This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

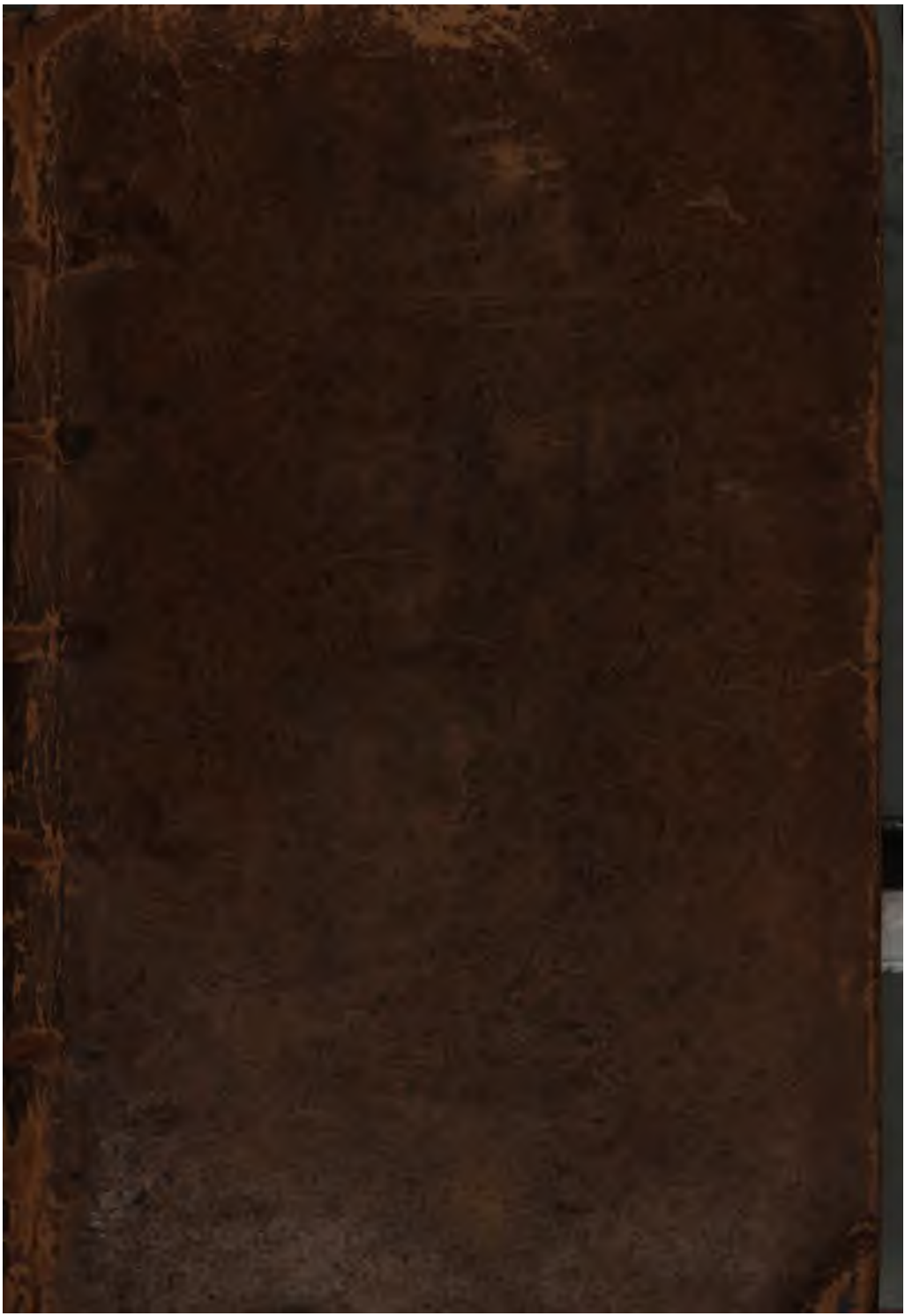

1.6.77

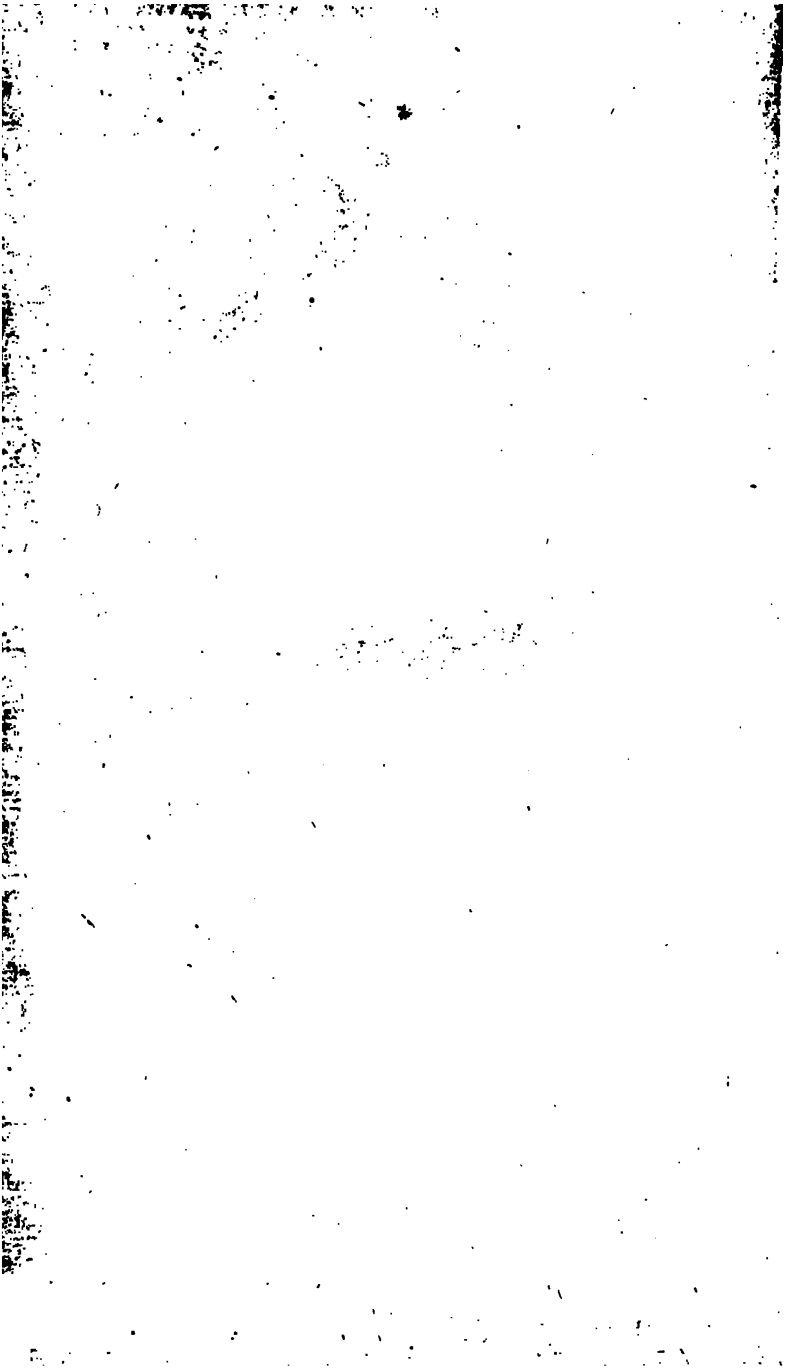

DISSERTATION PRELIMINAIRE OU PROLEGOMENES SUR LA BIBLE.

PAR MESSIRE LOUIS ELLIES DU-PIN
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME SECOND.

SUR LE NOUVEAU TESTAMENT.

BIBLIOTHECA

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques,
à l'Occasion.

M. DCCI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

TABLE
DES TITRES
de ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Autorité & du Canon des Livres du Nouveau Teſtament, page 1

§. I. *De la Revelation faite par* JESUS-CHRIST, *& de la maniere dont elle a été publiée par toute la Terre.* ibid.

§. II. *De la maniere dont les Livres du Nouveau Teſtament ont été compoſez.* 10

§. III. *Que les Livres du Nouveau Teſtament ſont conſtamment de ceux dont ils portent les noms.* 13

§. IV. *Que les Livres du Nouveau Teſtament n'ont point été corrompus.* 16

§. V. *Que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament n'ont point eu intention d'écrire les Fables.* 20

§. VI. *Que les Auteurs des Livres du*

Nouveau Teſtament n'ont été ni trompez ni trompeurs. 22

§. VII. *Que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament ont été divinement inſpirez, & que leurs Ecrits ſont divins.* 29

§. VIII. *Que c'eſt par le témoignage de l'Egliſe & par la Tradition, que l'on connoît les Livres divinement inſpirez du Nouveau Teſtament.* 33

§. IX. *Du Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, & en particulier de ceux dont il y a eu quelque doute s'ils étoient Canoniques.* 41

CHAPITRE II.

DEs Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament, & des Livres mêmes. page 53.

§. I. *Des noms de* NOUVEAU TESTAMENT *& d'*EVANGILE, *& des Titres des Evangiles.* ibid.

§. II. *Des anciens Evangiles. Que l'Egliſe n'en a jamais reconnu que quatre pour Canoniques, & pourquoi? Symboles attribuez aux quatre Evangeliſtes. De l'accord & des differences qui ſe trouvent entre les quatre Evangiles. Ordre dans lequel ils ont été compoſez.* 59

§. III. *De ſaint Matthieu & de ſon Evan-*

gile. *En quelle Langue il l'a compoſé. S'il eſt different de l'Evangile des Nazaréens. De l'Authenticité du Texte Grec. De quelques Additions faites au Texte.* 71

§. IV. *Vie de ſaint Marc. De ſon Evangile. De la verité du dernier Chapitre entier.* 111

§. V. *Vie de ſaint Luc. De ſon Evangile. Comment corrompu par les Marcionites. De la verité de la Sueur du Sang de* JESUS-CHRIST. *Des changemens & additions du Manuſcrit de Cantbrige.* 123

§. VI. *Vie de ſaint Jean. De ſon Evangile. De l'Hiſtoire de la Femme adultere.* 136

§. VII. *Du Livre des Actes des Apôtres.* 150

§. VIII. *Vie de ſaint Paul. Du temps, de l'occaſion & du ſujet de ſes Lettres: Que celle qui eſt adreſſée aux Hebreux eſt de ſaint Paul. En quelle Langue elle a été écrite.* 152

§. IX. *Des Epîtres Catholiques en general; & de celle de ſaint Jacques en particulier. De qui elle eſt. Combien il y a de ſaints Jacques. Vie de ſaint Jacques Frere du Seigneur, Auteur de cette Epître. Argument de cette Lettre.* 196

§. X. *Des deux Epîtres de ſaint Pierre. Que la ſeconde eſt veritablement de lui.* 212

§. XI. *Des trois Epîtres de S. Jean. Du Paſſage de la Trinité qui eſt dans ſa premiere Epître.* 216

Vierge Marie. 308
§. III. *Des Evangiles anciens qui ne ſont point Heretiques, quoiqu'ils ne ſoient pas Canoniques ; ſçavoir des Evangiles ſelon les Hebreux, & ſelon les Egyptiens.* 309
§. IV. *Du Protò-Evangile de ſaint Jacques ; & de l'Evangile de Nicodeme.* 311
§. V. *Des faux Evangiles ſuppoſez par les Heretiques.* 314
§. VI. *Des Actes des Apôtres ſuppoſez, & des fauſſes Apocalypſes.* 322
§. VII. *De l'Epître de ſaint Barnabé.* 327
§. VIII. *Des Liturgies fauſſement attribuées aux Apôtres.* 335
§. IX. *Du Symbole des Apôtres.* 340
§. X. *Des Canons & des Conſtitutions attribuées aux Apôtres.* 360
§. XI. *Des Livres attribuez à Prochore, à ſaint Lin, à Abdias ; & des Actes de la Paſſion de ſaint André.* 374

CHAPITRE VII.

DEs anciens Monumens prophanes alleguez en faveur de la Religion Chrétienne. pag. 378

§. I. *Des Sibylles & des Oracles qui leur ſont attribuez.* ibid.
§. II. *Des Livres attribuez à Mercure Triſmegiſte.* 405
§. III. *Des Lettres de Lentulus & de Pila-*

DES TITRES.
te touchant JESUS-CHRIST. 408
§. IV. *Des Epîtres de Seneque à ſaint Paul, & de celles de ſaint Paul à Seneque.* 410
§. V. *Des Paſſages de Joſeph touchant* JESUS-CHRIST, *ſaint Jean-Baptiſte & ſaint Jacques.* 414
§. VI. *De quelques Auteurs dont les Ouvrages concernent l'Hiſtoire ſacrée ; qui ſont Philon, T. Flavius Joſeph ; Juſte, Ariſtée, Ariſtobule, Joſeph Bengorion, Beroſe, le faux Dorothée, Zoroaſtre, &c.* 424

TITRES DES TABLES.

TAble Chronologique des Auteurs des Livres de l'Ancien Teſtament & de leurs Ouvrages. page 435
Table Chronologique des Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament & de leurs Ouvrages. 453.
Table des Livres Canoniques, apocryphes & perdus qui appartiennent à l'Ancien Teſtament. 459
Table des Livres qui appartiennent au Nouveau Teſtament. 471
Table Alphabetique des Auteurs de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, dont il eſt parlé

Vierge Marie. 308
§. III. *Des Evangiles anciens qui ne ſont point Heretiques, quoiqu'ils ne ſoient pas Canoniques; ſçavoir des Evangiles ſelon les Hebreux, & ſelon les Egyptiens.* 309
§. IV. *Du Proto-Evangile de ſaint Jacques; & de l'Evangile de Nicodeme.* 311
§. V. *Des faux Evangiles ſuppoſez par les Heretiques.* 314
§. VI. *Des Actes des Apôtres ſuppoſez, & des fauſſes Apocalypſes.* 322
§. VII. *De l'Epître de ſaint Barnabé.* 327
§. VIII. *Des Liturgies fauſſement attribuées aux Apôtres.* 335
§. IX. *Du Symbole des Apôtres.* 340
§. X. *Des Canons & des Conſtitutions attribuées aux Apôtres.* 360
§. XI. *Des Livres attribuez à Prochore, à ſaint Lin, à Abdias; & des Actes de la Paſſion de ſaint André.* 374

CHAPITRE VII.

DEs anciens Monumens prophanes alleguez en faveur de la Religion Chrétienne. pag. 378

§. I. *Des Sibylles & des Oracles qui leur ſont attribuez.* ibid.
§. II. *Des Livres attribuez à Mercure Triſmegiſte.* 405
§. III. *Des Lettres de Lentulus & de Pila-*

te touchant JESUS-CHRIST. 408
§. IV. *Des Epîtres de Seneque à ſaint Paul, & de celles de ſaint Paul à Seneque.* 410
§. V. *Des Paſſages de Joſeph touchant* JESUS-CHRIST, *ſaint Jean-Baptiſte & ſaint Jacques.* 414
§. VI. *De quelques Auteurs dont les Ouvrages concernent l'Hiſtoire ſacrée ; qui ſont Philon, T. Flavius Joſeph ; Juſte, Ariſtée, Ariſtobule, Joſeph Bengorion, Beroſe, le faux Dorothée, Zoroaſtre, &c.* 424

TITRES DES TABLES.

Table Chronologique des Auteurs des Livres de l'Ancien Teſtament & de leurs Ouvrages. page 435
Table Chronologique des Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament & de leurs Ouvrages. 453.
Table des Livres Canoniques, apocryphes & perdus qui appartiennent à l'Ancien Teſtament. 459
Table des Livres qui appartiennent au Nouveau Teſtament. 471
Table Alphabetique des Auteurs de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, dont il eſt parlé

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes données à Fontaine-Bleau le 22. Septembre 1691. Par le Roy en ſon Conſeil, ſignées BOUCHER, & ſcellées. SA MAJESTE' a permis à André Pralard Marchand Libraire Imprimeur à Paris d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter par tous les lieux de l'obéïſſance de SA MAJESTE', un Livre intitulé *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques*, avec une *Diſſertation Préliminaire ou Prolegomenes ſur la Bible; par le Sieur Du-Pin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris*, pendant le temps de dix années conſecutives, à compter du jour que l'Ouvrage ſera achevé d'imprimer; avec défenſes à tous Libraires & Imprimeurs, & autres perſonnes de quelque qualité qu'ils ſoient, de l'imprimer, ni d'en vendre des Editions étrangeres, à peine de trois mille livres d'amende, comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 21. Juillet 1692. Signé AUBOUYN, Syndic.

Ce ſecond Tome de la Diſſertation Préliminaire ou Prolegomenes ſur la Bible, a été achevé d'imprimer pour la premiere fois le quatriéme Août 1699.

DISSERTATION

DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR LA BIBLE, LIVRE SECOND

ſur le Nouveau Teſtament.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Autorité & du Canon des Livres du Nouveau Teſtament.

§ I.

De la Revelation faite par JESUS-CHRIST, *& de la maniere dont elle a été publiée par toute la terre.*

LA Revelation que Dieu a faite aux hommes par JESUS-CHRIST ſon Fils, eſt autant au-deſſus de celles qu'il avoit faites par les Prophetes; que la dignité de la Perſonne de JESUS-CHRIST

ſurpaſſe celle des Prophetes & des Patriarches. Dans les premieres Revelations il s'eſt ſervi des Anges ou des hommes, pour faire connoître aux hommes les veritez qu'il leur vouloit apprendre. Dans celle-ci il s'eſt ſervi de ſon propre Fils, qu'il a, ſelon les termes de ſaint Paul, établi l'heritier de toutes choſes, & par lequel il a fait le monde. Mais ce n'eſt pas ſeulement la dignité de Celui dont Dieu s'eſt ſervi pour cette ſeconde Revelation, qui la rend beaucoup plus conſiderable que la premiere; elle a encore pluſieurs avantages ſur elle; car, 1°. ces anciennes Revelations étoient obſcures & voilées ſous des figures & des paraboles qui cachoient les Myſteres & les veritez : celle-ci eſt évidente & découvre clairement les plus ſublimes Veritez & les plus profonds Myſteres. 2°. Les premieres étoient imparfaites : il y manquoit bien des choſes : elles n'étoient que d'un petit nombre de veritez, & il y en avoit quantité de reſervées au temps du Meſſie. Celle-ci eſt complete & parfaite, il n'y a plus rien à eſperer davantage en ce monde : elle eſt la perfection & la fin de toutes les Revelations. Comme il n'y en a point eu de ſemblable juſques-là, il n'y en aura plus dans la ſuite : & elle ſubſiſtera juſqu'à la fin des ſiecles. 3°. Les premieres n'étoient que pour le Peuple Juif : elles n'ont été connuës que de cette Nation : elles ont toûjours été renfermées dans la Judée; & le reſte de la Terre n'en a eu aucune connoiſſance juſqu'à la venuë de JESUS-CHRIST. Celle-ci a été faite pour toutes les Nations : elles s'eſt repanduë par toute la terre, &

cette lumiere a lui & luit encore pour tous les hommes.

Le Fils de Dieu étant donc venu ſur la terre, pour annoncer aux hommes les Veritez que ſon Pere leur vouloit reveler, il a employé les dernieres années de ſa vie à les prêcher dans la Judée, d'où la lumiere de l'Evangile devoit être portée à toutes les Nations. Pendant qu'il étoit ſur la terre, il n'étoit pas difficile d'apprendre quelle étoit ſa doctrine: il ne falloit que s'adreſſer à lui, l'écouter & comprendre le ſens de ſes paroles. Il inſtruiſoit également tout le monde: il ſouffroit qu'on l'interrogeât & répondoit avec douceur à ceux qui venoient dans le deſſein de s'inſtruire: il confondoit au contraire ceux qui ne l'interrogeoient que pour le ſurprendre: Mais comme il ne devoit demeurer que peu de temps ſur la terre, il a eu ſoin d'inſtruire plus particulierement ſes Apôtres & ſes Diſciples, des Veritez qu'il vouloit qu'ils annonçaſſent aprés ſa mort à tout le monde. Il ne leur a rien caché des choſes que ſon Pere vouloit être revelées aux hommes. *Je ne vous appellerai plus maintenant*, leur dit il, *Serviteurs; parce que le Serviteur ne ſçait ce que fait ſon Maître; mais je vous ai appellez mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et plus bas, parlant à ſon Pere: *Je leur ai donné*, dit-il, *les paroles que vous m'avez données.* Les Apôtres & les Diſciples ainſi inſtruits par la bouche de J. C. pouvoient auſſi rendre témoignage de ſa doctrine: Mais afin qu'ils la ſçûſſent pleinement, &

Joan. 15. v. 15.

Joan. 17. v. 8.

qu'ils ne puſſent ſe tromper ; aprés être monté aux Cieux, il les confirma & leur donna de nouvelles lumieres, en leur envoyant ſon S. Eſprit, qui acheva de leur enſeigner toutes les veritez de la Religion qu'ils devoient ſçavoir. Cette œconomie eſt repreſentée dans les dernieres paroles de J. C. à ſes Apôtres. Il leur ordonne d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile, d'inſtruire les Peuples, & de les baptiſer au Nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit. *Toute Puiſſance, dit-il, m'a été donnée dans le Ciel & ſur la Terre : Allez donc & inſtruiſez tous les Peuples, les baptiſant au Nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, & leur apprenant à obſerver toutes les choſes que je vous ai commandées.* Il les aſſûre qu'afin qu'ils aïent la force d'annoncer l'Evangile, il va leur envoyer l'Eſprit-Saint que ſon Pere leur a promis, & leur recommande de demeurer en attendant, dans la Ville de Jeruſalem. *Je m'en vas vous envoyer ce que mon Pere vous a promis ; mais cependant demeurez dans la ville de Jeruſalem, juſques à ce que vous ſoïez revêtus de la force d'en-haut.* *En mangeant avec eux*, dit Saint Luc dans les Actes, *il leur commanda de ne point partir de Jeruſalem, mais d'attendre la promeſſe du Pere, que vous avez*, leur dit-il, *oüi par ma bouche. Car Jean a baptiſé dans l'eau ; mais dans peu de jours vous ſerez baptiſez dans le Saint-Eſprit... Vous recevrez la force du Saint-Eſprit qui deſcendra ſur vous, vous me rendrez témoignage dans Jeruſalem, dans toute la Judée & la Samarie, & juſques aux extremitez de la terre.*

Mat. 28. v. 18.

Luc. 24. v. 49.

Act. 1. v. 4.

C'eſt ce Saint-Eſprit qu'il leur avoit déja promis avant ſa Paſſion dans le diſcours qu'il leur fit dans la derniere Céne en ces termes : *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Conſolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, ſçavoir l'Eſprit de Verité, &c. Le Conſolateur, qui eſt le Saint-Eſprit que mon Pere enverra en mon Nom, vous enſeignera toutes choſes, & vous fera reſſouvenir de ce que je vous ai dit. J'ai encore beaucoup de choſes à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant : Quand l'Eſprit de Verité ſera venu, il vous fera entrer dans toutes les verités ; car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les choſes à venir : C'eſt lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra ce qui eſt de moi, & il vous l'annoncera.* Enfin il promet à ſes Apôtres de ne les abandonner jamais. *Aſſûrez-vous*, leur dit-il, *que je ſuis moi-même toûjours avec vous juſqu'à la conſommation des ſiecles.*

Joan. 14. *v.* 16. *Ibid. v.* 26. *Joan.* 16. *v.* 12. *Matt.* 28. *v. ult.*

Il reſulte de ces promeſſes de J. C. 1°. Que J. C. a choiſi & deſtiné ſes Apôtres pour prêcher ſa doctrine par toute la terre, & en inſtruire tous ceux qui voudroient croire en lui. 2°. Qu'il les en a inſtruits lui-même par ſa parole, depuis le commencement de ſa Prédication juſqu'à ſa Mort. 3°. Qu'étant reſſuſcité, il leur a apparu pluſieurs fois pendant quarante jours, pour les convaincre & les inſtruire de ſa doctrine. 4°. Qu'il leur a promis ſon Saint-Eſprit, pour les faire reſſouvenir de la doctrine qu'il leur avoit enſeignée, pour les éclairer &

les confirmer dans ces veritez, & pour leur donner la force de les ſoûtenir & de les prêcher. 5°. Que la deſcente du Saint-Eſprit ſur eux étoit ſi neceſſaire pour les rendre capables de s'acquitter dignement de ce miniſtere, qu'il leur a défendu de ſortir de Jeruſalem, & de prêcher juſqu'à ce qu'ils l'euſſent reçû. 6°. Qu'aprés la deſcente du Saint-Eſprit, ils ont été inſtruits parfaitement de toutes les veritez de la Religion Chrêtienne, qu'ils devoient enſeigner à ceux qui voudroient l'embraſſer; & que J. C. n'a point laiſſé au monde d'autre moyen pour s'en inſtruire, que la Prédication que les Apôtres en devoient faire par toute la terre. C'eſt la voye unique qu'il a donnée pour apprendre les veritez neceſſaires pour être ſauvé: *Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les Creatures. Celui qui croira & ſera baptiſé ſera ſauvé, & celui qui ne croira point ſera condamné.* Il ſuffit de croire ce que les Apôtres enſeignent pour être ſauvé: ſi l'on ne croit pas, on ſera condamné: il ne faut point avoir recours à d'autres Prédicateurs, J. C. n'en a point établi: il eſt inutile de chercher d'autres moyens, J. C. n'en a point laiſſé: il n'a point promis de nouvelle revelation aprés celle qu'il a faite aux hommes, & par ſa Prédication, & par la Miſſion du Saint-Eſprit: il a enſeigné à ſes Apôtres toutes les veritez dont il a crû qu'il étoit neceſſaire que les hommes fuſſent inſtruits. Le Saint-Eſprit les a fait reſſouvenir de tout ce qu'il leur avoit enſeigné, & leur a appris tout ce qu'ils devoient ſçavoir & annoncer aux hommes.

Marc. 16. 15.

Quand Nôtre-Seigneur J. C. fut monté aux Cieux : les Apôtres, aprés avoir reçû le Saint-Eſprit d'une maniere viſible : *prêcherent l'Evangile par tout : Le Seigneur cooperant avec eux.* Marc. 16. v. 20. pour me ſervir des termes de l'Evangeliſte Saint Marc, *& confirmant ſa parole par les miracles qui l'accompagnoient.* Ils ont annoncé aux hommes ce qu'ils avoient vû & ce qu'ils avoient appris : En un mot, ils ont executé l'ordre & la commiſſion qu'ils avoient reçûë de J. C. Et comme il leur avoit commandé de prêcher toutes les veritez qu'il leur avoit enſeignées, & qu'il les avoit inſtruits de toutes celles qui étoient neceſſaires pour le ſalut des hommes ; il eſt ſans doute qu'en s'acquittant, comme ils ont fait, fidelement de leur miniſtere, ils n'ont celé aucune de ces veritez qu'il leur avoit revelées pour les enſeigner aux hommes ; car s'ils l'avoient fait, ce ſeroit ou par ignorance, ou par malice, ou par politique, ou par crainte ou par negligence : parce qu'ils n'auroient pas été inſtruits de toutes les veritez de la Religion, qu'il falloit enſeigner aux hommes, ou parce qu'ils leur auroient envié quelques-unes de leurs connoiſſances ; ou enfin parce qu'ils auroient été negligens à s'acquitter de leur miniſtere. Or on ne peut ſoupçonner les Apôtres d'aucun de ces defauts : on ne peut pas dire qu'ils aïent ignoré aucune des veritez que J. C. vouloit être annoncées aux hommes ; car ils ne pourroient les avoir ignorées, ou que parce que J. C. ne les leur auroit pas revelées, ni aſſez clairement expliquées ; ce qui ne ſe peut ſoûtenir ſans déroger à la ſageſſe de J. C. ou

parce qu'ils n'auroient pas retenu ni compris les veritez qu'il leur enſeignoit : ce qui n'a aucune apparence, puiſqu'ils étoient uniquement appliquez à entendre Celui qui les leur enſeignoit, qu'ils conſideroient comme leur Maître, qui avoit en ſa bouche, comme dit Saint Pierre, les paroles de la Vie éternelle, & que le Pere Celeſte leur avoit ordonné d'écouter par une voix miraculeuſe. Et quand bien même on pourroit dire qu'ils n'auroient pas retenu ni compris parfaitement toutes les veritez qu'il leur enſeignoit avant la deſcente du Saint-Eſprit, on ne peut plus dire la même choſe du temps qui la ſuit, puiſque l'Evangile nous aſſûre en tant d'endroits que le Saint-Eſprit n'étoit envoyé que pour les inſtruire parfaitement de toutes les veritez que J. C. leur avoit enſeignées. On ne peut pas dire non plus qu'ils aïent caché par malice quelques-unes des veritez que J. C. leur avoit appriſes : étant incapables d'une telle prevarication ; ni par quelque raiſon de politique, puiſque J. C. leur avoit commandé d'enſeigner publiquement tout ce qu'il leur avoit dit en particulier : *Dites dans la lumiere ce que je vous ai dit dans l'obſcurité*, dit J. C. *& prêchez ſur le haut des maiſons, ce qui vous aura été dit à l'oreille* : & qu'en leur ordonnant d'annoncer l'Evangile à toute la terre, il n'en avoit excepté aucune partie, ni aucune perſonne : *Prêchez l'Evangile à toutes les Creatures* : Il ne dit pas, uſez de politique & de précaution ; ne prêchez pas toute vôtre doctrine à tout le monde ; reſervez quelque choſe de ce ſecret que vous ne confiez qu'à

Matt. 10. 27.

un petit nombre de gens ; mais prêchez l'Evangile à toutes les Creatures : *Predicate Evangelium omni creaturæ*, aux grands comme aux petits, aux pauvres comme aux riches, aux ignorans comme aux ſçavans : aux ſimples comme aux perſonnes les plus éclairées. Il eſt encore moins vrai-ſemblable que la crainte leur ait fait celer quelques-unes des veritez qu'ils devoient enſeigner immediatement aprés que J. C. leur avoit ordonné de prêcher ſur les toits ce qu'ils avoient appris en ſecret, qu'il les avoit avertis de n'en être point détournez par la crainte de la mort : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame.* Et l'évenement a fait aſſez connoître qu'ils étoient bien pénetrez de cette maxime, puiſqu'il n'y a point eu de perils auſquels ils ne ſe ſoient expoſez, de peines qu'ils n'aïent priſes, de ſupplices qu'ils n'aïent ſoufferts pour annoncer l'Evangile, qu'ils ont la plûpart ſcellé par leur mort. Ils n'ont craint ni la perfidie des Juifs, ni la violence des Païens : ils ont prêché ſans crainte, & dans les Synagogues & dans les places publiques : ils ont prêché J. C. crucifié, doctrine qui faiſoit le ſcandale des Juifs, & qui étoit conſiderée comme une folie parmi les Nations. Aprés cela ils n'avoient pas de ménagement à garder pour les autres veritez ; tout autre article étoit moins odieux que celui-ci, & leur eût attiré moins de perſécutions. Qui pourroit enfin ſoupçonner de negligence des gens auſſi ardens, auſſi fervens, auſſi appliquez que les Apôtres à accomplir leur miniſtere ; qui faiſoient leur ſouverain bonheur

Marc 16. v. 15.

Matt. 10. v. 28.

de cet emploi ; qui faiſoient tout, qui ſouffroient tout, & qui mouroient tous les jours pour s'en acquitter dignement. Il doit donc demeurer pour conſtant que les Apôtres ont enſeigné, découvert, prêché, & enfin écrit, comme nous allons dire, les veritez de la Religion que JESUS-CHRIST leur avoit appriſes.

§. II.

De la maniere dont les Livres du Nouveau Teſtament ont été compoſez.

JESUS-CHRIST s'eſt contenté d'enſeigner ſa doctrine de vive-voix ſans en rien mettre par écrit : Il a laiſſé ce ſoin à ſes Apôtres & à ſes Diſciples, & a permis par une Providence particuliere, que quelques-uns d'entr'eux, aprés avoir annoncé de vive-voix la doctrine qu'ils avoient reçûë de lui, aprés l'avoir confirmée par des miracles & répanduë par toute la terre, aïent écrit fidelement l'Hiſtoire de ſa Vie pour ſervir de modéle aux Chrétiens, & de monument perpetuel de la doctrine qu'ils avoient enſeignée de ſa part, & qu'ils aïent écrit des Lettres dans les occaſions qui ſe ſont préſentées, pour ſervir d'inſtruction aux Egliſes. Saint Matthieu & ſaint Jean Apôtre & témoins oculaires des actions de J. C. écrivirent ce qu'ils avoient vû & entendu ; ſaint Marc & ſaint Luc, ce qu'ils avoient

appris des Apôtres mêmes. Ce dernier fit auſſi l'Hiſtoire des premiers Chrêtiens, & de quelques circonſtances des Prédications & de la Vie des Apôtres, particulierement de ſaint Pierre & de Saint Paul, d'une partie deſquelles il avoit été témoin. Saint Paul inſtruit, non par les hommes, mais par J. C. même, chargé du ſoin de toutes les Egliſes des Gentils dont il étoit l'Apôtre, écrivit pluſieurs Lettres toutes pleines de l'Eſprit du Seigneur, qui étoit en lui. Saint Pierre, ſaint Jean, ſaint Jacques, ſaint Jude, en écrivirent auſſi en differentes occaſions. Ce ſont ces Ouvrages qui compoſent ce qu'on appelle le Nouveau Teſtament, & qui contiennent les principaux points de la doctrine de JESUS-CHRIST.

Quoique J. C. n'ait rien écrit, on ne peut pas raiſonnablement ne pas ajoûter foi à ce que ſes Apôtres & ſes Diſciples ont écrit & de ſa Perſonne & de ſa Doctrine : Ce que ſaint Auguſtin prouve contre les Païens mêmes, qui doutoient de ce que l'on a écrit de J. C. parce qu'il ne l'a pas lui-même écrit. Je leur demande, « dit-il, pourquoi ils ne font pas difficulté de « croire de leurs plus celebres Philoſophes ; qui « n'ont rien écrit, ce que leurs Diſciples en ont « rapporté ? Pythagore, par exemple, qui eſt le « Philoſophe le plus excellent que la Grece ait « produit pour ce qui regarde la Speculation, n'a « rien écrit de lui-même, ni ſur aucun ſujet. « Socrate, qu'on a préferé à tous les autres Philoſophes pour la Morale, & que l'Oracle d'Apollon a déclaré le plus ſage, n'a rien écrit que « les Fables d'Eſope & encore ne l'a-t-il fait que «

„ comme forcé par l'Ordre de ſon genie : ſi l'on
„ en croit ſon Diſciple Platon. Ce Livre contient
„ les Sentences d'un autre & non pas ſa doctrine.
„ Quelle raiſon les Païens ont-ils donc de croire
„ de ces Philoſophes ce que leurs Diſciples en ont
„ écrit, & de ne pas croire de J. C. ce que ſes Diſ-
„ ciples en ont rapporté ? *L. 1. de Doct. Chr. c. 7.*

Pour établir invinciblement l'autorité des Livres du Nouveau Teſtament & la verité des faits qui y ſont rapportez, il faut montrer premierement que ces Livres ſont veritablement de ceux dont ils portent le nom, c'eſt-à-dire des Apôtres & des Diſciples de J. C. témoins oculaires. Secondement, que ces Livres n'ont point été corrompus. Troiſiémement, que ceux qui les ont écrits, ſont des gens dignes de foi; qu'ils ne les ont point remplis de fictions, & de fables; mais qu'ils ont eu intention d'écrire des choſes qu'ils vouloient qu'on crût veritables. Quatriémement, qu'ils n'ont pû être ni trompez ni trompeurs, c'eſt-à-dire qu'ils n'ont pû ignorer la verité des faits qu'ils rapportoient, ni la doctrine de leur Maître, & qu'ils n'ont pû en impoſer, en rapportant des faits qui n'étoient pas veritables, ou en établiſſant dans leurs Ecrits une doctrine contraire à celle de leur Maître, comme l'aïant reçûë de lui. Ces quatre choſes étant conſtantes, l'autorité du Nouveau Teſtament ne pourra plus être conteſtée. Or rien n'eſt plus facile que d'en faire voir l'évidence.

§. III.

Que les Livres du Nouveau Teſtament ſont conſtamment de ceux dont ils portent les noms.

IL eſt certain d'abord, que l'on ne peut douter que les Evangiles, les Actes & les Epîtres des Apôtres ne ſoient de ceux dont ils portent les noms, qu'on ne doute des Auteurs de tous les autres Livres; car il n'y en a point dont on puiſſe établir la verité par des monumens plus anciens & plus authentiques: ſçavoir 1°. ſur le témoignage des Auteurs qui ont écrit peu de temps après, qui les ont citez, comme étant indubitablement de ceux dont ils portent les noms. 2°. Sur le témoignage des Egliſes Chrêtiennes répanduës par toute la terre, qui ont de tout temps reconnu d'un commun accord ces Ecrits pour authentiques & veritables. 3°. Sur l'inſpection des Livres mêmes, qui n'ont aucune marque de ſuppoſition, ou de fauſſeté, & qui ont au contraire tous les caracteres de verité & d'antiquité, que des Monumens authentiques peuvent avoir. On n'y trouve rien de contraire à l'Hiſtoire. Il paroît manifeſtement que les Auteurs écrivoient dans un temps que Jeruſalem ſubſiſtoit encore, & que les Juïfs faiſoient un corps de Republique: Ce qui montre évidemment que ces Livres ſont du temps où l'on place les Apôtres. Il paroît que les Auteurs de ces

Livres ſont gens ſimples, de bonne foi, qui n'avoient ni l'habilité ni la malice de feindre & de ſuppoſer ces Ouvrages. Il ne leur eſt rien échappé de contraire à l'Hiſtoire, aux circonſtances & aux mœurs du temps; ce qu'il ſeroit difficile qui ne leur fût arrivé, s'ils étoient des impoſteurs. Ils conviennent entr'eux des faits qu'ils rapportent, en ſorte neanmoins qu'on voit bien que ce n'eſt pas un même Auteur qui a écrit ces differens Ouvrages, & que ceux qui les ont écrits, n'ont pas concerté enſemble pour dire tous la même choſe. Leur ſtile eſt different, ce qui fait voir que ce ſont differens Auteurs; & il y a entr'eux des diverſitez & des contradictions apparentes, qui montrent ſenſiblement que ces Ecrivains n'ont pas compoſé ces Ouvrages de concert. Enfin il y a dans ces Ouvrages un certain caractere de naïveté & de verité, qui fait voir que ce n'eſt pas la production d'un impoſteur, mais un écrit authentique & veritable.

Où trouvera-t-on quelque Ouvrage profane des Auteurs anciens Grecs & Latins, de la verité duquel on puiſſe apporter autant de preuves & de ſi authentiques? On ſe contente le plus ſouvent du témoignage de quelque Auteur qui a vêcu quelques années aprés le temps que l'on ſuppoſe qu'un Ouvrage a été compoſé: Souvent on en juge par la ſeule conformité de ſtile; ou par le Titre que l'on trouve dans des Manuſcrits qui ne ſont pas ordinairement fort anciens: Et cependant on aſſûre hardiment, & on eſt moralement certain, que ces Ouvrages ſont de ceux

dont ils portent les noms : à combien plus forte raiſon doit-on l'aſſûrer des Evangiles, des Actes & des Lettres des Apôtres, qui ſont appuïez ſur des preuves bien plus fortes & d'une certitude bien plus grande ? Qu'on faſſe reflexion que ces Evangiles & ces Lettres ont été rendus publics du vivant même des Apôtres, non-ſeulement dans les Egliſes pour leſquelles ces Evangiles avoient été compoſez, ou auſquelles ces Lettres étoient écrites ; mais encore dans les Egliſes voiſines, & que ces écrits ſe répandirent dans toutes en peu de temps. Il étoit facile alors d'en connoître les Auteurs, & l'on ne pouvoit pas s'y tromper, la choſe étant publique & certaine : Que les perſonnes qui avoient écrit ces Ouvrages, ceux pour qui & à qui ils étoient écrits, & les Egliſes qui les avoient reçûs & reconnus, qui les liſoient & s'en ſervoient pour leur inſtruction, leur rendoient un témoignage ſi authentique, que perſonne ne doutoit qu'ils ne fuſſent des Apôtres ; qu'il y en avoit des exemplaires dans toutes les Egliſes ; que tous les Auteurs Catholiques les plus anciens les ont citez & reconnus pour veritables : que quand les Heretiques ont depuis ſuppoſé des Ouvrages aux Apôtres, ou falſifié les veritables ; ils ont auſſitôt été convaincus de fauſſeté par ces témoignages authentiques : que leurs écrits ont été deſavoüez & rejettez par les Diſciples des Apôtres & par les Egliſes Apoſtoliques. Qu'enfin toutes les Egliſes ont de tout temps reçû unanimement le Corps des Livres du Nouveau Teſtament, qu'elles l'ont conſideré comme leur Loi

& leur Regle infaillible, & qu'elles ont rejetté les autres comme des Livres qui étoient faux ou qui n'avoient pas la même autorité. Pour peu, dis-je, qu'on faſſe d'attention ſur ces choſes, on ne peut pas ne point être convaincu, ſi l'on a du ſens commun, que les Livres du Nouveau Teſtament ne ſoient veritablement de ceux dont ils portent les noms. C'eſt la premiere verité qu'il nous falloit démontrer.

§. IV.

Que les Livres de Nouveau Teſtament n'ont point été corrompus.

LA ſeconde verité que ces Livres n'ont point été corrompus, eſt établie ſur les mêmes preuves. Il eſt certain premierement que les Originaux des Evangiles & des Lettres des Apôtres & des Evangeliſtes, écrits de leur main, ou par ceux à qui ils les avoient dictez, ſont demeurez pendant quelque temps dans les Egliſes pour qui ces Evangiles avoient été faits, ou à qui ces Lettres étoient addreſſées. Tertullien ſemble même nous aſſûrer qu'il y avoit de ſon temps des Egliſes qui avoient encore ce précieux dépoſt, quand il dit, en parlant des Egliſes Apoſtoliques, que l'on y recite les Lettres authentiques des Apôtres : *Apud quas authenticæ litteræ eorum recitantur* ; termes qui ſemblent deſigner les Originaux mêmes : mais quand on les entendroit autrement,

autrement, le reſpect que l'on avoit dans les Egliſes pour les Evangiles & les Epîtres des Apôtres, ne nous laiſſe pas lieu de douter que l'on n'en ait conſervé long-tems les Originaux, & que l'on n'en ait fait auſſi-tôt des copies qui ſe ſont répanduës en peu de temps dans toutes les Egliſes où on les liſoit publiquement. Si ces copies euſſent été infideles, il eſt impoſſible que l'on n'eût connu d'abord la fraude en les comparant avec les Originaux. Les Egliſes Apoſtoliques, qui les avoient encore, auroient convaincu de fauſſeté ces copies falſifiées & alterées, & n'auroient jamais ſouffert qu'on s'en fût ſervi. Tous les Chrêtiens qui avoient vû & lû les originaux, auroient été tout autant de témoins qui auroient dépoſé contr'elles. D'ailleurs comment tous les Copiſtes auroient-ils pû convenir enſemble de faire les mêmes falſifications? Comment ces copies infideles ſe ſeroient elles répanduës dans tout le monde en peu de temps, ſans qu'aucune Egliſe en eût encore conſervé de veritables? On ne peut donc pas dire que les Ecrits des Apôtres aient été falſifiez ni de leur vivant, ni peu de temps aprés leur mort, ni douter que ſaint Clement Romain, Hermas ſaint Polycarpe, ſaint Juſtin, ſaint Irenée, & les plus anciens Auteurs n'aient eu les veritables Ecrits des Apôtres dans leur pureté. Les Egliſes Apoſtoliques les ont conſervez tels qu'ils les ont reçûs des Apôtres; ils ſe ſont trouvez les mêmes dans toutes les Egliſes du Monde. Comment auroient-ils pû être corrompus & falſifiez par tout d'une maniere uniforme? Eſt-

il croïable que toutes les Egliſes, tous les Chrêtiens fuſſent demeurez d'accord de les falſifier, & qu'ils euſſent pû cacher cette impoſture ? Comment les Juifs & les Païens ne leur auroient-ils pas reproché ce changement ? Les Heretiques qui ſont venus depuis les auroient-ils épargnez ? Quand Valentin & Marcion ont falſifié les Evangiles, on les a convaincus de leur crime, en leur faiſant voir que les Evangiles de l'Egliſe étoient plus anciens, & que leur falſification étoit poſterieure. Enfin peut-on s'imaginer que tous les Exemplaires du Nouveau Teſtament aient pû être changez & corrompus ? Comment s'eſt pû faire cette falſification ? quel en eſt l'Auteur ? En quel temps la pourroit-on placer ? On ne peut pas dire qu'elle ait été faite depuis le temps que nous avons des Ecrits des Auteurs Chrêtiens ; car tous les Paſſages du Nouveau Teſtament, qu'ils citent, ſont conformes aux Livres que nous avons ; & ils en citent un ſi grand nombre, qu'il eſt, moralement parlant, impoſſible qu'on les ait changez dans leurs Ouvrages. On ne peut pas dire non plus que cette corruption ait été faite avant qu'aucun Chrêtien eût commencé d'écrire, c'eſt-à-dire quinze ou vingt ans aprés la mort des Apôtres, dans un temps qu'il y avoit encore pluſieurs témoins qui avoient reçû ces Livres des Apôtres mêmes. Pouvoit-il y avoir alors des perſonnes aſſez impudentes pour changer ces Livres ? Et ſuppoſé qu'il s'en fût trouvé, eſt-il poſſible que tous les Chrêtiens les euſſent crûs contre le témoignage univerſel des Diſciples

des Apôtres ? Comment impoſer à tant de Societez entieres qui avoient reçû ces Livres des Apôtres, qui les liſoient continuellement dans leurs Aſſemblées ; à tant de Chrêtiens qui les liſoient en leur particulier, qui ſçavoient par cœur ce qu'ils contenoient, & qui les reſpectoient comme des Livres ſacrez ? Ne ſe fuſſent-ils pas unanimement ſoulevez contre ce changement ? Ceux que l'on ſuppoſe les avoir alterez ou corrompus, l'ont fait ou dans l'eſſentiel, c'eſt à dire dans la doctrine, ou dans des choſes de peu de conſequence, & ſans toucher à l'eſſentiel de la Doctrine : le dernier n'eſt pas vraiſemblable ; car ſi on y a laiſſé la même Doctrine, à quoi bon les falſifier ? Et le premier eſt impoſſible, parce que tous les Chrêtiens qui ſçavoient la Doctrine des Apôtres ; & qui mouroient tous les jours pour ſa défenſe, auroient plûtôt perdu la vie, que de ſouffrir qu'on renversât leur ancienne Doctrine. Enfin comment ce changement s'eſt-il fait ? Eſt-ce tout d'un coup ? Eſt-ce inſenſiblement ? Le premier eſt extravagant : car comment ſuppoſer que tous les Chrêtiens de la Terre ſoient convenus de falſifier du jour au lendemain leurs Livres ſacrez d'une même maniere, & qu'ils aient executé par tout ce deſſein ſans oppoſition ? Le ſecond n'eſt pas moins impoſſible ; car il faudroit pour cela que pluſieurs hommes vivans dans differens temps, dans differens lieux, euſſent eu le même deſſein & les mêmes vûës pour corrompre les Livres des Apôtres, & qu'ils euſſent toûjours trouvé les eſprits des Chrêtiens diſpoſez à recevoir leurs

fictions. Mais d'ailleurs il eſt certain, par les témoignages de Auteurs Chrêtiens, que depuis ſaint Clement & ſaint Polycarpe juſqu'à nous, il ne s'eſt fait aucun changement conſiderable dans les Livres du Nouveau Teſtament. Le Texte même de ces Livres eſt égal, uniforme, d'un même ſtile, d'une même doctrine : il n'y paroît ni interpolation, ni contradiction, ni difference ; en ſorte que l'on pourroit plûtôt croire qu'ils ont eſté entierement ſuppoſez, que falſifiez ou corrompus. On ne nie pas qu'il n'y ſoit ſurvenu quelque faute, comme à tous les autres Livres, par la negligence des Copiſtes ; mais cela ne ſe peut pas appeller une corruption ou une falſification, qui change ou l'Hiſtoire ou la Doctrine de ces Livres.

§. V.

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament n'ont point eu intention d'écrire des Fables.

IL n'eſt pas moins certain que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament n'ont point eu intention d'écrire des fables & des fictions ſemblables à celles des Poëmes & des Romans ; mais qu'ils ont eu deſſein d'écrire des choſes qu'ils vouloient qu'on crût veritables, & arri-

vées effectivement de la maniere dont ils les rapportoient. Il ne faut que jetter les yeux ſur leurs Ouvrages pour en être convaincu : ils aſſûrent par tout que les faits qu'ils rapportent ſont veritables : ils les écrivent avec ſimplicité & naïveté comme des choſes arrivées. Leur fin n'eſt pas de divertir le Lecteur par des fictions ; mais de l'inſtruire des choſes qui ſe ſont paſſées, qu'il eſt important qu'il ſçache. Enfin leur Ouvrage ne contient rien qui puiſſe faire ſoupçonner le moins du monde, qu'ils aient voulu feindre quelque choſe ou faire une narration fabuleuſe.

Les temps, les lieux, les perſonnes y ſont marquées, les faits circonſtanciez & narrez d'une maniere naturelle, qui ne ſent point du tout la fiction. On voit que ces Auteurs parlent par tout ſérieuſement & affirmativement. Il eſt impoſſible de lire les quatre Evangeliſtes, qu'on ne demeure perſuadé qu'ils n'ont eu aucun deſſein de feindre, & que leur unique intention a été d'écrire une Hiſtoire qu'ils ont voulu qu'on crût veritable. Les Actes des Apôtres n'ont pas moins l'air de ſincerité & de verité ; ce ſont des Mémoires exacts qui n'ont rien qui reſſente la fable. Enfin pourroit-il tomber dans l'eſprit, que les Lettres des Apôtres ne ſoient que d'agréables fictions, qu'ils n'aient point eu deſſein d'inſtruire ceux à qui ils les écrivoient, ni de leur enſeigner une Doctrine qu'ils vouloient qu'ils crûſſent veritable ; qu'ils n'ont écrit que pour ſe divertir & pour divertir les autres ? Soûtenir ces choſes, ou même y

trouver quelque vraiſemblance, ſe ſeroit le comble des abſurditez. Il n'y a donc point d'homme de bon ſens qui puiſſe douter que les Livres du Nouveau Teſtament n'aient été écrits par ceux à qui on les attribuë ; que ces Livres ne ſoient tels qu'ils les ont écrits, & que ceux qui en ſont Auteurs, n'aient eu intention du moins, de faire croire que l'Hiſtoire qu'ils écrivoient étoit veritable Cela ſuppoſé pour être convaincu qu'elle l'eſt effectivement, il ne faut plus que montrer qu'ils n'ont été ni trompez ni trompeurs ; c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont ni ignoré ni déguiſé la verité.

§. VI.

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament n'ont été ni trompez ni trompeurs.

POur montrer que les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont pû être trompez ſur les choſes qu'ils ont rapportées, il ſuffit de remarquer qu'ils avoient vû ou entendu eux-mêmes ce qu'ils écrivent de JESUS-CHRIST, ou qu'ils l'avoient appris de ceux qui avoient converſé familierement avec lui. Saint Matthieu, ſaint Jean, ſaint Pierre, ſaint Jacques, ſaint Jude avoient vû & entendu ce qu'ils écrivent des Actions & de la Doctrine de JESUS-CHRIST. Ils avoient vêcu long-temps familierement avec lui : Il les avoit inſtruits avec ſoin de ſa Doc-

rine, & dans le deſſein qu'ils l'enſeignaſſent aux autres, & la publiaſſent par toute la Terre. Ils avoient reçû ſes inſtructions avec docilité; ils s'étoient appliquez à les comprendre, & lui avoient demandé l'explication des choſes qu'ils n'entendoient pas; ils les avoient ſoigneuſement retenuës, parce qu'ils les conſideroient comme des choſes neceſſaires pour leur ſalut, & pour celui des autres. Le reſpect qu'ils avoient pour leur Maître, & les choſes extraordinaires qu'ils lui voïoient faire, leur faiſoit avoir une attention particuliere à tout ce qu'il leur diſoit: il s'expliquoit à eux en termes clairs, & leur découvroit entierement tous les ſecrets de ſa Doctrine; ils ne pouvoient donc pas ſe tromper ſur ce ſujet, ni ignorer la veritable Doctrine de leur Maître: ils pouvoient encore moins ſe tromper ſur les faits & ſur les miracles dont ils étoient témoins oculaires. On ne pouvoit pas leur faire accroire que JESUS-CHRIST avoit gueri des Paralytiques & des Boiteux, qu'il avoit reſſuſcité des morts, & qu'aprés être mort, il s'étoit reſſuſcité lui-même, ſi ces faits euſſent été faux. On doit faire les mêmes reflexions ſur les Evangeliſtes ſaint Luc & ſaint Marc, qui n'ont écrit que ce qu'ils avoient appris de témoins oculaires & dignes de foi, dans un temps où la mémoire de ces choſes étoit toute récente. Si elles euſſent été fauſſes, il eſt impoſſible qu'ils n'en euſſent connu la fauſſeté. Saint Paul qui avoit été Perſecuteur des Chrêtiens, eût-il pû l'ignorer? Et aprés avoir été convaincu de l'impoſture pendant qu'il étoit encore leur ennemi,

auroit-il pû ſe perſuader dans la ſuite, que ce qu'il avoit connu évidemment être une fiction, étoit une verité ? On ne peut donc pas dire que les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament aient été trompez ni ſur la Doctrine, ni ſur les Actions de J. C.

Il ne reſte plus qu'à montrer qu'ils n'ont pas été ni même pû être trompeurs ; qu'ils n'ont pû ni concevoir, ni executer le deſſein d'en impoſer à toute la Terre, en voulant faire croire veritables des faits dont ils ſçavoient la fauſſeté, en debitant leurs propres imaginations comme la doctrine de J. C. & en faiſant des Livres exprés pour donner cours à cette impoſture. C'eſt ſurquoi il eſt bon de nous étendre un peu davantage.

Premierement pour accuſer pluſieurs Auteurs d'une pareille impoſture, il faudroit avoir quelque preuve de leur mauvaiſe foi, & trouver en eux un caractere de fourbes & d'impoſteurs. Or rien n'eſt plus oppoſé que ce caractere à celui qui paroît dans leurs Ecrits, qui nous font connoître que c'étoient de pauvres gens ſimples, ſans lettres, pleins de naïveté & de ſincerité, incapables de feindre ou de déguiſer la verité.

Secondement, on n'eſt point ordinairement impoſteur pour rien : on eſt porté à impoſer aux autres par quelque motif d'intereſt ou d'ambition. Or on ne voit pas que les Apôtres & leurs Diſciples pûſſent eſperer de tirer quelque avantage d'une impoſture auſſi groſſiere, que celle de faire paſſer l'Hiſtoire de J. C. qu'ils auroient feinte, pour veritable. Il n'y avoit rien à gagner

pour eux dans cette entrepriſe, que des travaux, des perſecutions & des ſupplices. La Doctrine qu'ils enſeignoient, ne flatoit ni leur cupidité, ni leur ambition : ils n'avoient aucun ſuccés humain à eſperer de leur entrepriſe, qui étoit contraire à toutes les regles de la prudence humaine : ils s'attiroient la haine de ceux de leur Nation, & devenoient l'opprobre de toute la Terre. JESUS-CHRIST crucifié qu'ils enſeignoient, étoit un ſujet de ſcandale aux Juifs, & paſſoit pour une folie parmi les Païens.

Troiſiémement ; les faits qu'ils rapportent, ne ſont pas de nature à être ſuppoſez ſans qu'on en puiſſe découvrir l'impoſture : ce ſont des faits publics, éclatans, connus de tout le monde : un Prophete qui a prêché publiquement dans la Judée pendant un temps conſiderable, que pluſieurs Juifs ont vû & entendu ; dont la reputation s'eſt répanduë dans tout le Païs ; qui a fait de grands miracles en preſence de tout un Peuple ; qui a repris hardiment les Prêtres & les Docteurs de la Loy ; qui a été accusé, arrêté & livré au Gouverneur de la Judée, par l'envie de ceux de ſa Nation ; qui a été crucifié ; qui eſt reſſuſcité & a été vû de pluſieurs aprés ſa reſurrection ; qui eſt enfin monté aux Cieux ; Tout ces faits ne pourroient être ſuppoſez dans le lieu & dans le temps où l'on dit qu'ils ſe ſont paſſez, qu'ils ne fuſſent auſſi-tôt convaincus de fauſſeté & d'impoſture. Avec quel front les Apôtres euſſent-ils oſé les prêcher & les écrire comme veritables, s'ils euſſent ſçû qu'ils étoient faux, & qu'ils ſeroient démentis par le témoi-

s'accorde parfaitement avec tout ce que les Hiſtoriens Juifs & Païens nous apprennent de l'Hiſtoire de ce temps-là. Ce n'eſt pas d'eux ſeuls que nous ſçavons qu'il y a eu en Judée un J. C. auteur d'une nouvelle Religion, que les Juifs ont fait mourir : Tacite, Pline, Suetone, Lucien, Auteurs Païens, en ont auſſi fait mention; & ceux mêmes qui ont écrit contre les Chrêtiens, n'en ſont pas diſconvenus. Les Gouverneurs & les Princes de Judée, dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament, nous ſont encore connus par l'Hiſtoire de Joſeph, qui parle de Quirinius, de Ponce-Pilate, de Feſte, de Felix, de Caïphe, d'Herode, d'Herodiade, d'Agrippa ; ce qu'il en dit s'accorde avec ce qu'en ont écrit les Evangeliſtes : ce ne ſont donc pas des noms ſuppoſez, ni une pure fiction. Enfin toutes les circonſtances de la Narration des Evangeliſtes, s'accordent avec ce que les autres Hiſtoriens nous ont laiſſé de l'Hiſtoire de ce temps-là ; il n'y a ni contradictions ni anachroniſmes : des impoſteurs y ſeroient infailliblement tombez. En un mot, il n'y a point d'Auteurs qu'on puiſſe moins ſoupçonner d'impoſture, que ceux du Nouveau Teſtament, ni de Relations qu'on puiſſe croire plus veritables, que celles des Evangeliſtes & des Apôtres. Si l'on doute de la foi de ces témoins & de la verité des faits qu'ils rapportent, il faut douter de toutes les Hiſtoires du Monde, & renverſer par conſequent le fondement de la plus grande partie de nos connoiſſances. On pourra douter s'il y a jamais eu un Jules Céſar, s'il a conquis les Gaules, s'il a

défait Pompée, s'il a été tué par Brutus; tous ces faits n'étant pas établis sur des témoignages & des Ecrits aussi authentiques, que le sont la Naissance, la Vie & la Mort de JESUS-CHRIST. Voilà pour ce qui regarde la certitude humaine & morale de la verité des Livres du Nouveau Testament, & des faits qui y sont rapportez. Passons maintenant plus avant, & faisons voir que ces Livres sont divins, & composez par des hommes divinement inspirez.

§. VII.

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament ont été divinement inspirez; & que leurs Ecrits sont divins.

SI les Apôtres n'ont point été des imposteurs, mais des gens veritables & de bonne-foi, comme nous venons de le montrer, on ne peut nier qu'ils n'aïent reçû le Saint-Esprit pour être confirmez dans les veritez qu'ils avoient apprises de J. C. & pour les annoncer par toute la Terre; car c'est un de ces faits éclatans & publics, sur lequel les Apôtres n'ont pû être trompez, ni tromper les autres. JESUS-CHRIST leur avoit promis de leur envoïer l'Esprit de Verité, qui leur apprendroit toutes les veritez, & leur enseigneroit tout ce qu'ils auroient à dire quand ils seroient conduits devant les Rois, les Gou-

verneurs & les Juges, pour rendre raiſon de leur Religion. Cette promeſſe fut accomplie le jour de la Pentecôte ; mais d'une maniere ſi viſible, & avec des effets ſi ſenſibles, que perſonne ne pouvoit douter de la verité de cette inſpiration. Le Saint-Eſprit deſcendit ſur eux viſiblement en forme de langues de feu, & ils reçûrent le don de parler toutes ſortes de Langues. Voilà des marques & des effets auſquels on ne pouvoit pas ſe tromper : les Aſſiſtans qui étoient en grand nombre, voïoient ces langues de feu : tout le Peuple entendoit les Apôtres & les Diſciples qui parloient des Langues differentes. Cela fut bien-tôt ſuivi de miracles faits par les Apôtres, pour appuïer la Doctrine qu'ils prêchoient. Les Apôtres gratifiez de ces dons, & animez de cet Eſprit, prêcherent avec hardieſſe & avec zele, les Veritez que le Saint-Eſprit leur mettoit dans la bouche ; en ſorte que ce n'étoit pas tant eux, que le S. Eſprit qui parloit en eux, déclarans que la Doctrine qu'ils enſeignoient n'étoit pas leur Doctrine, mais celle de J. C. que le Saint-Eſprit leur inſpiroit, & que ce qu'ils annonçoient aux hommes, étoit la pure parole de Dieu. Saint Paul dit lui-même qu'il n'avoit point été inſtruit par les hommes, mais par la Revelation de JESUS-CHRIST. *Galat.* I. *v.* 12. Toutes ces choſes atteſtées par les Apôtres mêmes, que nous ne pouvons pas ſoupçonner de fourberie ou d'impoſture, ne laiſſent aucun lieu de douter que le Saint Eſprit n'ait inſpiré les Apôtres dans leurs Prédication. Or, s'il a été neceſſaire qu'ils

fuſſent conduits, inſpirez, & dirigez d'une maniere particuliere pour prêcher de vive-voix la Doctrine de J. C. à combien plus forte raiſon l'ont ils dû être pour compoſer des Ecrits qui devoient ſubſiſter comme des Monumens éternels de la Doctrine de J. C. & la regle de la foi de tous les Chrêtiens ? Si cela n'eût pas été, il ſe ſeroit pû faire qu'ils fuſſent tombez dans des erreurs ſur la Religion ; & ſi Dieu l'avoit permis, il auroit expoſé ſon Egliſe à un peril preſque inévitable de ſuivre ces erreurs : ce qui ne conviendroit pas à ſa ſageſſe & à la promeſſe qu'il a faite, qu'elle ſubſiſteroit juſqu'à la fin des ſiecles.

Le témoignage de l'ancienne Egliſe, eſt encore une raiſon tres-forte, pour prouver que les Livres du Nouveau Teſtament ſont divinement inſpirez ; car toutes les Egliſes les ont toûjours conſiderez, comme des Livres divins & ſacrez, & ont mis une tres-grande difference entre ces Livres & tous les autres : Elles ont reçû & allegué ceux-ci, comme ne contenant rien que de veritable, comme la regle de leur doctrine & de leur foi, comme des Livres dont on ne peut rejetter l'autorité, ni douter de la moindre des choſes qu'ils enſeignent & qu'ils rapportent : au lieu qu'elles n'ont pas eu le même reſpect, ni la même veneration pour tous les autres Livres, de quelques Auteurs qu'ils fuſſent, & quelques bons qu'ils puſſent être. D'où vient cette difference, ſi ce n'eſt que les anciens Chrêtiens étoient perſuadez que les uns étoient écrits par l'inſpiration de Dieu, &

que les autres étoient d'une autorité purement humaine ?

Les Prédictions des évenemens futurs qui se trouvent dans les Livres du Nouveau Teſtament, leſquelles ont été accomplies long-temps aprés la mort des Auteurs de ces Livres, comme la ruine de Jeruſalem, l'incrédulité du Peuple Juif, les perſecutions des Chrêtiens, l'établiſſement de l'Evangile par toute la Terre, les Hereſies qui devoient s'élever, &c. ſont autant de preuves que ces Livres ſont divinement inſpirez; car ces évenemens n'étant arrivez que depuis qu'ils ont été faits, il faut neceſſairement que ceux qui les ont écrits, aient été des Prophetes divinement inſpirez.

Enfin ces Livres portent un caractere tout divin, ſoit dans les choſes qu'ils rapportent, ſoit dans les enſeignemens qu'ils donnent : il n'y paroît rien d'humain : ils ſurpaſſent en ſageſſe les Livres des plus ſages Païens. Cependant ils ont été compoſez par des hommes ſimples & ſans lettres : On y trouve les maximes les plus ſublimes de la Philoſophie Morale, & des Preceptes beaucoup au deſſus de ce que la nature nous peut apprendre : ces Livres ſont même infiniment plus excellens, que tous ceux qui ont depuis été faits par les Chrêtiens : ils ſont exempts des foibleſſes humaines, des paſſions & des partialitez pue les Auteurs qui ſont conduits par leur propre lumiere, ne peuvent preſque pas éviter ; enfin tout y eſt vrai, grand, ſublime, & divin. C'eſt ce qui ſe ſent mieux en les liſant, qu'on ne peut l'exprimer par des paroles

paroles ou par des exemples. Les dogmes qui ſont enſeignez dans ces Livres, ſont au deſſus de la portée de l'eſprit humain : ils ne ſont donc pas de l'invention des hommes. Les Préceptes qu'ils donnent ſont plus parfaits, que ceux que la ſimple raiſon nous preſcrit. Ils ne ſont donc pas l'ouvrage de la reflexion & de la meditation ordinaire. Et par conſequent, c'eſt Dieu qui a fait connoître ces veritez, & qui a donné ces Commandemens ; d'où il s'enſuit, que les Livres qui les contiennent, ſont divins.

§. VIII.

Que c'eſt par le témoignage de l'Egliſe & par la Tradition, que l'on connoît les Livres divinement inſpirez du Nouveau Teſtament.

TRois choſes ſont neceſſaires pour établir l'autorité divine d'un Livre. 1. Il faut qu'il ſoit écrit par une perſonne inſpirée du Saint-Eſprit. 2. Que l'Auteur ait eſté inſpiré quand il l'a écrit, & qu'il l'ait compoſé par une inſpiration divine ; *inſpiratione divinâ* ; & non pas ſimplement avec l'exactitude d'un Hiſtorien, *hiſtoricâ diligentiâ*. 3. Que l'on ſoit certain de l'un & de l'autre. L'inſpiration n'aïant pas eſté continuelle dans les Apôtres, ni pour tous leurs diſcours, ni pour toutes leurs actions : on ne peut pas aſſûrer non plus, que tous leurs Ecrits aient eſté divinement inſpirez. Il

pour autant qu'ils ont été divinement inſpirez, qu'on les reconnoît pour tels. Enfin l'on ne peut être aſſuré par aucun de ces Apôtres, que l'on ſçait avoir été divinement inſpiré, ſoit Auteur d'un Ouvrage qu'on lui attribue. Il faut donc trouver une regle certaine & infaillible pour juger de ces choſes.

Or il n'y en a point d'autre de cette nature, que la Tradition de l'Egliſe. Car, 1°. c'eſt par ſon témoignage, que l'on ſçait que les Apôtres ſont Auteurs des Livres qui portent leur nom. On en eſt aſſûre, comme nous l'avons fait voir, parce que les plus anciens Auteurs Chrétiens les leur ont attribuez; & que toutes les Egliſes, d'un commun conſentement, les ont reconnus pour leurs Ouvrages. 2. On ne peut être aſſûré que ces Ouvrages en particulier, ſont écrits par l'inſpiration, que parce que les Egliſes les ont reçûs comme tels de ceux qui les ont compoſez, & les ont toûjours reconnus & conſiderez pour des Livres divins & ſacrez. On ne peut pas avoir d'autre preuve indubitable de leur inſpiration, & celle-là l'eſt certainement; parce qu'il n'eſt pas poſſible, que les Apôtres & les premiers Conducteurs des Egliſes, leur aient propoſé pour la regle de leur foi & de leurs mœurs, des Livres comme divinement inſpirez qui ne l'auroient point été; & qu'il n'eſt nullement croiable, que les Egliſes ayent reconnu des Livres pour divins & ſacrez, qu'elles n'en aient été aſſûrées par des temoins dignes de foi. Il eſt donc certain que les Livres du Nouveau Teſtament, que les Egliſes ont reçûs

dés les premiers temps, pour legitimes & pour sacrez, leur ont été donnez pour tels par les Apôtres ou par leurs Disciples, qui sont des témoins irreprochables de ces deux faits ; & par consequent on ne peut douter, qu'ils ne soient veritables & divinement inspirez.

C'est aussi par cette regle infaillible de la Tradition & du témoignage des anciennes Eglises, que les Saints Peres ont jugé de la verité & de la canonicité des Livres du Nouveau Testament.

Saint Irenée, dans le Livre 3. contre les Heresies, Chap. 1. 2. & 11. fait voir contre les Heretiques, que les quatre Evangiles sont les seuls veritables, parce que l'Eglise répandue par toute la Terre, les reconnoît, & que les Heretiques mêmes leur rendent témoignage ; parce que les uns reçoivent un Evangile, & les autres un autre.

Tertullien allegue le témoignage des Eglises Apostoliques, pour prouver l'autorité de l'Evangile de saint Luc, & pour rejetter celui de Marcion. Je soûtiens, dit il, que nôtre Evan- «
gile de saint Luc, est reçû dans toutes les Egli- «
ses Apostoliques, & même dans toutes les Egli- «
ses depuis qu'il a été publié, & que celui de «
Marcion à peine a été connu à la plûpart Cette «
autorité des Eglises Apostoliques servira aussi «
pour autoriser les autres Evangiles. Dans un « *Lib. de*
autre endroit il dit contre les Catholiques, que « *Pud.*
le Livre du Pasteur n'est pas canonique, parce «
qu'il est rejetté par toutes les Eglises: *Ab omni* «
Concilio Ecclesiarum vestrarum inter apocrypha «
numerari.

Serapion dans un Fragment rapporté par Euſebe, prouve la ſuppoſition de l'Evangile attribué à ſaint Pierre, par la difference de la doctrine de cet Evangile, d'avec celle que l'Egliſe a reçûë des Apôtres, & parce qu'il n'eſtoit point autoriſé par la Tradition : Nous recevons, dit-il, ce que ſaint Pierre & les autres Apôtres ont dit, comme ce qu'a dit JESUS-CHRIST lui même ; mais nous rejettons les Ecrits qui portent fauſſement leur nom, ſans nous y laiſſer tromper, parceque nous ſçavons que nous ne les avons point reçûs de nos Anciens.

C'eſt par le témoignage des Anciens que Meliton appuïe ſon Catalogue des Livres ſacrez. C'eſt auſſi ſur la Tradition que ſaint Clement ſe fonde pour rejetter l'autorité de l'Evangile ſelon les Egyptiens, parce qu'il n'y a que quatre Evangile qui nous aïent eſté donnez par Tradition.

Clemens Alex. l. 3. Stromat.

C'eſt la regle dont Euſebe ſe ſert aprés Origenes, pour diſtinguer les Livres Canoniques d'avec les Livres apocryphes, & ceux qui ſont certainement ſuppoſez d'avec ceux qui ſont douteux. Il examine ceux qui ont eſté reçûs de tout temps & par toutes les Egliſes, ſans que perſonne en ait jamais douté : ceux dont quelques-uns ont douté, & qui ont depuis été reçûs par toutes les Egliſes ; ceux qui ne ſont encore reçûs que d'une partie, & ceux enfin qui ſont rejettez d'un conſentement unanime. C'eſt ſur ces differences qu'il diſtingue differentes claſſes de Livres Canoniques & apocryphes.

L. 3 Hiſt. c. 13. L. 4. c. 24. 25. L. 6. c. 25.

Saint Epiphane dit, que comme on convainc

ceux qui falsifient les Lettres du Prince, en produisant les Originaux qui sont conservez dans les Archives, on découvre aussi la fausseté des Evangiles composez par les Heretiques, en produisant l'Evangile qui est conservé dans l'Eglise, comme les Archives des Loix dans les Palais des Princes. *Epiph. hæres. 42.*

Saint Jerôme met au rang des Livres Canoniques du Nouveau Testament, tous ceux que l'Eglise universelle reçoit pour tels, & même ceux dont quelques Eglises avoient douté d'abord, comme l'Epitre aux Hebreux, dont on avoit été quelque temps en doute dans l'Eglise de Rome; la seconde Epitre de saint Pierre, l'Epitre de saint Jacques, & l'Epitre de saint Jude, dont il dit qu'elle a acquis de l'autorité par son antiquité, & par l'usage que l'on en a fait: *Auctoritatem jam vetustate & usu meruit.* *In Prolog. Galeato. Præfat in Judith & Tobiam. Lib. de Script. Eccl. in voce Judas.*

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui ait plus fait valoir l'autorité & le témoignage de la Synagogue & de l'Eglise pour distinguer les Livres Canoniques des apocryphes, que saint Augustin, jusques-là qu'il dit, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, s'il n'étoit déterminé à y ajoûter foi par l'autorité de l'Eglise: *Ego verò Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* Ce n'est pas que l'Evangile tire en soi son autorité de l'Eglise: il l'a de Dieu même; qui l'a revelé & inspiré. Mais on n'est seur de cette revelation, que par l'autorité de l'Eglise, qui nous apprend que c'est ce même Evangile qui a esté écrit par les *Contr. Epist. Manich. c. 5.*

Aug. l. 11. contr. Fauſt. Man. c. 2. Apôtre. C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin s'explique lui-même dans l'onziéme Livre contre Fauſte. Autre choſe eſt, dit-il, de dire qu'on ne veut point recevoir des Livres, & qu'on ne ſe croit pas obligé d'y croire, comme les Païens le diſent de tous nos Livres, les Juifs du Nouveau Teſtament, & nous autres Catholiques des Livres heretiques & apocryphes; & de ne reconnoître l'autorité ni de ces Livres, ni des Auteurs qui les ont compoſez: Autre choſe de dire, Cet homme étoit un Saint, & ce qu'il a écrit eſt vrai; cette Lettre eſt de lui, mais dans cette Lettre cela eſt de lui, & ceci n'en eſt pas. En ce dernier cas, quand on demande à un homme, qu'il prouve ce qu'il avance, il faut qu'il ait recours à des Exemplaires, ou plus veritables, ou plus anciens, ou en plus grand nombre, ou au Texte original; ou il ſeroit ridicule à lui de dire: Je prouve que cela eſt de lui, parce qu'il fait pour moi, & que ceci n'en eſt pas parce qu'il eſt contre moi..... Si un autre vous ſoûtient tout le contraire, que ferez-vous? Vous lui produirez un autre Livre, mais il vous dira qu'il eſt entierement faux. Que ferez-vous alors? où en ſerez vous? quelle origine montrerez-vous du Livre que vous avez produit? quelle antiquité alleguerez-vous? quelle Tradition apporterez-vous pour témoin? ..... Vous voïez ce que vaut en ceci l'autorité de l'Egliſe Catholique, qui ſe ſoûtient depuis le temps que les Sieges ont été établis par les Apôtres, par la ſucceſſion non interrompuë des Evêques, & par le conſentement de tant de peuples. S'il ne

s'agiſſoit que de la fidelité des Exemplaires, « comme dans quelques varietez de Sentences qui « ſont en petit nombre & tres-connuës aux gens « verſez dans l'Ecriture Sainte, on jugeroit du « doute par les Exemplaires des autres païs d'où « cette Doctrine ſeroit venuë; & ſi ces Exem- « plaires étoient auſſi differens, on préfereroit les « anciens aux modernes, ou le plus grand nom- « bre au plus petit: & s'il y avoit encore de l'in- « certitude, on auroit recours à l'Original. On « *Ibid. c. 3.*
a diſtingué l'excellence de l'autorité Canonique « des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſta- « ment, qui étant établie dés le temps des Apô- « tres, s'eſt conſervée par la ſucceſſion des Evê- « ques & par les établiſſemens des Egliſes, & qui « eſt comme miſe dans un trône, afin que l'eſprit « de tous les Fidéles lui obéïſſent, Si l'on y ren- « contre quelque choſe qui paroiſſe abſurde, il « n'eſt pas permis de dire, l'Auteur de ce Livre « s'eſt écarté de la verité; mais il faut dire, ou « l'Exemplaire eſt fautif, ou l'Interprete s'eſt « trompé, ou vous ne l'entendez pas. Voici com- « *Ibid lib.*
me il parle encore: De quel Livre pourra-t-on « *33. c. 6.*
être aſſûré qu'il eſt d'un tel Auteur, s'il eſt in- « certain ſi les Lettres que l'Egliſe dit & croit être « des Apôtres ſont d'eux? & comment pourra-t- « on croire qu'il eſt certain que les Apôtres ont « écrit celles que produiſent les Heretiques con- « traires à l'Egliſe, & qui portent le nom de leurs « Chefs qui ont vêcu long-temps après les Apô- « tres, comme ſi même dans les Livres propha- « nes, on n'avoit pas des Ouvrages indubitables « de certains Auteurs, ſous le nom deſquels on «

» en a depuis produit d'autres qui ont eſté rejet-
» tez, ou parce qu'ils ne s'accordoient pas avec
» ceux qui étoient certainement d'eux, ou parce
» qu'ils n'ont pas paru dans le temps qu'ils vi-
» voient, ou n'ont pas eſté publiez & tranſmis à
» la poſterité par eux ou par leurs amis. Il prou-
» ve ceci par l'exemple des Livres fauſſement at-
» tribuez à Hippocrate, qui ont eſté rejettez parce
» qu'ils n'eſtoient pas de la force de ſes veritables
» Ouvrages, & parcequ'ils n'ont point dans le
» même-temps eſté connus peut être de lui ; &
» par celui des Ouvrages veritables de cet Au-
» teur, dont l'on ne peut douter qu'on ne ſe faſſe
» mocquer de ſoi, & qu'on ne paſſe pour inſen-
» ſez, parce qu'ils ont eſté reconnus pour être de
» lui par une tradition conſtante depuis ſon tems
» juſqu'à preſent. Il en eſt de même de ceux de
» Platon, d'Ariſtote, de Ciceron, de Varron,
» &c. Et enfin en des Livres de pluſieurs Auteurs
» Eccleſiaſtiques, d'où ſçavoir que les Livres ſont
» d'un Auteur, ſi ce n'eſt parce que dans le temps
» il l'a dit & publié, & cette connoiſſance eſt
» paſſée enſuite à la poſterité, & s'eſt encore
» mieux établie ; enſorte que quand on demande
» de qui eſt un Livre, on ne heſite point pour ré-
» pondre.

Aug. de Doctr. Chr. l. 2. c. 8.

» Enfin, ſaint Auguſtin eſtoit tellement perſua-
» dé que le ſeul moïen de diſtinguer les Livres
» Canoniques de ceux qui ne le ſont pas, eſtoit le
» témoignage des Egliſes, qu'il en fait une regle
» dans ſon Livre de la Doctrine Chrêtienne, où il
» dit, que l'on doit ſuivre ſur ce ſujet l'autorité
» du plus grand nombre d'Egliſes Catholiques,

& particulierement celle des Egliſes Apoſtoliques; & qu'une perſonne équitable préferera les « Ecritures qui ſont reçûës de toutes les Egliſes, « à celles que quelques-uns rejettent; & qu'entre « celles qui ne ſont pas reçuës de toutes les Egliſes, il faudra préferer celles qui ſont reçûës par « le plus grand nombre, & par les plus conſiderables Egliſes. Et qu'enfin s'il s'en trouve quelques-unes qui ſoient reçûës par le plus grand « nombre d'Egliſes, & d'autres qui le ſoient par « celles qui ont le plus d'autorité, quoiqu'elles ne « faſſent pas le plus grand nombre (ce qu'il ne « croit pas toutefois ſe pouvoir trouver) qu'alors « les Livres ſeront d'égale autorité. «

§. IX.

Du Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, & en particulier de ceux dont il y a eû quelque doute s'ils étoient Canoniques.

LE principe que nous avons établi étant ſuppoſé, il ne ſera pas difficile de diſtinguer les Livres Canoniques du Nouveau Teſtament, des Livres apocryphes ou douteux, & d'expliquer de quelle maniere s'eſt fait le Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament. Nous ne pouvous point dire qu'il ait eſté dreſſé par aucune aſſemblée de Chrêtiens, ni par aucun particulier; mais il faut dire qu'il s'eſt formé ſur le conſentement unanime de toutes les Egliſes qui

avoient reçû par tradition, & reconnu de tout temps certains Livres, comme écrits par des Auteurs divinement inſpirez, & par l'inſpiration du Saint-Eſprit C'eſt ce conſentement de toutes les Egliſes qui a ſervi de regle dans les premiers Siecles, pour diſtinguer les Livres Canoniques d'avec les douteux & les ſuppoſez. C'eſt en ſuivant cette regle qu'Euſebe qui eſt le premier qui ait fait une recherche exacte de ces choſes, diſtingue trois ſortes de Livres appartenans en quelque maniere au Nouveau Teſtament. La premiere claſſe comprend ceux qui ont toûjours été reçûs d'un conſentement unanime de toutes les Egliſes; qui ſont les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de ſaint Paul (à l'exception de celle aux Hebreux que quelques Auteurs n'avoient pas mis au rang des autres parce qu'ils ne la croïoient pas de ſaint Paul) & les premieres Epîtres de ſaint Pierre & de ſaint Jean.

La ſeconde claſſe comprend ceux, qui n'aïant point été reçûs par toutes les Egliſes du monde, ont été toutefois conſiderez par quelques-unes, comme des Livres Canoniques & citez comme des Livres de l'Ecriture par des Auteurs Eccleſiaſtiques. Mais cette claſſe ſe diviſe encore en deux; car quelques-uns de ces Livres ont été depuis reçûs de toutes les Egliſes, & reconnus comme legitimes, tels que ſont l'Epître de ſaint Jacques, l'Epître de ſaint Jude, la ſeconde Epître de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme Epître de ſaint Jean. Les autres au contraire ont été rejettez, ou comme ſuppoſez, ou comme

indignes d'être mis au rang des Canoniques, quoiqu'ils puſſent être d'ailleurs utiles ; tels que ſont le Livre du Paſteur, la Lettre de ſaint Barnabé, l'Evangile ſelon les Egyptiens, un autre ſelon les Hebreux, les Actes de ſaint Paul, la Revelation de ſaint Pierre.

Enfin la derniere claſſe contient les Livres ſuppoſez par les Heretiques, qui ont toûjours été rejettez par l'Egliſe, tels que ſont les Evangiles de ſaint Thomas & de ſaint Pierre, &c.

A l'égard de l'Apocalypſe, dont nous n'avons point parlé, Euſebe remarque, que quelques-uns la mettent dans la premiere claſſe, c'eſt à dire au nombre des Livres indubitablement Canoniques, & que les autres la mettent au nombre des Livres de la ſeconde claſſe. *a*

a Les autres la mettent au nombre des Livres de la ſeconde claſſe.] Voici le paſſage d'Euſebe tiré du Chapitre 25. du Livre 3. de ſon Hiſtoire : *Il eſt à propos*, dit-il, *de faire ici le Catalogue des Livres du Nouveau Teſtament dont nous avons parlé. Il faut donc y mettre premierement les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de ſaint Paul, la premiere Epître de ſaint Jean, & la premiere de ſaint Pierre ; enfin il y faut ajoûter, ſi l'on veut, l'Apocalypſe de ſaint Jean, nous reſervant à dire en ſon lieu ce que les Anciens en ont penſé. Ces Livres ſont reçûs d'un commun conſentement :* κοινῇ τοῦτα μὲν ὡμολογημένα τοῖς, *Et voici ceux qui ſont revoquez en doute par quelques-uns, & reconnus par pluſieurs,* τὰ δὲ ἀντιλεγόμενα γνωρίμα δὲ ἅμως τοῖς πολλοῖς ; *La Lettre qu'on dit être de ſaint Jacques, celle de ſaint Jude, la ſeconde de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de ſaint Jean : Enfin il faut mettre au rang des Livres tout à fait faux,* νόθοις, *les Actes de ſaint Paul, le Livre du Paſteur, l'Apocalypſe de ſaint Pierre, la Lettre de ſaint Barnabé,*

Cette remarque d'Euſebe, qui ſe trouve confirmée par les témoignages des Anciens, qu'il rapporte en pluſieurs endroits dans ſon Hiſtoire, nous fait voir que le Canon des Livres du Nouveau Teſtament a preſque toûjours été le même : car quoiqu'il y ait eu quelques Lettres des Apôtres, qui n'aïent pas été reçûës d'abord d'un conſentement unanime de toutes les Egliſes, elles ont toûjours été conſiderées, comme étant de grande autorité, & elles ont bien-tôt eu la même autorité que les autres. Cela ſe confirme par les anciens Catalogues des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, où ſont compris les Livres que nous recevons preſentement : vous les y trouverez tous ſi vous en exceptez l'Apocalypſe dans le Canon du Concile de Laodicée, que ſaint Cyrille de Jeruſalem a ſuivi. Ils ſont tous reçûs par ſaint Athanaſe, par ſaint Jerôme, par ſaint Gregoire de Nazianze, par Amphilochius, dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain, par le Pape Innocent, & par tous les autres Auteurs Grecs & Latins depuis Euſebe. Ils ſont tous citez comme des Livres ſacrez par les Auteurs, qui ont été le plus

& les Inſtitutions des Apôtres. Ajoûtez-y, ſi vous voulez, l'Apocalypſe de ſaint Jean, que quelques uns rejettent du nombre des Livres de l'Ecriture, & que d'autres mettent au rang de ceux qui ſont reconnus pour indubitables : τοῖς ὁμολογουμένοις. Ce paſſage fait voir qu'il y avoit deux ſentimens oppoſez touchant l'Apocalypſe ; que les uns la reconnoiſſoient pour Canonique, & que les autres la mettoient au rang des Livres apocryphes.

prés du temps des Apôtres. [b] Enfin il eſt indubitable, comme nous avons fait voir auparavant, qu'ils ſont de ceux, dont ils portent le nom. Les Lettres mêmes dont on doutoit ne contiennent rien qui ne ſoit conforme à la Foi & à la Doctrine, contenuë dans les autres Livres, qui ont été reçûs par toutes les Egliſes dés ſon commencement.

b *Ils ſont tous citez comme des Livres ſacrez par les Auteurs qui ont été le plus prés du temps des Apôtres.*] L'Evangile de ſaint Matthieu eſt cité dans l'Epître de ſaint Clement Romain aux Corinthiens, dans l'Epître de ſaint Barnabé, par ſaint Ignace, par ſaint Polycarpe, par Papias, par ſaint Juſtin, par ſaint Irenée, &c. Papias fait mention de celui de ſaint Marc. Saint Juſtin, ſaint Irenée, ſaint Clement d'Alexandrie le citent. Saint Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, allegue des endroits tirez de celui de S. Luc. Il y a auſſi dans l'Epître de ſaint Barnabé quelques paſſages tirez de cette Evangile. Saint Ignace dans l'Epître aux Epheſiens en fait mention, lui applique ce paſſage de la ſeconde Epître de ſaint Paul aux Corinthiens : *Nous avons auſſi envoié avec lui Luc, qui eſt loüé pour l'Evangile dans toutes les Egliſes.* L'Evangile de ſaint Luc eſt auſſi cité par ſaint Juſtin & par ſaint Irenée. Saint Jean a écrit le dernier ſon Evangile, qui eſt cité par ces deux derniers. Enfin du temps de ſaint Irenée, de Tertullien & de ſaint Clement d'Alexandrie, ces quatre Evangiles étoient reçûs par toutes les Egliſes comme les ſeuls veritables. Les anciens Heretiques les ont même reconnus. Cerinthe, contemporain des Apôtres, recevoit celui de ſaint Matthieu. Cerdon & Marcion recevoient celui de S. Luc, à l'exception des deux premiers Chapitres. Le Philoſophe Platonicien Amelius, rapporté par Euſebe, cite les paroles du commencement de l'Evangile de ſaint Jean, ſous le nom d'un Auteur barbare. La comparaiſon des Actes des

L'Epître aux Hebreux a été reçûe comme Canonique, preſque du conſentement de toutes les Egliſes. Il n'y a que quelques Latins, comme Caïus & Hyppolite, qui aïent douté de ſon autorité, parce qu'ils ne la croïoient pas de ſaint Paul. Mais quand elle ne ſeroit pas de lui, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable, comme nous le ferons voir, elle devroit toûjours paſſer pour Canonique, étant conſtant, qu'elle eſt de quelqu'un de ſes diſciples, & qu'elle a été reçûë comme Canonique preſque par toutes les Egliſes du monde, auſſi-tôt aprés qu'elle a paru. Elle eſt citée par ſaint Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, par ſaint Clement d'Alexan-

Apôtres avec l'Evangile de ſaint Luc, fait voir qu'ils ſont du même Auteur. Ils ſont citez par ſaint Juſtin, par ſaint Irenée & par ſaint Clement d'Alexandrie. Il eſt fait mention des Epîtres de ſaint Paul dans la ſeconde Epître de ſaint Pierre. Saint Clement Romain en a tiré pluſieurs paſſages, qu'il emploïe dans ſon Epître aux Corinthiens. Saint Polycarpe cite les Epîtres aux Galates & aux Philippiens. Saint Juſtin, ſaint Irenée, Athenagore, ſaint Clement d'Alexandrie citent ſouvent pluſieurs paſſages des Epîtres de ſaint Paul. Papias a tiré des paſſages de la premiere Epître de ſaint Jean; elle eſt citée par ſaint Irenée, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, &c. La premiere Epître de ſaint Pierre a été citée par tous les Anciens, ſelon le témoignage d'Euſebe, comme un Ouvrage Canonique, & entr'autres par ſaint Polycarpe, par Papias & par ſaint Irenée. Enfin le témoignage d'Euſebe ſeul; qui nous aſſure que tous ces Livres avoient été reçûs d'un commun conſentement, comme Canoniques; au lieu qu'il remarque ſi ſerement des autres que quelques-uns s'en avoient douté, ſuffit pour établir cette verité.

drie, par Tertullien, qui assûre qu'elle est plus reçûe dans les Eglises, que le Livre du Pasteur, par Origenes, par saint Cyprien, & par tous ceux qui sont venus depuis, comme un écrit indubitablement Canonique. Saint Jerôme reconnoît que toutes les Eglises d'Orient, & une partie de celles d'Occident l'avoient toûjours reçûë comme Canonique; & il est lui même de cet avis, quoique quelques Latins en doutassent. Philastre met au rang des Heretiques ceux qui en doutoient.

On ne trouve point d'Auteur particulier, qui ait douté de l'Epître de saint Jacques: elle a été citée par saint Clement d'Alexandrie, par tous les Anciens, & mise au rang des Livres Canoniques dans tous les Catalogues que nous avons.

On peut dire la même chose de la seconde Epître de S. Pierre, qui est certainement de cet Apôtre, comme nous le ferons voir. Elle est citée par saint Justin, par saint Clement d'Alexandrie, par Origenes, & par plusieurs autres Anciens.

L'Epître de sain Jude a été rejettée par quelques-uns, non parce qu'ils eussent un legitime fondement de douter, que saint Jude n'en fût Auteur, mais seulement à cause de la citation du Livre d'Enoch. Cette raison n'a pas empêché, qu'elle n'ait été mise dans les anciens Cata-

c *Saint Cyprien.*] Dans l'Edition d'Angleterre on remarque deux endroits, où l'on prétend que saint Cyprien a cité l'Epître aux Hebreux: mais cela n'est pas tout à fait certain.

logues des Livres du Nouveau Teſtament, & qu'elle n'ait été citée par Tertullien, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Origenes, par ſaint Cyprien, par ſaint Gregoire de Nazianze, & par pluſieurs autres Auteurs. Saint Jerôme dit, que quoique pluſieurs l'euſſent rejettée, à cauſe de la citation du Livre d'Enoch, elle étoit reçûë de ſon temps, à cauſe qu'elle étoit ancienne, & approuvée par l'uſage de l'Egliſe. *Auctoritatem vetuſtate jam, & uſu meruit.*

Les deux dernieres Epîtres de ſaint Jean étant fort courtes, & ne contenant rien que de ſemblable à ce qui eſt dans la premiere, ne peuvent pas faire de difficulté. Elles ſont du même Auteur que la premiere, comme la reſſemblance de ſtile le fait voir; la ſeconde eſt citée par ſaint Irenée dans ſon Livre premier, chap. 12. & dans le Livre troiſiéme, chap. 18. par Tertullien, par Origenes, par ſaint Denis d'Alexandrie, & par pluſieurs autres. Enfin elles ſont toutes deux miſes au nombre des Livres Canoniques dans tous les anciens Catalogues des Livres du Nouveau Teſtament.

Il ne me reſte plus à parler, que de l'Apocalypſe, que quelques-uns des Anciens ſelon le témoignage d'Euſebe, ont mis au rang des Livres indubitables, d'autres au rang des Livres douteux, ou même ſuppoſez: elle a été rejettée par Caïus ancien Prêtre de Rome, qui l'a attribuée à l'Heretique Cerinthe, comme Euſebe le témoigne dans le Livre troiſiéme de ſon Hiſtoire, chap. 28. Au contraire ſaint Juſtin, ſaint Irenée, Origenes, ſaint Cyprien, ſaint Clement d'Alexandrie

lexandrie & Tertullien la citent en pluſieurs endroits, & l'attribuent à ſaint Jean l'Evangeliſte. Saint Denys d'Alexandrie remarque, que pluſieurs avant lui avoient rejetté & refuté l'Apocalypſe, comme un Livre plein de fictions & de fauſſetez, mais que pluſieurs autres l'approuvoient; que pour lui, il n'oſoit pas la rejetter, & qu'il croioit, qu'elle avoit un ſens caché, mais qu'il étoit perſuadé, qu'elle n'étoit point de ſaint Jean, comme il tâche de le prouver par pluſieurs raiſons. Saint Jerôme dit dans l'Epître 129. que de ſon temps la plûpart des Egliſes de Grece ne recevoient point ce Livre, non plus que les Latins l'Epître aux Hebreux; qu'il reçoit neanmoins l'un & l'autre, ne s'arrêtant pas à la coûtume de ſon temps, mais à l'autorité des Anciens. Amphilochius remarque auſſi, que de ſon temps quelques-uns la recevoient, mais qu'il y en avoit beaucoup plus qui la rejettoient. En effet, elle n'eſt point, comme nous avons remarqué, dans le Catalogue du Concile de Laodicée, ni dans celui de S. Cyrille. Mais elle a depuis eſté reçûë par les Egliſes Grecques & Latines, & citée par ſaint Epiphane, par ſaint Chryſoſtome, par ſaint Ambroiſe, par ſaint Hilaire, par ſaint Jerôme, par ſaint Auguſtin, & par tous ceux qui ont écrit depuis. Enfin elle a eſté miſe au rang des Livres Canoniques dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain ſous Gelaſe, & par le Pape Innocent. Le Concile quatriéme de Tolede tenu en 633. a decidé dans le Canon dix-ſeptiéme, qu'elle étoit de ſaint Jean, & qu'elle devoit être miſe au nombre des Livres

divins ; & le ſaint Concile de Trente, à la déciſion duquel il faut s'arrêter, l'a miſe au nombre des Livres Canoniques du Nouveau Teſtament.

Ces remarques font voir qu'il n'y a qu'un petit nombre des Livres du Nouveau Teſtament, de l'autorité deſquels on ait douté, que peu d'Egliſes en ont douté : & que ce doute n'a pas duré long-temps.

Cela ſuppoſé, il n'eſt pas difficile d'expliquer comment il peut arriver, que ſans qu'il ſe faſſe de nouvelle revelation à l'Egliſe, elle ait pû aprés quelque temps, être plus aſſûrée de la verité d'un Ouvrage, qu'elle ne l'étoit au commencement : Et voici de quelle maniere. Quand ſaint Paul, par exemple, a écrit ſa Lettre aux Romains ; elle n'a d'abord eſté connuë que de ceux à qui elle étoit écrite, & de ceux qui la lui avoient vû écrire, ou appris de lui qu'il l'avoit écrite : Il n'y avoit que ceux-là qui pûſſent en être aſſûrez : peu à peu elle s'eſt répanduë, l'on en a fait pluſieurs exemplaires ; elle eſt devenuë plus commune, elle a eſté plus connuë & plus de gens en ont eſté aſſûrez. Enfin il eſt devenu ſi public que ſaint Paul l'avoit écrite, que perſonne ne l'a pû ignorer : mais il a fallu quelque temps pour en venir à ce point-là. Suppoſons que ſaint Paul n'y ait point mis ſon nom, comme il ne l'a point mis à l'Epître aux Hebreux, qu'il ait voulu même n'être connu que de ceux à qui il écrivoit ; il eſt certain que l'on auroit pû en douter encore plus long temps, & neanmoins que dans la ſuite on en auroit pû

être certain par le témoignage de ceux à qui elle avoit eſté écrite, & de ceux à qui il auroit confié ſon ſecret. Suppoſons que cette connoiſſance ne fût pas venuë pendant un temps à quelque Egliſe particuliere, & qu'enſuite elle y vînt, l'ignorance où cette Egliſe auroit eſté, empêcheroit-elle que la choſe ne devînt certaine dans la ſuite? Suppoſons encore qu'une Lettre ſoit écrite à des particuliers, comme les deux dernieres Epîtres de ſaint Jean: elles ne doivent pas être ſi celebres ni ſi-tôt connuës que celles qui ſont écrites à de grandes Egliſes: il faut du temps pour en multiplier les exemplaires; mais enfin étant devenuës publiques, on n'en doute plus. Enfin ſuppoſons que quelques Auteurs rejettent une piece, parce qu'ils y trouvent des choſes extraordinaires qu'ils n'entendent point, comme dans l'Apocalypſe, ou parce qu'ils rencontrent quelque choſe qui les choque, comme dans l'Epître de ſaint Jude; ſi dans la ſuite on leve ces difficultez, & qu'on prouve l'antiquité de ces monumens, cela ne doit-il pas faire ceſſer le doute qu'on avoit? Ceci peut être expliqué par l'exemple des autres Ouvrages qui ne ſont point Canoniques. Quoique quelques Auteurs Contemporains aïent douté de quelques écrits des Ecrivains de leur temps, ou formé des difficultez contre; on n'a pas laiſſé dans la ſuite de les recevoir, & d'être perſuadé qu'ils étoient de ces Auteurs, ou par la conformité de ſtile, ou par de nouveaux témoignages que l'on a eûs, ou des manuſcrits que l'on a découverts, ou parce qu'on a levé les difficultez ſur leſquelles on en

avoit voulu faire douter. Il a donc eſté fort poſſible, comme nous l'avons montré, que quelques Ouvrages des Apôtres, dont quelques-uns avoient douté, & que quelques Egliſes n'avoient pas reçûs d'abord, fuſſent enſuite reçûs & connus par toutes les Egliſes; & ce témoignage ſubſequent leur donne une autorité Canonique, qu'elles n'auroient pas, ſi l'on eût perſiſté à en douter.

CHAPITRE II.

Des Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament, & des Livres mêmes.

§. I.

Des Noms de NOUVEAU TESTAMENT *&* d'EVANGILE *& des Titres des Evangiles.*

NOus avons déja expliqué en quel ſens le Nom Διάθηκη, que les Latins ont rendu par celui de *Teſtament*, eſt pris quand on l'emploïe pour ſignifier les Livres ſaints; & fait voir que ce terme ſe doit entendre d'une Promeſſe, & d'une Alliance ſolemnelle par laquelle Dieu fait connoître aux hommes ſa volonté. Mais il faut ici ajoûter, que ce nom convient d'une maniere plus particuliere, & plus propre au Nouveau qu'à l'Ancien Teſtament: car ſi on le prend pour marquer une Alliance, celle que Dieu a faite avec les hommes par JESUS-CHRIST ſon fils, a toutes les

conditions requiſes pour une parfaite Alliance : non ſeulement c'eſt une Pacte ſolemnel qu'il contracte avec les hommes ; mais qui eſt encore confirmé par le Sang de J. C. Mediateur de cette nouvelle Alliance. Elle peut être auſſi appellée Teſtament d'une maniere plus ſpeciale, que l'ancienne Alliance ; car dans celle-ci, la mort de Celui qui a ordonné cette Alliance, eſt intervenuë : & c'eſt pour cette raiſon, comme le remarque l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, Chap. 9. ℣. 15. 16. & 17. qu'elle eſt, à proprement parler, un Teſtament ; parce que c'eſt la derniere volonté de JESUS-CHRIST, confirmée par ſa mort.

L'Epithete de *Nouvelle* (Alliance) ou de *Nouveau* (Teſtament,) lui eſt donné dans l'Evangile & dans les Lettres des Apôtres, par oppoſition à l'Alliance que Dieu avoit faite avec les hommes par Moïſe, qui avoit précedé de long-temps celle-ci : Celle-là eſt appellée *premiere Alliance*, *Ancienne Alliance*, *Ancien Teſtament* ; Et celle-ci, *Nouvelle Alliance*, *Nouveau Teſtament*. Il eſt Nouveau, & par rapport au temps, & par rapport aux choſes ; parce que les Loix de cette Alliance, les Ordonnances de ce Teſtament, auſſi-bien que les recompenſes promiſes à ceux qui les obſerveront, ſont nouvelles & bien plus grandes & plus parfaites. Les differences en ſont marquées nettement dans l'Epître aux Hebreux.

Le nom d'*Evangile*, que l'on donne generalement à toute Loi Nouvelle, & particulierement à l'Hiſtoire de la Vie & des Prédications

de JESUS-CHRIST, ſignifie à la lettre *une heureuſe nouvelle.* a Les Apôtres & les Diſci-

a *Le nom d'Evangile*, &c. *ſignifie à la lettre heureuſe nouvelle.* C'eſt un mot Grec dérivé de la Particule εὖ, qui ſignifie *bien*, & du verbe ἀγγέλλω, qui ſignifie *annoncer*; d'où l'on a formé εὐαγγέλιον. Ce nom ſe prend dans Homere, & dans les autres anciens Auteurs Grecs, pour la recompenſe que l'on donne à celui qui apporte une bonne nouvelle : Il eſt auſſi pris en ce ſens dans la Verſion des Septante, 2. Reg. 4. ℣. 10. & Ciceron s'en ſert dans la 3e Lettre du ſecond Livre à Atticus, où il écrit : *ô ſuaves tuas Epiſtolas quibus Evangelia deberi fateor.* Xenophon s'en ſert dans un ſens droit, pour ſignifier le Sacrifice offert pour une bonne nouvelle. Les Traducteurs Grecs des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, s'en ſont ſervis pour expliquer le mot Hebreu *Beſora*, qui ſignifie ordinairement une bonne nouvelle. Iſaïe, Chap. 52. ℣. 7. parlant prophetiquement du Regne de JESUS-CHRIST, ſe ſert de ce terme : *Que les pieds de ceux qui evangeliſent ſur les Montagnes, qui font entendre la Paix, qui evangeliſent des biens, & qui font entendre le ſalut, ſont beaux!* Paroles que ſaint Paul a citées dans ſon Epître aux Romains, Ch. 10. ℣. 15. comme une Prophetie de la Prédication de J. C. Rien n'eſt plus commun dans le Nouveau Teſtament, que le mot d'*Evangile*, pour ſignifier la Prédication de la Doctrine de J. C. ſoit par la bouche de ſaint Jean, ſoit par celle de J. C. même, ſoit par celle de ſes Apôtres & de ſes Diſciples. Saint Clement, dans ſon Epître aux Corinthiens, prend encore le mot d'*Evangile* dans le même ſens, pour la Prédication de la Doctrine de J. C. Dans les Actes, ſaint Philippe Diacre, eſt appellé *Evangeliſte*, Act. 18. ℣. 18. 21. 8. Et ſaint Paul, dans l'Epître à Timothée Chap. 4. ℣. 5. prie cet Evêque de faire la fonction d'Evangeliſte : *Opus fac Evangeliſtæ*, c'eſt-à-dire de prêcher la Parole de Dieu. Mais l'uſage a depuis reſtreint ce nom aux quatre Evangeliſtes qui ont écrit l'Hiſtoire de J. C.

ples de JESUS-CHRIST ſe ſont ſervis de ce terme pour ſignifier la Prédication de J. C. qui étoit une heureuſe nouvelle pour toute la Terre. Ils l'ont appellé l'*Evangile de la Paix*, *l'Evangile du Roïaume de Dieu*, expreſſions uſitées chez les Hebreux, pour marquer la proſperité & le bonheur. Saint Marc commence ſa Narration par ces paroles : *Commencement de l'Evangile de* JESUS-CHRIST *Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, Hiſtoire de l'heureuſe Prédication de J. C. parce que c'eſt cette Prédication qui fait la principale partie de ſa Narration ; c'eſt pourquoi les premiers Chrêtiens ont pris le nom d'*Evangile*, pour ſignifier en particulier l'Hiſtoire de la Vie de JESUS-CHRIST, où ſes Prédications ſont rapportées ; & le nom d'*Evangeliſte*, qui ſe donnoit auparavant à tous ceux qui annonçoient la Parole de Dieu, ne s'eſt plus donné qu'aux quatre Hiſtoriens de la Vie de J. C. dont les Hiſtoires ont eſté reconnuës pour authentiques par les premiers Chrêtiens, & nommées dés les premiers ſiecles, *les quatre Evangiles*. C'eſt ce que ſaint Juſtin remarque dans ſon Apologie à l'Empereur Antonin. *Les Apôtres*, dit-il, *nous l'ont ainſi appris*, (que l'Euchariſtie eſt le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST) *dans leurs Ecrits, que l'on appelle Evangiles.*

Ces Livres portent dans leurs Titres les noms de leurs Auteurs ; mais il n'eſt pas certain que ces Tîtres ſoient des Auteurs mêmes ; & il y a plus d'apparence qu'ils n'en ſont pas. Car quand les Auteurs mettoient leurs noms à la

tête de leurs Ouvrages, ils les inſeroient dans le Texte même, comme les Prophetes & ſaint Paul ont fait dans leurs Ecrits : il n'en eſt pas de même des noms des Evangeliſtes, qui n'ont aucune liaiſon avec le reſte du diſcours. Il paroît auſſi par le commencement de l'Evangile de ſaint Marc, qu'il n'avoit pas appellé ſon Evangile de ſon nom, mais de celui de JESUS-CHRIST. Ce même Titre ſe trouve dans quelques anciennes Inſcriptions de l'Evangile de ſaint Matthieu. Saint Chryſoſtome remarque dans ſa premiere Homelie ſur l'Epître aux Romains, que Moïſe n'avoit point mis ſon nom aux cinq Livres qu'il avoit écrits, non plus que ceux qui avoient écrit l'Hiſtoire aprés lui : Que ſaint Matthieu, ſaint Jean, ſaint Marc & ſaint Luc n'avoient point non plus mis leurs noms au commencement de leurs Evangiles ; mais que ſaint Paul avoit mis le ſien à la tête de toutes ſes Epîtres, à l'exception de celle qui eſt écrite aux Hebreux, où il n'a pas mis ſon nom à deſſein, parce qu'il étoit odieux aux Hebreux ; & la raiſon que ce Pere rend de cette difference, eſt que les premiers écrivoient pour des perſonnes preſentes, au lieu que ſaint Paul envoïoit des Lettres à des abſens. Mais quoique ces Titres, qui portent le nom des Evangeliſtes, ne ſoient pas des Evangeliſtes, ils ſont preſque auſſi anciens que les Evangeliſtes mêmes ; & quand cela ne ſeroit pas, le témoignage des Anciens nous aſſûreroit d'une maniere convaincante, de leurs Auteurs, comme nous l'avons fait voir.

Quoique l'on pût appeller ſimplement les

Evangiles du nom de leur Auteur, & les intituler l'*Evangile de ſaint Matthieu, de ſaint Marc, de ſaint Luc & de ſaint Jean*, l'on a jugé neanmoins plus à propos de ſe ſervir d'une autre expreſſion, en les intitulant l'*Evangile ſelon ſaint Matthieu, ſelon ſaint Marc, ſelon ſaint Luc & ſelon ſaint Jean*; pour ne pas s'éloigner de la maniere de parler des Apôtres, & ſpecialement de ſaint Marc, qui appelle ſon Evangile l'*Evangile de* JESUS-CHRIST. C'eſt pourquoi l'on a rendu religieuſement cette Propoſition Grecque κατὰ dans les Verſions Latines par *ſecundùm*, *ſelon*. Et quelques anciens Peres, comme Tertullien, ont conſervé le mot Grec. Il eſt vrai que ſelon le ſens de la Phraſe Grecque, l'Evangile ſelon ſaint Matthieu, ſignifie ſimplement l'*Evangile de ſaint Matthieu*. Mais on peut auſſi y donner ce ſens: L'Evangile de JESUS-CHRIST ſelon qu'il a eſté écrit par ſaint Matthieu, par ſaint Marc, par ſaint Luc & par ſaint Jean.

§. II.

Des anciens Evangiles. Que l'Egliſe n'en a jamais reconnu que quatre pour Canoniques; & pourquoi? Symboles attribuez aux quatre Evangeliſtes. De l'accord & des differences qui ſe trouvent entre les quatre Evangiles. Ordre dans lequel ils ont eſté compoſez.

IL étoit ſi neceſſaire à tous les Chrêtiens de ſçavoir l'Hiſtoire de la Vie & de la Prédication de JESUS-CHRIST, qu'il ne faut pas s'étonner, que dés les premiers Siecles de l'Egliſe, pluſieurs aient entrepris de l'écrire. C'eſt ce que ſaint Luc nous apprend dans le commencement de ſon Evangile. *Pluſieurs*, dit-il, *aïant entrepris d'écrire l'Hiſtoire des choſes dont la verité a été connuë parmi nous avec une entiere certitude, par le rapport que nous en ont fait ceux qui dés le commencement les ont vûës de leurs propres yeux, & qui ont été les Miniſtres de la Parole: j'ai crû qu'aprés avoir été informé de toutes ces choſes depuis le commencement, je devois auſſi vous en repreſenter par écrit toute la ſuite.* Pluſieurs Interpretes entendent ce que dit ſaint Luc en cet endroit, des Evangiles ſuppoſez *a* par les Heretiques.

a *Pluſieurs Interpretes entendent ce que dit ſaint Luc en cet endroit, des Evangiles ſuppoſez*, &c.] Origenes, dans la premiere Homelie ſur ſaint Luc, dit

que comme il y a eu pluſieurs faux Prophetes dans l'Ancien Teſtament, il y a eu de même de faux Evangeliſtes dans le Nouveau: que l'Egliſe n'a que ces quatre Evangiles, & que les Hereſies en ont pluſieurs autres, comme l'Evangile ſelon les Egyptiens; celui des douze Apôtres; celui que Baſilide a compoſé; celui de ſaint Thomas; celui de ſaint Mathias; & pluſieurs autres, dans leſquels on n'approuve que ce qui eſt dans les quatre Evangiles que l'Egliſe reçoit. Il remarque enſuite, que ſaint Luc s'eſt ſervi de ce terme: *Pluſieurs ont entrepris*, pour montrer que les autres n'avoient fait que tenter l'Ouvrage qu'il avoit mis dans ſa perfection. Saint Jerôme ſuit Origenes dans la Préface de ſon Commentaire ſur S. Matthieu. Saint Luc, dit-il, eſt témoin dans le commencement de ſon Evangile, qu'il y a eu pluſieurs Evangiles; quelques-uns de ſes Ecrits, qui ſont demeurez juſqu'à preſent, le prouvent. Ces Evangiles aïant été compoſez par divers Auteurs, ont donné le commencement à pluſieurs Hereſies. Tels ſont les Evangiles ſelon les Egyptiens, ſaint Thomas, S. Mathias, ſaint Barthelemi, ceux des douze Apôtres, de Baſilide, & d'Apelle. Il ſuffit de dire à preſent qu'il y a eu des gens, qui ſans avoir l'eſprit & la grace de Dieu, ont plûtôt eſſaïé de faire une Narration, que d'écrire la verité de l'Hiſtoire, auſquels on peut appliquer à bon droit ces paroles du Prophete: *Malheur à ceux qui prophetiſent de leur cœur.* Mais l'Egliſe ne reconnoît que quatre Evangiles. Saint Epiphane, dans l'Hereſie 51. dit que ſaint Luc deſigne dans le commencement de ſon Evangile, quelques perſonnes qui avoient tâché d'écrire l'Evangile: ſçavoir, Corinthe & Merinthe. Saint Ambroiſe a copié preſque mot pour mot la Préface d'Origenes. Tite de Boſtre remarque que l'Evangeliſte S. Luc parle de ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de l'Evangile, ſans avoir l'Eſprit de Dieu; & il dit que c'eſt pour cela qu'il s'eſt ſervi du terme d'*entreprendre* ou de *tenter*; ce qui ne convient point aux Evangiles de ſaint Matthieu, de ſaint Marc & de ſaint Jean, qui ont été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Il ajoûte que l'Evangile ſelon les Egy-

tiens, & celui des douze Apôtres, eſt de ce nombre. Qu'il y en a encore pluſieurs autres ; mais que l'Egliſe ne reçoit que les quatre. Saint Auguſtin, dans le quatriéme Livre de l'Accord des Evangeliſtes, Chap. 8. dit que ſaint Luc, en ſe ſervant du terme de *conati ſunt*, ont eſſaïé, fait entendre qu'il parle de quelques-uns qui n'avoient pas pû achever l'Ouvrage qu'ils avoient commencé ; & que cela ſe doit entendre de ceux qui n'ont aucune autorité dans l'Egliſe. Maldonat, au contraire, croit que ſaint Luc parle des Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc, qui étoient déja compoſez. On dit contre ce ſentiment, que ſaint Luc parle d'Ouvrages imparfaits, puis qu'il ſe ſert du verbe ἐπιχείρησαν, qui ſignifie *eſſaïer*, *tenter*, *commencer* : mais cette objection n'eſt pas bien forte, parce que ce terme eſt general, & qu'il peut auſſi-bien ſe dire d'un Ouvrage achevé, que d'un imparfait que l'on a entrepris de faire. Et ſuivant la Phraſe Grecque, *commencer* ou *entreprendre de faire*, eſt faire une choſe. Ainſi, dans le premier Chapitre des Actes, les choſes que J. C. a commencé de faire & d'enſeigner, c'eſt-à-dire, qu'il a faites & enſeignées. On objecte encore, qu'il ſemble que ſaint Luc parle avec mépris de ceux qui avoient écrit ces Hiſtoires de J. C. Mais cela n'eſt pas bien clair : il ſemble au contraire, ſe mettre au même rang, quand il ajoûte : *Viſum eſt & mihi*. On dit en troiſiéme lieu, qu'il n'a pas pû parler de l'Evangile de ſaint Matthieu, qui n'étoit encore qu'en Hebreu, ni de celui de ſaint Marc, qui n'eſt qu'un abregé d'Hiſtoire : cela eſt encore foible. Tout ce qu'on peut dire de plus fort, c'eſt que ſaint Luc parle indéterminement de pluſieurs perſonnes qui avoient entrepris d'écrire ce qu'ils avoient appris de la Vie & des Prédications de JESUS-CHRIST, de ceux qui l'avoient vû. Or il n'auroit pas parlé de cette maniere de l'Evangile de ſaint Matthieu, qui avoit vû lui-même J. C. & s'il avoit voulu parler uniquement de l'Evangile de ſaint Marc, il l'auroit nommé, & ne ſe ſeroit pas ſervi du terme de *pluſieurs*, qui ne conviendroit pas même à deux Evangeliſtes. Il a donc voulu parler aſſurément de

D'autres appliquent ces paroles uniquement aux Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc, qui étoient déja compoſez quand ſaint Luc écrivit le ſien. Mais il me ſemble qu'on peut tenir un milieu entre ces deux opinions, en diſant que ſaint Luc parle generalement de tous ceux qui avoient avant lui entrepris d'écrire l'Hiſtoire de la Vie & des Prédications de J.C. car il paroît aſſez vraiſemblable, que pluſieurs Chrêtiens avoient écrit du vivant des Apôtres mêmes, & auſſi-tôt aprés leur mort, ce qu'ils avoient appris de la Vie & de la Doctrine de J. C. des Apôtres & des Diſciples qui l'avoient vû & entendu. On peut donc ſuppoſer qu'il y a eu dans le commencement de l'Egliſe pluſieurs Evangiles. Mais quoique les Anciens

pluſieurs. On ne peut pas dire non plus, que S. Luc ne parle que des Evangiles Heretiques pleins de fauſſetez & d'erreurs : car, 1°. il les eût taxez plus fortement, & averti que ces Narrations étoient fauſſes & pleines d'erreurs, & qu'il ne falloit y ajoûter aucune foi. Il ne les blâme point, & ſuppoſe qu'elles avoient été faites par des gens de bonne foi. 2°. Preſque tous les Evangiles des Heretiques ſont poſterieurs à celui de S. Luc 3°. L'Evangile ſelon les Egyptiens & les Hebreux, & quelques autres anciens, n'étoient point Heretiques : les anciens Peres s'en ſont ſervis. Et quoy-qu'ils ne fuſſent pas d'une autorité infaillible, ils pouvoient contenir des veritez. Enfin il eſt tres-vraiſemblable, qu'outre ces Evangiles dont les Anciens font mention, pluſieurs d'entre les premiers Chrêtiens avoient écrit des Memoires de ce qu'ils avoient appris de la Vie & des Prédications de JESUS-CHRIST, qui ont été perdus dans la ſuite des temps ; mais qui ſe trouvoient encore du temps de ſaint Luc.

aient connu & cité quelquefois ces anciens Evangiles, jamais l'Egliſe n'en a reconnu d'autres pour canoniques & divinement inſpirez, que les Evangiles de ſaint Matthieu, de ſaint Marc, de ſaint Luc & de ſaint Jean. C'eſt un fait dont nous avons pour témoins les plus anciens Auteurs Chrêtiens. Il ne peut, dit ſaint Irenée, Liv. 3. Ch. 11. y avoir ni plus ni moins d'Evangiles, que ces quatre, qui ſont comme les quatre Colomnes de l'Egliſe, dont l'autorité eſt ſi conſtante, que les Heretiques mêmes s'en ſervent pour confirmer leur doctrine. Saint Clement d'Alexandrie, dans le troiſiéme Livre des Stromates, répondant a l'Heretique Caſſien, qui lui oppoſoit un Paſſage tiré de l'Evangile ſelon les Egyptiens, déclare d'abord, qu'il n'eſt pas obligé d'ajoûter foi à ce qu'on allegue, *parce que cela ne ſe trouve point dans les quatre Evangiles que nous avons reçûs par tradition.*

Origenes dans ſa premiere Homelie ſur ſaint Luc, remarque que comme parmi le Peuple Juif, entre pluſieurs perſonnes qui ſe diſoient Prophetes, il y en avoit des veritables & de faux, comme Ananie fils d'Agot, & que le Peuple avoit le don de diſcerner les eſprits, en vertu duquel ils mettoient les uns au rang des Prophetes, & rejettoient les autres, comme les Banquiers rejettent la fauſſe monnoïe: de même dans le Nouveau Teſtament pluſieurs ont entrepris d'écrire des Evangiles; mais que tous ces Evangiles n'ont pas été reçûs. Vous pouvez, ajoûte-t-il, apprendre du commen-

» cement de l'Evangile de S. Luc, conçû en ces ter-
» mes : *Pluſieurs aïant entrepris de faire l'Hiſtoire*
» *des choſes*, &c. Qu'il y a eu pluſieurs Evangiles,
» entre leſquels on a choiſi & laiſſé aux Egliſes
» par Tradition, les quatre que nous avons. Saint Ambroiſe, ſaint Jerôme, Tite de Boſtre, & ſaint Auguſtin, font la même refléxion ſur le Paſſage de ſaint Luc, & remarquent que l'Egliſe ancienne n'a reçû que les quatre Evangiles, parce que ce ſont les ſeuls qu'elle a crû dignes de foi, & écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit ; & qu'elle a rejetté les autres comme écrits par des Auteurs qui n'étoient pas d'une autorité infaillible, ou dont les Ecrits étoient pleins de fauſſetez & d'erreurs. Pluſieurs, dit ſaint Ambroiſe, ont entrepris d'écrire » l'Hiſtoire de JESUS-CHRIST ; mais ils étoient » deſtituez de la grace de Dieu, ou ils ont rem- » pli leurs Evangiles d'une doctrine empoiſon- » née. Il s'eſt trouvé pluſieurs perſonnes, dit » ſaint Jerôme, qui ſans avoir l'Eſprit & la » grace de Dieu, ont plûtôt entrepris de faire » une Narration, que d'écrire la verité de l'Hi- » ſtoire ; auſquels on peut appliquer ces paroles » du Prophete : *Malheur à ceux qui prophe-* » *tiſent de leur cœur, qui ſuivent leurs eſprits,* » *& qui diſent, Le Seigneur dit, quoique le Sei-* » *gneur ne les ait pas envoyez.* La difference que Tite de Boſtre met entre ces Ecrivains & nos quatre Evangeliſtes, c'eſt que ceux-là n'étoient point aſſiſtez de la grace de Dieu pour écrire leur Hiſtoire ; au lieu que ceux-ci étoient ſecourus par l'Eſprit de Dieu. Saint Auguſtin étend

étend encore davantage cette penſée : Tous « les autres, dit-il, qui ont entrepris ou oſé « écrire quelque choſe des actions de J. C. ou « des Apôtres, n'ont pas été tels en leur temps, « que l'Egliſe pût ajoûter foi à leurs Ecrits, & « les recevoir au nombre des Livres qui ont une « Autorité Canonique ; ſoit parce qu'ils n'étoient « pas tels qu'on dût neceſſairement ajoûter foi « à ce qu'ils rapportoient, ſoit parce qu'ils ont « ajoûté dans leurs Ecrits des erreurs que la « Regle de la Foi Catholique & Apoſtolique, & « la ſainte Doctrine rejettent. «

Ainſi la raiſon préciſe pour laquelle on n'a reçû que les quatre Evangiles dans les Egliſes, c'eſt parce qu'il n'y a eu que ces quatre que l'on ait crû de tout temps écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, & que toutes les Egliſes aient reçûs comme des Ouvrages divins & canoniques.

Les Peres ont cherché divers myſteres dans ce nombre de quatre. Saint Irenée dit, que comme il y a quatre parties du Monde, & quatre principaux vents, il étoit auſſi convenable qu'il y eût quatre Evangiles dans l'Egliſe, comme quatre Colomnes qui la ſoûtiennent, & quatre ſouffles de Vie qui la rendent immortelle. Saint Auguſtin ſe ſert de la même allegorie des quatre parties du Monde. Peut-être, dit-il, la raiſon pour laquelle il y « a quatre Evangiles, c'eſt parce qu'il y a quatre parties du Monde, dans lequel l'Egliſe s'eſt « répanduë. Saint Jerôme les compare, avec « plus de vraiſemblance, aux quatre Fleuves qui

ſortoient du Paradis Terreſtre, & aux quatre angles, ou aux quatre anneaux de l'Arche. Mais ces ſortes d'allegories n'ont de fondement que l'imagination : & la raiſon veritable pour laquelle l'Egliſe n'a que quatre Evangiles, c'eſt parce qu'il n'y a que ces quatres qui aient été reconnus de tout temps, comme divinement inſpirez. Mais pourquoi n'y en a-t-il que quatre de cette nature ? Dieu l'a voulu ainſi ; il eſt inutile d'en chercher d'autre raiſon que ſa volonté. Tout ce qu'on peut remarquer avec ſaint Chryſoſtome, c'eſt qu'il étoit à propos qu'il y eût pluſieurs Evangeliſtes, pour autoriſer davantage l'Hiſtoire de J. C. Ne ſuffiſoit-il „ pas, dit ce Pere, qu'il y eût un Evangeliſte ; „ Un ſeul ne pouvoit-il rapporter tout ce qui eſt „ dans les quatre ? Cela ſe pouvoit ; mais qua„ tre perſonnes differentes aïant écrit les mêmes „ choſes en differens temps & en differens lieux, „ ſans ſe parler, s'accordant parfaitement, ſont „ ſans doute une preuve bien plus grande de la „ verité.

Les Anciens ont crû trouver une figure des quatre Evangeliſtes dans le commencement de la Prophetie d'Ezechiel, & dans le Chapitre 9. de l'Apocalypſe, où il eſt parlé de quatre Animaux, dont le premier avoit le viſage d'un homme, le ſecond la face d'un lion, le troiſiéme celle d'un bœuf, & le quatriéme celle d'un aigle. Ce ſont les ſymboles que l'on donne ordinairement aux quatre Evangeliſtes. Mais les Peres ne ſont pas d'accord entr'eux de ceux à qui chaque ſymbole convient ; ni des raiſons

pour leſquelles ces ſymboles leur conviennent. *b* En ſorte que l'on ne peut faire de fonds ſur leurs conjectures purement arbitraires, ni déterminer neceſſairement aux quatre Evangeliſtes, le ſens des Viſions d'Ezechiel & de ſaint

b *Les Peres ne ſont pas d'accord entr'eux de ceux à qui chaque ſymbole convient, ni des raiſons pour leſquelles ces ſymboles leur conviennent.*] Saint Irenée, Liv. 3. Ch. 11. donne à S. Matthieu l'Homme, parce qu'il décrit la Generation humaine de JESUS-CHRIST, & parle de lui par tout comme d'un Homme: à ſaint Marc, l'Aigle, parce qu'il commence ſon Evangile par l'Eſprit Prophetique qui vient d'enhaut: à ſaint Luc le Bœuf, parce qu'il décrit la Race Sacerdotale de J. C. & à ſaint Jean le Lion, parce qu'il conſidere J. C. comme Dieu & comme Roi, & qu'il fait remarquer dés le commencement de ſon Evangile la grandeur de J. C. Saint Jerôme, *Praf. in Comm. Matth.* attribuë l'Homme à ſaint Matthieu, parce qu'il a commencé ſon Evangile par la Genealogie humaine de J. C. le Lion à ſaint Marc, parce qu'il commence par la Prophetie de ſaint Jean, qui rugiſſoit comme un Lion dans le Deſert: le Bœuf à ſaint Luc, parce qu'il commence ſon Evangile par l'Hiſtoire du Prophete Zacharie: & l'Aigle à ſaint Jean, parce qu'il s'éleve à la Divinité. Saint Auguſtin, *L. 1. de Conſ. Ev. C. 6.* dit que ceux qui attribuent le Lion à ſaint Matthieu, l'Homme à ſaint Marc, le Bœuf à ſaint Luc, & l'Aigle à ſaint Jean, ont mieux rencontré que ceux qui donnent l'Homme à ſaint Matthieu, & le Lion à ſaint Jean, parce qu'il ne faut pas s'arrêter au commencement de leurs Evangiles, mais à ce qu'ils contiennent. Et que ſaint Matthieu s'attache plus à ce qui regarde la Roſauté de J. C. ſaint Luc à ſon Sacerdoce, ſaint Marc à ſon Humanité: & que ſaint Jean s'éleve comme un Aigle juſqu'à ſa Divinité. Bede a ſuivi le ſentiment de ſaint Auguſtin.

Jean, qui ſont fort obſcures. La Providence de Dieu a permis, que de ces quatre Evangeliſtes, il y en a eu deux Apôtres, ſaint Matthieu & ſaint Jean, témoins oculaires de la Vie & des Actions de JESUS-CHRIST, & deux Diſciples des Apôtres, ſaint Marc & ſaint Luc, qui ont écrit leur Evangile ſur la Relation des autres, afin que l'on connût qu'il n'y avoit point de difference entre ce que les Apôtres avoient écrit, & ce qu'ils avoient prêché de vive voix.

Les diverſitez, & même les contrarietez qui ſe trouvent entr'eux, bien loin de diminuer leur autorité, ſervent à l'établir, & font voir „ qu'ils ont écrit de bonne foi la verité. Car, „ comme remarque ſaint Chryſoſtome, s'ils s'ac„ cordoient en tout avec une trop grande exacti„ tude, juſqu'aux moindres circonſtances & aux „ moindres termes, nos Adverſaires croiroient „ qu'ils ſe ſeroient aſſemblez, & auroient été de „ concert pour nous tromper : On ne croiroit ja„ mais qu'une ſi grande conformité pût ſe trou„ ver dans des gens qui auroient agi avec ſim„ plicité. Au lieu que la contradiction apparente „ qui ſe trouve entr'eux ſur de petites choſes, „ leve le ſoupçon qu'on pourroit avoir contr'eux, „ & eſt une preuve de leur bonne foi. S'il y a „ entr'eux quelque varieté ſur les temps & les „ lieux, cela ne porte point de préjudice à la ve„ rité. Remarquez qu'il n'y en a aucune ſur les „ principaux Points de nôtre Créance : Comme „ ſur ceux-ci, qu'un Dieu s'eſt fait Homme ; „ qu'il a été crucifié & enſeveli ; qu'il eſt reſuſ-

cité & monté aux Cieux ; qu'il viendra juger « les hommes ; qu'il a donné des Préceptes ſa- « lutaires ; qu'il n'a pas apporté une Loi contraire « à la premiere ; qu'il eſt le Fils Unique de Dieu, « de ſa même ſubſtance, & ſur les autres Points de « cette nature. Nous les trouvons tous parfaite- « ment d'accord ſur ces Articles. Mais ſi dans « ce qui regarde les miracles, ils ne les ont pas tous « rapportez ; que l'un en ait rapporté quelques- « uns, & un autre d'autres, cela ne doit pas « nous étonner. Car ſi un ſeul avoit tout rapporté « les autres ſeroient inutiles ; & s'ils avoient tous « écrit des choſes differentes & nouvelles, on « n'auroit point de preuve de leur accord. C'eſt « pourquoi ils ont écrit tous des choſes qui leur « ſont communes, & chacun a rapporté des « choſes particulieres. «

Nous n'entreprendrons pas ici de faire voir qu'il n'y a point de contradiction veritable dans la Narration des Evangeliſtes ; d'accorder les varietez qui peuvent s'y rencontrer, & de faire une Hiſtoire complete des quatre Evangiles. Pluſieurs Auteurs anciens & modernes, l'ont tenté & executé avec ſuccés. Nous remarquerons ſeulement, 1°. Que l'omiſſion ou l'addition d'un fait n'étant pas un menſonge ni une contrarieté, on ne peut pas accuſer la Narration des Evangeliſtes de fauſſeté ni de contradiction, parce que les uns rapportent des faits qui ont eſté omis par les autres. 2°. Que la difference de l'ordre dans lequel on rapporte les faits, ne préjudiciant en aucune maniere à leur verité, il n'eſt pas ſurprenant que les

Evangeliſtes n'aient pas toûjours gardé le même ordre. Ce n'eſt point une preuve, que les faits qu'ils rapportent ne ſont pas veritables : c'en eſt une, qu'ils écrivent naturellement & ſimplement, ſans fineſſe & ſans connivence. 3°. Que la même choſe pouvant être rapportée en differens termes, ce n'eſt point une contradiction, que l'un rapporte une Sentence de JESUS-CHRIST en des termes, & que l'autre ſe ſerve d'autres termes pour l'exprimer ; que l'un étende plus ſa penſée, & que l'autre la rapporte plus en abregé. Il eſt preſque impoſſible que deux hommes rapportent une même choſe en mêmes termes ; il ſeroit même difficile qu'un même homme fiſt deux fois une même Narration ſans y rien changer. En un mot, je ſoûtiens qu'il eſt moralement impoſſible de trouver quatre perſonnes differentes, qui écrivent une Hiſtoire auſſi pleine de choſes merveilleuſes, chargée d'autant de circonſtances & d'évenemens, remplie d'autant de préceptes, de maximes, de Sentences & de Doctrine, que l'eſt celle de JESUS-CHRIST, entre leſquels il ne ſe trouve pas autant ou plus de difference apparente, qu'il n'y en a entre les quatre Evangeliſtes.

L'ordre ſuivant lequel les quatre Evangiles ont eſté compoſez, eſt, ſelon le témoignage de tous les Anciens, celui dans lequel ils ſont encore placez. *c* Nous tâcherons d'en marquer

c *L'ordre ſuivant lequel les quatre Evangiles ont été compoſez, eſt, ſelon le témoignage de tous les Anciens, celui dans lequel ils ſont encore placez.*] Saint Irenée. l. 3. hæret. Fab. c. 3. Euſeb. l. 3. hiſt. c. 24.

plus préciſement l'ordre & l'occaſion, en traitant de chaque Evangile en particulier.

§. III.

De ſaint Matthieu & de ſon Evangile. En quelle Langue il l'a compoſé. S'il eſt different de l'Evangile des Nazaréens. De l'Autenticité du Texte Grec. De quelques Additions faites au Texte.

SAint Matthieu nous a appris lui-même dans ſon Evangile, chap. 9. ℣. 9. qu'il étoit Publicain; & qu'étant proche de la Ville de Capharnaüm, [a] aſſis dans le Bureau des Impoſts, JESUS-CHRIST lui dit, Suivez-moi; qu'il ſe leva auſſi-tôt, qu'il le ſuivit, & le reçût dans

Hieron Præf. Comment. in Matth. & L. de Vir. Illuſt. Epiph. hæreſi 51. Aug. de Conſ. Evang. l. 1. c. 2.

a *Proche de la Ville de Capharnaüm.*] Il eſt certain, ſelon les trois Evangeliſtes, que J. C. étoit à Capharnaüm quand il guérit le Paralytique. Saint Marc le dit, en nommant cette Ville par ſon nom, chap. 2. v. 1. & ſaint Matthieu la deſigne par le nom de la Ville de J. C. c'eſt à dire, la Ville où il faiſoit ordinairement ſa demeure. La vocation de ſaint Matthieu ſuit immediatement dans les trois Evangeliſtes la gueriſon du Paralytique: mais ſaint Luc dit, qu'après cette gueriſon J. C. *ſortit de la Ville, & qu'il vit un Publicain nommé Levis aſſis au Bureau des Impoſts.* Saint Marc dit qu'après la gueriſon du Paralytique, *il ſortit encore pour aller vers la mer, & que tout le peuple venoit à*

ſa maiſon, où nôtre Seigneur & ſes Diſciples ſe mirent à table avec des Publicains & des gens de mauvaiſe vie ; ce qui donna lieu aux Phariſiens de murmurer contre lui. Saint Marc, chap. 2. ℣. 14. & ſaint Luc, chap. 5. ℣. 29. rapportent la même Hiſtoire avec les mêmes circonſtances, & la placent dans le même temps & dans le même lieu : mais le nom qu'ils donnent à ce Publicain, appellé par JESUS-CHRIST, n'eſt point celui de Matthieu, c'eſt celui de Levis. Ce qui a fait croire à quelques Interpretes, que le Publicain dont il eſt parlé dans ces deux Evangeliſtes, étoit different de l'Apôtre ſaint Matthieu : *b* Mais les circonſtances, le temps & le lieu de l'Hiſtoire étant les

lui, qui les enſeignoit, & qu'en paſſant il vit Levi d'Alphée aſſis dans un Bureau des Impoſts. Saint Matthieu aprés avoir rapporté la gueriſon du paralytique dit, *que J. C. paſſant, vit un homme aſſis dans un Bureau des Impoſts appellé Matthieu.* Il paroît par ces paſſages que J. C. étoit ſorti ou ſortoit de la Ville de Capharnaüm, quãd il appella S. Matthieu qui étoit aſſis dans un Bureau d'Impoſts, & qu'il alloit vers la mer de Galilée. Il y a de l'apparence que le Bureau des Impoſts & la maiſon du Receveur, étoient hors de la Ville ſur le bord de la mer, où J. C. étoit quand Jaïre le vint querir peu de tems aprés pour guerir ſa fille. *Marc. 5.*

b *Ce qui a fait croire à quelques Interpretes, que le Publicain dont il eſt parlé dans ces deux Evangeliſtes, étoit different de l'Apôtre ſaint Matthieu.*] Grotius eſt dans cette penſée. Pour lui donner quelque vraiſemblance, il dit, 1. Que ſaint Matthieu ne ſe donne jamais le nom de Levis ; que les deux autres Evangeliſtes qui rapportent cette hiſtoire, ne donnent point à ce Levis le nom de Matthieu, & que dans les Catalogues des Apôtres, il eſt

mêmes, il y a bien de l'apparence que c'eſt le même homme, *c* qui s'appelloit *Levis* ou *Levi* avant que d'être Diſciple de JESUS-CHRIST, qui fut enſuite appellé Matthieu. Saint Marc en lui donnant le nom de *Levis d'Alphée*, ſimplement appellé Matthieu, quoique les noms des autres Apôtres qui en avoient deux, y ſoient marquez. 2. Qu'Heracleon ancien Auteur, rapporté par ſaint Clement d'Alexandrie, diſtingue S. Matthieu de Levi; & qu'Origenes dans les Livres contre Celſe, aſſûre que Levi n'étoit pas du nombre des Apôtres. C'eſt ſur cette raiſon & ſur ces autoritez qu'il fonde ſa conjecture, que peut-être Levi étoit celui qui tenoit le Bureau des Impoſts, & que ſaint Matthieu étoit ſous lui. Mais la raiſon qu'il allegue eſt tres-foible; car il eſt fort naturel que ſaint Matthieu s'appellant Levi quand il a été converti; les deux Evangeliſtes ne lui aïent point donné d'autre nom quand ils parlent de ſa converſion, & que peut-être par quelque déference pour lui, ils n'aïent pas voulu marquer qu'il avoit été Publicain, & que lui par humilité l'ait voulu découvrir. Quoiqu'il en ſoit, aïant eu ces deux noms, la reticence de l'un ne peut pas faire conclure que ces deux noms ſoient les noms de deux hommes. L'autorité d'Heracleon ſuivi par ſaint Clement d'Alexandrie, & celle d'Origenes ſeroient plus conſiderables, s'il paroiſſoit qu'ils euſſent examiné la choſe, ou qu'ils euſſent eu quelque preuve que Levi étoit different de Matthieu. Mais il paroît que ce n'eſt que la difference des noms qui les a fait douter ſi c'étoit le même homme. Origenes lui-même dans ſa Préface ſur l'Epître aux Romains, remarque que le Publicain appellé Levi par ſaint Marc & ſaint Luc, eſt ſaint Matthieu même. Tous les autres Peres ont auſſi aſſûré que Matthieu & Levi étoient deux noms d'un même homme.

c *Mais les circonſtances, le temps & le lieu de l'hiſtoire, étant les mêmes, il y a bien de l'apparence que*

nous apprend qu'il étoit fils d'Alphée. Il fut mis peu de temps aprés par Nôtre Seigneur au rang de ſes Apôtres, & aprés avoir été témoin de ſes Prédications, de ſes Actions & de ſon Aſcenſion, il demeura dans Jeruſalem, & reçût avec les autres Apôtres, le Saint-Eſprit pour prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST. Voilà tout ce que l'Ecriture-Sainte nous apprend de l'Hiſtoire de la Vie de ſaint Matthieu, & tout ce qu'il y en a d'aſſûré.

Rufin, Socrate, & la plupart des Auteurs diſent qu'il a annoncé l'Evangile dans l'Ethiopie. Saint Ambroiſe le fait l'Apôtre de la Perſe. Saint Paulin dit qu'il eſt mort dans la Parthe, dont les Menées des Grecs le font Apôtre. Le faux Abdias lui fait ſouffrir le martyre dans la Ville de Naddaver en Ethiopie, où Fortunat de Poitiers dit que ſon corps repoſe. Le Marty-

c'eſt le même homme.] Les trois Evangeliſtes rapportent cette hiſtoire comme arrivée immediatement aprés la gueriſon du Paralytique au ſortir de la Ville de Capharnaüm. Ils diſent que celui qui fut appellé par Nôtre-Seigneur, étoit un Publicain, qu'il étoit aſſis à un Bureau des Impoſts, que J. C. lui dit, *Suivez-moy*, qu'il quitta tout pour le ſuivre; qu'il reçût J. C. & ſes Diſciples dans ſa maiſon, qu'il leur donna à manger avec des Publicains & des pecheurs, &c. Il n'y a que le nom de different. Il eſt vrai que ſaint Matthieu ne dit pas preciſément que ce fut dans ſa maiſon, comme les autres diſent nettement que ce fut dans celle de Levi; mais cela eſt ſous-entendu; Et il eſt conſtant par ſa narration, que c'étoit dans la maiſon de ce Publicain qu'il avoit appellé, & qui l'avoit ſuivi. Or c'eſt deviner de dire qu'il en avoit appellé deux, & que deux l'avoient ſuivi.

logue attribué à ſaint Jerôme, & les autres Martyrologes portent qu'il eſt mort dans la Perſe ou dans la Parthe. Metaphraſte dit qu'il a prêché dans la Syrie. Iſidore de Seville dans ſon Livre de la Vie & de la Mort de quelques Saints, donne à ſaint Matthieu la Judée & la Macedoine en partage. Saint Clement d'Alexandrie dans le 2. Livre du Pedagogue, chap. 1. écrit que cet Apôtre pratiqua une abſtinence continuelle pendant ſa vie, en ne vivant que de racines, de laituës & d'autres légumes, ſans jamais manger de viande.

Quant au genre de ſa mort, Heracleon Diſciple de Valentin, rapporté par le même ſaint Clement, Liv. 4. des Stromates, dit qu'il fût un de ceux des Apôtres qui ne ſouffrit point le martyre. Les Menologes des Grecs ſemblent ſuivre ce ſentiment. Au contraire Nicephore, Abdias & les Martyrologes des Latins le mettent au nombre des Martyrs, & décrivent même le genre & les circonſtances de ſon Martyre. Mais quelle foi peut-on ajoûter à ces monumens?

Il faut donc nous en tenir uniquement à ce que les plus anciens Auteurs Chrétiens nous ont rapporté comme une choſe certaine. Que ſaint Matthieu aïant préché pendant quelques années l'Evangile en Judée, y compoſa ſon Evangile en Hebreu, c'eſt-à-dire en la Langue que les Juifs qui demeuroient à Jeruſalem & dans la Judée parloient alors, qui étoit la Langue Syriaque. C'eſt ce que le deſſein de cet Ouvrage demande que nous traitions avec plus d'étenduë.

La plus grande queſtion qui ſe trouve ſur ce ſujet, eſt touchant la Langue en laquelle cet Evangile a été compoſé par ſaint Matthieu même. Tous les Anciens nous aſſûrent d'un commun conſentement, qu'il l'écrivit en Hebreu. Papias, ſaint Irenée, Origenes, Euſebe, ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Jerôme, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtome, ſaint Auguſtin, l'Auteur du Commentaire Latin ſur ſaint Matthieu attribué à ſaint Chryſoſtome, & l'Auteur de la Synopſe de l'Ecriture, qui porte le nom de ſaint Athanaſe, ſont une nuée de témoins qui dépoſent que ſaint Matthieu a écrit ſon Evangile en Hebreu. *d* Cependant quelques

d *Une nuée de témoins, qui dépoſent que ſaint Matthieu a écrit ſon Evangile en Hebreu.*] Voici leurs paſſages en Latin. *Papias apud Euſebium lib. 3. Hiſt. cap.* 39. Matthæus quidem Hebraico Sermone divina ſcripſit oracula; interpretatus eſt autem unuſquiſque illa prout potuit. *Irenus lib 3. adv. Hæreſ. cap.* 1. Ita Matthæus in Hebræis ipſorum lingua ſcripturam edidit Evangelii, cùm Petrus & Paulus Romæ evangelizarent & fundarent Eccleſiam. *Idem ibid. cap.* 11. Ebionæi etenim eo Evangelio quod eſt ſecundùm Matthæum, ſolo utentes. *Origenes apud Euſeb. lib. 6. cap.* 25. Primùm ſcilicet Evangelium ſcriptum eſſe à Matthæo priùs quidem Publicano, poſteà vero Apoſtolo, J. C. qui illud Hebraico ſermone conſcriptum Judæis ad fidem converſis publicavit. *Euſeb lib. 3 Hiſt. cap.* 24. Nam Matthæus, cùm Hebræis primus fidem prædicaſſet, indè ad alias quoque gentes profecturus Evangelium ſuum patrio ſermone conſcribens, id quod præſentiæ ſuæ adhuc ſupereſſe videbatur, ſcripto illis quos relinquebat ſupplevit. *Cyrillus Hieroſolym. Catecheſ.* 14. Matthæus ſcribens Evangelium, linguâ Hebraicâ illud ſcripſit.

Auteurs modernes en ont douté, & ont même oſé ſoûtenir qu'il n'avoit jamais été compoſé qu'en Grec.

Avant que d'examiner leurs conjectures, il faut éclaircir une autre queſtion; ſçavoir ſi la Langue Hebraïque dans laquelle les Anciens diſent que l'Evangile a été écrit par S. Matthieu, eſt l'ancienne Langue Hebraïque des Livres de l'Ancien Teſtament, ou la Langue Syriaque que l'on parloit à Jeruſalem, appellée communément Hebraïque dans le Nouveau Teſtament.

Hieronymus Præf. in quatuor Evangel. Excepto Apoſtolo Matthæo qui primus in Judæa Evangelium Chriſti Hebraicis litteris edidit. *Idem Præf Commentariorum in Matth.* Primus omnium Matthæus eſt Publicanus cognomento Levi, qui Evangelium in Judæa Hebræo ſermone edidit, ob eorum vel maximè cauſam qui in Jeſum crediderant ex Judæis, & ne quidquam legis umbram ſuccedente Evangelii veritate ſervabant. *Idem in libro de Viris Illuſtribus.* Matthæus qui & Levi ex Publicano Apoſtolus primus in Judæa propter eos qui ex circumciſione crediderant, Evangelium Chriſti Hebraicis litteris verbiſque compoſuit, quod quis poſteà in Græcum tranſtulerit, non ſatis certum eſt. *Epiphanius Hæreſi 29. de Nazaræis.* Eſt verò penes illos Evangelium ſecundùm Matthæum Hebraicè ſcriptum, & quidem abſolutiſſimum. *Idem Hæreſ. 51.* Matthæus igitur primus Evangelii ſcribendi proœmium nactus eſt..... Hîc igitur Matthæus linguâ Hebraicâ ſcripſit ac prædicavit Evangelium. *S. Chryſoſtomus Homil. 1. in Matt.* Matthæus accedentibus his qui ex Judæis Chriſto crediderant & rogantibus, ut quæ verbis docuiſſet hæc eis in litteris ſervanda dimitteret, Hebræo dicitur Evangelium ſcripſiſſe ſermone. *Auguſtinus de conſenſu Evangeliſtarum, lib. 1. cap. 2.* Primum Matthæus..... horum ſanè quatuor ſolus

c'eſt à dire une dialecte de la Langue Caldaïque, comme elle ſe parloit en Syrie, mêlée de quelques termes Hebreux, parce que c'eſt un fait qui eſt prouvé clairement par pluſieurs endroits du Nouveau Teſtament. Car les Evangeliſtes rapportent aſſez ſouvent des mots Caldaïques qu'ils appellent Hebreux, comme étant les termes dont on ſe ſervoit communément dans le Païs. Saint Luc. Act. 1. v. 19. dit que le champ acheté par les Juifs de l'argent que Judas apporta, fût appellé en leur propre Langue τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ αὐτῶν, *Haceldama*, c'eſt-à-dire le champ du Sang; ce mot eſt Syriaque: ceux de *Betſaïda*, de *Golgotha*, de *Gabbata*, que ſaint Jean remarque comme des noms Hebreux uſitez dans le Païs, ſont auſſi des mots Syriaques. Le titre de la Croix écrit en Grec, en Latin & en Hebreu, fait voir que ces trois Langues étoient en uſage dans la Ville de Jeruſalem; l'Hebreu pour les naturels du Païs, les deux autres Langues pour les étrangers. Il y a bien de l'apparence que Nôtre Seigneur expirant ſur la Croix, prononça ſes dernieres paroles dans la Langue qu'il parloit ordinairement. Or les termes rapportez par les Evangeliſtes, *Eli*, *Eli*, ſelon ſaint Marc, *Eloï*, *Eloï*, *Lamaſabactani*, ſont Syriaques. Il eſt rapporté dans les Actes des Apôtres, que ſaint Paul fit un diſcours en Hebreu aux Juifs, qui l'écoûterent avec plus d'attention, quand ils l'entendirent parler en Langue Hebraïque. C'étoit donc la Langue la plus commune & la plus entenduë du peuple de Jeruſalem: cela eſt ſi vrai, que

ſaint

ſaint Paul aïant prié le Tribun de lui accorder la permiſſion de parler, le Tribun lui demanda s'il ſçavoit parler Grec: Queſtion qu'il ne lui auroit pas faite, ſi la Langue Grecque avoit eſté la Langue ordinaire des Juifs. Mais comme ils parloient Syriaque, & que quelques-uns n'entendoient point le Grec, il voulut ſçavoir de ſaint Paul s'il le ſçavoit, afin qu'il lui parlât en cette Langue. On convient qu'il y avoit en ce temps-là quantité de Juifs à Jeruſalem qui ſçavoient parler Grec & Latin; mais on ne peut douter que la Langue Syriaque ne fût encore la Langue commune de la Nation. C'eſt pourquoi Joſeph nous aſſûre qu'il avoit d'abord écrit ſon Hiſtoire en la Langue de ſon païs, qu'il appelle Caldaïque, pour ceux de ſa Nation, à qui la Langue Grecque eſtoit eſtrangere. Les Romains en ſe rendant maîtres de Jeruſalem & de la Judée, y avoient bien introduit comme dans les autres païs, la connoiſſance de la Langue Latine, & le commerce que les Juifs avoient avec les Grecs & avec les autres Juifs Helleniſtes, en avoit obligé pluſieurs de ſçavoir, entendre & parler cette Langue; mais il ne ſe peut pas faire que celle du païs, ait eſté entierement oubliée de ſes anciens habitans: il eſt ſans doute au contraire qu'elle eſt reſtée commune parmi le peuple, qui l'a encore parlée fort long-temps, & même aprés la deſtruction de Jeruſalem.

Ce fait eſtant certain, s'il eſt vrai, comme toute l'Antiquité nous l'aſſûre, que ſaint Matthieu ait écrit ſon Evangile pour les Juifs de

Jeruſalem & de la Judée, & en leur Langue, c'eſt conſtamment en Syriaque ou Syrocaldaïque, qui étoit l'Hebreu commun, qu'il l'a compoſé. C'eſt le ſentiment le plus commun parmi les Interpretes de l'Ecriture Sainte. Cependant Eraſme, Caïetan & pluſieurs Commentateurs Proteſtans s'en ſont écartez, & ont crû avoir des raiſons ſuffiſantes pour rejetter ſur cela le témoignage de tous les Anciens, & d'aſſûrer que l'Evangile de ſaint Matthieu n'a jamais eſté écrit qu'en Grec. Il faut examiner ſi elles ſont aſſez fortes pour balancer le témoignage poſitif de tant d'Auteurs qui aſſûrent le contraire.

Ils diſent premierement que pluſieurs mots Hebreux ou Syriaques, comme *Emanuël*, *Golgotha*, *Haceldama*, *Eli Eli Lamaſabactani*, ſont expliquez dans l'Evangile de ſaint Matthieu, & que leur ſignification y eſt énoncée en Grec. Or cette explication ne peut être de l'Auteur s'il a écrit en Syriaque; & il n'y a point d'apparence qu'elle ſoit de l'Interprete, qui ſe ſeroit contenté de rendre les termes Syriaques en Grec. Mais il eſt aiſé de répondre que les Interpretes conſervent ordinairement dans leur Verſion les mots remarquables, & particulierement les noms propres ou appellatifs, en y joignant une interpretation. On en trouve pluſieurs exemples dans la Verſion des Septante & dans la Vulgate, où les noms propres & appellatifs ſont rapportez en Hebreu, & expliquez par l'Interprete, comme dans la Geneſe chap. 31. verſ. 49. *Galaad*, c'eſt-à-dire, *le Monceau témoin*. Chap. 35. v. 18. *Benoni*,

c'eſt-à-dire, *le fils de ma douleur*. Dans l'Exode chapitre 12. *Phaſe*, c'eſt-à-dire, *le paſſage du Seigneur* : Et au *chap.* 16. *Manhu*, qui ſignifie, *qu'eſt-ce que cela ?* Dans le premier Livre des Rois chap. 7. v. 12. les Septante ont apporté le mot Hebreu *Abenezer*, & l'ont expliqué par ceux de *pierre de ſecours*. Dans ces endroits & dans pluſieurs autres l'Interprete ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'exprimer le nom propre Hebreu ; autrement on n'eût pas ſçû les vrais noms de ceux dont il parloit : & pour en faire connoître la ſignification, il falloit qu'il ajoutât une explication. Il en eſt de même des exemples qu'on allegue, tirez de l'Evangile de ſaint Matthieu : Les trois premiers, *Emanuël*, *Golgotha*, *Haceldama* ſont des noms propres, & il étoit neceſſaire de rapporter les paroles de JESUS-CHRIST ſur la Croix en leurs propres termes pour faire entendre ce qui ſuit ; que ceux qui les entendirent, crurent qu'il appelloit *Elie*. Si on n'avoit mis le mot Syriaque *Eloi*, ou l'Hebreu *Eli*, on n'auroit rien compris à cette alluſion. On peut ajoûter à l'objection que nous venons de propoſer, qu'il y a dans l'Evangile de ſaint Matthieu, des mots Latins, qui peuvent plûtôt avoir eſté emploïés par un Auteur qui écrit en Grec, que par un Hebreu ; parce que les Grecs avoient plus de commerce avec les Latins que les Hebreux, & qu'il y avoit plus de rapport entre leurs Langues. On allegue enfin ce qui eſt dit de ſaint Pierre dans cet Evangile : *Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe*. Cette alluſion du mot qui

ſignifie *la pierre* au nom de *Petrus*, *Pierre*, ne ſe trouve que dans le Grec & le Latin. La premiere inſtance n'a point de difficulté ; ces noms Latins, ou Grecs latiniſez ſont de l'Interprete : & l'exemple allegué dans la ſeconde, ne peut embarraſſer que ceux qui ſuppoſeroient que le nom que Nôtre-Seigneur avoit donné à Simon fils de Jonas, étoit le nom Grec Πέτρος : au lieu qu'il eſt à croire que c'eſtoit le nom Syriaque *Cephas*, que les Grecs ont traduit par celui de Πέτρος, *Pierre* ; parce que le nom *Cephas* ſignifie *la pierre* en Syriaque.

On objecte en ſecond lieu, qu'il ne paroît pas que les Peres aïent vû l'Original Hebreu de l'Evangile de ſaint Matthieu : & qu'ils n'ont aſſûré qu'il étoit Hebreu, que parce qu'il y avoit un Evangile des Nazaréens, qui eſtoit écrit en Hebreu ou Syriaque, different de celui de ſaint Matthieu. Que c'eſt cet Evangile que les Peres & ſaint Jerôme même ont pris pour l'Original de ſaint Matthieu, quoique ce fût un Evangile corrompu & bien different du Grec que nous avons, de la pureté duquel on ne peut douter. On répond que cela ne ſe peut dire des plus anciens Peres, comme Papias & ſaint Irenée ; & que quoi-que l'Evangile des Nazaréens fût different de celui de ſaint Matthieu en quelques endroits, il y avoit bien de l'apparence qu'il avoit eſté pris ſur ſon Original, qui avoit eſté alteré & corrompu en pluſieurs endroits.

Une troiſiéme objection que l'on fait, c'eſt que les paſſages de l'Ancien Teſtament ſont citez dans l'Evangile de ſaint Matthieu, ſuivant

la Verſion des Septante. Or ſi cet Evangile avoit eſté écrit en Hebreu, quelle apparence qu'on les eût pris plûtôt de la Verſion des Septante, que du Texte Hebreu? Ce qu'on allegue ici n'eſt pas tout à fait vrai: car il y a dans ſaint Matthieu des paſſages citez ſelon le Texte Hebreu, comme nous l'avons fait voir; & d'ailleurs quand ils ſeroient tous citez ſelon la Verſion des Septante, il ne ſeroit pas étonnant que le Traducteur Grec eût tiré la verſion des paſſages de l'Ancien Teſtament, citez ſelon l'Hebreu, de la Verſion des Septante, qui eſtoit en uſage parmi les Juifs, plûtôt que d'en faire une differente.

On dit en quatriéme lieu, que l'Evangile de ſaint Marc, eſt ſemblable à celui de ſaint Matthieu; que ſaint Marc qui n'a fait que ſuivre & abreger ſaint Matthieu, ſe ſert des mêmes termes qui ſont dans le Grec de celui-ci: qu'il y a donc bien de l'apparence qu'il a travaillé ſur un Evangile Grec. Il n'eſt pas vrai que le ſtile de ſaint Marc, ſoit tout à fait ſemblable à celui de ſaint Matthieu: ſaint Marc adoucit pluſieurs expreſſions Hebraïques ou Syriaques, qui ſont plus crues dans ſaint Matthieu. Mais d'ailleurs la reſſemblance du ſtile de ces deux Evangiles, n'eſt pas une preuve que ſaint Marc ait travaillé ſur l'Exemplaire Grec de ſaint Matthieu. Il ſe peut faire que ce ſoit le Traducteur de l'Evangile de ſaint Matthieu qui ait imité & ſuivi ſaint Marc; il ſe peut faire qu'ils ſe ſoient rencontrez: enfin il ſe peut faire que la Verſion Grecque de S. Matthieu étoit déja faite quand

ſaint Marc fit ſon Evangile. Ce que je crois plus vrai-ſemblable.

Enfin l'on propoſe pluſieurs conjectures pour rendre le ſyſteme des Anciens peu probable. Eſt-il poſſible, dit-on, que l'on eût laiſſé perdre dans l'Egliſe l'Original de l'Evangile de S. Matthieu? Quelle apparence que cet Evangeliſte ait écrit en cette Langue, lui qui étoit Grec ou Romain, puiſqu'il avoit fait la fonction de Publicain, odieuſe parmi les Juifs? Pourquoi cet Evangile auroit-il plûtôt eſté écrit en Hebreu que les autres? Les Juifs entendoient communément le Grec, Jeruſalem devoit être bientôt détruite, & les Juifs diſperſez. Quelle neceſſité de leur donner un Evangile en une Langue qui devoit bien-tôt n'être plus en uſage? L'Evangile devoit être pour toutes les Nations; pourquoi l'écrire en une Langue qui n'eſtoit connuë que d'une Nation qui devoit bien-tôt perir? Ce ne ſont-là que des conjectures que l'on ne peut oppoſer contre un fait atteſté par des témoins dignes de foi.

On peut y répondre par d'autres conjectures. L'Original Hebreu de l'Evangile de ſaint Matthieu a eſté perdu, parceque les Juifs de Jeruſalem & de la Judée convertis au Chriſtianiſme pour leſquels il avoit eſté fait, ceſſerent bientôt de parler le Caldaïque, & qu'eſtant Chrêtiens, ils eurent plus de commerce avec les Gentils convertis qui parloient Grec, qu'avec les Juifs demeurez dans leur endurciſſement, & qu'aprés la deſtruction de Jeruſalem par Tite, la Langue Grecque fut beaucoup plus

commune en Judée. C'eſt pourquoi cet Original étant devenu inutile, on ne prit pas ſoin de le conſerver. Il demeura neanmoins entre les mains des Nazaréens, & paſſa enſuite aux Ebionites, qui le corrompirent & l'altererent, pendant que l'ancienne Verſion Grecque fut conſervée dans les Egliſes Catholiques ſans alteration. Mais pourquoi ſaint Matthieu a-t-il compoſé ſon Evangile en Hebreu ? Les Anciens nous en ont rendu une raiſon tres-vraiſemblable. Il le faiſoit pour les Juifs de Jeruſalem & de la Judée, quoique pluſieurs d'entr'eux entendiſſent le Grec. Le Syriaque eſtoit pourtant plus commun parmi le peuple, comme nous l'avons fait voir : Saint Matthieu leur avoit prêché l'Evangile en cette Langue : il étoit juſte qu'écrivant ſon Evangile à leur priere & pour leur uſage, il le fiſt en la même Langue. Il pouvoit bien prévoir qu'il ſeroit bien-tôt traduit en Grec, & que cette Traduction ſeroit de même uſage pour toutes les Nations, que s'il avoit écrit lui-même en Grec. Cela ſuffit pour faire voir la foibleſſe des conjectures que l'on allegue contre des témoignages d'Auteurs anciens & dignes de foi.

Euſebe rapporte dans ſon Hiſtoire Liv. 5. ch. 10. que Pantænus étant allé dans les Indes, y avoit trouvé l'Evangile de ſaint Matthieu écrit en caracteres Hebreux, que ſaint Barthelemi avoit laiſſé aux Indiens, & qui s'étoit conſervé juſqu'à ce temps-là. Saint Jerôme ajoûte que Pantænus apporta cet Exemplaire dans la Ville d'Alexandrie. Euſebe ne marque point cette

circonſtance, & n'aſſûre pas même cette Hiſtoire comme une choſe certaine: il ſe contente de dire que c'eſt un bruit commun. Nous avons déja remarqué ailleurs, qu'il n'y a pas d'apparence que ſaint Barthelemi eût laiſſé aux Indiens un Evangile écrit en Hebreu ou Syriaque, & que cet Evangile ſe fût conſervé juſqu'au temps de Pantænus. Saint Jerôme dit encore qu'il y avoit dans la Bibliotheque de Céſarée, un Exemplaire Hebreu de l'Evangile de ſaint Matthieu, que le Martyr Pamphile avoit écrit avec beaucoup de ſoin. Mais ce qu'il ajoûte, que cet Exemplaire étoit conforme à celui qu'il avoit eu des Nazaréens, fait voir que ce n'étoit pas le veritable Evangile de ſaint Matthieu dans ſa pureté, mais l'Evangile ſelon les Nazaréens, qui y avoient fait differentes additions.

Theodore le Lecteur rapporte que ſous l'Empire de Zenon, l'on avoit trouvé dans l'Iſle de Chypre les Reliques de ſaint Barnabé, avec un Evangile de ſaint Matthieu ſur ſa poitrine, écrit de la main même de ſaint Barnabé, & que l'Empereur Zenon le mit dans la Chapelle de ſon Palais. Il ne dit point ſi cet Evangile étoit en Hebreu ou en Grec: mais il y a bien de l'apparence qu'il étoit en Grec, puiſque l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Invention du Corps de cet Apôtre, rapporté par Surius, dit qu'on s'en ſervoit pour lire tous les ans l'Evangile le Jeudi Saint dans la Chapelle de l'Empereur. Or on ne peut douter que ce ne fût en Grec qu'on liſoit l'Evangile; & ſi on l'avoit lû en Hebreu ce jour-là, l'Auteur de la Relation n'auroit pas manqué de

remarquer ce fait comme une choſe extraordinaire ! Il falloit que cet Evangile, qu'on ſuppoſoit avoir été trouvé dans le Tombeau de ſaint Barnabé, fût le Grec de ſaint Matthieu. Mais je ne voudrois pas être garant de cette Hiſtoire, qui fut peut-être une invention des Evêques de Chypre, pour ſe maintenir dans leur indépendance du Patriarche d'Antioche : car Theodore dit qu'ils obtinrent par ce moïen que leur Metropole fût Autocephale, & qu'elle ne fût plus ſoûmiſe à l'Egliſe d'Antioche. Quoy-qu'il en ſoit, cette Hiſtoire ne prouve point que l'Original Hebreu de l'Evangile de ſaint Matthieu ſubſiſtât encore du tems de l'Empereur Zenon, c'eſt-à-dire, vers la fin du cinquiéme Siecle.

Mais nous pouvons découvrir le ſort qu'eut cet Evangile par des monumens plus certains. Comme ſaint Matthieu l'avoit écrit pour les Juifs de Jeruſalem qui s'étoient convertis au Chriſtianiſme, ils le conſerverent juſqu'à la ruïne de cette Ville, & l'emporterent avec eux à Pella, où ils ſe retirerent avant que Jeruſalem fût aſſiegée. La plûpart de ces Juifs convertis aïant retenu une partie du Judaïſme, formerent une ſecte, appellée des Nazaréens, qui dégenera enſuite en celle des Ebionites. Ils garderent à la verité l'Original Syrocaldaïque de l'Evangile de ſaint Matthieu : mais les premiers y ajoûterent pluſieurs hiſtoires qu'ils avoient appriſes par tradition & qu'ils croïoient veritables, & les derniers y firent pluſieurs retranchemens & alterations.

Ceci fait connoître en quel ſens l'Evangile

des Nazaréens étoit & n'étoit pas l'Original de ſaint Matthieu ; C'étoit l'Original de ſaint Matthieu, parce que tout ſon Evangile y eſtoit compris ſans beaucoup d'alteration. Ce qui a fait dire à ſaint Epiphane, qu'ils avoient l'Evangile de ſaint Matthieu tout entier; & à ſaint Jerôme, que l'Evangile des Nazaréens qu'il avoit traduit, eſtoit l'Evangile de ſaint Matthieu. Mais comme il y avoit pluſieurs choſes ajoûtées ; il eſtoit vrai de dire, que ce n'étoit pas l'Evangile de ſaint Matthieu dans ſa pureté. Pour celui des Ebionites, c'eſtoit un Evangile corrompu & alteré, dans lequel on avoit retranché pluſieurs choſes.

Les anciens Peres de l'Egliſe nous ont conſervé pluſieurs de ces Additions faites à l'Evangile des Nazaréens ou des Hebreux, qu'Origenes appelle auſſi l'*Evangile des Douze*. Le premier que l'on cite ſur ce ſujet, eſt Papias, qu'on ſuppoſe avoir tiré de cet Evangile l'Hiſtoire d'une femme accuſée de crime devant Nôtre Seigneur. Mais Euſebe ne dit point que Papias l'eût tirée de l'Evangile ſelon les Hebreux ; il remarque ſeulement que Papias rapportoit cette Hiſtoire, & qu'elle ſe trouvoit dans l'Evangile ſelon les Hebreux. Il ſe peut faire que Papias l'eût rapportée comme la ſçachant par tradition, & qu'enſuite les Nazaréens qui avoient ajoûté pluſieurs Hiſtoires de cette nature à l'Evangile de ſaint Matthieu, y euſſent auſſi ajoûté celle-ci. On ne ſçait pas ſi c'eſt celle de la femme adultere, qui eſt à preſent dans l'Evangile de ſaint Jean : & qui ne ſe

trouvoit pas autrefois dans plusieurs Exemplaires : ce qui a fait croire à quelques Critiques, qu'elle estoit passée de l'Evangile des Nazaréens dans celui de saint Jean. Quoy qu'il en soit, on n'a point de preuve qu'elle fût originairement dans l'Evangile de saint Matthieu du temps de Papias : mais on sçait qu'elle estoit du temps d'Eusebe & de saint Jerôme dans l'Evangile selon les Hebreux,

Il en est de même de ce passage tiré de l'Epître aux Smyrniens de saint Ignace. *Je l'ai vû* (JESUS-CHRIST) *en chair après sa Resurrection, & je sçai qu'il y est* ; & de ces autres paroles que l'on fait dire à NôtreSeigneur après sa Resurrection, *Tâtez-moi, & voyez que je ne suis pas un demon incorporel*, rapportées par le même saint Ignace. Ces passages étoient bien selon le témoignage de saint Jerôme dans l'Evangile des Nazaréens ; mais saint Ignace ne dit pas qu'ils en eussent esté tirez. Eusebe dit dans le chap. 22. du quatriéme Livre de son Histoire, qu'Hegesippe citoit quelque fois l'Evangile selon les Hebreux, mais il se peut faire qu'il entende par-là l'original de saint Matthieu.

Saint Clement d'Alexandrie est le premier qui cite positivement l'Evangile selon les Hebreux, dont il tire cette Sentence : *Celui qui aura eu de l'admiration regnera, & celui qui regnera sera dans le repos*, qu'il rapporte dans le second Livre des Stromates, où il dit, qu'elle est écrite dans l'Evangile selon les Hebreux.

On prétend que Tatien s'estoit aussi servi de

cet Evangile dans ſa Concorde des Evangeliſtes, & que c'eſt pour cela que quelques-uns l'appellent l'Evangile des Cinq : mais c'eſt une ſimple conjecture dont on n'eſt point aſſûré.

Saint Jerôme dit qu'Origenes s'eſtoit ſouvent ſervi de l'Evangile ſelon les Hebreux. On en trouve un Fragment dans le Traité 8. ſur ſaint Matthieu, rapporté en ces termes. Il eſt écrit dans un certain Evangile, que l'on appelle ſelon les Hebreux, ſi toutefois on veut le recevoir, non pour lui donner l'autorité, mais pour éclaircir la queſtion propoſée. *Un des Riches dit à* JESUS-CHRIST : *Maître, que ferai-je de bien pour vivre?* JESUS-CHRIST *lui dit, faites ce que la Loi & les Prophetes ordonnent. Il répondit : je l'ai fait. Il lui repliqua ; Allez, vendez tout ce que vous poſſedez, diſtribuez-le aux pauvres, & me ſuivez. Alors ce Riche commença à ſe galer la tête, & cela ne lui plût point. Le Seigneur lui dit : Comment dites-vous que vous avez accompli ce que la Loi & les Prophetes ordonnent, puiſqu'il eſt écrit dans la Loi : Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même ; & que voilà plusieurs enfans d'Abraham qui ſont couverts de boue & meurent de faim, pendant que vôtre maiſon eſt pleine de biens, & qu'il n'en ſort rien pour eux ? Et s'eſtant retourné, il dit à Simon ſon Diſciple, qui eſtoit aſſis près de lui : Il eſt plus facile qu'un Chameau paſſe par le trou d'un aiguille, qu'un Riche entre dans le Royaume des Cieux.* Dans le Tome ſecond des Commentaires ſur l'Evangile de ſaint Jean, il cite encore un paſſage tiré

de cet Evangile, où le Saint-Esprit est appellé la Mere de JESUS-CHRIST. Quelqu'un, dit-il, peut produire l'Evangile des Hebreux, où le Sauveur dit, *ma Mere, le Saint-Esprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a porté sur la grande Montagne du Thabor.* Il rapporte aussi plusieurs fois cette Sentence de JESUS-CHRIST. *Soyez de bons Banquiers*, qui estoit dans cet Evangile.

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui nous fournissent plus de lumieres sur la qualité & les Additions de l'Evangile selon les Hebreux, ou les Nazaréens, que saint Jerôme, qui non seulement l'avoit vû & lû, mais aussi traduit en Grec & en Latin sur un Exemplaire que lui en avoient fourni les Nazaréens de Berée ville de Syrie, comme il l'assûre dans le Livre des Ecrivains Ecclesiastiques. Il suppose qu'originairement cet Evangile étoit l'original de saint Matthieu : il observe qu'il étoit écrit en Caldéen, Syriaque, & en caracteres Hebreux, & que les passages de l'Ancien Testament citez dans cet Evangile, estoient rapportez selon le Texte Hebreu, & non pas selon la Version des Septante ; & en allégue pour exemple ce passage : *J'ai appellé mon Fils d'Egypte*, & celui-ci ; *Il sera appellé Nazaréen.* Il a de plus inseré dans son Commentaire sur saint Matthieu, & dans ses autres Ecrits, plusieurs Additions considerables qui se trouvoient dans cet Evangile.

Il en rapporte une sur le Baptême de JESUS-CHRIST, dans le troisiéme Livre con-

tre les Pelagiens, & dans le Commentaire ſur le chapitre 11. d'Iſaïe. Voici ce qu'elle contient. *La Mere de* JESUS *& ſes Freres lui diſoient; Jean Baptiſte baptiſe pour la remiſſion des pechez: allons & recevons ſon Baptême.* JESUS *leur dit, en quoi ai-je peché pour aller être baptiſé par Jean? Si ce n'eſt que ce que je viens de dire ſoit une ignorance;* & enſuite: JESUS *étant ſorti de l'eau, la ſource du Saint Eſprit deſcendit ſur lui, s'y repoſa, & lui dit: Mon Fils, je vous attendois dans tous les Prophetes, afin qu'étant venu, je me repoſaſſe ſur vous; car vous êtes mon repos & mon Fils premier né qui regnez à jamais.*

Il en rapporte une autre faite à l'Hiſtoire de la gueriſon de l'homme qui avoit une main ſeche, rapportée dans le chap. 12. de ſaint Matthieu. On y faiſoit dire à cet homme: *J'étois un pauvre Maſſon qui gâgnois ma vie du travail de mes mains. Je vous prie* JESUS *de me rendre la ſanté, afin que je ne ſois pas obligé de mendier honteuſement ma vie.*

Dans le chap. 18. il y avoit encore une Addition à ce que dit JESUS-CHRIST, du pardon des ennemis. Saint Jerôme la rapporte dans le troiſiéme Livre contre les Pelagiens. La voici: *Si vôtre Frere peche contre vous en paroles, & qu'il vous ſatisfaſſe, recevez-le ſept fois le jour. Simon ſon Diſciple lui dit: ſept fois le jour? Oüi, lui répondit le Seigneur, & ajoûta: Je vous dis même juſqu'à ſoixante & dix-ſept fois ſept fois.*

Dans le chap. 27. où il eſt dit, que le voile

du Temple fut déchiré quand Nôtre Seigneur mourut, ſaint Jerôme remarque que dans l'Evangile ſelon les Hebreux, il étoit porté que le ceintre de la porte du Temple, qui étoit d'une prodigieuſe grandeur, fut briſé & rompu en deux.

Il rapporte enfin dans ſon Livre des Hommes illuſtres une Hiſtoire conſiderable touchant ſaint Jacques tirée de cet Evangile. Voici ce qu'il en cite : *Le Seigneur ayant donné une chemiſe au Serviteur du grand Prêtre, alla trouver Jacques, & lui apparut : car Jacques avoit juré qu'il ne mangeroit point de pain depuis l'heure qu'il avoit bû le Calice du Seigneur, juſques à ce qu'il le vît reſſuſcité des morts* : Et peu aprés ; *Le Seigneur dit : Apportez une table & du pain. On apporta du pain, & il le benit, & le rompit, & le donna à Jacques le Juſte, & lui dit, mon Frere, mangez vôtre pain, parce que le Fils de l'Homme eſt reſſuſcité d'entre les morts.* On voit bien que cette Hiſtoire étoit une Tradition des Chrêtiens de Jeruſalem qui avoient eu ſaint Jacques pour Evêque. Et en general on peut dire que la plûpart des Additions, que les Nazaréens avoient faites à cet Evangile, eſtoient de même nature : ils avoient crû bonnement qu'ils pouvoient inſerer dans l'Ouvrage de ſaint Matthieu, des Hiſtoires qu'ils avoient appriſes de leurs Peres, & qu'ils croïoient veritables, parce qu'elles étoient répanduës communément dans la Judée. Quoiqu'elles ne ſoient pas de la même certitude, que celles qui ont eſté écrites par les Evangeliſtes, on ne peut pas neanmoins dire qu'elles ſont

abſolument fauſſes, puiſqu'il ſe peut faire qu'on ſçût en Judée par tradition pluſieurs circonſtances de la Vie de JESUS-CHRIST qui n'avoient point eſté écrites par les Evangeliſtes. Mais on ne peut approuver que les Nazaréens ſe ſoient donné la liberté de les ajoûter au Texte original de ſaint Matthieu. Cependant cela n'empêchoit pas qu'on ne pût conſulter les autres endroits, & s'en ſervir utilement pour l'intelligence du Grec. C'eſt ainſi que ſaint Jerôme a recours à cet Evangile, pour expliquer le terme d'ἐπιούσιον, qui eſt dans l'Oraiſon Dominicale, au ſixiéme chap. de ſaint Matthieu, où il remarque que le mot qui ſe trouve dans l'Evangile des Hebreux, ſignifié *le lendemain*, & qu'ainſi le ſens de ce paſſage, eſt: *Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain du lendemain*, c'eſt-à-dire *de chaque jour*, comme il y avoit dans l'ancienne Vulgate, & comme ſaint Jerôme l'a conſervé en ſaint Luc, chap. 11. Saint Jerôme s'eſt encore ſervi utilement de cet Evangile pour ſoudre une difficulté conſiderable touchant le Zacharie, dont JESUS-CHRIST dit en ſaint Matthieu chap. 23. qu'il fût tué entre le Temple & l'Autel. Il eſt appellé dans le Texte Grec, fils de Barachie. Cependant cela ne convient nullement à ce Zacharie, mais à Zacharie fils de Joïada, dont le genre de mort s'accorde avec ce qu'en dit JESUS-CHRIST; cette difficulté eſt levée dans l'Evangile ſelon les Hebreux, qui portoit comme ſaint Jerôme le remarque, *Zacharie fils de Joïada* & non pas *Zacharie fils de Barachie.*

Saint

Saint Epiphane dit que les Nazaréens avoient l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu & tres-entier, & qu'ils l'avoient certainement conservé jusques à son temps, de la même maniere qu'il avoit esté écrit en caracteres Hebreux. Il ajoûte neanmoins qu'il ne sçait pas s'ils en ont retranché la Genealogie de JESUS-CHRIST depuis Abraham. Il assûre au contraire que l'Evangile de saint Matthieu, dont se servoient les Ebionites, qu'ils appelloient selon les Hebreux, n'étoit pas entier, mais corrompu & alteré; que la Genealogie de JESUS-CHRIST, & ce qui précede le Baptême de saint Jean, en étoient retranchés; qu'il commençoit par ces paroles: *Il y avoit un Homme appellé* JESUS *d'environ trente ans, qui nous a choisis, lequel venant à Capharnaüm, & estant entré dans la maison de Simon Pierre, dit: en passant le long du Lac de Tiberiade, j'ai fait choix de Jean & de Jacques fils de Zebedée, de Simon, d'André & de Thaddée, de Simon Zelotes & de Judas Iscariote: Et vous Matthieu, je vous ai appellé, lorsque vous étiez assis à un Bureau des Imposts, & vous m'avez suivi. Je veux donc que vous soyez douze Apôtres pour rendre témoignage à Israël.* Après ce Titre commençoit l'Evangile même en ces termes. *Il arriva dans le temps d'Herode Roi de Judée, sous le Prince des Prêtres Caiphe, qu'un certain homme appellé Jean, baptisoit du Baptême de la Penitence dans le Jourdain; ils le disoient de la race d'Aaron, fils de Zacharie & d'Elizabeth, & tous sortoient pour aller recevoir son Baptême, &c.* Saint

Epiphane remarque que dans la ſuite, il eſt dit que la nourriture de ſaint Jean étoit *du miel ſauvage, dont le goût étoit celui de la Manne, & comme un gâteau paîtri avec de l'huile.* Changeant le mot Grec ἀκρίδες qui veut dire des ſauterelles, en celui d'ἐγκρίδες qui ſignifie des gâteaux. Le Baptême de JESUS CHRIST eſtoit rapporté dans cet Evangile de la maniere ſuivante. *Le peuple ayant eſté baptiſé, JESUS vint auſſi, & fut baptiſé par Jean, & étant ſorti de l'eau, les Cieux s'ouvrirent, & il vit l'Eſprit de Dieu deſcendant & entrant en lui ſous la figure d'une Colombe, & on entendit une voix du Ciel, qui diſoit: Vous êtes mon Fils bien-aimé; j'ai mis ma complaiſance en vous. Et enſuite, je vous ai engendré aujourd'hui. Auſſi-tôt il parût une grande lumiere en cet endroit, & Jean l'ayant apperçû, parla ainſi à* JESUS: *Qui êtes-vous Seigneur? Alors on entendit encore une voix du Ciel: Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel je mets ma complaiſance. Jean ſe jettant là-deſſus à ſes pieds: Je vous prie, Seigneur,* lui dit-il, *baptiſez-moi.* Cette Relation du Baptême de JESUS-CHRIST, eſt bien differente de celle que S. Jerôme rapporte comme tirée de l'Evangile des Nazaréens. Ce qui fait voir que les Ebionites avoient changé l'Evangile des Nazaréens. Ce témoignage de ſaint Epiphane nous fait encore connoître qu'ils en avoient retranché beaucoup de choſes, & qu'ils l'avoient alteré & corrompu en pluſieurs endroits pour favoriſer leur erreur. C'eſt pourquoi quand ſaint Jerôme dit que les Nazaréens & les Ebionites

ſe ſervent du même Evangile de ſaint Matthieu, cela ſe doit entendre dans une certaine generalité, & non pas préciſement à la rigueur du même Evangile en toutes ſes parties.

On peut inferer de ce que nous avons rapporté juſques-ici, que l'Evangile de ſaint Matthieu écrit en Caldaïque n'eſt pas demeuré long-tems dans ſa pureté; que les Nazaréens y ont fait pluſieurs Additions; & qu'enſuite les Ebionites l'ont alteré & corrompu: Que les Exemplaires dont ſaint Clement d'Alexandrie, Origenes & ſaint Jerôme ſe ſont ſervis, étoient ceux des Nazaréens, que ſaint Epiphane a vû un Exemplaire des Ebionites; & que l'original même de ſaint Matthieu, n'étoit plus de leur tems dans ſa pureté. Nous n'avons plus à preſent cet Evangile augmenté par les Nazaréens, ou alteré par les Ebionites, & les Verſions que ſaint Jerôme en avoit faites en Grec & en Latin, ne ſont pas venuës juſqu'à nous. On a deux Verſions de l'Evangile de ſaint Matthieu en Hebreu; l'une donné par Tilius, & l'autre par Munſter: mais il eſt certain que ce n'eſt ni l'original de ſaint Matthieu, ni celui de l'Evangile des Nazaréens. Le Syriaque donné par Widmanſtadius, n'eſt point non plus ni l'original de ſaint Matthieu qui eſt perdu il y a long-temps, ni l'Evangile des Nazaréens ou des Ebionites, puiſque l'on n'y trouve aucune des Additions & changemens remarquez par les Peres, & que d'ailleurs il paroît que ce Texte a été traduit ſur le Grec.

La Verſion Grêque de l'Evangile de ſaint

Matthieu qui nous tient lieu d'original, & tres-ancienne, & du temps même des Apôtres, comme ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin le remarquent. On ne ſçait point qui en eſt l'Auteur. Papias ſemble dire que c'eſt l'Ouvrage de pluſieurs perſonnes d'entre les premiers Chrêtiens: Car il remarque qu'un chacun l'a traduit comme il a pû. Saint Jerôme dit qu'on ne ſçait point qui eſt l'Auteur de cette traduction. *Quod quis poſtea in Græcum tranſtulerit, non ſatis certum eſt.* Si ces Peres n'ont eu aucune connoiſſance de l'Auteur de la Traduction Grêque de l'Evangile de ſaint Matthieu, comment des Ecrivains beaucoup plus recens pourroient-ils avoir ſçû de qui elle eſtoit? Cependant il s'en eſt trouvé qui n'ont point fait de difficulté d'en nommer l'Auteur. Il eſt dit dans l'Abregé de l'Ecriture attribué à ſaint Athanaſe, qu'elle a eſté faite par ſaint Jacques Evêque de Jeruſalem. Theophilacte la donne à ſaint Jean; & Anaſtaſe Sinaïte à ſaint Luc & à ſaint Paul. Tout cela ſe dit ſans fondement. Mais il eſt certain que la Verſion que nous avons, eſt du temps même des Apôtres; qu'elle fut répanduë dés le commencement de l'Egliſe dans toutes les Nations Chrêtiennes; qu'elle a tenu lieu d'original pour les Grecs & les Latins; qu'elle a eſté conſervée ſans alteration; & qu'elle a toûjours été conſiderée comme authentique & canonique: au lieu que l'original Hebreu n'eſt pas demeuré long temps dans l'état où il avoit été mis par ſaint Matthieu; qu'on y a fait d'abord diverſes Additions, & enſuite des changemens;

Il n'y a point autorité pour x.

& que dés le quatriéme Siecle il ne ſe trouvoit plus nulle part dans ſa pureté. C'eſt pourquoi quand ſaint Jerôme a corrigé le Latin de cet Evangile, il l'a fait ſur le Grec, & non pas ſur l'Exemplaire Syriaque de l'Evangile des Nazaréens qu'il avoit en main, qu'il a conſideré comme un autre Evangile, à cauſe des Additions qu'il contenoit.

Tous les Anciens conviennent, comme nous l'avons déja remarqué, que l'Evangile de ſaint Matthieu eſt le premier des quatre ſelon l'ordre des temps; mais il eſt difficile de dire préciſément dans quelle année il a eſté compoſé. Les Anciens ont bien marqué qu'il l'avoit écrit eſtant encore dans la Judée, mais ils n'ont point dit en quelle année. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur S. Matthieu, qui porte fauſſement le nom de ſaint Chryſoſtome, dit qu'il fut compoſé avant que les Apôtres quittaſſent Jeruſalem. Le tems de cette diviſion n'eſt pas certain, & il eſt même aſſez peu vrai-ſemblable qu'elle ſe fût faite tout d'un coup & de deſſein prémedité. Saint Irenée met bien l'Evangile de ſaint Matthieu le premier; & cependant il dit qu'il ne l'a compoſé que dans le temps que ſaint Pierre & S. Paul prêchoient à Rome & y établiſſoient l'Evangile. Si l'on entendoit ces paroles à la rigueur, l'Evangile de ſaint Matthieu ne pourroit avoir eſté compoſé que vers l'an 63. ou 64. Il eſt remarqué dans quelques Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, que l'Evangile de ſaint Matthieu fut publié à Jeruſalem huit ans aprés l'Aſcenſion de Jesus-

CHRIST, mais comme on n'eſt point aſſûré de l'antiquité de ces ſortes de remarques, on ne doit pas s'y arrêter, non plus qu'au témoignage de Nicephore & de l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, qui diſent que cet Evangile fut compoſé quinze ans aprés la Paſſion de Nôtre Seigneur. Ainſi l'on ne peut rien dire de précis ſur l'année de la compoſition & de la publication de cet Evangile.

Nous avons déja remarqué qu'il y avoit dans l'Evangile Hebreu des Nazaréens, une addition conſiderable à l'hiſtoire du Baptême de JESUS-CHRIST, rapportée dans le troiſiéme chapitre de l'Evangile de ſaint Matthieu : mais il faut encore obſerver ici que les Exemplaires Grecs & Latins ont auſſi eu en cet endroit quelque varieté. Car autrefois au lieu de ces paroles : *C'eſt ici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis ma complaiſance* ; on liſoit dans quelques Exemplaires les paroles du Pſeaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Cette varieté eſt tres-ancienne, puiſque ſaint Juſtin liſoit ainſi, comme il paroît par cet endroit de ſon Dialogue contre Tryphon, *Le Saint-Eſprit*, dit-il, *deſcendant ſur* JESUS-CHRIST *ſous la forme d'une Colombe, on entendit une voix venuë du Ciel qui eſt auſſi du Prophete David, diſant comme en ſa perſonne ce qui devoit être dit un jour par le Pere celeſte : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Ce qui fait voir que du temps de cet ancien Pere, on rapportoit ces paroles au Baptême de JESUS-CHRIST. Methodius a auſſi lû ainſi l'Hiſtoi-

re du Baptême de JESUS-CHRIST dans les Evangiles qu'il avoit. *Rien*, dit-il dans le diſcours huitiéme de la Virginité, *ne s'accorde mieux avec ce que nous avons dit, & n'en fait voir plus clairement la verité, que l'ancien Oracle addreſſé de la part du Pere à* JESUS-CHRIST, *lorſqu'il fut baptiſé dans le Jourdain.* VOUS ESTES MON FILS, C'EST AUJOURD'HUI QUE JE VOUS AI ENGENDRÉ. S. Hilaire les rapporte auſſi dans ſon Texte en cet endroit de l'Evangile de ſaint Matthieu, & les explique du Baptême de JESUS-CHRIST, tant dans le Commentaire de ce paſſage, que dans l'onziéme Livre de la Trinité, où il dit, *qu'il eſt viſible que* JESUS-CHRIST *a reçû l'onction de l'Eſprit & de la vertu de Dieu, quand on entendit lorſqu'il ſortit du Jourdain, cette voix de ſon Pere: Vous êtes mon Fils, je vous ay engendré aujourd'hui.*

Saint Auguſtin remarque dans le ſecond Livre de la Concorde des Evangeliſtes, chap. 14. que ces paroles: *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, ſe trouvoient dans pluſieurs Exemplaires de l'Evangile de ſaint Luc; & quoi qu'on diſe qu'elles n'étoient point dans les plus anciens Exemplaires Grecs, il ajoûte neanmoins que ſi on peut prouver par des Exemplaires dignes de foi, que ces paroles ſont de l'Evangeliſte, il faudra dire que l'une & l'autre de ces deux Sentences ont eſté entenduës du Ciel. Ce que ſaint Auguſtin remarque de l'Evangile de ſaint Luc, eſt auſſi vrai de l'Evangile de ſaint Matthieu, puiſque ſaint Hilaire rapporte ces

paroles dans ſon Texte, & que Juvencus dans ſa Paraphraſe de cet Evangeliſte rend ces paroles, & non pas celles que portent nos Exemplaires.

Tunc vox miſſa Dei longum per inane cucurrit.
Ablutumque undis Chriſtum ſtatuque perunctum
Alloquitur : te nate hodie per gaudia teſtor.
Ex me progenitum, placet hæc mihi gloria prolis.

Le même paraphraſe une Addition ancienne qui ſe trouvoit dans ce même endroit de l'Evangile de ſaint Matthieu dans les Editions Latines, & qui ſe trouve encore dans un Manuſcrit de l'ancienne Vulgate de la Bibliotheque de l'Abbaïe ſaint Germain des Prez. *Et cùm baptizaretur* JESUS, *lumen magnum fulgebat de aquâ, ita ut timerent omnes qui congregati erant.* *Pendant qu'on baptiſoit* JESUS, *il ſortoit une grande lumiere de l'eau, en ſorte que tous les Aſſiſtans en étoient étonnez.* C'eſt ce que Juvencus paraphraſe ainſi :

Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas.
Surgenti manifeſta Dei præſentia claret.

Il y a une autre Addition bien plus conſiderable au chap. 20. de l'Evangile de ſaint Matthieu, que Juvencus a miſe auſſi dans ſa Paraphraſe, & qui ſe trouve dans l'Exemplaire Grec

de Cantbrige, dans quelques anciens Exemplaires de la Vulgate Latine, & dans la Verſion Anglo-Saxone. Car aprés ces paroles du *v.* 18. *Le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir, & donner ſa vie pour la Redemption de pluſieurs*, on trouve cette Sentence ajoûtée : *Vous autres vous cherchez à croître de moins en plus, & de grands à devenir petits* : ce qui n'eſt dans aucun endroit des Evangiles. L'on y a joint enſuite les paroles ſuivantes, dont le ſens eſt dans l'Evangile de ſaint Luc au chap. 14. *Or quand vous entrez étant invitez pour prendre un repas, ne prenez pas les premieres places, de peur que quelqu'un plus élevé que vous, ne ſurvienne, & que celui qui vous a invité au répas, s'approchant de vous, ne vous diſe, Reculez vous, & que vous n'en receviez de la confuſion. Au lieu que ſi vous vous mettez dans une place inferieure & qu'il ſe rencontre une perſonne au deſſous de vous, celui qui vous a invité vous dira, Montez plus haut : ce qui vous ſera plus avantageux.* Il paroît que ſaint Hilaire avoit cette Addition dans ſon Exemplaire ; car dans ſes Titres du Canon 20. ſur ſaint Matthieu, aprés le Titre, *De Filiis Zebedæi*, on trouve cet autre, *De primo accubitu*, qui ne convient qu'à cette Addition, & il l'explique lui-même dans ſon Texte, en ces termes : *Pour la gloire de l'humilité, N. S. les inſtruit par l'exemple d'un feſtin, & les avertit que celui qui y eſt invité ne doit pas ſe mettre dans les premieres places, de peur que quelqu'un plus élevé arrivant, il ne ſoit obligé étant averti par le Maître*

de quitter la place qu'il a priſe. Au lieu que s'il ſe met à une place inferieure, & qu'il ſurvienne des perſonnes au deſſous de lui, on lui fera l'honneur de le faire monter à une place plus haute. C'eſt la même choſe qui eſt portée dans l'Addition, & preſque dans les termes qu'elle eſt conçûë dans l'ancienne Vulgate. Juvencus l'a auſſi trouvée dans ſon Exemplaire, & miſe en ces Vers.

At vos ex minimis opibus tranſcendere vultis,
Et ſic è ſummis lapſi comprenditis imos.
Si vos quiſque vocat cœnæ convivia ponens,
Cornibus in ſummis devitet ponere membra,
Quiſque rapit veniet forſan ſi nobilis alter
Turpiter eximio cogetur cedere cornu,
Quem tumor inflati cordis per ſumma locarat,
Sin contentus erit mediocria prendere, loca
Inferiorque dehinc ſi mox conviva ſubibit
Ad potiora pudens tranſibit ſtrata tororum.

Saint Leon dans l'Epître 79. à l'Imperatrice Pulcherie, aprés avoir cité ces paroles: *Que celui d'entre-vous qui voudra être le premier, ſoit vôtre ſerviteur; car le Fils de l'Homme n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir*, ajoûte ces mots: *Il propoſoit toutefois ces choſes à des perſonnes qui vouloient croître de moins en plus, & non pas monter d'un lieu bas à un*

lieu haut. HÆC *illis insinuabantur qui de pusillo volebant crescere, & de infimis ad summa transire.* Ce qui répond aux premieres paroles de l'Addition ainſi énoncées dans un Manuſcrit de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez : *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de minore majores fieri.* Au lieu que la ſeconde partie de cette Sentence eſt exprimée d'une autre maniere & dans le Grec & dans le Latin du Manuſcrit de Cantbrige : *Vos autem quæritis de minimo crescere, & de magno minui.* Dans celui de Corbie, en ces termes : *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de majore minores fieri.* Et dans celui du Monaſtere de ſaint André, de la maniere ſuivante : *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de magnis majores esse.* Il eſt remarquable qu'il n'y a que cette Sentence ajoûtée dans le Manuſcrit de ſaint Germain des Prez, & que tout le reſte de l'Addition ne s'y rencontre point.

Les témoignages de ſaint Hilaire, de ſaint Leon & de Juvencus, ne nous laiſſent pas lieu de douter que cette Addition n'ait été anciennement dans quelques Exemplaires Latins : mais nous n'avons aucun des Peres Grecs qui en faſſe mention. C'eſt pourquoi nous ne croïons pas qu'on puiſſe dire qu'elle étoit autrefois dans les Exemplaires Grecs de l'Evangile de ſaint Matthieu : nous croïons au contraire que c'eſt une Addition faite par les Latins, que le Copiſte de l'Exemplaire de Cantbrige, ou quelqu'autre, a traduite en Grec & inſerée dans ſon Texte. Nous ne croïons pas non plus que cette Addition fût

dans tous les Exemplaires de l'ancienne Vulgate Latine, puiſque pluſieurs Peres Latins ne la reçoivent point, que ſaint Jerôme n'en a point fait de mention, qu'elle n'a jamais eſté connuë dans l'Egliſe d'Afrique, qu'elle eſt énoncée differemment dans divers Exemplaires, & qu'il y en a où la plus grande partie de cette Addition ne ſe trouve point. Enfin nous ſommes perſuadez que cette Addition ne doit avoir aucune autorité. Premierement, parce que les anciens Peres Grecs, comme Origines, ſaint Chryſoſtome, &c. ne l'ont point reconnuë, & que par conſequent elle n'eſtoit point dans les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. Secondement, parce que la plus grande partie de l'Egliſe Latine ne l'a point approuvée. Troiſiémement, parce que la Sentence nouvelle que l'on fait dire à JESUS-CHRIST, n'a preſque point de ſens de la maniere qu'elle eſt énoncée dans le Manuſcrit de Cantbrige. Quatriémement, parce qu'il eſt aſſez viſible que la plus grande partie de cette Addition eſt priſe de l'Evangile de ſaint Luc, dont on a changé le Texte d'une maniere aſſez groſſiere. Cinquiémement, parce que l'occaſion dans laquelle ſaint Luc dit que JESUS-CHRIST prononça ces paroles, eſt toute differente de celle où on les place dans cette Addition: car ſaint Luc rapporte que JESUS-CHRIST tint ce diſcours à Jeruſalem, étant dans la maiſon d'un des principaux Phariſiens, où il devoit prendre un répas, aprés avoir gueri un hydropique, à l'occaſion de ce que les conviez choiſiſſoient les pre-

mieres places ; au lieu que dans l'Addition on fait dire la même choſe à JESUS-CHRIST, à l'occaſion de la demande de la mere des enfans de Zebedée, peu de temps avant ſa Paſſion, hors de Jeruſalem, étant en chemin pour y aller. Le temps, le lieu, l'occaſion, les circonſtances ſont toutes differentes, & il n'y a perſonne qui ne voye que cette comparaiſon eſt dans ſon lieu naturel en l'Evangile de ſaint Luc, au lieu qu'elle eſt déplacée & hors d'œuvre dans celui de ſaint Matthieu.

Dans le Chapitre 24. de ſaint Matthieu v. 36. où il eſt dit, *que perſonne ne ſçait rien du jour du Jugement, non pas même les Anges du Ciel*; il y a dans le Manuſcrit de Cantbrige ces mots ajoûtez, qui ſe trouvent dans l'Evangile de ſaint Marc chap. 13. v. 32. *Ni le Fils*. Origenes ſuit cette Leçon dans ſon Commentaire ſur cet endroit de ſaint Matthieu. Saint Chryſoſtome & Theophilacte expliquent auſſi ces paroles dans leurs Commentaires ſur cet Evangeliſte. Saint Jerôme remarque qu'elles ſe trouvoient dans quelques Exemplaires Latins de ſaint Matthieu; mais qu'elles n'étoient point dans la plûpart des Grecs, & particulierement dans ceux d'Origenes & de Pierius. Saint Hilaire, ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin liſoient auſſi ces paroles dans ſaint Matthieu, comme dans ſaint Marc, Enfin les Manuſcrits de l'ancienne Vulgate Latine de l'Evangile de ſaint Matthieu portent auſſi ces paroles. Il y a même plus d'apparence qu'elles ont eſté raïées de l'Evangile de ſaint Matthieu, qu'ajoûtées à celui de ſaint Marc,

Origenes suit une leçon dans son commentaire qui n'estoit point dans son exemplaire

ou transferées de ce dernier dans le premier.

Dans le même Chapitre v. 41. aprés ces paroles : *De deux femmes qui moudront dans un moulin, l'une ſera priſe & l'autre laiſſée*; Il y a encore dans le Manuſcrit de Cantbrige & dans quelques autres, une Addition tirée de ſaint Luc ch. 17. v. 34. *De deux perſonnes qui ſeront dans un lit, l'un ſera pris & l'autre laiſſé.* Luc de Bruges l'a trouvée dans pluſieurs Manuſcrits Latins. Elle eſt dans la Verſion Anglo-Saxone. Origenes, ſaint Hilaire & ſaint Chryſoſtome l'expliquent en cet endroit : mais Theophilacte ne la reconnoît pas. Dans les Manuſcrits de l'ancienne Vulgate, elle ſe trouve à la place des paroles que nous avons rapportées de deux femmes qui moudront au moulin ; & il y a auſſi des Manuſcrits Grecs où ces paroles ne ſe trouvent point.

§. IV.

ie de ſaint Marc. De ſon Evangile. De la Verité du dernier Chapitre entier.

r Es Anciens nous apprennent que l'Evan- geliſte ſaint Marc étoit le Diſciple & l'In- rprete de ſaint Pierre : ainſi l'on ne peut dou- r que ce ne ſoit lui qu'il appelle ſon fils dans premiere Lettre écrite de Babylone. *a* Mais il a bien de l'apparence qu'il eſt different de Jean rnommé Marc fils de Marie, compagnon de iint Paul & de ſaint Barnabé, dont il eſt ſou- ent parlé dans les Actes, *b* qui eſt peut-être

a *Qu'il appelle ſon fils ans ſa premiere Lettre.*] . *Petr. 5. v. 3.* L'Egliſe e Babylone vous ſaluë, & ion fils Marc.

b. *Jean ſurnommé Marc fils e Marie, dont il eſt ſou- ent parlé dans les Actes.*] Dans le chap. 12. v. 12. il ſt dit que S. Pierre étant orti de priſon, *vint à la maiſon de Marie mere de Jean ſurnommé Marc.* Au r 25. *Que Barnabas & Saul revinrent de Jeruſa- lem, ayant pris avec eux Jean ſurnommé Marc.* Dans le Chapitre 15. v. 37. Que ſaint Paul & Barnabé étant convenus à Antioche de retourner viſiter les Freres des Villes où ils avoient prêché la parole de Nôtre-Seigneur, *Barnabé vouloit prendre avec lui Jean ſurnommé Marc ; mais que Paul le prioit de conſiderer qu'il n'étoit pas à propos de prendre avec eux celui qui les avoit quittez en Pamphilie, & ne les avoit point accompagnez dans leur miniſtere : Qu'il ſe forma là-deſſus une conteſtation entr'eux, qui fut cauſe qu'ils ſe ſéparerent, & que Bar-*

auſſi ce Marc couſin de Barnabé, dont il eſt fait mention dans les Epîtres de ſaint Paul. L'Evangeliſte n'eſt appellé nulle part du nom de Jean, qui étoit le nom propre de celui-ci. Il étoit Diſciple de ſaint Pierre & attaché à lui, dans le tems que l'autre étoit avec ſaint Paul & ſaint Barnabé. Quelques Auteurs ont crû que l'Evangeliſte avoit eſté l'un des ſoixante &

nabé prit Marc avec lui, & s'embarqua pour aller en Chypre. La liaiſon étroite de ce Marc avec Barnabé, fait croire que c'eſt le même qui eſt appellé ſon parent dans l'Epître aux Coloſſiens c. 4. v. 10. où ſaint Paul dit : *Marc couſin de Barnabé ſur le ſujet duquel on vous écrit ; vous ſaluë ; s'il vient chez vous, recevez-le bien.* Et dans la ſeconde à Timothée chap. 4. v 12. *Prenez Marc & me l'amenez ; car il peut beaucoup ſervir pour le miniſtere de l'Evangile.* Il en fait encore mention dans l'Epître à Philemon, comme étant un de ceux qui l'aidoient. Si celui dont parle S. Paul en ces trois endroits eſt le même dont il eſt parlé dans les Actes ; il faut qu'il ſe ſoit raccommodé avec ſaint Paul, depuis ſa diviſion avec ſaint Barnabé. Quelques-uns ont confondu ce Jean ſurnommé Marc fils de Marie, avec ſaint Jean l'Evangeliſte. Saint Chryſoſtome dans l'Homelie 26. ſur les Actes, ne luy donne point le ſurnom de *Marc* ; mais l'appelle ſimplement *Jean. Il demande quel eſt ce Jean ; & dit que c'eſt peut-être celui qui étoit toûjours avec les autres Apôtres ; & que c'eſt pour cela qu'il joint ſon ſurnom.* Ainſi quoique ce ſurnom ne ſoit pas à preſent dans le Texte Grec de ſaint Chryſoſtome, il paroît toutefois par ces derniers mots, que c'eſt une omiſſion. Oecumenius aioûte une negative, & met que ce n'étoit pas celui qui étoit toûjours avec ſaint Pierre & les autres Apôtres, c'eſt-à-dire, que ce n'étoit point l'Evangeliſte & la raiſon que ſaint Chryſoſtome en rend, fait voir qu'il faut ainſi lire ſon Texte. L'Evangeliſte ne peut être le Marc dont il eſt parlé dans les Epîtres de

douze

douze Diſciples de Nôtre-Seigneur. *c* Il y a plus d'apparence qu'il n'a pas reçû l'Evangile de JESUS-CHRIST même, mais des Apôtres, & particulierement de ſaint Pierre, qui l'appelle ſon fils, peut-être parce qu'il l'avoit engendré en JESUS-CHRIST. Le ſtile de ſon Evangile nous fait connoître qu'il étoit Juif, & plûtôt Hebreu naturel que Helleniſte. Le nom de Marc n'eſt pas à la verité un nom d'Hebreu; mais c'étoit apparemment un nom qui répondoit au nom Hebreu qu'il portoit, ou un ſurnom de Romain qu'il avoit pris ſuivant un uſage aſſez commun en ce temps-là. C'eſt

ſaint Paul, puiſqu'alors il étoit en Egypte, & même que la ſeconde à Timothée eſt écrite à ce qu'on croit aprés ſa mort. Quelques-uns ont crû neanmoins que celui dont il eſt parlé dans les Epîtres de ſaint Paul étoit l'Evangeliſte; & entr'autres, l'Auteur du Dialogue d'Adamance contre les Marcionites.

c Quelques-uns ont crû que l'Evangeliſte avoit été un des ſoixante & douze Diſciples de N. Seigneur.] Saint Epiphane le dit dans l'Hereſie 51. où il rapporte, qu'aïant quitté J. C. aprés le diſcours qu'il fit ſur l'Euchariſtie, ſaint Pierre le fit revenir. L'Auteur du Dialogue d'Adamance contre les Marcionites, le met auſſi au nombre des ſoixante & douze Diſciples. Procope & quelques autres modernes ſont de mêmes avis. Mais Papias dit nettement que l'Evangeliſte S. Marc *n'avoit ni vû, ni ſuivi Nôtre Seigneur, & qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de ſaint Pierre Dans Euſebe, l. 3. de ſon Hiſt. chap. dernier.* Saint Irenée ne dit point qu'il eût vû J. C. Tertullien le met au rang des hommes Apoſtoliques. Saint Jerôme ſe contente de lui donner la qualité de Diſciple & d'Interprete de ſaint Pierre. Saint Chryſoſtome, Homelie 19. ſur les Actes, Saint Auguſtin; *de Conſenſ. Evang. l. 1. &*

une Tradition ancienne & conſtante, que l'Evangeliſte ſaint Marc a été Fondateur de l'Egliſe d'Alexandrie. Les autres circonſtances de ſa vie & de ſa mort rapportées dans ſes Actes & par de nouveaux Auteurs, ſont incertaines, ou fabuleuſes. [d]

Les Anciens ne conviennent ni du temps ni du lieu où ſaint Marc compoſa ſon Evangile; Saint Irenée dit que ce fut aprés la mort de ſaint Pierre & de ſaint Paul. [e] Si cela eſt, il ne faudra placer la mort de ſaint Marc qu'en 67. avec l'Auteur de la Chronique Orientale, ou en 68. ſuivant ſes Actes : auquel cas il aura ſurvêcu de deux ou trois ans ces deux Apôtres,

r. & dans le Livre 17. contre Fauſte, c. 3. Theodoret dans ſa Préface ſur l'Hiſtoire des Solitaires, & Bede ſur ſaint Marc, diſent qu'il n'a pas vû les choſes qu'il a écrites, mais qu'il les a appriſes de ceux qui avoient vécû & converſé avec Nôtre Seigneur.

d *Les autres circonſtances de ſa vie & de ſa mort rapportées dans les Actes & par de nouveaux Auteurs ſont incertaines ou fabuleuſes.*] Bollandus nous a donné des Actes de ſaint Marc en Grec & en Latin. C'eſt l'Ouvrage de quelque Chrêtien d'Egypte du ſeptiéme ou huitiéme Siecle, qui a été ſuivi par l'Auteur de la Chronique Orientale, par Bede & par les Martyrologiſtes. Ces Actes ſont viſiblement pleins de fables, & tous ces Auteurs recens ſont de peu d'autorité. Pallade dans l'Hiſtoire Lauſiaque & Eutychius le font Martyr; mais ni Euſebe, ni ſaint Jerôme n'en diſent rien.

e *Aprés la mort de ſaint Pierre & de ſaint Paul.*] Le Grec de ſaint Irenée dans Euſebe, porte μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον. Le Latin de l'ancien Interprete : *Poſt verò horum diſceſſum*; c'eſt à dire leur ſortie de ce monde. Ceux qui diſent qu'il faut lire ἔκβασιν changent le Texte ſans raiſon.

& aura compoſé ſon Evangile dans cet intervalle : Mais ſi on la met avec Euſebe en 62. avant la mort de ſaint Pierre, on ne peut défendre ce Syſtême.

Saint Clement d'Alexandrie dans ſes Hypotypoſes, ſuppoſe que ſaint Marc compoſa ſon Evangile du vivant de ſaint Pierre ; car il dit *que cet Apôtre aïant prêché la parole de Dieu, & publié l'Evangile dans la Ville de Rome, pluſieurs de ceux qui étoient alors, prierent ſaint Marc qui avoit été depuis long-temps ſon Diſciple, & qui avoit retenu ſes paroles, d'écrire ce qu'il avoit appris de ſon Maiſtre ; Qu'il fit donc ſon Evangile, & le donna à ceux qui le lui avoient demandé : Que ſaint Pierre aïant appris qu'il y travailloit, il ne voulut ni l'en empêcher ni l'exhorter à le faire.* Papias dit auſſi que ſaint Marc écrivit ce qu'il avoit appris de ſaint Pierre. Euſebe & ſaint Jerôme ajoûtent à ces autoritez, que ſaint Pierre approuva cet Evangile quand il fut achevé, afin qu'il fût reçû dans les Egliſes. Tertullien eſt témoin que l'on aſſûroit que l'Evangile publié par ſaint Marc, étoit de ſaint Pierre. *Licet & Marcus quod edidit Petre affirmetur, L. 4. contr. Marc. c. 5.*

Saint Gregoire de Nazianze dans ſes Poëmes 34. & 44. écrit que ſaint Marc a compoſé ſon Evangile pour l'Italie ſur la Relation de ſaint Pierre. L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, dit même que ce fut cet Apôtre qui lui dicta ſon Evangile : mais cela ne s'accorde pas avec ce qu'en diſent ſaint Clement & Papias. Tous ces Auteurs ſuppoſent que ce fut

à Rome & à la priere des Chrêtiens de cette Ville, que ſaint Marc compoſa ſon Evangile? Au contraire ſaint Chryſoſtome dans l'Homelie 1. ſur ſaint Matthieu, croit que ce fut en Egypte & pour des Chrêtiens de ce Païs-là, qu'il le compoſa. Il ſemble qu'on pourroit accorder cette contradiction, en diſant que ſaint Marc fit ſon Evangile à Rome peu de temps avant la mort de ſaint Pierre, que cet Apôtre l'approuva, & qu'aprés ſa mort, étant ſorti de Rome, il le porta & le publia en Egypte. De cette ſorte on accorde tous les Auteurs, en ſuppoſant que ſaint Marc n'eſt venu à Alexandrie qu'aprés la mort de ſaint Pierre, c'eſt à dire en 66. & qu'il n'eſt mort qu'en 67. ou 68. Ce que ſaint Irenée dit, qu'il n'a publié ſon Evangile qu'aprés la mort de S. Pierre, ſe trouvera auſſi veritable; parce que quoi qu'il l'eût fait peu de temps avant la mort de cet Apôtre, il ne fut neanmoins rendu public que quelque temps aprés. Il eſt remarqué dans Euthymius & dans quelques Notes des Manuſcrits du Nouveau Teſtament, que l'Evangile de ſaint Marc a été compoſé dix ans aprés la Paſſion de Nôtre-Seigneur, c'eſt à dire la 43. de nôtre Ere. Mais cela ne ſe peut s'il a été fait à Rome & du temps que ſaint Pierre y étoit, puiſque ſaint Pierre n'eſt venu à Rome que long-temps aprés, comme nous l'avons fait voir en un autre endroit. D'ailleurs ces ſortes de remarques ne meritent pas qu'on s'y arrête.

Il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ſaint Marc n'ait écrit ſon Evangile en Grec, &

que le Grec que nous avons, ne ſoit ſon Original. Tous les Anciens qui ont remarqué comme une choſe particuliere, que l'Evangile de ſaint Matthieu étoit écrit en Hebreu ou en Syriaque, n'ont rien dit de ſemblable de celui de ſaint Marc. Ils ont donc ſuppoſé qu'il étoit écrit en Grec comme les autres Livres du Nouveau Teſtament. Saint Jerôme (*Ep.* 123.) & ſaint Auguſtin (*L.* 1. *de Conſenſ. Evang. c.* 2.) ont auſſi aſſûré que tous les Livres du Nouveau Teſtament, à l'exception de l'Evangile de ſaint Matthieu & de l'Epître aux Hebreux, avoient été écrits originairement en Grec. Outre ces Autoritez, il y a dans l'Evangile de ſaint Marc pluſieurs Greciſmes qui font voir qu'il a été écrit en Grec & non pas en Latin, comme le Cardinal Baronius l'a voulu ſoûtenir ſur des raiſons ſi peu ſolides, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête. *f*

f Sur des raiſons ſi peu ſolides, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête.] Il dit qu'il n'eſt pas à croire que ſaint Marc écrivant pour des Romains, ait compoſé ſon Evangile en une autre Langue que celle qui étoit en uſage à Rome. Il eſt vrai que le Latin étoit la Langue naturelle des Romains: mais le Grec étoit auſſi commun parmi eux. Ainſi quand on ſuppoſeroit que ſaint Marc auroit écrit préciſément pour les Romains, il auroit pû écrire en Grec, comme ſaint Paul a écrit en Grec la Lettre qu'il leur a addreſſée. Mais il n'eſt pas certain que ſaint Marc ait écrit à Rome & pour les Romains; & quand cela ſeroit vrai, il ne l'eſt pas que ſon Evangile fût pour les ſeuls Romains. Il y avoit à Rome des Juifs convertis, à qui ſaint Pierre avoit prêché, & pour qui ſaint Marc écrivoit auſſi: Ces Juifs, comme remarque Grotius, ſça-

Saint Marc a ſuivi l'Evangile de ſaint Matthieu, & ſouvent n'a fait que l'abreger, ſoit en reduiſant ſa Narration, ſoit en ômettant diverſes choſes, & principalement ce qui regarde la Doctrine. C'eſt ce qui lui a fait donner par ſaint Auguſtin la qualité d'Abbreviateur de ſaint Matthieu. Il y a neanmoins des Hiſtoires qu'il rapporte plus au long, & dont il marque quelques circonſtances ômiſes par cet Apôtre. Il rapporte peu de choſes qui ne ſoient que dans l'Evangile de ſaint Jean, encore moins qui ne ſoient que dans celui de ſaint Luc : preſque tout eſt tiré de l'Evangile de ſaint Matthieu, dont il ſuit ordinairement l'ordre, & ſe ſert fort ſouvent des mêmes termes : Ce qui me fait croire que ſaint

voient peu de Latin, mais ils ſçavoient & parloient le Grec. Toutes les autoritez que Baronius apporte pour montrer que le Grec n'étoit pas commun à Rome, ne prouvent rien : Il eſt certain que les Romains étudioient le Grec ; que les honnêtes gens l'entendoient & le parloient : Les femmes mêmes ſçavoient le Grec & le parloient. Les Auteurs qu'il allegue pour appuyer ſon ſentiment, ſont l'Auteur du Pontifical de Damaſe, Eutychius & des Syriens. Ce ſont des témoins de peu d'autorité ſur une choſe auſſi ancienne ; & d'ailleurs ils ne parlent pas clairement. Saint Gregoire de Nazianze qu'il cite encore, ne dit point que l'Evangile de ſaint Marc fût écrit en Latin : il dit ſeulement qu'il étoit écrit pour les peuples d'Italie. Il prétend qu'il y a des Latiniſmes dans le Grec de ſaint Marc ; cela pourroit être ſans qu'il eût écrit en Latin : Il ſuffit qu'il eût demeuré avec les Latins, & qu'il parlât Latin, pour mêler des mots Latins greciſez dans ſon Grec. Il y a des Interpretes qui prétendent que ſaint Marc a écrit ſon Evangile en Latin &

Marc a plûtôt écrit ſur la Verſion Grecque de l'Evangile de ſaint Matthieu, que ſur l'Original Syriaque.

Saint Jerôme remarque dans ſa Lettre à Hedibia, que le *dernier Capitule de l'Evangile de ſaint Marc* (commençant au *v.* 9. de nôtre dernier Chapitre) *n'étoit que dans peu d'Exemplaires, & que preſque tous les Grecs ne l'avoient point. Aut enim non recipimus Marci Teſtimonium quod in raris fertur Evangeliis; omnibus Græcis libris hoc Capitulum in fine non habentibus.*

Saint Gregoire de Nyſſe dans ſa ſeconde Oraiſon ſur la Reſurrection dit, *que dans les Exemplaires les plus corrects l'Evangile de ſaint Marc finit à ces paroles:* CAR ILS CRAIGNOIENT: *Que neanmoins ce qui ſuit, ſe trouve ajoûté dans quelques-uns.* Euthymius fait la même remarque, qui ſe trouve auſſi dans quelques Exemplaires du Nouveau Teſtament

en Grec; mais cela ſe dit ſans preuves: il eſt conſtant que l'Evangile Latin que nous avons, n'eſt point de ſaint Marc, & qu'il a été traduit ſur le Grec. On rapporte que l'Empereur Charles IV. trouva à Aquilée l'Evangile écrit de la propre main de ſaint Marc, en ſept cahiers. Les Venitiens prétendent avoir à Veniſe cet Original apporté d'Aquilée, qu'ils gardent dans l'Egliſe de ſaint Marc, avec un autre Evangile qu'ils croïent écrit par ſaint Chryſoſtome; mais ils ont ſoin de bien fermer ces deux Livres, & ne permettent à perſonnes de les ouvrir, de peur qu'on ne découvre la verité. Cornelius à Lapide dit, qu'il avoit appris de Veniſe, que les Lettres de l'Evangile de ſaint Marc étoient fort effacées, & qu'il étoit écrit en Grec & non pas en Latin.

Grec. Il n'y en a point à preſent où l'on ne trouve le Chapitre de ſaint Marc entier. Mais dans un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, on lit aprés ces paroles ἐφοβοῦντο γὰρ, cette remarque qui eſt auſſi dans la Bible Grecque imprimée de Wekel : *Elles annoncerent en peu de mots à Pierre ce qui leur avoit été ordonné, & depuis* JESUS *publia par leur miniſtere de l'Orient juſqu'à l'Occident cette ſainte & incorruptible Prédication du ſalut éternel.* On voit bien que c'eſt une Addition faite par une main étrangere, mais qui ſuppoſe que c'étoit la fin de l'Evangile. Neanmoins il y a enſuite dans ce Manuſcrit & de la même main. *On trouve auſſi aprés ces mots* ἐφοβοῦντο γὰρ *ce qui ſuit* ἀναστὰς δὲ & le reſte juſqu'à la fin de l'Evangile; mais il n'y a point en marge de lettres de l'Alphabet pour marquer la Section. Dans le Manuſcrit de Cantbrige, le Verſet 9. & les ſuivans juſqu'au 16. ſont écrits de la même main, mais le 16. & les ſuivans ſont d'une main plus recente; neanmoins il y a bien des raiſons qui prouvent qu'on doit reconnoître la verité de ce Chapitre entier dans toutes ſes parties.

Premierement on n'a jamais revoqué en doute les huit premiers Verſets. Car quand ſaint Jerôme dit que le dernier Capitule de ſaint Marc, n'eſt pas dans pluſieurs Exemplaires Grecs, par Capitule il n'entend que les onze derniers Verſets, les Sections ou Capitules étant alors plus petits que ne ſont à preſent nos Chapitres. D'ailleurs on ne peut pas dire que ſaint Marc n'ait point parlé de la Reſurrection de Nôtre

Seigneur. 2. Quoique ces onze derniers Verſets ne fuſſent pas dans pluſieurs Exemplaires Grecs du temps de ſaint Jerôme & de ſaint Gregoire de Nyſſe, ils étoient neanmoins dans quelques-uns des Grecs & dans tous les Latins, Syriaques & Arabes. 3. Les plus anciens Peres les ont reconnus pour veritables. Saint Irenée dans le troiſiéme Livre contre les Hereſies cite le penultiéme Verſet : *Saint Marc*, dit-il, *rapporte à la fin de ſon Evangile, que Nôtre Seigneur après leur avoir parlé entra dans le Ciel, & qu'il eſt aſſis à la droite de Dieu.* L'apparition de la Magdeleine eſt citée par Tertullien dans le Livre de l'Ame. Saint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, l'Auteur de la Synopſe, l'Auteur de la Concorde attribuée à Ammonius, Caſſien, &c. citent auſſi les derniers Verſets de ce Chapitre. Saint Jerôme même & ſaint Gregoire de Nyſſe les expliquent, & les accordent avec les autres Evangeliſtes. 4. On voit aſſez que la raiſon pour laquelle on les a retranchez dans quelques Exemplaires, eſt la contradiction apparente qui ſe trouvoit en cet endroit, entre ſaint Matthieu & ſaint Marc. Mais on ne voit pas de raiſon pourquoi on les auroit ajoûtez, ni d'où on les auroit pris. Enfin les derniers Verſets ſont de même ſtile, écrits avec la même ſimplicité, & ſe rapportent à ce que les autres Evangeliſtes on écrit; enſorte neanmoins que l'on voit bien qu'ils n'ont point été pris d'eux. Il n'y a donc pas lieu de douter de leur antiquité, ni de leur verité.

Il n'en eſt pas de même d'une Addition dont

parle ſaint Jerôme dans le ſecond Dialogue contre les Pelagiens, qui étoit aprés ces paroles du v. 14. JESUS-CHRIST *apparut aux Onze lorſqu'ils étoient à table, & leur reprocha leur incredulité & la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avoient point crû à ceux qui l'avoient vû reſſuſcité.* Voici l'Addition, *Ils lui répondirent, en diſant, Ce ſiecle eſt la ſubſtance de l'iniquité & de l'incredulité, qui empêche par le moyen des eſprits impurs qu'on n'embraſſe la veritable vertu; c'eſt pourquoy découvrez vôtre Juſtice.* Saint Jerôme dit que ces paroles ſe trouvoient dans quelques Exemplaires, & particulierement dans des Grecs; mais il ne fait pas grand fonds ſur cette Addition, qui ſuivant toutes les apparences étoit tirée de quelque Evangile ſuppoſé ou falſifié par les Heretiques.

§. V.

Vie de ſaint Luc. De ſon Evangile. Comment corrompu par les Marcionites. De la verité de la Sueur de ſang de JESUS-CHRIST. *Des changemens & Additions du Manuſcrit de Cantbrige.*

SAint Luc étoit d'Antioche Ville Metropole de Syrie, [a] Medecin de profeſſion. [b] Il n'a point été Diſciple de Nôtre Seigneur, & l'un des ſoixante & douze, comme quelques Anciens l'ont crû : [c] Il n'y a pas même d'apparen-

a *Saint Luc étoit d'Antioche Ville Metropole de Syrie.*] Euſebe le dit dans le chapitre 4. du troiſiéme Livre de ſon Hiſtoire : *Lucas verò domo Antiochenus.* Et ſaint Jerôme dans le Traité des Hommes Illuſtres: *Lucas Medicus Antiochenſis.*

b *Medecin de profeſſion.*] C'eſt de ſaint Paul que nous le ſçavons. Coloſſ. 4. v. 14. *Salutat vos Lucas Medicus.* Tous les Anciens n'ont point douté que ce ne fût l'Evangeliſte. Nicephore & les nouveaux Grecs le font Peintre, & il y a en differens endroits des Images de la Vierge, qu'on donne pour l'Ouvrage de ſaint Luc. Ce ſont des fictions qui n'ont ni verité ni apparence.

c *Il n'a point été Diſciple de Nôtre Seigneur, ni l'un des ſoixante & douze, comme quelques Anciens l'ont crû.*] Cela paroît viſiblement par le commencement de ſon Evangile, où il ne dit pas qu'il ait écrit ce qu'il avoit vû, mais ce qu'il avoit appris des autres. Saint Irenée ſe contente d'apporter ſon témoignage, comme d'un homme qui avoit appris des Apôtres ce qu'il avoit

ce qu'il ait été Juif : [d] Il étoit plûtôt Gentil & incirconcis. Il fut Diſciple de ſaint Paul : [e] Il l'accompagna dans preſque tous ſes voïages, & l'aſſiſta continuellement dans le miniſtere

écrit, ſans le produire comme un témoin oculaire de la verité des choſes qu'il a écrites. Tertullien aſſûre comme une choſe certaine qu'il n'a pas été Diſciple de J. C. mais qu'il a appris des Apôtres, & particulierement de ſaint Paul, ce qu'il a écrit : *Porro Lucas non Apoſtolus ſed Apoſtolicus : non Magiſter, ſed Diſcipulus ; utique Magiſtro minor, certè tantò poſterior, quantò poſterioris Apoſtoli Sectator. Lib. 4. contra Marcion cap. 2.* Euſebe Livre 3. de ſon Hiſtoire, chap. 4. dit, qu'il a écrit ſon Evangile ſur la Relation des autres, & les Actes ſur ce qu'il avoit vû lui-même. Saint Jerôme aſſûre la même choſe dans ſon Traité des Hommes Illuſtres, & dans la Préface de ſaint Matthieu. Saint Ambroiſe dans le commencement de ſon Commentaire ſur ſaint Luc, Saint Auguſtin dans le Livre *de Conſ Evang. l. 1. c. 1* Theodoret dans la Préface des Vies des Peres. Ces témoignages doivent être preferez à ceux de l'Auteur du Dialogue contre Marcion attribué à Origenes, à celui de ſaint Epiphane qui l'avoit pris de cet Auteur, & à ceux de quelques Auteurs recens qui ont écrit que ſaint Luc étoit un des ſoixante & douze Diſciples de Nôtre Seigneur.

d *Il n'y a pas d'apparence qu'il ait été Juif.*] Saint Paul dans l'Epître aux Coloſſiens aprés avoir nommé Ariſtarque, Marc & JESUS appellé le Juſte, dit qu'ils étoient du nombre des Circoncis : *Qui ex circumciſione ſunt.* Qu'ils étoient les ſeuls qui fuſſent alors avec lui. Cependant immediatement aprés il parle d'Epaphras, de Demas & de Luc. Il ſemble par là les diſtinguer de ceux qui étoient circoncis. Saint Chryſoſtome a ſuivi ce ſens. Saint Jerôme dans les queſtions ſur la Geneſe, appelle ſaint Luc, Proſelyte. Il n'étoit donc pas Juif de naiſſance.

e *Il fut le Diſciple de ſaint*

de la Prédication, comme nous l'apprenons & de l'Hiſtoire des Actes, & des témoignages avantageux que ſaint Paul lui rend dans ſes Lettres. On croit que c'eſt auſſi de lui que parle cet Apôtre, ſans le nommer, quand il mande

Paul, & l'accompagna continuellement dans ſes voyages.] Saint Irenée dans le troiſiéme Livre contre les Hereſies, chap. 14. dit qu'il fut le Compagnon inſéparable de ſaint Paul & ſon Coadjuteur dans l'Evangile. Saint Paul le met auſſi au rang de ſes Coadjuteurs dans l'Epître à Philemon. v. 24. *Marcus, Ariſtarchus, Demas & Lucas Adjutores mei.* Et l'appelle ſon tres-cher dans l'Epître aux Coloſſiens, chap. 4. v. 14. *Salutat vos Lucas Medicus chariſſimus.* Il dit dans la ſeconde à Timothée, chap. 4. v. 11. qu'il étoit le ſeul qui fût demeuré avec lui: *Lucas eſt mecum ſolus.* L'Hiſtoire des Actes nous fait connoître qu'il ſe mit à ſuivre S. Paul, quand cet Apôtre paſſa de Troade en Macedoine; car c'eſt la premiere fois qu'il parle comme étant avec ſaint Paul. *Nous cherchâmes*, dit-il, *auſſi-tôt le moyen de paſſer de Troade en Macedoine.* Act. 16. v. 11. Auſſi ſaint Irenée faiſant le dénombrement des voïages que ſaint Luc fit avec ſaint Paul, met celuy-là le premier. Selon le Manuſcrit de Cantbrige, ſaint Luc étoit avec ſaint Paul à Antioche dés l'an 43. mais il n'eſt pas ſeur de la ſuivre. Etant paſſé de Troade en Macedoine, il y demeura quelques jours avec ſaint Paul. Il n'eſt plus parlé de ſaint Luc dans les Actes juſqu'au Chap. 20. où il eſt dit que ſaint Luc étoit avec S. Paul, quand il s'en alla en Aſie par la Macedoine: il partit avec lui de Philippe, & alla à Troade: il accompagna ſaint Paul juſqu'à Jeruſalem. Il le ſuivit enſuite depuis Céſarée juſqu'à Rome, quand il y fut conduit: il y demeura avec lui, comme il paroît par les Epîtres à Philemon & aux Coloſſiens. Il étoit encore avec ſaint Paul, quand il écrivit la ſeconde Lettre à Timothée.

aux Corinthiens *f* (2. Cor. 8. *v*. 18.) qu'il leur a envoïé un Frere qui s'eſt acquis de la reputation dans toutes les Egliſes par ſon Evangile : *Cujus laus eſt in Evangelio per omnes Eccleſias.* Il n'y a pas de raiſon de le confondre avec Lucius , *g* dont ſaint Paul fait auſſi mention dans ſon Epître aux Romains. On trouve dans le Livre des Hommes Illuſtres de

f *On croit que c'eſt auſſi de lui que parle cet Apôtre ſans le nommer , quand il mande aux Corinthiens , &c.*] Les Auteurs ſont partagez ſur l'Anonyme, à qui ſaint Paul donne cet éloge. *Fratrem cujus laus eſt in Evangelio per omnes Eccleſias.* Origenes, Euſebe , ſaint Jerôme , ſaint Ambroiſe , attribuent ceci à ſaint Luc. Saint Chryſoſtome dit que les uns croïent que c'eſt ſaint Luc, d'autres ſaint Barnabé. Il laiſſe la choſe dans l'incertitude , & tantôt eſt pour l'un , tantôt pour l'autre ; d'autres entendent ceci de ſaint Silas , à cauſe de ces paroles qui ſuivent , *qui a été ordonné pour être Compagnon de nôtre voyage*; ce qui convient à Silas. Il ſemble que la raiſon qui l'a fait attribuer à ſaint Luc, eſt le terme d'*Evangile* qui ſe trouve en cét endroit, que l'on a pris pour un Evangile écrit. Mais c'eſt une foible conjecture ; car l'Evangile de ſaint Luc n'étoit pas encore compoſé , & ces paroles s'entendent plûtôt de l'Evangile prêché ; c'eſt-à-dire de ce Frere qui s'eſt acquis de la reputation dans toutes les Egliſes par la Prédication de l'Evangile.

g *Il n'y a point de raiſon de le confondre avec Lucius.*] Origenes a crû que c'étoit le même , & l'a écrit dans ſes Notes ſur l'Epître aux Romains. Il n'en a pû avoir d'autre raiſon , que la reſſemblance de nom : mais elle prouve le contraire ; car ſi l'on avoit Greciſé ou latiniſé le nom *Lucas* , on l'auroit augmenté , plûtoſt que de l'abreger , comme de *Demas* on a fait *Demetrius* ; d'*Appellas*, *Apollodorus* ; d'*Epaphras*, *Epaphroditus* ; de

ſoint Jerôme, qu'il a toûjours gardé le celibat; qu'il a vêcu juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, & qu'il eſt mort en Achaïe, d'où ſes Reliques avoient été transferées à Conſtantinople; mais ce Paſſage eſt fort douteux. [h] Saint Epiphane dit qu'il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie & dans la Macedoine. [i] D'autres Auteurs le font prêcher en d'autres Païs. Il n'y a rien de certain

Cleopas, Cleopatre; d'Artemas, Artemidore; d'Antipas, Antipatre; d'Harpocras, Harpocrate; de Rufus, Ruſinus. Ce Lucius eſt mis par ſaint Paul au rang de ſes parens. *Salutant vos Timotheus adjutor, meus, & Lucius & Jaſon, & Soſipater cognati mei.* Il ſemble que par le mot de *Cognati*, il entend en general des gens de la Nation Juifve, comme il dit dans l'Epître aux Romains, chap. 9. v. 3. *Optabam ego ipſe Anathema eſſe à Chriſto, pro Fratribus meis qui ſunt cognati mei ſecundùm carnem* Auſſi ce Lucius eſt joint avec les Juifs. Saint Luc n'étoit pas Juif.

h *Ce Paſſage eſt fort douteux.*] Ce qui regarde le celibat & l'âge de ſaint Luc, ne ſe trouve point dans le Grec ni dans les meilleurs Manuſcrits Latins. Les Grecs & les Latins conviennent que ſaint Luc mourut fort âgé: mais Iſidore, Bede & quelques autres ne lui donnent que ſoixante & quatorze ans de vie. Ce qui regarde ſes Reliques, eſt tiré de Philoſtorge, & ne ſemble pas être non plus de ſaint Jerôme.

i *Il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macedoine*] Ce que dit ſaint Epiphane, qu'il prêcha dans les Gaules, eſt dit ſans fondement. Cela peut s'entendre de la Galatie ou de la Gaule Ciſalpine. Metaphraſte & Fortunat ſemblent aſſûrer qu'il a prêché dans l'Egypte. Nicephore dit qu'il revint de Rome en Gréce, & qu'il y prêcha l'Evangile. Cela eſt plus probable.

là-deſſus, ni ſur le genre & le lieu de ſa mort. [k]

Saint Luc rapporte lui-même au commencement de ſon Evangile le motif qui le lui fit entreprendre, & le deſſein qu'il a eu. Car il dit que pluſieurs aïant entrepris avant lui d'écrire l'Hiſtoire de JESUS-CHRIST & de ſa Prédication, il croïoit qu'aprés avoir été exactement informé de toutes ces choſes depuis le commencement, par ceux qui en avoient été témoins & Miniſtres eux-mêmes de la parole; il devoit auſſi les mettre par écrit, afin que Theophile à qui il addreſſe [l] cet Ouvrage, reconnût la verité de ce qui lui avoit été annoncé. Comme il

[k] *Il n'y a rien de certain là deſſus, ni ſur le genre & le lieu de ſa mort.*] Philoſtorge & l'Addition aux Livres des Hommes Illuſtres de ſaint Jerôme, portent que les Reliques de ſaint Luc furent apportées d'Achaïe où il avoit été enterré. Saint Gaudence dit qu'il étoit mort à Patras ville d'Achaïe: Nicephore à Thebes dans la Gréce; Iſidore, Bede, Uſuard, Adon, & le Martyrologe Romain, en Bithynie. Saint Gregoire de Nazianze met ſaint Luc au rang des Martyrs dans l'Oraiſon. 3. Mais Elie de Crete commentant cet endroit, ſoûtient que ſaint Gregoire donne le nom de *Victimes* generalement à tous ceux qui ont ſouffert & travaillé pour J. C. & que ſaint Luc eſt mort en paix auſſi-bien que l'Apôtre ſaint Jean. On dit que ſaint Paulin lui donne la qualité de Martyr. *Ep.* 3. *& Nat* 9. Mais ce terme peut être pris plus generalement, & il n'eſt pas clair que ce ſoit à ſaint Luc qu'il le donne dans le premier Paſſage.

[l] *Theophile à qui il l'addreſſe.*] Origenes, ſaint Ambroiſe, Salvien, ſaint Epiphane ont crû que c'eſt un nom general: Mais ſaint Chryſoſtome, ſaint

étoit

étoit Diſciple & Compagnon preſque inſeparable de ſaint Paul, il eſt indubitable qu'il avoit ſuivi ſes lumieres & ſes inſtructions pour compoſer ſon Evangile, & qu'il avoit écrit ce qu'il avoit appris de lui. C'eſt ce que tous les Anciens ont remarqué, *m* & quelques-uns ont même prétendu que c'eſt de l'Evangile de ſaint Luc dont parle cet Apôtre, quand il ſe ſert de ces termes, *ſelon mon Evangile.* *n* Saint Jerôme dit qu'il le compoſa dans l'Achaïe ou dans la Béotie : *In Achaiæ Bœotiæque partibus.* Saint

Auguſtin & la plûpart des nouveaux Commentateurs croïent avec plus de raiſon que c'eſt un nom propre, comme l'Epithete de κρατιστε, qui y eſt jointe le fait aſſez voir. L'Auteur des Recognitions parle d'un Theophile riche & puiſſant à Antioche. Les Grecs lui donnent la qualité de Gouverneur. Origenes & ſaint Jerôme diſent que ſaint Luc a compoſé ſon Evangile particulierement pour les Grecs, ou pour les Gentils convertis.

m *C'eſt ce que tous les Anciens ont remarqué.*] (Qu'il avoit écrit ce qu'il avoit appris de ſaint Paul.) Saint Irenée dit qu'il a écrit l'Evangile que ſaint Paul prêchoit, Liv. 3. chap. 1. Tertullien remarque que quelques-uns faiſoient ſaint Paul Auteur de cet Evangile, parce qu'il eſt raiſonnable d'attribuer au Maître les Ouvrages publiez par le Diſciple, Liv. 4. contre Marcion, chap. 5. Saint Gregoire de Nazianze dit qu'il l'a écrit ſur la confiance qu'il avoit à ſon Maître ſaint Paul. L'Auteur de la Synopſe croit que S. Paul le lui a dicté.

n *Quelques-uns ont prétendu que c'eſt de l'Evangile de ſaint Luc dont parle cet Apôtre, quand il dit; ſelon mon Evangile.*] Ces paroles de ſaint Paul ſont, Rom. 2. v. 16. Euſebe explique ceci de l'Evangile de ſaint Luc ; & ſaint Jerôme le ſuit. Mais il ne faut que lire ce qui précede & ce qui ſuit, pour comprendre que l'Apôtre ne

Gregoire de Nazianze dit auſſi que ce fut pour les Chrêtiens d'Achaïe qu'il le compoſa. Si c'eſt dans le temps que ſaint Paul étoit à Corinthe vers l'an 53. il eſt certain que l'Evangile a précedé le Livre des Actes, & que celui-ci a été écrit deux ans aprés l'arrivée de ſaint Paul à Rome, c'eſt à dire en 63. puiſque l'Hiſtoire de ce Livre finit préciſement à ce temps-là : peut-être qu'il les a publiez l'un & l'autre en Achaïe, où il étoit revenu ſur la fin des deux années que ſaint Paul fut retenu à Rome, aprés les avoir compoſez dans cette ville. Enthymius & quelques Notes des Manuſcrits Grecs portent qu'il a été compoſé quinze ans aprés la Reſurrection de Nôtre Seigneur, & quelques inſcriptions de cet Evangile en Syriaque & en Perſan, ajoûtent que ce fut à Alexandrie. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, ſuppoſe que ſaint Luc avoit fait un voïage en Egypte : ce que Mataphraſte & les autres nouveaux Grecs ont ſuivi. Tous ces monumens ne meritant aucune créance, il faut s'en tenir à ce que ſaint Jerôme en a dit, comme à ce qu'il y a de plus raiſonnable.

L'Evangile de ſaint Luc eſt mieux écrit en Grec que les autres, comme ſaint Jerôme le remarque, parce que cet Evangeliſte étoit un habile Medecin, & qu'il l'avoit écrit pour les Grecs : *Lucas igitur qui inter omnes Evangeliſtas Græci ſermonis eruditiſſimus fuit ; quippe ut Medicus & qui Evangelium Græcis ſcripſerit. Epiſt* 145. *ad Damaſum.* Il ſçavoit

parle point en cet endroit d'un Evangile écrit ; mais de l'Evangile ou de la Doctrine qu'il prêchoit.

même plus de Grec que d'Hebreu, ſelon le témoignage de ce même Pere. *In Iſaï. cap. 6.* Il y a neanmoins encore quelques Hebraïſmes ou Syriaciſmes dans ſon diſcours; mais on ne doute point qu'il n'ait écrit en Grec.

L'Evangile de ſaint Luc eſt le ſeul que Marcion & ſes Diſciples reçûſſent; mais ils en avoient retranché pluſieurs choſes, & l'avoient corrompu en pluſieurs endroits, comme faint Irenée, Tertullien & S. Epiphane l'ont remarqué. Mais la fauſſeté de l'Evangile de Marcion étoit évidente, parce que celui de l'Egliſe Catholique étoit plus ancien. Marcion avoit beau dire que le ſien étoit le veritable, il eſtoit convaincu de fauſſeté & de dépravation par l'antiquité de celui de l'Egliſe. Je ſoûtiens que mon « Evangile eſt veritable, dit Tertullien, Mar- « cion dit que c'eſt le ſien : Qui eſt-ce qui nous « jugera ? Ce ſera l'ordre des temps qui don- « nera de l'autorité au plus ancien, & qui fera « voir que celui qui eſt plus recent corrom- « pu. Car le faux étant une dépravation du « vrai, il faut que la verité précede la fauſſe- « té. Or il eſt ſi vrai que le nôtre eſt plus an- « cien, que Marcion lui-même y a crû avant que « d'être ſorti de l'Egliſe. En corrigeant nôtre « Evangile il le confirme, & fait voir qu'il étoit « plus ancien. Enfin il eſt certain que l'Evangile « des Apôtres eſt le plus ancien, & l'on ne peut « douter que celui qui eſt reçû comme ſacré par « les Egliſes Apoſtoliques, ne ſoit celui que les « Apôtres ont donné par Tradition. «

Marcion avoit retranché de ſon Evangile tout

le commencement de l'Evangile de ſaint Luc juſqu'à ces mots : *l'an quinziéme de l'Empire de Tibere Céſar* ; c'eſt à dire nos deux premiers Chapitres. Il avoit fait auſſi dans le corps de l'Evangile pluſieurs retranchemens & changemens que ſaint Epiphane a tous recueillis dans l'Hereſie 42. qui eſt celle de Marcion. Nous ne nous arrêterons point à les rapporter, & nous nous garderons bien de les vouloir juſtifier, comme a fait un Auteur moderne.

In Ancorat. n. 21. Saint Epiphane remarque en un autre endroit, qu'il y avoit des Exemplaires de ſaint Luc, où l'on avoit retranché ce qui eſt dit dans le Chap. 19. ℣. 42. que JESUS-CHRIST avoit pleuré. Mais il ajoûte que cela ſe trouvoit dans les Exemplaires les plus corrects ; & il ſe ſert de l'autorité de ſaint Irenée, qui rapporte ce Paſſage dans le premier Livre contre les Hereſies, chap. 21. pour montrer qu'il eſt veritable. Il croit que c'étoient quelques Catholiques qui avoient fait ce retranchement par ſcrupule, & de crainte qu'il ne parût de la foibleſſe en JESUS-CHRIST.

C'eſt peut-être pour la même raiſon que l'on avoit auſſi retranché dans quelques Exemplaires Grecs & Latins de l'Evangile de ſaint Luc, l'Hiſtoire rapportée dans le chap. 22. ℣. 43. & 44. de l'Ange qui apparut à Nôtre Seigneur dans le Jardin des Oliviers, de l'Agonie & de la Sueur de ſang qu'il ſouffrit en ce moment. Saint Hilaire dit que cela ne ſe trouvoit point dans pluſieurs Exemplaires Grecs & Latins. *Nec ſanè ignorandum nobis eſt in Græcis*

Latinis Codicibus complurimis, vel de adjacente Angelo, vel de ſudore ſanguineo nihil ipſum reperiri. Saint Jerôme citant auſſi cet droit dans le ſecond Livre contre les Pela-ns, dit ſeulement qu'il ſe trouve dans quel-es Exemplaires Grecs & Latins; ce qui ſup-ſe qu'il n'étoit point dans pluſieurs autres. ais on doit avoir plus d'égard aux témoigna-s de ſaint Juſtin, de ſaint Irenée & des autres ciens Peres qui le citent, qu'à quelques Manuſ-ts, d'où quelques Fideles les avoient peut-e retranchez, parce qu'ils craignoient d'attri-er à JESUS-CHRIST des marques de foi-ſſe humaine.

Le Manuſcrit de Cantbrige eſt beaucoup plus fferent de nos Exemplaires dans cet Evangile e dans les autres: mais il eſt viſible que ce t ou des Paraphraſes, ou des Explications, des tranſpoſitions, ou des additions tirées s autres Evangiles. Entre ces differences il y a deux plus conſiderables. La premiere eſt Chap. 3. de ſaint Luc, où la Genealogie JESUS-CHRIST juſqu'à David eſt refor-ée ſuivant celle de ſaint Matthieu, à laquelle a ajoûté les Rois Ochozias, Joas & Ama-s, qui ne ſont point dans ſaint Matthieu; ais dans le Livre des Rois. On ne peut pas re que ce ſoit l'ancienne Leçon du Texte ſaint Luc, & que celle que nous avons ſoit rompuë; puiſque les Evangiles de ſaint atthieu & de ſaint Luc ont été de toute tiquité differens dans les Genealogies de SUS-CHRIST, comme on l'apprend

d'Africanus & de ſaint Irenée. Les Païens, les Marcionites & les Manichéens ont reproché cette contrarieté apparente aux Chrêtiens, qui ne leur ont jamais répondu que les Exemplaires de ſaint Luc étoient faux en cet endroit ; comme cette réponſe étoit la plus prompte & la plus facile, ils ne l'auroient pas omiſe ſi elle eût eu quelque fondement : du moins ils auroient remarqué qu'il y avoit des Exemplaires où ces deux Genealogies étoient conformes. Cependant aucun des Auteurs Eccleſiaſtiques, aucun Commentateur n'a jamais ſçû cette remarque, ce qui fait voir que non ſeulement cette conformité de l'Evangile de ſaint Luc avec celui de ſaint Matthieu dans les Genealogies n'eſt pas ancienne, mais même qu'elle n'étoit pas commune, & qu'elle a été particuliere à cet Exemplaire de Cantbrige.

La ſeconde difference conſiderable de cet Exemplaire dans l'Evangile de ſaint Luc eſt une addition qui ſe trouve au chap. 6. ℣. 5. conçûë en ces termes. *En ce même jour (* JESUS *) aïant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbath, il lui dit : Mon ami, ſi tu ſçais ce que tu fais, tu es heureux ; mais ſi tu ne le ſçais pas, tu es malheureux & tranſgreſſeur de la Loi.* Cette Addition ne ſe trouve dans aucun autre Exemplaire : pas un des Auteurs Eccleſiaſtiques n'en a fait mention : on ne comprend pas même quel en peut être le ſens. Car ſi Nôtre Seigneur a voulu dire à cet homme qu'il ne pêcheroit pas en travaillant le jour du Sabbath, s'il ſçavoit qu'il ne lui étoit pas deffendu de tra-

vailler en ce jour : c'eſt une erreur manifeſte, parce qu'il eſt conſtant que les Juifs étoient obligez d'obſerver le Sabbath, puiſque Dieu le leur avoit commandé par Moïſe, & qu'ils n'étoient pas encore déchargez de l'obligation d'obſerver la Loi. C'eſt ce qui pourroit faire croire que ce ſeroit une Addition des Marcionites ou des Manichéens ennemis de la Loi, qui ſeroit paſſée dans l'Exemplaire de Cambrige. Neanmoins ſaint Epiphane ne la met point au rang des Paſſages ajoûtez, ou alterez dans l'Evangile de ſaint Luc par les Marcionites. On ne lit pas que ces Heretiques s'en ſoient ſervis, ni que les Peres l'aïent expliqué, ou remarqué qu'elle ſe trouvoit dans quelques Exemplaires. Elle n'étoit donc pas dans pluſieurs Exemplaires Grecs & Latins dés les premiers Siecles de l'Egliſe.

§. VI.

Vie de ſaint Jean. De ſon Evangile. De l'Hiſtoire de la Femme adultere.

SAint Jean l'Evangeliſte, de la Ville de Betſaïde en Galilée, fils de Zebedée, qui étoit un Peſcheur, & de Salomé, *a* fut appellé par Nôtre Seigneur *b* avec ſon frere Jacques, dans le temps qu'ils raccommodoient leurs filets ſur le bord de la Mer de Galilée. Ils quitterent auſſi-tôt leur pere & leur profeſſion pour s'attacher à JESUS-CHRIST, qui les aïant mis au nombre de ſes Apôtres, leur donna le nom de *Boanerges*; c'eſt à dire fils du *Tonnerre*, peut-être à cauſe de leur zele plein de vehemence &

a *Et de Salomé.*] Le nom de la Mere des enfans de Zebedée eſt connu par la comparaiſon du v. 55. du chap. 27. de ſaint Matthieu, & du v. 40. du chap. 15. de ſaint Marc. Car il eſt dit dans le premier endroit, que *la Mere des enfans de Zebedée étoit auprès de la Croix*. Et dans le ſecond il eſt dit que Salomé étoit une des Aſſiſtantes. Cette Salomé doit être la Mere des enfans de Zebedée, dont ſaint Marc ne fait point de mention.

b *Il fut appellé par Nôtre Seigneur, &c.*] Il y en a qui prétendent que ſaint Jean étoit venu trouver auparavant Nôtre Seigneur, & qu'il eſt ce Diſciple de S. Jean-Baptiſte qui vint avec ſaint André. *Joan.* 1. v. 40. Saint Chryſoſtome, *Hom.* 17. *in Joan.* Saint Epiphane, Hereſ. 51. chap. 14. ſont de cet avis; mais cela ne ſe prouve pas.

de chaleur, dont ils donnerent une marque certaine, quand ils demanderent à faire deſcendre le feu du Ciel ſur les Samaritains qui ne les avoient pas voulu recevoir. Saint Jean étoit alors encore fort jeune. *c* Il fut le Diſciple bien-aimé de Nôtre Seigneur, & ſe déſigne lui-même par ce nom, *d* dans ſon Evangile, chap. 13. ℣. 23. chap 19. ℣. 26. chap. 20. ℣. 2. & ch. 21. ℣. 20. Il voulut donner à ſon Maître une preuve de ſon zele en empêchant une perſonne qui n'étoit point du nombre des Diſciples; de chaſſer des demons au nom de JESUS-CHRIST. Il aſſiſta avec ſon frere à la Transfiguration (en ſaint Luc, chap. 9. ℣. 51. & 56.) Il fut envoïé avec ſaint Pierre pour préparer la derniere Pâque de Nôtre Seigneur. Pendant le repas il repoſa ſur ſon ſein, & prit la liberté de lui demander, qui devoit être celui qui le trahiroit; ce que ſaint Pierre n'avoit oſé faire. Il accompagna Nôtre Seigneur avec ſaint Pierre & ſaint Jacques au Jardin des Oliviers: il le ſuivit ſeul juſqu'à la Croix, *e* où Nôtre Seigneur lui recommanda ſa Mere, en diſant à

c *Etoit alors encore fort jeune.*] Le temps de ſa mort en eſt une preuve aſſez convaincante.

d *Se déſigne lui-même par ce nom.*] On n'en peut douter, parce que dans le chap. dernier v. 20. il eſt dit, *que Pierre ſe retournant, vit venir aprés lui le Diſciple que* JESUS *aimoit, qui dans la Cene s'étoit repoſé ſur ſon ſein, & lui avoit dit: Seigneur qui eſt celui qui vous trahira.* Or par la ſuite il paroît que c'eſt de Jean Auteur de l'Evangile que cela eſt dit, v. 24. C'eſt ce Diſciple qui rend témoignage de ces choſes qui a écrit ceci.

e *Il ſuivit Jeſus-Chriſt juſqu'à la Croix.*] Il eſt dit

Ce qui ſuit n'eſt plus appuïé ſur la même autorité, mais eſt neanmoins rapporté par des Anciens. Il paſſa dans l'Aſie mineure, (on ne ſçait pas bien quand, peut-être fut-ce vers l'an 79.) *g* Il y fonda pluſieurs Egliſes, & les gouverna fort long-temps en paix, juſqu'à ce que ſous l'Empire de Domitien il fut amené à Rome pendant la perſecution l'an 95. de Nôtre Seigneur. Il fut (ſi l'on en croit Tertullien) plongé dans un tonneau d'huile boüillante, ſans en recevoir aucun mal, *h* & en ſortit plus

g *Il paſſa dans l'Aſie mineure; on ne ſçait pas bien quand, peut-être vers l'an* 70.] Il eſt certain que l'Aſie lui échût, pour ainſi dire, comme en partage. Il en prit un ſoin particulier, comme ſaint Polycarpe, Polycrates, S. Irenée, Origenes, Tertullien, nous l'aſſûrent. Ce dernier dans les Livres qu'il a faits contre Marcion, appelle ces Egliſes *Joannis alumnas Eccleſias.* Euſebe & ſaint Jerôme ont ſuivi ces Anciens. Mais aucun Ancien n'a marqué préciſément quand il paſſa en Aſie; il eſt certain que ce fut avant la perſecution de Domitien; & il y a de l'apparence que ce fut aprés la mort de ſaint Pierre & de ſaint Paul, comme le portent les Actes de ſaint Timothée. Il n'y étoit pas, encore quand ſaint Paul y laiſſa Timothée, pour la gouverner; ce que quelques-uns croïent n'être arrivé qu'en 64. & que nous plaçons en 57. ou 58. Timothée n'eſt mort qu'aprés ſaint Paul. Ses Actes portent que ce fut en 97. Si cela étoit certain, il faudroit dire que S. Jean y ſeroit venu du vivant de Timothée, & que Timothée auroit été Evêque d'Epheſe juſqu'au retour de ſaint Jean. Il eſt certain qu'en ſon abſence il y avoit un Evêque à Epheſe, ſi l'Apocalypſe eſt écrite de l'Iſle de Pathmos. Mais il n'eſt pas certain que ce fut Timothée, & qu'il vécut encore alors. Je croirois aſſez facilement

ſain & plus vigoureux qu'il n'y étoit entré. Enſuite il fut relegué dans l'Iſle de Pathmos pour y travailler aux mines, *i* ſi l'on en croit quelques Anciens. Il revint à Epheſe aprés la mort de Domitien en 97. continua de prendre ſoin des Egliſes d'Aſie, & vécut juſqu'au Regne de Trajan, ſous lequel il mourut *k* le dernier des Apôtres la 101. année de l'Ere commune, âgé certainement de plus de quatre-vingt-dix ans, & ſelon quelques-uns, de prés de cent ans.

que Timothée étoit mort quand ſaint Jean vint à Epheſe. Quoiqu'il en ſoit, ſaint Jean gouverna cette Egliſe & les autres Egliſes d'Aſie juſques au temps de Trajan, comme tous les Anciens en conviennent.

h ***Plongé dans un tonneau d'huile bouillante, ſans en recevoir aucun mal.***] Ce fait eſt atteſté par Tertullien dans les Preſcriptions, chap. 36. & par ſaint Jerôme, *Lib. 1 in Jovin.* & dans ſon Commentaire ſur le chap. 20. de S. Matthieu. Euſebe dit bien, Liv. 3. de ſon Hiſt. ch. 18. qu'il fut relegué en l'Iſle de Pathmos; mais il ne parle point de ſon voïage à Rome ni de ſon ſupplice. Tous les Auteurs Grecs ont auſſi ignoré ce fait; ſaint Jerôme ne le rapporte que ſur la foi de Tertullien.

i ***Pour y travailler aux mines.***] Victorin Evêque de Petau, & Primaſe dans leurs Commentaires ſur l'Apocalypſe, diſent qu'il fut condamné aux mines.

k ***Au Regne de Trajan, ſous lequel il mourut.***] Polycrates, ſaint Irenée, Tertullien, Euſebe, ſaint Jerôme, ſaint Ambroiſe, ſaint Chryſoſtome, le Concile d'Epheſe & tous les Anciens aſſûrent qu'il eſt mort, & a été enterré à Epheſe. Sa mort eſt placée par Euſebe à la troiſiéme année de l'Empire de Trajan, qui eſt la 101. de J. C. 68. ans ou environ aprés ſa Reſurrection; il ne pouvoit pas avoir moins alors que 94. ou 95. ans, en ſuppoſant que Nôtre Seigneur l'a appellé à l'âge

Les Anciens nous aſſûrent qu'il a gardé le célibat pendant toute ſa vie. *l* Polycrates Evêque d'Epheſe, dit qu'il portoit une lame d'or ſur le front comme Prêtre de JESUS-CHRIST. Il aſſûre auſſi qu'il celebroit la Pâque avec les Juifs. Saint Clement d'Alexandrie rapporte une Hiſtoire conſiderable d'un Voleur qu'il convertit. Apollonius nous aſſûre qu'il reſſuſcita un mort à Epheſe. Tertullien remarque qu'il reprit un Prêtre qui avoit ſuppoſé des Actes de ſaint Paul & de ſainte Thecle. Saint Irenée

de 24. ou 25. ans. C'eſt l'âge que lui donne ſaint Epiphane. D'autres comme Bede, lui donnent 98. ou 99. ans. La Chronique d'Alexandrie le fait mourir l'an 104. âgé de 107. ans. D'autres lui donnent 106. & quelques-uns même juſqu'à 120. ans. Quelques Chrétiens ont crû qu'il s'étoit mis dans le ſepulchre, mais qu'il n'étoit point mort, comme S. Auguſtin le remarque dans le Traité 124. ſur ſaint Jean. Mais il rejette cette opinion tirée de Livres apocryphes. D'autres ont avancé qu'il étoit mort & reſſuſcité; c'eſt le ſentiment du faux Hyppolite, de la plûpart des nouveaux Grecs, & même de quelques Latins. Cette opinion n'a d'autres fondement que le paſſage de la fin de ſon Evangile, auquel il répond lui-même, en diſant que Nôtre Seigneur n'a pas dit, *Ce Diſciple ne meurt pas, mais ſi je veux qu'il demeure, que vous importe?* Car il faut lire ſuivant le Grec εἰ, ſi & non pas ſic, comme il y a dans quelques Exemplaires Latins.

l. Gardé le célibat pendant toute ſa vie.] Cela n'eſt point dans l'Ecriture. Saint Irenée & Euſebe n'en diſent rien; mais on cite Tertullien pour témoin de ce fait, & ſaint Jerôme le ſoûtient dans ſon Traité contre Jovinien, Saint Epiphane, ſaint Chryſoſtome, ſaint Ambroiſe, ſaint Paulin & Caſſien l'aſſûrent. Saint Auguſtin regarde ce fait comme un Problême.

témoin irreprochable nous aſſûre que l'on tenoit de ſaint Polycarpe, que ſaint Jean étant entré dans un bain pour s'y baigner, & aïant appris que Cerinthe y étoit, il s'étoit retiré promptement ſans ſe baigner, en diſant : Saurons-nous de peur que le bain ne tombe, parce que Cerinthe ennemi de la verité s'y trouve. Saint Jerôme dit dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, que cet Apôtre dans ſon extrême vieilleſſe fut reduit à une telle foibleſſe, qu'il falloit que ſes Diſciples le portaſſent à l'Egliſe ; que ne pouvant faire de longs diſcours il ne diſoit rien autre choſe dans ces Aſſemblées que cette Sentence : *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres* : Que ceux qui l'écoûtoient ennüiez de ce qu'il repetoit toûjours la même choſe, lui dirent : *Nôtre Maître, pourquoi dites vous toûjours cela ?* Et qu'il leur fit une réponſe digne de ſaint Jean : *C'eſt à cauſe*, leur dit-il, *que c'eſt un précepte du Seigneur, qui ſuffit ſeul ſi on l'execute.* Voilà tout ce que des Auteurs dignes de foi nous fourniſſent de faits touchant la vie & les actions de ſaint Jean.

Saint Jean écrivit le dernier ſon Evangile à Epheſe, apparemment aprés ſon retour de l'Iſle de Pathmos, *m* à la priere des Chrêtiens & des

m Aprés ſon retour dans l'Iſle de Pathmos.] Saint Irenée, Liv. 3. chap. 1. dit bien qu'il publia ſon Evangile à Epheſe, mais il ne dit pas ſi ce fût avant ou aprés ſon exil. Mais ſaint Epiphane le dit nettement dans l'Hereſie 51. L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Mathieu, attribué à ſaint

Evêques d'Aſie. *n* Les Anciens ont donné deux raiſons qui le lui firent entreprendre : La premiere alleguée par Euſebe dans ſon Hiſtoire, Liv. 3. chap 24. & par ſaint Jerôme dans le Livre des hommes Illuſtres, eſt qu'aïant lû les trois autres Evangiles, il trouva qu'il n'y avoit rien que de tres-veritable, & les approuva ; mais qu'il y manquoit l'Hiſtoire du commencement de la Prédication de JESUS-CHRIST juſqu'à l'empriſonnement de ſaint Jean Baptiſte ; & que pour ſuppléer à ce qui y étoit ômis, il compoſa ſon Evangile, dans lequel il s'eſt particulierement attaché à rapporter cette Hiſtoire. La ſeconde * eſt, qu'il vouloit confondre les erreurs de Cerinthe, des Ebionites, des Nicolaïtes & Gnoſtiques, qui commençoient à avoir cours, en établiſſant la Divinité de JESUS-CHRIST ; & en declarant dés le commencement de ſon Evangile, que JESUS-CHRIST étoit le Verbe qui étoit Dieu. C'eſt ce qui a fait appeller ſon Evangile par ſaint

* Autoriſée par S. Irenée L. 3. c. 11. par S. Clement d'Alexandrie dans Euſebe L. 6. de ſon Hiſt. c. 14. par Victorin ſur l'Apocalypſe, par S. Jerôme dans ſa preface ſur S. Matth. & dans ſon Traité des hommes Illuſtres. Par S. Epiphane dans l'Hereſie 51. & par pluſieurs autres.

Chryſoſtome, croïent qu'il le compoſa dans ſon exil, & qu'il le publia aprés ſon retour.

n A la priere des Chrêtiens & des Evêques d'Aſie.] Saint Jerôme dans la Préface de ſes Commentaires ſur ſaint Matthieu, dit que S. Jean fut obligé de faire ſon Evangile par les prieres de tous les Evêques d'Aſie, & par les députations de pluſieurs Egliſes. Euſebe, Liv. 3. de ſon Hiſt. ch. 24. dit ſeulement qu'il en fut prié par ſes amis. S. Jerôme ajoûte qu'il ne l'entreprit qu'à condition qu'on feroit un jeûne public pour implorer le ſecours de Dieu, & que le jeûne étant achevé, rempli du Saint Eſprit, il profera ces paroles : *Au commencement étoit le Verbe, &c.*

Clement

Clément d'Alexandrie, l'Evangile ſpirituel; Et c'eſt pour ce ſujet que Saint Jerôme dit de cet Evangeliſte; qu'il a écrit de la Divinité du Sauveur, d'une maniere, tres-ſublime, & qu'il s'eſt élevé pour ainſi dire, par une temerité plus heureuſe qu'hardie, juſqu'au Verbe de Dieu-même. Il y a des Philoſophes Païens qui ont admiré la hauteur de cet Evangile. *o* Saint Irenée remarque que les Valentiniens ſe ſervoient de l'Evangile de S. Jean pour juſtifier les combinaiſons & les generations de leurs Æons; mais que cet Evangile loin de les établir, les convainquoit de fauſſeté. S. Epiphane fait une Secte d'Heretiques à qui il donne le nom d'Alogiens, qui rejettoient tous les Ecrits de S. Jean, & particulierement ſon Evangile, & les attribuoient à Cerinthe; en quoi ils ſe trompoient lourdement; puiſqu'il n'y a point d'Evangile plus oppoſé à cet Heretique, qui croïoit que JESUS-CHRIST étoit un pur homme, que celui de

o Il y a des Philoſophes Païens, qui ont admiré ſon Evangile.] Le platonicien Amelius rapporté par Euſebe, *Præp. Evang. lib. 11. cap.* 19. en aïant lû le commencement, le trouva conforme à la doctrine de Platon, & s'écria, *ô Jupiter! ce Barbare croit avec Platon, que le Verbe eſt le commencement.* Saint Auguſtin, Liv. 10. de la Cité de Dieu, rapporte qu'un Platonicien diſoit, que ce qui eſt dans cet Evangile du Verbe de Dieu, meritoit d'être écrit en lettres d'or. L'Empereur Julien accuſe ſaint Jean d'avoir introduit des nouveautez dans la Religion Chreſtienne, en faiſant paſſer J. C. pour un Dieu, ce que ni ſaint Paul ni les autres Evangeliſtes n'avoient oſé faire. *Cyrill. Liv. 10, contre Julien.*

ſaint Jean, qui enſeigne par tout, *Que le Chriſt eſt le Verbe qui s'eſt fait chair.*

Quoique ſaint Jean fût Juif & d'une condition aſſez baſſe, il écrivoit au jugement de ſaint Denys d'Alexandrie, aſſez purement en Grec. Cet Auteur prétend même qu'il étoit élegant dans les termes, dans les raiſonnemens & dans le conſtruction; qu'il n'y avoit rien de barbare dans ſon diſcours, & que l'on n'y pourroit trouver ni ſoleciſmes, ni idiotiſmes, parce que Dieu lui avoit donné & la ſcience & l'éloquence. Cependant il faut avoüer qu'il écrit avec beaucoup de ſimplicité. Que ſi l'on recherche l'élegance des mots, elle ne s'y rencontre pas toûjours; qu'il y a dans ſon diſcours pluſieurs phraſes Syriaques; que ſon ſtile n'eſt pas aſſez lié, & qu'il repete ſouvent les mêmes noms ſans ſe ſervir des articles qui n'étoient point en uſage chez les Hebreux.

L'Hiſtoire de la Femme adultere rapportée dans le chap. 8. c'eſt à dire les onze premiers Verſets de ce Chapitre, & le dernier du précedent, n'ont pas été expliquez par Origenes, par ſaint Chryſoſtome, par ſaint Cyrille d'Alexandrie, par Nonnus, ni par Theophilacte dans leurs Commentaires ſur l'Evangile de ſaint Jean; ce qui fait voir qu'elle n'étoit pas dans les Exemplaires dont ils ſe ſervoient. Euſebe, comme nous avons déja dit, a obſervé que Papias rapportoit cette Hiſtoire qui ſe trouvoit de ſon temps dans l'Evangile ſelon les Nazaréens. Saint Jerôme alleguant cette Hiſtoire dans le troiſiéme Livre contre les Pelagiens, ſe con-

ne de dire qu'elle ſe trouve dans beaucoup
Exemplaires Grecs & Latins de l'Evangile de
nt Jean. Saint Auguſtin dans le ſecond Livre
Mariages adulterins, croit qu'il ſe peut faire
quelques perſonnes de peu de foi, ou plû-
tôt mal inſtruits de la vraie Foi, l'aient ôté de leurs
Exemplaires, craignant qu'elle n'aſſurât aux
mes l'impunité de leur crime : *Nonnulli
dicà fidei, vel potiùs inimici verâ fidei,
de metuentes peccandi impunitatem dari mu-
ieribus ſuis, illud quod de adultera indulgentiâ
ulsa fecit, auferrent de codicibus ſuis.* Ce
e la reconnoît pour veritable, & l'explique
s ſon Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean.
nt Ambroiſe à fait une Lettre exprés ſur cette
Hiſtoire ; elle ſe trouve auſſi dans les Harmonies
angeliques attribuées à Ammonius & à Ta-
n. L'Auteur de la Synopſe attribuée à S. Atha-
ſe, reconnoît cette Hiſtoire. Saint Chryſoſto-
: la cite pour exemple dans l'Homelie 60.
r ſaint Jean ; mais comme il ne l'explique
int dans l'endroit naturel ; on croit que cet
mple eſt ajoûté dans cette Homelie. Euthy-
us eſt le ſeul des Commentateurs Grecs qui
xplique ; mais il remarque en même temps
'elle ne ſe trouve point dans les Exemplaires
ects, ou qu'elle y étoit marquée d'un obele ;
qui fait voir, dit-il, qu'elle a été écrite
rès coup. Et une preuve de ceci, c'eſt que
nt Chryſoſtome n'en a point fait mention,
le n'eſt point non plus dans la Verſion Syria-
e. Enfin il y a quantité de Manuſcrits Grecs
des plus anciens, où ces douze Verſets ne ſe

trouvent point, ou dans leſquels ils ſont marquez d'un obele, ou ajoûtez aprés-coup. Il y en a neanmoins pluſieurs autres où ils ſe trouvent de la premiere main ; & dans d'autres où ils ſont ajoûtez, il eſt remarqué qu'ils étoient dans des anciens Exemplaires. Enfin ils ſe trouvent dans tous les Exemplaires Latins. Sixte de Sienne & Grotius ont crû que cette Hiſtoire avoit été tirée de l'Evangile des Nazaréens, & inſérée aprés-coup dans celui de S. Jean. D'autres ont prétendu que c'étoient les Novatiens qui l'avoient effacée de l'Evangile de ſaint Jean. Saint Auguſtin, comme nous venons de voir, croit que ce ſont de bons Catholiques qui l'ont retranchée, dans la crainte que leurs femmes ne s'en prévaluſſent, pour ſe mettre à couvert du châtiment que meriteroit leur infidelité. Il eſt plus naturel de dire que dés les premiers Siécles il y a eu des Exemplaires de l'Evangile de ſaint Jean, où cette Hiſtoire n'étoit pas, & d'autres où elle étoit.

Quelques Critiques ont crû que l'Evangile écrit par ſaint Jean, finit au Chap. 20. qui eſt terminé par ces mots : JESUS *a fait pluſieurs autres miracles à la vûë de ſes Diſciples, qui ne ſont pas écrits dans ce Livre ? mais ceux-ci y ſont écrits, afin que vous croïez que* JESUS *eſt Fils de Dieu, & qu'en croïant vous aïez la vie en ſon nom.* Ils prétendent que ces mots ſont la concluſion de tout l'Ouvrage, & que le Chapitre ſuivant a été ajoûté aprés la mort de ſaint Jean par l'Egliſe d'Epheſe. Cela n'a point de fondement à l'égard d'une grande pa-

e de ce Chap. mais ſeulement pour le Verſet 4. qui porte : *C'eſt ce Diſciple qui rend témoignage de ces choſes, & qui a écrit ceci ; & nous ſçavons que ſon témoignage eſt veritable.* Cette façon de parler ſemble déſigner un tiers qui parle de l'Auteur de l'Evangile qui précede. Cependant on peut dire que ces termes : *nous ſçavons que ſon témoignage eſt veritable*, ont dits par S. Jean même en ſon nom & au nom des autres. Ce changement de perſonne eſt fort commun chez les Hebreux. *Nous ſçavons*, ידענו, peut auſſi être mis pour ידעתי, *je ſçai*. Saint Jean s'étoit ſervi auparavant, de la même phraſe ; quoiqu'au ſingulier, chap. 19. *v.* 35. *celui qui l'a vû, en rend témoignage ; ſon témoignage eſt veritable : & il ſçait qu'il dit vrai.* Ces ſortes de declarations ſont des preuves de la candeur, de la ſimplicité & de la créance que les Chrétiens avoient en la bonne foi de ſaint Jean. Il n'eſt donc pas neceſſaire de dire qu'il y ait rien d'ajoûté à l'Evangile de ſaint Jean.

§. VII.

Du Livre des Actes des Apôtres.

SAint Luc ſe déclare Auteur des Actes des Apôtres dés le commencement de cet Ouvrage, qu'il adreſſe au même Theophile, à qui il avoit dedié ſon Evangile. *J'ai parlé*, dit-il, *dans mon premier Livre, ô Theophile, de tout ce que* JESUS *a fait & enſeigné.* L'Evangile eſt ſon premier Livre, les Actes ſont le ſecond; l'un contient les miracles de JESUS-CHRIST, & l'autre ceux du Saint-Eſprit. Il a écrit dans le premier les choſes qu'il ſçavoit ſur la Relation des autres, & dans le ſecond celles d'une partie deſquelles il avoit été lui-même témoin oculaire. Il eſt intitulé, *Actes, ou Faits, des Apôtres*, parce qu'il contient l'Hiſtoire de ce que firent les Apôtres à Jeruſalem & dans la Judée aprés l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST. Il conduit cette Hiſtoire juſqu'au temps qu'ils ſe diſperſerent pour prêcher en differentes Provinces; & rapporte enſuite les Prédications, les voïages & les actions de ſaint Paul juſqu'au temps qu'il fut amené à Rome ſous l'Empire de Neron. On y voit les commencemens & la naiſſance de l'Egliſe dans la Judée, & de quelle maniere les lumieres de l'Evangile furent enſuite communiquées aux Gentils, & portées par ſaint Pierre & par ſaint Paul dans des païs

éloignez. Il ne dit rien des voïages & des dications des autres Apôtres, parce qu'il avoit point été témoin, & qu'il ne les it pas pû apprendre de ſon Maître ſaint l. Le temps où il finit ſon Hiſtoire, nous connoître qu'il l'a écrite à Rome, & pue à la fin des deux années que ſaint Paul y meura dans une maiſon qu'il avoit loüée, à dire en l'année 63. de nôtre Ere. Ainſi ivre contient une Hiſtoire de trente ans ou iron. Il eſt écrit avec éloquence & avec art. Narration en eſt noble, & les diſcours qui ne inſerez, ſont éloquens & ſublimes. Saint yſoſtome ſe plaint que de ſon temps les tiens negligoient ce Livre; & ſaint Je- e ſoûtient que toutes les paroles de cet Ou- ge compoſé par un homme qui étoit Mede- de profeſſion, ſont autant de remedes d'une malade. *Alia Apoſtolorum nudam quidem eatur ſonare Hiſtoriam, & naſcentis Eccle- infantiam texere: ſed ſi noverimus ſcripto- eorum eſſe Lucam Medicum, cujus laus in angelio fuit; animadvertemus pariter omnia ha illius animæ languentis eſſe medicinam.* ronym. in lib. de Vir. illuſt.

§. VIII.

Vie de ſaint Paul. Du temps, de l'occaſion & du ſujet de ſes Lettres : Que celle qui eſt addreſſée aux Hebreux eſt de ſaint Paul. En quelle Langue elle a été écrite.

SAint Paul s'appelloit *Saul*, ou plûtôt *Saül* de ſon premier nom. Il étoit Hebreu, né de parens Hebreux de la Tribu de Benjamin, [a] dans la Ville de Tarſe en Cilicie, & en cette qualité Citoïen Romain. Son pere qui étoit Phariſien, l'envoïa à Jeruſalem, où il fut élevé

a *De la Tribu de Benjamin, dans la Ville de Tarſe.*] Il dit lui même qu'il étoit de la Tribu de Benjamin, enfant d'Iſraël, Hebreu & de parens Hebreux. *Rom.* 11. *v.* 1. & *Philipp.* 3. *v.* 5. Dans les Actes des Apoſtres, chap. 21. v. 39. il dit au Tribun qui l'arrêta, qu'il eſt Juif & de Tarſe, Citoïen de cette Ville de Cilicie. Il repete la même choſe au peuple, chap. 22. v. 3. où il dit poſitivement qu'il eſt né à Tarſe. C'eſt pourquoi il déclare au Tribun qu'il eſt Citoïen Romain par ſa naiſſance, *ibid.* v. 25. 27. & 29. Quelques-uns ont dit autrefois que ſaint Paul & ſa Famille étoit de Giſcala petite ville de Galilée, comme ſaint Jerôme le remarque ſur l'Epître à Philemon, & ſuit même ce ſentiment dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & qu'il fut tranſporté à Tarſe quand ce païs fut ravagé par les Romains. Mais ſaint Paul dit poſitivement qu'il étoit né à Tarſe, & en cette qualité Citoïen Romain par ſa naiſſance : Cette Ville aïant été honorée de ce privilege par Auguſte en recon-

ſe inſtruit par Gamaliel celebre Phariſien, dans la maniere la plus exacte d'obſerver la Loi. On ne ſçait pas ſi ce fut en ce temps-là, ou depuis, qu'il apprit le métier de faire des tentes. Il étoit zelé pour la Loi des Juifs. Il fut un de ceux qui s'éleverent contre Eſtienne, & qui conſentirent à ſa mort. Ce fut lui aux pieds de qui les témoins qui lapiderent, ce premier Martyr, mirent leurs habits. Ceci arriva dans la premiere année aprés la Paſſion de Nôtre Seigneur, la 34. année *b* de l'Ere vulgaire, & ſaint Paul étoit alors aſſez jeune.

Aprés la mort de ſaint Eſtienne, il s'éleva une grande perſécution contre les Chrêtiens de Je-

noiſſance de la fidelité qu'elle avoit eûë pour Jules Céſar & pour ſon parti contre Caſſius. Giſcala ne peut avoir été priſe & ravagée que ſous Pompée & ſous Tite. Le premier a conquis ce païs long-temps avant la naiſſance de ſaint Paul, & le ſecond aprés ſa mort. On ne ſçait pas l'année de la naiſſance de ſaint Paul, il eſt dit dans les Actes qu'il étoit un jeune homme quand ſaint Eſtienne fut martyriſé la trente quatriéme année de noſtre Ere. Il pouvoit avoir alors trente ans, ou environ : Ainſi il étoit né dans le même temps que Nôtre Seigneur. On peut juger par là de l'âge qu'il avoit quand il eſt mort en 65. L'Auteur d'une Oraiſon ſur ſaint Pierre & ſaint Paul, qui eſt dans le ſixiéme Volume de ſaint Chryſoſtome, lui donne ſoixante huit ans.

b *La trente-quatriéme année.*] Je mets la mort de ſaint Eſtienne un an aprés la Paſſion de Nôtre Seigneur : & la Converſion de ſaint Paul au commencemẽt de l'année ſuivante ; parce qu'il me paroît que tout ce qui eſt rapporté dans les Actes, ne peut pas vrai-ſemblablement s'être paſſé dans une ſeule & même année.

ruſalem, dans laquelle ſaint Paul fit paroître ſon ardeur contre eux. Il entroit dans les maiſons, en tiroit par force les hommes & les femmes, les faiſoit mettre en priſon, les chargeoit de chaînes. Il alloit dans les Synagogues pour les faire punir ; il les contraignoit de blaſphémer, & les faiſoit condamner à mort.

Cette perſecution aïant diſperſé les Fidéles dans divers endroits de la Judée, ils annonçoient la parole de Dieu dans tous les lieux où ils alloient. Saul tout plein de menaces & ne reſpirant que le ſang des Diſciples du Seigneur, les perſecutoit juſques dans les Villes étrangeres. Ce fut dans ce deſſein qu'il demanda des Lettres au Grand Prêtre pour les Synagogues de Damas, afin que s'il trouvoit des perſonnes de cette Secte, il les amenât priſonniers à Jeruſalem pour y être punis. Etant parti pour executer cet ordre, lorſqu'il étoit proche de Damas au commencement de la 35. année de l'Ere vulgaire, il fut converti de la maniere miraculeuſe qui eſt rapportée dans les Actes, chap. 9. 22. & 26. Il fut baptiſé par Ananie à Damas, & enſuite ſans avoir égard aux liaiſons de la chair & du ſang qui l'auroient rappellé à Jeruſalem, il s'en alla en Arabie, comme il le dit lui-même dans l'Epître aux Galates, chap. 1. ℣. 17. & y aïant demeuré quelque temps, il revint à Damas, & y prêcha JESUS-CHRIST dans les Synagogues. Comme il confondoit les Juifs, ils prirent le deſſein de le faire mourir : & s'étant adreſſez à celui qui étoit Gouverneur de Damas de la part du Roi Aretas, qui étoit alors maître

de cette Ville, ils l'engagerent de mettre des Gardes aux portes de la Ville pour faire arrêter saint Paul. Mais les Diſciples le deſcendirent la nuit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, comme il le dit lui-même dans la ſeconde Epître aux Corinthiens, chap. 11. ℣. 32. & comme il eſt rapporté dans les Actes, chap. 9. ℣. 25. Il vint de-là à Jeruſalem (trois ans aprés qu'il en étoit ſorti) pour voir ſaint Pierre qui étoit revenu en cette Ville, aprés avoir impoſé les mains & fait deſcendre le Saint-Eſprit ſur les Chrétiens de Samarie. Il voulut ſe joindre aux Diſciples, mais ils l'appréhendoient tous, ne croïant pas qu'il fût Diſciple, parce que juſqu'alors il étoit demeuré en Arabie ou à Damas. Mais Barnabé l'aïant fait connoître & amené aux Apôtres, il demeura quinze jours chez Pierre, & prêcha avec force l'Evangile aux Helleniſtes, qui chercherent une occaſion de le tuer. Les Freres en aïant été avertis, le menerent à Céſarée, & l'envoïerent à Tarſe. Il prêcha l'Evangile dans la Cilicie, & enſuite dans la Syrie pendant trois ans. Aprés cela il revint à Tarſe, où ſaint Barnabé le chercha pour le mener à Antioche. Ils y inſtruiſirent une ſi grande quantité de perſonnes, que ce fut alors que le nom de Chrétiens fut donné pour la premiere fois aux Diſciples. Dans le même temps le Prophete Agabus vint de Jeruſalem à Antioche, prédit la famine, qui devoit arriver bien-tôt, la quatriéme année de l'Empire de Claude avant la mort du Roi Agrippa. Barnabé & Saul furent envoïez à

Jeruſalem y porter les aumônes des Chrétiens d'Antioche, & ils y vinrent c l'an 44. dans le temps que ce Prince perſecutoit les Diſciples; c'eſt pourquoi ils n'y virent aucun des Apôtres, & revinrent à Antioche, aïant pris avec eux Jean ſurnommé Marc. Quand ils furent de retour à Antioche, ils furent ſeparez & envoïez par l'ordre du Saint-Eſprit pour le miniſtere de l'Evangile. Ils convertirent dans l'Iſle de Chypre le Proconſul Sergius Paulus; & on croit que ce fut de lui que Saul prit le nom de *Paul*, d puiſque c'eſt alors la premiere fois que ſaint Luc le lui donne. Aprés avoir annoncé l'Evan-

c *Ils y vinrent (à Jeruſalem) l'an 44.*] Il eſt certain que ſaint Paul & ſaint Barnabé vinrent à Jeruſalem aprés la prédiction qu'Agabus avoit faite d'une famine prochaine, qui devoit arriver ſous Claude, & qu'ils porteſtent les aumônes des Chrêtiens d'Antioche pour le ſoulagement des Diſciples de Jeruſalem. Il y eut deux famines ſous le regne de Claude; l'une la deuxiéme année de ſon Empire, & l'autre la cinquiéme année, la quarante-cinquiéme de l'Ere vulgaire, dans le tems de la mort d'Agrippa. Celle-ci affligea particulierement la Judée, comme Joſeph le rapporte, Liv. 20. chap. 3. C'eſt plûtôt celle-ci que la premiere, qu'Agabus prophetiſa. Agrippa a regné trois ans & eſt mort la quatriéme année de Claude vers Pâques: c'eſt en 44. quand il commençoit à perſecuter les Chrêtiens. Saint Paul & ſaint Barnabé vinrent à Jeruſalem dans le temps de la perſecution & de la mort d'Agrippa, & par conſequent en 44.

d *Ils convertirent dans l'Iſle de Chypre le Proconſul Sergius Paulus, & on croit que ce fut de lui que Saul prit le nom de Paul*] Juſques là ſaint Luc l'appelle toûjours Saul, & ce n'eſt qu'en cet endroit qu'il lui donne les deux noms, Act.

ile en pluſieurs endroits, ils revinrent à Antioche en 48. où la queſtion de l'obſervation des Préceptes de la Loi s'étant élevée, ils furent envoïez à Jeruſalem pour conſulter les Apôtres & les Anciens ſur ce ſujet. Ce fut là

v. 9. Alors Saul, qui s'appelle auſſi Paul. Depuis il ne lui en donne point d'autre que ce dernier: & cet Apôtre n'en a point pris d'autre à la tête de toutes ſes Lettres. C'étoit la coûtume des Romains de donner ainſi leurs noms par amitié à des étrangers. Joſeph par Temple, reçût par honneur de l'Empereur Veſpaſien, le nom de *Flavius*. S. Jérôme ſur l'Epître à Philémon, a auſſi crû que S. Paul avoit pris ce nom du Proconſul, comme une marque de la victoire qu'il avoit remportée ſur lui; ainſi que Scipion fut ſurnommé l'Africain, aprés avoir pris Cartage. Cependant ce n'eſt qu'une conjecture, & il ſe peut dire qu'il n'ait pris le nom de *Paul* au lieu de celui de *Saul*, que parce que le nom de *Paul* étoit un nom plus connu & plus uſité chez les Grecs & les Latins, que celui de *Saul*; & comme il n'y avoit qu'une lettre à changer, Saul devenu l'Apôtre des Gentils, fit ce changement de ſon nom, afin qu'il leur fût plus agreable. Saint Chryſoſtome croit que ce fut Dieu qui changea ſon nom quand il fut ordonné à Antioche, comme il avoit changé celui de ſaint Pierre, quand il l'appella. Il faudroit pour le croire que cela fut autoriſé par quelque Paſſage de l'Ecriture. Rien n'eſt plus abſurde que ce que dit ſur ce ſujet l'Auteur du Sermon 31. attribué à ſaint Ambroiſe, que ſaint Paul changea ſon nom à ſon Baptême; car en ce temps-là on ne donnoit point de nouveaux noms à ceux qu'on baptiſoit. & il eſt appellé *Saul* ar ſaint Luc aprés ſon Baptême. Cela eſt auſſi contre ceux qui diſent qu'il changea de nom, parce qu'il avoit changé de profeſſion & de Religion, comme le croit ſaint Aſtere. Saint Auguſtin dit, qu'il prit le nom

troiſiéme fois que ſaint Paul vint à Jeruſalem; quatorze ans aprés la premiere fois qu'il y étoit venu depuis ſa Converſion, e comme il le dit dans l'Epître aux Galates; & par conſequent vers la fin de l'année 51. Le Concile étant fini, ſaint Paul & ſaint Barnabé retournerent à Antioche avec Judas & Silas. Ce fut en ce temps-là que ſaint Paul y reprit librement ſaint Pierre, parce qu'il ſe ſeparoit des Gentils, à l'occaſion de ceux que ſaint Jacques avoit envoïez de Jeruſalem à Antioche. Peu de temps aprés ſurvint le different qu'il eut avec Barnabé à l'occaſion de Marc, qui fut cauſe qu'ils ſe ſeparerent. Saint Paul aïant pris Silas avec lui, voïa-

de Paul, qui ſignifie *Petit*, par humilité. C'eſt un jeu d'eſprit ſur les mots. Origenes ou plûtôt Ruffin dans le Commentaire ſur l'Epître aux Romains, croit que ſaint Paul avoit dés le commencement tous les deux noms : cela n'a point d'apparence ; parce qu'ils ſont ſi ſemblables que l'on voit bien que l'un eſt tiré de l'autre. Je croirois donc qu'il n'y a point eu d'autre myſtere à ce changement, que le deſſein de rendre ſon nom ; un nom commun parmy les Gentils par une legere inflexion, comme de Σαὺλ qui eſt le nom Hebreu qui lui eſt donné par ſaint Luc, quand il rapporte la voix de Dieu qui appelle cet Apôtre ; *Act.* 9. & 4. on a fait celui de Σαῦλος, qui a une terminaiſon Greeque ; on a depuis fait de Σαῦλος, Παῦλος, nom uſité chez les Latins ; quand il commença à converſer avec les Latins dans le temps de la converſion du Proconſul Sergius Paulus.

e *Quatorze ans aprés la premiere fois qu'il y étoit venu depuis ſa converſion.* C'eſt ce qui paroît plus conforme au Texte de l'Epître aux Galates ; car aprés avoir dit dans le premier Chapitre de cette Epître, v. 17. & 18. *Qu'aprés ſa converſion, il*

ça dans l'Aſie & dans la Gréce, prêchant par tout la Religion de JESUS-CHRIST, juſqu'à ce qu'il vint pour la quatriéme fois à Jeruſalem l'an 58. Il y fut arrêté par le Tribun Lyſias, & conduit à Felix Gouverneur de la Judée qui le retint priſonnier pendant deux ans à Céſarée, & qui en partant le laiſſa en priſon pour faire plaiſir aux Juifs. Son ſucceſſeur Feſtus étant allé à Jeruſalem, trois jours aprés ſon arrivée, les Juifs accuſerent Paul devant lui. Feſtus étant retourné à Céſarée, lui donna audience. Mais comme il le voulut mener à Jeruſalem pour le juger, Paul en appella à Céſar. Il fut encore entendu quelques jours aprés devant le Roi Agrippa, & partit enſuite pour Rome. Aïant fait naufrage il paſſa trois mois de l'hiver dans l'Iſle de Malthe, & arriva à Rome au commencement de l'an 61. *f* il en ſortit au bout de deux ans. Pluſieurs ont crû qu'il avoit alors fait le voïage d'Eſpagne, mais nous avons fait voir ailleurs que cela eſt fort incer-

i'en étoit allé en Arabie, & enſuite étoit revenu à Damas, & que trois ans aprés il étoit retourné à Jeruſalem pour viſiter Pierre; il décrit ce qui s'étoit paſſé dans ce voïage, & commence ainſi le Chapitre ſuivant : *Quatorze ans apres j'allai de nouveau à Jeruſalem.* et *apres* ſe rapporte plus naturellement à ſon premier voïage, dont il vient de parler immediatement, qu'à ſa converſion.

f Arriva à Rome au commencement de l'an 61.] Felix Gouverneur de Judée fut rappellé, & eût pour Succeſſeur Portius Feſtus en 60 Feſtus auſſi-tôt aprés ſon arrivée, entendit Paul, qui appella à Céſar, & partit pour Rome la même année. Il arriva à l'Iſle de Crete, quand la navigation commençoit à deve-

tain : Il eſt plus vrai-ſemblable qu'il revint dans l'Aſie & dans la Gréce. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'étant revenu à Rome avec ſaint Pierre, il y eût la tête tranchée dans le temps de la Perſecution de Neron, & probablement la 65. année de JESUS-CHRIST, comme nous l'avons fait voir en un autre endroit.

On a quatorze Epîtres de ſaint Paul, qui portent toutes (à l'exception de celle qui eſt adreſſée aux Hebreux) le nom de cet Apôtre. Elles ne ſont pas rangées dans le Nouveau Teſtament, ſelon l'ordre des temps dans leſquels elles ont été écrites. On a mis les premieres, celles qui ſont écrites à des Egliſes entieres, & enſuite celles qui ſont adreſſées à des particuliers. Entre les premieres, celle qui eſt écrite aux Romains, tient la premiere place, ou à cauſe de la dignité de cette Egliſe, ou à cauſe du ſujet. L'Epître aux Hebreux eſt la derniere, parce qu'elle ne porte point le nom de S. Paul, & que l'on a douté dans l'Antiquité, ſi elle étoit de lui. Neanmoins l'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, la met la dixiéme, c'eſt à dire la derniere de celles qui ſont écrites à des

nit perilleuſe, le temps du jeûne étant déja paſſé. Ce jeûne eſt le grand jeûne des Juifs aux jours de l'Expiation le 7. de leurs mois, qui répond aux mois de Septembre & d'Octobre. Il fit naufrage quatorze jours aprés, & fut jetté dans l'Iſle de Malthe, d'où il ne partit que trois mois aprés, l'hiver étant paſſé dans le mois de Fevrier. Il arriva donc à Rome au mois de Mars de l'an 61.

Egliſes

Egliſes entieres, & avant les quatre adreſſées à des particuliers. Il met auſſi les Epîtres canoniques avant celles de S. Paul; mais l'ordre dans lequel ces Epîtres ſont diſpoſées à preſent, eſt le plus commun dans l'Antiquité, comme on peut le prouver par S. Jerôme, par les anciens Commentateurs, & par tous les Manuſcrits Grecs & Latins. Nous ſuivons cet ordre, en remarquant neanmoins le temps où ces Lettres ont été écrites, afin d'en mieux connoître le ſujet & l'occaſion.

L'Epître aux Romains eſt écrite de Corinthe, comme Origenes le prouve par pluſieurs raiſons. Car premierement elle eſt envoyée par Phebé Diaconeſſe de l'Egliſe de Cenchre Port de Corinthe. Secondement, ſaint Paul nomme ſon Hôte Caïus, chap. 16. ℣. 24 qui demeuroit à Corinthe; comme il paroît par le Chapitre premier de la premiere Epître aux Corinthiens, ℣. 14. Troiſiémement, parce qu'entre ceux dont il fait les complimens dans le chap. 16. il nomme Timothée & Soſipater, qui étoient à ſa compagnie quand il vint d'Achaïe à Jeruſalem. Act. 20. ℣. 4. & Caïus & Eraſte qui étoient de Corinthe. Quatriémement, parce qu'il dit dans cette Lettre, chap 15. ℣. 25. *Qu'il s'en va à Jeruſalem porter aux Saints les aumônes qu'il a recueillies.* Or il eſt certain qu'au ſortir d'Epheſe, il paſſa par la Macedoine & par l'Achaïe pour aller à Jeruſalem, Act. 19. ℣. 20. & qu'après avoir été quelque temps en Macedoine, il vint en Grece, & apparemment a Corinthe où il demeura trois mois, Act. 2. ℣. 2 & 3. &

qu'enſuite il en partit pour aller à Jeru
C'eſt apparemment dans ce ſejour de troi
qu'il écrivit ſa Lettre aux Romains, ver
de l'année 57. ou au commencement de
de nôtre Ere, aprés les deux Epîtres au
rinthiens, puiſqu'il les exhorte dans la ſe
à préparer cette aumône qui étoit deſtiné
les Chrêtiens de Jeruſalem. Dans cette Le
avertit les Corinthiens, qu'il ſe diſpoſe à le
voir pour la troiſiéme fois, chap. 13. ℣. 1.
donc à Corinthe, & y paſſa une partie d
mois, que S. Luc dit qu'il eſt demeuré en
Act. 20. ℣. 2.

Cette Lettre eſt écrite à l'Egliſe de
compoſée de Juifs & de Gentils conver
l'occaſion des differens qu'ils pouvoient
entr'eux ſur la Préference; les Juifs ſe glo
que Dieu leur avoit donné la Loi & les
phetes; qu'ils avoient adoré le vrai Dieu
c'étoit à eux à qui le Meſſie avoit été pr
& qu'il étoit ſorti de leur Nation: Les G
au contraire ſoûtenant que s'ils n'avoient
éclairez de Dieu comme les Juifs, leurs
ſophes neanmoins l'avoient connu; qu
Meſſie leur avoit été promis & donné,
voient rejetté, & que la plûpart d'en
étoient demeurez incredules. Saint Pa
voir que ni les uns ni les autres n'ont ſuje
glorifier; les Gentils, parce que les plu
d'entr'eux aïant connu le vrai Dieu par
mieres de la nature, ne l'ont point honor
ſont abandonnez au culte des faux Dieu
Juifs, parce qu'ils n'ont pas obſervé la

qu'ils ne ſe ſont pas ſervis des avantages qu'elle leur donnoit: & il confond les uns & les autres en faiſant voir qu'ils ne ſont juſtifiez que par la Foi en JESUS-CHRIST, à laquelle Dieu a appellé par ſa miſericorde les Juifs & les Gentils, ſans que ni les uns ni les autres l'euſſent merité. Après avoir traité cette queſtion dans les onze premiers Chapitres, il donne dans les cinq derniers des inſtructions aux Chrêtiens à qui il écrit.

La premiere Epître aux Corinthiens eſt écrite d'Epheſe, comme il paroît par le chap. 16. ℣. 8. (& non pas de Philippes, comme il eſt marqué dans quelques Inſcriptions Grecques) dans le temps qu'il alloit partir pour aller en Macedoine. *Ibid.* ℣ 5. & quelque temps avant la Pentecôte de l'an 57. Il y parle dans le chap. 15. ℣. 32 du combat qu'il avoit ſoûtenu à Epheſe contre des bêtes; ce qui a fait croire à quelques nouveaux Grecs, qu'il avoit été expoſé à des bêtes feroces. Mais cette expreſſion de ſaint Paul eſt figurée, & il témoigne par là qu'il a eu à combattre à Epheſe contre des hommes auſſi cruels que des bêtes. Comme quand il dit dans l'Epître à Timothée, qu'il a été délivré de la gueule du Lion, pour deſigner la cruauté de Neron; dans le même ſens que ſaint Ignace dit auſſi dans ſon Epître aux Romains, qu'il combat continuellement avec des bêtes depuis la Syrie juſqu'a Rome; c'eſt à-dire, que les Satellites qui le conduiſoient, ſont auſſi cruels à ſon égard que des bêtes feroces. C'eſt ainſi que Tertullien, S. Chryſoſtome, Theophilacte

Oecumenius, l'Auteur du Commentaire attribué à S. Ambroiſe, Sedulius & pluſieurs autres entendent ce Paſſage. S. Jerôme dans le troiſiéme Livre de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Epheſiens, explique ces paroles de S. Paul, du Diable & de ſes ſatellites : mais cela n'eſt point naturel. S. Chryſoſtome entend ceci préciſement de la ſedition excitée contre S. Paul à Epheſe par l'Orfevre Demetrius. Si cela eſt, cette Lettre ſeroit écrite peu de temps auparavant ſon départ ; car il n'y reſta pas long-temps aprés ce tumulte : mais il y a plus d'apparence qu'elle eſt écrite quelque temps auparavant, puiſqu'il parle dans la ſeconde Epître aux Corinthiens, des maux qu'il avoit ſoufferts depuis qu'il leur avoit écrit, & qu'il changea le deſſein qu'il avoit d'aller droit en Achaïe, avant que de paſſer par la Macedoine. Ainſi ce combat contre des bêtes, doit être entendu de quelque autre perſecution.

L'occaſion qui porta ſaint Paul à écrire cette Lettre, fut ce qu'il apprit par Stephanas, Fortunat & Achaïque, qui étoient venus de Corinthe le trouver à Epheſe, & par les nouvelles qu'il avoit reçûes de la maiſon de Chloë, qu'il y avoit des diſputes entre les Corinthiens à l'occaſion d'Apollon Juif converti, qui avoit été prêcher à Corinthe, depuis que ſaint Paul en étoit ſorti. Il y avoit pluſieurs Partiſans auſſi bien que ſaint Paul. Ce qui faiſoit que les uns diſoient : *Pour moi je ſuis à Paul*, les autres, *& moi je ſuis à Apollon* : & des troiſiémes, *moi je ſuis à Cephas*. Saint Paul les reprend de cette

affectation, & leur apprend qu'il ne faut point dire, je ſuis à celui-ci ou à celui-là; mais je ſuis à JESUS-CHRIST; que des Miniſtres ne ſe doivent point glorifier, ni attribuer à leur éloquence ou à leur ſçavoir la converſion des Peuples. Il fait voir que Dieu n'a pas converti le monde par cette ſageſſe humaine, mais par la Prédication de la folie de la Croix. Il les reprend de ce qu'ils retenoient parmi eux un inceſtueux, & de ce qu'ils plaidoient les uns contre les autres. Il leur fait réponſe aux queſtions qu'ils lui avoient faites ſur le mariage, ſur le celibat, & ſur les viandes immolées aux Idoles. Il parle enſuite de ſon deſintereſſement dans le miniſtere de l'union des Chrêtiens en un ſeul Corps; de la derniere Cene de Nôtre-Seigneur, & de la diſpoſition où l'on doit être pour manger la Céne de JESUS-CHRIST; des voiles que les femmes doivent porter; des differens dons du ſaint Eſprit, de l'excellence de la Charité; du don des Langues, & de la Priere en une Langue que l'on entend, de la verité de l'Evangile de JESUS-CHRIST & de la Reſurrection. Il leur recommande enfin de préparer des aumônes, & leur promet de les aller trouver bien-tôt.

Quelques Auteurs ont conclu d'un Paſſage de cette Epître, chap. 5. ℣ 10. & 11. que ſaint Paul avoit écrit aux Corinthiens une Lettre qui avoit precedé celle-ci; parce que dans l'endroit que nous venons de citer, il leur dit: *Je vous ai écrit dans ma Lettre de ne vous point mêler avec les Fornicateurs, &c.* Mais,

comme remarque ſaint Chryſoſtome, la Lettre dont il parle en cet endroit, eſt celle-là même qu'il écrivoit ; & le ſens eſt : Quand je vous viens d'écrire dans cette Lettre de ne vous point mêler avec les Fornicateurs, je ne l'entens pas des Fornicateurs qui ſont parmi les Gentils, mais de ceux qui ſont du nombre de vos Freres ; c'eſt à dire Chrêtiens: car la défenſe d'avoir du commerce avec les Fornicateurs, dont il eſt parlé en cet endroit, eſt dans le commencement de ce Chapitre même.

Saint Paul avant que d'écrire ſa premiere Lettre aux Corinthiens, avoit envoïé Timothée en Macedoine, Act. 19. ℣. 22. & il le recommande aux Corinthiens en cas qu'il aille chez eux. 1. Cor. 16. ℣. 11. Il étoit venu rejoindre ſaint Paul, quand cet Apôtre écrivit ſa ſeconde Lettre aux Corinthiens ; elle eſt au nom des deux. Il étoit alors en Macedoine, car il s'excuſe dans le commencement de cette Lettre, de ce qu'il eſt venu en Macedoine avant que d'aller à Corinthe, & il dit, qu'étant venu à Troade pour y prêcher l'Evangile, il avoit été inquiet de n'y avoir point trouvé Tite qu'il avoit envoïé à Corinthe ; & qu'il étoit paſſé de là en Macedoine, où il ajoûte qu'il avoit été conſolé par l'arrivée de Tite, qui lui avoit apporté des nouvelles de Corinthe, & lui avoit témoigné le deſir qu'ils avoient de ſe revoir. Il avoit ſçû par lui que quelques-uns des Chrêtiens de Corinthe ſe plaignoient de ce qu'il n'étoit pas venu les voir, comme il leur avoit promis ; qu'ils avoient chaſſé l'Inceſtueux, & qu'ils

toient dans la reſolution de contribuer aux aumônes pour les Fideles de Jeruſalem. Saint Paul aïant appris ces choſes, crût qu'il devoit leur écrire une ſeconde Lettre, par laquelle il excuſe de ce qu'il n'alloit point droit à Corinthe, de peur de leur cauſer de la triſteſſe. Il loüe le zele qu'ils avoient fait paroître en ſeparant l'Inceſtueux, & leur permet de le reconcilier : il juſtifie ſa conduite dans le miniſtere de l'Evangile, & parle de la dignité, des obligations, des vertus & des perſecutions des Miniſtres de l'Evangile. Il les exhorte par l'exemple de ceux de Macedoine, à donner liberalement & avec joïe. Il déclame contre les faux Apôtres qui ſeduiſoient les Corinthiens & les éloignoient de lui. Il eſt obligé pour ſa défenſe de ſe glorifier de ſes revelations, de ſes ſouffrances & de ſon deſintereſſement. Enfin il leur parle avec autorité, & leur témoigne qu'il a toute la fermeté & toute la vigueur qu'il a jamais euë. Il envoïa cette Lettre par Tite, qu'il pria de retourner à Corinthe accompagné de deux de ſes Freres. Elle eſt adreſſée à l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe, & à tous les Saints qui ſont dans l'Achaïe, & écrite de Macedoine, peut-être de la Ville de Philippes, comme il eſt porté dans l'Inſcription Grecque, vers le milieu de l'an 57.

L'Epître aux Galates eſt écrite quelque temps auparavant, & même avant la premiere aux Corinthiens, où il leur recommande, ch 16. ℣. 1. touchant les aumônes qu'on recueille pour les ſaints de Jeruſalem, d'en uſer de la même maniere

qu'il l'a preſcrit aux Egliſes de Galatie; ce qui ſemble avoir rapport à ce qu'il écrit aux Galates dans le chap. 15. ℣. 25. & 26. de faire du bien quand le temps s'en preſente, & principalement aux Domeſtiques de la Foi. Cela déſigne aſſez clairement les Chrêtiens de Jeruſalem, & par conſequent cette Lettre eſt écrite dans le temps qu'ils faiſoient cette quête à la fin de l'an 56. ou en 57. Tertullien la croit écrite long-temps auparavant, mais il n'y a pas d'apparence. Theodoret au contraire & quelques Inſcriptions Grecques ſuppoſent qu'elle eſt beaucoup poſterieure & écrite de Rome: mais cela ne peut pas être, puiſque ſaint Paul ne parle point de ſes liens; ce qu'il fait ordinairement dans les Lettres écrites en ce temps-là; & qu'il ſuppoſe qu'il n'y avoit pas long-temps que les Galates étoient convertis, puiſqu'il les reprend de s'être ſi-tôt laiſſez ſeduire. Il eſt donc plus vrai-ſemblable qu'elle eſt écrite d'Epheſe, comme quelques Inſcriptions Latines le portent.

La Galatie eſt une Province de l'Aſie Mineure, dans laquelle ſaint Paul avoit prêché l'Evangile aprés avoir quitté Barnabé l'an 51. Act. 16. ℣. 6. & en l'année 54. Act. 18. ℣. 23. Ceux qu'il avoit convertis, furent troublez peu de temps aprés par de faux Docteurs qui leur voulurent perſuader que l'Evangile ne leur ſerviroit de rien, à moins qu'ils ne ſe fiſſent circoncire & qu'ils n'obſervaſſent la Loi. Ces faux Docteurs tâchoient de leur rendre ſuſpecte l'autorité de ſaint Paul qui leur avoit enſeigné

le contraire, en disant qu'il n'étoit point Apôtre, qu'il n'avoit point vû JESUS-CHRIST, & que les autres Apôtres n'étoient pas de son avis. C'est ce qui fait que S. Paul établit d'abord avec force la verité de son Apostolat & la sincerité de sa Doctrine, reconnuë & autorisée par le témoignage des autres Apôtres. Il declare qu'il a été obligé de reprendre publiquement S. Pierre de sa trop grande condescendance pour les Juifs; il rapporte ensuite plusieurs preuves pour faire voir que les Chrêtiens ne sont plus esclaves de la Loi, mais qu'ils doivent joüir de la liberté des Enfans de Dieu. Il finit par plusieurs Instructions morales. S. Paul avoit écrit cette Lettre de sa propre main, comme il le marque, chap. 6. ℣. 11.

L'Epître aux Ephesiens est écrite pendant que saint Paul étoit prisonnier à Rome. On n'en peut douter en lisant ce qu'il dit de sa prison, chap. 4. ℣. 1. & de ses chaînes, chap. 4. ℣. 1. & chap. 6. ℣. 20. mais on n'est pas certain si c'est dans le temps de son premier ou de son second voïage, c'est à dire en 62. ou en 63. Ce qui fait croire qu'elle est écrite pendant le premier voïage, c'est qu'il l'envoïe par Tychique qui a aussi porté celle aux Colossiens écrite en ce temps-là. Mais nous apprenons par la seconde Epître à Timothée écrite certainement pendant la derniere prison de saint Paul, qu'il avoit aussi alors envoïé Tychique à Ephese, chap. 4. ℣. 12. Il y a même une raison qui peut faire croire qu'elle n'est pas écrite dans le même temps que les Epîtres aux Colossiens & aux

Epheſiens envoïées en 62. c'eſt qu'elle ne porte pas comme ces deux ci le nom de Timothée joint à celui de Paul, mais qu'elle eſt écrite au nom de ſaint Paul ſeul. Cette Lettre eſt adreſſée aux Chrêtiens d'Epheſe, Metropole de tout le Dioceſe d'Aſie; & il y a encore des Exemplaires Grecs dans leſquels le nom d'Epheſe eſt oublié dans le Grec, & où on lit, Τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσι καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. *A ceux qui ſont Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST, au lieu de τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσιν ἐν Ἐφέσῳ καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. *Aux Saints qui ſont à Epheſe & aux Fideles en* JESUS-CHRIST. Cette omiſſion eſt viſiblement une lacune, comme ſaint Jerôme l'a remarqué, mais le Titre fait voir que la Lettre n'eſt pas ſeulement adreſſée à ceux d'Epheſe, mais auſſi à d'autres Fidéles: & il y a lieu de croire que c'étoit une Lettre circulaire adreſſée à l'Egliſe d'Epheſe pour toutes les Egliſes d'Aſie. Peut-être que c'eſt à cauſe de cela que Marcion l'avoit intitulée, Epître aux Laodicéens, comme nous l'apprenons de Tertullien & de ſaint Epiphane.

Saint Paul qui avoit travaillé plus qu'aucun autre à la converſion des Epheſiens, & demeuré trois ans pour ce ſujet dans cette Ville; en partant de Macedoine, avoit prié Timothée de demeurer à Epheſe, & d'avertir quelques-uns qui ſe mêloient de prêcher dans cette Egliſe, de ne point enſeigner de Doctrine differente de la ſienne, & de ne point s'amuſer à des Fables & à des Genealogies ſans fin. Il apprit depuis que les Fideles de cette Egliſe perſiſtoient dans

la Foi & dans la Charité : mais craignant qu'ils ne ſe laiſſaſſent enfin ſurprendre, ſoit par les fables des faux Gnoſtiques, ſoit par les diſcours des Juifs convertis, qui vouloient obliger les Chrêtiens d'obſerver la Loi ; il leur écrivit cette Lettre pour les encourager à demeurer fermes dans la Doctrine qu'il leur avoit enſeignée. Pour la leur faire aimer & reſpecter, il leur remet devant les yeux les graces extraordinaires qu'ils ont reçûës par le Redemption de JESUS-CHRIST, & par la foi qu'ils ont eûë en lui. Il leur donne enſuite des préceptes pour vivre Chrêtiennement dans toutes les conditions.

L'Epître aux Philippiens eſt écrite au nom de ſaint Paul & de Timothée à tous les Saints en JESUS CHRIST qui ſont à Philippes, avec les Evêques & les Diacres. Philippes étoit une des principales Villes de la Macedoine, où ſaint Paul avoit annoncé l'Evangile, quand il fut averti par une Viſion qu'il eût pendant la nuit d'aller en Macedoine, Act. 16. Il y retourna depuis pluſieurs fois, & reçût des Chrêtiens de Philippes en pluſieurs rencontres des marques de leur affection, principalement quand étant priſonnier à Rome pour la premiere fois, ils lui envoïerent abondamment de quoi ſatisfaire à ſes beſoins, comme ils avoient déja fait deux fois lorſqu'il étoit à Theſſalonique, chap. 4. ℣. 10. & ſuivans. Saint Paul pour reconnoître leur charité, leur écrit par Epaphrodite, qui lui avoit apporté leurs preſens, une Lettre tres-tendre dans laquelle il leur parle du fruit de ſes liens, de l'amour des ſouffran-

ces, & de l'humilité de JESUS-CHRIST, qu'ils devoient ſe propoſer pour modele de la leur. Il les exhorte à paroître comme de vrais Enfans de Dieu, & comme des Etoiles parmi les Païens qui les environnoient. Il les fortifie contre les Docteurs du Judaïſme, & les exhorte à demeurer toûjours aſſujettis à JESUS-CHRIST, ennemis des diſputes, amis de la priere, humbles & charitables entr'eux, fermes dans les maux, & pleins de paix & de joïe. Elle eſt écrite dans le premier voïage de ſaint Paul à Rome, à la fin de 61. ou au commencement de 62. puiſqu'il leur fait eſperer, chap. 1. ℣. 26. qu'il les reverra.

L'Epître aux Coloſſiens eſt écrite quelque temps aprés en 62. La Ville de Coloſſe, aux Habitans de qui elle eſt adreſſée, étoit dans la Phrygie proche de Laodicée. *g* Saint Paul n'avoit point prêché dans cette Ville, *h* mais ils avoient été inſtruits en la Foi par Epaphras, le-

g *La Ville de Coloſſe étoit dans la Phrygie proche de Laodicée*] Saint Chryſoſtome & ſaint Jerôme ſont de cet avis. Il paroît par cette Lettre que la Ville où habitoient ceux à qui il écrit, étoit proche d'Hieraples & de Laodicée. Herodote, Pline, Xenophon & Strabon mettent une Ville de Coloſſe en Phrygie. Theophilacte dit que de ſon temps elle s'appelloit *Cones*. Ceux qui diſent que cette Lettre eſt écrite aux Rhodiens appellez Coloſſiens, à cauſe du Coloſſe du Soleil qui étoit dans leur Iſle, avancent une choſe ridicule.

h *S. Paul n'avoit point prêché dans cette Ville.*] C'eſt ce qu'on peut inferer de ces paroles du Verſet premier du chap. 2. *Je ſuis bien aiſe que vous ſachiez combien eſt grand le ſoin que j'ai pour vous, pour ceux de Laodicée, & pour*

quel étoit venu trouver ſaint Paul, & y aïant même été amené priſonnier, lui avoit appris des nouvelles de cette Egliſe. Ce ſaint Apôtre leur écrit pour leur témoigner la joïe qu'il avoit de leur converſion. Il les avertit en même temps de demeurer fermes dans la Foi en JESUS-CHRIST, & de prendre garde de ne ſe pas laiſſer ſeduire par des raiſonnemens de la Philoſophie humaine, & par des pratiques ſuperſtitieuſes ſur le diſcernement des viandes & des jours, & ſur le culte des Anges. Il leur donne enſuite un abregé des principales maximes de la vie Chrêtienne. Cette Lette fut envoïée par Tychique & par Oneſime, l'an 62. de l'Ere vulgaire.

Sur la fin de cette Lettre, chap. 4. v. 15. & 16. ſaint Paul recommande aux Coloſſiens, de « ſaluer de ſa part les Freres de Laodicée; & « ajoûte que lorſque cette Lettre aura été lûë par- « mi eux, on leur liſe de même celle des Laodi- « céens. Le Grec porte ἐκ Λαοδικείας : *Celle qui* « *eſt écrite de Loadicée.* L'ambiguité du Latin qui porte *celle des Laodicéens*, a fait croire à quelques-uns que ſaint Paul avoit écrit une Let-

tous ceux qui ne m'ont point vû Saint Chryſoſtome & preſque tous les Commentateurs Grecs inferent de là, que ceux de Coloſſe & de Laodiſſée n'avoient point vû ſaint Paul. Neanmoins Theodoret entend cet endroit autrement, en ce ſens. J'ai un grand ſoin non ſeulement de vous, mais de ceux mêmes qui ne m'ont point vû. Ce n'eſt pas neanmoins le ſens naturel du Texte. Il eſt vrai que ſaint Paul a prêché dans la Phrygie; mais peut-être n'étoit-il pas entré dans les Villes de Laodicée & de Coloſſes

tre particuliere aux Laodicéens. Cependant ſelon le Texte Grec, ce n'eſt point une Lettre écrite aux Laodicéens, mais une Lettre écrite de Laodicée. En effet, ſi S. Paul eût écrit en même temps aux Laodicéens, il n'eût pas chargé les Coloſſiens de les ſaluer de ſa part. Quelques-uns l'ont entendu d'une Lettre de S. Paul écrite de Laodicée, & il y en a même qui croïent que c'eſt une des Epîtres à Timothée : d'autres d'une réponſe que les Laodicéens faiſoient aux Coloſſiens ſur la Lettre de S. Paul. Il eſt plus naturel de l'entendre d'une Lettre que les Laodicéens avoient écrite à S. Paul, que cet Apôtre jugea pouvoir être utile aux Coloſſiens. C'eſt ainſi que S. Chryſoſtome, Theodoret, Photius & Oecumenius ont expliqué ce Paſſage ; c'eſt en ce ſens qu'elle eſt appellée dans la Vulgate, la Lettre des Laodicéens : neanmoins Philaſtre, S. Gregoire & quelques Latins ont crû que ſaint Paul avoit écrit aux Laodicéens. On avoit autrefois ſuppoſé une Lettre de S. Paul aux Laodicéens, que S. Jerôme conſidere comme une piece certainement ſuppoſée & rejettée de tout le monde : *Quæ ab omnibus explodimur.* Quoique Philaſtre la crût veritable, il avoüe qu'on ne la liſoit point dans les Egliſes, parce que les Heretiques y avoient ajoûté quelque choſe. On la trouve encore une aujourd'hui dans ſaint Anſelme & dans d'autres que Sixte de Sienne rapport & qui eſt dans quelques Bibles d'Allemagne. Celle-ci eſt differente de celle dont les Peres ont parlé : car elle ne contient point d'erreurs, au lieu que l'ancienne en étoit remplie

lon le témoignage de Philaſtre. Celle que cite Epiphane étoit compoſée de pluſieurs Sentens de l'Epître aux Epheſiens. Celle que nous ons n'eſt point du ſtile de ſaint Paul, elle eſt es-courte, & même plus que l'Epître à Philemon, & elle n'a point d'argument certain: eſt une piece viſiblement ſuppoſée. La preiere Epître aux Theſſaloniciens eſt auſſi la preiere de toutes les Epîtres de ſaint Paul. Cet pôtre aïant prêché en l'année 52. l'Evangile Theſſalonique principale Ville de la Macedoine, en fut chaſſé par une ſedition que les ifs exciterent contre lui, & alla à Berée, & de rée à Athenes, Act. 17. Silas & Timothée meurerent à Berée, & retournerent en Maedoine pendant qu'il fit le voïage d'Athenes. lu ſortir d'Athenes S. Paul vint à Corinthe, où Timothée & Silas revenus de Macedoine, le inrent trouver, Act. 18. ℣. 5. Ce fut donc de à qu'il écrivit ſa premiere Lettre aux Theſſaloiciens en ſon nom & au nom de Silas (qui eſt ppellé Silvain au commencement de la Lettre) t de Timothée, pour les congratuler de la fereur de leur Foi & de leur Charité dont il voit ſçû des nouvelles par Timothée, & pour es faire ſouvenir de la maniere toute pure & leſintereſſée qu'il avoit gardée en prêchant l'Evangile chez eux, & des préceptes qu'il leur voit donnez. Il les exhorte à la conſtance lans les perſecutions, leur apprend à pleurer es morts Chrêtiennement, & leur donne l'excellentes inſtructions pour mener une vie Chrêtienne.

La ſeconde Epître aux Theſſaloniciens eſt écrite peu de temps aprés la premiere, quoique Grotius ait crû qu'elle la précede, puiſque S. Paul fait mention dans celle-ci d'une Lettre qu'il avoit déja écrite aux Theſſaloniciens : *Conſervez*, leur dit-il, *les Traditions que vous avez appriſes, ſoit par nos paroles, ſoit par nôtre Lettre.* Elle porte auſſi les noms de Timothée & de Silvain ; ce qui fait voir qu'elle n'eſt pas écrite long-temps aprés la premiere. Il avoit promis aux Theſſaloniciens dans ſa premiere Lettre, qu'il les iroit voir, & ne le pouvant faire, il ſupplée ce voïage par cette ſeconde Lettre. Et parce que quelques-uns avoient pris occaſion de ce qu'il avoit dit du jour du Jugement dans ſa premiere Lettre, chap. 4. ℣. 15. ou plûtôt d'une Lettre ſuppoſée ſous ſon nom, pour faire croire que le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver, 2. Theſſ. 2. ℣. 2. il les avertit de ne pas ſe laiſſer ainſi ſeduire par ces faux Docteurs, & les aſſure qu'encore que le myſtere d'iniquité ſe formât dés lors, le Jugement neanmoins ne viendra point que l'homme de peché ne ſoit venu & n'ait été détruit. Il reprend auſſi fortement les gens oiſifs, inquiets & curieux qui étoient parmi eux, & leur ordonne de s'en ſeparer & de les corriger. Enfin dans le ſoupçon qu'il avoit qu'on avoit ſouppoſé une Lettre ſous ſon nom, afin qu'on ne pût s'y tromper, il leur marque, *qu'il a ſigné celle ci de ſa propre main, & que c'eſt là ſon ſeing dans toutes ſes Lettres.*

Les Lettres addreſſées à des particuliers ſuivent

nt celles qui ſont écrites à des Egliſes entieres. es deux à Timothée y tiennent le premier ng comme les plus conſiderables. Timothée ue ſaint Paul appelle ſon cher & vrai fils en la oy, étoit de Derbe ou de Lyſtre Ville de Ly-aonie, où ſaint Paul le rencontra l'an 50. Son ere étoit Gentil, & ſa mere appellée Eunice, toit Juïve. Il avoit une grande mere appellée oïde. Ces deux femmes avoient embraſſé la oi avant Timothée ; & l'avoient inſtruit de Ecriture dans ſa jeuneſſe. Les Freres de Lyſtre k d'Icone aïant rendu un témoignage avanta-eux de Timothée à ſaint Paul, il voulut qu'il int avec lui, & le circoncît à cauſe des Juifs. l fut depuis le Coadjuteur de cet Apôtre dans a Prédication, & le Compagnon de ſes travaux. Après l'avoir ſuivi dans ſes voïages, & avoir té envoïé de ſa part en differens lieux ; il fut enfin laiſſé à Epheſe dans le dernier voïage que ſaint Paul y fit en partant pour aller en Mace-doine, afin qu'il eût ſoin des Egliſes d'Aſie. Ces faits ſont établis ſur l'autorité des Actes des Apôtres & des Epîtres de ſaint Paul. Mais le reſte de ſa Vie & ſon Martyre n'étant fondé que ſur des Actes recens & incertains, on ne doit pas s'y arrêter.

Saint Paul ne lui a écrit ſa premiere Epître qu'après l'avoir laiſſé à Epheſe, en partant pour aller en Macedoine, comme il le dit dans le Verſet troiſiéme du premier Chapitre. Nous liſons dans les Actes trois voïages de ſaint Paul en Macedoine. Dans le premier Act. 16. & dans le ſecond Act. 17. Timothée étoit avec lui, &

il demeura à Berée pendant que ſaint Paul
à Athenes, Dans le troiſiéme voïage, Act.
il avoit envoïé avant ſoi Timothée, Act.
℣. 20. 22. Timothée l'accompagna juſqu
Aſie, Act. 20. ℣. 4. Ce n'eſt donc pas d'au
de ces voïages dont ſaint Paul parle dans c
Lettre, il faut que ce ſoit un quatriéme ap
ſa premiere priſon de Rome. On pourroit d
neanmoins, & je ne m'éloignerois pas de
ſentiment, que ſaint Paul le laiſſa à Ephe
quand s'étant arrêté à Milet, il envoïa que
les Prêtres de l'Egliſe d'Epheſe, Act. 20. ℣.
Car nous liſons que comme ſaint Paul part
pour aller en Aſie par la Macedoine, Timoth
fut un de ceux qui l'accompagnerent en Aſi
chap. 20. ℣. 4. Et nous ne trouvons plus T
mothée à ſa compagnie, ni à Jeruſalem,
pendant ſa priſon de Céſarée. Si cela eſt, T
mothée a été établi par ſaint Paul pour go
verner les Egliſes d'Aſie en 58. & ſa premi
à Timothée aura été écrite, ou pendant
voïage de ſaint Paul à Jeruſalem, ou quand
fut arrivé à Jeruſalem avant ſa priſon : car om
qu'il n'en parle point, il fait eſperer à Tim
thée qu'il ira bien-tôt le voir ; & que neu
moins dans la crainte qu'il a qu'il ne ſoit obl
gé de ne pouvoir pas le faire ſi-tôt, il lui écr
cette Lettre, afin qu'il ſçache comment il fa
ſe conduire dans la Maiſon de Dieu qui eſt l'E
gliſe du Dieu vivant, chap. 3. ℣. 15. Voil
l'occaſion & le ſujet de cette Lettre qui con
tient d'excellentes inſtructions pour ceux q
ſont chargez du gouvernement des peuples, an

t les devoirs de leur Charge, que ſur leur nduite particuliere.

La ſeconde Epître à Timothée eſt écrite pen- nt que S. Paul étoit priſonnier à Rome, & plû- t dans ſa ſeconde priſon que dans la premiere; r il paroît aſſez par les termes dont il ſe ſert, l'il croit être proche de ſa fin, & qu'il ſe con- lere comme une Victime qui va être immolée, e ſon départ eſt proche, & qu'il va bien tôt ecevoir la Couronne de ſes travaux, chap. 4. . 6. 7. & 8. Il parle auſſi de ſa premiere dé- nſe, dans laquelle il avoit été délivré de la ueule du Lion. *La premiere fois*, dit-il, *que i défendu ma cauſe, nul ne m'a aſſiſté, & us m'ont abandonné; mais le Seigneur m'a ſſiſté & m'a fortifié, afin que j'achevaſſe la rédication de l'Evangile, & que toutes les ations l'entendiſſent, & j'ai été délivré de la ueule du Lion.* Euſebe, ſaint Jerôme, ſaint hryſoſtome en quelques endroits, & Theodo- et ont entendu cette premiere défenſe de ſon remier voïage. Saint Chryſoſtome s'en éloi- ne en d'autres endroits, & l'entend d'une pre- iere comparution de ſaint Paul devant Neron ans ſon dernier voïage: mais l'autre ſentiment ſt plus autoriſé, & fondé ſur le ſens le plus na- urel du Texte. Car S. Paul dit que dans cette remiere défenſe il a été délivré de la gueule du ion, c'eſt-à-dire qu'il eſt échappé à la cruauté e Neron; ce qu'il n'auroit pas pû dire ſi aprés ette défenſe il eût encore été en priſon, & en danger d'être bien-tôt condamné à mort. Il joûte que le Seigneur l'a aſſiſté, *afin qu'il*

achevât la Prédication de l'Evangile, & que toutes les Nations l'entendiſſent. Ce qui ſuppoſe qu'aprés cette défenſe, il avoit été prêcher l'Evangile hors de Rome. Cette Lettre eſt donc conſtamment écrite dans ſa derniere priſon peu de temps avant ſa mort en 64. Il y donne encore des inſtructions à Timothée; il l'exhorte de conſerver la pureté de la Foi, & de fuïr les queſtions inutiles & les conteſtations. Il le fortifie contre les perſecutions, lui prédit qu'il viendra de faux Prophetes, & décrit les maux qu'ils feront à l'Egliſe.

Tite à qui la Lettre ſuivante de ſaint Paul eſt adreſſée, étoit Gentil, converti apparemment par ſaint Paul, & ſon Diſciple. Cet Apôtre l'amena au Concile de Jeruſalem, où quelques faux Freres vouloient l'obliger de le circoncire. Il l'envoïa d'Epheſe à Corinthe en 56. Il vint retrouver S. Paul en Macedoine; d'où cet Apôtre le renvoïa à Corinthe: c'eſt tout ce qui eſt dit de lui dans les Actes. La Lettre que ſaint Paul lui écrit nous apprend que cet Apôtre *le laiſſa afin qu'il reglât ce qu'il y avoit à regler dans les Egliſes de cette Iſle, & qu'il y établît des Prêtres dans chaque Ville*, chap. 1. ℣. 5. On ne ſçait point quand cela s'eſt fait. Nous ne liſons point dans les Actes que ſaint Paul ait été dans l'Iſle de Créte, que quand il fut conduit priſonnier de Jeruſalem à Rome. Il n'y a pas d'apparence que ce ſoit en ce temps-là qu'il y ait laiſſé Tite: il eſt plus vrai-ſemblable que ce fut dans le dernier voïage qu'il fit en Grece aprés être ſorti de Rome, & qu'en y revenant il lui

vit cette Lettre à la fin de 63. pour l'inſtruire
me il avoit fait Timothée, des qualitez &
devoirs d'un Evêque. Il lui mande dans
e Lettre, qu'il le vienne trouver à Nicople
le de Macedoine, où il devoit paſſer l'hiver,
ui fait voir qu'il étoit dans cette Ville, ou
tôt en chemin pour y aller. Tite s'y rendit
alla avec lui à Rome, d'où il fut renvoïé en
lmatie, comme il eſt remarqué dans la ſecon-
Epître à Timothée, chap. 4. ℣. 10. On croit
il retourna en Créte, & qu'il y mourut.
a Lettre à Philemon eſt la plus courte de
tes les Lettres de ſaint Paul, & écrite ſur un
t particulier. Philemon qui étoit un Habi-
t conſiderable de Coloſſes Ville de Phrygie,
it été volé par ſon Eſclave Oneſime, qui s'é-
t enfuï à Rome, Oneſime avoit rencontré ſaint
ul dans cette Ville qui l'avoit inſtruit & con-
ti. Ce Saint aprés l'avoir retenu quelque
mps auprés de lui, écrit, en le renvoïant à ſon
aître, une Lettre pleine de tendreſſe & d'arti-
e pour le reconcilier avec lui. Il adreſſe ſa Let-
à Philemon, à ſa femme Appie, à Archippe,
à toute l'Egliſe qui étoit dans la Maiſon de
ilemon. Cet Archippe étoit un des Miniſtres
l'Evangile à Coloſſes, comme il paroît par le
17. du ch. 4. de l'Epître aux Coloſſiens. Il
ie Philemon de recevoir Oneſime qu'il a en-
ndré dans ſes liens, non comme un méchant
lave, mais comme un Frere qui lui eſt tres-cher.
offre de ſatisfaire pour lui, & le preſſe dans des
mes tout à fait tendres, de lui accorder cette
ce. Il lui marque qu'il l'auroit retenu au-

prés de ſoi, afin qu'il le ſervît dans ſes chaînes ; mais qu'il n'a rien voulu faire ſans ſon avis. Oneſime avec une telle Lettre obtint facilement ſon pardon de Philemon. Il fut renvoïé à ſaint Paul, & porta la Lettre aux Coloſſiens. Il eſt dit dans les Conſtitutions des Apôtres qu'il fut depuis Evêque. Il eſt apparemment different de l'Oneſime Evêque d'Epheſe, dont il eſt fait mention dans ſaint Ignace. Cette Lettre eſt écrite de Rome en 61.

L'Epître aux Hebreux ne porte point en tête comme les autres le nom de ſaint Paul : ce n'eſt pas une preuve qu'elle ne ſoit pas de cet Apôtre, puiſqu'il a pû avoir des raiſons pour le taire, particulierement, parce que ſon nom étoit odieux aux Juifs, à qui il adreſſoit cette Lettre. C'eſt peut être neanmoins ce qui a donné lieu à quelques Anciens de douter ſi ſaint Paul en étoit Auteur, & même ſi elle étoit canonique. Elle a toûjours été reconnuë par les Egliſes d'Orient, & citée par les plus anciens Peres de l'Egliſe Grecque. Quelques-uns neanmoins ont douté ſi elle étoit de ſaint Paul. Origene dans un Paſſage de ſes Homelies ſur cette Epître rapporté par Euſebe, Liv. 3. de ſon Hiſt. chap. 25. dit que le ſtile de cette Lettre lui ſemble plus poli que celui de ſaint Paul, qui ſe reconnoît ſimple & groſſier dans ſon diſcours. Que cette Lettre poroît auſſi plus élegante pour la diction Grecque, comme ceux qui ſe connoiſſent en ſtile le reconnoîtront aiſement. Qu'elle contient neanmoins des penſées admirables qui ne ſont point indignes des écrits de

cet Apôtre, comme tous ceux qui les ont lûs « le jugeront facilement. Que pour lui, ſon avis « eſt que les penſées ſont de l'Apôtre, & que la « diction & la compoſition des paroles eſt de « quelque autre qui a voulu recueillir les paroles « de l'Apôtre, & faire un Ouvrage de ce qu'il « avoit entendu dire à ſon Maître. C'eſt pour- « quoi, ajoûte-t-il, ſi quelque Egliſe la croit de « S. Paul, on a raiſon d'approuver ſon ſentiment, « parce que ce n'eſt pas ſans fondement que « nos Anceſtres nous ont appris par Tradition, « qu'elle étoit de ſaint Paul; quoiqu'il n'y ait que « Dieu qui ſçache celui qui l'a écrite. Voici ce que « l'Hiſtoire nous en apprend. Quelques-uns di- « ſent que ſaint Clement Evêque de Rome a « écrit cette Lettre: d'autres, que c'eſt ſaint Luc. « Saint Clement d'Alexandrie aſſûroit auſſi dans ſes Hypotipoſes que l'Epître aux Hebreux étoit de ſaint Paul; mais il diſoit que cet Apôtre l'avoit écrite en Hebreu, & que ſaint Luc l'a- « voit traduite en Grec pour les Grecs. Et que « c'eſt pour cela que le ſtile de cette Lettre eſt « ſemblable à celui des Actes des Apôtres. Il « ajoûtoit que ſaint Paul avoit eu raiſon de ne pas « mettre ſon nom dans l'Inſcription, parce qu'é- « crivant à des Hebreux qui étoient prévenus il y « avoit long-temps contre lui, & jugeant qu'il « leur ſeroit ſuſpect, il avoit agi prudemment « de ne pas mettre ſon nom au commencement « de ſa Lettre. Ce Paſſage eſt encore rapporté par « Euſebe dans le ſixiéme Livre de ſon Hiſtoire, chap. 14. Saint Jerôme aſſûre dans ſa Lettre à Evagrius, que tous les Grecs reçoivent l'Epître «

» aux Hebreux ; & dans ſa Lettre à Dardanus ;
» que non ſeulement toutes les Egliſes d'Orient ;
» mais auſſi tous les anciens Ecrivains Grecs la
» reconnoiſſent pour être de ſaint Paul, quoique
» la plûpart la croïent de ſaint Barnabé ou de
» ſaint Clement. *Non ſolùm ab Eccleſiis Orientis, ſed ab omnibus retro Græci ſermonis Scriptoribus, quaſi Pauli Apoſtoli ſuſcipitur, licet plerique eam vel Barnabæ, vel Clementis arbitrentur.* Si ſaint Jerôme entend par ce *plerique*, les Auteurs Grecs dont il vient de parler, il paroît une eſpece de contradiction dans ce qu'il avance ; car il dit d'abord que tous les Grecs la reçoivent comme de S. Paul : *Quaſi Pauli Apoſtoli ſuſcipitur* ; & enſuite que la plûpart de ces mêmes Grecs la croïent de ſaint Barnabé ou de ſaint Clement. Mais il eſt aiſé d'accorder cette contradiction apparente, en diſant qu'il y a eu des Auteurs Grecs qui ont crû qu'elle étoit de ſaint Paul, quant aux penſées ou même à l'original Hebreu ; & de ſaint Luc, de ſaint Barnabé, ou de ſaint Clement, quant aux termes, ou quant à la Verſion Grecque. Tous les Peres Grecs qui ont écrit depuis, ont cité l'Epître aux Hebreux comme étant canonique & de ſaint Paul ; & elle a été miſe au rang des Epîtres canoniques de cet Apôtre dans le Canon du Concile de Laodicée, & dans tous les autres Catalogues des Livres Canoniques de l'Egliſe Greçque. Dans la ſuite des temps les Ariens voïant qu'on ſe ſervoit de cette Lettre contre eux, la rejetterent ; mais les Catholiques l'ont défenduë, comme on le peut voir dans

ſaint Epiphane & dans Theodoret ; & les premiers Ariens l'avoient eux mêmes citée contre les Catholiques, comme il paroît par ſaint Hilaire & par ſaint Athanaſe. A l'égard de l'Egliſe Latine, ſaint Jerôme remarque dans ſon Epître à Dardanus, & dans ſon Commentaire ſur le chap. 6 d'Iſaïe, qu'elle n'étoit point reçûë communément par pluſieurs : *Quàm Latina conſuetudo non recipit inter ſcripturas canonicas.* Il dit neanmoins en un autre endroit dans ſon Epître à Evagrius, que tous les Grecs la reçoivent, & quelques-uns des Latins : *Quam omnes Græci recipiunt, & nonnulli Latinorum.* Il eſt certain que ſaint Clement, qui eſt le plus ancien des Auteurs qui a écrit en Occident, l'a reçûë & connuë, puiſqu'il cite des Paſſages tirez de cette Epître ; & Gobarus cité par Photius, l'avouë. Saint Irenée qui écrivoit auſſi parmi les Latins, en faiſoit mention, & en citoit des Paſſages dans un Livre qui contenoit pluſieurs diſputes, comme Euſebe le remarque, Liv. 5. chap. 26. Tertullien la cite, mais comme l'Ouvrage de ſaint Barnabé. Je veux, dit-il dans ſon Livre de la Pudicité, apporter par abondance de droit un témoignage d'un Compagnon des Apôtres propre à confirmer la diſcipline de ſes Maîtres. Nous avons l'Epître de ſaint Barnabé aux Hebreux. Il rapporte enſuite quelques Verſets tirez du ch. 6. de l'Epître aux Hebreux, Euſebe écrit dans ſon Hiſt. Liv. 6. ch. 20. que Caïus Prêtre de Rome dans ſon Livre contre les Cataphrygiens, ne comptoit que treize Epîtres de S. Paul, ne mettant point celle qui eſt

X S. Irenee ecrivit en Gree. Hist. Lit. de la F.

» adreſſée aux Hebreux au rang des autres : il ajou
» te, qu'il y a encore quelques Romains qui
» ne la croïent pas de l'Apôtre ſaint Paul. Eu
ſebe remarque auſſi dans un autre endroit
» que quelques-uns ont rejetté l'Epître aux
» Hebreux, parce qu'ils diſoient que l'Égliſe Ro
» maine ne la recevoit point, & ne la croïoit pas
» veritablement de ſaint Paul. Gobarus rapporté
par Photius, Cod. 132. dit que ſaint Hyppolite
& ſaint Irenée ſoûtenoient que cette Lettre n'é
toit point de ſaint Paul. A l'égard de ſaint Ire
née, Euſebe plus croïable que Gobarus, nous
aſſûre qu'il l'avoit citée & reçûë; peut-être qu'il
croïoit comme ſaint Clement d'Alexandrie,
que quoyque l'Original fût de ſaint Paul, la
Traduction Grecque étoit d'un autre. Pour
Hyppolite nous ne ſçavons point quel étoit là-
deſſus ſon ſentiment. Saint Cyprien ne l'a point
citée formellement : car les deux Paſſages que
l'on marque comme étant tirez de cette Lettre
dans l'Edition d'Angleterre, ſont en d'autres
endroits de l'Ecriture : il y a même un Paſſage
dans le Traité du Martyre, où ce Pere ſemble
l'exclure du nombre des Epîtres de ſaint Paul.
» Car parlant du nombre de Sept, il dit que l'A-
» pôtre ſaint Paul qui a fait mention de ce nom-
» bre comme legitime & certain, n'a écrit qu'à
» ſept Egliſes. *Apoſtolus Paulus qui hujus legiti-
mi numeri & certi meminit, ad ſeptem Eccleſias
ſcribit.* Ces ſept Egliſes ſont, les Romains, les
Corinthiens, les Galates, les Epheſiens, les
Philippiens, les Coloſſiens, les Theſſaloni-
ciens. Si l'on mettoit l'Epître aux Hebreux au

mbre des Lettres de l'Apôtre, il auroit écrit à
ir Egliſes. Cependant il ſemble que ce Paſſa-
: même prouve que ſaint Cyprien a reconnu
Epître aux Hebreux pour l'Ouvrage de ſaint
ul ; car il y aſſûre que cet Apôtre a fait men-
n de ce nombre legitime & certain de ſept.
r on ne trouve point d'endroit dans ſes Epî-
s, où il en ſoit fait mention que dans le chap.
. de l'Epître aux Hebreux, ℣. 30. Victorin
ns ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe, ne
mpte auſſi que ſept Egliſes à qui ſaint Paul ait
reſſé des Lettres. Philaſtre dit que quelques-
s ſoûtiennent que l'Epître aux Hebreux n'eſt
s de ſaint Paul, & que les uns l'attribuent à
int Barnabé, d'autres à ſaint Clement Evêque
: Rome, & d'autres à ſaint Luc ; mais il met
: ſentiment au rang des Hereſies. Saint Hilai-
, ſaint Ambroiſe, Lucifer de Cagliari &
nfin, citent l'Epître aux Hebreux ſous le nom
: ſaint Paul. Saint Jerôme abandonne le ſen-
ment des Latins qui rejettent l'Epître aux He-
eux hors du Canon, & ne s'éloigne pas de
lui des Grecs, aſſûrant qu'elle eſt de ſaint
ul. Il ajoûte neanmoins qu'il n'importe de
i elle ſoit, puiſqu'elle eſt d'un Auteur de l'E-
liſe, & qu'elle eſt lûë dans les Egliſes. *Nihil
refert cujus ſit, cùm Eccleſiaſtici viri ſit, &
otidie Eccleſiarum lectione celebretur.* Epiſt.
l Dard. Saint Auguſtin remarque auſſi-bien
ue ſaint Jerôme, que quelques-uns ont douté
e la canonicité de cette Lettre, mais que les
glifes d'Orient la reçoivent, & que leur au-
orité le touche ; & enfin que le plus grand

nombre des Auteurs la croïent de ſaint Paul.
i C'eſt pourquoi il la met dans le Canon comme une des Epîtres de cet Apôtre, dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne, chap. 9. Elle a auſſi été miſe au même rang dans les Canons du Concile de Carthage, d'Innocent I. & du Concile de Rome ſous Gelaſe, & reçûë unanimement de toutes les Egliſes d'Occident. Voilà tout ce qu'on peut recueillir des Auteurs anciens touchant l'autorité & l'Auteur de l'Epître aux Hebreux; d'où il reſulte: Premierement, que le nom de ſaint Paul n'étoit point à la tête de cette Epître, parce qu'étant odieux aux Juifs à qui il écrivoit, il a crû qu'il étoit de la prudence de le ſupprimer. Secondement,

i *S. Auguſtin remarque auſſi-bien que ſaint Jerôme, &c.*] Lib. 16 de Civit Dei, cap. 22. *De quo in Epiſtola quæ inſcribitur ad Hebræos, quam plures Apoſtoli Pauli eſſe dicunt.* Idem, lib. 1. de Peccat. merit. & remiſſ. cap. 27. n. 50. *Ad Hebræos quoque Epiſtola quamquam nonnullis incerta ſit.... magis me movet auctoritas Orientalium Eccleſiarum quæ hanc etiam in Canonicis habent.* Idem in Epiſtolam ad Rom. cap. 2. *Quod propterea maximè credo, quoniam excepta Epiſtola quam ad Hebræos ſcripſit, ubi principium ſalutatorium de induſtria dicitur omiſiſſe, ne Judæi quibus adverſus eum pugnacitor oblatrabant nomine ejus offenſi vel inimico animo legerent, vel omninò legere non curarent, quod ad eorum ſalutem ſcripſerat; unde nonnulli eam in Canonem ſcripturarum recipere timuerunt. Sed quoquomodo ſe habeat iſta quæſtio excepta hac Epiſtolâ, cæteræ omnes quæ nulla dubitatione Eccleſia Pauli Apoſtoli eſſe firmantur, talem continent ſalutationem.* Idem, lib. 2. de Doctr. Chriſt. cap. 8. recenſet Epiſtolam ad Hebræos inter eas quæ ſunt Pauli Apoſtoli.

ie cette Lettre eſt des temps Apoſtoliques, iiſque ſaint Clement & les plus anciens Auurs la citent. Troiſiémement, que toutes les gliſes Grecques & la plûpart des Egliſes Latiis l'ont toûjours reconnuë pour canonique. uatriémement ; que quoique quelques-uns en ient douté dans l'Egliſe de Rome, & peutre auſſi dans l'Egliſe d'Afrique, il y a eu dans s mêmes Egliſes des Auteurs qui l'ont reconuë pour canonique ; que l'on n'a commencé à douter que dans le troiſiéme Siecle, & que on a ceſſé de le faire dans le cinquiéme. Cinuiémement, que les Grecs n'ont point douté u'elle ne fût de ſaint Paul, au moins quant ux penſées, ou quant à l'Original : mais quelues-uns ont été perſuadez qu'elle avoit été reſſée par ſaint Luc, ou par ſaint Clement de ome, ou par ſaint Barnabé ; & d'autres qu'elle voit été traduite de l'Hebreu en Grec par quelu'un de ces trois. Sixiémement, que pluſieurs atins ont douté qu'elle fût de ſaint Paul, & uelques-uns l'ont attribuée à ſaint Barnabé, autres à ſaint Clement, d'autres à ſaint Luc. eptiémement, qu'à tout prendre, le plus grand ombre d'Egliſes & d'Auteurs l'ont attribuée à int Paul.

Si ſans s'arrêter au témoignage des Anciens, n conſulte la Lettre même pour découvrir ſon uteur ; on y trouvera des circonſtances qui ne euvent guéres convenir qu'à ſaint Paul. Car il roît qu'elle eſt écrite d'Italie, puiſqu'il ſaluë es Hebreux au nom des Freres d'Italie Hebr.). ℣. 24. par une perſonne qui étoit dans les

liens, mais qui attendoit ſa liberté. Hebr. ℣. 34. & 13. ℣. 19. qui avoit Timothée p Collegue. Hebr 13. ℣. 23. Trois circonſtan qui ne conviennent qu'à ſaint Paul. Il y a a des endroits où le caractere de ſaint Paul marqué dans cette Epître. Il s'y défend en nant ſa conſcience à témoin. Hebr. 13 ℣. Il leur demande des priéres, il leur prome les aller voir, & il les ſalue. On ſe ſert en du témoignage de ſaint Pierre, pour mon que cette Epître aux Hebreux eſt de ſaint P Il eſt dit dans la ſeconde Lettre de ſaint Pie chap. 3. ℣. 15. & 16. que ſaint Paul a écr ceux à qui ſaint Pierre adreſſe cette Lettre. celle de ſaint Pierre eſt adreſſée à des Ju donc ſaint Paul leur avoit auſſi écrit Lettre. Or il n'y a que cette ſeule Epîtr ſaint Paul qui ſoit adreſſée à des Juifs. A ou la Lettre qu'il leur avoit écrite, ſeroit perd (ce qui n'a pas d'apparence) ou c'eſt cel dont parle ſaint Pierre. Cet argument n'eſt tout à fait ſans replique, mais il peut du m paſſer pour une conjecture aſſez vrai-ſ blable.

Il eſt certain que cette Epître ne conv point ni à ſaint Luc, ni à ſaint Barnabé, ſaint Clement: car à l'égard du premier il voit pas aſſez d'autorité pour écrire ainſi Juifs. D'ailleurs le ſtile de cette Lettre eſt different de celui de ſaint Luc; les Hebraï y ſont beaucoup plus frequents, & il paroît l'Auteur étoit un homme conſommé dan ſcience des ceremonies & des myſteres des Ju

: que l'on ne peut pas dire de ſaint Luc Gentil
origine. Il n'y a point de raiſon d'attribuer
tte Lettre à ſaint Barnabé : Tertullien eſt le
ul des Anciens qui la cite ſous ſon nom ; elle
différente du ſtile de la vraïe Lettre de ſaint
nabé, qui eſt beaucoup plus rude & moins
rée que celle-ci. On ne lit point que ſaint
nabé ait demeuré en Italie, ni qu'il y ait
priſonnier. Saint Clement eſt celui des trois
elle conviendroit le mieux, à cauſe de la
nblance qu'il y a entre le ſtile & le carac-
le cette Lettre, & celle qu'il a écrite
orinthiens. Il eſt vrai qu'il y a copié &
des phraſes de l'Epître aux Hebreux ; mais
t pas neanmoins le même ſtile. Les ma-
qui ſont traitées dans l'Epître aux He-
& la maniere de les traiter, ſont fort
res. Saint Clement n'auroit pas parlé
nt d'autorité aux Juifs, il n'auroit pas
é ſi avant dans leurs ceremonies & dans
yſteres : il n'auroit pas témoigné tant
reſſement de retourner voir ceux à qui il
Hebr. 13. ℣. 19. On objecte contre nôtre
ent. 1°. Que le ſtile de cette Lettre eſt
différent de celui de ſaint Paul. Toutes ſes
Lettres ſont d'un même caractere, celle-
plus élevée, écrite en termes plus choiſis,
ſtile plus égal ; on n'y trouve pas tant
braïſmes, on y rencontre des termes qui
nt point dans les autres Epîtres de ſaint
l. On répond que le ſtile d'un Auteur n'eſt
toûjours le même, que ſaint Paul a plus
aillé cette Lettre que les autres, que le ſujet

de cette Lettre étant plus élevé, & ceux à qui il écrivoit plus ſubtils & plus inſtruits, il a été obligé de s'elever davantage. Au reſte on y reconnoît toûjours ſaint Paul, on y trouve ſa méthode ordinaire, ſes phraſes & ſes mots qui lui ſont particuliers. On objecte en ſecond lieu que l'Auteur de cette Epître cite l'Ancien Teſtament ſelon la Verſion des Septante On répond que ſi ſaint Paul l'a écrite en Grec, il n'eſt pas étonnant qu'il ſe ſoit ſervi de la Verſion commune de la Bible, & que s'il l'a écrite en Hebreu, c'eſt l'Interprete qui s'eſt ſervi de la Verſion des Septante. La troiſiéme objection eſt fondée ſur ce que l'Auteur de cette Lettre ſemble ſe mettre au rang de ceux qui ont ſimplement entendu les Apôtres, au lieu que ſaint Paul avoit été inſtruit par JESUS-CHRIST même. Voici le Paſſage qu'e l'on allegue. Hebr. 2. ℣. 3. *ſi nous negligeons une Doctrine qui nous apporte le veritable ſalut, qui aiant été premierement annoncée par le Seigneur même, & été confirmée parmi nous par ceux qui l'ont entenduë.* Mais ces mots, *parmi nous*, ſe rapportent à ceux à qui il écrit; outre qu'il ne dit pas abſolument qu'elle n'a point été enſeignée par JESUS-CHRIST à ceux dont il parle; mais ſeulement qu'aprés voir été annoncée par le Seigneur, elle a été confirmée par ſes Miniſtres. Il n'y a donc point de raiſon de rejetter l'Epître aux Hebreux du nombre de celles de ſaint Paul.

La ſeule conjecture que l'on pourroit tirer des objections que l'on vient d'alléguer, c'eſt

que

ue ſaint Paul avoit écrit cette Epître en He-
reu, & qu'elle a été traduite par quelque au-
e en Grec ; peut-être par ſaint Luc, ou plûtôt
ar ſaint Clement Romain : c'eſt ce que ſaint
lement d'Alexandrie a dit, & aprés lui, Euſebe,
int Jerôme & la plûpart des Anciens. La rai-
n de ſaint Clement, c'eſt que ſaint Paul étant
lebreu, & écrivant à des Hebreux, il y a bien
e l'apparence qu'il leur a écrit en leur Langue
mmune, c'eſt-à-dire en Syriaque. Si ſaint
lement n'avoit pas ſçû d'ailleurs que cette
ettre avoit été originairement écrite en He-
reu, cette raiſon ne ſeroit pas des plus con-
aincantes ; puiſque ſaint Jacques & ſaint Jean,
uoiqu'Hebreux, & écrivant à des Juifs, ont
crit en Grec ; & que le Grec étoit entendu
ans la Paleſtine. Ceux qui pretendent qu'elle
été d'abord écrite en Grec, diſent que l'Ecri-
ure y eſt citée ſuivant les Septante, que l'on y
ouve des Idiotiſmes Grecs, comme les termes de
ιθήκη & de διατίθημαι, pour ſignifier un Teſta-
ent & teſter ; & l'interprétation du mot de
Melchiſedech en Grec, chap. 7. ℣. 2. Mais on
eut répondre que toutes ces choſes ſont de
Interprete, & il n'eſt pas neceſſaire de s'écar-
r pour cela du ſentiment des Anciens.

Cette Lettre eſt ſans doute adreſſée *aux He-
reux*. Ce nom convient particulierement aux
uifs de la Paleſtine. Les autres Juifs répandus
ans les Provinces de Gréce, à qui ſaint Pierre
dreſſe ſes Lettres, étoient appellez Helleniſ-
es. On peut encore prouver que l'Epître de
aint Paul eſt écrite aux Juifs d'une même Pro-

vince, parce que l'Auteur leur promet de les aller voir avec Timothée. Cela ne ſe pourroit gueres dire à des Juifs diſperſez en pluſieurs contrées, & convient beaucoup mieux aux Juifs de Jeruſalem, ou de la Paleſtine.

Le temps de cette Lettre eſt encore aſſez marqué ; elle eſt écrite de Rome dans le temps que Timothée avoit été mis en liberté, & pendant que ſaint Paul étoit dans les liens, ou bien peu de temps aprés qu'il en fut délivré. Car il loüe ceux à qui il écrit de ce qu'ils ont compati à ſes liens, Hebr. 10. ℣. 34. ſelon le Texte Grec qui porte préciſément : *Vous avez compati à mes liens :* ce qui marque qu'il venoit d'être délivré auſſi bien que Timothée. C'eſt donc à la fin du temps qu'il demeura la premiere fois à Rome, & peu de temps avant qu'il en partît, au commencement de l'an 63.

Le deſſein de ſaint Paul dans cette Lettre, eſt de perſuader les Hebreux de l'excellence de la Loi nouvelle au deſſus de l'ancienne. Pour l'executer il leur repreſente combien le Fils de Dieu eſt au deſſus des Anges & de Moïſe, & combien ſon Sacerdoce & ſon Sacrifice ſurpaſſent le Sacerdoce & les Sacrifices de la Loi donnée par Moïſe. Il montre que les ceremonies, les ſacrifices & les obſervances de la Loi étoient des figures de JESUS-CHRIST, & qu'elles ont été accomplies en ſa perſonne & par ſon miniſtere. Il prouve que l'on n'eſt juſtifié que par la Foi. Il répand dans toute ſa Lettre de ſaints avis, & recommande aux Hebreux d'avoir de la patience dans les perſecutions, de la

Foi, de l'Eſperance & de la Charité. Elle eſt pleine d'excellentes allegories & de ſentimens élevez exprimez d'une maniere ſublime. Enfin c'eſt de toutes les Epîtres de ſaint Paul, celle qui eſt la plus longue, la plus méthodique & la plus égale dans toutes ſes parties, & où il traite une même matiere avec le plus de profondeur & d'étenduë. Neanmoins toutes les Epîtres de ſaint Paul ſont ſçavantes, inſtructives, perſuaſives, nobles & touchantes. Si ſes termes ne ſont pas toûjours les plus élegans, le tour de l'expreſſion eſt grand, élevé, grave, ſententieux, méthodique, plein d'art & de figures. Il ſçait accompagner ſes reproches & ſes reprimandes, de douceur & de charité. Il parle avec autorité, & cependant avec humilité. La vehemence & la force de ſon diſcours ſont meſlées d'agrément & de prudence. Enfin il conſerve par tout le caractere qu'il a lui-même marqué de ſe faire tout à tous pour gagner tout le monde. Il eſt dit dans la ſeconde Epître de ſaint Pierre, chap. 3. *v.* 16. *Qu'il y a dans les Epîtres de ſaint Paul quelques endroits difficiles à entendre* : Ce qui peut venir ou de l'obſcurité des choſes mêmes dont il traite, *qui a donné occaſion*, comme dit encore ſaint Pierre, *à des hommes legers de détourner les paroles de ſaint Paul en de mauvais ſens, & d'en abuſer, auſſi-bien que des autres Ecritures à leur propre ruïne* ; ou même du ſtile de ſaint Paul, qui n'eſt pas également clair par tout, a cauſe des longs & frequens Hyperbates dont il ſe ſert, des termes qui luy ſont particuliers, des expreſſions ou

ſous-entenduës ou ſuperfluës, des tranſitiol
d'une matiere à une autre, & de quelques a
tres irregularitez de ſon diſcours.

§. IX.

Des Epîtres Catholiques en general; & c
celle de ſaint Jacques en particulier. De q
elle eſt. Combien il y a de ſaints Jacqu
Vie de ſaint Jacques Frere du Seigneur
Auteur de cette Epître. Argument de cet
Lettre.

LEs Epîtres qui ſuivent celles de ſaint Pau
ont eſté appellées *Catholiques*, c'eſt à-di
univerſelles, parce que ſi l'on excepte les deu
dernieres de ſaint Jean, elles ne ſont pas écrit
aux Fidéles d'une Ville, comme celles de ſai
Paul, mais à des Chrétiens diſperſez dans pl
ſieurs Païs. Quelques Latins les ont appellé
Canoniques, ſoit en confondant ce nom av
celui de *Catholiques*, ſoit pour marquer qu'ell
étoient auſſi du Canon des Livres du Nouve
Teſtament.

Ces Lettres ſont au nombre de ſept; ſçavo
l'Epître de ſaint Jacques, les deux Epîtres
ſaint Pierre, les trois de ſaint Jean, & celle
ſaint Jude. C'eſt là l'ancien ordre de ces Le
tres, ſuivi dans le Canon du Concile de Laodi
cée, par Euſebe, par ſaint Cyrille de Jeruſa
lem, par ſaint Athanaſe dans l'Epître Feſtale

& par l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, qui lui eſt attribué ; par ſaint Gregoire de Nazianze, par ſaint Jerôme dans ſa Lettre à Paulin, par ſaint Jean Damaſcene, par Nicephore, & dans tous les Manuſcrits Grecs. L'Auteur d'un Prologue ſur les ſept Epîtres Canoniques, attribué vulgairement à ſaint Jerôme, ſe trompe donc, quand il dit que chez les Grecs l'ordre des ſept Epîtres Canoniques eſt different de celui qui ſe trouvoit dans les Exemplaires Latins. Ce Prologue eſt à la verité fort ancien, & ſe trouve dans les plus anciens Manuſcrits Latins ; mais il n'eſt pas de ſaint Jerôme, comme le Pere Martianay l'a fait voir ; 1°. Parce que cet Auteur donne à ces ſept Epîtres, le nom de *Canoniques*, dont ſaint Jerôme ne s'eſt point ſervi ; mais les a toûjours appellées *Catholiques*. 2°. Parce que, ce qu'il dit de la difference de l'ordre des Exemplaires Grecs & des Latins ſur ce ſujet, eſt faux. 3°. Parce que le ſtile de cette Préface eſt barbare & bien different de celui de ſaint Jerôme. Je ſouſcris en cela au ſentiment du Pere Martianay ; mais je ne crois pas comme lui, que ſaint Jerôme ait ſuivi un autre ordre dans les Epîtres Canoniques ; car quoique Caſſiodore en rapportant la diviſion des Livres de l'Ecriture ſelon ſaint Jerôme, mette les deux Epîtres de ſaint Pierre les premieres, les quatorze Epîtres de ſaint Paul au ſecond rang, & enſuite les trois de ſaint Jean, celle de ſaint Jacques & celle de ſaint Jude, enfin les Actes des Apôtres & l'Apocalypſe ; il eſt viſible que c'eſt un renverſement de l'ordre

ancien des Livres du Nouveau Teſtament que Caſſiodore a fait pour ſuivre le rang des Apôtres. Il eſt plus ſûr de s'en tenir à l'ordre que ſaint Jerôme obſerve lui-même dans l'Epître à Paulin. Saint Auguſtin dans ſon Livre de la Doctrine Chrétienne, fait auſſi le dénombrement des Livres du Nouveau Teſtament, d'une maniere particuliere ; car aprés les quatre Evangiles, il met les quatorze Epîtres de ſaint Paul, les deux de ſaint Pierre, les trois de ſaint Jean, celle de ſaint Jude, celle de ſaint Jacques, les Actes des Apôtres & l'Apocalypſe. C'eſt encore un ordre arbitraire & different de celui qui étoit reçû dans l'Egliſe. Il y a neanmoins des Manuſcrits Latins, où les deux Epîtres de ſaint Pierre ſont les premieres des ſept Catholiques ; quoique les autres y ſoient dans le même rang. C'eſt auſſi l'ordre dans lequel ces Epîtres ont été nommées dans le Canon Apoſtolique, & dans les Canons des Conciles de Florence & de Trente. L'ordre vulgaire eſt gardé dans les Verſions Orientales.

Le ſujet des ſept Epîtres Catholiques, eſt plus moral que dogmatique. Saint Auguſtin remarque avec raiſon, que le principal but de ces Lettres, eſt d'établir cette verité ; que la Foi ne peut nous ſauver, ſi elle n'eſt accompagnée des bonnes œuvres. Saint Jerôme dans ſa Lettre 103. à Paulin, dit de ces Epîtres, qu'elles ſont auſſi myſtiques que ſuccinctes, courtes & longues tout enſemble ; courtes, par rapport aux termes ; longues par rapport aux Sentences, enſorte qu'il y a peu de perſonnes qui les en-

tendent parfaitement. Il faut pourtant avoüer qu'elles ſont beaucoup plus claires que celles de ſaint Paul. Quoique quelques Anciens aïent douté de la Canonicité de quelques unes de ces Epîtres, ſçavoir de celle de ſaint Jacques, de la ſeconde de ſaint Pierre, de la ſeconde & de la troiſiéme de ſaint Jean, & de celle de ſaint Jude, comme Euſebe & ſaint Jerôme l'ont remarqué, elles ont été miſes neanmoins au rang des Livres Canoniques dans tous les anciens Canons ou Catalogues des Livres du Nouveau Teſtament de l'Egliſe Grecque & Latine; tels que ſont ceux du Concile de Laodicée, d'Origenes, de ſaint Clement d'Alexandrie, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gregoire de Nazianze, d'Amphiloque, de ſaint Athanaſe, de ſaint Jerôme, de Rufin, de ſaint Auguſtin, du Concile de Carthage, d'Innocent I. &c. Elles ont été citées communément par les Peres comme des Livres de l'Ecriture-Sainte.

La premiere des Epîtres Catholiques, porte le nom de ſaint Jacques. Mais pour en bien connoître l'Auteur, il eſt bon d'éclaircir quelques difficultez que l'on peut faire ſur les Apôtres qui ont porté le nom de *Jacques*, & ſur leur Hiſtoire. L'Evangile nous apprend que ſaint Jean fils de Zebedée & de Salomé avoit un frere nommé *Jacques*, qui fut appellé par JESUS-CHRIST à l'Apoſtolat avec ſon frere. Il eſt encore certain par l'Hiſtoire des Actes des Apôtres, que celui-ci eût la tête tranchée par l'ordre d'Herode Agrippa. Ce fut quelque temps

avant la Fête des Azymes, en laquelle ſaint Pierre fut arrêté l'an 44. de JESUS-CHRIST. Saint Clement d'Alexandrie cité par Euſebe, rapporte que ſon Accuſateur touché de ſa conſtance, ſe convertit, & qu'il ſouffrit le Martyre avec lui. Saint Jacques Frere du Seigneur eſt certainement different de celui dont nous venons de parler; car ſa Mere s'appelloit Marie, & ſes Freres, Joſés, Judas & Simon. Il eſt appellé par ſaint Marc *le Petit* ou le *Mineur*, μικρὸς, pour le diſtinguer de ſaint Jacques Frere de ſaint Jean: Et ſaint Paul dans l'Epître aux Galates, le déſigne par ſa qualité de Frere du Seigneur. Il eût le ſurnom de *Juſte*, & fut le premier Evêque de Jeruſalem aprés la mort de JESUS-CHRIST. Il y ſouffrit le Martyre la 60. année de nôtre Ere, comme nous avons remarqué en un autre endroit. Il eſt donc certain que celui-ci eſt different de Jacques fils de Zebedée. Mais il n'eſt pas ſi aiſé de décider, s'il eſt different de Jacques fils d'Alphée, qui eſt un des douze Apôtres, ou ſi c'eſt le même qui eſt fils d'Alphée & Frere de Nôtre Seigneur. Pour décider cette queſtion, il faut rechercher quels étoient le Pere & la Mere de Jacques Frere de Nôtre Seigneur, & en quel ſens cette qualité lui appartient.

La plûpart des Anciens ont crû qu'il étoit fils de Joſeph, mais d'une autre Femme, à qui ſaint Epiphane donne le nom d'*Eſca*. C'eſt le ſentiment d'Origenes, d'Euſebe, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Epiphane, d'Amphiloque, de ſaint Chryſoſtome en quelques en-

droits, du faux Hyppolite cité par Nicephore; & entre les Latins, de ſaint Hilaire, de l'Auteur du Commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul, qui porte le nom de ſaint Ambroiſe, de Pelage, & de quelques autres. Saint Ambroiſe & ſaint Auguſtin laiſſent la choſe indéciſe; mais ſaint Jerôme s'eſt élevé fortement contre cette opinion, & a ſoûtenu que ſaint Jacques eſt appellé Frere de Nôtre Seigneur, parce qu'il étoit fils d'une femme que ſaint Jean appelle Marie de Cléophas, & Sœur de la Vierge. D'autres diſent aprés Hegeſippe, que Cléophas étoit Frere de ſaint Joſeph, & Pere de ſaint Jacques, ou ſelon d'autres, Pere de Marie mere de ſaint Jacques. De quelque maniere que ce ſoit, ſaint Jacques ſe trouvera proche parent de Nôtre Seigneur. Ce qui ſuffit, dit-on, pour qu'on lui puiſſe donner le nom de Frere. Il faut avoüer neanmoins que la maniere dont les Juifs en parlent dans l'Evangile de ſaint Marc, ſemble marquer quelque choſe de plus; car ils diſent: *N'eſt-ce pas-là cet Ouvrier Fils de Marie, Frere de Jacques, de Joſés, de Judas & de Simon? Et ſes Sœurs ne ſont-elles pas ici parmi nous?* Marc 6. ℣. 3. On voit que ſes Freres accompagnoient ordinairement Marie Mere de Nôtre Seigneur, *Matth.* 11. & même Nôtre Seigneur, *Joan.* 2. Ce qui donne lieu de croire qu'ils étoient d'une même famille, & que Joſeph & Marie paſſoient pour leurs Pere & Mere: D'où l'on pourroit inferer que Jacques & ſes Freres étoient fils de Joſeph que l'on croïoit Pere de Nôtre Seigneur; mais d'une autre

femme, & que Marie Mere de Nôtre Seigneur Epouſe de Joſeph étoit leur Belle mere. Mais il y a contre cette opinion, une objection qui paroît indiſſoluble ; c'eſt que Jacques & ſes Freres avoient encore leur Mere vivante dans le temps de la Paſſion de Nôtre Seigneur, puiſqu'il eſt dit dans l'Evangile de ſaint Matthieu, chap. 27. ℣. 55. & 56. *Qu'il y avoit au pied de la Croix pluſieurs femmes, entre leſquelles étoient Marie Magdelaine ; Marie Mere de Jacques & de Joſeph, & la Mere des fils de Zebedée.* Et en ſaint Marc, chap. 15. ℣. 40. *Il y avoit auſſi là des femmes qui regardoient de loin, entre leſquelles étoient Marie Magdelaine, Marie Mere de Jacques le Petit & de Joſeph & Salomé.* Cette derniere eſt la Mere des enfans de Zebedée, & la ſeconde eſt peut-être celle qui eſt appellée dans l'Evangile de ſaint Jean, *Marie de Cleophas*, Sœur de la Mere de JESUS : Voici les termes de l'Evangile de ſaint Jean, chap. 19. ℣. 25. *La Mere de* JESUS, *& la Sœur de ſa Mere Marie de Cleophas, & Marie Magdelaine étoient près de la Croix.* Il eſt dit auſſi en ſaint Matthieu, chap. 28. ℣. 1. & en ſaint Marc, chap. 16. ℣. 1. Que Marie Mere de Jacques vint avec Marie Magdelaine au Tombeau de Nôtre Seigneur. Il n'y a pas d'apparence que Joſeph eût épouſé la Vierge Marie, aïant une autre femme vivante ; & par conſequent, puiſque la Mere de Jacques vivoit encore à la Mort de Nôtre Seigneur ; on ne peut pas dire qu'il fût fils de Joſeph d'une autre femme. Saint Gregoire de Nyſſe, & les

autres Auteurs qui ſoûtiennent ce ſentiment, ſont obligez de dire que Marie Mere de Jacques eſt la Vierge Mere de Nôtre Seigneur, vulgairement appellée Mere de Jacques, parce qu'elle étoit femme de Joſeph ſon Pere, & par conſequent ſa Belle-mere. Puiſqu'il eſt fait mention, dit ſaint « Gregoire de Nyſſe dans le ſecond Sermon de la Reſurrection, de pluſieurs Maries dans « l'Evangile, il nous en faut diſtinguer trois, « en tout, dont ſaint Jean a parlé quand il a dit : « Il y avoit prés de la Croix de JESUS, ſa Mere « la Sœur de ſa Mere Marie de Cleophas, & « Marie Magdelaine ; car nous ſommes perſua- « dez que Marie appellée dans les autres Evan- « geliſtes Mere de Jacques & de Joſeph, eſt la « Mere de Dieu. Anaſtaſe de Nicée a copié ce « Paſſage de ſaint Gregoire de Nyſſe. Saint Chry- « ſoſtome eſt de même avis dans l'Homelie 89. ſur ſaint Matthieu : Quelles étoient, dit-il, ces « femmes ? C'étoit ſa Mere, qu'il appelle Mere « de Jacques. Theophilacte dit auſſi la même cho- « ſe dans ſon Commentaire ; & entre les Latins Sedulius doit être de même ſentiment, puiſ- qu'il dit que Marie Mere de Nôtre Seigneur étoit de celles qui allerent à ſon Tombeau pour embaûmer ſon Corps. Saint Jerôme au contraire combat cette opinion par plu- ſieurs raiſons, mais la meilleure à mon avis eſt celle-ci : Si, dit-il, cette Marie eût été la « Mere de Nôtre Seigneur, les Evangeliſtes lui « auroient plûtôt donné ce nom comme ils font « dans les autres endroits, que celui de Mere de « Jacques & de Joſeph : & certes, il n'y a point «

d'apparence, que les Evangeliſtes aïent appellé en ce ſeul endroit Marie Mere de Jacques, plûtôt que Mere de JESUS. C'eſt donc avec raiſon que ſaint Jerôme rejette ce ſentiment; mais il ſuppoſe que Marie Mere de Jacques, eſt la même que Marie de Cleophas, que ſaint Jean appelle Sœur de la Mere du Seigneur. Theodoret eſt de même avis, & ſuit en cela ſaint Chryſoſtome, qui dit en un endroit, que Jacques Frere de Nôtre Seigneur, étoit fils de Cleophas. Cela ne ſe trouve neanmoins en aucun endroit des Evangiles; au contraire ſi le Frere de Nôtre Seigneur eſt un des douze Apôtres comme on le croit, il eſt dit fils d'Alphée, & non pas de Cleophas. Saint Jerôme croit que le même homme s'appelloit Alphée & Cleophas. C'eſt une ſuppoſition qui n'eſt appuïée d'aucune preuve. D'autres croïent que Marie Mere de Jacques a été appellée Marie de Cleophas du nom de ſon Pere; & qu'ainſi Cleophas étoit le grand Pere de Jacques, & qu'Alphée étoit ſon Pere. Saint Jerôme apporte auſſi cette ſolution, qui eſt la ſeule que Theophilacte approuve. Mais Hegeſippe plus ancien Auteur que tous ceux dont nous venons de parler, nous aſſûre que Simeon l'un des Freres de ſaint Jacques, étoit fils de Cleophas & de Marie ſa femme, & que Cleophas étoit Oncle paternel de Nôtre Seigneur, c'eſt à dire Frere de Joſeph; & qu'ainſi Jacques, Jude, Simeon & Joſés étoient Couſins germains de Nôtre Seigneur, & ſes Freres du côté de Joſeph, qui étoit reputé ſon Pere, & ſes Freres en ce ſens. Ainſi

ſelon Hegeſippe, Marie de Cleophas n'étoit pas la propre Sœur de Marie Mere de Nôtre Seigneur, mais ſeulement la femme de Joſeph, & par conſequent ſa Belle-ſœur. En effet, il n'y a gueres d'apparence que deux propres Sœurs euſſent toutes deux le même nom de Marie.

Suppoſant tout ce que nous venons de dire de la Famille de Jacques Frere de Nôtre Seigneur, il eſt aſſez difficile de décider, ſi Jacques Frere de Nôtre Seigneur eſt le même que Jacques fils d'Alphée, qui eſt l'un des douze Apôtres. La ſeule raiſon qui le puiſſe faire croire, c'eſt que le Frere de Nôtre-Seigneur étoit un des Apôtres, comme ſaint Paul le témoigne dans ſon Epître aux Galates, chap. 1. ℣. 17. *Je ne ſuis point*, dit-il, *retourné à Jeruſalem pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi*, ℣. 19. *Et je ne vis aucun des Apôtres, ſinon Jacques Frere du Seigneur.* Et dans le chap. 2. ℣. 1. *Quatorze ans aprés j'allai de nouveau à Jeruſalem, &c. Jacques, Cephas & Jean, qui paroiſſoient être les Colomnes de l'Egliſe.* Quelques Auteurs ont entendu ce dernier Paſſage de Jacques fils de Zebedée; mais cela ne peut être, puiſque ce voïage de ſaint Paul à Jeruſalem arriva aprés ſa mort peu de temps avant le Concile de Jeruſalem, où ſaint Jacques Frere du Seigneur aſſiſta comme un des Apôtres. S'il eſt Apôtre, il eſt du nombre des douze. Or il n'y en a que deux du nom de Jacques, le fils de Zebedée & le fils d'Alphée. Le Frere du Seigneur n'eſt pas certainement le fils de Zebedée, c'eſt donc le fils d'Alphée : on pourroit

dire que le nom d'Apôtre étoit plus general, & ſe donnoit à tous ceux qui annonçoient l'Evangile avec autorité : mais la maniere dont parle ſaint Paul de l'Apoſtolat de Jacques Frere du Seigneur, fait croire qu'il l'a pris dans un autre ſens ; car il déclare qu'il étoit un des anciens Apôtres : *Ad anteceſſores meos Apoſtolos.* de la même maniere que ſaint Pierre l'étoit, & qu'il étoit une des Colomnes de l'Egliſe, avec Cephas & Jean. Tout cela ne convient proprement qu'à l'un des douze Apôtres.

Neanmoins ceux qui voudroient ſoûtenir l'opinion contraire, pourroient dire que ſaint Jacques étoit Apôtre d'une maniere excellente & particuliere, quoiqu'il ne fût pas du nombre des Douze, parce qu'il avoit reçû, comme ſaint Paul, ſa Miſſion de JESUS-CHRIST même : Ce que ſaint Clement d'Alexandrie ſemble inſinuer, quand il dit dans un Paſſage rapporté par Euſebe, Liv. 2. de ſon Hiſtoire, chap. 1. Que le Seigneur aprés ſa Reſurrection, » lui avoit communiqué le don de la Science, » comme à ſaint Pierre & à ſaint Jean. Et ſaint » Paul même parlant dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, chap. 15. de ceux à qui JESUS-CHRIST avoit apparu aprés ſa Reſurrection, dit *qu'il s'eſt fait voir d'abord à Cephas, puis aux douze Apôtres ; qu'aprés il a été vû de cinq cens Freres ; qu'enſuite il s'eſt fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres.* Saint Paul ſemble diſtinguer en cet endroit Jacques, des douze Apôtres ; & c'eſt ainſi que ſaint Cyrille a pris ce Paſſage dans les 4. & 14.

Catecheſes. Pluſieurs Anciens ſemblent auſſi avoir crû que ſaint Jacques Frere du Seigneur & Evêque de Jeruſalem, n'étoit pas du nombre des douze Apôtres. Hegeſippe rapporté par Euſebe, Liv. 2. chap 23. dit *que Jacques Frere du Seigneur, prit ſoin de l'Egliſe avec les Apôtres*, ou comme d'autres traduiſent, *aprés les Apôtres*: Il ne le croïoit donc pas l'un des Apôtres. Auſſi ne dit-il pas ſeulement qu'il y avoit deux perſonnes qui portoient le nom de *Jacques*, il dit qu'il y en avoit pluſieurs. Saint Clement d'Alexandrie rapporté par le même Euſebe, Liv. 2. chap. 1. dit que « ſaint Pierre, ſaint Jacques (fils de Zebedée) « & ſaint Jean, que Nôtre Seigneur avoit préferés aux autres, n'avoient point conteſté pour « le rang, mais choiſi Jacques ſurnommé le Juſte « pour Evêque de Jeruſalem. Euſebe dit lui-« même dans le Chap. 12. du premier Livre, que « Jacques étoit un des ſoixante & douze Diſci-« ples, & l'un des Freres de Nôtre Seigneur. « Saint Gregoire de Nyſſe le diſtingue plus nettement qu'aucun autre, de Jacques fils d'Alphée; & il prétend même que la raiſon pour laquelle le Frere de Nôtre Seigneur eſt appellé *le Petit*, c'eſt parce qu'il n'étoit pas du nombre des Apôtres. Saint Chryſoſtome le met en pluſieurs endroits au nombre de ceux qui ne furent convertis qu'aprés la Reſurrection de Nôtre Seigneur. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, le faux Dorothée, Glycas & les nouveaux Grecs diſtinguent le Frere du Seigneur, de Jacque. d'Alphée. Aucun des Peres

ne s'eſt expliqué nettement ſur cette queſtion, à l'exception de ſaint Jerôme qui varie lui-même : car dans ſon Traité contre Helvidius, il ſoûtient fortement que ſaint Jacques Frere du Seigneur, eſt le fils d'Alphée ; mais il ſemble en douter dans le Commentaire ſur le premier Chapitre aux Galates, & ſuit le ſentiment contraire dans ſon Expoſition ſur le dix-ſeptiéme Chapitre d'Iſaïe. L'ancien Martyrologe qui porte le nom de ſaint Jerôme, diſtingue auſſi le fils d'Alphée, du Frere de Nôtre Seigneur. Enfin l'on peut alleguer tous les Anciens contre le ſentiment de ceux qui croïent que Jacques Frere du Seigneur, eſt l'Apôtre ; car le Frere du Seigneur eſt ſelon la plûpart fils de Joſeph, & ſelon ceux-ci il ne peut être le fils d'Alphée ; ſelon les autres il eſt fils de Cleophas, & non d'Alphée. On pourroit peut-être s'imaginer qu'il a été ſurnommé *d'Alphée*, du nom de ſon Frere, & non pas du nom de ſon Pere, comme ſaint Jude eſt ſurnommé *de Jacques* ſon Frere. Mais Alphée ne ſe trouve point entre les Freres de ſaint Jacques, dont il eſt fait mention dans l'Evangile ; ſelon Hegeſippe, Simon Frere de Jacques étoit propre fils de Cleophas, & Cleophas Frere de Joſeph Il n'eſt donc pas fils d'Alphée. Si Alphée Pere de ſaint Jacques l'Apôtre étoit auſſi Pere de Levi le Publicain ou de ſaint Matthieu, qui avoit un Pere de ce nom, comme il eſt marqué dans l'Evangile de ſaint Marc ; l'Apôtre fils d'Alphée Frere de ſaint Matthieu, ne peut être ſaint Jacques Frere du Seigneur, comme Theodoret l'a remarqué. Mais

il

Il n'eſt pas neceſſaire qu'Alphée pere de ſaint Matthieu, ſoit le même Alphée qui eſt le pere de ſaint Jacques : On peut même dire que les noms de Cleophas & d'Alphée ne ſont pas differens, parce que le mot Syriaque compoſé des mêmes lettres, peut être prononcé *Alphaï* & *Cleophi*. Si cette conjecture a lieu, on aura le dénouëment de toutes les difficultez que nous avons propoſées juſqu'à preſent : car ſaint Jacques ſera fils de Marie femme de Cleophas ou d'Alphée Frere de ſaint Joſeph ; & par conſequent Couſin germain de Nôtre-Seigneur : Simon, Jude & Joſes ſeront auſſi ſes Freres : Saint Jacques Frere de Nôtre Seigneur ſera l'Apôtre appellé fils d'Alphée : Simon le Chananéen, ou le Zelé, qui eſt auſſi l'un des Apôtres, ſera ſon Frere, auſſi-bien que ſaint Jude appellé par ſaint Luc *Jude de Jacques*, & par les deux autres Evangeliſtes, *Thaddée* : Et ainſi des quatre Freres ou Couſins de Nôtre Seigneur, il y en aura eu trois Apôtres. C'eſt-là tout ce que nous pouvons imaginer de plus vrai-ſemblable ſur ce ſujet.

Quelque Hypotheſe que l'on ſuive, il eſt conſtant que l'Auteur de l'Epître Canonique eſt Jacques le Juſte Frere du Seigneur, Evêque de Jeruſalem, & qu'on ne peut l'attribuer à Jacques fils de Zebedée, puiſqu'elle eſt adreſſée aux Juifs convertis diſperſez hors de la Judée, & que le fils de Zebedée étoit mort avant que l'Evangile fut prêché hors de la Paleſtine. Euſebe, Liv. 2. de ſon Hiſt. chap. 23. dit qu'on lui attribuë l'Epître de ſaint Jacques, qui eſt la

premiere des ſept Epîtres que l'on appelle Catholiques, quoique quelques-uns la croïent fauſſe & ſuppoſée, & qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'anciens Auteurs qui en aïent fait mention. Saint Jerôme dit auſſi dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, que ſaint Jacques Frere de Nôtre Seigneur eſt Auteur de cette Lettre, quoique l'on diſe qu'elle a eſté publiée par un autre ſous ſon nom, & il ajoûte qu'avec le temps elle a acquis de l'autorité. Mais quoique Euſebe & ſaint Jerôme aïent remarqué que quelques-uns avoient douté de l'autorité de cette Lettre, il eſt vrai neanmoins qu'elle étoit de leur temps dans le Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, & la premiere des ſept Epîtres Canoniques, comme ils le reconnoiſſent eux-mêmes : elle ſe trouve auſſi dans tous les Canons anciens des Egliſes Grecque & Latine, & elle eſt citée par les Anciens. a

Elle eſt adreſſée aux douze Tribus diſperſées hors de la Judée, c'eſt à dire aux Juifs convertis répandus parmi les Gentils dans les diverſes parties du monde. Saint Jacques comme

a *Elle ſe trouve auſſi dans tous les Canons anciens des Egliſes Grecque & Latine, & elle eſt citée par les Anciens.*] Elle eſt dans les Canons du Concile de Laodicée, du Concile de Carthage, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gregoire de Nazianze, d'Amphiloque, de ſaint Athanaſe, de Rufin, de ſaint Auguſtin, d'Innocent I. &c. Elle a été reçûë par ſaint Clement d'Alexandrie, & citée ſous le nom de l'Apôtre ſaint Jacques Frere du Seigneur, par Origenes dans ſa troiſiéme Homelie ſur l'Exode, & dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, par

Apôtre des Juifs & Evêque de Jeruſalem avoit une inſpection particuliere ſur les Juifs convertis; c'eſt pourquoi il leur écrit en cette qualité cette Lettre qui eſt toute de morale, dans laquelle il leur donne d'excellentes Inſtructions touchant la patience, la charité, la pratique des bonnes œuvres, la retenuë dans les paroles, la paix que l'on doit garder avec ſes Freres, l'humilité, & les autres vertus Chrétiennes. Il y parle auſſi de l'Onction des malades, & de la Confeſſion que les Chrétiens ſe doivent faire les uns aux autres de leurs pechez. Elle eſt écrite avec beaucoup de ſimplicité & d'onction, & pleine de penſées ſolide & naturelles. Quoiqu'on n'en ſçache pas préciſément le temps, il y a de l'apparence qu'il l'a écrite peu de temps avant ſa mort.

ſaint Athanaſe, par ſaint Hilaire, par ſaint Cyrille de Jeruſalem, par ſaint Baſile, par ſaint Ambroiſe, par ſaint Epiphane, par ſaint Jerôme, par ſaint Auguſtin, &c. Il ne faut pas s'étonner qu'étant aſſez courte, & ne contenant preſque que des Inſtructions morales, elle n'ait pas été citée par de plus anciens Peres.

§. X.

Des deux Epîtres de ſaint Pierre. Que la ſeconde eſt veritablement de lui.

SImon fils de Jonas Frere d'André, étoit de Betſaïde Bourg de Galilée. Il faiſoit ordinairement ſa demeure dans la Ville de Capharnaüm. Il fut amené à JESUS-CHRIST par ſon Frere, & Nôtre Seigneur changea ſon nom en celui de *Cephas*, c'eſt à-dire *Pierre*. Quelque temps aprés JESUS-CHRIST lui ordonna de le ſuivre, & le choiſit pour le premier de ſes Apôtres. Il n'eſt pas neceſſaire de rapporter ici ce que les Evangeliſtes ont dit des actions de ſaint Pierre pendant la Vie de Nôtre Seigneur, ni ce qui eſt écrit dans les Actes, de ſes Prédications & de ſes Voïages : Ce ſont des choſes aſſez connuës. Nous avons auſſi traité ailleurs de ſon voïage à Rome, & de ſon Martyre qu'il a ſouffert, ſelon ce que nous en avons dit, la 65. année de l'Ere vulgaire ; de ſorte qu'il ne nous reſte plus qu'à parler de ſes deux Epîtres.

La premiere a toûjours été reçûë dans toutes les Egliſes, comme Canonique & comme étant veritablement de ſaint Pierre, dont elle porte le nom Nous avons fait voir ailleurs qu'elle eſt plûtôt écrite de Babylone que de Rome, qu'il y a de l'apparence qu'il l'a compoſée quel-

que temps aprés qu'il fut délivré de priſon vers l'an 45 de Nôtre Seigneur, & qu'elle eſt certainement écrite depuis que les Diſciples de JESUS-CHRIST portoient le nom de Chrétiens; c'eſt-à-dire au moins neuf ans aprés la Mort de JESUS-CHRIST. Elle eſt adreſſée *aux Elûs étrangers de la Diſperſion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Aſie & de la Bithynie*; c'eſt-à-dire aux Juifs convertis diſperſez dans ces Provinces. Elle leur fut envoïée par Silvain ou Silas. Quelques-uns ont crû qu'elle avoit été écrite en Hebreu; mais c'eſt ſans fondement: elle eſt toute morale & renferme quantité d'Exhortations & d'Inſtructions pour toute ſorte d'Etats. Le deſſein general, comme il le dit lui-même à la fin, eſt de montrer que la vraïe grace de Dieu eſt la Foi & la vie des Chrétiens. Elle eſt écrite avec une ferveur & une vehemence digne du premier des Apôtres.

On a douté quelque temps de l'autorité de la ſeconde Epître de S. Pierre, comme Origenes, Euſebe, S. Jerôme & Amphiloque l'ont remarqué. Ce qui a fait que les Anciens en ont douté, c'eſt la difference du ſtile qui leur paroiſſoit entre la premiere & la ſeconde des Lettres qui portent le nom de S. Pierre. Saint Jerôme trouve que le ſtile & le caractere de ces deux Epîtres, eſt tres-different, auſſi-bien que la conſtruction des mots; mais il rejette cela ſur les differens Secretaires dont il s'eſt ſervi. *Et duæ Epiſtolæ quæ feruntur Petri, ſtylo inter ſe & charactere diſcrepant, ſtructuráque verborum. Ex quo in-*

telligimus pro neceſſitate rerum diverſis eum uſum interpretibus. Didyme a crû que cette Epître étoit falſifiée; mais c'eſt, parce qu'il n'a pas compris le ſens du chap. 3. C'eſt ce même Chapitre qui a fait penſer à Grotius, qu'elle étoit écrite aprés la priſe de Jeruſalem; parce qu'il y eſt parlé de la ruïne du monde, qui ne devoit arriver qu'aprés la priſe de cette Ville. Surquoi il fonde cette conjecture, que Simeon Evêque de Jeruſalem eſt Auteur de cette Lettre, & que l'inſcription qui porte le nom de Simon Pierre Apôtre de JESUS-CHRIST, eſt corrompuë; mais cela ſe dit ſans fondement, & il n'eſt pas neceſſaire que Jeruſalem fût détruite, afin que les Fidéles crûſſent que la fin du monde & le jour du Jugement étoient proches: au contraire il y a lieu de croire qu'ils étoient dans la perſuaſion que l'un & l'autre devoient arriver en même temps, parce que JESUS-CHRIST les avoit prédits enſemble. L'Auteur de cette Lettre s'y fait connoître clairement non ſeulement par l'Inſcription, mais encore par ce qu'il dit dans les Verſets 16. 17. & 18. du Chapitre premier: Qu'il a été preſent à la Transfiguration de Nôtre Seigneur; & dans le premier Verſet du Chapitre troiſiéme: Que c'eſt la ſeconde Lettre qu'il écrit à ceux à qui celle-ci eſt adreſſée. Ces caracteres marquent aſſez clairement que ſaint Pierre en eſt Auteur. Si cela n'étoit, il faudroit dire que l'Auteur feroit un impoſteur; ce qui ne s'accorde pas avec le ſujet de cette Lettre, ni avec la maniere dont elle eſt écrite. Auſſi ſe trouve-t-elle ſous le nom de ſaint Pierre

dans le Canon du Concile de Laodicée, & dans tous les autres Catalogues des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, qui ſont dans les Conciles & dans les Peres : Elle eſt auſſi citée aſſez frequemment dans les Peres Grecs & Latins du quatriéme & du cinquiéme Siecle, comme une Epître qui eſt veritablement de ſaint Pierre, & d'une autorité Canonique. Saint Pierre l'a écrite peu de temps avant ſa mort, dont il parle comme étant prochaine, dans le Verſet 14. du Chap. I. Elle n'eſt point adreſſée à quelques Egliſes en particulier, mais generalement *à ceux qui ſont participans du prétieux don de la Foi par la Juſtice de nôtre Dieu & Sauveur* JESUS-CHRIST. Cependant, puiſqu'il mande à ceux à qui il adreſſe ſa Lettre, *que c'eſt la ſeconde Lettre qu'il leur écrit*, il faut qu'elle ſoit adreſſée auſſi bien que la premiere, aux Juifs convertis diſperſez dans les Provinces d'Aſie : Ce qui ſe peut encore confirmer par ce Paſſage, où il leur parle comme à un Peuple qui étoit dépoſitaire des Propheties : *Nous avons*, leur dit-il, *les diſcours des Prophetes*, chap. I. v. 19. Il exhorte ceux à qui il écrit, de demeurer fermes dans la Foi, & de ne pas ſe laiſſer ſéduire par les faux Prophetes. Il les entretient auſſi du Jour du Jugement que l'on croïoit proche, & leur recommande de s'y préparer. Saint Jerôme trouve une difference conſiderable de ſtile entre cet Epître & la premiere, & la rejette ſur celui qui l'a dreſſée. Elle ne paroît pas neanmoins ſi ſenſible qu'il ſemble l'avoir crû : On y voit au contraire la même

force, la même briéveté, & le même tour des phraſes & des periodes.

§. XI.

Des trois Epîtres de ſaint Jean. Du Paſſage de la Trinité qui eſt dans ſa premiere Epître.

LA premiere Epître de ſaint Jean a toûjours été reçûë dans l'Egliſe comme Canonique, & comme étant veritablement de l'Apôtre de ce nom. Quoiqu'il n'y ait point d'inſcription ni d'adreſſe, il paroît par le commencement du Chap. 2. qu'elle eſt adreſſée à pluſieurs Chrêtiens, & il n'y a point de preuve que ce ſoit à des Juifs plûtôt qu'à des Gentils. L'Auteur des Queſtions ſur le Nouveau Teſtament, qui porte le nom de ſaint Auguſtin, dit qu'elle eſt adreſſée aux Parthes, ce qui ſe trouve auſſi dans la fauſſe Decretale attribuée au Pape Hygin : mais ces témoignages ne ſont d'aucun poids. On ne ſçait pas quand il l'a écrite. Cependant il eſt aſſez vrai-ſemblable, que c'eſt ſur la fin de ſa vie, parce qu'il y parle du bruit qui s'étoit répandu que l'Ante-chriſt étoit prêt de venir, & que le jour du Jugement approchoit, & qu'il y combat les Hereſies qui s'étoient élevées parmi les Chrêtiens. Il y expoſe les avantages de la Foi en JESUS-CHRIST. Il exhorte ceux à qui il écrit, de ne ſe pas laiſſer ſéduire par les

faux Docteurs, & montre qu'il faut joindre à la Foi les bonnes œuvres & l'amour de Dieu & du Prochain, & renoncer au peché & au monde pour ſe conſerver dans la pureté des enfans de Dieu. Cette Lettre eſt tout à fait ſemblable pour le ſtile & pour la matiere à l'Evangile de cet Apôtre.

Les deux autres Epîtres qui portent le nom de ſaint Jean, n'ont pas toûjours été ſi conſtamment reconnuës pour être de l'Apôtre ; au contraire quelques Anciens ont crû qu'elles étoient, ou du moins qu'elles pouvoient être d'un autre Jean le Senieur Diſciple des Apôtres, dont parle Papias. Saint Denys d'Alexandrie n'aſſûre que de la premiere, qu'elle eſt de l'Apôtre, S. Jean ; mais il reconnoît qu'on lui attribuë les deux autres, & ne combat point ce ſentiment. Son Paſſage eſt rapporté dans Euſebe, Liv. 7. de ſon Hiſtoire, chap. 25. Euſebe laiſſe auſſi la choſe dans le doute ; & ſaint Jerôme ſemble plus favorable à l'opinion de ceux qui croïoient que ces deux Epîtres n'étoient pas de l'Apôtre, mais d'un autre Jean ; quoiqu'il les cite en d'autres endroits ſous le nom de l'Apôtre. Amphiloque dit auſſi que les uns la recevoient, & que les autres la rejettoient. Mais S. Irenée dans le premier Liv. contre les Hereſies, cite la ſeconde ſous le nom de Jean Diſciple du Seigneur ; ce qui ne convient point à ce Jean, dont parle Papias, qui n'étoit Diſciple que des Apôtres. Saint Clement d'Alexandrie rapportant dans le ſecond Livre des Stromates un Paſſage tiré de la premiere Epître de ſaint Jean, la cite ſous le nom

de ſa plus grande Epître, ἐν τῇ μείζονι ἐπιστολῇ. Ce qui ſuppoſe qu'il croïoit les deux autres plus petites du même Auteur. Tertullien cite dans ſon Livre des Preſcriptions la ſeconde Epître comme étant veritablement de l'Apôtre ſaint Jean : un Evêque du Concile de Carthage ſous ſaint Cyprien pour la Rebaptiſation des Heretiques, cite auſſi la ſeconde Epître ſous le nom de cet Apôtre : ces deux dernieres Epîtres ſont encore jointes à la premiere, comme étant du même Auteur, dans tous les Canons anciens des Livres du Nouveau Teſtament, & citées comme étant de l'Apôtre, par tous les Peres du quatriéme & du cinquiéme Siecle. Enfin l'eſprit, les ſentimens, le ſtile & les termes de ces deux Lettres ſont non ſeulement ſemblables, mais ſouvent les mêmes que dans la premiere Epître. Il y recommande en pluſieurs manieres la charité & l'amour du prochain ; caractere particulier de l'Apôtre ſaint Jean, comme les Anciens l'ont remarqué.

Elles portent toutes deux pour inſcription la qualité de ὁ πρεσβύτερος, qui peut déſigner l'âge ou la dignité, & ſignifier *le Senieur* ou *le Prêtre* ; dans le même ſens que ſaint Pierre s'appelle συμπρεσβύτερος. Elles ſont toutes deux adreſſées à des particuliers : La premiere à une Dame qui s'appelloit *Eclecte* ou *Electe*. Ἐκλεκτῇ κυρίᾳ ; ce que quelques-uns ont entendu mal à propos d'une *Egliſe choiſie*. C'étoit une Dame Chrêtienne, qui s'appelloit *Electe*, ou à qui ſaint Jean donne ce nom, parce qu'elle étoit Chrêtienne. Il lui écrit pour la congratuler de

ce que ſes enfans menoient une vie Chrêtienne. Il l'exhorte en même temps à conſerver la charité en obſervant les Commandemens de Dieu, & l'avertit de fuïr les Impoſteurs qui ne reconnoiſſent pas que JESUS-CHRIST eſt venu dans une Chair veritable.

La troiſiéme Lettre eſt adreſſée à *Gaïus* ou *Caïus*. Il n'y a pas d'apparence que ce ſoit celui dont il eſt fait mention dans les Epîtres de ſaint Paul, Rom. 16. ℣. 23. & 1. Corinth. 1. ℣. 14. ni celui dont il eſt parlé dans les Actes, chap. 19. ℣. 29. & chap. 20. ℣. 4. car le premier étoit de Corinthe, & avoit été converti par ſaint Paul; le ſecond étoit de Derbes, & étoit auſſi diſciple de ſaint Paul; au lieu que celui à qui ſaint Jean écrit, étoit ſon fils en JESUS-CHRIST & ſon Diſciple; outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'aucun des deux vécût encore dans le temps que cette Lettre a été écrite. Saint Jean lui témoigne la joïe qu'il a reſſenti, quand il a appris ſa pieté & ſa charité. Il dit dans cette Lettre ſelon le Texte Grec, *qu'il a écrit à l'Egliſe* de Caïus, ou ſelon la Vulgate, dont le ſens ſemble meilleur en cet endroit; qu'il auroit écrit à cette Egliſe; mais que Diotrephes qui ambitionne la premiere place, ne veut point le recevoir, & ſeme des médiſances contre lui. Saint Jean le menace, que s'il va en cette Ville, comme il eſpere d'y aller bien-tôt, il fera connoître à tout le monde la mauvaiſe conduite de cet homme. Cela fait croire que ce Caïus étoit Habitant de quelque Ville d'Aſie qui n'étoit pas éloignée d'Epheſe,

où il y a de l'apparence que ſaint Jean écrivit ces deux Lettres à ſon retour de l'Iſle de Pathmos.

Il y a une difficulté conſiderable ſur la verité du ſeptiéme Verſet du Chap. 5 de la premiere Epître de ſaint Jean. C'eſt ce fameux Paſſage ſur les trois Perſonnes de la Trinité : *Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint-Eſprit, & ces trois ſont une même choſe* ; qui eſt ſuivi d'un autre Verſet qui commence par les mêmes mots, *Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la Terre, l'Eſprit, l'Eau & le Sang ; & ces trois ne ſont qu'une même choſe*, ou *pour une même choſe*. Le premier de ces deux Verſets ne ſe trouve point dans preſque tous les Exemplaires Grecs, ni dans quelques Latins. On ne peut pas neanmoins aſſûrer qu'il n'ait jamais été dans aucun Exemplaire Grec, puiſqu'Eraſme qui le croïoit ajoûté, reconnoît qu'il ſe trouvoit dans un Exemplaire Grec d'Angleterre, & que Robert Eſtienne l'a trouvé dans quelques-uns de ſes Manuſcrits Grecs. Il n'eſt point dans les Verſions Orientales, & il n'étoit pas par conſequent dans les Manuſcrits ſur leſquels elles ont été faites ; mais il eſt dans un tres grand nombre de Manuſcrits Latins même anciens. Quoique dans quelques Exemplaires le huitiéme Verſ. ou ce qui eſt dit des Témoins qui ſont ſur la Terre, précede le ſeptiéme, c'eſt à dire ce qui eſt dit des trois Témoins celeſtes. Il y a des Exemplaires Grecs, où en marge du huitiéme Verſet, on a mis une Scholie qui interprete ce qui

eſt dit des trois Témoins qui ſont ſur la Terre, l'Eſprit, l'Eau & le Sang, des trois Perſonnes de la Trinité : Et il y a enfin quelques Manuſcrits Grecs & Latins, où ce Verſet eſt ajoûté en marge comme étant ômis. Quoique l'Antiquité & le nombre des Manuſcrits Grecs, ſoient de quelque poids, comme il n'y en a point neanmoins de plus ancien que de huit à neuf cens ans, on ne peut pas ſur leur ſeule autorité rejetter un Paſſage que l'on trouve dans des Manuſcrits Latins auſſi anciens. Il faut donc avoir recours au témoignage des Anciens : mais il n'eſt pas plus favorable à ce Paſſage ; car on ne le trouve cité par aucun des Peres Grecs des trois premiers Siecles, ni par ceux du quatriéme & du cinquiéme, qui n'auroient pas manqué de s'en ſervir contre les Ariens. Saint Cyrille cite expreſſément dans le quatorziéme Livre du Treſor, Chap. penultiéme, le ſecond Verſet, pour prouver la Divinité du Saint-Eſprit : il auroit ſans doute en même temps allegué le premier, s'il eût été dans ſon Exemplaire. Saint Athanaſe, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Baſile & ſaint Chryſoſtome auroient-ils negligé de ſe ſervir d'un Paſſage auſſi formel que celui-là contre les Ariens, s'il eût été dans leurs Exemplaires ? Enfin Didyme d'Alexandrie & Oecumenius qui ont fait des Commentaires ſur la premiere Epître de ſaint Jean, n'ont parlé en aucune maniere de ce Verſet : c'eſt une preuve qu'ils n'en avoient point de connoiſſance, ou qu'ils ne le croïoient pas veritable.

De tous les Peres Latins des premiers Siecles, il n'y a que ſaint Cyprien qu'on puiſſe alleguer pour témoin de ce Paſſage. Nous examinerons dans la ſuite, s'il l'a effectivement rapporté : mais ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Leon & pluſieurs autres Peres qui ont eu occaſion de le citer, ne l'ont jamais allegué. Bede qui a fait un Commentaire ſur la premiere Epître de ſaint Jean, ne l'a point expliqué. Il paroît que ſaint Auguſtin n'avoit point non plus de connoiſſance de ce Paſſage : car dans ſon ſecond Livre contre Maximin, pour répondre à ce que cet Arien pouvoit lui objecter, qu'il étoit dit dans l'Epître de ſaint Jean, que l'Eſprit, l'Eau & le Sang, qui ſont trois Subſtances differentes, étoient une même choſe ; il ſoûtient que ces trois choſes ne ſont que des figures des trois Perſonnes de la Trinité, & que par l'Eſprit on doit entendre le Pere, par le Sang le Fils, & par l'Eau le Saint-Eſprit, & qu'ainſi ces trois choſes ne ſont veritablement qu'un. Si du temps de ſaint Auguſtin le Paſſage des trois Témoins celeſtes, eût été dans l'Epître de S. Jean, ce Pere n'eût pas manqué de l'alleguer en cet endroit. Facundus cite auſſi ce Paſſage, & y donne le même ſens, ſans remarquer qu'il fût parlé dans le Texte, des trois Perſonnes divines. Saint Cyprien ſemble neanmoins avoir cité ce Paſſage dans ſon Livre de l'Unité de l'Egliſe. Voici ſes termes : *Le Seigneur dit, mon Pere & moi ne ſommes qu'un ; & il eſt encore écrit du Pere ? du Fils & du Saint-Eſprit, ces trois ne ſont qu'un.*

l ſe peut faire que ſaint Cyprien enten-
comme ſaint Auguſtin & Facundus ont
:puis, par l'Eſprit, l'Eau & le Sang,
l eſt dit dans l'épître de ſaint Jean, qu'ils
t qu'un, les trois Perſonnes de la Tri-
a ſubſtitué les noms des choſes ſignifiées
place de ceux des ſignes, quoiqu'ils ne
pas dans ſon Texte. Il ſemble neanmoins que ſi cela étoit ainſi, il eût dû s'expliquer avantage, parce qu'il eſt difficile que ſes
rs euſſent pû comprendre ſa penſée &
r les trois Perſonnes de la Trinité dans
ſſage où il n'eſt parlé que de l'Eſprit, de
& du Sang. Il ſe peut faire toutefois que
une Explication commune & connuë; &
urs ſaint Cyprien ne citant ce Paſſage que
prouver l'Unité de l'Egliſe, il n'étoit pas
ire, qu'il s'étendit ſur ce qui regardoit
s choſes qui n'étoient qu'un. On pourcore ajoûter, pour montrer que ſaint Cya cité le Verſet 7. que s'il eût voulu ſeu-
t expliquer le huitiéme, il auroit au moins
l'ordre des trois mots, *Eſprit*, *Eau*, &
: qu'il auroit voulu que l'on prît pour les
Perſonnes de la Trinité: & comme ç'auté l'Eau qui eût ſignifié le Saint-Eſprit, il
dû nommer le Saint-Eprit entre le Pere
Fils. Il eſt vrai que c'eſt l'ordre qu'il auroit
garder en s'arrêtant aux paroles du Texte;
comme on eſt accoûtumé à nommer les
Perſonnes de la Trinité dans leur ordre
el; il n'eſt pas extraordinaire que ſaint
ien les ait ainſi nommées. Auſſi ſaint Au-

guſtin & Facundus expliquant ce Paſſage, ont ſuivi le même ordre ; quoiqu'ils n'euſſent rien dans leurs Exemplaires des trois Perſonnes de la Trinité. Il n'eſt donc pas abſolument certain, que ſaint Cyprien ait cité le Verſet 7. de l'Epître de ſaint Jean. Cependant on ne peut douter que vers la fin du cinquiéme Siécle il ne fût dans des Exemplaires de l'Epître de ſaint Jean: car Eugene Evêque de Carthage, ſaint Fulgence & Vigile de Tapſe l'ont allegué contre les Ariens. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que ſaint Fulgence en le citant, ſe ſert d'autorité de ſaint Cyprien pour en établir la verité, ſuppoſant qu'il l'a cité dans le Paſſage de l'Unité de l'Egliſe que nous venons de rapporter, » L'Apôtre ſaint Jean : dit-il, dans ſa Réponſe » à la dixiéme Objection des Ariens, aſſûre *qu'il* » *y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel,* » *le Pere, le Verbe & le Saint Eſprit, & que* » *ces trois ſont un.* Ce que le Bienheureux Cy» prien témoigne dans ſon Livre de l'Unité de » l'Egliſe, quand il dit : Celui qui rompt la paix » & la concorde de l'Egliſe, agit contre JESUS» CHRIST. Celui qui recueille hors de l'Egliſe, » diſſipe, & pour montrer qu'il n'y a qu'une ſeule » Egliſe du ſeul Dieu ; il rapporte auſſi-tôt ces » témoignages de l'Ecriture. *Le Seigneur dit, mon Pere & moi ne ſommes qu'un :* Et enſuite, *Il eſt écrit, du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, ces trois ne ſont qu'un.* Eugene Archevêque de Carthage preſentant en 484. une Confeſſion de Foi à Hunneric Roi des Wandales, ne fit point de difficulté de ſe ſervir de ce Paſſage, comme

comme étant déciſif, & pour montrer, dit-il, « plus clair que le jour que le Saint-Eſprit a une « même Divinité avec le Pere, on le prouve par « le témoignage de ſaint Jean l'Evangeliſte, qui « parle en ces termes : *Il y en a trois qui rendent « témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & « le Saint-Eſprit, & ces trois ſont une même « choſe.* Vigile de Tapſe a auſſi allegué ce Paſſage. Tout cela prouve aſſez que l'Egliſe d'Afrique le reconnoiſſoit alors pour veritable.

L'Auteur de l'ancien Prologue des Epîtres Canoniques, attribué à ſaint Jerôme, dit que « ſi ces Lettres avoient été traduites fidelement en « Latin par les Interpretes, on n'y trouveroit « point d'ambiguité qui pût arrêter le Lecteur, & « qu'il n'y auroit point de varieté, principalement « dans l'endroit où il eſt parlé de la Trinité dans « la premiere Epître de S. Jean, dans lequel il s'eſt « gliſſé une erreur conſiderable par l'infidelité des « Traducteurs, qui n'ont mis dans leur Edition « que ces trois mots, *l'Eau, le Sang & l'Eſprit*, « & ont ômis le témoignage, *du Pere, du Verbe « & de l'Eſprit*; paroles qui établiſſent tres-forte- « ment la Foi Catholique, & prouvent l'Unité de « la ſubſtance Divine dans le Pere, le Fils & le « Saint-Eſprit. Quoique ce Prologue ne ſoit pas « de ſaint Jerôme, comme nous l'avons remar- « qué, il eſt neanmoins fort ancien, & ſe trou- « ve dans des Manuſcrits de huit à neuf cens « ans. Si l'on en croit cet Auteur; de ſon temps « tous les Manuſcrits Grecs avoient ce Paſſa- « ge de la Trinité, & il étoit ſeulement ômis « dans les Latins, par l'infidelité des Interpretes.

Mais l'Auteur de ce Prologue ne paroît pas avoir bien conſulté les Exemplaires Grecs, comme nous l'avons fait voir ; & il y a bien de l'apparence que ce Paſſage n'étoit point dés ce temps-là dans pluſieurs Exemplaires Grecs, ſur leſquels on avoit traduit les Exemplaires Latins, où il n'étoit point, comme il y avoit auſſi des Exemplaires Latins où il étoit.

La queſtion ſubſiſte toûjours s'il a été ajoûté ou retranché au Texte Original de l'Apôtre. Ceux qui prétendent qu'il eſt ajoûté, ſe fondent principalement ſur ce que les anciens Peres ne s'en ſont point ſervis ; qu'il n'eſt point dans preſque tous les Manuſcrits Grecs, ni dans les Verſions Orientales ; qu'il ne ſe trouve point auſſi dans pluſieurs Latins ; & qu'enfin dans quelques Manuſcrits Grecs le témoignage de la Trinité, du Pere, du Fils, du Saint-Eſprit, eſt en marge du Verſet, où il eſt parlé des trois Témoins qui ſont ſur la Terre, comme d'une Explication plûtôt que comme d'une differente Leçon ; d'où ils conjecturent qu'elle a pû enſuite paſſer de la marge dans le texte : & qu'ainſi c'eſt une addition. Les autres au contraire prétendent que ces deux Verſets commençant par les mêmes mots, il a été tres-facile que des Copiſtes en aïent ômis un par negligence ; rien n'étant plus ordinaire que quand un même mot eſt dans deux periodes qui ſe ſuivent, l'on paſſe en copiant, du mot de la premiere periode à ce qui ſuit dans la ſeconde. C'eſt ainſi que les Septante ont quelquefois ômis des periodes du Texte Hebreu. En voici un exemple dans la

Prophetie de Jeremie, chap. 30. ℣. 14. & 15. Nous y liſons ſuivant le Texte Hebreu : *Omnes amatores tui obliti ſunt tui, teque non quærent: Plagâ enim inimici percuſſi te caſtigatione crudeli : propter multitudinem iniquitatis tuæ duræ factæ ſunt peccata tua Quid clamas ſuper contritione tua? Inſanabilis eſt dolor tuus : propter multitudinem iniquitatis tuæ, & propter dura peccata tua feci hæc tibi.* La repetition de ces termes, *propter multitudinem iniquitatis tuæ*, a été cauſe que les Septante ont paſſé ces mots: *Quid clamas ſuper contritione tua ? Inſanabilis eſt dolor tuus.* Dans le chap. 21. de Joſué, ℣. 36. la repetition de ces mots : *Civitates quatuor cum ſuburbanis ſuis*, dans trois Verſets, a été cauſe que le 36. Verſet ne ſe trouve pas dans pluſieurs Exemplaires. Il ſe peut faire de même fort facilement que le Copiſte de l'Epître de S. Jean, aprés avoir copié ces mots du Verſet 7. *Tres ſunt qui teſtimonium dant, &c.* ait commencé à copier les paroles qui ſuivent ces mêmes termes repetez dans le Verſet 8. & que cette faute s'étant gliſſée dans quelques Manuſcrits, ait été ſuivie dans pluſieurs autres ; que les plus anciens Exemplaires Latins fuſſent conformes au Texte d'apreſent, & que dans la ſuite on ait reformé des Exemplaires Latins ſur des Exemplaires du Texte Grec, où ce Verſet n'étoit point.

§. XII.

De ſaint Jude, & de ſon Epître.

L'Apôtre ſaint Jude, autrement appellé *Lebbée* & *Thaddée*, étoit Frere de S. Jacques, & par conſequent parent de Nôtre Seigneur comme lui. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons dit de leur Pere & de leur Mere, & du degré auquel ils étoient parens de Nôtre Seigneur. Nous n'avons point d'Ancien qui ait parlé exactement de la vie & des actions de cet Apôtre. Euſebe rapporte ſur la foi des Actes de l'Egliſe d'Edeſſe, que Thaddée fut envoïé par ſaint Thomas à Agbare Roi des Eſſeniens, auſſi tôt aprés la Paſſion de JESUS-CHRIST: mais le Thaddée dont il parle en cet endroit n'étoit point l'Apôtre, comme ſaint Jerôme l'a cru, c'étoit un des ſoixante & douze Diſciples ſelon Euſebe; outre que cette Hiſtoire ne merite point de créance. C'eſt neanmoins ſur ce fondement que les Grecs l'ont fait l'Apôtre de la Meſopotamie, & que quelques-uns ont dit qu'il étoit mort en paix à Beryte: d'autres ont écrit qu'il avoit été martyriſé a coups de fléches. S. Paulin lui donne la Lybie en partage. Fortunat croit qu'il a été enterré dans la Perſe. Tout cela ſe dit ſans preuves & ſans autorité. Hegeſippe rapporte que du temps de Domitien on trouva deux des petits fils de cet Apôtre. C'eſt encore une Hiſtoire

qui n'eſt pas des plus certaines. On ne ſçait point le temps précis de ſa mort : mais ſa Lettre étant écrite aprés la mort des Apôtres, comme nous allons le faire voir, il faut qu'il ait vécu fort long-temps.

Elle porte en tête le nom de *Jude*, qui ſe qualifie, Serviteur de J. C. & Frere de Jacques. Grotius prétend que cette qualité de *Frere de Jacques* a été ajoûtée, mais il n'en rend point de raiſon. Il eſt conſtant que cette Inſcription ſe trouvoit à cette Lettre dés le temps d'Origenes qui l'allegue dans l'onziéme Tome ſur S. Matthieu. Il reconnoît neanmoins que de ſon temps quelques-uns doutoient ſi cette Epître étoit Canonique ; car la citant dans le 17e. Tome de ſon Commentaire ſur S. Matthieu: *Si toutefois*, dit-il, *on admet l'Epître de Jude*. Euſebe remarque auſſi qu'elle étoit du nombre des Livres du Nouveau Teſtament qui ne ſont pas reçûs de tout le monde, & que peu d'Anciens l'avoient citée ; quoique l'on s'en ſervît communément dans les Egliſes, Liv. 2. de ſon Hiſt. ch. 23. Saint Jerôme dit que pluſieurs l'avoient rejettée, parce que le Livre apocryphe d'Enoch y eſt cité : Que cependant elle avoit acquis de l'autorité par ſon antiquité & par l'uſage que les Egliſes en faiſoient, & qu'elle étoit miſe au rang des ſaintes Ecritures. *Et quia de Libro Enoch qui apocryphus eſt, in eâ aſſumit teſtimonium à pleriſque rejicitur, tamen authoritatem vetuſtate jam & uſu meruit, & inter ſanctas Scripturas computatur. De Vir. illu. in Juda.* Amphiloque a auſſi remarqué que quelques-uns avoient douté

de la verité de cette Epître : mais ce doute de quelques particuliers, n'a pas empêché que l'Egliſe ne l'ait reconnuë dés les premiers temps pour êrre Canonique & de ſaint Jude. Saint Clement d'Alexandrie l'a miſe au rang des Livres de l'Ecriture ſainte, & l'a expliquée dans ſon Livre des Hypotipoſes, & citée dans ſes Stromates & dans ſon Pedagogue. Tertullien la cite comme de l'Apôtre, & s'en ſert pour autoriſer le Livre d'Enoch. Origenes l'allegue avec éloge comme étant de l'Apôtre, & dans le neuviéme Tome ſur ſaint Matthieu, & dans l'Homelie ſeptiéme ſur Joſué. Elle eſt dans tous les Catalogues anciens des Livres du Nouveau Teſtament ; & elle ſe trouve citée communément par les Peres du quatriéme & du cinquiéme Siecle, comme un Livre indubitablement Canonique. Cette Lettre eſt adreſſée *à tous ceux qui ont été appellez, ſanctifiez par le Pere, & ſauvez par* JESUS-CHRIST ; c'eſt-à-dire, generalement à tous les Chrêtiens. Il faut qu'elle ait été écrite aprés la mort de la plûpart des Apôtres, puiſqu'il exhorte ceux à qui il écrit, de ſe ſouvenir de ce que les Apôtres avoient prédit des faux Prophetes qui devoient venir, ℣. 17. Il ſemble même citer en particulier en cet endroit, ℣. 19. la ſeconde Epître de ſaint Pierre, c'eſt ce qui fait voir que cette Epître eſt un des Livres du Nouveau Teſtament des derniers compoſez, peut-êtte même aprés la priſe de Jeruſalem. Elle eſt écrite contre les Heretiques qui corrompoient la Foi & les bonnes mœurs des Chrêtiens, par leur Doctrine

impie & par leurs actions déreglées. Saint Jude les dépeint avec des traits tout à fait vifs, comme des hommes abandonnez à leurs paſſions, pleins de faſte & de vanité, qui rendoient aux riches des complaiſances baſſes & intereſſées, qui ne ſuivoient que leurs ſonges & leurs rêveries, & qui ſe conduiſoient en toutes choſes par une prudence charnelle, & non par l'Eſprit de Dieu : c'eſt pourquoi il avertit les Chrêtiens de s'attacher inviolablement à la Doctrine qu'ils avoient reçûë, & de fuïr la Doctrine & les actions de ces faux Docteurs. C'eſt avec beaucoup de raiſon qu'Origenes dit de cette Lettre, qu'elle ne contient que peu de paroles, mais qu'elles ſont tres-efficaces. *Judas Epiſtolam ſcripſit paucorum quidem verſuum, plenam verò efficacibus verbis gratiæ cœleſtis.* Nous avons déja marqué que S. Jude n'a point fait de difficulté de citer dans cette Lettre le Livre apocryphe d'Enoch, & même d'alleguer l'Hiſtoire de l'Archange S. Michel qui diſpute avec le Diable touchant le corps de Moïſe, tirée d'un autre Livre apocryphe, intitulé *l'Aſcenſion de Moïſe.* Cela ne diminuë point l'autorité de ſa Lettre, & n'en donne aucune à ces Livres apocryphes : ceux ci peuvent contenir des veritez que ſaint Jude inſpiré de Dieu a bien ſçû connoître & diſtinguer. Il eſt vrai qu'il pouvoit les dire de lui-même ſans citer ces Livres apocryphes, mais comme ils étoient celebres & eſtimez dans le monde, il a crû les pouvoir citer pour faire plus d'impreſſion ſur les eſprits, & donner plus d'horreur de ceux contre qui il écrivoit.

§. XIII.

De l'Apocalypſe.

LE Livre intitulé *Apocalypſe* ou *Revelation*, eſt le dernier des Livres du Nouveau Teſtament. L'Inſcription de ce Livre eſt conçûë en ces termes. *L'Apocalypſe & la Revelation de* JESUS-CHRIST *qu'il a reçûë de Dieu ſon Pere, pour découvrir à ſes Serviteurs les choſes qui doivent bien-tôt arriver, & qu'il a fait connoître à Jean ſon Serviteur par un de ſes Anges qu'il lui a envoïé.* Ce Jean eſt enſuite déſigné d'une maniere plus ſpeciale par ces termes: *A Jean qui a publié la parole de Dieu, & qui a rendu témoignage de tout ce qu'il a vû de* JESUS-CHRIST: ceci ne convient qu'à l'Apôtre. Ce Livre eſt auſſi addreſſé aux ſept Egliſes d'Aſie, dont l'Apôtre ſaint Jean avoit le gouvernement. Enfin, il eſt écrit de l'Iſle de Pathmos. où ſaint Irenée, Euſebe, & tous les Anciens conviennent que l'Apôtre fut relegué. C'eſt auſſi à l'Apôtre S. Jean qu'il a été attribué par les plus anciens Auteurs de l'Egliſe; comme par ſaint Juſtin dans ſon Dialogue contre Triphon; par ſaint Irenée dans le quatriéme Livre contre les Hereſies, chap. 37. par Tertullien en pluſieurs endroits, par Origenes, par Victorin, & par les Peres des Siecles ſuivans. Theophile, ſaint Clement d'Alexandrie, ſaint Cyprien, &

Methodius le citent auſſi ſous le nom de ſaint Jean, ſans marquer que ce n'étoit point l'Apôtre.

Caïus Auteur Latin, qui vivoit du temps du Pape Zephirin, dit dans un Paſſage rapporté par Euſebe, Liv. 3. de ſon Hiſt. cap. 28. que Cerinthe *ſe ſervant des Revelations comme écrites par un grand Apôtre, debite des prodiges qu'il a feints, comme lui aiant été découverts par des Anges, & qu'il aſſûre qu'aprés la Reſurrection, il y aura un Regne de* JESUS-CHRIST *ſur la Terre, & que les hommes joüiront des plaiſirs & des voluptez de la Chair dans Jeruſalem: Qu'il ajoûte encore que les hommes paſſeront mille ans dans les Fêtes nuptiales.* Caïus ſemble déſigner en cet endroit l'Apocalypſe de ſaint Jean qu'il croit être de Cerinthe, qui avoit debité ſes rêveries ſous le nom de ce grand Apôtre. C'eſt auſſi en ce ſens qu'Euſebe a pris le Paſſage de Caïus, puiſqu'il cite auſſitôt le Paſſage de Denys d'Alexandrie, qui rapporte que quelques-uns avoient aſſûré que Cerinthe avoit fait l'Apocalypſe, & qu'il y avoit mis le nom de ſaint Jean, pour donner du poids à ſes rêveries. Il n'eſt point toutefois parlé dans l'Apocalypſe de S. Jean, de ce regne de mille ans dans Jeruſalem, où les hommes joüiroient des plaiſirs de la chair, & paſſeroient ce temps dans des Nôces continuelles. Il eſt vrai que quelques Anciens ſe ſont appuïez ſur l'Apocalypſe pour introduire ce ſentiment; mais il n'y eſt point formellement: peut-être que Cerinthe avoit falſifié l'Apocalypſe de ſaint

Jean, & que cela avoit donné occaſion de la lui attribuer.

Denis d'Alexandrie s'eſt beaucoup étendu ſur l'Auteur & ſur l'autorité de ce Livre, dans un Traité intitulé, *Des Promeſſes*, qu'il fit pour refuter Nepos. Il dit premierement, que quelques-uns de ceux qui l'ont precedé, ont rejetté entierement, & même refuté tous les Chapitres de l'Apocalypſe, comme étant un Ouvrage deſtitué de ſens & de raiſon. Secondement, qu'ils ont dit que l'Inſcription de ce Livre étoit fauſſe, & que ſaint Jean n'en étoit point Auteur, ni même aucun des Apôtres, ou des hommes Apoſtoliques. Troiſiémement, qu'ils ont ajoûté que Cerinthe l'a ſuppoſé ſous le nom de ſaint Jean, pour donner du poids à ſes rêveries. Quatriémement, & pour établir ſon regne de mil le ans. Cinquiémement, qu'ils ont ſoûtenu qu'étant couverte d'un voile ſi épais d'obſcurité & de tenebres, ce ne pouvoit point être une veritable revelation. Sixiémement, que pour lui il n'oſe pas rejetter entierement ce Livre; principalement, parce que pluſieurs de ſes Freres l'eſtiment beaucoup. Septiémement, qu'il eſt perſuadé qu'il a un ſens excellent caché ſous les paroles. Huitiémement, qu'on ne peut pas l'entendre à la lettre. Neuviémement, qu'il le croit d'un homme appellé Jean, qui étoit un Saint inſpiré de Dieu; mais qu'il n'avoüeroit pas facilement qu'il fut du fils de Zebedée Frere de S. Jacques; & les raiſons qu'il en apporte ſont, que l'Evangeliſte ne met point ſon nom à ſes Ouvrages, & parle toûjours de ſoi en

tierce perſonne; au lieu que l'Auteur de l'Apocalypſe y a mis ſon nom, & parle de ſoi en premiere perſonne, & repete deux ou trois fois ſon nom. Il remarque qu'il y a eu pluſieurs perſonnes de ce nom, comme Jean ſurnommé Marc, dont il eſt parlé dans les Actes. Il ne croit pas neanmoins que ce ſoit celui-ci, mais un autre qui a demeuré en Aſie auſſi-bien que l'Apôtre; car on dit qu'il y a à Epheſe deux Tombeaux de deux ſaints Jean. Voilà la premiere conjecture. La ſeconde, que l'Evangile & les Lettres commencent de la même maniere, que l'on y trouve les mêmes penſées repetées preſque dans les mêmes termes; enfin que c'eſt le même ſtile & le même genie: Au lieu que l'Apocalypſe eſt toute differente, & n'a pas même une ſyllabe de commune. La troiſiéme conjecture eſt, qu'il ne parle point de ſon Apocalypſe dans ſes Lettres. La quatriéme, que la Lettre eſt bien écrite en Grec, & même élegante; au lieu que l'Apocalypſe n'eſt pas bien écrite en Grec, & qu'elle eſt même pleine de barbariſmes & de ſolecifmes. Voilà la Critique de ſaint Denis d'Alexandrie ſur l'Apocalypſe, rapportée par Euſebe dans le Livre ſeptiéme de ſon Hiſt. chap. 24. Voïons ſi elle eſt juſte.

1°. Il ne nous eſt reſté aucune memoire de ces Auteurs qu'il dit avoir refuté pied à pied tous les Chapitres de l'Apocalypſe. Il eſt aſſez difficile qu'Euſebe, ſaint Jerôme, & les autres Anciens n'en euſſent fait mention. Ils ont parlé des Commentateurs de l'Apocalypſe tres-anciens, comme de Meliton Evêque de Sardes,

d'Hyppolite de Victorin de Petaw, & même de ſaint Juſtin, & de ſaint Irenée. Ils ont bien dit que quelques-uns l'avoient rejettée, mais ils n'ont point écrit qu'aucun l'eût refutée: cela eſt difficile à croire. Saint Denys ne nomme perſonne en particulier qui l'eût fait. Quand quelqu'un l'auroit entrepris, il faut qu'on n'ait pas fait grand cas de ſon Ouvrage, puiſque perſonne n'en a parlé ni ne l'a relevé. 2°. Caius a bien dit que Cerinthe avoit debité des Revelations ſous le nom d'un grand Apôtre: mais il n'eſt pas certain que l'Apocalypſe de Cerinthe fût celle que nous avons ſous le nom de ſaint Jean, ou qu'il ne l'eût pas falſifiée. 3°. Comment ſaint Denys peut-il admettre ce Livre comme un Livre ſacré, s'il ne croit pas que l'Auteur ſoit l'Apôtre S. Jean. Si ce n'eſt pas lui, c'eſt un impoſteur qui a pris ſon nom pour debiter ſes rêveries. Or l'Ouvrage d'un impoſteur peut-il paſſer pour un Livre ſaint? 4°. Par où juge-t-il que ce Livre a un ſens caché qui eſt tres excellent, ſi l'on n'y peut rien entendre, s'il n'y a point d'endroit où le ſens ſoit clair? 5°. Les conjectures qu'il apporte pour montrer que ce Livre n'eſt point de l'Apôtre ſaint Jean, ſont tres-foibles. Cet Apôtre a pû omettre ſon nom dans ſes autres Ouvrages, & le mettre à celui-ci, où il le devoit mettre pour imiter les Prophetes qui ont mis le leur à la tête & dans le corps de leurs Propheties. 6. Il n'y a pas tant de difference qu'il a crû entre l'Apocalypſe, l'Evangile & les Lettres; on y trouve au contraire la même expreſſion & la même penſée

que S. Denys remarque dans l'Evangile & dans la Lettre. Car comme S. Jean a dit dans ſon Evangile : *Nous avons vû ſa gloire*, chap. I. ℣. 14. Et en un autre endroit : *C'eſt ce Diſciple qui rend témoignage de ces choſes, & ſon témoignage eſt vrai*, chap. dernier, ℣. 24. & dans ſa Lettre : *Nous rendons témoignage de ce que nous avons vû de nos yeux & entendu.* Il dit de même au commencement de l'Apocalypſe, ℣. 2. chap. 7. *Qu'il a rendu témoignage de tout ce qu'il a vû de* JESUS-CHRIST. Il donne auſſi dans l'Apocalypſe à JESUS-CHRIST le nom de *Verbe*, & le nom d'*Agneau, qui nous a aimés & lavés de nos pechez par ſon Sang*: termes particuliers à S. Jean qui ſe trouvent dans ſes Epîtres & dans ſon Evangile. Le ſtile n'eſt pas auſſi fort different ; l'Apocalypſe eſt à la verité moins polie, parce qu'elle eſt écrite d'un ſtile prophetique. On ne voit pas qu'il ait eu occaſion de parler dans ſes Lettres de l'Apocalypſe. Ce ſilence n'eſt pas une preuve que cet Ouvrage ne ſoit pas de lui. S. Paul ne parle point de l'Epître aux Romains dans l'Epître à Timothée, ni dans celles qu'il a écrites depuis : s'enſuit-il que l'Epître aux Romains n'eſt pas de ſaint Paul ? Enfin le Jean Auteur de l'Apocalypſe, eſt celui qui a été relegué à l'Iſle de Pathmos ; celui-là eſt l'Apôtre & l'Evangeliſte, c'eſt celui-là qui a gouverné l'Aſie. On ne peut donc pas dire que l'Apocalypſe eſt bien d'un ſaint homme appellé Jean, mais qu'elle n'eſt pas de l'Apôtre.

Saint Jerôme dit dans ſon Epître à Dardanus,

que comme l'Egliſe Latine ne reçoit pas l'Epître aux Hebreux entre les Ecritures Canoniques, de même les Egliſes des Grecs ne reçoivent pas l'Apocalypſe. Il ajoûte qu'il reçoit l'un & l'autre Livre ſans s'arrêter à la coûtume de ſon temps; mais en ſuivant l'autorité des Anciens qui ſe ſervent ſouvent des témoignages de l'un & de l'autre, non pas comme ils ont coûtume de faire des Livres apocryphes, mais comme de Livres Canoniques. Il attribuë auſſi l'Apocalypſe à l'Apôtre S. Jean dans le Livre des Hommes Illuſtres, & la met entre les Livres de l'Ecriture ſainte dans la Lettre à Paulin. Il eſt vrai neanmoins que quelques Grecs ne la mettoient pas dans le Canon des Livres ſacrez, comme Euſebe le remarque; S. Epiphane le reconnoît lui-même dans l'Hereſie des Alogiens, où il avoüe, n. 3. Que ſi les Alogiens ne rejettoient que cet Ouvrage de S. Jean, on pourroit croire qu'ils auroient quelque raiſon de le faire, & qu'ils ne ſeroient pas du nombre des Heretiques préciſement pour ce ſujet. Voici le paſſage de S. Epiphane, hereſie des Alogiens, n. 3. *S'ils admettoient l'Evangile, & qu'ils ne rejettaſſent que l'Apocalypſe, on pourroit dire qu'ils le feroient par trop d'exactitude, & pour ne vouloir pas recevoir un Livre apocryphe; parce qu'il y a dans l'Apocalypſe pluſieurs choſes qui ſont dites d'une maniere profonde & obſcure.* Saint Amphiloque remarque auſſi que quelques-uns la rejettoient: & elle ne ſe trouve point, comme nous l'avons remarqué dans les Canons du Concile de Laodicée, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint

Cyrille de Jeruſalem, & de quelques autres Grecs.

Les Heretiques que ſaint Epiphane appelle Alogiens, rejettoient l'Apocalypſe : la ſeule raiſon plauſible qu'ils en alleguoient, eſt qu'il n'y avoit point alors d'Egliſe à Thyathire, ce que ſaint Epiphane leur accorde : mais il ſuppoſe que S. Jean a parlé de cette Egliſe par eſprit prophetique, & de ce qui lui devoit arriver dans la ſuite des temps. Cependant les Egliſes à qui S. Jean adreſſe ſes avis, étoient aſſurément des Egliſes qui ſubſiſtoient de ſon temps, & comme l'on n'a point de preuves qu'il n'y eût pas alors d'Egliſe à Thyathire, il ne faut pas s'embaraſſer de cette objection.

Il doit donc demeurer pour conſtant, ſuivant le témoignage des Anciens, que l'Apocalypſe eſt l'Ouvrage de l'Apôtre ſaint Jean. Il la compoſa dans l'Iſle de Pathmos, où il étoit relegué pour la Foi de JESUS-CHRIST : étant ravi en eſprit un jour de Dimanche ; il entendit une voix, & eût les Revelations qu'il a écrites dans ce Livre, qu'il envoïa par l'ordre de Dieu aux ſept Egliſes d'Aſie. Tout cela eſt marqué dans les Verſets 9. 10. & 11. du premier Chapitre. Il fut relegué en 95. dans l'Iſle de Pathmos, & en revint en 97. Ce Livre eſt donc écrit en ce temps-là. Il eſt compoſé en forme de Lettre adreſſée aux ſept Egliſes d'Aſie. Il y donne d'abord aux Evêques des ſept Egliſes, qu'il nomme Anges, des avis touchant l'état de leur Troupeau, & il rapporte enſuite les Viſions & les Revelations qu'il a eues, qui

ſont des ſignes & des Propheties des choſes futures. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entreprendre de développer ces Myſteres, & d'en faire l'application. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'il parle des choſes qui devoient arriver bientôt, comme il dit lui-même, v. 1. & qui ſont par conſequent apparemment arrivées. Outre ces choſes obſcures, il y a dans ce Livre quantité de veritez tres-claires, dont les Chrêtiens humbles & ſimples peuvent profiter ſans s'embaraſſer dans l'Explication des Propheties, qui eſt au deſſus de la portée de leur eſprit.

CHAPITRE III.

Du Texte Grec du Nouveau Teſtament.

§. I.

De la maniere dont le Texte Grec du Nouveau Teſtament s'eſt conſervé dans l'Egliſe ſans falſification. Des variations qui peuvent y être ſurvenuës. Des Editions de ce Texte ; & des varietez qui ſe trouvent dans les Manuſcrits.

NOus avons déja prouvé que les Livres du Nouveau Teſtament n'avoient pû être corrompus & falſifiez dans les choſes eſſentielles ; car cette falſification ne pourroit avoir été faite, qu'ou du vivant même des Apôtres & de ceux qui les ont écrits, ou peu de temps aprés leur mort, ou dans les Siecles ſuivans. Or aucune de ces hypotheſes ne peut être admiſe. 1°. On ne peut pas dire, que l'on ait ſuppoſé de leur vivant d'autres Evangiles ou d'autres

Ouvrages, que ceux qu'ils avoient écrits, ou qu'on les ait falsifiez & alterez. Si quelqu'un eût été assez hardi pour le faire, il auroit été aussi-tôt convaincu de son imposture par le témoignage des Auteurs mêmes, & par la comparaison de ces Copies falsifiées avec les Originaux. Les Eglises se seroient bien gardées d'ajoûter foi & de donner une autorité authentique à ces Ouvrages ou supposez ou falsifiez. Les premiers Chrêtiens les auroient rejettez, & ne les auroient pas fait passer d'un commun consentement pour des Livres veritables & sacrez. 2°. Les mêmes raisons font voir qu'on n'a pas alteré ces Ecrits peu de temps aprés la mort des Apôtres & des Evangelistes. Il y en avoit des Copies répanduës par toute la Terre: on les conservoit, on les lisoit dans toutes les Eglises du monde: il étoit impossible que tous les Chrêtiens convinssent de faire ou d'admettre ces falsifications. Enfin l'on ne peut pas dire qu'ils aïent été falsifiez dans les Siecles suivans; puisque l'on voit évidemment par les citations des Auteurs de Siecle en Siecle, que ces Livres ont toûjours été les mêmes. Les Disciples des Apôtres avoient sans doute les veritables Ecrits des Apôtres & des Evangelistes dans leur pureté; & les Peres des trois premiers Siecles ont eu les mêmes Livres qu'avoient les Disciples des Apôtres. Il est clair que dans les Siecles suivans on a toûjours eu les mêmes Livres, & que ce sont ceux que nous avons encore. On ne peut donc pas douter de leur verité & de leur sincerité. Celse aïant reproché aux Chrêtiens qu'ils se donnoient la

liberté de changer l'Evangile, & de le lire de pluſieurs manieres ; afin de pouvoir nier les paſſages qu'on leur oppoſe ; Origenes luy répond qu'il n'y a que les Diſciples de Marcion & de Valentin qui aïent changé l'Evangile. Or les changemens que les Heretiques ont faits, n'ont jamais été approuvez de l'Egliſe ; au contraire leurs falſifications ont été convaincuës de faux par les anciens Exemplaires répandus par toute la Terre, & par le témoignage de toutes les Egliſes du monde, qui les avoient conſervez & lûs publiquement. Les Ebionites ont eu beau corrompre l'Evangile de ſaint Matthieu, & les Marcionites celui de ſaint Luc avec les Epîtres de ſaint Paul ; les alterations qu'ils ont faites dans ces Livres ſacrez, n'ont jamais été reçûës dans les Exemplaires de l'Egliſe. Les Manichéens ſe donnoient la licence de retrancher des Livres du Nouveau Teſtament, ce qui étoit le plus contraire à leurs erreurs, & avançoient hardiment que ces Livres avoient été corrompus par des demi-Juifs, qui avoient ajoûté tout ce qui autoriſe l'ancienne Loi. S. Auguſtin leur fait voir que l'on a la même certitude que ces Livres ſont de ceux dont ils portent le nom, & qu'ils ne ſont point corrompus, que des Livres de Platon, d'Ariſtote & des autres Auteurs prophanes ; & les oblige eux mêmes à reconnoître cette verité à l'égard des endroits de l'Evangile qu'ils recevoient : car il leur demande ce qu'ils répondroient à celui qui accuſeroit les premiers Auteurs de leur Secte, d'avoir ajoûté un endroit qu'ils citoient : Que pourriez-vous faire, leur

« « «

„ dit-il, ſinon de vous écrier qu'il auroit été im-
„ poſſible de falſifier les Livres qui étoient entre
„ les mains de tous les Chrêtiens ; Parce qu'auſſi-
„ tôt que vous auriez tenté de le faire, on vous
„ auroit convaincu de fauſſeté par le témoignage
„ des Exemplaires plus anciens. Or cette même
„ raiſon qui fait croire que vous n'auriez pas cor-
„ rompu ces Livres, prouve manifeſtement auſſi
„ que nul n'a pû les corrompre, parce que qui-
„ conque l'auroit oſé faire, auroit été auſſi-tôt re-
„ futé par l'autorité d'un grand nombre d'Exem-
„ plaires plus anciens ; ce qui auroit été d'autant
„ plus facile, que ces mêmes Livres ſe trouvent
„ écrits en pluſieurs Langues differentes. Et c'eſt
„ ce qui arrive tous les jours, qu'on en corrige
„ quelques fautes, en les conferant, ou avec de
„ plus anciens Exemplaires, ou avec la Langue
„ originale dont ils ont été traduits. Voila com-
me ce Pere prouve que les Ecritures-Saintes du Nouveau Teſtament aïant été auſſi répanduës qu'elles l'ont été dés le premier Siecle de l'Egliſe, n'ont pû être corrompuës par des fauſſaires, que l'on ne s'en fût apperçû.

Ceci ſuppoſé, pour entrer dans un plus grand détail de la maniere dont le Texte des Livres du Nouveau Teſtament s'eſt conſervé, il eſt ſans doute que les Evangeliſtes n'ont écrit leurs Evangiles que pour les rendre publics, & afin qu'ils fuſſent entre les mains de tous les Chrêtiens : que ſaint Luc a eu le même deſſein en compoſant les Actes ; que les Apôtres n'ont adreſſé des Lettres à une ou pluſieurs Egliſes, qu'afin qu'elles fuſſent lûës par tous les Fidéles,

ou à tous les Fidéles de ces Egliſes, & même les Egliſes voiſines. Il eſt encore certain que ces Ecrits ont été reçûs avec reſpect, & lûs par les premiers Chrêtiens, & en public & en particulier : ils ont été bien-tôt répandus dans toutes les Egliſes par le moïen des Copies qui en ont été faites, les unes ſur les Originaux, & les autres ſur des Copies fidéles. Ces Copies ſe ſont multipliées & renouvellées autant qu'il en a été beſoin. Mais quoiqu'il ne ſe puiſſe pas faire que l'on ait alteré & falſifié toutes ces Copies par malice & de deſſein prémedité dans des choſes eſſentielles, on ne peut pas ſoûtenir qu'il ne ſe ſoit point gliſſé de faute dans aucune de ces Copies par la negligence, ou l'inadvertance des Copiſtes, ou même par la hardieſſe que quelques-uns peuvent avoir priſe d'ôter, d'ajoûter, ou de changer quelques mots qu'ils croïoient devoir être ômis, ajoûtez ou changez. C'eſt le ſort ordinaire de tous les Livres, dont Dieu n'a pas voulu que les Livres ſacrez fuſſent exempts. De-là ſont venuës les varietez ou différentes Leçons entre les Exemplaires Grecs des Livres du Nouveau Teſtament, qui ont commencé dans les premiers Siecles, & ſe ſont toûjours augmentées. Toutes ces varietez n'ont cependant rien changé d'eſſentiel à l'Hiſtoire ni à la Doctrine de JESUS-CHRIST & des Apôtres ; & il s'eſt trouvé de temps en temps des perſonnes éclairées qui ont corrigé les fautes de leurs Exemplaires, & rétabli autant qu'elles ont pû, le Texte Hebreu dans ſa pureté.

Origenes remarque dans le quinziéme Tome de ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu, qu'il y avoit déja de ſon temps quantité de differentes Leçons dans les Exemplaires de l'Ecriture, qu'il attribuë, ou à la negligence des Copiſtes, ou à la hardieſſe de ceux qui ont voulu corriger le Texte, & qui ſe ſont donnés la liberté d'ajoûter ou d'ôter ce qu'ils ont jugé à propos en faiſant cette correction. Il ajoûte qu'il avoit remedié à la diverſité des Exemplaires Grecs de la Verſion des Septante, de la maniere que nous l'avons rapporté; mais il ne parle point en cet endroit, de ſon travail ſur le Nouveau Teſtament. Cependant il eſt certain qu'il en avoit auſſi revû & corrigé les Exemplaires; car ſaint Jerôme cite quelquefois les Exemplaires d'Origenes & de Pierius ſur le Nouveau Teſtament, comme plus corrects que les autres: Par exemple en examinant un Paſſage du Chap. 24. de ſaint Matthieu, où il y avoit dans quelques Exemplaires Latins au Verſet 36. *Neque Filius*; il remarque que cela *ne ſe trouve point dans les Exemplaires Grecs, & principalement dans ceux d'Adamance & de Pierius.* Il cite encore les Exemplaires d'Origenes dans le Ch. 3. ſur l'Epître aux Galates, & dit, qu'il n'explique pas ces mots: *Quis vos fascinavit credere veritati?* parce qu'ils ne ſe trouvent point dans les Exemplaires d'Adamance. Ce qui montre que ces deux Auteurs avoient fait des Exemplaires du Nouveau Teſtament, & qu'on les croïoit plus corrects que les autres. Ce même Pere parle auſſi dans ſa Préface à Damaſe, des Exemplaires du

louveau Teſtament corrigez par Lucien & par
leſychius, dont il n'approuve pas le travail;
arce qu'ils y avoient fait des Additions qui
toient convaincuës de fauſſeté par toutes les
nciennes Verſions. Tatien & Ammonius en
iſant des Harmonies ou des Concordances des
uatre Evangeliſtes, ont ſuivi ſans doute le
exte Grec qu'ils ont crû le plus correct. Les
anons & les Capitules d'Euſebe ont auſſi été
une grande utilité pour empêcher la confuſion
es Evangeliſtes: il eſt même tres-vrai-ſembla-
le qu'Euſebe a travaillé non ſeulement à la
iſtinction, mais auſſi à la correction du Texte
es Evangiles. Saint Jerôme ne s'eſt pas tant
pliqué à corriger les fautes qui pouvoient s'ê-
e gliſſées dans les Exemplaires Grecs, qu'à
former la Verſion Latine ſur le Texte Grec
lon les meilleurs & les plus anciens Exem-
laires de ſon temps, qu'il conſideroit, com-
e étant fidéle & correct, & qu'il appelle
ur ce ſujet: *La Verité Grecque; la Fidelité*
recque; l'Eau tres-pure de la ſource: Au lieu
e les Verſions Latines étoient défectueuſes en
en des endroits. Voici comme il s'explique
ns ſon Prologue ſur les quatre Evangiles,
reſſé au Pape Damaſe: Vous m'obligez, dit-
, de faire un nouvel Ouvrage d'un ancien,
: d'être comme l'Arbitre entre les Exemplai-
s de l'Ecriture-Sainte répandus par toute la
erre, & comme ils ſont differens, de décider
ri ſont ceux qui s'accordent avec la verité
recque. C'eſt un travail Religieux, mais une
treprise dangereuſe de changer la Langue du

» monde qui eſt dans ſa vieilleſſe, & de le rap-
» peller, dans le temps qu'il commence à blan-
» chir, aux principes que l'on apprend aux en-
» fans : car qui eſt le ſçavant ou l'ignorant qui
» prenant entre ſes mains un Volume de l'Ecri-
» ture-Sainte, & voïant que ce qu'il y lit, eſt
» different du goût dont il eſt prévenu, ne s'écrie
» auſſi-tôt, que je ſuis un fauſſaire & un ſacrile-
» ge, qui a la hardieſſe de faire des additions,
» des changemens & des corrections dans des
» Livres anciens ? Deux choſes me conſolent de
» cette envie : La premiere, c'eſt que vous qui
» êtes le ſouverain Pontife, me le commandez ;
» La ſeconde, que de l'aveu des plus médiſans, il
» faut qu'il y ait de la fauſſeté où il y a de la va-
» rieté : s'ils diſent qu'il faut ajoûter foi aux
» Exemplaires Latins : qu'ils me répondent, auſ-
» quels ? Car il y a preſqu'autant d'Exemplaires
» differens que de Manuſcrits ; & s'il faut cher-
» cher la verité entre pluſieurs, pourquoi n'au-
» rons-nous pas recours à la ſource Grecque pour
» corriger les fautes qui viennent ou de la mau-
» vaiſe Traduction des Interpretes, ou des cor-
» rections mal-faites par des Critiques mal-habi-
» les, ou par des additions & des changemens
» arrivez par la negligence des Copiſtes. Je ne
» parle pas à preſent de l'Ancien Teſtament,
» mais du Nouveau, qui ſans doute eſt Grec, à
» l'exception de l'Evangile de ſaint Matthieu, qui
» a publié le premier ſon Evangile dans la Judée
» écrit en lettres Hebraïques. Le Nouveau Teſta-
» ment, dis-je, étant plein de varietez dans les
» Traductions Latines, qui ſont comme autant
»

ruiſſeaux, il faut avoir recours à la ſource « «
i eſt unique. Je paſſe ſous ſilence les Exem- « «
ires qui portent le nom de Lucien & d'Heſy- « «
ius, que quelques gens défendent avec une « «
ſtination condamnable, parce qu'il ne leur a « «
; été permis de corriger l'Ancien Teſtament « «
rés les Septante, & qu'ils n'ont pas réuſſi « «
as les corrections qu'ils ont faites au Nou- « «
au. Les Verſions qui en ont été faites en plu- « «
urs Langues avant leur correction, prouvent « «
e ce qu'il ont ajoûté eſt faux. Je promets « «
no dans cette Préface les quatre Evangiles « «
rrigez ſur des Exemplaires Grecs & anciens, « «
ce leſquels ils ont été conferez : *Codicum* « «
corum emendata collatione ſed veterum; « «
ais de peur que le Latin du Nouveau Teſta- « «
nt ne fût trop different du vulgaire, nous « «
ons gardé un temperament, qui eſt de ne « «
rriger que les choſes qui changeoient le ſens, « «
de laiſſer le reſte dans le même état qu'il « «
oit..... Il faut avoüer qu'il y a beaucoup « «
confuſion dans nos Exemplaires des Evangi- « «
, parce que nos Interpretes ont ſouvent ajoû- « «
ce qu'un Evangeliſte avoit dit de plus dans « «
autre Evangile, où ils croïoient qu'il man- « «
oit, comme il ont ſouvent corrigé les ex- « «
ſſions d'un Evangeliſte ſur celle de l'autre; « «
qui eſt cauſe de cette confuſion, & fait que « «
n trouve dans ſaint Marc pluſieurs endroits « «
ſaint Luc & de ſaint Matthieu; & dans « «
nt Matthieu pluſieurs endroits de ſaint « «
arc & de ſaint Jean, & ainſi des autres. « «
n peut tirer de cette Préface de ſaint Jerô- « «

me les inductions ſuivantes. 1. Que de ſon temps les Exemplaires Latins du Nouveau Teſtament étoient pour la plûpart fort défectueux. 2. Que pour les corriger, il falloit avoir recours au Texte Grec qui étoit la ſource. 3. Qu'il y avoit quelques Exemplaires Grecs qui étoient auſſi faurifs, & particulierement ceux de Lucien & d'Heſychius. 4. Qu'il y en avoit d'autres plus anciens & plus corrects. 5. Que ſaint Jerôme a corrigé la Verſion Latine ſur ces Exemplaires Grecs anciens & corrects. 6. Qu'il n'a corrigé que les endroits qui faiſoient une difference conſiderable du ſens, & qu'il a laiſſé le reſte comme il étoit.

Cette reforme de ſaint Jerôme ne manqua pas d'Adverſaires, comme il l'avoit prévû : Il ſe trouva des perſonnes mal-intentionnées qui prirent occaſion de l'accuſer d'avoir changé les Evangiles contre l'autorité des Anciens & le ſentiment de toute la Terre. Il leur répond qu'il n'eſt pas aſſez ſtupide, ni aſſez ignorant pour croire que l'on peut corriger quelque choſe aux paroles du Seigneur, ou que tout l'Evangile n'eſt pas inſpiré mais qu'il a voulu reformer ſuivant l'Original Grec, ſur lequel on convient que les Verſions ont été faites, les fautes de la Verſion Latine, qui ſont aſſez prouvées par la varieté qui ſe trouve dans les Exemplaires Latins; Que ceux, dit-il, à qui l'eau pure de la ſource ne plaît pas, boivent tant qu'ils voudront de l'eau de ces ruiſſeaux bourbeux. Voila la préference que ſaint Jerôme donnoit au Texte Grec de ſon

temps ſur les Verſions Latines, & le jugement qu'il portoit de la fidelité du Texte Grec.

Saint Auguſtin avoit le même ſentiment touchant l'autorité du Texte Grec des Livres du Nouveau Teſtament. Il veut que quand il y a des varietez entre le Texte & les Verſions, on ajoûte plus de foi au Texte qu'aux Verſions; & qu'on ſe ſerve toûjours du Texte Grec pour corriger le Latin; *Latinis quibuſlibet emendandis Græci adhibeantur*. Il declare en particulier à l'égard des Livres du Nouveau Teſtament, que s'il y a des differences entre le Grec & les Verſions Latines, il eſt ſans doute que le Latin doit le ceder au Grec, & principalement aux Exemplaires qui ſe trouvent dans les Egliſes les plus ſçavantes & les plus exactes: *Libros autem Novi Teſtamenti; ſi quid in Latinis varietatibus titubat, Græcis cedere oportere non dubium eſt, & maximè qui apud Eccleſias doctiores & diligentiores reperiuntur*. De Doctr. Chriſt. *Liv.* 2. *cap.* 15. Il remarque enfin qu'il y avoit de ſon temps des Exemplaires corrects: *Adjuvante etiam codicum veritate, quam ſolers emendationis diligentia procuravit*.

Depuis le temps de ſaint Jerôme & de ſaint Auguſtin, les Egliſes Grecques ont conſervé ſoigneuſement leur Texte Original du Nouveau Teſtament. Il n'eſt pas à croire que les Peres Grecs qui ſe ſont appliquez plus que perſonne à l'étude de l'Ecriture-Sainte, n'aïent pas cherché avec exactitude les Exemplaires les plus fidéles & les plus corrects qu'ils aïent pû trouver, & qu'ils n'aïent pas eu ſoin, que les Copies

nouvelles qui s'en faiſoient, ne fuſſent auſſi correctes, & faites ſur les meilleurs Exemplaires. On a conſervé long-temps dans les Bibliotheques de Céſarée & d'Alexandrie les Exemplaires corrigez par Origenes, par Pierius & par Euſebe. Il y en avoit de ſemblables dans les Egliſes Grecques qu'on liſoit publiquement : Seroit-il poſſible que tant d'habiles Commentateurs euſſent choiſi entre pluſieurs Exemplaires ceux qui étoient les plus fautifs, pendant qu'ils en avoient de corrects ? C'eſt ce que l'on ne peut croire avec vrai-ſemblance : il eſt au contraire moralement certain qu'ils ſe ſont ſervis du Texte Grec le plus pur qu'il y eût, & par conſequent que le Texte Grec du Nouveau Teſtament qui eſt joint aux Commentaires des Peres Grecs ſur preſque tous les Livres du Nouveau Teſtament, comme de ſaint Chryſoſtome, de Theodoret, de Theophilacte, d'Oecumenius, eſt un monument authentique pour connoître la ſincerité du Texte Grec de Siecle en Siecle. Enfin l'on ne peut pas dire que depuis le temps de ſaint Jerôme, le Texte Grec ait été falſifié conſiderablement, & que toute l'Egliſe Grecque ne ſe ſoit ſervie que d'un Texte du Nouveau Teſtament corrompu.

On peut neanmoins objecter que ſaint Jerôme aïant reformé la Verſion Latine ſur les meilleurs Manuſcrits Grecs de ſon temps, il faut qu'elle ſoit entierement conforme au Texte Grec, & que ſi le Texte Grec ſe trouve different de cette Verſion reformée, il n'eſt pas conforme aux plus anciens & plus corrects Manuſcrits dont

il s'étoit ſervi ; & par conſequent qu'il a depuis été corrompu & alteré. Or il eſt certain qu'il y a quantité de varietez entre le Texte Grec & nôtre Vulgate : mais il eſt auſſi certain qu'en bien des endroits où ces varietez ſe rencontrent, le Texte Grec d'apreſent ſe trouve conforme à celui des anciens Peres Grecs, qu'il eſt difficile de croire alteré. Il faut donc dire que ſaint Jerôme n'a pas corrigé tous les endroits de la Verſion Latine differens du Texte Grec, mais ſeulement les plus conſiderables, & qui faiſoient une varieté de ſens, comme il le dit lui-même dans ſa Préface : & d'ailleurs la Verſion reformée par ſaint Jerôme aïant pû recevoir quelque changement par la negligence des Copiſtes, ou par le mélange des autres Verſions, ou par la hardieſſe de quelques Critiques ; ce n'eſt pas une preuve que le Texte Grec dont s'eſt ſervi ſaint Jerôme fût different du Texte Grec vulgaire d'apreſent, parce que le Latin tel que nous l'avons, eſt different du Texte Grec. Bede étoit ſi perſuadé de cette verité, qu'aïant trouvé des differences entre ſa verſion & l'Exemplaire Grec, il declare qu'il n'oſeroit pas ſoupçonner le Grec d'avoir été corrompu, mais qu'il ne peut pas dire, ſi on devoit attribuer la varieté de leçon à la faute de l'Interprete ou à celle du Copiſte. *Quædam quæ in Græco ſivè aliter, ſivè plus aut minùs poſita vidimus, breviter commemorare curavimus : quæ utrum negligentiâ Interpretis omiſſa, vel aliter dicta, an incuriâ Librariorum ſivè depravata, ſivè relicta, nondum ſcire potuimus ; namque*

Græcum Exemplar falſatum fuiſſe ſuſpicari non audeo.

Il faut neanmoins avoüer qu'il y a eu dés le commencement des varietez entre les Exemplaires Grecs des Livres du Nouveau Teſtament, comme Origenes, ſaint Jerôme, l'Auteur du Commentaire ſur l'Epître aux Romains, & quelques autres Peres l'ont reconnu, & comme on en peut être convaincu par les differentes manieres, dont differens Peres Grecs ont lû un même Paſſage; que ces varietez ſe ſont beaucoup augmentées dans la ſuite par le grand nombre de Copies qui ſe ſont faites du Texte Grec, ſoit en Orient, ſoit en Occident, comme la multitude de varietez qui ſe trouvent entre les Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament que nous avons à preſent le fait voir: qu'enfin, puiſqu'il y a des varietez entre les Manuſcrits, il eſt neceſſaire qu'il y en ait de fautifs & de défectueux auſſi-bien dans le Grec que dans le Latin, & qu'ainſi l'on ne peut pas dire abſolument que le Grec ſoit exempt de fautes, à moins que l'on ne ſoit aſſûré, laquelle des Leçons differentes eſt la veritable.

C'eſt pourquoi ceux qui ont fait imprimer le Texte Grec du Nouveau Teſtament, ont eu ſoin de le revoir ſur pluſieurs Manuſcrits, de mettre dans le Texte la Leçon qu'ils ont crû la plus veritable, & de marquer ſoit à la fin, ſoit à la marge les differentes Leçons des autres Manuſcrits. Valla eſt le premier qui ait recherché & confere des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. Il en cite pluſieurs dans ſes

Notes imprimées à Bâle. A ſon imitation Eraſme conſulta encore un plus grand nombre de Manuſcrits, dont il ſe ſervît utilement dans les Editions de ſon Nouveau Teſtament, & remarqua dans ſes Notes les diverſes Leçons tirées de ces Exemplaires. Le Cardinal Ximenes avoit même avant Eraſme, fait revoir le Texte du Nouveau Teſtament ſur pluſieurs Manuſcrits Grecs, & imprimer dans ſa Polyglotte de l'an 1515. le Texte entier, ſuivant la Leçon qu'il avoit jugé la plus correcte, ſans marquer neanmoins les differences des Manuſcrits. C'eſt ce même Texte qui a été copié dans les Polyglottes de Philippe II. & de le Jay. L'Edition du Nouveau Teſtament Grec de Robert Eſtienne a été faite avec plus d'exactitude; ſon Texte s'accorde avec celui de la Bible du Cardinal Ximenes, & il a mis à la marge de ſon Edition les varietez de ſes Exemplaires manuſcrits: Cette Edition parût d'abord à Paris en 1550. On en a fait depuis pluſieurs impreſſions, & c'eſt celle que Walton a miſe dans ſes Polyglottes. Theodore de Beze aïant conferé encore un plus grand nombre d'Exemplaires, a auſſi remarqué un plus grand nombre de varietez dans ſes Notes. Walton a fait dans le ſixiéme Tome de ſa Polyglotte, un Recueil des diverſes Leçons remarquées par les autres, & de quelques nouvelles ſur des Manuſcrits d'Angleterre. On a mis toutes ces differences en marge dans le Nouveau Teſtament Grec imprimé à Oxford en 1675.

Outre ces Editions, nous avons auſſi des

Collations particulieres des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, où l'on a marqué les differences des Manuſcrits. Sous le Pontificat d'Urbain VIII. Matthieu Caryophile & quelques autres Sçavans de Rome confererent le Texte Grec du Nouveau Teſtament de l'Edition du Cardinal Ximenes, avec vingt deux Manuſcrits des Bibliotheques de Rome; ſçavoir dix ſur les Evangiles, huit ſur les Actes & ſur les Epîtres, & quatre ſur l'Apocalypſe. Ils déſignent dans cette Collation ce qu'ils croïent qu'on doit ajoûter ou retrancher au Texte, en marquant le nombre des Manuſcrits qui y ſont conformes: ils ont expliqué dans la Préface les regles qu'ils ſuivent dans ce jugement. La premiere, que ſi la plûpart des Manuſcrits Grecs s'accordent avec la Vulgate Latine, l'on reformera le Texte ſur la Leçon qui eſt dans la Vulgate. La ſeconde, que ſi tous les Manuſcrits Grecs different de la Vulgate & du Texte; on reformera le Texte ſur ces Manuſcrits, en mettant l'ancienne Leçon à la fin des Chapitres. La troiſiéme, que ſi la plûpart des Manuſcrits different du Texte, & que cette difference ne regarde en rien la Vulgate, on le corrigera ſur la pluralité des Manuſcrits, en marquant à la fin des Chapitres l'endroit qui a été corrigé. La quatriéme, que ſi un ſeul Manuſcrit appuïe la Leçon de la Vulgate, on ne manquera point de le marquer. La cinquiéme, que l'on ômettra les mots qu'on voit manifeſtement avoir été pris d'un Evangile pour les mettre dans un autre.

Quelque

Quelque temps auparavant Pierre Faxard Eſpagnol, Marquis de Los-Velez, avoit conferé le Texte de nôtre Vulgate Latine avec ſeize Manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du Roy d'Eſpagne, & avoit marqué à la marge d'un Nouveau Teſtament Grec, les diverſes Leçons de ces Manuſcrits, qui appuïoient la Leçon de la Vulgate Latine; mais comme il n'a point indiqué dans combien de Manuſcrits chacune de ces varietez ſe trouve, ſon travail n'eſt pas de grand uſage, parce qu'il ſe peut faire que chaque varieté ne ſoit que dans un Manuſcrit, qui ne devroit pas en ce cas être preferé aux autres. Le Jeſuite Mariana aïant copié ces Varietez remarquées par le Marquis de Los Velez, les communiqua à Louïs de la Cerda de la même Societé, qui les a publiées dans ſon Livre intitulé *Adverſaria Sacra*, imprimé en 1626. Il n'y a preſque point d'endroit où la Vulgate differe du Texte Grec, que la difference ne ſoit autoriſée par quelque Manuſcrit du Marquis de Los-Velez: mais on ne ſçait pas comme je viens de remarquer, par combien; ni de qu'elle qualité eſt le Manuſcrit qui l'appuïe, & s'il n'a point été reformé ſur la Vulgate, comme Mariana l'a ſoupçonné avec fondement. Le Pere Morin de la Congregation de l'Oratoire, a auſſi recueilli dans ſes Exercitations ſur la Bible, les differences de quelques Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, & particulierement de celui de Cantbrige ſur les Evangiles, & d'un autre Manuſcrit de même antiquité de Meſſieurs du Puy; enfin le Pere Amelotte de la même

Congregation a recueilli dans ſa Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament les diverſes Leçons qui s'accordent avec l'ancien Interprete Latin, comptant même parmi ces differences & les Manuſcrits qui les autoriſent, les differences de l'ancienne Verſion Latine, de la Verſion de ſaint Jerôme, & des Verſions Orientales; en quoi il n'eſt pas exact; car quoiqu'il ſoit bon de remarquer ces differences, on ne doit pas les faire paſſer pour des differences des Exemplaires Grecs: parce qu'elles peuvent venir de la part du Traducteur auſſi-bien que de l'Exemplaire dont il ſe ſervoit, & que la Verſion peut auſſi avoir été alterée depuis qu'elle a été faite.

§. II.

Des Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, & particulierement de celui du Vatican, de celui d'Oxford, & de celui de Cantbrige.

ENtre les Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, nous n'en connoiſſons point de plus anciens & plus celebres, que ceux du Vatican, de ſainte Thecle & de Cantbrige.

Le premier de ces Manuſcrits eſt certainement plus ancien de mille ans; il n'a ni Titres, ni Chapitres, conformément aux Canons d'Euſebe, mais ſeulement des chiffres rouges en

marge, qui marquent la diviſion du Texte dans les Evangiles. Ce Manuſcrit eſt conforme en quelques endroits avec la Vulgate, mais en pluſieurs autres il s'accorde avec le Grec de l'Edition de Robert Eſtienne.

Le ſecond porte le nom d'une Vierge d'Egypte appellée Thecle. Il fut envoïé d'Alexandrie par Cyrille de Lucar Patriarche de Conſtantinople au Roi d'Angleterre Charles I. & il eſt dans la Bibliotheque de Londres: on le croit ancien de quatorze cens ans; mais il l'eſt certainement de plus de mille. Les Evangiles y ont des Titres & des Chapitres qui répondent à la diviſion d'Euſebe. Il y manque les vingt-quatre premiers Chapitres de ſaint Matthieu, & les cinq premiers Verſets du vingt-cinquiéme Chapitre. Ce Manuſcrit a bien des differences du Grec commun, mais elles ſont legeres; il s'accorde aſſez ſouvent avec la Vulgate; il paroît fort exact & fort correct. On peut voir ſes differences au bas des pages du Nouveau Teſtament Grec de la Polyglotte d'Angleterre.

Les Critiques conviennent aſſez ſur ces deux Manuſcrits; mais il n'en eſt pas de même de celui de Cantbrige: Voici neanmoins des faits certains ſur leſquels il ſera facile de juger ce qu'on en doit croire. Theodore de Beze trouva un Manuſcrit Grec & Latin des quatre Evangiles & des Actes dans le Monaſtere de ſaint Irenée de Lyon. Il eût auſſi par le moïen de Meſſieurs du Puy un autre Manuſcrit de même nature des Epîtres de ſaint Paul, qu'il appelle l'Exemplaire de Clermont, qui peut paſſer pour

la ſeconde partie de l'Exemplaire de Lyon. Le premier eſt preſentement dans la Bibliotheque de Cantbrige ; & le ſecond dans celle du Roi de France. Il y en a un tout ſemblable à ce ſecond dans l'Abbaïe de ſaint Germain des Prez. Le Manuſcrit des Evangiles eſt diſtingué en Chapitres ſuivant la diviſion d'Euſebe ; le Grec y eſt écrit en grands caracteres ſans points, ſans accens & ſans diſtinction entre les mots. La ſeconde partie eſt écrite de la même maniere que la premiere dans l'un & l'autre Exemplaire, mais avec des accens qui ſont de la même main dans le Manuſcrit de S. Germain des Prez, quoique figurez differemment ; & ajoûtez par une autre main plus recente dans le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. La Verſion Latine eſt écrite de la même main que le Texte Grec fort different de la Vulgate, & entierement conforme au Texte Grec de ces Manuſcrits. Les Critiques conviennent que ces Manuſcrits ſont d'environ mille ans. Il y a quantité d'Additions & de changemens particulierement dans les Evangiles, & ſur tout dans celui de ſaint Luc. Nous avons déja remarqué que la Genealogie de Nôtre Seigneur y eſt reformée dans celui de ſaint Luc, ſur celui de ſaint Matthieu, & qu'on y a ſuppléé trois Rois qui ſont ômis dans ſaint Matthieu. Nous avons auſſi parlé de deux Additions conſiderables, l'une d'une Sentence ſur l'Humilité, en ſaint Matthieu, chap. 26. & l'autre d'un diſcours de Nôtre Seigneur à l'homme qui travailloit le jour du Sabbath, en ſaint Luc, chap. 6. Outre ces endroits particuliers

quelques autres ſemblables, où les alterations nt plus grandes & plus groſſieres; il y a un and nombre d'autres endroits, où les paroles s'Evangeliſtes & des Apôtres ſont paraphra- es, abregées, tranſpoſées, tant dans les Evan- les que dans les Actes, & même dans les pîtres de ſaint Paul. Il eſt conforme en plu- urs endroits à la Vulgate, & different en autres, mais tres-different des autres Manuſ- its Grecs. A la fin des deux Manuſcrits de la conde partie, entre l'Epître à Philemon & Epître aux Hebreux, il y a un Catalogue des ivres de la Bible, où les douze petits Prophe- s ſont marquez avant les grands, & l'Evan- ile de ſaint Jean avant celui de ſaint Marc & e ſaint Luc; & où l'on a inſeré aprés l'Epître e ſaint Jude, l'Epître de ſaint Barnabé, & mis nſuite l'Apocalypſe de ſaint Jean, les Actes s Apôtres; le Livre du Paſteur, les Actes Paul, & la Revelation de Pierre, ſans y ettre l'Epître aux Hebreux qui eſt décrite tou- entiere aprés ce Catalogue. Il faut encore re- arquer qu'il y a quantité de fautes dans le exte Grec, & qu'il y a pluſieurs corrections ites de la même main, & dans le même mps.

eze qui eſt le premier qui a parlé du Manuſ- it de Cantbrige, a crû que ce Manuſcrit étoit nu de Gréce; que quoiqu'il n'eût pas été fal- ié par les Heretiques, il l'avoit été par un aloyer Grec qui avoit mis des Notes barbares marge. Il convient qu'il étoit tres-ancien, *xemplar venerandæ vetuſtatis ex Græciâ, ut*

apparet ex barbaris Græcis quibusdam notis ad marginem ascriptis, olim exportatum, & in S. Irenæi Monasterio Lugduni, ita ut cernitur mutilatum, postquam ibi in pulvere diu jacuisset, repertum oriente ibi Civili bello, anno Domini 1562. A l'égard du Manuscrit sur les Epîtres de saint Paul, que Beze appelle, *de Clermont*, il croit que c'est l'autre partie du Manuscrit de Lyon, non seulement à cause de son antiquité, de son caractere & de sa forme, mais parce qu'il y a des varietez semblables dans l'un & dans l'autre.

Le Pere Morin n'a point porté de jugement du Manuscrit de Cantbrige, qu'il n'avoit point vû; mais il parle de celui des Epîtres de saint Paul, & dit qu'il est à peu prés de même antiquité; que les Passages citez de l'Ancien Testament y sont écrits en rouge; que la Version Latine est differente de la Vulgate, même dans les endroits, où il faut que le Texte Grec sur lequel elles sont faites, fût le même; qu'il paroît neanmoins que l'un & l'autre avoient la même origine: ce qui lui fait croire que la Version de cet ancien Manuscrit, est celle dont l'ancienne Eglise Latine se servoit communément avant saint Jerôme, & que ce Saint revit & reforma sur la Foi des Exemplaires Grecs; il prétend même que ce Manuscrit est plus ancien que saint Jerôme. Il croit aussi-bien que Beze, que ce Manuscrit est la seconde partie de celui de Cantbrige.

Monsieur Simon juge que ces trois Manuscrits sont de même âge. Il approuve le senti-

ment du Pere Morin touchant la Verſion ; mais il ne convient pas que ces Manuſcrits ſoient écrits avant le temps de ſaint Jerôme, quoiqu'il avouë qu'ils contiennent une Verſion plus ancienne ; ce qui lui fait conjecturer que ces Exemplaires ſont décrits ſur de plus anciens. Il ſoûtient contre Beze que ces Manuſcrits n'ont jamais été faits pour des Grecs, ni apportez de Gréce, à cauſe des fautes groſſieres qui s'y trouvent. Il croit que les obſervations qui ſont en marge, ne ſont pas d'un Caloyer, mais d'un Latin.

L'Hypotheſe de Monſieur Arnaud eſt fort différente. Il avouë que ces Manuſcrits peuvent être anciens de mille ans ; mais il croit que c'eſt une Edition particuliere du Nouveau Teſtament d'un Latin du ſixiéme Siecle, qui peut avoir eu pour but d'applanir quelques difficultez qui lui ont parû inſurmontables, comme eſt la difference de la Genealogie de JESUS CHRIST, ſelon ſaint Matthieu & ſaint Luc ; & d'y faire encore quelques autres changemens, dont on ne peut pas deviner la cauſe : Qu'il a jugé que pour venir à bout de ce deſſein, il devoit faire un Grec & un Latin qui ſe reſſemblaſſent ; parce que s'il n'avoit fait qu'un Texte Latin, on l'auroit rejetté, lors qu'en le comparant avec les Exemplaires Grecs, ſelon la Regle établie par ſaint Jerôme & par ſaint Auguſtin ; on n'y auroit point trouvé les alterations qu'il y vouloit faire ; au lieu que les faiſant dans l'une & dans l'autre Langue, cela donneroit plus d'autorité à ſa nouvelle Edition. Mais il a penſé de plus,

» que ce qu'il faiſoit devoit avoir un air d'anti-
» quité, & c'eſt ce qui l'a porté à ne pas mettre
» dans ſon Latin, la Verſion corrigée par ſaint
Jerôme. Aprés bien des raiſonnemens, il con-
» clût que ce Manuſcrit eſt l'Ouvrage d'un Fauſ-
» ſaire du ſixiéme Siecle : Qu'ainſi l'on ne doit
» pas compter les varietez de cet Exemplaire en-
» tre les diverſes Leçons du Grec du Nouveau
» Teſtament, qu'il ne peut être d'aucun poids
» pour autoriſer ce qui ne ſe trouveroit point dans
» d'autres Manuſcrits Grecs, & qu'il n'y a pas
» d'apparence que l'ancienne Vulgate Latine fût
» conforme à ce Manuſcrit.

Le Pere Martianay tient un milieu entre les Hypotheſes de Monſieur Simon & de Monſieur
» Arnaud. Il remarque que Monſieur Simon a
» dit vrai, lorſqu'il a avancé que l'Addition faite
» au Chap. 20. de ſaint Matthieu, étoit dans l'an-
» cienne Verſion Latine, dont on ſe ſervoit dans
» les Egliſes d'Occident ; & que ſon illuſtre Ad-
» verſaire (c'eſt ainſi qu'il appelle avec raiſon
» Monſieur Arnaud) a auſſi dit vrai de ſon côté,
» en lui ſoûtenant que cette même Addition n'é-
» toit point dans les Exemplaires de l'ancienne
» Vulgate corrigée par ſaint Jerôme. Il juſtifie cette propoſition, ſur ce que des deux Manuſcrits de l'ancienne Vulgate qu'il produit, il y en a un où cette Addition ſe trouve, & un autre où elle ne ſe trouve point. Il prouve en même temps la conformité de ces Manuſcrits de l'ancienne Vulgate de l'Evangile de ſaint Matthieu, avec le Manuſcrit de Cantbrige & la Verſion Anglo-Saxone donnée par Monſieur

Maréchal faite ſur l'ancienne Vulgate. Voilà les differens jugemens des Sçavan ſur les Manuſcrits du Nouveau Teſtament de Cantbrige de la Bibliotheque du Roi & de celle de l'Abbaïe de ſaint Germain des Prez. Nous demandons la permiſſion d'y joindre nos Refléxions pour les accorder, s'il eſt poſſible.

Premierement, nous croïons ces Manuſcrits anciens de prés de mille ans ou environ, c'eſt à dire du ſixiéme Siecle, & ainſi moins anciens que ſaint Jerôme.

2°. Nous les croïons faits en Occident par un Latin, & non pas par un Grec : Le Latin décrit de la même main à côté du Grec, & les fautes groſſieres dans le Grec, en ſont une preuve inconteſtable.

3°. Il n'y a pas d'apparence que celui qui a fait les additions ou changemens de ce Manuſcrit, fût Heretique, parce qu'il ne paroît pas qu'ils ſoient faits pour appuïer quelque Hereſie particuliere.

4°. Ces additions & changemens ne paroiſſent pas être de l'invention de l'Auteur de ce Manuſcrit, puiſque les plus conſiderables ſe trouvent dans d'autres monumens.

5°. Il n'y a point d'exemple de ces changemens ou additions conſiderables dans les Manuſcrits du Nouveau Teſtament, qui ont été entre les mains des Peres Grecs, ni dans les autres Manuſcrits à l'uſage de l'Egliſe Grecque.

6°. Il y avoit de ces additions & changemens, tranſpoſitions, brouilleries dans des

Exemplaires de l'ancienne Vulgate Latine, ſuivant le témoignage de ſaint Jerôme dans ſon Epître à Damaſe ; & l'on trouve encore les additions faites à l'Evangile de ſaint Matthieu de l'Exemplaire de Cantbrige, dans des Manuſcrits de l'ancienne Vulgate Latine, dans ſaint Hilaire & dans quelques autres Peres Latins. Ceci a été prouvé quand nous avons traité de l'Evangile de ſaint Matthieu.

7°. La Verſion Latine des Exemplaires que nous examinons, n'eſt point celle qui a été reformée par ſaint Jerôme, mais une des anciennes Verſions Latines Vulgates. Car il y en avoit pluſieurs ; ou plûtôt les Exemplaires en étoient & ſont encore ſi differens, que ce ſont comme autant de differentes Verſions.

8°. Toutes ces remarques nous donnent lieu de conjecturer avec beaucoup de vrai-ſemblance, que le Grec des Exemplaires dont il s'agit, a été reformé par celui qui l'a écrit ſur l'Exemplaire de la Vulgate Latine qu'il copioit ; ou qu'il l'a copié ſur quelqu'autre Exemplaire qui avoit été reformé de cette maniere. Cette conjecture eſt une ſuite des faits certains dont on convient, & des reflexions que nous venons de faire.

9°. Cela ſuppoſé, on ne peut pas compter ces varietez comme des differentes leçons d'un Manuſcrit Grec, mais ſeulement comme une reforme, ou plûtôt une corruption du Texte Grec ſur une Verſion peu conforme à l'Original.

10°. Quoique tous les Exemplaires de

l'ancienne Vulgate n'euſſent pas les additions & les changemens qui ſont dans le Latin & dans le Grec de cet Exemplaire, il y en avoit neanmoins où ces additions & changemens conſiderables ſe rencontroient.

Mais c'eſt aſſez faire de reflexions ſur ce Manuſcrit. Nous ne nous arrêterons point aux autres Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, qui ſe trouvent en aſſez grand nombre dans les Bibliotheques. Il y en a quelques-uns d'anciens de huit cens ans, d'autres de ſix cens ans, & de plus récens. Ils ſont preſque tous faits par des Grecs & à l'uſage des Grecs. On y trouve des varietez en grand nombre, mais peu conſiderables, & qui ne font preſque toutes point de differences dans le ſens. Cherchons à preſent les ſources de ces varietez, & les moiens de connoître la leçon la plus veritable.

§. III.

Sources & occaſions des fautes qui peuvent être ſurvenuës dans le Texte Grec du Nouveau Teſtament.

LEs fautes ſurvenuës dans les Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, comme dans tous les autres Livres, viennent de deux cauſes generales; ſçavoir de la negligence des Copiſtes, & de la hardieſſe de ceux qui ſe ſont mêlez de reformer les anciens Exemplaires. Mais ces

deux cauſes generales produiſent des effets differens qui ont des raiſons particulieres. La negligence des Copiſtes eſt cauſe des ômiſſions & des fautes, & quelquefois même des additions. Les ômiſſions peuvent arriver par une ſimple diſtraction ou inadvertance qui a fait paſſer au Copiſte, des mots ou des phraſes entieres. Cela arrive aſſez ſouvent à l'égard des particules ou des liaiſons. Quand deux periodes de ſuite commencent ou finiſſent par les mêmes mots, il arrive encore que les Copiſtes en peuvent facilement paſſer une. L'inadvertance des Copiſtes peut auſſi produire la repetition des mêmes mots ou des mêmes phraſes ; mais alors la faute eſt aiſée à découvrir. Les changemens arrivent par la negligence des Copiſtes, quand ils prennent ou qu'ils mettent une lettre pour un autre, un mot pour un autre, à cauſe de la reſſemblance des lettres ou des mots, ſoit dans la figure, ſoit dans le ſon. Enfin cette même negligence eſt cauſe des additions même conſiderables, quand ils mettent dans le Texte, des Scholies ou Notes qui étoient en marge dans les Manuſcrits qu'ils copient, ſans prendre garde que ce ſont des Explications qui ne doivent point entrer dans le Texte. Voila les principales raiſons des changemens qui peuvent arriver par l'inadvertance des Copiſtes.

Ceux qui arrivent par la liberté qu'on s'eſt donnée de reformer le Texte exprés & de propos déliberé, peuvent avoir autant de cauſes qu'il y a de motifs qui peuvent porter à cette reforme. Voci les principaux que l'on peut re-

marquer à l'égard des Exemplaires du Nouveau Teſtament. Il s'eſt pû faire premierement, que les Heretiques aïent ôté ou changé des Paſſages contraires à leurs erreurs, ou qu'ils en aïent ajoûté de favorables. Les Ebionites avoient ainſi falſifié l'Evangile de ſaint Matthieu, & les Marcionites celui de ſaint Luc. Mais ces falſifications groſſieres ont ſauté auſſi-tôt aux yeux; elles n'ont trompé aucun Catholique, & n'ont point été introduites dans les Exemplaires dont ils ſe ſervoient. Il ſe pourroit faire que quelques autres Heretiques euſſent ſeulement retranché, changé, ou ajoûté quelques Paſſages fort courts, où cette alteration pouvoit ſe faire ſans qu'elle fût apperçûë facilement. Il y a des Peres qui ont crû en trouver des exemples en quelques endroits du Nouveau Teſtament; comme quand ſaint Ambroiſe accuſe les Ariens d'avoir ôté du Chap. 3. de l'Evangile de ſaint Jean, ℣. 6. ces mots: *Quia Deus Spiritus eſt.* Quand Socrates reproche aux Neſtoriens d'avoir retranché de l'Epître 1. de ſaint Jean, Chap. 4 ℣. 3. ces paroles: *Tout Eſprit qui diviſe* JESUS-CHRIST, *n'eſt point de Dieu.* Et d'autres ont accuſé les Sectateurs de Macedonius, d'avoir ajoûté dans le Chap. 7. de l'Evangile de S. Jean, ℣. 39. cet Adjectif de *Saint*, & d'avoir lû comme il y a preſentement dans le Grec: *L'Eſprit Saint n'étoit pas encore*, au lieu de, *l'Eſprit n'étoit pas encore donné.* Mais ces ſortes d'endroits ſont en tres-petit nombre, & quand on les examine bien, on voit qu'il eſt faux ou du moins incertain qu'ils aïent été

corrompus par malice, & dans le deſſein de favoriſer quelque erreur. 2. Il a pû arriver que des Orthodoxes mêmes rencontrant des Paſſages difficiles qu'ils croïoient contraires à l'Analogie de la Foi, ou aux autres Evangiles, aïent par un zele indiſcret reformé ces Paſſages. C'eſt ainſi que ſaint Epiphane remarque que quelques Orthodoxes avoient ôté l'endroit où il eſt dit que JESUS pleura ſur Jeruſalem, en ſaint Luc, chap. 9. ℣. 41. parce que cela leur paroiſſoit indigne de JESUS-CHRIST : d'autres ont ajoûté par le même motif à la Genealogie de JESUS-CHRIST, les Rois que ſaint Matthieu a paſſez, afin de la rendre conforme à l'Ancien Teſtament. Enfin il eſt aſſez ordinaire de trouver un Evangeliſte reformé ſur un autre Evangeliſte ; & que l'on ait ajoûté ou retranché dans un Evangile, ce qui eſt ajoûté ou retranché dans un autre. C'eſt par le même motif (ſi l'on en croit ſaint Jerôme) que des hommes prudens ont retranché du ℣. 35. du treiziéme Chap. de l'Evangile de ſaint Matthieu, le nom du Prophete cité en cet endroit, parce que le nom d'Iſaïe s'y trouvoit au lieu de celui d'Aſaph, & que cette prophetie n'étant point dans Iſaïe, ils ont eu peur qu'on ne crût que l'Evangeliſte citoit faux. Peut-être auſſi que c'eſt par la même raiſon qu'au commencement de l'Evangile de ſaint Marc, Chap. 1. ℣. 2. on a retranché le nom *d'Iſaïe*, parce que la prophetie qu'il cite, commence par les paroles de Malachie 3. Il y a eu des Exemplaires où l'on a inſeré des Additions tirées des Livres apocry-

pies, & principalement de l'Evangile des Hebreux dans celui de ſaint Matthieu. Origenes en rapporte un exemple, en ſaint Matthieu, Chap. 12. ℣. 11. où l'on trouvoit ces paroles : JESUS *donc dit, J'étois infirme à cauſe des infirmes, j'avois faim à cauſe de ceux qui ont faim, j'avois ſoif à cauſe de ceux qui ont ſoif.* Nous avons déja parlé de quelques autres exemples de ces Additions tirées des Evangiles apocryphes. 4. Les Critiques ont quelquefois reformé le Texte, parce qu'ils l'ont crû fautif. Ils ont vû un ſens qui les choquoit dans le Texte, & qui pouvoit être reformé par le retranchement d'une negation. Ils ont decidé qu'il falloit lire ainſi, & ont corrigé hardiment le Texte ſur une ſimple conjecture. Par exemple dans la premiere Epître de ſaint Pierre, Chap. 2. ℣. 21. Il y a dans le Grec que JESUS-CHRIST *ſe livroit à celui qui juge ſelon la juſtice* : Judicanti ſe juſtè, δικαίως ; parce qu'il étoit choquant de dire que JESUS-CHRIST avoit été jugé par un juſte Juge, quelques-uns ont retranché ce mot, & ont mis *injuſtè*, ἀδίκως, pour *juſtè*. Une cinquiéme ſorte d'additions ou de changemens, ce ſont des ſupplémens ou des éclairciſſemens qui ne changent point le ſens, mais le rendent plus net, ou le déterminent. Les Copiſtes ou les Reformateurs des Exemplaires ſe ſont donnez aſſez de liberté ſur ce ſujet, perſuadez qu'il ſuffiſoit de conſerver religieuſement le ſens, & qu'ils rendroient ſervice en l'expliquant plus clairement. Mais quelquefois ils ſe ſont trompez, & ont déterminé

le Texte par des mots qui y donnent un autre ſens, & n'en expriment pas toute l'étenduë & toute la force. Enfin on a quelquefois reformé le Texte, ou ſur l'ancienne Vulgate Latine, comme nous avons fait voir des Manuſcrits de Cantbrige, ou même ſur celle de ſaint Jerôme, comme quelques Critiques l'ont remarqué de quelques Manuſcrits Grecs plus récens.

Voilà à peu prés toutes les ſources des alterations, changemens, additions, ou ômiſſions qui ont pû ſe faire dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. Les cauſes du mal étant connuës, il ſera plus facile de le découvrir & d'y apporter remede par des regles de Critique.

§. IV.

Sources des fautes qui peuvent ſe rencontrer dans le Texte de la Vulgate.

NOus avons prouvé ſuffiſamment dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que quand le Concile de Trente a declaré la Vulgate authentique, il ne l'a point preferée aux Originaux (c'eſt à dire au Texte Hebreu à l'égard de l'Ancien Teſtament, & au Texte Grec à l'égard du Nouveau) ni declarée exempte de fautes. Nous y avons auſſi montré que quand il y a des varietez entre l'Original

ginal & les Verſions, le bon ſens veut que quand on n'a point de raiſon particuliere de ſuppoſer que l'Original eſt corrompû & la Verſion veritable, l'on ſuive l'Original plûtôt que la Verſion. Ceci ſuppoſé, nous découvrirons en particulier les ſources des fautes qui peuvent ſe rencontrer dans le Texte de la Vulgate du Nouveau Teſtament.

Premierement toutes les mêmes cauſes, les mêmes raiſons & les mêmes motifs que nous avons apportez des changemens & alterations de l'Original Grec, peuvent avoir lieu dans les Exemplaires des Verſions; ainſi ſi l'on peut les alleguer pour montrer que le Texte Original peut être ſujet à des fautes, on peut à plus forte raiſon les apporter, pour faire voir la même choſe de la Verſion. La negligence des Copiſtes, la hardieſſe des Critiques, & toutes les raiſons particulieres qui ont pû porter les uns & les autres à faire cette alteration, conviennent aux Exemplaires de la Verſion Vulgate, comme à ceux du Texte. Mais outre ces raiſons qui ſont communes à l'Original & à la Verſion; il y en a bien d'autres, pour leſquelles la Verſion peut être ſujette à quantité de fautes. Car, 1°. L'Interprete Latin n'aïant point été infaillible, il a pû ſe tromper & mal interpreter le Texte. 2°. Il a pû avoir un Exemplaire fautif. 3°. Il a pû avoir mal lû dans ſon Exemplaire. 4°. Un mot Grec aïant pluſieurs ſens, il peut avoir pris celui qui eſt le moins propre, ou mal déterminé le ſens d'une phraſe. 5°. Il peut avoir ajoûté des choſes pour éclaircir le

ſens, ou rendre le Texte d'un Evangeliſte conforme à celui d'un autre. 6°. Il a pû y faire des additions tirées des Livres apocryphes. Mais pour paſſer de la poſſibilité au fait, il eſt certain que la Verſion Vulgate que nous avons, n'eſt pas differente de celle qui a été reformée par ſaint Jerôme; ſi ce n'eſt qu'il s'y eſt gliſſé pluſieurs fautes depuis le temps de ce Pere. Or la Verſion ancienne reformée par ſaint Jerôme, avoit de l'aveu de ce Pere dans ſa Lettre à Damaſe, tous les défauts que nous venons de marquer. On les reconnoît encore dans les fragmens que nous avons de cette ancienne Verſion. On dira que S. Jerôme l'a reformée ſur le Texte Grec, cela eſt vrai, quant aux principaux endroits; mais il ne l'a point refaite entierement, & n'a corrigé que les principales differences. Il en a laiſſé quelques-unes à deſſein, pour ne pas changer entierement le Texte. Pluſieurs autres peuvent être échappées à ſa diligence. Il eſt certain qu'il y a laiſſé des endroits qui ne ſont point conformes au Grec qu'il liſoit, & qu'il approuvoit. Car on peut prouver par ſaint Jerôme même, qu'il y avoit quantité d'endroits où les Exemplaires Grecs dont ce Pere ſe ſervoit, étoient differens de la Vulgate. Enfin il s'eſt gliſſé depuis ſaint Jerôme pluſieurs variations dans le Texte Latin de ſa Verſion reformée. On ne peut donc pas ſoûtenir que la Vulgate ſoit exempte de fautes, & qu'il la faille toûjours ſuivre & préferer au Texte Grec.

§. V.

De quelle nature ſont les varietez qui ſe trouvent dans le Texte Grec, & entre le Texte Grec & la Vulgate.

Rien n'eſt plus faux que l'idée que quelques-uns ſe pourroient former, que le grand nombre de differences que l'on a remarquées entre les Exemplaires Grecs & entre le Texte Grec & la Vulgate du Nouveau Teſtament, ruïnent l'autorité des Ecrits ſacrez, & ſont capables de défigurer ou de corrompre le Texte ſacré, à un point que l'on ne puiſſe plus dire, que nous avons les veritables Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. On convient qu'il y a un tres-grand nombre de varietez dans les Exemplaires Grecs : il ne faut que jetter les yeux ſur le Nouveau Teſtament d'Oxford pour en être convaincu. Il y a auſſi quantité de differences entre le Texte Grec & la Vulgate : elles peuvent monter juſqu'a ſix cens : mais toutes ces varietez & differences ſont peu conſiderables ; ce ſont la plûpart ou des fautes viſibles des Copiſtes ou des minuties : ce ſont des mots mis les uns pour les autres, ou ômis, ou ajoûtez, ou repetez, une particule de plus ou de moins, un ſingulier pour un plurier, un pronom pour le nom. Il y en a peu qui changent le ſens : il n'y en a point qui contiennent d'erreurs ; & enfin

toutes enſemble elles ne changent rien à la Doctrine & à l'Hiſtoire de JESUS CHRIST & des Apôtres. Si l'on recueilloit avec la même exactitude les differentes leçons des Auteurs profanes, & que l'on eût autant d'Exemplaires differens de leurs Ouvrages; il s'en trouveroit peut-être autant, & il n'y a gueres d'ancienne Verſion des Ouvrages des Grecs plus conforme à leur Texte, que la Vulgate du Nouveau Teſtament l'eſt au Texte Grec. S'enſuit-il delà que nous n'aïons pas les veritables Ecrits de ces Anciens; que nous ne puiſſions être ſûrs de leur Doctrine & des Hiſtoires qu'ils ont rapportées; que leurs Verſions ſoient indignes de foi? c'eſt ce qui ne peut tomber dans l'eſprit d'une perſonne raiſonnable. Pourquoi donc les Incredules voudroient-ils ſe ſervir de ce raiſonnement pour affoiblir l'autorité des Livres ſacrez? Pourquoi cela ſeroit-il aux ſimples un ſujet de ſcandale?

Mais entrons dans le détail des varietez qui peuvent être ſurvenuës, ſoit au Texte, ſoit à la Verſion, en ſuivant les ſources & les cauſes que nous en avons remarquées. On peut s'aſſûrer premierement, qu'il n'y a plus dans le Texte Grec ni dans la Verſion, de changemens ou d'additions qui viennent des Heretiques & des Evangiles apocryphes: elles ont été retranchées de nos Textes & de nôtre Verſion, & ne ſe trouvent plus dans les Exemplaires Grecs, ſi ce n'eſt dans celui de Cantbrige. Il y a peu d'endroits, ſoit dans le Grec, ſoit dans la Vulgate qu'on puiſſe dire avoir été changez ou ajoûtez pour

rendre le Texte plus conforme à l'Analogie de la Foi : il y en a auſſi tres-peu où l'on ait laiſſé dans un Evangeliſte ce qui y avoit été ajoûté de l'Evangile d'un autre. Saint Jerôme a reformé dans la Vulgate cette confuſion qui étoit dans les Exemplaires Latins. S'il y en a encore quelques exemples dans les Exemplaires Grecs, ils ſont rares, & ſe peuvent facilement découvrir. Les changemens faits pour ſuppléer ou pour éclaircir le Texte, n'alterent point ordinairement le ſens, non plus que les corrections faites ſur l'Ancien Teſtament. Il n'y a donc que celles qui peuvent avoir été faites dans le Texte Grec, par quelques Critiques trop hardis, qui puiſſent être de quelque conſideration. On avouë qu'il y en a quelques unes de cette nature dans le Texte ; mais il y a des regles pour les connoître. A l'égard des varietez arrivées par la faute des Copiſtes, pour ce qui regarde le Texte, il y a tres-peu d'additions de ſcholies inſerées dans le Texte, ſi ce n'eſt peut-être cette addition à la fin de l'Oraiſon Dominicale qui ſe trouve dans le Texte Grec de ſaint Matthieu, Chap. 6. ℣. 3. *Parce que c'eſt à vous à qui le Regne & la gloire appartiennent dans tous les Siecles des Siecles.* C'étoit apparemment une concluſion que l'on ajoûtoit dans les Prieres aprés *l'Oraiſon Dominicale* ; laquelle ayant été écrite en marge, eſt paſſée enſuite dans le Texte. Reſtent les ômiſſions ou repetitions ou changemens de mots, fautes plus frequentes ; mais qui changent rarement le ſens & ſont aſſez faciles à connoître. Voilà à quoi ſe reduiſent les varie-

tez & les fautes du Texte Grec. A l'égard des differences particulieres de la Verſion Vulgate d'avec le Texte ; ou ces differences ſont des differences de mots, ou de choſes ; j'appelle differences de mots, quand l'Interprete a éclairci, paraphraſé, ou expliqué plus au long le Texte ; celles-là ne doivent point être comptées pour de veritables differences. Les differences de choſes ſont ou des additions & ômiſſions, ou des contrarietez. Les additions ou ômiſſions ne font rien pour le ſens. Il eſt vrai qu'il faut qu'il y ait dans ces occaſions quelque choſe d'ajoûté ou d'ômis dans la Verſion ou dans le Texte ; mais cette addition ou ômiſſion ne change rien à la verité de la Doctrine ou de l'Hiſtoire. A l'égard des contrarietez, elles ſont ou apparentes ou réelles : les apparentes ſont celles qu'il y a moïen d'accorder ; les réelles ſont celles où il faut neceſſairement qu'il y ait faute dans le Texte ou dans la Verſion. Il y a peu de ces ſortes de contrarietez entre le Texte & la Verſion ; & quand il s'y en trouve, quoiqu'on doive toûjours être plus porté à préferer le Texte à la Verſion, neanmoins parce que le Texte peut avoir été corrompu, & que ſouvent les Exemplaires du Texte varient, il faut examiner la difference par les regles de la Critique, & préferer celui des deux que l'on jugera (tout étant bien conſideré) avoir plus de marques & de caracteres de verité.

§. VI.

Principes & regles pour juger laquelle on doit ſuivre des leçons differentes, & quand l'on doit preferer le Grec à la Vulgate, ou la Vulgate au Grec.

LEs principes ſur leſquels on peut diſcerner laquelle des differentes leçons du Texte Grec doit être préferée, & ſi l'on doit ſuivre celle du Grec ou celle de la Vulgate, quand il y a quelque contrarieté, ſe rapportent à quatre chefs : la raiſon, les témoignages des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs & Latins, les Manuſcrits Grecs & Latins, les Verſions, ſçavoir l'ancienne & la nouvelle Vulgate, & les autres Verſions Orientales. Tout le monde convient de ces principes, il faut donner des regles pour en faire l'application.

La raiſon ou la Critique eſt certainement d'un grand uſage pour connoître entre pluſieurs leçons, celle qui eſt la plus veritable. Car, 1°. Il y a des fautes qui ſont viſibles, comme des omiſſions d'un mot qui ôtent le ſens, des repetitions d'un même mot, des lettres miſes les uns pour les autres; une perſonne pour une autre; un nombre pour un autre. Il ne faut que ſçavoir un peu de Grec pour connoître ces fautes, & l'on ne doit pas même les compter au nombre des varietez. Il y en a cependant un

tres-grand nombre de cette nature dans les Manuſcrits Grecs que l'on a donnez ; les voilà déja retranchées. 2°. La raiſon nous découvre quand il y a des varietez, ſoit entre les Exemplaires Grecs, ſoit entre le Grecs & la Vulgate, laquelle des deux leçons s'accorde le mieux avec ce qui précede & ce qui ſuit : il faut alors ſans doute préferer celle qui fait un meilleur ſens. Mais il faut bien prendre garde de ne pas s'y tromper, & de bien diſtinguer ſi le ſens que l'on croit le meilleur & le plus naturel, l'eſt effectivement, & s'il n'y a pas d'autres raiſons qui puiſſent balancer. Les additions ſe découvrent, quand ce qui eſt de plus interrompu, & les ômiſſions, quand ce qui eſt de moins rend le ſens imparfait. Quand de deux mots differens, l'un fait un bon ſens, l'autre en fait un mauvais, il faut s'arrêter à celui qui en fait un bon ; & quand ils en font un bon tous deux, il faut avoir recours aux Regles ſuivantes, aux Peres, & aux Manuſcrits 3°. On doit conſiderer laquelle des deux fautes peut s'être gliſſée plus aiſément, en laquelle des deux Langues elle a pû ſe faire plus facilement : ſi c'eſt une faute qui puiſſe venir de la negligence ou de l'inadvertance de l'Interprete : ſi le Copiſte a pû plus facilement ſe tromper dans le Latin que dans le Grec. 4°. Si c'eſt une difference qui ne peut être arrivée qu'à deſſein, il faut prendre garde à ce qui aura pû donner lieu à des Cenſeurs trop hardis de corriger mal à propos ; quelle raiſon, quel motif ils ont pû avoir pour faire ce changement : ſi c'eſt une addition ou une ômiſſion faite pour ſe

conformer a un autre Evangeliſte ; ſi c'eſt quelque choſe qui paroiſſoit choquant ou obſcur, que l'on a voulu changer pour y donner un ſens plus clair & moins dur.

Le témoignage des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs & Latins, eſt d'un grand poids pour faire connoître la veritable leçon. Il eſt ſans doute, que comme ils ont été plus prés des ſources, ils les ont plus pures : les citations qu'ils font des Paſſages de l'Ecriture, font connoître de quelle maniere ils liſoient de leur temps dans les Exemplaires. Il eſt vrai qu'il ſe peut faire que les Copiſtes, ou ceux qui ont fait imprimer leurs Ouvrages, aïent changé quelques endroits pour les reformer ſur les Exemplaires de leur temps, mais cela eſt tres-rare. On a conſervé dans les Peres Latins les termes mêmes des Paſſages qu'ils citent : Or ſoit qu'ils les euſſent traduits eux-mêmes ſur le Grec, ſoit qu'ils les euſſent tirez de la Verſion commune de leur temps, c'eſt une preuve certaine de la maniere dont ils liſoient. On trouve auſſi dans les Commentateurs Grecs des differences dans les citations qui nous font connoître qu'on ne les a pas changées. Ainſi ce principe eſt le meilleur & le plus certain ſur la matiere : en voici l'application. 1°. Quand les Auteurs anciens Grecs & Latins conviennent d'une leçon, il la faut ſuivre à moins que l'on n'ait des raiſons bien fortes pour la leçon contraire : ſoit que le plus grand nombre des Exemplaires Grecs s'accordent avec la leçon autoriſée par les Anciens, ſoit qu'ils ne s'y accordent pas, ſoit qu'elle ſoit dans le Grec,

ſoit qu'elle ſoit dans le Latin : car l'autorité des Peres anciens, eſt préferable à tous les Manuſcrits poſterieurs. 2°. Quand les Peres Grecs ſont pour une leçon, & les Latins communément pour une autre ; il faut préferer celle des Grecs, particulierement ſi elle ſe trouve dans les Exemplaires Grecs les plus corrects. Car l'ancienne Verſion des Peres Latins aïant été pleine de fautes, il ne faut pas beaucoup s'y arrêter, & la Vulgate étant poſterieure aux premiers Peres Grecs, & aux Exemplaires dont les Peres Grecs qui vivoient du temps de ſaint Jerôme ſe ſont ſervis, ne doit pas être préferée au Texte Grec de ce temps-là. 3°. Si une partie des Peres Grecs liſent d'une maniere, & les autres d'une autre, il faut avoir recours aux autres regles, & aux autres ſecours pour découvrir la verité ; mais préferer toûjours autant qu'on peut, les plus anciens aux modernes.

Les Monuſcrits Grecs & Latins ſont de bien moindre autorité que les Peres, car aucun n'eſt ſi ancien que les premiers Peres ; les plus anciens qui ſont en petit nombre, n'étant que de mille ans ou environ : ils doivent être neanmoins d'une grande conſideration, & ſervir beaucoup pour la correction du Texte, particulierement quand il y a variation dans les Peres, ou qu'on ne trouve point de citations dans leurs Ouvrages qui donnent de lumieres pour ſe déterminer. Je ne doute pas que ſi tous les Exemplaires Grecs, ou la plus grande partie, & les meilleurs étoient pour une leçon, on ne dût la préferer, s'il n'y avoit point d'autre raiſon, à une

leçon autoriſée par les Peres Latins & par la Vulgate. Quand il y a du partage entre les Manuſcrits, il faut ſuivre les plus anciens & les plus corrects: Quand il n'y a qu'un petit nombre de Manuſcrits Grecs pour la leçon de la Vulgate, il faut ſuivre la leçon autoriſée par le plus grand nombre & par les meilleurs Manuſcrits. Il y a bien des differences de la Vulgate autoriſées par quelques Manuſcrits Grecs ; mais il y en a qui ne ſont appuïées d'aucun Manuſcrit Grec, & d'autres qui ne ſont appuïées que d'un, de deux, ou de trois ou de quatre Manuſcrits. Il y en a même peu qui ſoient autoriſées d'un grand nombre de Manuſcrits Grecs. Alors ſi l'on n'a point d'autre raiſon forte pour ſuivre la Vulgate, on ne doit pas le faire.

Les Verſions ſont le principe le plus incertain pour connoître la veritable leçon du Nouveau Teſtament : car l'ancienne Verſion Latine Vulgate étoit pleine de fautes, comme ſaint Jerôme l'a remarqué, & il a fallu que ce Pere l'ait reformé ſur le Texte Grec. Cette Verſion reformée n'eſt pas encore exempte de fautes. Entre les Verſions Orientales, il n'y a que la Syriaque qui ſoit de quelque conſideration, toutes les autres étant faites ſur celle-là : elle peut être de quelque uſage, mais il ne faut pas toûjours s'y arrêter. L'Anglo-Saxone eſt faite ſur l'ancienne Vulgate. Enfin la regle ordinaire eſt de ne pas reformer l'Original ſur les Verſions, mais les Verſions ſur l'Original. Cependant on peut faire uſage des Verſions ; & voici comment. Si l'on trouve l'ancienne Verſion

Vulgate & les Verſions Orientales conformes au Texte Grec, ou à une telle leçon du Texte Grec, cela donne du poids à cette leçon : ſi l'on trouve que ſaint Jerôme ait lû comme il y a dans les Exemplaires Grecs, & non pas comme dans nôtre Vulgate ; c'eſt une preuve que le Texte Grec n'eſt pas corrompu, & que la faute eſt plûtôt dans la Verſion : ſi la Vulgate au contraire ſe trouve conforme aux autres Verſions & aux citations des anciens Peres Grecs, quoique differente du plus grand nombre d'Exemplaires Grecs que l'on a preſentement, il ne faut point faire de difficulté de la préferer au Texte Grec Vulgaire. Voilà des regles dont il ne ſera pas difficile de faire l'application, pour connoître, de pluſieurs leçons des Exemplaires Grecs, celle que l'on doit ſuivre, & quand on doit préferer le Grec à la Vulgate, ou la Vulgate au Grec.

§. VII.

De la Langue Helleniſtique.

QUoique la queſtion touchant la Langue Helleniſtique ſoit devenuë fameuſe par le nom & la reputation des grands Hommes qui l'ont traitée ; on peut dire neanmoins que rien n'eſt plus aiſé que d'expliquer ce qu'on en doit penſer, & de faire ceſſer toutes les diſputes qui ont été agitées ſur ce ſujet avec beaucoup de

valeur. Il eſt parlé dans le commencement du même Chapitre des Actes des Apôtres, du murmure qui s'éleva entre les *Helleniſtes* & les *Hébreux*, ſur ce que les premiers ſe plaignoient que leurs Veuves étoient mépriſées dans les diſtributions des aumônes ; il faut neceſſairement que les uns & les autres fuſſent des Juifs convertis, puiſque l'Evangile n'avoit point encore été annoncé à aucun des Gentils. Il eſt encore parlé des Juifs *Helleniſtes*, contre leſquels ſaint Paul diſputoit, Act. 9. *v.* 29. auſſi ſaint Chryſoſtome, Théodoret & Oecumenius remarquent que les *Helleniſtes* & les *Hebreux* ſont de deux ſortes de Juifs. Les premiers ſont appellez *Helleniſtes*, parce qu'ils parloient Grec, & les autres *Hébreux*, parce qu'ils parloient la Langue Hebraïque ou Caldaïque. Les premiers étoient répandus dans les Villes de Gréce, de Syrie, d'Aſie, d'Egypte, & les autres demeuroient à Jeruſalem, ou dans la Paleſtine & à Babylone, où l'on parloit encore Caldaïque.

C'eſt de-là qu'eſt venu le nom de Langue Helleniſtique : l'on ne peut pas dire neanmoins que ce fût à proprement parler la Langue des Juifs Helleniſtes ; car il y en avoit qui parloient bien Grec, & qui étoient peu verſez dans la Langue Hebraïque ou Syriaque. Mais ceux d'entre eux qui s'étoient appliquez davantage à l'étude de la Bible Hebraïque, s'accoûtumoient au tour des phraſes Hebraïques & le ſuivoient ; principalement dans les Verſions, ou dans les Explications des Livres ſacrez écrits

en Hebreu, & les Juifs Hebreux qui ſçavoient le Grec, retenoient des manieres de parler de leur Langue naturelle : ainſi les uns & les autres tomboient dans des Hebraïſmes, en parlant ou en écrivant en Grec. C'eſt à ce Grec mêlé d'Hebraïſmes, que quelques-uns ont donné le nom de *Langue Helleniſtique*. Les Septante ont les premiers inſeré dans leur Verſion, des manieres de parler Hebraïques. Les Evangeliſtes & les Apôtres qui étoient tous Hebreux, à l'exception de ſaint Luc qui étoit Helleniſte, ont auſſi employé quantité de ces phraſes Hebraïques qui leur étoient naturelles, ou auſquelles ils étoient accoûtumez. Il y a de ces Hebraïſmes dans les Livres Juifs écrits en toute ſortes de Langue. Voilà en peu de mots tout le myſtere de la Langue Helleniſtique, qui n'eſt point une Langue, ni même une Dialecte particuliere, mais ſeulement un Grec mêlé d'Hebraïſme, de Chaldaïſmes, ou de Syriaciſmes. Or on ne peut douter qu'il n'y en ait pluſieurs dans le Nouveau Teſtament; on peut donc dire qu'il eſt écrit en Langue Helleniſtique. Toutes les queſtions incidentes que l'on forme ſur ce ſujet ne ſervent de rien pour la déciſion de la queſtion principale, qui n'eſt à proprement parler qu'une queſtion de nom aſſez inutile, quoiqu'il ne le ſoit pas pour bien entendre le Texte du Nouveau Teſtament, de remarquer les Hebraïſmes qui s'y rencontrent.

CHAPITRE IV.

Des Verſions du Nouveau Teſtament.

§. I.

Des Verſions Latine du Nouveau Teſtament. De l'ancienne Vulgate, de la nouvelle Vulgate, & des Verſions modernes.

LA lecture du Nouveau Teſtament étant encore plus neceſſaire à tous les Chrétiens, & en general & en particulier, que celle de l'Ancien, il ne faut pas douter que dés le commencement de l'établiſſement des Egliſes d'Occident, on ne l'ait traduit & lû communément en Latin dans les Egliſes Latines. Comme le Grec étoit neanmoins aſſez commun, pluſieurs ſe ſont mêlez de le traduire, ou d'ajoûter, ou de changer aux Traductions déja faites. Cette multiplicité & varieté des Verſions Latines de l'Ecriture-Sainte, atteſtée par ſaint Jerôme & par ſaint Auguſtin, étoit beaucoup plus grande dans le Nouveau que dans l'Ancien Teſtament;

comme la varieté des citations des Peres & des anciens Exemplaires Latins le font connoître. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût une Verſion plus commune que les autres appellée l'*Italique* ou la *Vulgate*: mais les Exemplaires de cette Verſion même étoient & ſont encore ſi differens, que ce ſont preſque autant de Verſions differentes. Le Pere Martianay nous en fournit un exemple dans l'Evangile de ſaint Matthieu, qu'il nous a donné depuis peu ſur deux Manuſcrits anciens de huit cens ans: car il y a tant de difference entre ces deux Manuſcrits, que ce ſont preſque deux Verſions differentes. & ſi on les compare avec la Verſion du Manuſcrit de Cantbrige & avec les citations des Peres anciens, on y trouvera quantité de differences par tout. Si l'on confere auſſi la Verſion Latine des Epîtres de S. Paul qui eſt dans le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roy & dans celui de l'Abbaïe de ſaint Germain des Prez, avec le Texte qui eſt dans les Commentaires de l'Ambroſiaſtre & de Pelage, on y trouvera beaucoup de difference.

Saint Jerôme n'entreprit point de faire de nouvelle Verſion du Nouveau Teſtament, mais ſeulement de reformer l'ancienne ſur le Texte Grec: *Novum Teſtamentum Græcæ fidei reddidi*, dit-il dans le Catalogue de ſes Ouvrages; ce qui en general comprend non ſeulement les Evangiles, mais auſſi les autres Livres du Nouveau Teſtament. Il cite même dans ſon Epître à Marcelle les Epîtres de ſaint Paul, en parlant de ſa nouvelle Edition du Nouveau Teſtament. Il explique plus au long de quelle maniere

mière il a fait cette correction dans ſa Lettre au Pape Damaſe, dont nous avons déja rapporté les paroles. Il s'eſt contenté de corriger les endroits qui faiſoient une difference de ſens, pour ne pas changer entierement le Texte Vulgaire. Il a auſſi remarqué dans ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament diverſes fautes qui étoient dans l'ancienne Vulgate. Il eſt certain que nôtre Vulgate d'apreſent eſt differente de l'ancienne Italique, & que l'on y trouve la plûpart des choſes que ſaint Jerôme avoit reformées dans la Verſion commune de ſon temps. Il faut toutefois avoüer qu'il y a dans les Commentaires de ſaint Jerôme pluſieurs Paſſages que ce Pere veut qu'on liſe d'une autre maniere qu'ils ne ſont dans nôtre Vulgate. Ce qui a fait croire à quelques-uns que nôtre Vulgate n'étoit pas la Verſion reformée de ſaint Jerôme, mais un autre Ouvrage d'un autre Auteur. Cette opinion pourroit avoir quelque vrai-ſemblance, ſi l'on ſçavoit qu'il y eût quelque Auteur qui eût travaillé depuis S. Jerôme à un pareil Ouvrage: or c'eſt ce qu'il ſeroit difficile de trouver. D'où vient donc que nôtre Vulgate n'eſt pas entierement conforme à la Verſion que ſaint Jerôme croioit que l'on devoit corriger? En voici deux raiſons: La premiere, qu'il n'a pas corrigé dans la Verſion tous les endroits qu'il jugeoit meriter correction, ſoit qu'ils aïent échappé à ſa diligence, ſoit qu'il les ait laiſſés exprés pour ne pas aporter trop de changement au Texte. La ſeconde, c'eſt la negligence des Copiſtes de la Verſion de ſaint Jerôme, & la

liberté que ſe ſont donnée les Correcteurs de la reformer. C'eſt delà que ſont venuës des varietez dans les Exemplaires & dans les Editions de la Vulgate Latine, qui ſont en aſſez grand nombre. La reforme du Texte du Nouveau Teſtament par ſaint Jerôme, trouva quelques Contradicteurs; mais elle n'en eût pas tant que ſa nouvelle Verſion de l'Ancien Teſtament. Saint Auguſtin qui n'approuva pas d'abord
„ celle-ci, loüa tout-à-fait l'autre entrepriſe. Nous
„ rendons de grandes actions de graces à Dieu,
(lui dit-il dans la Lettre qu'il lui écrit, qui eſt celle où il blâme ſa nouvelle Verſion ſur le Texte Hebreu, & la ſoixante & dixiéme dans
„ la derniere Edition) de l'Ouvrage dans lequel
„ vous avez traduit l'Evangile du Grec: parce
„ qu'il n'y a rien qui nous faſſe de la peine aprés
„ l'avoir conferé avec le Grec: & que ſi quelque
„ Contradicteur veut ſoûtenir l'ancienne fauſſeté,
„ il ſera facilement inſtruit ou refuté, quand on
„ lui produira les Manuſcrits. S'il y a quelque
„ choſe qui puiſſe arrêter, ce qui eſt tres-rare, qui
„ eſt l'homme aſſez dur pour ne pas pardonner
„ des fautes dans un Ouvrage ſi utile, que l'on ne
„ peut loüer autant qu'il le merite. Il s'eſt auſſi ſervi utilement de la Verſion reformée par ſaint Jerôme. Cependant l'ancienne Vulgate a demeuré encore quelque temps dans l'uſage commun des Egliſes: mais peu à peu elle a été reformée ſur celle de ſaint Jerôme: Et enfin celle-ci eſt devenuë non ſeulement la plus commune, mais auſſi la ſeule uſitée, auſſi-bien pour le Nouveau Teſtament que pour l'Ancien. Cela n'a pas em-

péché que dans les derniers temps, des particuliers n'aient entrepris de faire de nouvelles Versions Latines du Nouveau Testament, ou de réformer la Vulgate sur le Texte Grec. Laurent Valle conçût le premier ce dessein, & il l'auroit executé, si le Pape ne l'en eût empêché. Il se contenta de faire des observations critiques sur l'ancien Interprete; dans lesquelles il remarque les endroits où il croit qu'il n'a pas rendu la proprieté des mots, ni suivi le sens, ou qu'il a emploïé des termes barbares. Jacques le Févre d'Estaples composa une nouvelle Version des Epîtres de S. Paul, qu'il fit imprimer à côté de la Vulgate avec ses Commentaires à Paris en 1531. Il fut attaqué sur sa Version par Lopez Stunica. Mais Erasme est le premier qui ait travaillé à une nouvelle Version Latine du Nouveau Testament entier, & qui ait executé ce dessein avec succés. Il la dédia à Leon X. & la fit imprimer à Bâle en 1516. Il la retoucha depuis, & la fit imprimer de nouveau en 1518 avec un Bref de Leon X. qui fait l'éloge de sa Version. Quelque severe que soit l'Inquisition, principalement à l'égard des Livres d'Auteurs qui sont d'ailleurs suspects, elle ne trouva rien à redire à la Version d'Erasme, comme il est remarqué dans la Préface du Nouveau Testament imprimé à Anvers en 1616. avec permission des Superieurs, qui porte pour Titre: *Novum Jesu Christi Testamentum complectens præter Vulgatam Guidonis Fabricii è Syriaco, & Benedicti Ariæ Montani Translationes, insuper Desiderii Erasmi auctoris damnati Versionem permissam.* Voici ce qui est dit

dans cette Préface qui eſt du Cenſeur des Livres de la Verſion d'Eraſme, appellée dans ce Titre, *Verſion permiſe d'un Auteur condamné*. Rien „ n'empêche qu'on ne puiſſe recommander ſerieu- „ ſement la Verſion de Didier Eraſme de Rotter- „ dam. Plût à Dieu que l'on en pût dire autant „ de ſes autres Ouvrages. ..Pour cette Verſion-ci, „ elle a été jugée ſi excellente par tous les Sça- „ vans, que l'Inquiſition generale du Roïaume „ d'Eſpagne n'y a rien trouvé qu'il fallût corriger „ ou retrancher, & quoiqu'elle interdiſe tous les „ Livres des Auteurs de la premiere claſſe, elle „ permet neanmoins que cette Verſion d'Eraſme „ du Nouveau Teſtament ſoit entre les mains de „ tout le monde, en l'appellant une Verſion per- „ miſe d'un Auteur condamné. Ce Cenſeur ajoû- te, que quatre celebres Docteurs en Theologie, qu'il nomme, en avoient porté le même juge- ment. Nonobſtant l'approbation du Pape, Eraſme eut de violens Adverſaires à combattre Stunica & Sutor écrivirent rudement contre lui & il fut obligé de leur répondre. Quoique l'o ne puiſſe pas di e que ſa Verſion ſoit exemp de fautes ; il faut avoüer que c'eſt un fort t Ouvrage. Pagninus a joint à ſa Verſion du Nc veau Teſtament ſur l'Hebreu, une Verſion Nouveau Teſtament ſur le Grec. Il s'en f bien que ſa Verſion égale celle d'Eraſme. ſe trouve dans la Bible de Pagninus de l'an Arias Montanus en a fait une interlineai litterale, qui ne peut gueres être d'uſage pour ceux qui veulent apprendre le Gre Verſion de Leon Juda eſt plus élegante &

libre, mais neanmoins assez exacte. Pour celle de Sebastien Châtillon, nous n'ajoûterons rien à ce que nous avons dit du caractere de la Traduction de cet Auteur, tout-à-fait opposé à celui qui convient à une Version de l'Ecriture sainte. La Traduction de Theodore de Beze est celle qui est la plus estimée parmi les Protestans. Il faut avoüer qu'il y a bien du travail & de l'érudition dans l'Ouvrage de Beze; quoiqu'il ait affecté quelquefois de se servir de certains termes inusitez, & de s'abstenir d'autres qui sont consacrez par l'usage. Sa separation de l'Eglise, & l'Heresie dans laquelle il étoit engagé, peuvent aussi le rendre suspect aux Catholiques: mais cela n'empêche pas qu'ils ne s'en puissent servir utilement, comme autrefois Origenes & saint Jerôme, & quelques autres Auteurs Ecclesiastiques se sont servis des Versions de Theodotion, d'Aquila, & de Symmaque Heretiques Judaïsans; quoiqu'on les soupçonnât (comme S. Jerôme le remarque dans sa Préface sur Job) d'y avoir obscurci les Mysteres de JESUS-CHRIST. Jean Piscator a copié la Version de Beze, mais il l'a changée en quelques endroits. Les Catholiques modernes ne se sont point appliquez à faire de nouvelles Versions du Nouveau Testament, & se sont servis de la Vulgate declarée authentique par le Concile de Trente. Mais cela ne les a point empêchés de marquer dans leurs Notes & dans leurs Commentaires, les differences du Grec, & les fautes qu'ils ont crû trouver dans la Vulgate.

§. II.

Des Verſions Orientales du Nouveau Teſtament.

DE toutes les Verſions Orientales du Nouveau Teſtament, la Syriaque eſt conſtamment la plus ancienne. Elle n'eſt pas neanmoins de l'antiquité que quelques-uns ſe ſont imaginez. Je ne crois pas que perſonne veüille ſoûtenir qu'elle ſoit de S. Marc, comme les Syriens l'aſſurent. Il y a même lieu de douter ſi elle eſt plus ancienne que le cinquiéme ou le ſixiéme Siecle. Car l'on y trouve l'addition à l'Oraiſon Dominicale, qui eſt dans la Liturgie des Grecs; & où il eſt parlé de la fraction du Pain, on a mis le nom d'*Euchariſtie*, au lieu de celui de *Pain*; ce qui ne ſent pas la premiere antiquité. Cette Verſion a été faite certainement ſur le Grec, quoiqu'il y ait en quelques endroits des differences d'avec le Texte du Grec vulgaire. On ne trouve point dans la plûpart des Manuſcrits Syriaques l'Hiſtoire de la Femme adultere. Les Anglois l'ont ſuppleée ſur un Manuſcrit d'Uſſerius. Le Paſſage de la Trinité de la premiere Epître de S. Jean, ne s'y trouve pas non-plus, & Tremellius eſt le premier qui l'a ſuppléé, en le traduiſant du Grec en Syriaque. La plûpart des Manuſcrits n'ont auſſi que trois Epîtres Catholiques. Pocoke a le premier fait im-

primer à Leiden en 1630. les quatre autres en Syriaque ſur un Manuſcrit d'Angleterre. L'Apocalypſe a été donnée par Louis de Dieu en 1627. La premiere Edition du Nouveau Teſtament en Syriaque, eſt celle d'Albert Widmanſtadius ſur un Manuſcrit apporté par un Prêtre de Merdin, envoïé par Ignace Patriarche des Jacobites. Elle parût à Vienne en 1562. Tremellius en fit une ſeconde Edition, mais en caracteres Hebreux, & la publia avec une Verſion Latine à Geneve en 1569. Elle a été miſe dans la Bible Polyglotte de Philippes II. imprimée à Anvers en 1571. en caracteres Hebreux & Syriaques, par les ſoins du Sieur le Févre de la Boderie, qui en fit une Edition particuliere en caracteres Hebreux à Paris en 1584. comme on en avoit fait une à Anvers en 1575. Martin Troſtius fit imprimer en 1621. une nouvelle Edition du Nouveau Teſtament Syriaque en caracteres Syriaques, avec une interprétation Latine au bas des pages. Enfin Gilles Gutbinus la publia en plus petits caracteres à Hambourg en 1663.

Les Verſions Arabes du Nouveau Teſtament ne ſont ni anciennes ni correctes. Erpenius nous en a donné une du Nouveau Teſtament entier ſur un Manuſcrit écrit par un Cophte en 1171. Elle a été imprimée à Leiden en 1616. Il y avoit déja une autre Verſion Arabe des Evangiles imprimée à Rome avec une Verſion Latine en 1591. que Gabriël Sionite a inſerée dans les Polyglottes de Paris. Toutes ces Verſions ont été faite ſur le Cophte ou le Syriaque, & non pas ſur le Grec.

La Verſion Ethiopienne du Nouveau Teſtament, a auſſi été faite ſur le Syriaque. Les quatre Evangiles, l'Apocalypſe, les ſept Epîtres Canoniques, l'Epître aux Hebreux furent imprimez à Rome en 1548. Enſuite on imprima les treize autres Lettres de ſaint Paul. L'Auteur de ces Editions ſe nomme Teſphaſion, Moine du Mont-Liban, qui fut aidé par Gautier Aretin, & par Marianus Victorius. Leur Exemplaire Ethiopien étant imparfait, ils ſuppléerent pluſieurs choſes ſur le Latin, principalement dans les Actes des Apôtres. C'eſt cette Verſion qui eſt dans les Polyglottes d'Angleterre.

On n'a point d'Edition du Nouveau Teſtament en Cophte. Il y en a des Manuſcrits dans la Bibliotheque du Roi. On a deux Verſions imprimées du Nouveau Teſtament en Perſan. L'une plus récente donnée par Abraham Weloxe, & imprimée à Londres. L'autre quelque peu plus ancienne, a été donnée dans les Polyglottes d'Angleterre ſur un Manuſcrit de 1341. Elle a été faite ſur la Verſion Syriaque, & elle eſt pleine de paraphraſes & d'explications. Uſcan a fait imprimer un Nouveau Teſtament en Armenien à Amſterdam en 1664. La Verſion Anglo-Saxone ou ancien Goth donnée par M. Maréchal, & imprimée à Dordrecht en 1665. eſt faite, comme nous avons déja remarqué, ſur l'ancienne Verſion Vulgate, & l'on y trouve les additions qui ſont dans le Manuſcrit de Cantbrige. Les Moſcovites ont un Nouveau Teſtament en leur Langue, imprimé à Oſtrovie en 1581. La

Verſion du Nouveau Teſtament en Grec vulgaire faite par Maxime, imprimée à Genéve en 1638. n'eſt d'aucune autorité, étant faite par un homme qui étoit gagné par les Calviniſtes, & à leur inſtigation. Nous n'avons rien à ajoûter touchant les Verſions du Nouveau Teſtament en Langue vulgaire, à ce que nous en avons dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage.

CHAPITRE V.

De la diviſion du Nouveau Teſtament, en Titres & Chapitres.

LA diviſion des quatre Evangiles en parties, eſt beaucoup plus ancienne que celle des autres Livres de la Bible. Euſebe dans ſa Lettre à Carpianus, & dans ſes dix Canons des Evangiles, s'eſt ſervi de petites ſections, pour marquer par combien d'Evangeliſtes, & en quels endroits une même choſe étoit rapportée. C'eſt là apparemment l'origine de la diviſion des Evangiles, en ſections ou capitules que l'on marquoit en marge, afin que les Canons fuſſent de quelque uſage. S. Epiphane & Céſaire frere de S. Gregoire de Nazianze, font mention de ces ſections & de ces capitules des Evangiles, conformément à la diviſion d'Euſebe, en onze cens ſoixante & douze. Mais outre cette diviſion des Evangiles, il y en a eu une autre en de plus grandes parties appellées Titres, parce qu'on mettoit en tête de chaque Livre les argumens de chacune de ſes parties, dont la diſtinction étoit marquée en marge par le chiffre qui y répondoit dans la Table. Ces Titres ſont plus an-

ciens chez les Latins que chez les Grecs. S. Jerôme parlant des Commentaires ſur les Evangiles de Fortunatien d'Afrique, Evêque d'Aquilée, qui floriſſoit ſous Conſtantin, dit qu'ils avoient des Titres. *Fortunatianus natione Afer Aquileïenſis, Epiſcopus Imperante Conſtantino in Evangelia titulis ordinatis, brevi & ruſtico ſermone ſcripſit Commentarios.* On voit ces Titres dans les Commentaires de S. Hilaire ſur S. Matthieu, diviſés en Canons ou Capitules. Juvencus a auſſi ſuivi cette diviſion de l'Evangile en Titres ou Chapitres. Mais ces diviſions des Latins ne ſont pas uniformes. S. Jerôme ne s'eſt point ſervi de ces Titres ou Capitules, & a ſuivi dans ſa Verſion reformée la diviſion des Canons d'Euſebe en Sections: mais quoique ces Titres ne fuſſent pas de S. Jerôme, & qu'il ne les eût pas retenus, toutefois comme ils étoient communs dans les Exemplaires de l'ancienne Vulgate, on les a conſervez dans les Copies de la Verſion de S. Jerôme. Les Grecs ont auſſi depuis admis ces diviſions en Titres, comme Suidas l'a remarqué. Leurs Titres étoient differens des Capitules, en ce que les Titres contenoient plus de matieres. S. Matthieu avoit 68. Titres & 355. Capitules. S. Marc 49. Titres & 236. Capitules. S. Luc 83 Titres & 342. Capitules S Jean 18. Titres & 232. Capitules. Dans le Manuſcrit d'Alexandrie ou de Thecle, les Evangile ſont ainſi diviſez en Titres ou Chapitres, Κεφαλαια, & ſubdiviſez en Sections τιτλοι, conformes aux Canons d'Euſebe. Celui du Vatican n'eſt pas partagé de la même maniere, mais a ſeulement en marge des chif-

fres rouges qui ſont diverſes ſections, quoiques non ſeparées, & differentes de celles des Canons d'Euſebe; car l'Evangile de S. Matthieu en a 150. Celui de S. Marc. 62. Celui de S. Luc 152. Celui de S Jean 80. L'Epître de S. Jacques 9. La premiere de S. Pierre 8. La premiere de ſaint Jean 11. Les quatorze Epîtres de S. Paul qui ſont toutes ſous un même chiffre courant, 93. en tout. Cette diviſion eſt particuliere à ce Manuſcrit, & l'autre eſt la plus commune dans les Manuſcrits Grecs.

Dans le commencement il n'y a eu que les Evangiles partagez en ſections, à cauſe de la neceſſité de faire une concordance des quatre; ce qui ne ſe pouvoit executer ſans chiffres. Mais dans la ſuite, on a fait la même choſe à l'égard des autres Livres du Nouveau Teſtament. Voici ce que nous en apprend un Auteur donné depuis peu par Alexandre Zacagnius Garde de la Bibliotheque Vaticane. C'eſt un nommé Euthalius Evêque en Egypte qui vivoit dans le cinquiéme Siecle, qui a fait une Edition des Epîtres de ſaint Paul & des Epîtres Canoniques. Cet Auteur dit dans la Préface de cet Ouvrage, que la diviſion des Epîtres de ſaint Paul en Capitules avoit été faite ſous le Conſulat d'Arcadius pour la quatriéme fois, & d'Honorius pour la troiſiéme (c'eſt à dire en 396.) par un Syrien dont le nom eſt inconnu. Euthalius ſe ſervit de cette diviſion pour faire une Edition des Epîtres de ſaint Paul, & fit une diviſion des Actes des Apôtres. Il étoit encore jeune quand il acheva cet Ouvrage. Mais enſuite ſur

la fin de ſa vie il entreprit de partager auſſi les Epîtres Canoniques à la priere d'Athanaſe Archevêque d'Alexandrie, qui ſucceda à Pierre Mongus dans le Siege de cette Egliſe l'an 490. Ces deux Ouvrages nous ont été donnez par Zacagnius en 1698. avec pluſieurs autres Monumens anciens tirez de la Biliotheque Vaticane. Cette diviſion a été reçûë depuis par les Grecs. C'eſt celle dont ſe ſert Oecumenius.

On a enfin diviſé le Texte du Nouveau Teſtament comme celui de l'Ancien, en Verſets. Heſychius eſt Auteur de cette diviſion parmi les Grecs. Les Manuſcrits de l'ancienne Vulgate ſont auſſi diviſez en Verſets auſſi bien que les Manuſcrits de la Verſion de S. Jerôme, & même les Manuſcrits Grecs qui ne ſont pas de la premiere antiquité. Le Pere Martianay a donné une Table de ce que chaque Livre contenoit de Verſets ſuivant ces differentes diviſions, qui ne ſont pas ſi éloignées les unes des autres, que celles des Livres de l'Ancien Teſtament.

La diviſion preſente du Nouveau Teſtament en Chapitres, eſt de Hugues le Cardinal, & la diſtinction des Verſets, eſt de Robert Eſtienne, qui a ſuivi celle des Manuſcrits Grecs quand il les a trouvez diviſez en Verſets.

CHAPITRE VI.

Des Livres apocryphes du Nouveau Teſtament.

LEs Livres apocryphes du Nouveau Teſtament ſont de deux ſortes. Les uns ſont des Ouvrages d'Auteurs Orthodoxes qui n'ont rien de méchant ; les autres ſont des Ecrits ſuppoſez par les Heretiques pour autoriſer leurs erreurs. Les premiers ſont ou des Livres ſuppoſez à des Auteurs dont ils ne ſont point, comme la Lettre de JESUS-CHRIST au Roi Agbare : ou des Ouvrages anonymes, comme les Evangiles ſelon les Hebreux & les Egyptiens ; ou enfin des Ecrits qui ſont effectivement des Auteurs dont ils portent le nom, mais qui n'ont point été reconnus pour Canoniques par l'Egliſe, quoique quelques-uns les aïent crûs tels : comme l'Epître de ſaint Barnabé, le Livre du Paſteur d'Hermas, & la premiere Epître de S. Clement aux Corinthiens, que quelques Anciens ont citez comme des Livres de l'Ecriture-Sainte.

§. I.

De la Lettre de JESUS-CHRIST *au Roi Agbare, & de celle d'Agbare à* JESUS-CHRIST.

ENtre les monumens qui devroient être mis au rang des Livres Canoniques, s'ils étoient de l'Auteur dont ils portent le nom, il n'y en a point qui le fût plus certainement que la Lettre de JESUS-CHRIST au Roi Agbare, s'il étoit certain qu'elle fût de Nôtre-Seigneur. Car comme personne ne peut douter de la certitude & de la verité de ce qu'il a dit & écrit, la Doctrine & les Ecrits des Apôtres n'étant infaillibles, que parce qu'il les a instruits; en quelle veneration ne devroit point être parmi les Chrêtiens une Lettre qu'il auroit écrite lui-même, s'il étoit certain qu'elle fût de lui? Mais non seulement il n'est pas certain qu'elle soit de lui, il est même tres-probable que c'est une piece supposée, & qui ne merite aucune créance. Voici ce qui en est.

Eusebe rapporte dans le Chapitre treiziéme du premier Livre de son Histoire, qu'un Roi d'Edesse *a* nommé Agbare, *b* aïant oüi parler des mi-

a d'Edesse.] C'est une Ville celebre, située au delà de l'Euphrate, entre la Syrie & la Mesopotamie

b Nommé Agbare.] D'au-

racles de JESUS-CHRIST, lui écrivit pour le prier de le guerir d'une maladie dont il étoit affligé: Que JESUS-CHRIST ne fit pas pour lors ce qu'il demandoit de lui; mais qu'il lui réécrivit une Lettre, dans laquelle il lui promettoit de lui envoïer un de ſes Diſciples pour le guerir: & enfin que l'Apôtre ſaint Thomas lui envoïa auſſi-tôt aprés la Reſurrection de JESUS-CHRIST, Thadée l'un des ſoixante & douze Diſciples, qui accomplit la promeſſe que Nôtre Seigneur lui avoit faite de le guerir, & le convertit lui & ſa famille. Euſebe établit cette Narration ſur les Lettres de JESUS-CHRIST & d'Agbare, tirées des Archives de l'Egliſe d'Edeſſe, qu'il rapporte traduites du Syriaque en Grec. Cependant il y a apparence qu'Euſebe a ajoûté foi trop legerement aux Memoires qu'on lui avoit donnez; & il eſt probable, que ces Lettres ſont ſuppoſées, & que toute cette Hiſtoire eſt faite à plaiſir. Car premierement, qui peut s'imaginer que le Roi d'Edeſſe ſur le ſimple recit qu'on lui avoit fait des miracles de JESUS-CHRIST, lui ait parlé comme un homme perſuadé de ſa Divinité, & inſtruit de ſa Religion? *Ayant oüi parler*, lui dit-il, *des miracles que vous faites, je ſuis perſuadé, que vous êtes Dieu, ou Fils de Dieu.* Qui ne voit que ces paroles ne peuvent avoir été écrites que par un homme perſuadé &

tres liſent *Abgare*, & il eſt ainſi nommé dans quelques Medailles anciennes.

Il y a dans les Manuſcrits les plus corrects *Agbare*, & c'eſt le ton Arab-

inſtruit

inſtruit du Chriſtianiſme, qui fait parler Agbare à peu prés comme il parleroit luy-même ? Ce qu'on fait dire enſuite à ce Roy, *Qu'aïant appris que les Juifs le calomnioïent, & lui vouloient faire du mal, il l'invitoit de venir dans ſa Ville, laquelle quoique petite, ſeroit ſuffiſante pour eux deux*, fait encore voir la fauſſeté de cette Lettre. Car qui croira qu'un Roy offre tout d'un coup la moitié de ſon Roïaume à un homme qu'il ne connoiſt pas ?

Il n'eſt pas plus difficile de découvrir la ſuppoſition de la Lettre attribuée à JESUS-CHRIST ; elle commence par ces mots : *Vous êtes heureux, Agbare, d'avoir crû en moi ſans m'avoir vû ; car il eſt écrit de moi, que ceux qui me verront, ne croïront point en moi, afin que ceux qui croïent en moi ſans me voir, reçoivent la vie éternelle.* Où ces paroles ſont-elles écrites ? Ne voit-on pas que celui qui a fait cette Lettre, fait alluſion aux paroles de JESUS-CHRIST à ſaint Thomas ; *Heureux ceux qui n'ont point vû, & qui ont crû ?* Paroles qui n'ont été dites par JESUS-CHRIST qu'aprés ſa Reſurrection ; & qui n'ont été écrites que long-temps aprés, ce qui fait voir manifeſtement la ſuppoſition de cette Lettre.

L'Hiſtoire qui eſt rapportée enſuite de ces deux Lettres, & tirée des mêmes Archives, n'eſt pas moins fabuleuſe. On dit que l'Apôtre Judas, c qu'on appelle auſſi Thomas, envoïa

c *Que l'Apôtre Judas qu'on appelle auſſi Thomas,*] L'Apôtre Thomas n'étoit point ſurnommé Jude, mais Didyme ; & l'Apôtre Jude ne s'appel-

l'Apôtre Thadée, l'un des ſeptante Diſciples au Roy Agbare : que ce Roy ayant appris, qu'il y avoit un homme qui faiſoit pluſieurs miracles dans ſa Ville, & s'étant douté que c'étoit le Diſciple que JESUS-CHRIST avoit promis de lui envoyer, l'avoit mandé par un nommé Tobie, & qu'il ne l'avoit pas plûtot vû, que ſon viſage lui ayant paru divin, il s'étoit jetté à ſes pieds pour l'adorer, & lui avoit demandé s'il étoit ce Diſciple que JESUS-CHRIST avoit promis de lui envoyer pour le guerir. Thadée ayant répondu qu'il l'étoit, & que s'il croyoit en JESUS-CHRIST, il ſeroit ſauvé, Agbare répondit : *J'ai crû ſi fortement en lui, que je voulois faire la guerre aux Juifs qui l'ont crucifié, & détruire entierement cette Nation, ſi la crainte de l'Empire Romain ne m'avoit détourné de cette entrepriſe.* Il faut que celui qui a fait dire ces paroles à ce petit Prince d'Edeſſe, ait eu bien peu de jugement, pour lui attribuer un deſſein auſſi extravagant que celui-là ; car n'eſt-ce pas une folie que de s'imaginer, que le Prince d'une ſeule Ville veüille entreprendre la guerre contre une Nation auſſi puiſſante qu'étoit celle des Juifs, & puiſſe eſperer de la détruire pour venger la mort d'un homme, qu'il ne connoiſſoit que de reputation ? Quelle apparence qu'il n'y ait eu que la crainte des Romains qui l'ait pû détourner d'un deſſein auſſi temeraire que celui-là ? Je ne m'arrête point a remarquer les autres circonſtances de

loit point Thomas. Ce qui eſt encore une preuve de la fauſſeté de cette Hiſtoire.

cette Narration, qui ne paroiſſent pas moins fabuleuſes, que celles que nous venons de rapporter : J'ajoûte ſeulement, que le temps auquel il eſt dit que ces choſes ſe ſont paſſées, fait voir la ſuppoſition de toute cette Hiſtoire. Il étoit marqué à la fin de ces Actes, que cela étoit arrivé l'an 430. des Edeſſeniens. La 430. année des Edeſſeniens eſt la 15. de Tibere, en laquelle les Anciens ont crû que JESUS-CHRIST étoit mort & reſſuſcité. Et il faudroit dire en ſuivant cette Epôque ; & ce qui eſt dit dans ces Actes, que cela arriva auſſi-tôt aprés la Reſurrection de JESUS-CHRIST, qu'Agbare & pluſieurs autres Gentils d'Edeſſe ont reçû l'Evangile avant Corneille, ce qui eſt manifeſtement contraire aux Actes des Apôtres : & par conſequent il eſt comme aſſûré que cette Hiſtoire eſt fauſſe, & que ces Lettres ſont ſuppoſées. L'autorité d'Euſebe n'eſt pas à conſiderer en ce point ; car il eſt viſible qu'il a ajoûté foi trop legerement aux Memoires qu'on lui avoit envoyez, tirez des Archives de l'Egliſe d'Edeſſe. Et qui ne ſçait combien ces ſortes de monumens ſont ſujets à caution dans des Hiſtoires de cette nature ?

Mais comme les fables vont toûjours en augmentant, on a feint encore depuis, que JESUS-CHRIST en écrivant à Agbare, lui avoit envoyé ſon Image peinte ſur un ſuaire. Evagre eſt le premier qui parle de cette Image au Livre quatriéme de ſon Hiſtoire, chap. 27. & il s'appuye ſur l'autorité de Procope, qui cependant ne dit rien de cette Hiſtoire. Neanmoins depuis

Evagre, les Défenſeurs des Images ont ſouvent parlé de celle-ci; & les Grecs nouveaux ont crû cela ſi conſtant, qu'ils en ont fait la Fête le ſeiziéme d'Aouſt.

§. II.

De quelques Lettres attribuées à la Vierge Marie.

ON attribuë auſſi quelques Lettres à la Vierge Marie, leſquelles n'étant pas ſi anciennes que celles de JESUS-CHRIST à Agbare, peuvent être plus facilement convaincues de fauſſeté. La Lettre de la Vierge à ſaint Ignace eſt ſuppoſée, comme nous le montrerons en parlant des Epîtres de ce Saint. Celle aux Florentins donnée par le Juriſconſulte Caniſius & celle que ceux de Meſſine ſe vantent d'avoir, ont encore plus de marques de fauſſeté, & ſont rejettées de tout le monde, enſorte qu'il n'eſt pas neceſſaire de prouver qu'elles ſont ſuppoſées.

§. III.

Des Evangiles anciens qui ne ſont point Heretiques, quoiqu'ils ne ſoient pas Canoniques. Sçavoir des Evangiles ſelon les Hebreux & ſelon les Egyptiens.

LEs Anciens font mention de deux Evangiles qui n'étoient pas de la même autorité que les quatre Evangiles Canoniques, mais que l'on ne peut pas rejetter comme des monumens fabriquez par les Heretiques pour autoriſer leurs erreurs. Le premier & le plus ancien eſt l'Evangile des Nazaréens, dont nous n'avons plus rien à dire, aprés ce que nous en avons remarqué en parlant de l'Evangile de ſaint Matthieu. Le ſecond eſt l'Evangile ſelon les Egyptiens, cité par ſaint Clement d'Alexandrie dans le troiſiéme Livre des Stromates, où il en rapporte deux Paſſages tirez de cet Evangile. Le premier contenant cette Sentence de JESUS-CHRIST dite à Salomé: *Je ſuis venu diſſoudre les œuvres de la femme*: c'eſt-à-dire ſelon l'Explication de ſaint Clement; *La generation & la mort, qui ſont les effets de la cupidité.* Le ſecond étoit cité par l'Heretique Caſſien de la Secte de Valentin, qui l'avoit allegué en ces termes: Salomé demandant quand on ſçauroit « les choſes ſur leſquelles elle interrogeoit Nôtre « Seigneur, il lui dit: *Quand vous aurez dé-* «

poüillé la couverture de la honte, & quand deux ſeront fait un, que le mâle ſera avec la femelle, & qu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle. C'eſt apparemment une mauvaiſe paraphraſe ou une imitation de ce que dit Nôtre Seigneur en ſaint Matthieu, Chap. 22. Verſ. 30. *Qu'après la Reſurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes des maris, mais qu'ils ſeront comme des Anges du Ciel.* Dans le même ſens le Paſſage de l'Evangile des Egyptiens pourroit être tolerable; mais Caſſien s'en ſervoit pour condamner le Mariage. C'eſt pourquoi ſaint Clement aprés lui avoir répondu d'abord: Que cette Sentence ne ſe trouvoit point dans les quatre Evangiles que nous avons par Tradition, mais ſeulement dans l'Evangile ſelon les Egyptiens; y donne enſuite une Explication obſcure & forcée qui ne ſatisferoit pas, ſi cet Evangile avoit quelque autorité.

Saint Epiphane dit que les Sabelliens ſe ſervoient de cet Evangile pour appuyer leur erreur, parce qu'il propoſoit pluſieurs choſes dites en la Perſonne de JESUS-CHRIST, d'une maniere cachée & myſterieuſe, par leſquelles il ſemble declarer à ſes Diſciples, que le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit ne ſont qu'une même choſe. Origenes & ſaint Jerôme font auſſi mention de cet Evangile ſelon les Egyptiens; nous l'avons perdu auſſi-bien que celui des Nazaréens.

§. IV.

Du Proto-Evangile de ſaint Jacques; & de l'Evangile de Nicodeme.

OUtre les deux Evangiles celebres parmi les Anciens dont nous venons de parler, nous avons à preſent un Livre intitulé, *Le Proto-Evangile ſur la Generation de* JESUS-CHRIST, *& de ſa Mere Marie toûjours Vierge, de ſaint Jacques le Mineur parent & frere de Nôtre-Seigneur* JESUS-CHRIST, *premier Apôtre, & premier Evêque des Chrêtiens de Jeruſalem.* Ce Livre fut apporté du Levant par Guillaume Poſtel qui le traduiſit en Latin. Sa Verſion fut imprimée à Bâle par les ſoins de Bibliander en 1562. & le Grec en 1569. dans les Orthodoxographes. C'eſt un Ouvrage plein de contes, de fables & d'hiſtoires badines, a touchant la Nativité, la Vie, & l'Accouchement

a *C'eſt un Livre plein de contes, de fables & d'hiſtoires badines,* Voici un échantillon des fables du Proto-Evangile de S. Jacques. Joachim fut élû dans les Nations des douze Tribus; Ruben lui dit, qu'il ne lui étoit pas permis d'offrir, parce qu'il n'avoit point d'enfans: il ſe retira de triſteſſe dans le deſert, & y jeûna quarante jours. Anne pleuroit, & ſa ſervante Judith lui dit, qu'elle prît du laurier. Elle deſcendit dans un jardin, elle ſe lamenta de n'être pas ſemblable à un oiſeau qui avoit ſon nid ſur le laurier. L'Ange lui apparût, & lui dit, qu'elle auroit un

de la Vierge, Euſtathe dans ſon Commentaire ſur l'Ouvrage des ſix jours, rapporte un Paſſage tiré de ce Livre : mais il reconnoît qu'il n'eſt pas veritablement de l'Apôtre de ce nom, & le cite ſeulement ſous le nom d'un certain Jacques. Saint Gregoire de Nyſſe a auſſi copié quelques Hiſtoires de ce Livre dans ſon diſcours de la Nativité de la Vierge. Le Moine Epiphane dans le Traité de la Vie de la Vierge, dit que ce Jacques étoit un Juif contemporain de la Vierge. Il y a plus d'apparence que c'eſt un Grec qui a écrit cette Hiſtoire.

L'Evangile de Nicodeme, qui ſuit celui de S. Jacques dans les Orthodoxographes, n'eſt pas moins plein de fables *b* touchant la Paſſion & la Reſurrection de J. C. que le premier touchant la Vie de la Vierge Marie. Le Titre porte qu'il a été trouvé ſous le Regne de Theo-

Fils. Cet Ange deſcendit & dit la même choſe à Joachim : il ſe regarda dans la Lame ou dans l'Ephod du Grand Prêtre, & n'y vit point qu'il eût peché. La Vierge marcha à ſix mois. Elle fut nourrie par des Anges dans le Temple ; elle fut mariée à Joſeph, parce qu'il ſortit une Colombe de la baguette qui lui avoit été donnée par le Grand Prêtre Saint Joſeph l'aïant trouvé groſſe, lui fit boire de l'eau de jalouſie, ſuivant la Loi.

b *N'eſt pas moins plein de fables.*] Voici un autre échantillon des fables de l'Evangile de Nicodeme. Pilate l'envoïa querir par un Courier ; ce Courier l'adora, & tous les Soldats en firent autant malgré eux ; les enſeignes s'abaiſſerent devant lui par deux fois. La Narration des Evangeliſtes y eſt mêlée de pluſieurs fables. On y fait répondre J. C. ſur l'interrogation de Pilate, qu'eſt-ce que la verité ? On y fait parler Nicodeme & ceux

oſe ; mais il y a de l'apparence qu'il eſt encore plus récent. Il n'eſt point mis par Gelaſe ans le rang des Livres apocryphes ; auſſi ne ontient-il pas d'erreurs groſſieres.

ue J. C. avoit gueris. On appelle Veronique la emme guerie du flux de ang. L'Auteur de cet Evangile décrit la Reſurrection de J. C en y ajoûtant lusieurs choſes de lui. Il ait tenir des diſcours ridicules aux morts, qui reſuſciterent quand J. C. nourut : il dit qu'ils firent e Signe de la Croix. Il fait faire des raiſonnemens ridicules au Diable ſur la deſcente de J. C. aux Enfers. Il feint qu'aprés la Reſurrection de J. C. Pilate s'étant fait apporter la Bibliotheque des Juifs, ils reconnurent que J. C. étoit le Meſſie. Et il rapporte pluſieurs autres contes de cette nature.

§. V.

Des faux Evangiles ſuppoſez par les Heretiques.

RIen ne fait voir davantage la verité de cette maxime de l'Ecriture : *Que le pere du menſonge ſe transforme en Ange de lumiere*, que le grand nombre de Livres qui ont été autrefois ſuppoſez par les Heretiques, comme des Livres des Apôtres & Canoniques. Le Saint-Eſprit aïant fait écrire des Evangiles, des Actes, des Lettres, & un Apocalypſe à ceux qu'il a inſpirez; le Demon pour contrefaire la verité a fait faire par ſes Miniſtres, des Evangiles, des Actes, des Apocalypſes & des Lettres, qu'ils ont attribuez aux Apôtres, ou à des hommes Apoſtoliques. Le nombre en a été grand dans les premiers Siecles. Mais ce qui fait voir combien le menſonge eſt foible en comparaiſon de la verité, c'eſt que la fauſſeté de ces monumens a été connuë tout d'abord : les Catholiques n'y ont point été trompez ; toutes les Egliſes les ont rejettez : on en a connu & découvert les Auteurs. Ils n'ont point été citez avec honneur par les Auteurs Eccleſiaſtiques. Leur ſtile tout different de la ſimplicité Apoſtolique, & la Doctrine oppoſée à celle des Apôtres, en a fait voir clairement la fauſſeté. Ils n'ont pas eu cours

long-temps, & ils ſont enfin peris avec les Sectes qu'ils autoriſoient, en ſorte qu'il n'en reſte plus que les noms. En voici le Catalogue, & ce qu'on en ſçait.

L'Evangile de ſaint Pierre, dont Euſebe & ſaint Jerôme font mention, eſt un des plus anciens. Serapion ancien Auteur Eccleſiaſtique avoit fait un écrit ſur cet Evangile, en faveur de quelques Chrétiens de Rhoſſe qui s'étoient écartez de la Foi déçûs par cet Evangile. Voici un Paſſage tiré de cet Ouvrage, rapporté par Euſebe, qu'il eſt à propos de copier en cet endroit, parce qu'il vient tout à fait à nôtre ſujet. Mes Freres, nous recevons ſaint Pierre & les autres Apôtres comme JESUS-CHRIST même; mais nous rejettons, comme le doivent faire d'habiles gens, les Livres ſuppoſez ſous leurs noms, ſçachans que nous ne les avons point reçûs par Tradition. Quand je ſuis venu en vôtre Païs, vous croïant tous d'une ſaine Doctrine, ſans avoir lû l'Evangile qui portoit le nom de ſaint Pierre, que quelques-uns me preſenterent, je dis, S'il n'y a que cela qui vous fait de la peine, qu'on le liſe. Mais aïant appris depuis qu'ils avoient une Hereſie cachée dans leur eſprit; je retournerai vous voir encore une fois; vous pouvez m'attendre dans peu. J'ai auſſi ſçû de quelle Hereſie étoit Marcion, qui ſe contrediſoit lui-même. J'ai donc emprunté cet Evangile de ceux qui en faiſoient leur étude, qui ſont les Succeſſeurs des Prédeceſſeurs de Marcion, que nous appellons Docetes (car la plûpart des opinions de Marcion & de ſes Secta-

» teurs viennent de cette Ecole) & l'aïant lû j'y ai
» trouvé pluſieurs choſes qui s'accordoient avec la
» Doctrine veritable de nôtre Sauveur; mais auſſi
» j'y en ai rencontré d'autres qui en étoient fort
» éloignées que j'ai recueillies pour vous en aver-
» tir. Les Nazaréens ſe ſervoient auſſi de cet Evan-
gile de S. Pierre, ſelon le témoignage de Theodo-
ret. Gelaſe le met au rang des Livres apocry-
phes.

Les Valentiniens avoient compoſé un Evan-
gile qu'ils appelloient *l'Evangile de verité*,
comme ſaint Irenée le remarque dans le troi-
ſiéme Livre contre les Hereſies, Chap. II.
» Les Valentiniens, dit-il, gens ſans crainte &
» ſans pudeur ſe vantent d'avoir plus de quatre
» Evangiles, & produiſent leurs Ecrits ſous ce
» nom; car ils ont eu la hardieſſe d'intituler,
» *l'Evangile de verité*, un Evangile qu'ils ont
» écrit il n'y a pas long-temps, & qui ne s'ac-
» corde point avec les Evangiles des Apôtres.

Les Gnoſtiques avoient de même ſuppoſé un
Evangile intitulé, *l'Evangile de Perfection*, dont
S. Epiphane fait mention dans l'Hereſie 26. n. 2.
Ils ſe ſervoient auſſi, ſelon le même *Ibidem*,
n. 13. d'un Evangile qu'ils attribuoient à ſaint
Philippe Diſciple de JESUS-CHRIST, qui
leur étoit commun avec les Ebionites, Baſilide
& Apelles, rejetté par le Pape Gelaſe. Saint
Epiphane en rapporte un Paſſage qui peut faire
juger du caractere de ces Ouvrages. Je le copie-
rai ici pour convaincre les plus incredules de la
difference infinie de ces faux Evangiles & des
veritables. *Le Seigneur m'a découvert quelles*

paroles l'ame doit emploïer quand elle monte au Ciel ; & comment elle doit répondre à chacune des vertus celeſtes. Sçavoir, je me ſuis reconnuë & recueillie en moi-même : Je n'ai point engendré des enfans pour le Prince du monde, mais j'ai arraché ſes racines : j'ai ramaſſé ſes membres diſperſez, je ſçai qui vous êtes, car je ſuis d'enhaut. Voilà quelles étoient les folies & les ſonges de ces Evangiles de tenebres. Les Gnoſtiques avoient encore un autre Evangile plus infame, qu'ils appelloient, *l'Evangile d'Eve*, diſans qu'ils tenoient d'elle le nom de *Gnoſe*, qu'elle avoit appris du Serpent. Saint Epiphane rapporte auſſi un fragment de cet Evangile ſi ridicule, que ce ſeroit perdre le temps de le copier ici.

Origenes, Euſebe & ſaint Jerôme font mention d'un *Evangile ſelon ſaint Mathias*, qui eſt mis au rang des Livres apocryphes par Gelaſe, comme generalement tous les Ouvrages attribuez à ſaint Mathias par Innocent I.

Les Manichéens avoient un *Evangile* ſous le nom *de ſaint Thomas*, qui étoit de Thomas l'un des Diſciples de Manés, comme ſaint Cyrille le remarque dans ſa quatriéme Catecheſe. Origenes, Euſebe & ſaint Jerôme font auſſi mention de cet Evangile. Il eſt mis par Gelaſe au rang des Livres apocryphes. Saint Auguſtin dans le Livre 22. contre Fauſte, chap. 79. dit que les Manichéens liſent des Ecritures apocryphes écrites par des Couſeurs de fables ſous le nom des Apôtres. Il ajoûte qu'on liſoit cette Hiſtoire ou plûtôt cette fable dans ces Li-

vres : que l'Apôtre ſaint Thomas aïant fait une imprécation contre un homme qui lui avoit donné un ſoufflet, cet homme avoit été déchiré auſſi-tôt par un Lion. Cela étoit apparemment dans cet Evangile de ſaint Thomas. Manichée avoit lui-même compoſé en ſon nom une Lettre, dans laquelle il prenoit la qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, & parloit en homme divinement inſpiré. Saint Auguſtin rapporte & refute les paroles de cette Lettre dans un Livre exprés.

Il eſt fait mention d'un *Evangile de ſaint Barthelemy*, dans la Préface des Homelies d'Origenes ſur ſaint Luc, & dans la Préface du Commentaire de S. Jerôme ſur S Matthieu. Gelaſe le met au rang des Livres apocryphes.

Les Gaïanites avoient ſuppoſé un *Evangile* ſous le nom *de Judas Iſcariotes*, qu'ils honoroient, ſi l'on en croit S. Epiphane & Theodoret.

Enfin Gelaſe met encore au nombre des Evangiles apocryphes, outre les précedens, ceux qui ſuivent : *l'Evangile de Thaddée, l'Evangile de Barnabé, l'Evangile d'André.*

Les Grecs diſent dans leurs Menées que Timothée avoit écrit un Evangile ; mais on ne ſçait pas s'il y en avoit un affectivement ſous ſon nom, ou s'ils l'avancent par conjecture.

Il faut joindre aux Evangiles apocryphes les fauſſes Hiſtoires de la Naiſſance ou de l'Enfance de Nôtre Seigneur. Les Marcoſiens qui avoient forgé pluſieurs Ecritures apocryphes y rapportoient des Hiſtoires ſur l'Enfance de Nôtre Seigneur : Par exemple, que JESUS-CHRIST,

étant Enfant & apprenant à lire, comme ſon Maître lui eut dit de prononcer *Alpha*, il dit aprés lui *Alpha*; & que lui aïant enſuite ordonné de dire *Betha*, Nôtre Seigneur lui avoit dit: expliquez-moi auparavant ce que c'eſt que l'*Alpha*, & je vous répondrai enſuite ce que c'eſt que le *Betha*. Voilà les niaiſeries que ces impies vouloient faire paſſer pour de grands Myſteres.

Gelaſe met au nombre des Livres apocryphes un Livre *de l'Enfance de Nôtre Sauveur*, qui eſt apparemment celui dont l'Hiſtoire précedente étoit tirée. Il y met auſſi un Livre *de la Nativité de Nôtre Seigneur, de la Vierge Marie, & de ſa ſage femme*. Les Gnoſtiques avoient ſuppoſé un Livre *des Couches de Marie, & des Interrogations de Marie, qu'ils diſtinguoient en grandes & petites*.

L'Heretique Seleucus avoit ſuppoſé un Livre *de la Nativité de la Vierge*, qu'il diſoit avoir été compoſé en Hebreu par ſaint Matthieu, & qui avoit été conſervé en ſecret. Ce Livre apocryphe a été traduit par un Latin, qui pretend que l'Hiſtoire en eſt veritable, & que Seleucus y a ſeulement ajoûté ſes erreurs qu'il a retranchées dans ſa Verſion. On trouve cette Traduction dans le dernier Tome des Oeuvres de ſaint Jerôme. Il y eſt parlé de ſainte Anne, de ſaint Joachim, du Mariage de Joſeph, & de ce qui a précedé la Naiſſance de Nôtre Seigneur. Toute cette Hiſtoire eſt extraordinaire, [a] & n'eſt digne d'aucune créance.

[a] *Toute cette Hiſtoire eſt extraordinaire.*] On y dit que la Vierge eſt née à Nazareth, que ſon Pere

Saint Gregoire de Nyſſe cite dans ſon Livre de la Naiſſance de Nôtre Seigneur, un *Livre apocryphe*, où il y avoit des Hiſtoires ſemblables; ce s'appelloit *Joachim*, & ſa Mere *Anne*. Qu'ils diſtribuerent leurs biens en trois parties, l'une pour le Temple & les Levites, la ſeconde pour les pauvres & les étrangers, & la troiſiéme pour leurs beſoins. Qu'ils firent vœu de donner à Dieu leur enfant, ſi c'étoit un garçon. Que le jour de la Fête des Tabernacles Iſſachar grand Prêtre rejetta l'Offrande de Joachim, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Que Joachim confus ſe retira parmi des Paſtres, que l'Ange lui apparut, & lui annonça de la part de Dieu qu'Anne auroit une Fille qui mettroit au monde le Sauveur. Que cet Ange apparut auſſi à Anne, & lui prédit qu'elle auroit une Fille qui demeureroit dans le Temple, aprés avoir été nourrie trois ans dans la maiſon paternelle. Que Joachim & Anne étant revenus à Jeruſalem, ſuivant l'ordre de l'Ange, s'y rencontrerent; & qu'Anne conçût & enfanta une Fille qu'elle preſenta dans le Temple au bout de trois ans. Que cette Fille avoit tous les jours des viſions & des converſations avec les Anges. Qu'à l'âge de quatorze ans qu'on renvoïoit les Vierges hors du Temple, elle voulut y demeurer, declarant qu'elle avoit fait vœu de Virginité. Que le grand Prêtre embaraſſé là-deſſus, avoit fait une aſſemblée pour ſçavoir ce qu'il falloit faire, que l'on avoit reſolu de conſulter Dieu, & que l'on avoit entendu un Oracle qui ſortoit du Propitiatoire ſçavoir la prophetie d'Iſaïe: *Il ſortira une baguette de Jeſſé, & une fleur ſera produite par ſa racine;* & que ſur cela on avoit ordonné que tous ceux de la famille de David apportaſſent leur baguette à l'Autel, & que celui dont la Verge fleuriroit, & ſur lequel l'Eſprit de Dieu deſcendroit en forme de Colombe, ſeroit celui à qui on fianceroit la Vierge. Que tous les autres aïant apporté leur Verge, Joſeph qui étoit un homme n'eſt

n'eſt pourtant pas le même, *b* la Narration en étant plus ſimple & moins chargée d'incidens. Le Livre apocryphe, où l'on rapportoit que ſaint Joachim étoit de la Tribu de Levi : cité par Fauſte contre ſaint Auguſtin, étoit different de ces deux, puiſque dans ceux-ci l'on ſuppoſe que Joachim étoit de la race de David, & par conſequent de la Tribu de Juda.

gé n'apporta point la ſienne. Qu'aucune de celles qui avoient été apportées ne fleurit. Que le grand Prêtre avoit conſulté là-deſſus le Seigneur, & reçû réponſe que celui à qui il devoit donner la Vierge, étoit le ſeul qui n'avoit point apporté ſa baguette. Joſeph fut donc connu, & ayant apporté ſa baguette, une Colombe deſcendit auſſi-tôt du Ciel ſur ſa pointe. Il épouſa Marie, qui retourna chez ſes parens en Galilée. Là, l'Ange lui apparut ; elle ne fut point troublée de ſa vûë, parce qu'elle étoit accoûtumée à voir les Anges ; mais de ſon diſcours. On fait expliquer à l'Ange clairement & avec plus d'étenduë que dans l'Evangile, de quelle maniere elle aura un Fils. On dit enſuite que Joſeph la voïant avec la familiarité d'un Epoux, reconnut qu'elle étoit groſſe. Voila l'abregé de l'Hiſtoire de Seleucus.

b Où il y a des Hiſtoires ſemblables, ce n'eſt pourtant pas le même.] Voici ce que ſaint Gregoire de Nyſſe en rapporte. Le Pere de la Vierge étoit un homme riche qui avoit été long temps ſans avoir d'enfans. Anne étant ſterile alla au Saint des Saints, & demanda d'avoir lignée. Aïant obtenu ſa demande, elle preſenta la Vierge au Temple, les Prêtres l'éleverent dans le Tẽple. Les Prêtres aïant déliberé entr'eux ce qu'ils en feroient quand elle fut grande, ils jugerent qu'il falloit la marier à quelque Vieillard qui pût lui laiſſer garder ſa Virginité. Que ſaint Joſeph fut choiſi qui étoit de la même famille ; & qu'elle lui fut ſeulement fiancée. Cette Hiſtoire eſt plus ſimple que la précedente.

Il y avoit enfin du temps de ſaint Auguſtin des Ecrits que quelques inſenſez débitoient ſous le nom de JESUS à *Pierre*, pour inſtruire les Apôtres de la maniere de faire des miracles. Ce ſeul deſſein fait voir que c'eſt l'Ouvrage de l'impieté. Voila tous les Livres apocryphes qui ont rapport à l'Hiſtoire de l'Evangile.

§. VI.

Des Actes des Apôtres ſuppoſez, & des fauſſes Apocalypſes.

LEs Actes de ſaint Luc ne contenant qu'une tres-petite partie des actions de quelques Apôtres; parce qu'il ne parle pas de tous, & qu'il ne décrit pas au long toutes les actions de ceux dont il parle; ceux qui en ont voulu ſuppoſer de faux, ont trouvé une grande & une ample matiere pour exercer leur plume trompeuſe.

Le premier qui s'aviſa de cet artifice, fut un certain Prêtre Diſciple de ſaint Paul, qui emporté d'un faux zele pour ſon Maître; ſuppoſa ſous le nom de ſaint Luc *des Actes de Paul & de Thecle*, & fut convaincu de cette impoſture par ſaint Jean, comme Tertullien & aprés lui ſaint Jérôme nous en aſſûrent. *a*

a Comme Tertullien, & aprés lui ſaint Jérôme nous en aſſûrent. Voici le Paſſage de Tertullien tiré de ſon Livre du Baptême. *S'ils liſent*, dit-il, *quel-*

La ſimplicité de cet ancien Prêtre qui n'avoit aucune mauvaiſe intention, étoit en quelque ſorte excuſable. Cependant il fut dégradé pour ce ſeul ſujet, tant l'Egliſe hait la fauſſeté & la tromperie, de quelque bonne intention qu'on la puiſſe couvrir. Mais l'on ne peut que l'on n'ait en horreur les Heretiques, qui ont fait à plaiſir des Actes de pluſieurs Apôtres, dans leſquels ils ont gliſſé leurs erreurs. Ils n'avoient pas ſeulement attribué un faux Evangile à ſaint Pierre, mais auſſi quatre autres Livres intitulez, *Actes*, *Prédication*, *Apocalypſe*, *Juge-*

ques Ecrits fauſſement attribuez à ſaint Paul, & qu'ils ſe ſervent de l'exemple de Thecle pour donner aux femmes la permiſſion de lire & d'enſeigner, qu'ils ſçachent que c'eſt un Prêtre d'Aſie qui a compoſé ce Livre ſous le nom de ſaint Paul, & qu'aïant été convaincu d'avoir fait cela par amour pour ſaint Paul, il fut dégradé. Saint Jerôme citant Tertullien, dit: *Les voïages de Paul & de Thecle, & toute la fable du Lion baptiſé, doit être miſe au rang des Livres apochryphes. Car comment celui qui a toujours accompagné ſaint Paul, eût il ignoré ces choſes? Tertullien qui étoit proche de ce temps-là, rapporte auſſi qu'un certain Prêtre d'Aſie zelé pour l'Apôtre ſaint Paul aïant été convaincu par ſaint Jean,* (Tertullien ne nomme pas ſaint Jean, mais ſaint Jerôme ſuppoſe que ce fut lui, parce que c'étoit cet Apôtre qui gouvernoit l'Aſie) *d'être Auteur de ce Livre, & aïant confeſſé qu'il l'avoit fait par amour pour ſaint Paul, avoit été dégradé pour cela.* Gelaſe met ces Actes au rang des Livres apocryphes. Les Actes de la Paſſion de ſainte Thecle que nous avons, ne contiennent pas l'Hiſtoire du Lion baptiſé, ni des femmes qui baptiſoient; mais ils ſont fort recens & peut être pris des Anciens. Les Peres de l'Egliſe ont rapporté que ſaint Paul aïant converti à Icone une Vierge de qualité nommée

ment de Pierre. Saint Jerôme fait mention de ces quatre Ouvrages: La Prédication eſt citée par ſaint Clement d'Alexandrie & par Origenes qui en rapportent des fragmens. Ce dernier les avoit tirés de l'Heretique Heracleon Diſciple de Valentin. Saint Iſidore de Damiette allégue les Actes de ſaint Pierre, Livre 2. *Epiſt.* 99. On ne ſçait point ce que c'eſt que le Jugement de ſaint Pierre. *La Doctrine de Pierre ou des Apôtres*, eſt confonduë par quelques-uns

Thecle, lui avoit perſuadé de renoncer à celui à qui elle étoit promiſe en mariage, quoique riche & puiſſant, & de faire vœu de Virginité. Que cette fille avoit été accuſée pour ce ſujet par ſon futur Epoux, qu'elle avoit été condamnée à être expoſée aux bêtes, & qu'elle avoit enſuite été délivrée miraculeuſement. Les uns diſent qu'elle étoit morte d'un autre ſupplice, & les autres, qu'elle a toûjours été délivrée, premierement du feu, & enſuite des Taureaux auſquels elle avoit été attachée. On peut voir là deſſus ſaint Epiphane, *Hereſi* 78. Saint Ambroiſe *dans le ſecond Livre des Vierges*, Fauſte le Manichéen dans ſaint Auguſtin, *Liv.* 30. *chap.* 4. Saint Gregoire de Nazianze dans l'Exhortation à la Virginité, & dans le Poëme de Préceptes à des Vierges, les Sermons de Maxime de Turin & de Zénon de Verone. Euſebe fait mention de cette Thecle dans le troiſiéme Livre des Martyrs, & la diſtingue de celle du même nom qui fut expoſée aux bêtes avec Agapius dans la perſecution de Dioclecien. Saint Jerôme, Epiſtre 22. Saint Gregoire de Nyſſe dans la Vie de ſainte Macrine, Severe Sulpice dans la Vie de ſaint Martin, Saint Chryſoſtome, Homelie 25 ſur les Actes, & 22. au Peuple d'Antioche, Iſidore de Damiette, Liv. 1 Ep. 87. & 160. parlent auſſi de cette illuſtre premiere Martyre, comme l'appelle ſaint Iſidore de Damiette.

avec les Conſtitutions, & par d'autres avec la Prédication de ſaint Pierre. *Le Voïage* ou *l'Itineraire* de ſaint Pierre, eſt le même que les *Recognitions* ou les *Clementines* : ouvrage plein d'erreurs. Ces Ouvrages ſont anciens, mais ſuppoſez par des Heretiques vers le milieu du ſecond Siecle.

Les Actes de ſaint Paul avoient été ſuppoſez par les Manichéens. Euſebe & Philaſtre en font mention : on y faiſoit dire aux Apôtres que les ames des hommes & des bêtes étoient de même nature, & on leur y faiſoit faire des miracles pour faire parler des chiens & des moutons. Il y a eu encore pluſieurs autres Actes ſuppoſez par divers Heretiques, ſçavoir, les *Actes de S. André*, dont les Encratites, les Apoſtoliques & les Origeniens ſe ſervoient : Les *Actes de S. Jean* ſuppoſez par les Encratites, ſuivant le témoignage de S. Epiphane, Hereſie 47. de Philaſtre, Hereſie 48. & de Auguſtin, *Lib. de fide contra Manich.* Les *Actes de ſaint Philippe & de ſaint Thomas*, dont les Encratites & les Apôſtoliques ſe ſervoient, comme remarque encore le même ſaint Epiphane dans les Hereſies 47. & 61. Les *Actes des Apôtres en general* faits par les Ebionites, citez par ſaint Epiphane dans la deſcription de cette Hereſie. *Le Rapt ou l'Enlevement de ſaint Paul*, b Ouvrage compoſé par les Gaïanites, dont les Gnoſtiques

b *Le Rapt ou l'Enlevement de ſaint Paul.*] En Grec, ἀναβάσιον αὐλου. Cela pourroit ſignifier pluſieurs choſes, mais ſaint Epiphane le détermine à ſignifier *l'Enlevement de ſaint Paul.* Il contenoit des

ſe ſervoient auſſi au rapport de ſaint Epiphane, Herefie 8. *La Memoire des Apôtres* compoſée par les Priſcillianiſtes ; *L'Itineraire des Apôtres* rejetté dans le ſecond Concile de Nicée, Act. 5. A quoi il faut ajoûter les fauſſes Relations, comme *celle des ſorts des Apôtres*, rejettée par Gelaſe ; *Les Ecrits des Apôtres faits par Dictinius*, rejettez dans le Synode de Brague, Chap. 17. Le *Livre du Sacerdoce de* JESUS-CHRIST, cité par Suidas, dont l'Auteur prétendoit prouver que JESUS-CHRIST étoit deſcendu des Levites, & qu'il avoit été mis au rang des Sacrificateurs par les Juifs ; Le *Livre Apoſtolique*, qui étoit une rapſodie faite par Marcion, de laquelle il eſt parlé dans S. Epiphane ; Un *Livre de la Mort & de l'Aſſomption de la Vierge*, attribué à ſaint Jean, qui eſt mis par Gelaſe au rang des Livres apocryphes, & qui eſt peut-être le même que celui qui eſt ſous le nom de Meliton dans la Bibliotheque des Peres.

Il y a eu enfin pluſieurs Apocalypſes ou Revelations ſuppoſées. *L'Apocalypſe de ſaint Pierre*, citée par ſaint Clement dans ſes Hipotypoſes, qu'Euſebe au Livre troiſiéme de ſon Hiſtoire, Chap. 25. met au nombre des Livres ſuppoſez qui ne ſont pas Heretiques, & que Sozomene dit qu'on liſoit tous les ans vers Pâques dans les Egliſes de Paleſtine, Liv. 7. de ſon Hiſtoire, Chap. 19. *l'Apocalypſe ou les Secrets de ſaint*

choſes cachées, & il paroît être le même que les Secrets, ou l'Apocalypſe de ſaint Paul. Saint Auguſtin cite ce Livre *in Joannem Tract.* 98.

Paul, que les Moines eſtimoient autrefois, ſelon le témoignage de Sozomene : les Cophtes ſe vantent de l'avoir encore aujourd'huy, & elle eſt miſe au nombre des Livres apocryphes par Gelaſe, avec les *Revelations de ſaint Thomas, & de ſaint Eſtienne.* On peut y ajoûter *la Revelation du grand Apôtre*, compoſée par Cerinthe : *L'Apocalypſe d'Abraham* ſuppoſée par les Heretiques Sethiens, dont ſaint Epiphane fait mention, Hereſ. 39. n. 4. Les *Revelations de Seth & de Norie femme de Noë*, par les Gnoſtiques. Nous n'avons plus tous ces Ouvrages, & nous ne devons pas être fâchez de leur perte.

§. VII.

De l'Epître de ſaint Barnabé.

JOSEPH ſurnommé par les Apôtres BARNABE[a], c'eſt à dire *Enfant de conſolation*, qui étoit Levite, & originaire de l'Iſle de Chypre, *b* travailla autant que les Apôtres mêmes à l'établiſ-

a *C'eſt à dire* Enfant de conſolation.] en Grec *υἱὸς παρακλήσεως, fils de conſolation*, ou *d'exhortation.* Oecumenius ſur les Actes, chap. 36. & Nocherus dans le Martyrologe ſuivent le premier ſens. Saint Jerôme ſemble embraſſer le dernier.

b *Originaire de l'Iſle de Chypre.*] Cette Iſle de Chypre étoit pleine de Juifs, & on y en égorgea une infinité ſous l'Empire de Trajan, ſuivant le témoi-

ſement de la Religion Chrêtienne. Quelques Anciens *c* prétendent qu'il avoit été un des ſoixante & douze Diſciples de JESUS-CHRIST; mais ſaint Luc en parle d'une maniere qui fait plûtôt croire, qu'il ne ſe joignit aux Apôtres qu'aprés la Mort de JESUS-CHRIST. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que depuis ce temps-là, il a été un des principaux Prédicateurs de l'Evangile ; & qu'il a merité d'être mis au nombre des Apôtres. On ne ſçait rien d'aſſûré de ſa vie, que ce qui eſt rapporté par ſaint Luc dans les Actes.

Il a écrit, dit ſaint Jerôme, une Lettre pleine d'édification pour l'Egliſe, quoiqu'elle ne ſoit pas Canonique. Cette Lettre eſt citée pluſieurs fois par ſaint Clement d'Alexandrie, *d* & par Origenes, *e* qui ne font aucun doute, qu'elle

gnage de Dion, d'Euſebe & d'Oroſius.

c *Quelques Anciens.*] Ces Anciens ſont ſaint Clement, Liv. 2. Stromat. Euſebe, Liv. 1. de ſon Hiſt. chap. 12. & Liv. 2. chap. 1. Saint Epiphane, Tom. 1. contre les Hereſies, & Dorothée. Le venerable Bede rejette leur ſentiment, parce que ſaint Luc dans le quatriéme Ch. des Actes écrit, que Barnabé fut un de ceux, qui apporterent aux pieds des Apôtres, le prix des fonds de terre qu'ils avoient vendus. Car quoique cela n'empêche pas abſolument qu'il n'eût été Diſciple de J. C. il ſemble que ſaint Luc veüille témoigner par-là, que ce fut-là le commencement de ſon entrée au Chriſtianiſme.

d *Saint Clement d'Alexandrie*,] Liv. 2. Stromat. pages 373. 376. 389. 396. 410. Liv. 4. pag. 571. 572. 577. & 578.

e *Origenes.*] Origenes Liv. 1. contr. Celſ. & Liv. 3. περὶ ἀρχῶν, & Euſebe, L. 3. Hiſt. chap. 25. Liv. 6. chapitre 13. & 14. Tertullien dit dans ſon Livre

ne ſoit de celui dont elle porte le nom. Il eſt vrai qu'Euſebe & ſaint Jerôme la mettent au rang des Livres apocryphes : *f* Mais ils ne nient pas pour cela qu'elle ne ſoit de ſaint Barnabé, au contraire ils la lui attribuent, pretendant ſeulement qu'elle ne doit pas être de la même autorité que les Livres Canoniques, parce que quoiqu'elle ſoit de ſaint Barnabé, elle n'eſt pas reçûë de toutes les Egliſes du monde.

de la Pudicité, que l'Epître de ſaint Barnabé eſt plus communément reçûë dans les Egliſes, que le Livre du Paſteur. Mais il prend l'Epître de ſaint Paul aux Hebreux pour celle de ſaint Barnabé.

f Au rang des Livres apocryphes.] Euſebe diſtingue trois rangs des Livres Apocryphes, le premier contient ceux qui approchent le plus près des Livres Canoniques, c'eſt à dire ceux qui ſont rejettez par quelques-uns, & reçûs par d'autres comme Canoniques ἀντιλεγομένων δὲ ὧν ἐστι τοῖς πολλοῖς. Le ſecõd contient les Livres, qui ne ſont reçûs comme Canoniques par perſonne ; mais qui ne ſont point ſuppoſez par les Heretiques, comme ſont ceux du troiſiéme rang. L'Epître de ſaint Barnabé doit être miſe au rang des premiers, ou au moins au rang des ſeconds, leſquels, quoiqu'apocryphes, peuvent être de ceux dont ils portent le nom, comme le Livre du Paſteur, & autres. Et quoique ſaint Jerôme diſe dans l'Epître à Lata, que les Livres apocryphes ſont ceux qui ne ſont pas des Auteurs, dont ils portent le nom ; cependant il ſe ſert ſouvent de ce terme en un autre ſens. Euſebe & ſaint Jerôme ont crû, que l'Epître de ſaint Barnabé étoit de lui : cela paroît, parce qu'ils la lui attribuent. Euſebe, Liv. 6. chap 14. *Item ex Barnaba, Clementis, & Judæ Epiſtolis.* Or eſt-il qu'il eſt certain, qu'il a crû que les Epîtres de ſaint Clement & de ſaint Jude, étoient de ceux dont elles portent les noms : & dans un autre endroit, Ju-

C'eſt la raiſon pour laquelle cette Lettre n'eſt point du nombre des Livres Canoniques, parce qu'afin qu'un Livre le ſoit, il ne ſuffit pas ſeulement qu'il ſoit d'un Apôtre, ou d'un Diſciple des Apôtres ; mais il faut auſſi qu'il ſoit reçû comme Canonique par toutes les Egliſes. Autrement le Livre d'Hermas, & l'Epître de ſaint Clement devroient être mis au nombre des Livres Canoniques. Ainſi c'eſt une raiſon tres-foible de dire, que l'Epître de ſaint Barnabé n'eſt point de cet Apôtre, parce que ſi elle eût été veritablement de lui, elle eût été miſe au nombre des Livres Canoniques, puiſqu'afin qu'un Livre ſoit declaré tel, il faut de quelque Auteur qu'il ſoit, que toute l'Egliſe le reconnoiſſe; qu'il peut y avoir des Livres, dont les Apôtres, ou leurs Diſciples ſoient Auteurs, qui n'aient point été autrefois, & ne ſoient pas encore au rang des Livres Canoniques ; & qu'il y en a au contraire, dont les Auteurs ne ſont pas tout à fait certains, qui ont été, & ſont au rang des Livres Canoniques : comme dans le Nouveau

da Epiſtolam intelligo, item Barnaba Epiſtolam, & Revelationem quæ dicitur Petri ; où il remarque de ce dernier Ouvrage, qu'il eſt attribué à ſaint Pierre : mais il ne dit pas la même choſe de l'Epître de ſaint Barnabé ; au contraire il dit ſimplement, qu'elle eſt de lui, comme l'Epître de ſaint Jude eſt de ſaint Jude : Saint Jerôme dit auſſi nettement, *Barnabas unam ædificationem Eccleſiæ continentem Epiſtolam compoſuit, quæ inter apocryphas numeratur*, Ce qui fait voir qu'il n'a pas crû qu'elle fût apocryphe, à cauſe quelle étoit fauſſement attribuée à ſaint Barnabé, puiſqu'au contraire il la lui attribuë, en diſant qu'elle eſt apocryphe.

Teſtament l'Epître aux Hebreux & l'Apocalypſe ; & dans l'ancien Teſtament la plûpart des Livres, dont on ne ſçait pas certainement les veritables Auteurs. Mais quand il ſeroit vrai de dire, qu'un Livre eſt Canonique, dés qu'il eſt certain qu'il a été écrit par un Auteur, qui a l'autorité de le faire Canonique, qui nous a dit que ſaint Barnabé doit être de ce nombre, plûtôt que ſaint Clement & qu'Hermas ? C'eſt à l'Egliſe à le déclarer, & il ſuffit qu'elle ne l'ait point fait, afin que ſa Lettre ſoit miſe au nombre des Livres apocryphes, quoiqu'elle ſoit effectivement de lui.

On ajoûte que cette Lettre eſt indigne de ſaint Barnabé ; qu'il n'eſt pas croïable, qu'un grand Apôtre comme lui rempli du Saint-Eſprit, & Collegue de ſaint Paul, ſoit Auteur de la plûpart des choſes qui ſont dans cette Lettre : telles que ſont des Allegories forcées, des Explications de l'Ecriture extraordinaires, & éloignées du bon ſens, des fables touchant les animaux, & pluſieurs autres imaginations pareilles, qui compoſent la premiere partie de cette Lettre. A cela je répons, que ces défauts n'ont point empêché que ſaint Clement, Origenes, Euſebe & ſaint Jerôme ne la lui attribuaſſent. Et c'eſt à mon avis une imprudence bien grande, de s'imaginer être plus clairvoïant ſur cette matiere, que ces grands Critiques de l'Antiquité. Ils étoient bien plus proches que nous du temps des Apôtres, ils avoient quantité de Livres compoſez par leurs Diſciples, que nous avons perdus ; & par conſequent ils pouvoient mieux

connoître que nous le ſtile, & la maniere d'écrire des Apôtres, de leurs Compagnons & de leurs Diſciples. Si donc ils ont trouvé que les Allegories, les Explications myſtiques, & les fables qui ſe trouvent dans l'Epître de ſaint Barnabé, pouvoient être de lui, de quel droit peut-on aſſûrer preſentement qu'elles n'en peuvent pas être ? Il faut peu connoître le genie des Juifs & des premiers Chrêtiens, nourris & élevez dans la Synagogue, pour croire que ces ſortes de penſées ne peuvent venir d'eux : au contraire c'étoit-là leur caractere, ils avoient appris des Juifs à tourner toute l'Ecriture en Allegorie, & à faire des remarques ſur les proprietez des animaux, dont la Loi défendoit de manger. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi ſaint Barnabé Juif d'origine écrivant à des Juifs, a expliqué allegoriquement pluſieurs Paſſages de l'Ancien Teſtament, pour les rapporter au Nouveau, & s'il a inventé des penſées morales ſur les proprietez des animaux, dont il étoit défendu de manger aux Juifs. L'Epître de ſaint Clement Romain aux Corinthiens, ſi celebre parmi les premiers Chrêtiens, & les Stromates de ſaint Clement d'Alexandrie ſont remplis de ces ſortes d'allegories & de figures. L'Hiſtoire du Phœnix rapportée dans l'Epître de S. Clement ſent encore plus la fable, que ce que ſaint Barnabé dit dans ſon Epître, des proprietez de quelques animaux : & l'allegorie du Sang de JESUS-CHRIST figuré par le cordon rouge de la débauchée Raab, qui eſt encore dans l'Epître de ſaint Clement, n'eſt pas moins tirée de loin,

que la plûpart de celles de ſaint Barnabé. Mais pourquoi s'arrêter à donner des preuves d'une choſe qui eſt conſtante, puiſque tout le monde ſçait que les Livres des premiers Chrêtiens ſont pleins de ces ſortes de fables & d'allegories?

Enfin l'on accuſe l'Auteur de cette Epître d'avoir fait paſſer les Apôtres pour les plus méchans hommes du monde avant leur converſion. Mais l'on prend ſes paroles trop à la rigueur; car il ne veut pas dire qu'ils fuſſent les plus méchans hommes du monde, mais ſeulement qu'ils étoient de grands pecheurs. g

L'on ne ſçait point à qui la Lettre de ſaint Barnabé étoit adreſſée, parce qu'on n'en a point la ſuſcription; il paroît par le corps de cette Lettre, qu'elle eſt écrite à des Juifs convertis qui avoient trop d'attache à la Loi de Moïſe. Elle eſt diviſée en deux parties: dans la premiere il montre l'inutilité de l'ancienne Loi, & la neceſſité de l'Incarnation & de la Mort de JESUS-CHRIST: il y rapporte pluſieurs Paſſages touchant les ceremonies & les préceptes de l'ancienne Loi, qu'il explique allegoriquement, en les appliquant à JESUS-CHRIST, & à la Loi nouvelle. La ſeconde partie eſt une inſtruction morale, qui contient pluſieurs préceptes

g *Qu'ils étoient de grands pecheurs.*] C'eſt ainſi qu'il faut entendre ces paroles, *ipſe omne peccatum peccatores.* Les plus Saints diſent tous les jours: *Je ſuis le plus grand pecheur qu'il y ait dans le monde*, & choſes ſemblables, qui ne ſe doivent pas entendre à la lettre.

touchant ce qu'on doit faire, & ce qu'on doit éviter.

Cette Lettre a été publiée pour la premiere fois en Grec, ſur une Copie du Pere Hugues Menard Religieux Benedictin, qui avoit préparé cette Edition peu de temps avant ſa mort. Il tenoit le Grec de cette Lettre, du Pere Sirmond, & il en avoit trouvé l'ancienne Verſion dans un Manuſcrit de l'Abbaïe de Corbie de prés de mille ans. La mort l'aïant ſurpris comme il meditoit de donner cet Ouvrage, le Pere Dom Luc d'Achery executa ſon deſſein, & eut ſoin de le faire imprimer aprés ſa mort à Paris en 1645. On dit qu'Uſſerius l'avoit fait imprimer auparavant à Londres en 1642. & que l'Edition fut entierement brûlée, à l'exception d'un Exemplaire qui eſt cotté dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford.

Enſuite le fameux Iſaac Voſſius la fit imprimer avec les Lettres de ſaint Ignace, revûë ſur trois Manuſcrits en l'année 1656.

Enfin Monſieur Cotelier l'a donnée au public, avec une nouvelle Verſion *è regione*, l'ancienne entiere, & des Notes critiques à la fin. Elle eſt à la tête de la Collection des Ouvrages des Peres anciens, qu'il a fait imprimer à Paris chez Petit en 1672. & qui ont été réimprimez depuis peu en Hollande.

Le Grec des quatre ou cinq premiers Chapitres manque dans toutes ces Editions : mais il ſe trouvent en Latin dans l'ancienne Verſion, laquelle quoique barbare & fautive, a ſervi à corriger le Grec en quelques endroits.

§. VIII.

Des Liturgies fauſſement attribuées aux Apôtres.

IL ne faut que faire un peu de reflexion ſur ce qu'on lit de la celebration de l'Euchariſtie dans l'Epître de ſaint Paul aux Corinthiens, & ſur ce que ſaint Juſtin, & les premiers Peres de l'Egliſe en ont dit, pour être perſuadé que les Apôtres & ceux qui leur ont ſuccedé ont celebré le Sacrifice de la Meſſe avec une grande ſimplicité. C'eſt ce qui a été remarqué par tous ceux qui ont écrit ſur les Liturgies, *a* qui ſont demeurez d'accord que la Meſſe ſe celebroit dans ces premiers Siecles ſans beaucoup de ceremonies, & qu'on n'y recitoit qu'un petit nombre d'Oraiſons; mais peu à peu l'on y a ajoûté

a Par tous ceux qui ont écrit ſur les Liturgies.] S. Gregoire Pape, lib. 7. Ep. 13. ad Joan. Syracuſ. *Mos Apoſtolorum fuit, ut ad ipſam ſolummodo orationem Dominicam oblationis Hoſtiam conſecrarent.* Walafrid Strabon *de Rit. Eccl* ap. 22. *Quod nunc agimus multiplici orationum, cantilenarum, & conſecrationum officio, totum hoc Apoſtoli, & poſt ipſos, ut creditur proximi orationibus, commemoratione Paſſionis Dominicæ, ſicut ipſe præcepit, agebant ſimpliciter: proficiente debinc Religione amplius acta ſunt à Chriſti cultoribus officia Miſſarum.* Remy d'Auxerre, *de celeb Miſſ. lib.* 1 *Nam Miſſam B. Petrus Apoſtolus primus omnium Antiochiæ dicitur celebraſſe, in qua tres tantummodo orationes in initio fidei pro-*

quelques Prieres, & l'on y a joint quelques cérémonies exterieures, pour rendre le Sacrifice plus venerable au Peuple : Enfin les Egliſes ont reglé & mis par écrit la maniere de le celebrer ; & c'eſt ce qu'on a appellé *Liturgies*, leſquelles étant été faites conformément aux uſages des lieux qui étoient differens, ſe ſont trouvées auſſi differentes ; & comme les hommes ſont naturellement portez à changer quelque choſe dans leur exterieur ; l'on a ajoûté de temps en temps pluſieurs choſes à ces Liturgies.

Cette ſeule remarque ſuffit pour faire voir que les Liturgies, qui portent le nom des Apôtres & des Evangeliſtes, ne ſont point d'eux effectivement ; mais pour le prouver invinciblement, il n'y a qu'à les examiner l'une aprés l'autre.

La Liturgie ou la Meſſe Grecque-Latine attribuée à ſaint Pierre, qui a été donnée au Public par Lindanus en 1589. ſur un Manuſcrit du Cardinal Sirlet, qui n'étoit pas fort ancien, & qui a été imprimée depuis à Paris par Morel en 1595. ne peut point être de ſaint Pierre pour

ferebantur, incipientes ab eo loco ubi dicitur, Hanc igitur oblationem. v. 12. Etienne d'Autun *de Sacramento Altaris*, ca. 20 & 21. non d'Auge *de Offic Miſſ. c.* 1. Rupert. Tuit. *lib* 2. *de Divi Off. c.* 1. Hugues de S. Victor *de Divi lib* 2. *cap.* 11. Honoré d'Autun *in Gemm. An. lib.* 1. Durand de Mende, *Rat Off. lib.* 4. *cap.* 1. Raoul de Tongres *de Canon. obſervat* Saint Antonin *in Summ. maj. tit* 13. *cap.* 5. Caſſander *Liturgie*, *c* 18. Polydore Virgile, & les autres qui ont traité des Rites & des Ceremonies de la Meſſe.

les

ſes raiſons ſuivantes. Il eſt fait mention de ſaint Sixte, de Corneille & de ſaint Cyprien. Le Canon de la Meſſe Latine, que ſaint Gregoire dit avoir été compoſé par un Scholaſtique, c'eſt à dire par un homme ſçavant du cinquiéme Siecle, y eſt inſeré tout entier : elle contient des Oraiſons tirées du Sacramentaire de ſaint Gregoire, & des Liturgies de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome. On y prie pour le Patriarche ; terme inconnu avant la fin du quatriéme Siecle de l'Egliſe, & pour les tres Religieux Empereurs, ce qui ſuppoſe qu'il y avoit alors des Empereurs Chrêtiens. Enfin ſi cette Liturgie eût été de S. Pierre, l'Egliſe Romaine s'en ſeroit ſervie, & elle n'auroit pas été inconnuë pendant tant de Siecles. Ces raiſons ont fait dire au ſçavant Cardinal Bona, que cette Liturgie étoit ſuppoſée, & qu'elle avoit été apparemment compoſée par quelque Prêtre Grec latiniſé, parce qu'elle eſt priſe en partie de la Liturgie des Grecs, & en partie de celle des Latins, & qu'on lui a donné le nom de Liturgie de ſaint Pierre, ou afin qu'elle eût plus d'autorite, ou parce qu'elle contenoit une grande partie de la Liturgie de l'Egliſe Romaine.

La Meſſe des Ethiopiens, qui porte le nom de ſaint Matthieu, eſt encore viſiblement ſuppoſée. On y prie pour les Papes, pour les Rois, pour les Patriarches & pour les Archevêques. Les douze Apôtres y ſont invoquez. On y fait mémoire des quatre Evangeliſtes, il y eſt parlé des Synodes de Nicée, de Conſtantinople & d'Epheſe. On y chante le Sybole de Nicée

avec la Particule *Filióque*. On y fait mention de S. Athanaſe, de S. Gregoire & de S. Baſile, de l'Epacte, du nombre d'Or, du Triſagion. Ce qui fait voir que cette Liturgie eſt tres nouvelle.

Il faut porter le même jugement de la Liturgie de S. Marc, donnée par le Cardinal Sirlet, & imprimée à Paris par Morel: on y trouve le mot de *Conſubſtantiel* & le *Triſagion*, on y prie pour le Roy & pour S Marc même, il y eſt fait mention des Calices, des Soudiacres, des Chantres, des Moines, des Religieuſes, *&c.* choſes qui la convainquent de nouveauté.

Il ne reſte plus que la Liturgie attribuée à ſaint Jacques, que d'habiles gens ſe ſont donnez la peine de défendre, mais inutilement; car quoiqu'elle ſoit plus ancienne, que celles que nous venons d'examiner, puis qu'elle eſt citée dans le Concile tenu dans le Palais de l'Empereur, aprés le cinquiéme Concile general, on ne peut pas toutefois dire que S. Jacques en ſoit Auteur, ou qu'elle ait été compoſée de ſon temps. Car, 1°. Le Fils & le S. Eſprit y ſont dits *conſubſtantiels* au Pere; terme qui n'étoit pas en uſage du temps de S. Jacques: mais quand on diroit qu'il y étoit, eſt-il croïable qu'on n'eût pas allegué cette autôrité dans les Conciles de Nicée, & de Conſtantinople. 2°. On y trouve le Triſagion & la Doxologie, c'eſt à dire le *Sanctus*, & le *Gloria Patri*, qui n'ont été uſitez communément dans l'Egliſe qu'au cinquiéme Siecle. Car quand on prouveroit qu'on s'en eſt ſervi auparavant, il faut avoüer que ce n'étoit point l'uſage

commun de l'Egliſe. 3°. On y prie pour ceux qui ſont enfermez dans les Monaſteres: Qui peut dire qu'il y en eût du temps de ſaint Jacques? 4°. Il y eſt fait mention des *Confeſſeurs*, terme qui n'a été uſité dans l'Office Divin, que long-temps aprés S. Jacques, de l'aveu même de Bellarmin. 5°. Cette Liturgie parle des Temples & des Encenſemens des Autels; croira-t-on que ces choſes aïent été en uſage du temps de S. Jacques. 6°. Toute cette Liturgie eſt pleine de citations des Lettres de ſaint Paul, dont la plûpart ont été écrites aprés la mort de ſaint Jacques. Et qu'on ne nous diſe point avec les Cardinaux Bona & Bellarmin que ces choſes ont été ajoûtées: parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'on y ait ajoûté en tant d'endroits, & que d'ailleurs la ſuite & les ceremonies de toute cette Liturgie ne conviennent point au temps des Apôtres.

Je ne parle point de quelques autres Liturgies citées par quelques Auteurs, telles que ſont celles des douze Apôtres, dont Abraham Echellenſis fait mention, & celle de S. Barnabé dont parle un certain Moine, parce qu'elles me ſont inconnuës, ni de celle qui eſt dans les Conſtitutions de S. Clement, non plus que de celle qui eſt dans les Livres attribuez à S. Denis l'Areopagite, parce que ces Livres étant ſuppoſez, comme je le montrerai en un autre endroit, il n'y a pas de doute que les Liturgies qu'ils contiennent, ſont auſſi ſuppoſées.

§. IX.

Du Symbole des Apôtres.

APrés avoir traité des Ouvrages de chacun des Apôtres en particulier, il faut parler maintenant de ceux qu'on croit qu'ils ont composez en commun. Le plus authentique de ces Ouvrages eſt le Symbole des Apôtres, qu'on croit communément avoir été fait par tous les Apôtres. Mais l'on ne convient pas du temps où ils l'ont écrit, ni de la maniere dont il a été compoſé, non plus que du deſſein qu'ils ont eu en le faiſant. Quelques-uns croïent avec Ruffin, dans ſon Expoſition du Symbole ſuivi par ſaint Iſidore, qu'ils le firent l'année même de la Mort de JESUS-CHRIST, peu de temps aprés la deſcente du Saint-Eſprit; au lieu que Baronius & quelques autres conjecturent qu'ils ne l'ont compoſé que la ſeconde année de l'Empire de Claude, peu de temps avant que de ſe ſéparer. Quant à la maniere dont il a été compoſé, quelques Auteurs ſe ſont imaginez que chaque Apôtre prononça ſon Article, [a] & que c'eſt la raiſon pour laquelle on l'appelle *Symbole*, comme aïant été fait de pluſieurs Sentences,

a *Chaque Apôtre prononça ſon Article*] C'eſt le ſentiment de l'Auteur du ſermon 15. *de tempore apud Aug.* de ſaint Leon Ep 13; maintenant 17. de Venantius, Fortunat. *in exegeſi Symb. Apoſt.*

dans la Bibliotheque de l'Empereur le Symbole des XII. Mss. Grec, en 12 articles avec les noms des Apôtres qui l'ont compoſez. Mais le temoignage de ces Mss. ne reüſſit l'opinion de ceux qui croient que chaque Apôtre compoſa un article. Neanmoins St Leon

D'autres croïent qu'ils le firent en conferant tous enſemble. Il y en a même qui prétendent que tous les Diſciples y eurent part. Enfin quant au deſſein qu'ils eurent en le compoſant, les uns croïent que ce fut, afin qu'ils ſe trouvaſſent tous conformes dans une même Doctrine, *b* & d'autres croïent que ce fut pour le peuple, afin qu'ils lui puſſent propoſer un abregé de la Foi de JESUS-CHRIST, qui fut facile à entendre & à retenir. L'étymologie du mot *Symbole*, eſt encore plus incertaine. *c* Les uns diſent, qu'il eſt ainſi appellé, parce qu'il eſt la marque

b *Les uns croïent que ce fut, afin qu'ils ſe trouvaſſent tous conformes dans une même Doctrine.*] Rufin eſt Auteur de la premiere opinion. Les nouveaux tiennent la ſeconde.

c *L'étymologie du mot* Symbole, *eſt encore plus incertaine*] Le mot Grec σύμβολον, ſignifie proprement *nota*, *ſignum*, *indicium*. C'eſt pourquoy l'on appelloit les Signes & les Notes de Pythagore, σύμβολα πυθαγόρικα. Herodien s'en ſert, pour ſignifier le ſigne militaire. D'autres Auteurs comme Dion & Suetone, le prennent pour les ſignes, ou les marques, & les billets qu'on donnoit, pour entrer aux ſpectacles, ou pour aller recevoir les largeſſes. Quelques-uns diſent, que le mot *Symbolum* chez les Latins, ſignifie un ſouper, où chacun païe ſon écot, ou l'écot même. Ce n'eſt pas toutefois le mot neutre *Symbolum* qui a cette ſignification, mais le feminin *Symbola*, & en Grec σύμβολη, comme on peut voir dans l'Interprete d'Ariſtophane, dans Athenée & dans Plutarque : c'eſt pourquoy il faut lire dans l'Andrienne de Terence, *Symbolum dedit*, & non pas *Symbolum*. Aulu-Gelle, lib. 6 chap. 1. ſe ſert du mot *Symbola*, pour ſignifier l'écot, & dit qu'on donnoit auſſi ce nom à des queſtions, que le Philoſophe Taurus expliquoit devant pluſieurs perſonnes. Saint Cyprien eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du

paroît avoir été dans cette penſée. [illegible]
d'hiſtoire &c par De Vigneul Marville, Nouv.
2. 178 — Ed. Paris. 1713.

& le caractere qui diſtingue les Chrêtiens. d D'autres, parce qu'il a été compoſé des Sentences de pluſieurs perſonnes. D'autres enfin, parce qu'il a été fait dans une conference.

Or quoique ce ſoit une opinion tres-bien établie, que le Symbole vient des Apôtres, & qu'on ne puiſſe nier qu'ils n'aïent tous prêché d'une même maniere les Articles qu'il contient, comme les principaux points de la Doctrine de JESUS-CHRIST, dont il étoit neceſſaire que tous les Chrêtiens fuſſent inſtruits; qu'ils enſeignoient à ceux qu'ils baptiſoient, dont ils les obligeoient de faire profeſſion, qu'ils ont donné par Tradition à toutes les Egliſes du monde qui les ont conſervez inviolablement, & enſeignez de même aux Catechumenes; & qu'ainſi l'on ne doive regarder le

mot de *Symbole*, pour ſignifier l'abregé de la Foy des Chrêtiens, Ep. 45. Optat appelle les Heretiques les deſerteurs du vrai Symbole, faiſant alluſion au ſigne militaire, c'eſt pourquoy ſaint Chryſologue, Sermon 62. dit, que le Symbole eſt le pacte que nous faiſons avec Dieu dans le Baptême.

d *Le Caractere qui diſtingue les Chrêtiens.*] C'eſt l'étymologie qu'en donne Maxime de Turin, & Venantius Fortunatus. Elle a auſſi été remarquée par Rufin, par Iſidore de Seville, lib. 2. de off. c. 22. par Durand de Mende, lib. 4. *rationalis*, chap. 23. mais la ſeconde & la troiſiéme étymologie ſont plus communes; cette derniere eſt de Rufin, de ſaint Aug. Serm. 181. *de tempore*. D'Iſidore, lib. 2. div. off. chap. 22. de Rabanus Maurus, *lib. 2. inſt. cleric. cap.* 56. de Durand *ſupra*, d'Eucher. *Homil. de Symb.* d'Innocent III. lib. 2. *de ſacris Miſſæ miſteriis*, ch. 49. cependant la premiere eſt la plus probable.

Symbole des Apôtres comme une Formule de Foi qui eſt d'eux en ſubſtance : on peut neanmoins douter ſans temerité s'ils l'ont dreſſé mot pour mot, comme on le recite dans l'Egliſe Romaine, & il y a même des raiſons tres-fortes, qui font voir que cette opinion, quoique tres-commune, eſt tres-peu vraiſemblable.

Car premierement, ni ſaint Luc dans les Actes, ni aucun Auteur Eccleſiaſtique avant le cinquiéme Siecle, n'a parlé de cette aſſemblée des Apôtres, & pas un n'a dit qu'ils euſſent compoſé le Symbole de l'Egliſe Romaine, ou en conferant enſemble, ou en prononçant chacun un de ces Articles. Si le Symbole eût été dreſſé par les Apôtres de la maniere dont on le ſuppoſe, c'étoit un fait trop conſiderable pour être oublié par S. Luc; & quand S. Luc ne l'auroit pas rapporté, ce fait auroit été conſtant par Tradition, & quelques-uns des anciens Peres en auroient parlé, comme ils ont fait des choſes de Tradition Apoſtolique : car non ſeulement ils ont eu occaſion d'en parler, mais il étoit même neceſſaire qu'ils en fiſſent mention pour convaincre les Heretiques; puiſqu'ils n'auroient pas eu de meilleurs argumens à alleguer contre eux que celui-là.

Secondement, les Peres des trois premiers Siecles diſputant contre les Heretiques, s'efforcent de prouver par pluſieurs raiſons, que la Doctrine contenuë dans le Symbole, eſt celle des Apôtres. Mais ils ne diſent point que les Apôtres aïent compoſé le Symbole. Cependant rien n'eût été plus convainquant & plus fort contre

les Heretiques, que de leur dire : vous combattez la Doctrine du Symbole, il eſt conſtant que ce ſont les Apôtres qui en ſont les Auteurs, vous combattez donc la Doctrine des Apôtres. Ils ne ſe ſont point neanmoins ſervis de ce raiſonnement ; au contraire ils prouvent par la Tradition & par le conſentement des Egliſes Apoſtoliques, que la Doctrine contenuë dans les Symboles eſt celle des Apôtres. Cette raiſon, dit on, n'auroit pas été une preuve déciſive, dautant que les Heretiques euſſent demandé des preuves pour ſe perſuader que les Apôtres avoient compoſé le Symbole, auſſi bien qu'ils en demandoient pour ſe perſuader que la Doctrine du Symbole venoit des Apôtres. Mais cette replique ſupoſe que les premiers Peres n'avoient pas le ſens commun, & qu'ils ne ſçavoient pas diſtinguer les preuves les plus évidentes & les plus courtes de celles qui étoient plus obſcures & plus embaraſſées. Car de ſçavoir ſi les Apôtres avoient compoſé le Symbole, ou non, c'étoit un fait unique, un fait qui pouvoit être facilement prouvé, étant encore tout reçent; & qui étant prouvé, mettoit la choſe hors de doute. Il ne reſtoit plus de conteſtation, & ils prouvoient tout d'un coup toute leur Doctrine; au lieu qu'ils ſe jettoient dans un embarras bien plus grand, & dans une queſtion qui demandoit bien plus de diſcuſſion, en examinant ſur chaque point du Symbole la Tradition de chaque Egliſe. S. Irenée allegue des faits bien moins utiles, & bien moins authentiques que n'eût été celui-là. Par exemple, il ſe ſert du témoignage

de ſaint Polycarpe, qui avoit été inſtruit par ſaint Jean de la Doctrine des Apôtres. Les Heretiques pouvoient bien plûtôt nier ce fait, que celui de la compoſition du Symbole; & ce dernier étant plus public, eût été bien plus facile à prouver. Pourquoi ne l'a-t-on pas allegué? Pour rendre la choſe évidente, mettons-la dans un exemple: ſuppoſons qu'un Abbé ait fait il y a deux cens ans une Regle pour ſes Religieux, qui contienne en peu de mots les principales choſes qu'ils doivent pratiquer dans le Convent, & que c'eſt une Tradition conſtante parmi ſes Religieux, que cette Regle qu'ils ont conſervée, eſt de lui, qu'il l'a compoſée. S'il arrivoit que ces Religieux fuſſent en conteſtation ſur preſque tous les points de cette Regle; les uns diſant que chaque point eſt de leur premier Abbé, les autres, qu'il n'en eſt pas: n'eſt-il pas vrai que les premiers ſeroient fols, ſi au lieu d'alleguer la Regle qui a été faite par le premier Abbé, ce qu'ils pourroient prouver en cas qu'il leur fût conteſté, ils s'engageoient à prouver par le témoignage de pluſieurs Religieux, & d'autres Monaſteres fondez par des Religieux de ce Convent, que chaque article de cette Regle a été ordonné & pratiqué par leur premier Abbé. L'application de cette comparaiſon eſt aiſée à faire.

Troiſiémement, ſi les Apôtres euſſent fait un Symbole, il eût été par tout le même, dans toutes les Egliſes & dans tous les Siecles; tous les Chrêtiens l'auroient appris mot pour mot; toutes les Egliſes l'auroient recité de la même

maniere : enfin tous les Auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes. Or c'eſt ce qui ſe trouve abſolument faux ; parce qu'il eſt certain ; que non ſeulement dans le ſecond & dans le troiſiéme Siecle de l'Egliſe, mais auſſi dans le quatriéme, il y avoit pluſieurs Symboles, & tous les Symboles, quoique les mêmes dans la Doctrine, étoient differens dans les termes. Dans le ſecond & dans le troiſiéme Siecle de l'Egliſe nous trouvons autant de Symboles que d'Auteurs, e & un même Auteur rapporte le Symbole de differente maniere en differens endroits de ſes Ouvrages ; ce qui fait voir qu'il n'y avoit pas encore pour lors de Symbole, qu'on crût être des Apôtres, ni même de Formule de Foi reglée & aſſûrée. Dans le quatriéme Siecle Rufin compare enſemble trois anciens Symboles des Egliſes d'Aquilée, de Rome & d'Orient ; & on trouve dans ces trois Symboles, dont pas un n'eſt ſemblable à nôtre vulgaire, des differences conſiderables quant aux termes, qu'on peut voir dans la Table que nous avons miſe à la fin de cet Article-ci. Saint Cyrille de Jeruſalem dans ſes Catecheſes ſuit un Symbole particulier, dont l'Egliſe de Jeruſalem ſe ſervoit au temps que ce Pere écrivoit ces Catecheſes. Les Auteurs qui ont fait des

e *Autant de Symboles, que d'Auteurs*] Saint Irenée rapporte un Symbole, lib. 1. ch 2. Et un autre au Liv. 2. ch. 1. Tertullien s'eſt ſervi de trois differens en trois endroits, *in præſcript. Lib. contra Praxeam, & de virginibus velandis*, Origene, *lib. 1. Periarch. & in Dialog. contra Marc. Optat. lib.* 5. & tous ces Symboles ſont differens du vulgaire.

Commentaire ſur le Symbole, comme ſaint Auguſtin au Sermon 119. Saint Maxime, ſaint Pierre Chryſologue, ſaint Fortunat ômettent pluſieurs termes qui ſe rencontrent dans nôtre Symbole des Apôtres, entr'autres ceux-ci qui ſont à la fin du Symbole. *La vie éternelle*, & ſaint Jerôme remarque dans ſa Lettre à Pammachius, que le Symbole finit par ces mots. *La Reſurrection de la chair.* Ainſi la difference qui eſt entre ces Symboles, ne conſiſte pas ſeulement dans les mots & dans les termes, mais dans des Articles ômis, comme ceux de la deſcente des Enfers, de la Communion des Saints, de la vie éternelle qui ſe trouvent dans les uns, & ne ſe trouvent point dans les autres. Si les Apôtres en euſſent dicté les termes, toutes les Egliſes l'euſſent recité de la même maniere; car il n'en eſt pas du Symbole comme d'un autre Ouvrage, qui peut être alteré ou changé par la faute des Copiſtes, ou par les fauſſes conjectures des Critiques, ou par la malice des Corrupteurs, ou par la negligence des hommes. Le Symbole eſt une piece extrémement courte, que tous les Chrêtiens ſçavoient par cœur mot à mot: on en auroit recité toutes les paroles ſi elles euſſent été des Apôtres, & jamais on n'y eût ſouffert aucun changement. Si-tôt qu'on s'en fût apperçû, on eût crié contre, on s'y fût oppoſé, on l'eût empêché. On dira peut-être que les Peres des trois premiers Siecles paraphraſent le Symbole, & ainſi qu'il ne faut pas s'étonner qu'ils ne le rapportent pas de la même maniere; mais quoi, ſeroit-il poſſible que

s'il y avoit eu un Symbole fixe, conçû en mêmes termes dans toutes les Egliſes, & fait par les Apôtres, aucun des Peres des trois premiers Siecles ne l'eût rapporté dans ſa pureté?

Si l'on prétendoit que les Symboles étoient conformes dans toutes les Egliſes: cette uniformité ſe trouveroit entierement détruite par la Table des quatre principaux Symboles qui eſt à la fin de ce Paragraphe. On y voit qu'il n'y a preſque point d'Article dans lequel il n'y ait quelque difference: *Que la Communion des Saints & la vie éternelle* ne ſe trouvent que dans un ſeul; & que *la deſcente aux Enfers* n'eſt point dans deux. Dira-t-on que cette varieté eſt venuë de la difference des Verſions, comme on le dit des autres; ſuppoſant que le Symbole ait été compoſé en Syriaque par les Apôtres? Imagination inſoûtenable: car s'ils l'avoient fait, l'aïant dreſſé pour l'apprendre aux Gentils & aux Juifs diſperſez parmi les Nations, il y a bien de l'apparence qu'ils l'euſſent compoſé en Grec plûtôt qu'en Syriaque. Mais, dit-on, les differens Symboles contiennent les mêmes points de Doctrine. Il faut en excepter les Articles dont nous venons de parler: & il ne faut pas s'étonner qu'ils contiennent tous les principaux Arcicles de nôtre Foi, puiſque c'étoient ceux dont les Apôtres avoient inſtruit l'Egliſe, & dont l'Egliſe inſtruiſoit les Catechumenes.

Peut-on dire, ajoûte-t'on, que les Egliſes aïent été trois cens ans ſans avoir un Abregé de la Foi pour inſtruire les ſimples. *Réponſe.* On

ſçavoit les Articles dont il falloit les inſtruire : chaque Paſteur les leur propoſoit dans des termes ſimples & ordinaires. Enſuite on en a fait des Formules dans chaque Egliſe.

Ces reflexions font voir, que quoique le Symbole ſoit des Apôtres, quant à la Doctrine qu'il contient, il n'eſt pas toutefois d'eux quant à tous les termes : Aïant appris la même Foi de JESUS-CHRIST, ils l'enſeignoient auſſi à tous ceux qui ſe convertiſſoient à la Religion Chrêtienne, & les inſtruiſoient tous des mêmes Myſteres. Ceux qui étoient inſtruits de cette Foi, l'avoient ſi preſente dans l'eſprit, comme ſaint Juſtin & ſaint Irenée le remarquent, qu'ils l'expliquoient toutefois & quantes qu'ils étoient obligez de le faire, ſans s'arrêter à une Formule certaine, & de-là vient la difference des Symboles rapportez par les Peres. Enfin pour aider la memoire, l'on a compoſé des Formules de ces Articles de Foi, qui ſe ſont trouvées differentes en differentes Egliſes. Car je ne fais aucun doute, qu'outre les Symboles que nous avons citez, il n'y en eût pluſieurs autres, dont nous n'avons point de connoiſſance ; d'où il faut conclure que JESUS-CHRIST eſt l'Auteur de la Doctrine contenuë dans le Symbole, que les Apôtres ſont ceux qui l'ont prêchée, & publiée par tout le monde, mais qu'on ne peut dire, qui ſont les Auteurs de tous les termes des Formules, dans leſquelles on a compris cette Doctrine.

On nous objecte, que ſaint Irenée, Tertullien, Lucifer de Cagliari & ſaint Jerôme, di-

ſent que le Symbole eſt la regle de la Foi que l'Egliſe a reçuë des Apôtres. Que ſaint Ambroiſe dit que l'Egliſe Romaine a gardé le Symbole des Apôtres dans ſa pureté ſans y toucher. Que ſaint Auguſtin, Rufin, ſaint Leon, Maxime de Turin, Fortunat, ſaint Pierre Chryſologue, & une infinité d'autres Auteurs, *f* ont aſſûré comme une choſe conſtante, que le Symbole avoit été compoſé dans une aſſemblée des Apôtres: Que cette opinion eſt autoriſée de l'Egliſe, & qu'il ſemble que c'eſt une témerité d'en douter; qu'enfin tous les Catholiques en conviennent, & qu'il n'y a que des Heretiques, ou au moins des gens ſuſpects d'Hereſie qui en aïent oſé douter.

Nous répondons à ces objections, que les témoignages de S. Irenée, de Tertullien & de *Lucifer* de Cagliari détruiſent plûtôt l'opinion commune qu'ils ne l'établiſſent. Car ces Peres ne diſent pas, que nous aïons reçû des Apôtres la Formule de Foi, mais ſeulement la Foi & la Doctrine qu'ils avoient reçûë de JESUS-CHRIST; ainſi ſi l'objection avoit quelque force, il faudroit conclure que JESUS-CHRIST ſeroit Auteur du Symbole. Il eſt encore à remarquer, que par le mot de *regle de la Foi*, dont Tertullien ſe ſert, il ne faut pas entendre la Formule

f Et une infinité d'autres Auteurs.] Saint Irenée, lib. 1. cap. 2. Tertullien, *de præſcript.* ch. 37. & 13. & *de vel. Virg.* ch. 1. Lucifer, lib. 2. *contra conſt.* Hier. Ep. *ad Pammach.* & ſaint Ambroiſe, Ep. 7. lib. 1. Rufin, *in expoſ. Symboli.* Aug. *Serm.* 115. Maxime Saint Leon. Fortunat, *&c.*

de Foi; mais la Foi même, qu'il dit avoir été établie par JESUS-CHRIST. Lucifer de Cagliari ne parle point du Symbole, mais seulement de la Foi de l'Egliſe, touchant la Divinité de JESUS-CHRIST. Et enfin ſaint Jerôme, en diſant que la Foi du Symbole, qui eſt de Tradition Apoſtolique, n'a point été écrite ſur du papier, ou avec de l'encre, mais dans des Tables de chair du cœur humain, nous fait entendre qu'il n'a rien voulu dire autre choſe, ſinon que la Foi & la Doctrine contenuë dans le Symbole vient des Apôtres, qui l'ont enſeignée à tous les Fideles. De même quand ſaint Ambroiſe dit, que le Symbole a été conſervé dans ſa pureté par l'Egliſe Romaine, il ne parle point de la Formule du Symbole, mais de la Doctrine qu'elle contient. Quant aux autres autoritez qu'on nous oppoſe, elles ſont de peu de conſequence. Rufin eſt le premier & le ſeul des Auteurs du cinquiéme Siecle qui ait écrit, que les Apôtres avoient compoſé le Symbole, & encore rapporte-t-il cette opinion comme une choſe qui n'étoit appuïée que ſur une Tradition populaire. Saint Auguſtin n'a jamais approuvé cette opinion, car il n'en dit pas un mot dans le Sermon 119. & le Sermon 115. qu'on pourroit citer, n'eſt point aſſûrément de lui. Enfin les autres Auteurs qui ont vêcu depuis Rufin, ont pris de lui cette Hiſtoire, & ſont trop nouveaux pour rendre un témoignage certain d'un fait auſſi ancien que celui-là. J'ajoûte qu'il n'y a que les Latins qui aïent rapporté cette Hiſtoire, que les Grecs n'en ont point parlé, & que ceux

qui la rapportent ne conviennent nullement entr'eux de ſes circonſtances, comme nous l'avons fait voir.

On ſoûtient que les Peres n'ont pas ſimplement parlé de la Foi & de la Doctrine des Apôtres, mais qu'ils ont marqué une certaine Formule qui étoit connuë & reçûë dans l'Egliſe, parce qu'autrement ils ſe ſeroient contentez de rapporter cette Foi qui étoit en queſtion entr'eux & les Heretiques ; au lieu qu'ils ont toûjours rapporté une grande partie des Articles du Symbole, & qu'ils n'en ont jamais propoſé d'autres que ceux qui y ſont compris. *Réponſe.* Ils ont entendu par la regle de la Foi les Articles de la Doctrine des Apôtres les plus neceſſaires, les points capitaux de nôtre Religion. Ils les ont compris dans des Symboles differens quant aux termes, & conformes dans la Doctrine.

Tertullien, dit-on, a entendu autre choſe par la regle de la Foi, que la Doctrine des Apôtres : car aprés avoir rapporté le Symbole mot à mot, il dit ; *Supereſt igitur ut demonſtremus an hæc noſtra Doctrina, cujus regulam ſuprà edidimus, de Apoſtolorum Traditione cenſeatur.* *Regula*, en cet endroit, dit on, eſt l'Abregé de la Foi : *Réponſe.* Ce Paſſage prouve le contraire : car ſi Tertullien eût crû que le Symbole eût été une regle de Foi donnée par les Apôtres, il eût dit : Voilà la Regle de Foi que les Apôtres ont compoſée, qui eſt conforme à la Doctrine de leurs autres Ecrits ; il n'eût pas dit, voila la regle de nôtre Foi : montrons qu'elle

qu'elle eſt conforme à la Tradition des Apôtres. Cela ſaute aux yeux.

Le même Tertullien écrivant contre Praxée, (c'eſt encore ici une des objections de ceux qui ne ſont pas de mon avis) dit que les ſimples ſçachant la regle de la Foi, qui porte qu'il n'y a qu'un Dieu, croïent qu'on parle contre la regle de la Foi quand on enſeigne les trois Perſonnes, parce qu'ils n'en ſçavent pas l'œconomie. Voici la concluſion que l'on tire de ce Paſſage. Tertullien diſtingue, dit-on, la regle de la Foi de la Doctrine de la Foi: autrement il eût été ridicule de dire que les Fideles fuſſent ſurpris l'orſqu'on leur propoſeroit la Trinité en Dieu, puiſque l'Article de la Trinité fait partie de la Doctrine de la Foi.

Réponſe. La Doctrine de la Trinité ne fait-elle pas auſſi partie du Symbole? Ainſi la difficulté ne ſeroit-elle pas toûjours la même, ſoit qu'on entendit par la regle de la Foi la Doctrine de la Foi, ſoit qu'on entendit le Symbole? Mais il n'y a point de difficulté. Voici ce que veut dire Tertulien. Quand on explique la diſtinction des trois Perſonnes, les ſimples croïent que cela eſt contraire aux premiers principes de la Foi qu'on leur a enſeignée, parce qu'on leur a appris qu'il n'y a qu'un Dieu; & qu'ils ont de la peine à accorder cette verité avec le Myſtere de la Trinité, dont ils ne comprennent pas l'œconomie; c'eſt à dire qu'ils ont de la peine à comprendre un ſeul Dieu en trois Perſonnes, & à accorder deux choſes qui paroiſſent ſi oppoſées à la raiſon.

Au reſte, pour montrer invinciblement que Tertulien n'entend point par la regle de la Foi la Formule du Symbole compoſé par les Apôtres, il n'y a qu'à remarquer que dans ſon Livre des Preſcriptions, aprés avoir rapporté les Articles contenus dans le Symbole, il dit qu'on prouvera que cette regle de Foi eſt de JESUS-CHRIST même : *Hæc regula à Chriſto, ut probabitur, inſtituta.* Il n'entend donc pas par la regle de la Foi la Formule : autrement il faudroit dire que le Symbole n'a pas été fait par les Apôtres, mais par JESUS-CHRIST. Il faut neceſſairement que l'on réponde ici que la regle de la Foi eſt de JESUS-CHRIST, parce que JESUS-CHRIST eſt Auteur de cette Doctrine, parce que c'eſt lui qui l'a enſeignée aux autres. J'en dirai de même des endroits, où il eſt dit que la regle de la Foi eſt des Apôtres.

On cite un grand Paſſage de Lucifer de Cagliari, mais je ne vois pas ce qu'il prouve ; cet Auteur dit que *les Apôtres ont crû en Dieu le Pere Tout-puiſſant, qui eſt un vrai Pere, qui a un Fils veritable, & en ſon Fils unique qui eſt vrai Fils de Dieu, & en un Eſprit conſolateur qui eſt le vrai Eſprit de Dieu.* Que prouve ce Paſſage ? Que l'on convenoit du temps de Lucifer que la Foi du Symbole étoit celle des Apôtres : que c'étoit un point qui n'étoit pas controverſé entre les Ariens & les Catholiques ; mais cela ne prouve pas que les Apôtres euſſent fait le Symbole qui contient cette Doctrine : Et en effet, Lucifer ne rapporte pas le Symbole

des Apôtres en cet endroit, mais un Abregé de la Foi contenuë dans ce Symbole reduite à ſa maniere.

Le Paſſage de ſaint Jerôme qu'on allegue encore, ne prouve que ce que j'ai reconnu. Ce Saint dit *que le Symbole de nôtre Foi & de nôtre eſperance, donné par les Apôtres; n'eſt pas écrit ſur le papier avec de l'encre, mais ſur les tables de chair du cœur humain* Que pretend-on prouver par ce Paſſage? Que les Apôtres ont donné le Symbole par Tradition, *Quod ab Apoſtolis traditum.* On en convient quant à la ſubſtance de la Doctrine, mais non pas quant aux termes; & ce n'eſt pas de quoi ſaint Jerôme parle; car le Symbole dont il parle eſt écrit dans le cœur. Or qu'eſt-ce que ce qui eſt écrit dans le cœur? Sont-ce les termes du Symbole? Non c'eſt la Foi. Saint Jerôme dit cela, répond-on, parce qu'on n'écrivoit pas le Symbole ſur du papier. D'où le ſçait-on; quelle preuve en a-t-on? Il ſeroit ridicule de dire que la Foi de la Trinité ou de l'Incarnation n'eſt pas écrite ſur le papier; mais il ne ſeroit pas moins ridicule de le dire en ce ſens du Symbole, qui étoit écrit en tant d'endroits. Cette expreſſion n'eſt pas ridicule quand on l'entend dans ce ſens, que la Foi du Symbole eſt d'autant plus certaine & immuable, qu'elle n'eſt pas ſeulement écrite ſur du papier avec de l'encre, mais qu'elle eſt encore gravée dans le cœur des Fidéles.

J'ay dit que le Paſſage de ſaint Ambroiſe; *Credatur Symbolo Apoſtolorum, quod Eccleſia*

Romana ſemper intemerata cuſtodit & ſervat, devoit s'entendre de la Doctrine, & non pas de la formule. On oppoſe qu'il s'agit de la Virginité de Marie aprés ſon enfantement, dont il n'eſt point parlé dans les Ecrits des Apôtres. En eſt-il plus parlé dans le Symbole que dans le Nouveau Teſtament ? Cela ne ſe doit donc entendre que de la Doctrine de l'Egliſe Romaine, qui a retenu cette Doctrine des Apôtres par Tradition. Mais quand il faudroit entendre cet endroit du Symbole, & non pas de la Doctrine ; il n'eſt pas neceſſaire que le Symbole ait été fait par les Apôtres, pour être appellé le Symbole des Apôtres, il ſuffit qu'il porte ce nom, & que l'on convienne qu'il contient la Doctrine des Apôtres.

On cite un autre Paſſage de ſaint Ambroiſe, tiré du Sermon ſur Elie & du Jeûne ; mais on peut avoir appris d'un des Peres de la Congregation de ſaint Maur, que ce Sermon n'eſt point de ſaint Ambroiſe, mais de Céſaire d'Arles.

On cite encore Celeſtin I. qui dans ſon Epître à Neſtorius, dit qu'*il eſt affligé que Neſtorius eût ôté quelque choſe du Symbole donné par les Apôtres*. Mais il n'y a point de Paſſage plus foible que celui-ci. Car, 1°. Il ne s'agit point en cet endroit du Symbole. Neſtorius n'avoit rien ôté du Symbole, il n'en avoit effacé aucun terme ; il avoit corrompu la Foi, & en avoit combattu des points. 2. Le mot d'*Apôtres* n'eſt point dans le Grec, mais ſeulement celui de *Symbole*. 3. Il y a bien de la difference entre appeller le Symbole *le Symbole des Apôtres*, &

dire que les Apôtres l'ont composé. Au reſte, quand Celeſtin auroit crû que les Apôtres étoient Auteurs du Symbole, ce ne ſeroit pas une preuve bien déciſive. Rufin avoit rapporté ce ſentiment avant lui, il eſt le premier qui en ait parlé; mais il ne le donne que comme une opinion qui n'étoit pas certaine.

Enfin, il n'y a aucune temerité de s'éloigner en cela du ſentiment commun, puiſque c'eſt une pure queſtion de Critique, qui ne touche en aucune maniere la Foi, parce qu'on convient que JESUS-CHRIST eſt Auteur de la Doctrine contenuë dans le Symbole, & que les Apôtres l'ont enſeignée à tous les Chrêtiens. Outre que ceux qui défendent l'opinion commune, ſont obligez, quand on les preſſe, de tomber dans nôtre ſentiment, & de dire, quand on leur objecte que l'ancien Symbole de Rome étoit different de nôtre vulgaire, que nôtre Symbole n'eſt point des Apôtres quant aux paroles, mais quant au ſens: ce qui revient à nôtre ſentiment. Au reſte, il n'eſt pas nouveau, que ſur des matieres de critique, l'on quitte une opinion commune, pour ſuivre le ſentiment de quelques habiles gens, même ſuſpects: Ainſi tout le monde convient preſentement, que les Conſtitutions, & les Canons Apoſtoliques ne ſont point des Apôtres, comme nous allons voir dans l'article ſuivant; & cependant preſque perſonne n'en avoit douté avant Eraſme.

TABLE
Dans laquelle on compare les quatre anciens Symboles.

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE.	L'ORIENTAL.	LE ROMAIN.
1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem Creatorem cœli & terræ.	1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem. *Dans les anciennes Editions de Morel, & de Cambrius on lit*, InDo Patre omnipotente : *mais c'eſt une erreur de l'Imprimeur ou du Copiſte.*	1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem inviſibilem & impaſſibilem.	1. Credo in Deum Patrem omnipotentem.
2. Et in Jeſum Chriſtum Filium ejus unicum Dominum noſtrum.	2. Et in Chriſtum Jeſum unicum Filium ejus Dominum noſtrum.	2. Et in unum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium ejus.	2. Et in Chriſtum Jeſum unicum Filium ejus Dominum noſtrum.
3. Qui conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria Virgine.	3. Qui natus eſt de Spiritu ſancto ex Maria Virgine.	3. *De même que dans celui d'Aquilée.*	3. *De même que dans celui d'Aquilée*
4. Paſſus ſub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus & ſepultus, deſcendit ad inferos	4. Crucifixus ſub Pontio Pilato & ſepultus, deſcendit ad inferna.	4. Crucifixus ſub Pontio Pilato & ſepultus.	4. *De même que dans l'Oriental.*
5. Tertia die reſurrexit à mortuis.	5. *De même.*	5. *De même.*	5. *De même.*

Le Vulgaire.	*Celui d'Aquilée.*	*L'Oriental.*	*Le Romain.*
6. Aſcendit ad cœlos, ſedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.	6. Aſcendit ad cœlos, ſedet ad dexteram Dei Patris.	6. *De même que celui d'Aquilée, ſi ce n'eſt que quelques-uns ajoûtent* omnipotentis, *comme dans le Vulgaire.*	6. *De même que celui d'Aquilée.*
7. Inde venturus eſt judicare vivos & mortuos.	7. *De même.*	7. *De même.*	7. *De même.*
8. Credo in Spiritum ſanctum.	8. Et in Spiritum ſanctum.	8. *De même que celui d'Aquilée.*	8. *De même que celui d'Aquilée.*
9. Sanctam Eccleſiam Catholicam, Sanctorum Communionem.	9. Credo Sanctam Eccleſiam. *Pamelius ajoûte* Catholicam *mais mal, car Rufin ne l'explique point, non plus que les paroles,* Sanctorum Communionem.	9. *De même que dans celui d'Aquilée.*	9. *De même que dans celui d'Aquilée.*
10. Remiſſionẽ peccatorum.	10 *De même.*	10. *De même.*	10 *De même*
11. Carnis Reſurrectionem.	11. Hujus carnis reſurrectionem.	11. *De même que dans le Vulgaire.*	11 *De même que dans le Vulgaire.*
12. Vitam æternam. Amen.	12. *Deeſt.*	2. *Deeſt.*	12. *Deeſt.*

§. X.

Des Canons & des Conſtitutions attribuées aux Apôtres.

LEs ſentimens ſont extrémement partagez ſur les Canons, qu'on appelle communément les *Canons des Apôtres*. Turrien & quelques autres ont crû qu'ils étoient effectivement des Apôtres. Baronius & Bellarmin en ont excepté les trente-cinq derniers, qu'ils ont rejettez comme apocryphes; mais ils n'ont point fait de difficulté d'admettre les cinquante premiers. Monſieur de l'Aubeſpine Evêque d'Orleans, & quelques autres ont crû, que quoi que ces Canons ne fuſſent pas des Apôtres, ils étoient toutefois tres-anciens, & que c'étoit proprement une Collection des Canons de pluſieurs Conciles tenus avant celui de Nicée : cette opinion eſt défenduë par un Anglois nommé Beveregius, dans un Livre qu'il a fait depuis peu, & qu'il a intitulé *le défenſe du Code des Canons de l'Egliſe primitive*, appellant de ce nom la Collection des quatre-vingt-cinq Canons attribuez aux Apôtres. Enfin Daillé prétend, que non ſeulement ces Canons ne ſont point des Apôtres, mais même qu'ils ſont nouveaux, & que la Collection n'en a été faite, que vers la fin du cinquiéme Siecle de l'Egliſe. Nous allons

examiner ces ſentimens, & établir celui de Monſieur de l'Aubeſpine, que nous croïons le plus vrai-ſemblable.

Il n'eſt pas difficile de prouver, que ces Canons n'ont point été faits par les Apôtres mêmes, il ne faut que les lire, pour être perſuadé qu'ils contiennent beaucoup de choſes, qui n'ont point été établies par les Apôtres; *a* dont quelques-unes concernent des queſtions qui

a Pluſieurs choſes qui n'ont point été établies par les Apôtres.] Le premier Canon porte qu'un Evêque ne ſera ordonné que par deux ou trois Evêques; il eſt certain que du temps des Apôtres, un ſeul Evêque ſuffiſoit pour en ordonner un. Au quatriéme il eſt dit, qu'on offre les premices à l'Evêque & au Prêtre, mais qu'on les leur porte, & qu'on ne les offre point à l'Autel. Au troiſiéme il eſt ordonné, qu'on n'offrira que de l'huile & de l'encens à l'Autel. Il n'y a pas d'apparence, qu'on en offrît au temps des Apôtres. Au Canon cinquiéme il eſt ordonné, qu'on ne celebre point la Pâque avec les Juifs: ſi cela eût été decidé par les Apôtres, la diſpute de Victor & des Aſiatiques eût été aiſée à reſoudre par ce Canon: or elle ne l'étoit pas, & Victor n'a allegué que la Tradition de ſes Ancêtres. De même le Canon 21. contre ceux qui ſe font Eunuques, eût été allegué par Demetrius contre Origenes, & l'action de celui ci n'eût pas été défenduë par Alexandre & par Theoctiſte, ſi l'on eût eu pour lors un Canon des Apôtres qui l'eût défenduë ſi préciſément. Aux Canons 34. & 35. il eſt parlé du droit des Metropolitains & de la diſtinction des Evêchez: ce qui n'étoit pas encore établi au temps des Apôtres. Au Canon 50. il eſt ordonné que celui qui n'aura point baptiſé ou plongé un enfant dans l'eau par trois fois, ſera dépoſé. Cette pratique, quoique fort ancienne, ne paroît pas du temps des Apôtres. Le cin-

n'ont été agitées que pluſieurs années aprés leur mort. *b* Mais ce qu'il faut remarquer, c'eſt que les Anciens ont appellé ordinairement ces Canons, *Canons anciens*, *Canons des Peres*, *Canons Eccleſiaſtiques* : Titres qu'ils portent auſſi dans pluſieurs Manuſcrits, comme Monſieur Cotelier l'a remarqué. Et s'ils ſont quelquefois appellez ou intitulez, *Canons Apoſtoliques*, ce n'eſt pas à dire pour cela qu'ils ſoient de Apôtre : mais il ſuffit qu'il y en ait quelques-uns, qui aïent été faits par des Evêques, qui vivoient peu de temps aprés les Apôtres ; parce que ceux qui ont vécu en ce temps-là, ont été appellez

quante-deuxiéme eſt contre l'erreur des Montaniſtes & des Novatiens. Le ſoixantiéme contre les Livres ſuppoſez par des Heretiques depuis les Apôtres. Le ſoixante & ſixiéme contre le jeûne du Sabbath. Le ſoixante & neuviéme regle le jeûne du Carême Dans les Canons ſuivans il eſt parlé d'huile, de vaſes d'or & d'argent, de voiles conſacrez dans les Egliſes, choſes qui n'étoient point du temps des Apôtres. Le dernier Canon contient un Catalogue des Livres ſacrez qui ne peut point être des Apôtres. Les Canons 45. 46. & 47 rejettent le Baptême des Heretiques comme nul. Cette queſtion n'avoit pas été decidée par les Apôtres. Le ſtile de ces Canons, n'eſt pas ſemblable à celui des Apôtres. Leur matiere eſt tres-differente de celles que les Apôtres avoient coûtume de traiter Les noms de *Clerc*, d'*Evêque*, d'*Autels*, de *Sacrifice*, &c. n'étoient pas ſi communs du temps des Apôtres.

b *Queſtions qui n'ont été agitées que pluſieurs années aprés leur mort*] Les queſtions de la Pâque, du Baptême des Heretiques, de ceux qui ſe ſont faits Eunuques, de ceux qui ne veulent pas admettre les pecheurs à la Penitence, de ceux qui jeûnent le Dimanche, &c. *Vide ſup.*

ordinairement hommes Apoſtoliques. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques eſt le premier qui ait attribué ces Canons aux Apôtres, & il y a même ajoûté quelques mots, pour perſuader que les Apôtres en étoient Auteurs. *c* Ainſi ces Canons ne ſont point l'ouvrage d'un impoſteur, qui les ait ſuppoſez ſous le nom des Apôtres, mais ſeulement un Ouvrage qu'on leur a fauſſement attribué, pour y donner plus de credit. Or je ne vois perſonne plus capable de cette fourberie, que l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, *d* qui a attribué aux Apôtres pluſieurs autres Ouvrages, & qui a rapporté ces Canons entiers dans ſon troiſiéme Livre.

Quant à l'antiquité de ces Canons, il nous paroît qu'ils ſont fort anciens, & qu'au moins

c *Pour perſuader que les Apôtres en étoient Auteurs.*] Par exemple au Canon 29. où il eſt ordonné, que les Evêques qui auront obtenu la dignité de l'Epiſcopat par argent, ſeront dépoſez, *comme Simon l'avoit été par S. Pierre*, il a ajoûté *par moi* Pierre. Car ces mots ne ſe trouvent point dans la Lettre de Tarafius au Pape Adrien, ni dans l'Edition de Denys le Petit. De même dans le cinquiéme Canon on lit à preſent, *le Seigneur nous a dit*, & ce qui eſt dans les Manuſcrits Grecs, & dans l'Edition de Zonare & de Balſamon, il y a ſimplement *le Seigneur a dit*, & dans Jean d'Antioche, *nôtre Seigneur a dit.* Enfin dans le Canon 82. il y a comme *nôtre frere Oneſime*, & dans le dernier *nos Actes*, où il faut lire ſimplement comme le paraphraſte Arabe *comme Oneſime, les Actes des Apôtres.*

d *Or je ne vois perſonne plus capable de cette fourberie, &c.*] C'eſt-là le genie de cet Auteur, il veut ſe faire paſſer par tout pour Diſciple des Apôtres: il rapporte pluſieurs Conſtitutions ſous le nom des Apô-

une grande partie (peut-être même tous) ſont des Conciles tenus avant le Concile de Nicée. Car premierement ils ne contiennent rien, à mon avis, qui ne convienne à la diſcipline obſervée dans quelques Egliſes à la fin du ſecond Siecle de l'Egliſe, dans le troiſiéme, & au commencement du quatriéme.

Secondement, ils contiennent des Reglemens, que nous ſçavons avoir été faits en ces temps là: Par exemple il y a un Canon, qui défend de celebrer la Pâque avec les Juifs, c'eſt ce que nous ſçavons avoir été défini dans pluſieurs Synodes aſſemblez du temps de Victor. Il y en a trois où l'on rejette le Baptême des Heretiques comme étant nul, c'eſt ce que Firmilien & Denys d'Alexandrie diſent avoir été decidé dans les Synodes de Synnade & d'Icone tenus quelque temps avant eux. Qui croira que ces Canons aïent été faits ou ſuppoſez en un temps, où tout le monde recevoit les perſonnes baptiſées par les Heretiques, ſans les baptiſer de nouveau? Et il ne faut pas s'imaginer que ces Canons aïent été ſuppoſez par ſaint Cyprien ou par Firmilien, pour autoriſer leur diſcipline: il eſt bien plus naturel de croire que ce ſont les Canons mêmes des Synodes d'Icone & de Synnade; qui ont été fauſſement attribuez aux Apôtres, non par ces Saints,

tres, il attribuë à chaque Apôtre des Conſtitutions & des Liturgies, enſuite de quoi il inſere ces Canons avec les Additions que nous avons remarquées, & il ajoûte au nom des Apôtres: *Voilà ce que nous vous ordonnons, ô Evêques! continuez à obſerver ces choſes.*

mais par des Auteurs posterieurs à eux.

En troisiéme lieu, l'on prouve invinciblement, que la plûpart de ces Canons sont plus anciens que le Concile de Nicée, parce que ce Concile & ceux qui ont été tenus peu de temps aprés, aussi bien que les Auteurs qui ont écrit dans le quatriéme Siecle, les citent souvent *e* sous le nom d'anciennes Loix, de Canons des Peres, Canons Ecclesiastiques, & même de Canons Apostoliques, ce qui est different de ce qu'ils appellent coûtumes, mœurs ou discipline, dont il n'y a point de Loi écrite. Il est donc certain que ces Canons sont anciens, que c'est par erreur qu'ils ont été attribuez aux Apôtres, &

e *Les citent souvent*, &c.] Au Canon premier du Concile de Nicée, on cite le second Canon des Apôtres, touchant ceux qui se font Eunuques. Au Canon cinquiéme, on cite le douziéme & le trente-deuxiéme de l'Excommunication. Au Canon neuviéme du Concile d'Antioche, on cite le trente-quatriéme touchant le Metropolitain. Au Canon vingtiéme du même Concile on cite le dixieme touchant l'Excommunication. Au Canon 23. le soixante & seiziéme, qu'il ne faut point s'élire un successeur. Au Canon 21. le quatorziéme faisant défenses aux Evêques de quitter leur Dioceſe. Dans le Synode de Constantinople de l'an 394. on cite le 14. Canon du jugement des Evêques. Dans le Concile d'Ephese, *Act 7 pag 783.* on cite le trente-cinquiéme touchant les Ordinations. Dans l'Action premiere on cite le soixante & quatorziéme touchant les trois Monitions, qui doivent préceder le jugement Ecclesiastique. Alexandre dans Theodoret, Liv. 1. chap. 4 cite le douziéme, & S. Athanase parei ment, Epist. *ad omnes ortho doxos*, où il fait encore allusion aux Canons 75. 30. & 29. Artemius cite le 34. Le Pa-

que c'eſt une Collection de Reglemens ou de Canons de pluſieurs anciens Synodes tenus avant le Concile de Nicée. L'on ne ſçait quand elle a été faite, ni qui en eſt l'Auteur, ni ſi elle a été d'abord des quatre-vingt-cinq Canons que nous avons, ou de moins. Il y a neanmoins apparence qu'elle a été faite en differens temps, & qu'on y a ajoûté de temps en temps quelques Canons, parce qu'il n'y a aucun ordre obſervé, que les Canons ſur une même matiere ſe trouvent ſouvent ſeparez, & qu'il y a même quelques contradictions.

Les objections que Daillé propoſe contre les

pe Jules cite dans ſa Lettre les 30. 33. & 81 Saint Baſile dans le Canon 43. cite manifeſtement le vingt-quatriéme Apoſtolique ſous le nom d'un ancien Canon; au Canon 12. le 77. touchant les Bigames, & au premier, le Canon 47. du Baptême des Heretiques. Theodoſe in Cod. Lib. 3. *De ſummâ Trinitate*, cite le Canon 17. ſous le nom de Canon Apoſtolique.

Daillé répond, que toutes ces citations ne ſe rapportent point aux Canons Apoſtoliques, mais à la diſcipline Apoſtolique, aux coûtumes & aux Traditions qui venoient des Apôtres. Cette réponſe n'a aucune apparence, car le terme de *Canon* ſignifie

des Loix écrites; & le Concile de Nicée diſtingue les Canons d'avec les Coûtumes qu'il appelle ἀρχαία ἔθη. Daillé ajoûte, que ſouvent on cite des Canons & des Loix anciennes, qui ne ſont point dans les Canons Apoſtoliques, & il en apporte deux exemples, le premier tiré du Canon treiziéme du Concile de Nicée, & le ſecond tiré du vingt & uniéme du Concile d'Ancyre. Mais premierement, dans ces deux Canons on ne cite point nommément les Canons Apoſtoliques ou Eccleſiaſtiques, mais ſeulement dans le premier une Loi ou une coûtume ancienne & canonique, παλαιὸν καὶ κανόνικον νομόν,

Canons Apoſtoliques, prouvent bien contre Turrien, qu'ils ne ſont point des Apôtres, mais elles ne touchent en aucune maniere nôtre opinion. Par exemple, il objecte qu'il y a dans ces Canons des termes inuſitez au temps des Apôtres, comme *Clerc*, *Lecteur*, *Laïque*, *Metropolitain*, *&c.* Mais il ne peut pas nier, que ces termes n'aïent été en uſage dans le troiſiéme Siecle de l'Egliſe. Ce qui y eſt ordonné touchant le Carême, & contre le jeûne du Dimanche & du Sabbath, peut être du troiſiéme Siecle, puiſqu'on trouve les mêmes choſes dans Tertullien. Les canons contre ceux qui ſe font Eunuques peuvent avoir été faits par Demetrius contre Origenes. Les Canons de la Pâque ſont apparemment ceux des Conciles tenus ſous Victor; & ceux touchant le Baptême des Heretiques, ſont vrai ſemblablement ceux des Conciles de Synnade & d'Icone. Qu'on parcoure toutes les objections de Daillé & l'on verra que quoi qu'elles aïent une extréme force contre l'opinion de Turrien, elles n'en ont aucune contre la nôtre. *f*

& dans le ſecond τὸ παλαιὸν ὅρον, *une definition ancienne*. Mais en ſecond lieu, rien n'empêche qu'on n'entende ces termes de quelques anciennes definitions de Synodes par exemple la Loi qui ordonne de recevoir les laps à la mort, citée par le premier Canon, avoit été faite dans l'Egliſe d'Orient & d'Afrique, avant le Concile de Nicée, témoin Denys d'Alexandrie dans l'Epître à Eſtienne rapportée par Euſebe, Liv. 5 chap. 4. & 55.

f *Elles n'ont aucune force contre la nôtre.*] On peut toutefois objecter quelques-unes des confirmations des raiſons de Daillé. Par exemple, il dit que ſaint Athanaſe ſur le fait

aux Apôtres ; & le ſecond plus clairvoïant dans ces matieres, a douté s'ils étoient d'eux. Parmi les Latins ils n'ont pas eu toûjours le même ſort. Le Cardinal Humbert les a rejettez : Gelaſe les a mis au nombre des Livres apocryphes, tant à cauſe qu'ils étoient fauſſement attribuez aux Apôtres, que parce qu'il y a trouvé des Canons qui autoriſoient le ſentiment de ſaint Cyprien, touchant le Baptême des Heretiques. Hincmar a expliqué favorablement le Canon de Gelaſe, en diſant qu'il ne les avoit pas mis au nombre des Livres apocryphes & pleins d'erreurs, mais ſeulement au rang de ceux, à l'égard deſquels on doit obſerver cette Regle de ſaint Paul ; *Éprouvez tout, & retenez ce qui eſt bon.* Denys le Petit a traduit les cinquante premiers, & les a mis à la tête de ſa Collection ; remarquant toutefois que quelques perſonnes ne les avoient

Point fait contre des Heretiques, mais contre la negligence des Prêtres. On pourroit objecter avec plus le vrai-ſemblance le Canon 4. où l'on trouve au nombre des Livres Canoniques Livres des Maccabées, Lettres de ſaint Cle- & ſes Conſtitutions, il faut répondre à objection, que ce Ca- t corrompu, que les des Maccabées ne ſe t point dans le Co- de Jean d'Antio- il voit,

que les Lettres de ſaint Clement & les Conſtitutions ont été ajoûtées par l'Auteur des Conſtitutions, qui vouloit paſſer pour S. Clement, & faire valoir ſon Livre. On peut prouver que ce Canon eſt ancien, parce qu'il ômet les Livres de l'Ancien Teſtament, qui n'ont point été dans le Canon des Hebreux, & l'Apocalypſe. Enfin l'on dit contre nous, que ces Canons ont été inconnus aux Auteurs du cinquiéme Siecle, qu'ils ne

Il doit donc demeurer pour conſtant, que non ſeulement les cinquante premiers Canons, mais auſſi les trente-cinq ſuivans de cette Collection, ſont tres-anciens, quoiqu'ils ne ſoient pas des Apôtres. C'eſt pourquoi les Grecs les ont toûjours reçûs comme étant de grande autorité. Jean d'Antioche qui vivoit du temps de Juſtinien, les a inſerez dans ſa Collection de Canons. Juſtinien les louë dans ſa ſixiéme Novelle. Ils ſont approuvez dans le Synode tenu dans le Palais de l'Empereur aprés le cinquiéme Concile general; citez dans le ſeptiéme Concile general; reçûs par ſaint Jean Damaſcene & par Photius, avec cette difference, que le premier qui n'étoit pas grand critique, les a attribuez

de Leontius l'Eunuque, cite le Canon du Concile de Nicée, & qu'il ne cite point le Canon Apoſtolique; ce qui marque, dit-il, qu'il n'étoit pas encore connu. Que de même ſaint Epiphane ne l'allegue point contre les Heretiques Valeſiens. Que ſaint Baſile met au nombre des Traditions non écrites l'immerſion du Baptême, qui ſe fait par trois fois, & par conſequent, que le Canon des Apôtres qui l'ordonne, n'étoit pas encore compoſé du temps de ce Pere. Que ce Canon eſt fait contre les Heretiques, qui baptiſoient avec une ſeule immerſion; & que les Eunomiens ont été les premiers qui ont ſuivi cette pratique. Voilà les raiſons de Daillé qu'on peut nous objecter; mais il eſt tres-aiſé d'y répondre. Saint Athanaſe cite le Canon Apoſtolique, plûtôt que celui de Nicée. Saint Epiphane n'oppoſe point de Canon aux Valeſiens; mais ſeulement l'Ecriture-Sainte. Saint Baſile & les autres Peres entendent par Tradition non écrite, toutes les pratiques qui ne ſont point dans l'Ecriture. Enfin le Canon de l'immerſion par trois fois, n'eſt

aux

aux Apôtres ; & le ſecond plus clairvoïant dans ces matieres, a douté s'ils étoient d'eux. Parmi les Latins ils n'ont pas eu toûjours le même ſort : Le Cardinal Humbert les a rejettez : Gelaſe les a mis au nombre des Livres apocryphes, tant à cauſe qu'ils étoient fauſſement attribuez aux Apôtres, que parce qu'il y a trouvé des Canons qui autoriſoient le ſentiment de ſaint Cyprien, touchant le Baptême des Heretiques. Hincmar a expliqué favorablement le Canon de Gelaſe, en diſant qu'il ne les avoit pas mis au nombre des Livres apocryphes & pleins d'erreurs, mais ſeulement au rang de ceux, à l'égard deſquels on doit obſerver cette Regle de ſaint Paul ; *Eprouvez tout, & retenez ce qui eſt bon.* Denys le Petit a traduit les cinquante premiers, & les a mis à la tête de ſa Collection ; remarquant toutefois que quelques perſonnes ne les avoient

point fait contre des Heretiques, mais contre la negligence des Prêtres. On pourroit objecter avec plus de vrai-ſemblance le Canon 84. où l'on trouve au nombre des Livres Canoniques les Livres des Maccabées, les Lettres de ſaint Clement & ſes Conſtitutions. Mais il faut répondre à cette objection, que ce Canon eſt corrompu, que les Livres des Maccabées ne ſe trouvent point dans le Code Grec de Jean d'Antioche, & il eſt aiſé de voir, que les Lettres de ſaint Clement & les Conſtitutions ont été ajoûtées par l'Auteur des Conſtitutions, qui vouloit paſſer pour S. Clement, & faire valoir ſon Livre. On peut prouver que ce Canon eſt ancien, parce qu'il ômet les Livres de l'Ancien Teſtament, qui n'ont point été dans le Canon des Hebreux, & l'Apocalypſe. Enfin l'on dit contre nous, que ces Canons ont été inconnus aux Auteurs du cinquiéme Siecle, qu'ils ne

pas voulu reconnoître. C'eſt peut-être pour cette raiſon que Martin de Brague ne les fit point entrer dans ſa Collection de Canons. Mais Iſidore ne fit point de difficulté de les mettre dans la ſienne, & depuis ils ont toûjours fait partie du Droit Canon. Il faut encore remarquer, qu'auſſitôt qu'ils parurent en France, ils y furent eſtimez : ils furent alleguez pour la premiere fois dans la cauſe de Prétextat du temps du Roi Chilperic, & on ſe rendit à leur autorité, comme rapporte Gregoire de Tours au Livre cinquiéme de ſon Hiſtoire, chap. 19. où il marque, qu'il y avoit un nouveau cahier parmi la Collection des Canons, qui contenoit des Canons, comme étant des Apôtres, *quaſi Apoſtolicos*, & il en cite un qui eſt le vingt-cinquiéme Apoſtolique ; mais d'une autre maniere que de celle dont il eſt dans Denys le Petit. Enfin Hincmar Archevêque de Reims remarque, que ces Canons étoient à la tête d'une Collection de Canons faite à l'uſage de l'Egliſe de France ſeparément des autres ; & pour ce qui regarde leur au-

ſont point cirez par Euſebe, & qu'ils n'ont point été inſerez dans le Code des Canons de l'Egliſe univerſelle ; mais toutes ces objections ſont frivoles Les Auteurs du quatriéme Siecle ont cité ces Canons pluſieurs fois : Euſebe n'en fait point mention, mais il ne parle pas non plus des Canons du Concile de Nicée : & enfin il ne faut pas s'étonner, qu'ils ne ſoient point dans le Code de l'Egliſe univerſelle, qui ne contenoit pas tous les anciens Canons, non plus que celui de l'Egliſe d'Afrique ne comprenoit pas ceux qui avoient été faits par ſaint Cyprien ou par Agrippin.

crite & leur antiquité, il eſt entierement de nôtre avis, & l'explique en ces termes au Capitule 24. de l'Ecrit des cinquante Chapitres. *Les Canons*, dit-il, *qu'on appelle des Apôtres, recueillis par quelques Chrêtiens, ſont du temps auquel les Evêques ne pouvoient pas s'aſſembler, ni tenir des Conciles librement; ils contiennent pluſieurs choſes qu'on peut recevoir, mais ils en ordonnent auſſi d'autres qu'il ne faut point obſerver.*

Je ne puis pas dire des Conſtitutions Apoſtoliques, comme j'ai dit des Canons, qu'elles ne ſont pas ſuppoſées, mais qu'il eſt arrivé dans la ſuite, qu'on leur a donné un faux Titre; car l'Auteur des Conſtitutions eſt un Impoſteur, qui veut par tout ſe faire paſſer pour Clement Diſciple des Apôtres, & qui leur attribuë à tous en general, & à chacun en particulier pluſieurs Reglemens, qui ne conviennent nullement aux Apôtres; tels que ſont ceux qui concernent les Egliſes bâties en forme de Temples, les Catechumenes, les Energumenes, les Jeûnes, la Liturgie, l'Onction, les Prieres ſur les Catechumenes & ſur les Energumenes; les Ordinations des Diacres, des Diaconeſſes; les Vierges, les Confeſſeurs, les Soûdiacres; les Benedictions d'huile & de l'eau; les premices des Decimes, les jours de Fête, la celebration de la Pâque, & pluſieurs autres choſes qui n'ont point été pratiquées du temps des Apôtres, pour ne point parler de quantité d'abſurditez, d'anachroniſmes, & de quelques erreurs qu'elles contiennent: g Ce qui fait voir plus clair que le jour,

g *De quantité d'abſurdi-*
tez, d'anachroniſmes &

que ces Conſtitutions ne ſont point des Apôtres, & même qu'elles ne ſont point de ſaint Clement; comme nous le montrons encore plus amplement en parlant des Ouvrages de ce Pere, où nous tâchons auſſi de découvrir en quel temps elles ont été ſuppoſées.

Je ne dis rien des neuf Canons qu'on attribuë encore aux Apôtres, & qu'on dit qu'ils ont fait dans un certain Concile d'Antioche inconnu à toute l'Antiquité; parce qu'il n'y a point de doute que ces Canons ſont ſuppoſez, & que perſonne ne les défend à preſent. *h*

quelques erreurs qu'elles contiennent.] Comme au Liv. 1. qu'il faut raſer la barbe des femmes, & non celle des hommes. Au Livre 2. chap. 1. qu'il faut que les Evêques aïent cinquante ans. Au chap. 57. il eſt ordonné, qu'on lira l'Evangile de ſaint Jean, qui n'a été écrit que l'an 97. de J. C. aprés la mort des Apôtres. Au chap. 11. il dit que l'Evêque preſide aux Rois & aux Magiſtrats. Au Liv. 3. chap. 2. il dit que les troiſiémes Nôces ſont une intemperance: & les quatriémes une débauche manifeſte. Au Livre 6. chap. 6. il eſt parlé des Ebionites, dont l'erreur eſt née depuis la mort des Apôtres. Au chap. 14. il fait Jacques fils de Zebedée preſent à Jeruſalem aprés le tems qu'il eſt mort. Au Livre 8. chap. 4. il dit que les Conſtitutions ont été faites en preſence de ſaint Paul & des ſept Diacres. Or il eſt certain que ſaint Eſtienne, l'un des ſept Diacres étoit mort avant la Converſion de ſaint Paul. Au Livre 8. chap. 32. il permet aux femmes eſclaves de ſe laiſſer corrompre par leurs maîtres. On l'accuſe auſſi d'Arianiſme.

h *Perſonne ne les défend à preſent.*] Ce Synode eſt inconnu à ſaint Luc, & à tous les Anciens, car quand on dit qu'il eſt cité par

Innocent I. Epiſtre 18. on ſe trompe, c'eſt le Concile de Jeruſalem, dont il veut parler, & au lieu qu'il y a, *Antiochenam Eccleſiam quæ meruit apud ſe celeberrimum Apoſtolorum conventum*; il faut lire *propter ſe*, car il eſt viſible, qu'il parle du Synode de Jeruſalem qui eſt *celeberrimus Apoſtolorum conventus*. Pas un des Anciens n'a fait mention de ces Canons, & ils ſont tout à fait abſurdes. Il eſt dit dans le premier, que les Chrêtiens étoient appellez *Galiléens*, nom qui ne leur a été donné, que depuis la mort des Apôtres. Dans le troiſiéme Canon, il eſt ordonné, que les Chrêtiens vivront anagogiquement, terme qui n'a aucun ſens. Dans le Canon 9. la Synagogue eſt appellée Belluine. Dans le huitiéme, il eſt ordonné, qu'il y aura des Images dans les Egliſes; pratique qui n'étoit point en uſage du temps des Apôtres. Ce Canon eſt cité par Gregoire de Peſſinunte dans le ſecond Concile de Nicée; mais on ſçait qu'il y a beaucoup de monumens apocryphes citez dans ce Concile.

§. XI.

Des Livres attribuez à Prochore, à ſaint Lin, à Abdias; & des Actes de la Paſſion de ſaint André.

IL y a eu du temps des Apôtres un nommé PROCHORE, l'un des ſept premiers Diacres; & il y a preſentement ſous ſon nom une Vie de ſaint Jean, imprimée dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliotheques des Peres. Mais Baronius, Bellarmin, Lorinus, le Maître du Sacré Palais; en un mot tous ceux qui ont écrit des Auteurs Eccleſiaſtiques ſoit Catholiques, ſoit Heretiques conviennent que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé, & indigne de celui dont il porte le nom. En effet, c'eſt une Narration pleine de fables & de contes. Il y eſt dit que ſaint Jean ſe jetta aux pieds des Apôtres, pour s'exempter d'aller en Aſie: qu'aprés qu'il fut retiré de la chaudiere d'huile boüillante, on dreſſa une Egliſe en ſon honneur; qu'il compoſa ſon Evangile dans l'Iſle de Pathmos, &c. Le ſtile de ces Actes eſt d'un Latin ou d'un Grec, & non pas d'un Hebreu. Enfin l'on y trouve les termes de Trinité & d'Hypoſtaſe.

Les deux Livres qui ſont ſous le nom de ſaint LIN, touchant la Paſſion de ſaint Pierre & de ſaint Paul, ſont encore rejettez d'un commun

accord, comme des Livres ſuppoſez & pleins de fables. L'Auteur raconte qu'Agrippa étoit Gouverneur de Rome du temps de ſaint Pierre; que ſaint Pierre fut martyriſé, ſans que Neron en ſçût rien, & que cet Empereur trouva mauvais qu'on l'eût fait mourir; qu'une partie des Magiſtrats Romains étoient Chrêtiens; que la femme d'Albanus quitta ſon mari malgré lui, en ſuivant le conſeil de ſaint Pierre. Enfin ces deux Livres ſont pleins d'erreurs, de fauſſetez, de fictions & de menſonges. Dans le dernier il eſt parlé des Lettres de ſaint Paul à Seneque, & de celles de Seneque à ſaint Paul.

Il faut porter le même jugement du Livre d'Abdias, contenant des vies des Apôtres tres-fabuleuſes, imprimé ſeparément en 1557. en 1560. & en 1571. à Baſle en 1552. & à Paris en 1583. & inſeré dans les Bibliotheques des Peres. On a fait paſſer d'abord ce Livre pour un Ouvrage compoſé en Hebreu par un Diſciple de JESUS-CHRIST, appellé ABDIAS, qui étoit de Babylone, & traduit en Grec par Eutropius, & en Latin par Julius Africanus; mais preſentement tout le monde eſt revenu de cette erreur, & l'on convient que c'eſt l'Ouvrage d'un Impoſteur, qui ſuppoſe fauſſement qu'il a été Diſciple de JESUS-CHRIST, qui cite cependant Hegeſippe & Julius Africanus, qu'il n'auroit pû voir, s'il eût été du temps de JESUS-CHRIST, & enfin qui raconte pluſieurs Hiſtoires fabuleuſes touchant la Vie de JESUS-CHRIST, & celles des Apôtres qu'il ſeroit ennuieux de rapporter.

Les ſentimens ſont partagez touchant les Actes de la Paſſion de ſaint André écrits par les Prêtres d'Achaïe, qui ſont dans l'Hiſtoire des Saints de Surius. Baronius, Bellarmin, & quelques autres Critiques Catholiques les reçoivent, mais pluſieurs autres les rejettent. Les Anciens n'ont point connu d'autres Actes de ſaint André, que ceux qui avoient été corrompus par les Manichéens, dont ſaint Auguſtin, Philaſtre, a & le Pape Innocent font mention, & que Gelaſe met au nombre des Livres apocryphes. Mais il eſt certain, que ceux-là étoient differens de ceux dont nous parlons, il eſt encore certain que ces derniers Actes de la Paſſion de ſaint André, n'ont été citez que par des Auteurs, qui ont vécu depuis le ſeptiéme ou le huitiéme Siecle de l'Egliſe, comme par Remy d'Auxerre, par Pierre Damien, par Lanfranc, par ſaint Bernard, par Ives de Chartres; ce qui fait qu'on ne peut point être aſſûré s'ils ſont anciens. En troiſiéme lieu, non ſeulement le Myſtere de la Trinité eſt expliqué dans ces Actes d'une maniere qui fait ſoupçonner, que celui qui les a écrits a vécu depuis le Concile de Nicée, mais il enſeigne l'erreur des nouveaux Grecs touchant le Saint-Eſprit, diſant que le Saint-Eſprit procede du Pere, & demeure dans le Fils. Je ſçai qu'on dit qu'il y a des Manuſcrits, où ces termes ne ſe trouvent point; mais

a *Dont ſaint Auguſtin, Philaſtre, &c.* Saint Auguſtin, Liv *de fide contr. Manichæos.* Philaſtre, Liv. *de Hereſ.* n. 40. Innocent I. Epiſt *ad Exup.* Gelaſe *in Conc. Romano.*

ſçait s'ils n'ont pas plûtôt été effacez dans elques-uns, qu'ajoûtez dans les autres ? C'eſt urquoi cette Paſſion doit être au moins conſidérée comme un écrit douteux, dont on ne it point ſe ſervir pour prouver quelque dogme de Foi, ni même pour établir quelque fait nme certain.

La Vie & la mort de ſaint Matthias a été poſée par un Auteur qui feint l'avoir eûë n Juif, qui l'avoit traduite de l'Hebreu. On it encore mettre au rang des Livres apocryes & fabuleux la Vie de ſaint Marc, l'Hiſtre de ſaint Clement, celle d'Apollinaire, rapportées dans la Collection des anciennes Hiſtoifaite par Laurent de la Barre. Il n'y a qu'à ces Ouvrages pour être perſuadé de leur uſſeté.

CHAPITRE VII.

Des anciens Monumens profanes alleguez en faveur de la Religion Chrétienne.

§. I.

Des Sibylles & des Oracles qui leur ſont attribuez.

NOus joignons en un même Chapitre tous les Monumens profanes, dont on s'eſt ſervi autrefois en faveur de la Religion Chrêtienne, pour les examiner ; & quoique nous les rejettions preſque tous comme ſuppoſez, nous ne croïons faire aucun tort à la Religion, qui a aſſez de preuves ſolides & convaincantes, ſans avoir beſoin de celles qui ſont fauſſes ou douteuſes.

Nous commençons par les Vers attribuez aux Sibylles, que les Anciens ont ſouvent citez, pour perſuader les Païens de la verité de la Religion de JESUS-CHRIST ; mais avant que

de les examiner, il eſt à propos de parler des Sibylles & de leurs Livres.

Il n'eſt pas aiſé de donner une étymologie juſte du nom de *Sibylle*. Lactance, & aprés lui ſaint Jerôme diſent, que les Sibylles ont été ainſi appellées, parce qu'elles étoient les Interpretes des deſſeins des Dieux; & que leur nom venoit de deux mots Grecs *a*, qui ſignifient *Le Conſeil de Dieu*, leſquels écrits en Æolien, compoſent le mot de *Sibylle*. Quelques-uns le font deſcendre d'un mot *Hebreu*. D'autres d'un vieil adjectif Latin *b*, qui ſignifie *fin & pointu*; mais cette derniere conjecture eſt fauſſe, puiſque les Grecs ſe ſont ſervis du mot de *Sibylle* avant les Latins. L'opinion la plus probable, c'eſt que le nom de Sibylle, qui étoit propre à la celebre Propheteſſe de Delphes, eſt devenu enſuite commun aux autres, comme le nom de Céſar, qui étoit propre à Jules, eſt devenu depuis lui le nom de tous les Empereurs.

Rien n'eſt ſi incertain, que le nombre & les noms des Sibylles. *c*. Pluſieurs des Anciens ne font mention que d'une Sibylle: Les uns par-

a *Venoit de deux mots Grecs.*] Ces deux mots ſont Διὸς βουλὴ. qui ſe dit en Æolien σίὸς βυλί. Lactance, Liv. 1. chap. 6. S. Jerôme Liv. 1. *in Jovin.* On dit contre cette étymologie, que l'adjectif σιβύλλινος, dont les trois dernieres ſyllabes ſont un dactyle, fait voir que le mot de *Sibylle* ne vient point de σὶς βυλή.

b *D'un vieil adjectif Latin.*] Cet adjectif eſt *ſibus*, qui ſignifie dans Feſte, *acutus, callidus.*

c *Rien n'eſt ſi incertain, que le nombre & les noms des Sibylles.*] Platon dans Phedre ne parle que d'une Sibylle, mais il ne dit point

lent de celle de Cumes, d'autres de celle de Delphes. Strabon & quelques autres en diſtinguent deux Erythréennes. Solin en nomme trois, celle de Delphes, celle d'Erythres, & celle de Cumes. Pauſanias en compte quatre, la Libyque, la Delphique ou Erythréenne, la Cumane & la Babylonienne. Ælien, Varron,

d'où elle étoit. L'Auteur du Livre *de mirabilibus auſcultationibus*, dans Ariſtote, parle de celle de Cumes : Diodore de Sicile, Liv. 4. parle de celle de Delphes, & il dit qu'elle s'appelloit Daphné, & étoit fille de Tireſias. Virgile, Pauſanias & Suidas l'appellent Manto, & ſaint Clement, Artemis. Denys d'Halicarnaſſe, Pline, Juvenal, &c. ne parlent que d'une Sibylle ; mais il ne s'enſuit pas, qu'ils n'en reconnoiſſent point d'autres. Strabon, Liv. 13. & 17. dit qu'il y en a eu deux à Erythres, & que la ſeconde appellée Athenaïs vivoit du temps d'Alexandre. Stephanus *de urbibus* & Capella, Liv. 2. *de nuptiis*. *Phyſiologia* en content auſſi deux, nommées Erophile originaire de Troïe, qui vint à Cumes. & Symmachia d'Etythres Solin, Polyh ſt. chap. 8. en compte trois, la Delphique plus ancienne qu'Homere, Erythile d'Erythres, & la Cumane. Ælien *de Var. Hiſt.* Liv. 2. chap. 35. en compte dix, l'Erythréenne, la Samienne, l'Egyptienne, la Sardienne, la Cumane, la Judaïque, & quatre autres. Saint Clement *Stromat.*, Liv. 1. *Manto*, dit-il, *& une multitude de Sibylles, la Samienne, la Colophonienne, la Theſſalienne, la Theſpetrique*. Lactance, Liv. 6. en nomme dix aprés Varron, La premiere de Perſe, dont Nicanor qui a fait l'Hiſtoire d'Alexandre, faiſoit mention. La ſeconde de Lybie, de laquelle Euripide parle. La troiſiéme, la Delphique, de laquelle parle Chryſippe au Livre de la Divination. La quatriéme de Cumes en Italie, dont Nævius, & Piſon ont fait mention : le premier dans la Guerre Punique, & le ſecond dans ſes Annales. La cinquiéme

Lactance, Clement Alexandrin, & la plûpart des Auteurs en content juſques à dix; & quelques-uns en ajoûtent encore quelques autres à ce nombre, mais ils ne conviennent pas de leurs noms, ni du lieu de leur habitation, & les confondent ſouvent même les unes avec les autres.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'on a donné le nom de Sibylles à certaines filles, leſquelles emportées d'un enthouſiaſme *d* & d'une fureur approchante de la folie, cauſée ou par une

d'Erythres, qu'Appollodore Erythréen aſſûre avoir été Citoïenne de ſa Ville. La ſixiéme Samienne, de laquelle Eratoſthenes a écrit. La ſeptiéme Cumane, appellée Amalthée, & par d'autres Demophile ou Herophile. La huitiéme l'Helleſpontique née dans la Campagne Troïenne au Bourg de Marpeſſes. La neuviéme Phrygienne, qui a propheti-ſé à Ancyre. La dixiéme Tiburtine, nommée Albunea, qui a propheti-é à Tivoli prés de la riviere de Teverone, au fond de laquelle on dit que l'on a trouvé ſa ſtatuë, tenant un Livre en ſa main. Iſidore a ſuivi le Catalogue de Lactance. Suidas en compte juſqu'à douze. Quelques-uns, comme Pauſanias, confondent l'Erythréenne avec la Delphique, la Phrygienne, la Samienne & la Colophonienne. D'autres, comme Capella, & l'Auteur de *mirabilibus auſcultationibus*, uniſſent la Cumane & l'Erythréenne. Saint Juſtin confond la Babylonienne & la Cumane. Selon les uns celle de Perſe eſt la plus ancienne. Selon d'autres c'eſt la Cumane, & ſelon ſaint Clement c'eſt la Delphique.

d Emportées d'un enthouſiaſme.] Il n'y a qu'à lire la peinture que tous les Anciens nous font de la maniere dont les Sibylles proferoient leurs Oracles. Voyez Virgile dans l'Eneide, Lucain, Claudien, *in Panegyric. Honorii.* Plutarque *de orac. Pithya.* Il

bile échauffée, ou par la poſſeſſion des Démons, prononçoient des Sentences obſcures, qui paſſoient parmi les Païens pour des Oracles, & des prédictions. On dit que la Sibylle de Cumes les écrivoit ſur des feüilles *e*, & qu'on en avoit fait un Recueil, qu'une femme preſenta à Tarquin *f*, qui en acheta une partie; qu'il fit enfermer ſoigneuſement dans une Urne de pierre, qu'il mit dans le Capitole; aïant même créé des Duumvirs pour les garder avec ſoin, & pour les conſulter dans les neceſſitez preſſantes. Le nombre de ceux qui avoient cette commiſſion s'augmenta peu à peu: Il y en eut depuis dix, & enſuite quinze: Et il y avoit des peines tres-rigoureuſes contre ces perſonnes, ſi elles euſſent laiſſé voir les Livres des Sibylles.

étoit ſi conſtant parmi les Païens, qu'elles étoient poſſedées, que ἐνθουσιᾶν étoit parmi eux faire le poſſedé, dans Diodore Liv. 4. Or cette fureur qui prive du bon ſens, ne peut point être une inſpiration du Saint-Eſprit: mais l'effet d'une poſſeſſion, & d'une bile échauffée. Car, c'eſt à mon avis, une imagination ſans fondement, que de dire avec ſaint Jerôme, qu'elles avoient reçû de Dieu le don de prophetiſer en recompenſe de leur Virginité.

e Les écrivoit ſur des feüilles.] Æneidos 6. *Foliis tantum ne carmina manda.* Juvenal. *Credite me ſolitum vocitare Sybillæ.*

f Qu'une femme preſenta à Tarquin.] Cette Hiſtoire eſt rapportée par pluſieurs Auteurs anciens, ſelon les uns c'eſt Tarquin le ſuperbe, ſelon les autres c'eſt Tarquinius Priſcus. On dit que cette femme, qui les lui apporta, en avoit neuf Livres, & que les voulant vendre trop cher, voïant que Tarquin ne vouloit point lui en donner le prix qu'elle demandoit, elle en brûla trois; que voulant vendre enſuite

Denys d'Halicarnaſſe & Valere Maxime rapportent qu'un des Duumvirs fut puni comme un parricide, c'eſt-à-dire qu'il fut couſu tout vif dans un ſac, & jetté dans la Mer, pour avoir laiſſé copier quelques-uns des Vers des Sibylles. Ces Livres furent ainſi conſervez juſqu'à la 671. année de la Fondation de Rome, qui eſt la 83. avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST; mais en cette année le Capitole aïant été brûlé, ils furent conſumez avec le reſte des ornemens de ce Temple, comme le remarquent Denys d'Halicarnaſſe, Pline, & quelques autres Auteurs. Aprés que le Capitole fut rebâti, les Conſuls propoſerent au Senat d'envoïer des Ambaſſadeurs en Grece, à Erythres & en Aſie, pour recueillir les Oracles des Sibylles, & les rapporter à Rome. On députa donc Octacilius Craſſus, & L. Valerius Flaccus vers Attalus Roy de Pergame, qui rapporterent d'Aſie environ mille Vers attribuez aux Sibylles, qu'ils avoient ramaſſez de toutes parts ſur des copies de pluſieurs particuliers. Mais comme il y avoit pluſieurs choſes qui parurent ou fauſſes, ou ſuperfluës, on députa quinze perſonnes pour les revoir & pour les corriger, & aprés que cela fut fait, on les mit dans le Capitole à la pla-

les fix autres autant que les neuf, & Tarquin aïant refuſé de lui donner ce qu'elle lui demandoit, elle en brûla encore trois; & qu'enfin étonné de la hardieſſe de cette femme, il acheta les trois reſtans, autant qu'elle lui avoit fait les neuf Voyez Denys d'Halicarnaſſe, Antiquit. Liv. 4. Aulu-Gelle & Lactance. Pline ne compte que trois Livres au lieu de neuf, & dit qu'il y en eut deux de brûlez.

ce des autres. Du temps d'Auguſte on revit encore ces Livres ; on brûla par le commandement de cet Empereur juſqu'à deux mille Vers attribuez aux Sibylles ; & l'on enferma dans deux caſſettes d'or dans le Temple d'Apollon ceux qu'on crût être veritables. Quelques-uns prétendent que ces Livres furent brûlez dans l'Incendie de Rome ſous Neron : mais il n'en ont point de preuves convaincantes. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que tant qu'il y eut des Empereurs Païens à Rome *g*, on garda toûjours avec ſoin les Ordres attribuez aux Sibylles, qu'on conſultoit dans les neceſſitez preſſantes ; & Julien l'Apoſtat voulant rétablir toutes les anciennes ſuperſtitions Païennes, fit chercher & conſulter les Livres Sibyllins.

Nous avons preſentement pluſieurs Vers Grecs attribuez aux Sibylles, diviſez en huit Livres : mais preſque tout le monde convient que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé, com-

g *Tant qu'il y eût des Empereurs Païens à Rome.*] Dion dans Tibere, & dans Neron. Ælius Spartianus dans la vie d'Adrien. Julius Capitolinus dans celle de Gordien. Trebellius Pollion dans celle de Galienus. Flavius Vopiſcus dans la vie d'Aurelien. Aurelius Victor ; Ammian Marcellin, Liv. 24. Zozime, Liv. 2. Procope. Liv. 1.

me

me le temps auquel il eſt écrit *h*, le ſtile *i*,

h *Le tems auquel il eſt écrit.*]. Il eſt certain que les Sibylles étoient poſterieures à Moyſe ; celui qui a ſuppoſé ce Livre, dit que la Sibylle a été dans l'Arche de Noé, & cependant au Liv. 3. il eſt dit, que ces Oracles ſont écrits 1500. ans aprés l'établiſſement de l'Empire des Grecs. Or de quelque maniere qu'on entende cela, il s'enſuit, que toutes les prédictions touchant les Juifs, & Moïſe ſont ſuppoſées, puiſque les quinze cens ans vont juſqu'à la ruïne de Jeruſalem. Au Livre 5. l'Auteur dit qu'il a vû la ſeconde ruïne de la maiſon deſirée. C'eſt apparemment la derniere de Jeruſalem. Il eſt dit au Livre 8. qu'aprés Trajan deſigné par la lettre T. regnera celui dont le nom ſera pris de la Mer Hadriatique, c'eſt Adrien; & qu'aprés lui trois regneront, c'eſt Antonin, Marc & Lucius, & que le dernier obtiendra la puiſſance de toutes choſes. Ce qui fait voir, que cela eſt écrit au commencement de l'Empire de Marc Aurele, ou à la fin de celui d'Antonin ; car comme Lucius étoit le plus jeune, il étoit naturel de prédire, qu'il devoit vivre le plus long-temps.

i *Le ſtile.*] Il paroît que celui qui a contrefait ces Livres, n'étoit pas veritablement empotté d'enthouſiaſme : mais qu'il fait ſemblant de l'être. Les Vers des Sibylles étoient obſcurs, & ſans ordre; ceux-ci ne le ſont pas tant. Les Hiſtoires des Empereurs y ſont rapportées hiſtoriquement & non pas en Prophete. Le ſtile n'a rien de cette fureur, & de cet enthouſiaſme des Sibylles ; il n'eſt pas même ſemblable à celui d'Homere qui avoit tiré pluſieurs Vers des Sibylles ; ſi nous en croïons Diodore. Celui qui a compoſé les Livres des Sibylles étoit ignorant : il dérive le nom d'Adam d'ἀδης. Au Livre ſecond, il dit, que les quatre lettres de ce nom ſignifient les quatre parties du monde ; & cependant en Hebreu, & en Chaldéen il n'a que trois lettres. Il ſuppoſe que les lettres du Nom de Dieu ſont le nombre de 1697. ce qui n'eſt vrai, qu'en l'écrivant en Grec d'une façon barbare. Il tire du nom de JESUS, qu'il compo-

& les choſes k qu'il contient le prouvent invinciblement.

Que s'il eſt conſtant, que les huit Livres que nous avons ſous le nom des Sibylles, ſont ſuppoſez, il n'eſt pas moins vrai de dire, que ceux que les Peres avoient, & qu'ils ont citez étoient auſſi ſuppoſez, & même qu'ils n'étoient pas beaucoup differens de ceux que nous avons preſentement. Je dis premierement, que les Livres des Sibylles que les Peres ont citez, n'étoient pas veritablement ceux que les Romains ont conſervez avec tant de ſoin comme étant des Sibylles : car outre que ceux-ci étoient tenus ſi ſecrets, qu'on ne pouvoit en avoir de copie, bien loin qu'ils fuſſent auſſi communs que ceux que les Peres ont citez, qui étoient entre les mains de tout le monde ; il eſt certain

ſe de quatre voïelles & de deux conſones, 888. ans, de celui de Rome 948 Il fait paſſer les Fables des Tyrans pour de veritables Hiſtoires. Il dit que la Montagne Ararat eſt en Phrygie, que le Fleuve Eurotas eſt en Epire, que Gog & Magog ſont Ethiopiens ; ce qui fait voir que cet Impoſteur étoit ignorant de l'Hebreu, de la Geographie & de l'Hiſtoire, ce qu'on ne pourroit pas dire de la Sibylle.

k *Et les choſes.*] Il y a dans ces Livres des opinions qui n'ont été enſeignées que par les anciens Chrêtiens. L'Auteur eſt de l'opinion des Millenaires : il croit que Neron eſt l'Ante-Chriſt, que les ames ſeront dans l'Enfer juſqu'à la Reſurrection, que le feu du Jugement ſervira de Purgatoire, que le Paradis Terreſtre ſera conſervé, que les Impies ſeront enfin délivrez du feu, & il tient pluſieurs autres opinions de quelques anciens Chrêtiens. Enfin l'on ne peut douter, que ce qui eſt dit dans ces Livres de la Naiſſance de J. C. de ſa Vie & de ſes actions, n'ait été

qu'ils contenoient des choſes toutes differentes de celles qu'on trouve dans les Livres des Peres. Dans les premiers, il n'y avoit que des choſes profanes qui concernoient les ſuperſtitions des Païens, au lieu que ces derniers étoient pleins de prédictions & d'inſtructions qui concernoient le Chriſtianiſme. Jamais on n'a conſulté les Livres des Sibylles parmi les Romains, qu'on n'en ait puiſé des ſuperſtitions toutes Païennes *l*; On y apprenoit qu'il falloit ou faire quelque Sacrifice aux Dieux, ou attacher un clou dans le Capitole, ou celebrer des Jeux en l'honneur de Jupiter : d'autrefois on y a trouvé qu'il falloit faire venir à Rome le Simulacre d'Æſculape, bâtir un Temple à Venus, immoler des Victimes aux Dieux infernaux, appaiſer par des ceremonies extraordinaires les Dieux des Païens. Enfin l'on n'a jamais appris dans ces Livres, que des ſuperſtitions entiere-

pris des Evangeliſtes. Les Prophetes n'ont rien dit qui approche de l'evidence de ce qui eſt dans les Livres Sibyllins. Je paſſe beaucoup d'autres raiſons ſous ſilence

l Jamais on n'a conſulté les Livres des Sibylles, qu'on n'en ait puiſé des ſuperſtitions toutes Païennes.] Tite-Live en pluſieurs endroits. Varron *De Ling. Lat* Liv. 5. Ciceron *Verrinâ ult.* Tacite, Liv. 15. Suetone *in Jul.* num. 79. Pline, Liv. 5. chap. 17. Solin Polyhiſt. chap. 10. Val. Maxime, Liv. 1. num. 1. & 10. Plutarque dans les Vies de Publicola, de Fabius & de Marius. Pauſanias *in Phocaïcis.* Capitolinus *in Gordiano* Trebellius Pollio *in Galienis.* Voſiſcus *in Aureliano & Valeriano*, &c. Aurelius Victor *in Claudio.* Ammianus Marcellinus, Liv. 22 & 23 Macrobe *Saturnal.* Liv 1 ch. 17.

ment profanes. Au contraire les Peres ne citent rien des Livres des Sybilles, qui ne ſe rapporte à la Religion de JESUS-CHRIST, & au culte du veritable Dieu. Y a-t-il apparence que ces Propheteſſes euſſent dit des choſes ſi differentes, & qu'elles euſſent enſeigné dans un même Livre le culte du vrai Dieu, & les plus grandes ſuperſtitions des Païens? Qui peut croire, que des Livres que les Romains gardoient pour autôriſer toutes leurs ſuperſtitions, qu'ils conſideroient comme le plus fin de leur Religion, continſſent des Propheties de JESUS-CHRIST beaucoup plus claires que tout ce que les Prophetes des Juifs ont jamais dit? car ce n'eſt pas ſeulement dans les Livres des Sibylles que nous avons, qu'il eſt parlé de JESUS-CHRIST en termes ſi clairs, qu'il eſt évident que ce n'eſt point une Prophetie, mais une Hiſtoire: il faut auſſi dire la même choſe des Livres citez par les Peres, qui contiennent les mêmes Prédictions, & encore de plus claires. En effet peut-il y avoir quelque prédiction de JESUS-CHRIST plus claire, que les Vers rapportez par Euſebe dans l'Oraiſon attribuée à Conſtantin?

Il n'y a qu'un Dieu qui eſt auſſi le Sauveur.
Qui a ſouffert pour nous.
Qui eſt déſigné dans ces Vers.

L'Acroſtiche rapportée au même endroit, n'eſt pas plus obſcure. Peut-on rien dire de plus clair touchant la Création du monde, le Jugement

dernier & la vie éternelle, que ce qui ſe trouve rapporté par Theophile d'Antioche, comme étant de la Sybille? Tous les autres Vers Sibyllins citez par les Peres ſont à peu prés de même ſur chaque matiere, & c'eſt ce qui fait dire à l'Autheur de l'Exhortation aux Grecs attribuée à S. Juſtin, que la Sibylle avoit prédit l'Avenement de JESUS-CHRIST en termes clairs & évidens, σαφῶς καὶ φανερῶς. Or quelle abſurdité n'eſt-ce point de croire que les Païens, à qui Dieu avoit caché l'Avenement de ſon Fils, & qu'il avoit laiſſé marcher dans les tenebres, aïent eu parmi eux des Propheties plus claires que toutes celles des Juifs, auſquels il avoit confié les Livres ſacrez, & donné la connoiſſance du Meſſie?

On peut encore pouſſer cet argument plus loin, & demander d'où les Sibylles ont pû avoir la connoiſſance du Meſſie. Les uns diſent, qu'elles ont été inſpirées de Dieu, les autres qu'elles ont pris de l'Ecriture tout ce qu'elles ont dit touchant la Religion: mais ni l'un ni l'autre n'a aucune vrai-ſemblance. Car quelle apparence que Dieu ait inſpiré des Devineresſes & des Prêtreſſes des faux Dieux, qui trompoient les hommes pour leur faire adorer les Demons, dont elles étoient poſſedées? Qui peut croire que Dieu ſe ſoit ſervi de tels Miniſtres, pour annoncer ſi clairement ſes Myſteres aux hommes? Et d'un autre côté comment pourroient-elles avoir pû puiſer dans l'Ancien Teſtament, des veritez qui n'y ſont que tres-obſcurement, & que les Juifs avoient de la peine à entendre?

Il ne me reſte plus pour faire connoître la fauſſeté des Oracles Sibyllins, dont les Peres ſe ſont ſervis, qu'à montrer qu'ils étoient peu differens de ceux qui portent ce nom à preſent. Pour le faire voir, il ſuffit de remarquer, qu'excepté trois ou quatre Paſſages, tous les autres citez par les Anciens qui ſont en tres-grand nombre, ſe trouvent en termes équivalans dans les Livres Sibyllins que nous avons à preſent. Or la raiſon la plus forte qu'on ait pour prouver qu'un Ouvrage eſt ancien, c'eſt qu'on y trouve les Paſſages que les Anciens en ont citez. Ne prouvons-nous pas une infinité de Livres par cette ſeule raiſon, qu'il y a quelque Paſſage rapporté par quelque Ancien qui ſe trouve dans ces Livres? Pourquoi donc ne prouvera-t on pas de la même maniere que les Livres Sibyllins, quoique ſuppoſez, ſont les mêmes qui étoient du temps des Anciens? Et cette preuve eſt d'autant plus forte, qu'il ne s'agit pas d'un ſeul Paſſage, mais de pluſieurs rapportez par differens Auteurs, & que les Livres Sibyllins ſont encore en la même Langue, dans laquelle ils ont été citez. Au reſte, il ne ſe faut point étonner s'il y a quelques Paſſages qui ne s'y rencontrent pas, & s'il y en a d'autres qui n'y ſont pas mot pour mot, parce qu'il y a quelques endroits de ces Livres que nous n'avons plus, & que ſouvent les Anciens ne ſont pas exacts dans les citations, & ſuivent plûtôt le ſens que la lettre. On peut encore ajoûter à cette preuve que tout ce que les anciens Peres ont dit des Livres des Sibylles, ſe rapporte à ceux-ci. L'Au-

teur de l'Exhortation aux Gentils dit, que les Livres des Sibylles étoient peu polis, ceux-ci ſont de cette nature. On les accuſoit dés ces temps-là d'anachroniſmes, & ce défaut s'y trouve encore à preſent. Ils traitoient de JESUS-CHRIST, du Jugement, de l'Enfer, & toutes ces choſes ſe rencontrent dans ceux que nous avons. Enfin ceux-ci ſont tres-anciens, & du temps des plus anciens Peres: on y trouve des ſentimens qui n'ont eu cours que dans les premiers Siecles de l'Egliſe, tels que ſont l'erreur des Millenaires; que Neron eſt l'Ante-chriſt, que la fin du monde eſt proche, qu'elle arrivera au temps d'Antonin; que Rome perira bien-tôt, 948. ans aprés ſa Fondation, & pluſieurs autres choſes qui n'auroient jamais été dites par de nouveaux Chrêtiens, qui euſſent été bien éloignez de ces opinions, & perſuadez de la fauſſeté de ces prédictions.

Il doit donc paſſer pour conſtant, que les Livres des Sibylles ont été ſuppoſez dans le ſecond Siecle. De ſçavoir préciſément en quel temps, & par qui; c'eſt ce qu'on ne peut déterminer avec aſſûrance: tout ce qu'on peut dire de plus probable, c'eſt qu'ils ont commencé à paroître vers la fin de l'Empire d'Antonin le Pieux.

La preuve en eſt tirée des Livres mêmes, où l'Impoſteur découvre viſiblement le temps dans lequel il a vécu. Car quoiqu'il ait voulu faire croire dans le premier Livre qu'il vivoit du temps de Noé; & dans le troiſiéme, qu'il écrivoit quinze cens ans aprés l'établiſſement de l'Empire des Grecs, il n'a pas pû s'empêcher de

déclarer dans les Livres ſuivans les Empereurs ſous leſquels il vivoit. Dans le cinquiéme Livre, il dit, *qu'aprés l'Empereur dont il parle, qui eſt Trajan, régnera un homme à tête couverte d'argent qui aura le nom de la Mer*, (c'eſt Adrien qui avoit la tête blanche, & qui portoit le nom de la Mer Adriatique;) *qu'aprés lui viendroit un homme habile qui ſçauroit toutes choſes* (c'eſt Antonin le Pieux;) *que tout l'Empire ſera ſous ſa domination, & ſous celle de ſes rejettons* (ſçavoir Marc Aurele, & Lucius Verus) *que ces trois tiendroient le timon de toutes choſes; & qu'enfin l'un d'eux ſera ſeul le maître de tout.* Dans le huitiéme Livre il ſe découvre encore plus clairement: car adreſſant ſa parole à la Ville de Rome, il lui dit, *qu'aprés avoir eu quinze Rois puiſſans, qui ſubjugueront l'Orient & l'Occident, elle aura un Roi, dont la tête ſera couverte d'un caſque blanc, & porteront le nom de la Mer voiſine* (la mer Hadriatique;) *quaprés lui régneront trois Rois.* Voilà qui marque nettement Adrien & ſes trois Succeſſeurs Antonin, Marc Aurele, & Lucius Verus. Il eſt donc conſtant par ces Paſſages, que cet Auteur eſt au moins du temps de ces Princes. Il ne peut pas être beaucoup plus recent, parce que parlant du temps de la durée de la Ville de Rome dans le huitiéme Livre, il dit, qu'elle ne ſubſiſtera que 948. ans, & qu'aprés ce temps elle ſera entierement détruite. Cette époque eſt complete l'an 195 de JESUS-CHRIST: d'où il s'enſuit évidemment que l'Auteur de ces Livres n'a pas écrit aprés ce

temps-là ; car il n'auroit pas prédit une choſe qu'il auroit ſçûë être fauſſe par experience, & par conſequent il faut dire que ces Livres ont été ſuppoſez depuis l'an 138. juſqu'à l'an 195. vers l'an 150. Quelques-uns croïant qu'il parloit dans le cinquiéme Livre du ſecond embraſement du Temple de Veſta, ont penſé qu'il avoit écrit aprés l'an 190. mais il eſt bien plus probable qu'il parle de l'embraſement du Temple de Jeruſalem, qui eſt appellé la Maiſon deſirée, & le Temple gardien de Dieu.

Voilà des preuves aſſez poſitives du temps dans lequel j'ai dit qu'avoit écrit l'Auteur des Livres attribuez aux Sibylles. On n'a que des conjectures pour les croire plus anciens. Voïons ſi elles ſont de quelque poids.

On dit premierement, que les Peres euſſent été ou bien ignorans, ou bien imprudens de citer les Livres des Sibylles, s'ils euſſent été ſi nouvellement ſuppoſez. Ces ſortes de conjectures ne peuvent avoir lieu quand le fait eſt d'ailleurs certain. Il eſt certain que les Peres les ont citez ; il eſt certain qu'ils étoient nouvellement ſuppoſez : ces deux faits ſont évidens, & ne peuvent être détruits par des conjectures, ni par des raiſonnemens qui ſuppoſent que ceux qui les ont citez, les avoient bien examinez, ou qu'ils en connoiſſoient la fauſſeté. Cependant ni l'un ni l'autre n'eſt prouvé. S'il étoit permis de raiſonner ainſi, que ne diroit-on point pour ſoûtenir des bévûës manifeſtes des Anciens ? Ne pourroit-on pas dire de même, que ſaint Juſtin étoit bien imprudent, ou bien ignorant, d'alle-

guer dans une Apologie publique, que l'on avoit dreſſé à Rome une Statuë à Simon le Magicien, ſi ce fait n'étoit pas veritable ? Cependant on convient que le fait eſt faux, que ſaint Juſtin s'eſt lourdement trompé en prenant une Statuë erigée en l'honneur du Dieu Semon Sancus, pour une Statuë érigée à Simon le Samaritain. L'examen des Livres des Sibylles demandoit aſſûrément plus de temps & d'exactitude, que l'examen de l'Inſcription de cette Statuë : il étoit plus facile de découvrir l'erreur de ce fait : elle étoit plus évidente que la ſuppoſition des Livres Sibyllins : on les avoit publiez ſous le nom des Sibylles : ils contenoient des choſes tres favorables aux Chrêtiens. Le nom des Sibylles étoit venerable aux Païens. Cela étoit ſuffiſant pour donner lieu aux premiers Apologiſtes de la Religion, qui n'étoient pas grands Critiques, de les citer ſans en examiner la verité.

Secondement, on prétend que les Livres Sibyllins ſont citez par Hermas, qui vivoit avant le temps auquel nous ſuppoſons qu'ils ont été faits.

Mais il ne ſe trouvera point qu'Hermas ait cité aucun des Livres Sibyllins, ni qu'il en ait même parlé. Il eſt vrai qu'au commencement du premier Livre du Paſteur, il dit, que quand l'Ange lui eût demandé qui étoit cette Vieille de qui il avoit reçû un Livre, il répondit : C'eſt peut-être une Sibylle ; & que l'Ange lui apprit que c'étoit l'Egliſe de Dieu. Mais quelle concluſion peut-on tirer de-là en faveur des Livres

Sibyllins. Jamais, dit on, Hermas ne ſe ſeroit aviſé que cette femme pût être la Sibylle, s'il n'y avoit eu dés ce temps-là des Chrêtiens perſuadez que la Sibylle avoit parlé de nôtre Religion. Cette conſequence eſt ridicule; car Hermas ne parle point des réponſes de cette Sibylle prétenduë; il inſinuë ſeulement que le port & la figure de cette femme, lui avoient fait croire que c'étoit une Sibylle. Or il ſuffit pour cela que l'on ſe repreſentât les Sibylles comme des Filles venerables qui inſpiroient du reſpect & de la veneration.

La troiſiéme objection eſt tirée du témoignage de l'Auteur des Queſtions, qui porte le nom de ſaint Juſtin, qui dit dans la Réponſe à la Queſtion 74. que S. Clement a dit dans ſon Epître aux Corinthiens, que non ſeulement dans les Ecrits des Prophetes & des Apôtres, mais encore dans ceux de la Sibylle, il étoit parlé de la fin du monde & du Jugement: d'où il conclut, que S. Clement aïant cité les Ecrits des Sibylles, il faut qu'ils ſoient plus anciens que je n'ai dit.

Je répons, que l'Auteur de ces Queſtions étant du cinquiéme Siecle, n'eſt pas un témoin digne de foi, pour des choſes auſſi anciennes que celles-là. L'on ne trouve rien de ſemblable dans la premiere Epître de ſaint Clement aux Corinthiens, ni dans la ſeconde que nous avons preſque toute entiere. Il eſt vrai que la fin en eſt perduë; mais on n'a point de preuve qu'il y citât les Sibylles: au contraire, il paroît par S. Clement & par S. Jerôme, qu'il y traitoit de

la Virginité : car le premier cite un Paſſage, qui eſt la continuation de cette Epître, où il parle contre la cupidité ; & le dernier nous aſſure qu'il avoit emploïé une partie de cette Epître à loüer la Virginité. C'eſt pourquoi, puiſque la fin du fragment de l'Epître que nous avons, & la continuation qui eſt rapportée par S. Clement d'Alexandrie, ſont le commencement d'un diſcours ſur la Virginité, il y a bien de l'apparence que cette matiere occupoit le reſte de cette Lettre, & qu'il n'y étoit point parlé du feu du Jugement, à l'occaſion duquel l'on veut qu'il ait cité ſaint Clement.

On oppoſe, que ce qui fait croire que ſaint Clement a cité la Sibylle, c'eſt que ſaint Irenée dit, qu'il étoit parlé dans cette Epître du feu d'Enfer. Mais il ne paroît point du tout que ſaint Irenée cite l'Epître de ſaint Clement pour prouver le feu d'Enfer. Il dit ſeulement en general, qu'elle établiſſoit la Tradition de la Doctrine des Apôtres. Et d'ailleurs ſaint Irenée ne parle pas de la ſeconde Epître aux Corinthiens ; mais de la premiere que nous avons toute entiere, & dans laquelle il n'eſt pas dit un mot des Sibylles.

La quatriéme objection eſt fondée ſur un Paſſage de ſaint Clement d'Alexandrie, qui ſemble dire dans le ſixiéme Livre des Stromates, que l'Apôtre ſaint Paul a cité la Sibylle. Je ne m'arrête point à examiner ſi ſaint Clement dit que ſaint Paul a allegué les Sibylles, ou plûtôt ſi c'eſt ſaint Clement même qui cite les Livres des Sibylles ſur ce ſujet, comme M. Cote-

liet le prétend ; parce que c'eſt un fait certain que ſaint Paul n'a jamais cité les Livres des Sibylles ; & qu'ainſi ſaint Clement s'eſt certainement trompé, s'il l'a aſſuré.

On nous objecte en quatriéme lieu un témoignage de Joſeph, qui dit dans le cinquiéme Chapitre du premier Livre des Antiquitez, que la Sibylle a parlé de la Tour de Babel. Quelqu'un pourroit peut-être croire que cela a été ajoûté au Texte de Joſeph ; mais ſuppoſé que ce Paſſage ſoit de cet Hiſtorien, il ne prouve autre choſe, ſinon que de ſon temps on publioit des Oracles ſous le nom des Sibylles, dans leſquels il étoit parlé du Déluge, de la Tour de Babel, & de la confuſion des Langues. Et l'on n'en peut pas tirer que ce ſoient ceux qui portent à preſent le nom des Sibylles : car ſi l'on compare ce qu'en dit Joſeph, avec les Vers rapportez par Theophile dans le ſecond Livre à Autolycus, qui ſont auſſi dans les Livres Sibyllins, on trouvera qu'il y a une grande difference.

Enfin, on objecte le Philoſophe Celſe, qui accuſe les Chrêtiens d'avoir ſuppoſé & falſifié les Livres des Sibylles. Cette objection n'a aucune difficulté, parce que Celſe vivoit encore ſous l'Empereur Commode, & par conſequent aprés le temps que j'ai marqué de la ſuppoſition des Livres Sibyllins.

Il eſt vrai qu'Origenes les défend ; mais il avoue qu'il y avoit parmi les Chrêtiens pluſieurs perſonnes qui n'approuvoient pas ceux qui s'en ſervoient. Il interpelle Celſe de rappor-

ter des Exemplaires anciens des Oeuvres des Sibylles, où ce que les Chrêtiens citoient ne se trouvât point. Celse n'avoit garde d'en trouver; car il n'y en avoit point: mais il lui eût été facile de découvrir la nouveauté de ceux qui couroient sous leur nom.

On ajoûte, que les Païens étoient tellement persuadez que ces Oracles étoient des Sibylles, qu'ils firent défenses aux Chrêtiens de les lire. Comme ceci n'est fondé que sur les paroles de l'Empereur Aurelien, rapportées par Vopiscus, qui écrit que cet Empereur dit au Senat qu'il s'étonnoit de ce qu'il tardoit tant à consulter les Livres des Sibylles; *Comme si l'on étoit*, dit-il, *dans une assemblée de Chrêtiens, & non dans le principal lieu de la Religion Romaine*: J'ai déja remarqué que ces paroles ne signifient pas que les Païens eussent défendu aux Chrêtiens la lecture des Livres Sibyllins; mais seulement que les Chrêtiens les consideroient comme des Livres prophanes. C'est en effet la premiere idée que presentent ces paroles, & le sens le plus naturel qu'on leur puisse donner. Car un Empereur reprochant au Senat de ce qu'il negligeoit de consulter les Livres des Sibylles, qu'on consultoit ordinairement dans les necessitez, comme des Livres qui contenoient les ceremonies de la Religion des Païens, ne peut pas mieux faire entendre aux Senateurs ce qu'il croit être de leur devoir, qu'en leur reprochant qu'ils semblent ne faire pas plus de cas de ces Livres, qu'en feroient les Chrêtiens.

Monsieur Vossius établit dans son dernier

Livre un ſyſtême touchant les Livres des Sibylles, qui eſt un peu different de celui que nous ſoûtenons. Il avouë, que les anciens Livres Sibyllins conſervez juſqu'à l'embraſement du Capitole, étoient entierement prophanes, & differens de ceux qui ont été citez par les Peres. Mais il ſoûtient, que parmi ceux qui furent rapportez de Grece par Octacilius Craſſus, il s'étoit gliſſé des Propheties, que quelques Juifs avoient données comme étant des Sibylles, dans leſquelles on prédiſoit l'avenement du Meſſie, & que ce ſont celles que les Peres ont citées ſous le nom des Livres des Sibylles qu'elles portoient effectivement.

Ce ſyſtême qui eſt aſſez bien inventé, ſouffre neanmoins beaucoup de difficultez. Car premierement le Recueil des Vers attribuez aux Sibylles, fait aprés l'embraſement du Capitole, ne concernoit pas moins les ſuperſtitions Païennes, que les Vers anciens attribuez à la Sibylle de Cumes. Secondement, les Propheties de JESUS-CHRIST, qui ſont dans les Paſſages des Livres des Sibylles citez par les Peres, étant plus claires que celles qui ſont dans les Prophetes des Juifs, il n'y a pas d'apparence qu'elles viennent d'un Juif. Enfin la doctrine des Livres Sibyllins eſt plûtôt celle d'un Chrétien, que celle d'un Juif. JESUS-CHRIST y eſt prédit clairement, la Reſurrection, le Jugement, le feu de l'Enfer y ſont marquez en termes formels: il y eſt parlé du Roïaume de mille ans, de l'avenement de l'Ante chriſt, & de quantité d'autres choſes de cette nature, qui ne peuvent

avoir été dites que par un Chrêtien. Il y a donc bien plus d'apparence, que les Livres attribuez aux Sibylles ont été ſuppoſez plûtôt par un Chrêtien, que par un Juif.

Au reſte perſonne ne doit s'étonner que nous rejettions comme ſuppoſez des Livres, que les Anciens ont alleguez comme veritables, & il ne faut pas s'imaginer qu'on mépriſe pour cela l'autorité des Peres, ou qu'on porte préjudice à la verité. Au contraire on lui feroit injure, ſi on vouloit l'appuïer par de fauſſes preuves, principalement quand on eſt convaincu de leur fauſſeté. Les Peres ſont excuſables d'avoir cité ces Vers des Sibylles comme veritables, parce qu'ils ne les avoient pas examinez, & que les trouvant publiez ſous le nom des Sibylles, ils croïoient de bonne foi qu'ils en étoient: mais ceux qui ſont convaincus du contraire ne ſeroient pas excuſables, s'ils s'en vouloient encore ſervir; & s'ils n'avoüoient ingenûment ce que la verité les oblige de reconnoître. Et il ne faut point s'étonner, que les Peres n'aïent point examiné ces Livres en critiques; on ſçait aſſez qu'ils s'appliquoient tout entiers à des choſes de plus grande conſequence pour lors, & qu'il leur arrivoit ſouvent de ſe méprendre dans des Hiſtoires prophanes, & de citer des Livres ſuppoſez, tels que ſont Hyſtape & Mercure Triſmegiſte, qu'ils ont preſque toûjours joints aux Livres des Sibylles: les Actes de Pilate, des Evangiles apocryphes, pluſieurs Actes des Apôtres, & quantité d'autres monumens certainement ſuppoſez.

Mais

Mais quoique la plûpart des Anciens aïent cité les Oracles des Sibylles, il y avoit toutefois dés lors plusieurs Chrêtiens qui les rejettoient comme supposez, & qui ne pouvoient approuver ceux qui s'en servoient, les appellant même par dérision Sibyllistes. C'est ce dont Origenes est témoin dans son Livre cinquiéme contre Celse : *Celse*, dit-il, *nous objecte, qu'il y a parmi nous des Sibyllistes, peut-être; parce qu'il a oüi dire, qu'il y en a parmi nous qui reprennent ceux qui disent que la Sibylle est une Prophetesse, & les appellent Sibyllistes.* S. Augustin a aussi reconnu la fausseté de ces Oracles prétendus; & toutes les fois qu'il en parle, il témoigne qu'il n'est pas convaincu de leur verité : Voici comme il en parle au Livre 18. de la Cité de Dieu, chap. 45. *Si ce n'est*, dit-il, *qu'on dise que les Propheties qu'on rapporte sous le nom des Sibylles & des autres touchant* JESUS-CHRIST *ont été feintes par des Chrêtiens.* Et au chap. 47. *On peut croire que toutes les Propheties touchant* JESUS-CHRIST, *qui ne sont point dans l'Ecriture, ont été feintes par des Chrêtiens : Ainsi il n'y a rien de plus solide pour refuter les Païens, que d'apporter les Propheties que nous tirons des Livres de nos ennemis.*

Mais les Païens, dit-on, n'ont point douté de la verité des prédictions des Sibylles rapportées par les Peres, ils leur ont seulement donné un autre sens. Ils ont même reconnu que les Vers des Sibylles prédisoient la Naissance d'un nouveau Roi, & un changement considerable. Ciceron en parle en plusieurs endroits. Quand

Pompée prit la Ville de Jeruſalem, le bruit courut que la Sibylle prédiſoit, que la Nature deſtinoit un Roi au Peuple Romain; le Senat en fut même étonné, & ne voulut point à cauſe de cette prédiction, envoïer de General, ni d'Armée en Egypte. Lentulus, au rapport de Ciceron & de Saluſte, ſe flatta que c'étoit lui qui devoit être ce Roi prédit par les Sibylles. D'autres ont interpreté cette Prophetie de Céſar ou d'Auguſte, comme Ciceron & Suetone le remarquent. Virgile dans ſa quatriéme Eglogue rapporte des Vers de la Sibylle de Cumes, qui promettent la Naiſſance d'un nouveau Roi deſcendu du Ciel. Enfin il eſt ſi vrai que les Païens reconnoiſſoient que les Livres des Sibylles étoient favorables aux Chrêtiens, qu'ils leur défendirent de les lire, comme il paroît par les paroles d'Aurelien au Senat, qui ſont rapportées par Vopiſcus. *Je m'étonne*, dit-il, *Meſſieurs, que vous ſoïez ſi long-temps à conſulter les Livres des Sibylles, comme ſi on traitoit dans une aſſemblée de Chrêtiens, & non dans le principal lieu de la Religion Romaine.*

Ces preuves ſont ſpecieuſes en apparence; mais quand on les approfondit, on trouve qu'elles n'ont rien de ſolide. Les Païens ne ſont jamais convenus de l'autorité des Livres des Sibylles citez par les Peres; au contraire il paroît que Celſe étoit perſuadé que les Chrêtiens les avoient ſuppoſez, & ſaint Auguſtin dit nettement que c'étoit l'opinion de tous les Païens. Les Vers Sibyllins dont parle Ciceron, étoient par Acroſtiches; c'eſt à dire que le pre-

mier Vers de chaque Sentence contenoit de ſuite toutes les Lettres qui commençoient les Vers ſuivans. Or parmi les Vers des Sibylles, il n'y a que ceux qui ſont citez par Conſtantin, qui ſoient compoſez en Acroſtiches. Quant à ce que du temps de Pompée, de Jules Ceſar & d'Auguſte, le bruit avoit couru que les Livres Sibyllins prédiſoient qu'il devoit bien-tôt naître un nouveau Roi, il eſt aiſé de répondre avec Ciceron, que les Vers attribuez aux Sibylles par les Païens, étoient compoſez de telle maniere, qu'on pouvoit leur donner toute ſorte de ſens, qu'ils parloient peut-être de quelque Roi futur, comme c'eſt l'ordinaire de ces ſortes de Propheties. Ainſi lorſque la grandeur de Pompée commençoit à être formidable à l'Empire Romain, on voulut ſe ſervir de ce prétexte, pour l'empêcher d'aller en Egypte avec une armée. Et Lentulus qui devoit avoir cette Charge étant Gouverneur de Syrie, ſe flatta vainement de cette prédiction, qui avoit peut-être encore été appuïée par les Propheties des Juifs qui attendoient le Meſſie, qu'ils croïoient devoir être leur Roi.

Enſuite comme il arriva que Jules Ceſar & Auguſte aprés lui, devinrent effectivement les maîtres de l'Empire Romain, on expliqua en leur faveur les prédictions des Sibylles: il n'étoit pas neceſſaire pour cela qu'elles déſignaſſent clairement l'avenement de JESUS-CHRIST, ainſi qu'il eſt marqué dans les Livres des Sibylles citez par les Peres, mais il ſuffiſoit qu'elles parlaſſent d'un Roi futur; ce qui eſt ordinaire à tous ceux qui ſe mêlent de faire des prédictions

ſur l'avenir. C'eſt ce qui a donné occaſion à Virgile, qui vouloit dans ſa quatriéme Egloguë faire des Vers en l'honneur de Pollion ſon Protecteur, loüer en même temps Auguſte, & décrire la felicité de ſon Regne ; c'eſt, dis-je, ce qui lui a donné occaſion pour le faire avec plus de majeſté, de ſe ſervir du nom de la Sibylle, & de chanter ces Vers.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
Jam nova progenies Cœlo demittitur alto,
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna.

Qui ne veulent dire autre choſe, ſinon qu'à la naiſſance de Saloninus fils de Pollion, ſous le Conſulat de ſon Pere, & ſous l'Empire du plus grand Prince du monde, le Siecle d'or doit revenir, comme il a été prédit par la Sibylle; que l'abondance & la paix vont fleurir par tout le monde; que la Vierge Aſtrée, qui eſt la Déeſſe de la Juſtice, qui avoit quitté la terre au commencement du Siecle de fer, y va deſcendre tout de nouveau. Qu'y a-t-il dans tout cela qui approche des Propheties qui concernent JESUS-CHRIST? Ou plûtôt qu'y a-t-il qui ne ſoit tout à fait prophane, & feint par un Poëte Païen, qui ne ſe ſert du nom de la Sibylle, que pour flatter davantage Auguſte, & pour donner plus de poids à ce qu'il dit à ſa loüange? Enfin les paroles d'Aurelien ne marquent point que les Païens euſſent défendu aux Chrêtiens la lecture des Livres Sibyllins, mais ſeulement que les Chrêtiens les conſideroient comme des Livres

prophanes qui ne concernoient en aucune maniere leur Religion, & auſquels ils n'ajoûtoient point de foi.

§. II.

Des Livres attribuez à Hyſtape & à Mercure Triſmegiſte.

LEs Livres attribuez à Hyſtape & à Mercure Triſmegiſte, citez auſſi par les anciens Peres, n'étoient pas moins ſuppoſez que les Vers des Sibylles. Nous n'avons rien d'HYSTAPE, & cet Auteur a été entierement inconnu aux anciens Païens. Mais l'on ne peut pas dire la même choſe de MERCURE ſurnommé TRISMEGISTE *a*, duquel les plus anciens Auteurs Païens ont parlé *b*, comme d'un homme incomparable, qui étoit l'Inventeur de tous les Arts & de toutes les Sciences. Il étoit d'Egypte, &

a *Surnommé* Triſmegiſte.] en Grec τρισμέγιστος, les Egyptiens l'appellent *Thaaut*. Quelques-uns diſent que les Grecs l'ont appellé *Triſmegiſte*, parce qu'il étoit grand Roi, grand Prêtre & grand Philoſophe. D'autres comme Lactance prétendent qu'on lui a donné ce nom à cauſe de ſa ſcience incomparable.

b *Duquel les plus anciens Auteurs Païens ont parlé.*] Platon dit dans Phedre, que c'eſt lui qui a trouvé les caracteres des lettres, les Arts & les Sciences. Ciceron au Livre troiſiéme de la Nature des Dieux, dit qu'il a gouverné les Egyptiens, qu'il leur a donné des Loix & inventé les caracteres de leur écriture.

plus ancien que tout ce que nous avons d'Auteurs prophanes : on ne le croit pas même moins ancien que Moïſe. Il avoit écrit, ou au moins on lui attribuoit vingt-cinq ou trente mille Volumes. Nous avons preſentement ſous ſon nom deux Dialogues, dont l'un porte le nom de *Pimander*, & l'autre d'*Aſclepius*, qui en ſont les principaux perſonnages. Le premier Traité eſt de la Volonté de Dieu, & le ſecond, de ſa Puiſſance. Ce ſont ces Traitez que les anciens Peres ont citez pour prouver les veritez de nôtre Religion par l'autorité d'un Auteur auſſi celebre que celui dont ils portoient le nom. Mais il eſt certain qu'ils ne peuvent point être de lui [c] ; car l'Auteur de ces Traitez eſt un

Diodore de Sicile écrit qu'il a appris aux Grecs l'art de découvrir les ſecrets de l'eſprit. Jamblicus dit ſur la foi de Manethos & de Seleucus, qu'il a écrit plus de trente cinq mille Volumes. Saint Clement d'Alexandrie au Livre ſixiéme des Stromates, fait mention de quarante-deux Livres de cet Auteur, & rapporte le ſujet de quelques-uns. Ces Livres ſont citez comme favorables à la Religion par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, attribuée à ſaint Juſtin, par Lactance au Livre quatriéme de ſes Inſtitutions, par ſaint Clement au Livre premier des Stromates, par ſaint Auguſtin au Traité des cinq Hereſies, & au Livre 8. de la Cité de Dieu, chap. 23. par ſaint Cyrille d'Alexandrie au Livre premier contre Julien, & par pluſieurs autres.

c *Il eſt certain que ces Traitez ne peuvent être de lui.*] L'Eternité & la Divinité du Verbe eſt clairement expliquée dans le Pimander. L'Auteur de ce Livre donne au Fils la qualité de conſubſtantiel à ſon Pere. Il dit qu'il eſt le Fils de Dieu, nôtre Dieu qui procede de l'entendement du Pere, & il ſe ſert des

nouveau Platonicien Chrêtien qui raiſonne ſur les principes de la Philoſophie Platonicienne, & qui a pris dans l'Ecriture ce qu'il dit du Verbe de Dieu & de la Création du Monde.

paroles mêmes de la Verſion des Septante pour décrire la Création du Monde. Il parle de la chûte du premier Homme. Enfin il copie pluſieurs endroits de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & il ſuit les principes de la nouvelle Philoſophie des Platoniciens. Le Livre à Aſclepius n'eſt pas tout à fait Chrêtien. Il parle de l'Idolatrie d'une maniere avantageuſe, il explique le mot Grec ἄῤῥητος: il copie pluſieurs choſes de l'Ecriture-Sainte & des Auteurs Grecs. Il prédit la ruïne de la Religion des Egyptiens.

§. III.

Des Lettres de Lentulus & de Pilate touchant JESUS-CHRIST.

IL n'eſt pas beſoin de montrer la fauſſeté d'une Lettre attribuée à LENTULUS, écrite au Senat & au Peuple de Rome touchant les actions de JESUS-CHRIST : la ſuppoſition en eſt évidente. On la fait écrire par Lentulus en qualité de Gouverneur de Jeruſalem, quoi qu'il ne l'ait jamais été ; on l'adreſſe au Senat & au Peuple Romain. Or depuis qu'il y a eu des Empereurs, les Gouverneurs écrivoient ordinairement aux Empereurs. Ce que cette Lettre contient eſt ridicule : on y fait faire une deſcription baſſe de la Figure de JESUS-CHRIST, on y dit qu'il avoit les cheveux blonds, traînans & ſeparez à la mode des Nazaréens. Le ſtile dont elle eſt écrite eſt tres-éloigné de la pureté & de la politeſſe du Siecle d'Auguſte. Enfin pas un des Anciens n'a fait mention de cette Lettre.

La Lettre de PILATE à Tibere ſur le ſujet des miracles de JESUS-CHRIST, eſt plus autoriſée. Car Tertullien raconte dans ſon Apologetique, que Tibere aïant appris les merveilles que JESUS-CHRIST avoit faites en Paleſtine, qui étoient autant de témoignages de ſa

Divinité, en fit ſon rapport au Senat, & fut d'avis de le mettre au nombre des Dieux; mais que le Senat rejetta cette propoſition, & que cependant Tibere demeura dans ſon ſentiment, & fit défenſes de perſecuter les Chrêtiens. Peu aprés le même Auteur ajoûte, que Pilate Chrêtien dans ſa conſcience, a écrit à Tibere la Reſurrection de JESUS-CHRIST. Euſebe au Livre ſecond de ſon Hiſtoire, chap. 2. rapporte ce Paſſage de Tertullien, & expliquant plus au long comment Tibere avoit appris des nouvelles de JESUS-CHRIST, dit que Pilate écrivit à l'Empereur ſuivant la coûtume des Gouverneurs des Provinces, qui étoient obligez de lui faire ſçavoir ce qui ſe paſſoit de plus remarquable dans leur Province, qu'il lui écrivit, « dit-il, touchant la Reſurrection de JESUS « CHRIST, l'aſſurant qu'il avoit appris pluſieurs de ſes miracles, & que beaucoup de perſonnes le conſideroient comme un Dieu depuis « qu'il étoit reſſuſcité. Nous avons dans les Orthodoxographes enſuite de l'Epître de Lentulus, une Lettre attribuée à Pilate écrite à Tibere, qui contient les mêmes choſes: mais il eſt difficile de dire ſi elle étoit déja du temps d'Euſebe, ou ſi elle a depuis été feinte ſur ſa narration. Quoi qu'il en ſoit, il y a pluſieurs Sçavans qui doutent de la verité de cette Hiſtoire, qui dans le fond a tres-peu de vrai-ſemblance: car quelle apparence que Pilate écrivit à Tibere ces choſes d'un Homme qu'il avoit condamné à mort? Et quand il les lui auroit écrites, eſt-il vrai-ſemblable que Tibere eût propoſé au Senat

de mettre cet homme au nombre des Dieux ſur la ſimple relation d'un Gouverneur? Et s'il l'eût propoſé, qui peut douter que le Senat ne ſe fût auſſi-tôt rendu à ſon ſentiment? Ainſi, quoi qu'on ne puiſſe pas abſolument accuſer de faux cette Narration, elle doit paſſer tout au moins pour douteuſe.

§. IV.

Des Epîtres de Seneque à S. Paul, & de celles de S. Paul à Seneque.

ON doit rejetter comme certainement ſuppoſées les treize Epîtres, tant de SENEQUE à S. Paul, que de S. PAUL à Seneque: quoique S. Jerôme & S. Auguſtin ſemblent les avoir reconnuës pour veritables. Car 1°. Ces Epîtres ne ſont ni du ſtile de ſaint Paul, ni de celui de Seneque. *a* 2°. Il y eſt dit, que dans l'Incendie de la ville de Rome ſous Neron, il n'y eut que cent trente-deux maiſons de brûlées, ce qui eſt viſiblement faux, puiſqu'il eſt certain qu'une grande partie de la Ville fut conſumée, comme

a Ne ſont ni du ſtile de ſaint Paul, ni de celui de Seneque.] Le ſtile de celles qui ſont attribuées à Seneque eſt barbare, & plein de termes peu latins. Les Epîtres attribuées à ſaint Paul ne reſſentent en aucune maniere la gravité de cet Apôtre. Ce ſont des complimens plûtôt que des inſtructions.

Tacite le rapporte. *b* 3°. La datte de ces Lettres eſt fauſſe. *c* 4°. Elles ne contiennent rien qui ſoit digne de Seneque & de ſaint Paul *d*. Enfin, il eſt aiſé de voir que c'eſt un jeu d'eſprit, & qu'on a voulu s'exercer en feignant ces Lettres.

Un Auteur de nos jours aïant reconnu d'un côté la fauſſeté des Lettres que nous avons ſous le nom de Seneque à ſaint Paul, & de ſaint Paul à Seneque, & n'oſant toutefois dire que ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin, qui ont crû ces Lettres veritables, ſe ſoient trompez, s'eſt imaginé que les veritables Lettres de ſaint Paul à Seneque & de Seneque à ſaint Paul avoient été perduës depuis leur temps, & qu'on avoit ſuppoſé celles que nous avons en leur place. Mais outre que le reſpect que nous avons pour ces

b *Comme Tacite le rapporte.*] Il dit que de quatorze quartiers de la Ville de Rome, il n'en reſta que quatre entiers, qu'il y en eut trois, dont les maiſons furent entierement conſumées, que dans les ſept autres quartiers il en reſtoit tres peu, & que celles qui reſtoient étoient à demi brûlées.

c *La datte de ces Lettres eſt fauſſe.*] L'une eſt datée ſous le Conſulat d'Aprianus & de Capiton, c'eſt Vipſanius & Capiton cinq ans avant l'Incendie. L'autre ſous le Conſulat de Phrygius & de Baſſus, C'eſt Lecanius Baſſus & Licinius Craſſus, ſous le Conſulat deſquels l'Incendie arriva: mais la Lettre eſt du mois de Mars, & l'Incendie ne commença ſuivant Tacite qu'au mois de May.

d *Elles ne contiennent rien qui ſoit digne de Seneque & de ſaint Paul.*] Il n'y a preſque aucune penſée morale dans celles de Seneque, ni aucune Chrêtienne dans celles de ſaint Paul.

deux Peres ne nous devroit pas empêcher de croire qu'ils ont pû être abuſez dans une choſe de ſi peu de conſequence *e*, il eſt à remarquer qu'ils ne diſent pas affirmativement que ces Lettres ſoient veritables, mais qu'on le croit ainſi communément *f*, & qu'on les lit ſous leur nom. Au reſte, il eſt aiſé de montrer que les Lettres que nous avons, & celles qui étoient du temps de ſaint Jerôme, ſont les mêmes; car ce Saint dit que Seneque ſouhaite dans une de ces Lettres d'être parmi les ſiens, ce que ſaint Paul étoit parmi les Chrêtiens; ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre de Seneque à ſaint Paul *g*. On ne ſçait quand ces Lettres ont été ſuppoſées, ni

e Si peu de conſequence.] Il eſt certain que les Peres ont ſouvent cité des Livres ſuppoſez, comme nous l'avons montré. Le Pere Alexandre Auteur du Syſtême que nous refutons, l'avouë lui-même, & rejette l'Epître de J. C. à Abgare, & celle d'Abgare à J. C. plus autoriſées par les Anciens que ces Lettres de Seneque,

f Mais qu'on le croit ainſi communément.] Saint Jerôme in Catalog. *Je mets Seneque au nombre des Auteurs Eccleſiaſtiques, à cauſe des Lettres que pluſieurs liſent ſous le nom de Seneque à ſaint Paul, & de ſaint Paul à Seneque*, Saint Auguſtin, Epiſt. 14. à preſent 153. *Seneque dont on lit quelques Lettres écrites à ſaint Paul*; mais dans le Livre de la Cité de Dieu, chap. VI. il dit que Seneque n'a ni loué, ni blâmé les Chrêtiens, & qu'il n'a point parlé d'eux: il ne croïoit donc pas que ces Lettres fuſſent de lui.

g Ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre de Seneque à ſaint Paul,] ſelon ſaint Jerôme. *Optare ſe dicit ſervus ejus eſſe loci apud ſuos cujus ſit, Paulus apud Chriſtianos*: dans l'onziéme Lettre de Sene-

qui eſt celui qui les a faites ; & il eſt difficile de dire, ſi c'eſt à cauſe de ces Lettres, que dans les faux Actes de la Paſſion de ſaint Lin, il eſt dit que Seneque & ſaint Paul écrivirent pluſieurs Lettres, ou ſi la Narration de cet Auteur a donné occaſion de feindre ces Lettres, comme le Cardinal Baronius le conjecture.

que on trouve ce qui ſuit : *Cùm ſis vertex, & altiſſimorum montium cacumen haud te indignum in primâ facie Epiſtolarum nominandum cenſeas ... nam qui meus tuus apud te locus, qui tuus apud te locus, qui tuus velim ut meus.* Si l'on mettoit *apud tuos*, au lieu d'*apud te*, ces paroles auroient le ſens de S. Jerôme, & il ſemble qu'elles ne peuvent point en avoir d'autre. Quoi qu'il en ſoit, il eſt viſible que c'eſt à cet endroit que ſaint Jerôme fait alluſion.

§. V.

Des Paſſages de Joſeph touchant JESUS-CHRIST, *ſaint Jean-Baptiſte & ſaint Jacques.*

ENfin de tous les Monumens prophanes qu'on peut apporter en faveur de JESUS-CHRIST, celui qui paroît le plus veritable, c'eſt LE PASSAGE DE JOSEPH, tiré du Chap. 4. de ſon dix-huitiéme Livre des Antiquitez Judaïques, dans lequel il dit : Qu'*en ce temps-là il y eut un Homme ſage nommé* JESUS, *(ſi toutefois on doit ſe contenter de l'appeller un Homme; car il faiſoit quantité de merveilles, & il enſeignoit ceux qui reçoivent avec joïe la verité)* qu'*il eut pluſieurs Diſciples, tant parmi les Juifs, que parmi les Gentils; qu'il étoit le* CHRIST [a], *& qu'aïant été accuſé par les principaux de ſa Nation, il fut attaché à une Croix par le commandement de Pilate; que cependant ceux qui l'avoient aimé, ne l'abandonnerent pas pour cela, parce qu'il leur avoit ap-*

[a] *Qu'il étoit le Chriſt.*] C'eſt ainſi qu'il y a dans le Texte de Joſeph, ὅτι οὗτος Χριστὸς, *il étoit le Chriſt*, & c'eſt ainſi que ce Paſſage eſt rapporté par Euſebe en deux endroits, & traduit par Rufin & par l'ancien Traducteur de Joſeph. Saint Jerôme traduit, *Hic credebatur eſſe Chriſtus*; mais c'eſt une liberté qu'il s'eſt donnée.

paru en vie le troiſiéme jour, comme les Prophetes l'avoient prédit ; que c'étoit lui qui étoit l'Auteur de la Secte des Chrêtiens qui ſubſiſtoit encore.

Ce témoignage de Joſeph eſt rapporté par Euſebe, par S. Jerôme, par Iſidore de Damiette, par Sozomene, par Cedrenus, par Nicephore Calliſte, & par Suidas, comme un Monument fort avantageux à la Religion de JESUS-CHRIST : mais de nos jours, où l'on a examiné les choſes avec plus d'éxactitude, il s'eſt trouvé & il ſe trouve encore pluſieurs Sçavans, qui ſoûtiennent que cet endroit n'eſt point veritablement de Joſeph *b* : Et il faut avoüer que leurs conjectures ne ſont pas tout à fait à mépriſer, car ils diſent :

1°. Que le ſtile de ce Paſſage eſt embaraſſé, peu coulant, & different de celui de Joſeph, qui écrit avec politeſſe & avec ornement.

2°. Qu'il eſt viſible que ce Paſſage a été inſeré aprés coup dans le Texte de Joſeph, parce qu'il en interrompt toute la ſuite : car immediatement aprés ce Paſſage, il y a, *Vers ce temps les Juifs furent encore accablez d'un autre malheur*, paroles qui n'ont aucun rapport à ce qui

b *Il s'eſt trouvé & il ſe trouve encore pluſieurs Sçavans qui ſoûtiennent que cet endroit n'eſt point veritablement de Joſeph.*] Blondel l'a nié le premier dans ſon Livre des Sibylles. Le Févre de Saumur fit enſuite un Ecrit exprés pour prouver la ſuppoſition de ce Paſſage. Il fut refuté par François de Roye Antecеſſeur d'Angers, par Iſaac Voſſius & par Spencer. M. Huet a auſſi combattu ce ſentiment dans ſon Livre de la Demonſtration Evangelique.

vient d'être dit du CHRIST ; mais qui ſe rapportent viſiblement au maſſacre des Juifs, que Pilate avoit fait tuer dans Jeruſalem, qui précede ce Paſſage de JESUS-CHRIST ; ce qui fait voir clairement, dit-on, qu'il n'eſt point de Joſeph, & qu'il a été ajoûté aprés coup.

3°. Ils diſent, qu'en prenant même ce Paſſage ſéparément, il eſt aiſé de voir que c'eſt un Chrêtien, & non pas Joſeph qui parle. JESUS-CHRIST y eſt appellé Dieu, on y reconnoît ſes Miracles & ſa Reſurrection, on dit que ces choſes ont été prédites par les Prophetes. Qui croira que c'eſt un Juif tel que Joſeph, qui ſemble douter des miracles rapportez dans les Livres des Juifs ?

4°. Quelle apparence que Joſeph extrêmement attaché aux interêts de ſa Nation, eût parlé ſi avantageuſement de JESUS-CHRIST ? Car que pourroit dire davantage un homme perſuadé de nôtre Religion ? Il eſt dit dans ce Paſſage, premierement, qu'on ne doit pas ſe contenter de l'appeller un Homme, parce qu'il avoit fait pluſieurs miracles. Secondement, qu'il étoit le CHRIST, c'eſt à dire le Meſſie. Troiſiémement, qu'il étoit reſſuſcité le troiſiéme jour. Eſt-il poſſible qu'un Juif comme Joſeph attaché aux ſentimens des Juifs qui ne croïoit point, comme Origenes le remarque, que JESUS-CHRIST fût le CHRIST, c'eſt à dire le Meſſie, encore moins qu'il fût Dieu, & qu'il fût reſſuſcité, ait avancé ces choſes de JESUS, ſans témoigner qu'elles étoient fauſſes, ou qu'il en doutoit ? On

lui

lui fait même confirmer la Reſurrection de JESUS-CHRIST, par les prédictions des Prophetes. On lui fait dire qu'il avoit enſeigné la verité & fait quantité de miracles qui prouvoient ſa Divinité? Où eſt le Juif qui ait jamais parlé & penſé de cette maniere? N'eſt-il pas viſible que c'eſt un Chrêtien, & un Chrêtien qui croit JESUS-CHRIST Dieu?

5°. Joſeph décrivant dans le même Ouvrage, Livre 20. chap. 8. le Martyre de ſaint Jacques, dit qu'il étoit Frere de JESUS-CHRIST. Or s'il en eût déja parlé auparavant, il n'eût pas manqué de le remarquer, ou tout au moins de dire en cet endroit quelque choſe à ſon avantage.

6°. Ce témoignage, diſent-ils, n'eſt pas ſeulement inconnu aux Auteurs qui ont précedé Euſebe, mais Origenes nie formellement que Joſeph ait parlé de JESUS-CHRIST. *Il eſt fort étonnant*, dit-il, dans le ſecond Tome ſur ſaint Matthieu, *que Joſeph qui ne reconnoiſſoit point* JESUS-CHRIST *pour le* CHRIST, *ait rendu un témoignage ſi authentique de l'innocence de ſaint Jacques.* Dans le premier Livre contre Celſe: *Joſeph*, dit-il, *ne croioit point en* JESUS-CHRIST. Eût-il parlé ainſi, ſi de ſon temps il y eût eu dans les Livres de Joſeph un témoignage auſſi avantageux à JESUS-CHRIST, que celui qui s'y trouve à preſent? Il cite les Paſſages de Joſeph touchant ſaint Jean Baptiſte & ſaint Jacques; eût-il oublié celui qui concernoit JESUS-CHRIST? Theodoret a auſſi remarqué que Joſeph n'avoit point connu Jesus

CHRIST. Mais rien n'eſt plus conſiderable que le ſilence de Photius, qui faiſant un abregé exact des Livres de Joſeph, au Code 238. de ſa Bibliotheque, ne dit rien de ce Paſſage touchant JESUS-CHRIST, qu'il n'eût jamais oublié, s'il eût été de ſon temps dans tous les Exemplaires des Livres de Joſeph, & s'il l'eût crû être veritablement de lui. Enfin ce qui merite encore une reflexion particuliere, c'eſt que Photius remarque en un autre endroit, qu'il y avoit de ſon temps un Livre de l'Univers attribué à Joſeph, qu'il croit ſuppoſé, à cauſe qu'il y eſt parlé trop avantageuſement de JESUS CHRIST; & il ajoûte enſuite, qu'il a appris depuis que ce Livre étoit de Caïus Prêtre de Rome. Peut-être que le Paſſage qui eſt preſentement dans le Livre des Antiquitez, avoit été tiré de ce Livre de Caïus, qui portoit le nom de Joſeph, & inſeré dans le Livre des Antiquitez.

Monſeigneur l'Evêque d'Avranches répond à ces témoignages d'Origenes, de Theodoret & de Photius, que ces Auteurs ont rencontré des Manuſcrits de Joſeph, dans leſquels ce Paſſage avoit été retranché par les Juifs. Mais cette réponſe ſemble encore affoiblir l'autorité de ce Paſſage. Car s'il y a eu des Manuſcrits anciens où il n'étoit point, on a encore plus de lieu d'en douter; & les raiſons que nous avons apportées, font voir qu'il eſt plus probable qu'il a été ajoûté dans quelques Manuſcrits par des Chrêtiens, que retranché dans les autres par les Juifs. Je ne veux pourtant rien déterminer ſur cette queſtion, & je laiſſe à juger au Lecteur,

l'autorité d'Euſebe, de S. Jerôme, & de tous les Manuſcrits de Joſeph que nous avons à preſent, doit l'emporter ſur les conjectures des Sçavans que nous avons rapportées, ſur les témoignages generaux d'Origenès, de Theodoret & de Photius, & peut-être ſur quelques anciens Manuſcrits de Joſeph que nous n'avons plus.

Il y a dans le Chapitre 7. du même Livre de Joſeph, un autre Paſſage touchant ſaint Jean-Baptiſte, qui peut auſſi ſouffrir quelque difficulté. Il y eſt dit que les Juifs ſe perſuaderent que « la défaite d'Herode Antipas par Aretas Roy « des Arabes, étoit arrivée, parce qu'Herode avoit « fait mourir Jean appellé Baptiſte, homme de « bien, qui ordonnoit aux Juifs de pratiquer la « vertu, de ſe rendre Juſtice les uns aux autres, « d'honorer Dieu & de ſe faire baptiſer; de ne « plus demeurer dans leurs pechez, mais de garder « la pureté du corps & de l'ame: que ſe faiſant un « grand concours de Peuple auprés de lui pour « l'entendre, & que la plûpart de ceux qui l'entendoient paroiſſant reſolus de faire tout ce qu'il « leur diſoit; il avoit jugé à propos de le faire « mourir avant qu'il excitât quelque ſédition, de « peur de ſe repentir d'avoir trop attendu s'il ſurvenoit quelque trouble. Qu'il l'avoit donc envoïé lié à Macheronte, où il avoit ordonné qu'on « le fiſt mourir; ce qui fit croire aux Juifs que Dieu « en colère contre Herode à cauſe de cette action, « avoit fait perir ſon armée. Il paroît difficile à « quelques-uns d'accorder ce Paſſage avec l'Evangile & avec Joſeph même: car cet Hiſtorien dit que la femme d'Herode aïant reconnu l'infideli-

té de ſon mari, & ſes amours avec Herodias, ſe retira à Macheronte, place ſituée ſur les confins des Etats d'Herode & d'Aretas. & qui étoit alors ſujette à Aretas Pere de cette Princeſſe, τότε πόλεως ὄντως ὑπηκόου: qu'elle y fut reçûë par le Gouverneur de la place pour ce Prince, & par les Arabes qui la conduiſirent enſuite chez ſon Pere. Dans ce paſſage on ſuppoſe au contraire que Macheronte dépendoit d'Herode, puiſqu'on rapporte qu'il y envoïa ſaint Jean-Baptiſte lié, & qu'il donna ordre qu'on l'y fit mourir. On ne peut pas dire qu'il s'étoit rendu maître de Macheronte ſur Aretas, parce que Joſeph remarque qu'Herode n'eut dans cette guerre aucun avantage ſur Aretas. Cette Relation ne s'accorde point non plus avec les Evangeliſtes: car on ſuppoſe qu'Herode fit mourir ſaint Jean, parce qu'il craignoit qu'il n'excitât quelque ſedition, & qu'il l'avoit envoïé à Macheronte avec ordre de l'y faire mourir. Or il paroît par les Evangeliſtes qu'il l'avoit fait mettre en priſon ſans avoir deſſein de faire mourir: Que ce fut à la ſollicitation d'Herodias qu'il ordonna qu'on lui tranchât la tête, & que S. Jean-Baptiſte étoit dans le lieu même où étoit la Cour d'Herode quand il le fit mourir. Il eſt encore remarquable que ce paſſage interrompt la ſuite de la Narration de Joſeph: car il rapporte avant ce paſſage, qu'Herode s'étant plaint à Tibere de la hardieſſe d'Aretas, cet Empereur avoit écrit à Vitellius de faire la guerre à ce Roy, & de le prendre priſonnier ou de lui envoïer ſa tête: & enſuite de ce paſſage, il eſt rapporté de

quelle maniere Vitellius ſe mit en devoir d'executer cet ordre. Le paſſage qui eſt entre-deux n'a aucun rapport à ce qui précede ni à ce qui ſuit; & pour l'y faire entrer, l'on a ſuppoſé que les Juifs avoient attribué la défaite de l'armée d'Herode à la mort de S. Jean-Baptiſte. C'eſt une penſée qui n'a point d'apparence. Enfin l'on dit contre ce paſſage, qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable que Joſeph qui étoit Juif de la Secte des Phariſiens, qui avoit toûjours été fort oppoſé au Baptême de S. Jean, ait parlé de lui auſſi avantageuſement qu'il en eſt parlé dans cet endroit. Ces raiſons peuvent encore donner quelque ſoupçon ſur ce paſſage. Cependant il eſt allegué par Origenes dans le premier Livre contre Celſe, où il dit que Joſeph a parlé dans le dix-huitiéme Livre de ſes Antiquitez, du Baptême de S. Jean.

Au reſte, Euſebe n'a pas toûjours été exact dans ſes citations de Joſeph: En voici deux exemples inconteſtables Il avance dans ſa Chronique, que Joſeph aſſûre que dans le temps de la Paſſion de JESUS-CHRIST, le jour de la Pentecôte, les Sacrificateurs des Juifs entendirent dans le Temple un bruit, qui fut ſuivi d'une voix qui crioit, *ſortons d'ici*, & que la même année Pilate fit mettre pendant la nuit les Images de Céſar dans le Temple: il repete la même choſe dans le Livre 8. de la Demonſtration Evangelique, & rapporte cet évenement à la Paſſion de Nôtre-Seigneur, πρὸ μικροῦ μέλλοντος τοῦ πάθους τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν γεγενῆσθαι. Cependant il eſt conſtant que Joſeph dans le ſixiéme

§. VI.

De quelques Auteurs dont les Ouvrages concernent l'Hiſtoire ſacrée ; qui ſont Philon, T. Flavius Joſeph, Juſte, Ariſtée, Ariſtobule, Joſeph Bengorion, Beroſe, le faux Dorothée, Zoroaſtre, &c.

VOici pluſieurs Auteurs, dont les Ouvrages ſoit vrais, ſoit ſuppoſez, concernent l'Hiſtoire ſacrée, deſquels nous ne pouvons pas nous diſpenſer de dire quelque choſe en paſſant.

PHILON Juif d'Alexandrie de la Race Sacerdotale, frere d'Alexandre Alabarque, ou Prince dans Alexandrie, né ſous l'Empire de Tibere, fleurit principalement ſous celui de Caïus Caligula. Il fut le Chef de la députation que les Juifs d'Alexandrie envoïerent vers cet Empereur, pour ſe défendre contre les Grecs habitans de cette Ville, qui envoïerent auſſi de leur côté trois Deputez à Rome dont Appion étoit le Chef. Caligula aïant donné audiance à Appion, ne voulut point entendre Philon, le mal-traita de paroles, & le fit chaſſer hors de ſa preſence. Ce fut alors que Philon dit ce beau mot aux autres Juifs qui étoient venus avec lui: „ C'eſt à preſent que nous devons avoir plus de „ confiance que jamais ; car puiſque Caïus eſt „ en colere contre nous, Dieu nous ſecourra

contre lui. Il fit quelque temps aprés un Ecrit contre cet Empereur, qu'il intitula par ironie, *des Vertus*. Euſebe dit que cet Ouvrage fut lû publiquement dans le Senat ſous l'Empire de Claude : mais cela n'a guere de vrai-ſemblance non plus que ce que dit ſaint Jerôme, que Philon étant venu une ſeconde fois à Rome ſous l'Empire de Claude, il y eût des Conferences avec l'Apôtre ſaint Pierre. On ne ſçait rien davantage de la vie de Philon ; mais le grand nombre & l'excellence de ſes Ouvrages ont rendu ſa memoire immortelle. Euſebe en fait un Catalogue exact dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire, chap. 18. Saint Jerôme a auſſi rapporté les Titres de ſes Livres dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques. Photius parle en détail de quelques-uns dans ſes Volumes 103. 104. & 105. de ſa Bibliotheque ; & Suidas a donné le Catalogue de tous ſes Ouvrages. Nous en avons la plus grande partie, dont on a fait une Edition Grecque & Latine imprimée à Paris en 1640. Le premier qui ſe trouve dans cette Edition, eſt celui de la Création du monde, dont il n'eſt point fait mention en particulier dans Euſebe, dans ſaint Jerôme, ni dans Suidas. Celui-ci eſt ſuivi de deux Livres d'Allegories ſur la Loy, ou de Commentaires allegoriques ſur la Geneſe, dont il eſt fait mention dans Euſebe. Il faut y joindre le troiſiéme Livre du même Ouvrage, qui eſt à la page 1087. Le Traité des Cherubins, du Glaive de feu qui fermoit le Paradis Terreſtre, & de Caïn, eſt un de ceux qu'Euſebe dit que Philon avoit compo-

ſez ſur des queſtions particulieres de la Geneſe; auſſi-bien que le Livre des Sacrifices de Caïn & d'Abel, & le ſuivant qui eſt encore ſur Caïn & Abel, & qui porte pour Titre, *Que les méchans ont coûtume de dreſſer des pieges à ceux qui valent mieux qu'eux.* Euſebe fait mention en particulier de deux Livres de l'Agriculture, dont le ſecond porte dans l'imprimé ce Titre, *De la Vigne plantée par Noé*; de deux Livres ſur l'Yvrognerie, dont le ſecond porte pour Titre dans nôtre Edition: *Traité ſur ces paroles, Noé revint de ſon yvreſſe*; & du Traité de la Confuſion des Langues. On a joint à ces Traitez celui des Geans, & celui qui porte pour Titre, *Que Dieu eſt immuable*, qu'Euſebe place dans un autre rang. Cet Auteur fait encore mention d'un Traité qui avoit pour Titre, *Des choſes qu'un eſprit ſage déſire & déteſte*, dont il eſt encore parlé dans S. Jerôme & dans Suidas; mais que nous n'avons plus. Il parle auſſi d'un Traité de la fuite & de l'invention, ou ſelon S. Jerôme de la nature & de l'invention, qui eſt auſſi perdu. Nous avons deux Livres ſur Abraham, l'un intitulé, *La Vie du Sage perfectionné par l'érudition, ou des Loix non écrites*; & l'autre, *De la Sortie d'Abraham de ſon Païs*, dont Euſebe & S. Jerôme font mention: quoiqu'aprés le Livre qui a pour Titre, *De la Converſation utile pour ſe rendre ſçavant*, à l'occaſion de la converſation de Sara & d'Agar, qu'Euſebe & S. Jerôme placent avec les deux précedens; mais ils ne parlent point de celui des Exilez, écrit à l'occaſion de la fuite d'Agar. Ils font mention de celui

qui eſt intitulé, *Quel eſt l'Heritier des choſes divines*, ou ſelon Euſebe, *De la Diviſion des biens en parties égales & inégales*, & de celui qui eſt intitulé, *La Vie civile*, ou *de Joſeph*. Euſebe & S. Jerôme parlent de cinq Livres ſur les Songes: mais il faut qu'ils ſe ſoient trompez; car il n'y a eu que trois Livres des Songes, compoſez par Philon. Le premier eſt perdu: Le ſecond, où il eſt fait mention de ce premier, eſt intitulé, *Que les Songes ſont envoiez de Dieu*, & ſe trouve à la page 565. de l'Edition de Paris: Le troiſiéme eſt à la page 108. Les trois Livres de la Vie de Moïſe ſont un Ouvrage conſiderable, dont il n'eſt point neanmoins nommément parlé dans Euſebe ni dans ſaint Jerôme. Celui des trois vertus décrites par Moïſe, eſt compris dans les Traitez de la Charité, de la Juſtice & de la Force, qui ſont de ſuite dans l'Edition, depuis la page 697. juſqu'à la page 744. entre leſquels il y en a un, *de la maniere d'établir un Prince*, qui ſemble être une addition au ſecond. Le Traité des Raiſons du changement des noms de quelques Hebreux dans l'Ecriture, dont il eſt auſſi parlé dans Euſebe & dans ſaint Jerôme, devroit être joint aux Livres précédens ſur le Pentateuque, quoiqu'on ne l'ait mis dans l'Edition qu'à la page 1044. Euſebe dit qu'il traitoit dans ce Livre des deux Teſtamens; ce qui a donné lieu à ſaint Jerôme de faire un Ouvrage particulier des Alliances, diviſé en deux Livres. Euſebe & ſaint Jerôme font mention de cinq Livres de Queſtions & de Solutions ſur l'Exode que nous n'avons plus; mais

nous avons le Livre ſur le Decalogue, & un des Livres des Loix ſpeciales dont ils font encore mention. Le traité de la Circonciſion, & les deux Livres de la Monarchie ne ſont point dans leurs Catalogues, non plus que celui des Recompenſes des Prêtres; mais le Titre du ſuivant, *Des Animaux propres pour le Sacrifice, & des differentes ſortes de Victimes*, s'y trouve. Le Traité du Tabernacle, celui de la Providence, & celui des Juifs ſont perdus. On a deux Fragmens du ſecond dans Euſebe: le premier au Livre 8. de la Préparation Evangelique, chapitre dernier; & l'autre au *livre 7.* chap. 21. Et le dernier eſt cité comme une Apologie pour les Juifs dans le huitiéme Livre de la Préparation Evangelique, chap. 10. Celui de la Recompenſe & des peines, & celui des Imprécations, dont il eſt parlé dans Euſebe & dans ſaint Jerôme, ſont aux pages 910. & 930. Il y a un Traité particulier ſur la défenſe de recevoir l'Offrande d'une Femme publique, dont il n'eſt point fait mention dans Euſebe ni dans ſaint Jerôme. Le Traité, *Que tout Pecheur eſt eſclave*, eſt perdu: mais celui, *Que tout Homme vertueux eſt libre*, & le Traité de la Vie contemplative, c'eſt-à-dire l'Hiſtoire des Eſſenéens & des Therapeutes, ſont dans nôtre Edition. Nous n'avons plus *l'Alexandre*, ou le Traité de la Raiſon des Bêtes, ni les Expoſitions ſur la Loi & les Prophetes, dont il eſt fait mention dans Euſebe: mais on a un Traité contre Flaccus, une Hiſtoire de ſon Ambaſſade vers l'Empereur Caligula; un Traité de la No-

bleſſe, un Traité de l'incorruptibilité du Monde, dont il n'eſt point fait mention dans ces Auteurs. Le Traité du Monde & celui des Fêtes ne ſont point de Philon. C'eſt-là tout ce que nous pouvons remarquer touchant les Oeuvres de cet Auteur, qui eſt comme dit Euſebe, riche dans ſes penſées, éloquent & diffus dans ſon ſtile, & ingenieux dans ſes allegories. Il étoit Platonicien, & il imite ſi-bien le ſtile de Platon, qu'il a été appellé par quelques-uns, *Platon le Juif*. Ses Ouvrages ſont pleins de penſées morales & d'allegories continuelles ſur outes les Hiſtoires de la Bible; il approche fort des ſentimens des Chrêtiens ſur la morale. Il a été donné en Grec par Turnebe, & imprimé à Paris en 1552. & à Francfort en 1587. traduit en Latin par Gelenius, & imprimé à Bâle en 1554. & en 1561. à Lyon en 1555. en Grec à Genéve en 1603. & en Grec & Latin à Paris en 1640.

JOSEPH étoit iſſu de la Race Sacerdotale des Aſſamonéens, comme il le dit dans ſa Vie, qu'il a écrite lui-même, où il décrit exactement tous ſes emplois & ſes actions. Il vint au monde l'année 37. de JESUS-CHRIST, & mourut la 93. Il fut ſurnommé Titus Flavius, à cauſe de Veſpaſien. Il a fait l'Hiſtoire des Juifs, qu'il a priſe des Livres de la Bible, & l'a continuée juſqu'au temps de la guerre des Juifs, ſous le nom des Antiquitez Judaïques. Il a fait auſſi l'Hiſtoire de la guerre contre les Romains, & de la priſe de Jeruſalem. Il a encore écrit outre ſa Vie, deux excellens Livres contre Appion,

pour ſervir de réponſe à ce que ce Païen avoit écrit contre l'antiquité de la Nation des Juifs ; contre la pureté de leur Loi ; & contre la conduite de Moïſe : & un Traité du Martyre des Maccabées ; qu'Eraſme appelle avec raiſon un Chef-d'œuvre d'éloquence. Cet Auteur écrit fort poliment, & le tout qu'il donne aux choſes eſt agréable. Son Hiſtoire eſt embellie de deſcriptions admirables, de Harangues tres-éloquentes & de penſées tres-ſublimes ; ſa Narration eſt claire & fidelle ; non ſeulement il divertit ceux qui le liſent ; mais il les fait auſſi pancher du côté qu'il lui plaît : il excite & appaiſe en eux les mouvemens qu'il veut. Enfin l'on peut dire, que c'eſt un Hiſtorien achevé, & qu'on appelle à bon droit le Tite-Live des Grecs. Le Traité des Maccabées fait connoître la beauté de ſon genie, & la grandeur de ſon éloquence : & ſes Livres contre Appion font voir la profondeur de ſon érudition, & la juſteſſe de ſon jugement. Les Ouvrages de cet Auteur ont été imprimez pluſieurs fois en Latin, de la Traduction en partie de Ruffin, en partie de Gelenius, & en partie d'Eraſme : & à Genêve en Grec & Latin l'an 1611. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on en fiſt une nouvelle Edition plus correcte, en plus beaux caracteres, & de plus beau papier.

JUSTE de Tiberiade avoit auſſi fait une Hiſtoire des Juifs ; & quelques Commentaires ſur la Bible ; mais Joſeph l'accuſe de menſonge. Nous ne l'euſſions pas mis au nombre des Auteurs Eccleſiaſtiques, ſi S. Jerôme ne l'eût fait avant nous.

Les Livres d'Ariste'e & d'Aristobule touchant la Verſion des Septante ont été ſuppoſez par quelque Juif Helleniſte, comme nous l'avons montré en parlant de cette Verſion : Nous avons encore l'Hiſtoire d'Ariſtée entiere. Celle d'Ariſtobule eſt perduë.

Le Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, de Joseph Bengorion, eſt d'un Auteur qui a vêcu depuis le temps de S. Jerôme. Il parle des Goths comme étant en Eſpagne, & des Francs ou des François en Gaule. Or ces Peuples n'ont été en Eſpagne & en France que vers le cinquiéme Siecle de l'Egliſe ; & par conſequent c'eſt un Auteur ſuppoſé qui a tiré pluſieurs choſes du vrai Joſeph, qu'il a mêlées de fauſſetez & de fables.

Le Teſtament des douze Patriarches qui ſe trouve au premier Volume de la Bibliotheque des Peres, eſt un livre rempli de badineries & d'impertinences, qui n'eſt digne que de mépris. On ne doit pas faire beaucoup plus d'eſtime de l'Abregé de la Vie des Prophetes, des Apôtres, & des autres Diſciples, attribué Dorothée de Tyr, qui ſouffrit le Martyre du temps de Diocletien : c'eſt un livre inconnu aux Anciens, plein de fautes groſſieres contre l'Hiſtoire, & de fables feintes à plaiſir.

Il y a quelques livres ſous le nom de Beroſe Chaldéen, de Manethon d'Egypte, & de Metaſthéne, mais ils ſont indignes de ces grands Hommes dont ils portent le nom, & la ſuppoſition en eſt manifeſte. Tous les paſſages du vrai Beroſe citez par Joſeph dans ſes livres con-

tre Appion ; ne ſe trouvent point dans cet Ecrit qui lui eſt attribué ; on y trouve même des choſes contraires. Il y eſt parlé de la Ville de Lyon, qui n'a eu ce nom que depuis Céſar. Enfin l'Hiſtoire de Beroſe n'alloit que juſqu'au temps de Nabuchodonoſor & de Nabopalaſſar, & celle-ci deſcend plus bas.

Le livre de Zoroaſtre [a], de l'Hiſtoire ſacrée des Perſes, dont Euſebe rapporte un Fragment

a *Zoroaſtre.*] On diſtingue pluſieurs hommes de ce nom. On tient que le premier & le plus celebre a vécu du temps de Nembrod, qu'il a été Roy de la Bactriane, & qu'il fut défait par Ninus. On dit des merveilles de ſa ſageſſe, de ſa ſcience, & des prodiges qu'il a faits. On le fait Auteur de la Philoſophie des Perſes, qui s'appelloit Magie parmi eux. Platon parle de Zoroaſtre, comme de l'Auteur de cette Science parmi les Perſes, & remarque qu'il étoit fils d'Oromaze. Eubulus cité par Porphyre, lui attribuë l'inſtitution des myſteres de la Deeſſe Mythra. Eudoxus & Hermippe citez par Pline, diſent qu'il a vêcu ſix mille ans avant Platon. Mais Cteſias qui avoit rapporté l'Hiſtoire de Zoroaſtre, étoit témoin qu'il vivoit du temps de Cyrus. Ce qui a fait diſtinguer à Arnobe deux Zoroaſtres. Euſebe fait Zoroaſtre auſſi ancien que Ninus, & ſaint Epiphane dit qu'il a vêcu du temps de Nembrod. Il a été appellé par les Perſes Zorade, & par les Grecs Zoroaſtre. On donne pluſieurs explications à ce nom. Quelques-uns diſent qu'il ſignifie un Aſtre vivant : d'autres, le fils d'un Aſtre : d'autres enfin diſent qu'il ſignifie le Contemplateur des Aſtres. Tout ce qu'on dit de l'ancien Zoroaſtre eſt fabuleux. Diodore de Sicile eſt témoin que le Roy de Bactriane qui combatit contre Ninus, s'appelloit Oxiartes, & non pas Zoroaſtre. Il y a neanmoins beaucoup d'apparence qu'il y a eu autrefois parmi les Perſes un homme de ce nom qui a

dans

dans le premier Livre de la Préparation Evangelique, eſt encore un Ouvrage ſuppoſé auſſi-bien que les autres Ecrits attribuez à cet Auteur fabuleux.

Enfin l'Hiſtoire des Phéniciens que l'on ſuppoſe avoir été écrite par un nommé SANCHONIATON *b*, & traduite en Grec par Philon de la Ville de Biblos *c*, qui vivoit du temps

été l'Auteur de leur magie. Hermippe dit qu'il avoit compoſé un nombre infini de Vers. L'Auteur du Fragment qu'Euſebe rapporte dans le chap. 9. du premier Livre de la Préparation Evangelique, tiré de l'Hiſtoire des Perſes attribuée à cet Auteur, s'explique ſi clairement ſur tous les attributs de Dieu, qu'il eſt viſible que cet Ouvrage a été cõpoſé par un Auteur qui avoit connoiſſance de la Religion Chrêtienne. Syneſius cite des Oracles de Zoroaſtre ſur les Songes, qui ſont tirez des Ouvrages des nouveaux Platoniciens: ces Oracles ont été donnez au Public par Opſopæus, & imprimez à Paris l'an 1599. avec les Notes de Pſellus & de Pleton. Il eſt aiſé de voir que ces Ecrits ont été ſuppoſez par les Platoniciens qui ont vécu depuis J. C.

b Sanchoniaton.] Cet Auteur a été inconnu à tous les anciens. Porphyre, eſt le premier qui a cité cette Hiſtoire pleine de fables & de rêveries. Il a pris de la Geneſe, ce qu'il dit de l'origine du monde & des premiers hommes. C'eſt de-là qu'il a tiré le mot *Bohu*, dont il fait une femme de *Cõpiõ* qu'il croit être un vent: ce qu'il dit de Pæon; & du premier né, qu'il fait leurs enfans, a rapport aux rêveries des Valentiniens. Il cite enfin pluſieurs choſes des fables des Grecs, ce qui montre évidemment que l'Auteur de ce Livre, ne peut pas être un homme du tems de Semiramis.

c *Philon de la Ville de Biblos.*] Cet homme étoit un Grammairien, dont il eſt parlé dans Suidas, qui a vécu depuis l'Empire de Neron; car il remarque

d'Adrien, eſt un Roman dans lequel on a fait entrer quelques endroits de l'Hiſtoire de la Bible, & pluſieurs circonſtances de la fable des Grecs.

qu'il avoit ſoixante & diſ-huit ans ſous le Conſulat de Severus & d'Herennius qui ſe trouve en l'année 171. de J. C. cent ans aprés la mort de Neron. Il avoit écrit au rapport du même Suidas, douze Livres περὶ κτίσεως τοῦ παντὸς καὶ τῶν ἐν αὐτῷ διαλόγων, & trente Livres περὶ πολέων, *& de claris viris*, & un Traité de l'Empire d'Adrien ſous lequel il a vécu. Suidas ne parle point de la Traduction de cette Hiſtoire de Phénicie, Euſebe & Theodoret la citent aprés Porphyre. Ce Philon eſt apparemment celui dont parle ſaint Clement d'Alexandrie au Livre premier des *Stromates*, & qu'il appelle Philon le Pythagoricien.

FIN.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT, ET DE LEURS OUVRAGES.

MOYSE

DE LA TRIBU DE LEVI, CONDUCTEUR ET LEGISLATEUR DU PEUPLE D'ISRAEL.

Né en Egypte vers l'an du Monde 2468. avant l'Ere vulgaire 1571. Tire les Iſraélites de la ſervitude, & les fait ſortir d'Egypte l'an 2508. Les conduit dans le Deſert pendant quarante ans. Meurt en 2548. âgé de quatre vingts ans. *page* 188. *de l'Ancien Teſtament.*

Ouvrages.

LA Geneſe.
L'Exode.
Le Levitique.

Les Nombres.

Le Deuteronome.

Ces cinq Livres ſont appellez LE PENTATEUQUE.

Le Pſeaume 89.

JOSUE' ou OSE'E,

FILS DE NUN, DE LA TRIBU D'EPHRAIM,

SUCCESSEUR DE MOÏSE.

Entre dans la Terre de Chanaan au commencement de l'an du Monde 2549. S'en rend maître en ſix années de guerre, & la partage entre les Enfans d'Iſraël. Joüit enſuite d'environ vingt années de paix. *page* 242.

Ouvrage qui eſt propablement de lui.

Le Livre de Joſué, ou l'Hiſtoire de la Conqueſte & du Partage de la Terre de Chanaan.

JOB,

DU PAÏS DE HUS EN IDUME'E,

Contemporain de Moïſe, ou même plus ancien, *page* 304.

Ouvrage.

Le Livre de Job, qui contient ſon Hiſtoire, *Fort incertain s'il eſt de lui.*

AUTEUR DU LIVRE

DES JUGES,

Qui a écrit ſous le Regne de Saül, ou au commencement de celui de David, *page* 256.

Ouvrage.

Livre des Juges, qui contient l'Hiſtoire des Iſraëlites, depuis la mort de Joſué juſques à Samſon.

AUTEUR DU LIVRE DE RUTH,

A écrit ſous le Regne de David. *page* 260.

Ouvrage.

Le Livre de Ruth.

SAMUEL

PROPHETE,

Le dernier des Juges du Peuple d'Iſraël aprés la mort d'Heli arrivée l'an 497. depuis la Sortie d'Egypte, & ſous le Regne de Saül. Mort l'an 537. de la même Ere. *page* 262.

Ouvrage.

Hiſtoire des actions du Roi David, *que quelques-uns croïent être les vingt-quatre premiers Chapitres du premier Livre des Rois.*

GAD & NATHAN.

PROPHETES,

Prophetiſent ſous les Regnes de David & de Salomon. *page* 68. 69. 262. 263.

Ouvrage.

Hiſtoire des dernieres actions de David, *que l'on croit être la fin du premier & le ſecond Livre des Rois.*

DAVID,

FILS D'ISAÏ, DE LA TRIBU DE JUDA, SECOND ROI DU PEUPLE D'ISRAEL,

Succede à Saül l'an du Monde 3045. la 37. année aprés la Sortie d'Egypte, & meurt aprés avoir regné quarante ans. *page* 214.

Ouvrages.

Les Pſeaumes qui portent ſon nom, & quelques autres qui n'ont point de Titre.

ASAPH,

DE LA TRIBU DE LEVI.

Fleurit ſous le Regne de David. *page* 218. 219.

Ouvrages.

Quelques Pſeaumes qui portent ſon nom.

SALOMON

FILS DE DAVID, ROI DU PEUPLE D'ISRAEL.

Succede à son Pere, & regne quarante ans. Mort l'an du Monde 3125. la 617. année aprés la Sortie d'Egypte *page* 332.

Ouvrages.

Les Proverbes.
L'Ecclesiaste.
Le Cantique des Cantiques.

JONAS

FILS D'AMATHI, DE LA VILLE DE GETH DANS LA TRIBU DE ZABULON.

Commence à prophetiser sous le Regne de Joas, & continuë sous le Regne de Jeroboam. *page* 377.

Ouvrages.

Son Livre qui est une Histoire.
Sa Prophetie est perduë.

OSE'E

FILS DE BERRI, PROPHETE DANS LE ROÏAUME DE JERUSALEM,

Commence à prophetiser sous les Regnes de

Jeroboam II. Roi d'Iſraël & d'Oſias ou d'Azarias Roi de Juda, *page* 374.

Ouvrage.

Prophetie d'Oſée.

JOEL

FILS DE PHATUEL

PROPHETE,

Contemporain d'Oſée, ſelon quelques-uns; ſelon d'autres poſterieur à Amos : ſelon d'autres ſous Manaſſés & Joſias aprés la Captivité des dix Tribus. *page* 375.

Ouvrage.

Prophetie de Joël.

ISAIE

FILS D'AMOTS, DE LA RACE

ROÏALE,

A prophetiſé depuis la fin du Regne d'Oſias juſqu'au Regne de Manaſſés, ſous lequel il fut tué. *page* 354.

Ouvrage.

Prophetie d'Iſaïe.

AMOS

PASTEUR DE LA VILLE DE THECUE, à deux lieuës de Bethléem,

PROPHETE,

Choisi pour prophetiſer deux ans avant le tremblement de terre, qui arriva la vingt-quatriéme ou vingt-cinquiéme année d'Oſias, *page* 376.

Ouvrage.

Prophetie d'Amos.

ABDIAS

PROPHETE,

A prophetiſé ſous le Regne d'Achab, *page* 376.

Ouvrage.

Prophetie d'Abdias.

MICHE'E

DE MORASTI ou MORESCHETH, Bourgade dans la Tribu de Juda,

PROPHETE,

A prophetiſé ſous les Regnes de Joathan, d'Achaz & d'Ezechias. *pag.* 378.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

NAHUM

ELCESIEN

PROPHETE,

A prophetiſé aprés la Captivité des dix Tribus. *page* 378.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

TOBIE

DE LA TRIBU DE NEPHTHALI,

L'un de ceux que Salmanaſar tranſporta en Aſſyrie. Il y vécut juſqu'à l'âge de 102. ans *page* 275.

Ouvrage.

On lui attribuë le Livre de Tobie, qui contient ſon Hiſtoire.

HABACUC

PROPHETE,

A prophetiſé probablement ſous le Regne de Manaſſés. *page* 379.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

SOPHONIAS

PROPHETE,

A prophetiſé ſous le Regne de Joſias Roi de Juda, *page* 380.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

JEREMIE

FILS D'HELCIAS DE LA RACE SACERDOTALE, de la Bourgade d'Anatoth dans la Tribu de Benjamin.

PROPHETE,

Commence à prophetiſer ſous le Regne de Joſias, & continuë pendant quarante-cinq ans. *page.* 358.

Ouvrage.

Prophetie.
Lamentations.

BARUCH

FILS DE NARIAS, DISCIPLE ET SECRETAIRE DE JEREMIE.

PROPHETE,

Ecrit ſa Prophetie à Babylone peu de temps avant ou aprés la Captivité. *page* 361.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

DANIEL,

DE LA RACE DES ROIS DE JUDA,

PROPHETE,

Emmené captif en Babylone du temps du

Roi Joachim. Y prophetiſe juſqu'au Regne de Cyrus pendant plus de quatre-vingts ans. *page* 364.

Ouvrage.

Sa Prophetie contenant des Hiſtoires & des Prédictions.

EZECHIEL

FILS DU PRESTRE BUZI,

PROPHETE,

Tranſporté en Babylone ſous le Regne de Jechonias, âgé de trente ans. Y prophetiſe pendant vingt ans. *page* 362.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

L'AUTEUR DU LIVRE

DE JUDITH.

Dont le temps eſt incertain. *page* 278.

Ouvrage.

Le Livre de Judith.

L'AUTEUR DU LIVRE

D'ESTHER,

Dont le temps eſt incertain. *page* 289.

Ouvrage.

Hiſtoire d'Eſther.

AGGE'E

PROPHETE,

Prophetiſe la ſeconde année du Regne de Darius Fils d'Hyſtaſpe, Roi des Perſes, aprés le retour de la Captivité. *page* 380.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

ZACHARIE

FILS DE BARACHIE,
PROPHETE,

Prophetiſe ſous le Regne du même Darius. *page* 382.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

MALACHIE

PROPHETE.

Prophetiſe aprés le rétabliſſement du Temple. *page* 385.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

L'AUTEUR DES LIVRES DES ROIS.

C'eſt une Compilation des anciens Memoires faite vers le temps de la Captivité. *page* 261.

Ouvrages.

Les deux premiers Livres des Rois, qui portent le nom de *Samuel* chez les Hebreux.

Les deux derniers que les Hebreux appellent *Le Livre des Rois.*

L'AUTEUR DES LIVRES DES PARALIPOMENES.

A vécu sous le Regne de Cyrus, & compilé d'anciens Memoires. *page* 266.

Ouvrage.

Deux Livres de Paralipomenes, qui ne sont chez les Hebreux qu'un seul Livre intitulé *Journaux ou Annales.*

ESDRAS FILS DE SERAÏAS SOUVERAIN PONTIFE, DOCTEUR DE LA LOI.

Chef des Juifs qui revinrent de Babylone la septiéme année de l'Empire d'Artaxerxés Longue-main, *page* 269.

Ouvrage.

Premier Livre d'Esdras.

On lui attribuë le Recueil, la révision & la correction de tous les Livres du Canon des Hebreux.

NEHEMIE

FILS D'HELCIAS, DE LA TRIBU DE LEVI,

Vient à Jeruſalem la vingtiéme année d'Artaxerxés Longue-main, y demeure pendant douze années. Retourne en Perſe, & enfin revient finir ſes jours en Judée, *page* 269.

Ouvrage.

Second Livre d'Eſdras.

PHILON L'ANCIEN

JUIF HELLENISTE,

Vivoit du temps des Maccabées. *page* 347.

Ouvrage.

Le Livre de la Sageſſe.

JESUS

FILS DE SIRACH.

Fleurit ſous le Pontificat d'Onias III. ſous les Regnes de Ptolomée Epiphane, & d'Antiochus. *page.* 350.

Ouvrage.

L'Eccleſiaſtique, traduit en Grec par ſon petit

fils ſous le Regne de Ptolomée Phyſcon.

L'AUTEUR
DU PREMIER LIVRE DES MACCABE'ES.

A écrit ſous le Pontificat de Jean Hircan *page* 386.

Ouvrage.

Le premier Livre des Maccabées.

L'AUTEUR
DU SECOND LIVRE DES MACCABE'ES.

JUIF HELLENISTE.

A fleuri ſous le Regne de Demetrius Roi de Syrie. *page* 388.

Ouvrage.

Le ſecond Livre des Maccabées.

PHILON
Juif d'Alexandrie,
DE LA RACE SACERDOTALE
PHILOSOPHE PLATONICIEN.

Né ſous l'Empire de Tibere. Fleurit principalement ſous celui de Caïus Caligula, vers qui il fut deputé de la part des Juifs d'Alexandrie, pour ſe défendre contre les Grecs Habitans de cette Ville.

Ouvrages.

Ouvrages.

Traité de la Création du Monde.

Trois Livres de Commentaires allegoriques ſur la Geneſe.

Traité des Raiſons du changement des noms de quelques Hebreux dans l'Ecriture.

Le Traité des Cherubins, du Glaive de feu qui fermoit le Paradis Terreſtre, & de Caïn.

Le Livre des Sacrifices de Caïn & d'Abel.

Autre Livre ſur Caïn & Abel, intitulé : *Que les méchans ont coûtume de dreſſer des pieges à ceux qui valent mieux qu'eux.*

Deux Livres de l'Agriculture, dont le ſecond eſt intitulé : *De la Vigne plantée par Noë.*

Deux Livres ſur l'Ivrognerie, dont le ſecond porte pour Titre : *Traité ſur ces paroles, Noë revint de ſon ivreſſe.*

Traité de la Confuſion des Langues.

Traité des Geans.

Traité intitulé : *Que Dieu eſt immuable.*

Deux Livres ſur Abraham, l'un intitulé : *La Vie du Sage perfectionné par l'érudition, ou des Loix non écrites :* & l'autre, *De la Sortie d'Abraham de ſon païs.*

Traité de la Converſation utile pour ſe rendre ſçavant, compoſé à l'occaſion de la Converſation de Sara & d'Agar.

Traité des Exilez écrit à l'occaſion de la fuite d'Agar.

Traité intitulé : *Quel eſt l'Heritier des choſes*

divines, ou *de la Diviſion des biens en parties égales & inégales.*
La Vie Civile, ou de Joſeph.
Un ſecond & un troiſiéme Livre des Songes: Ce ſecond intitulé: *Que les ſonges ſont envoïez de Dieu.*
Trois Livres de la Vie de Moïſe.
Livre des trois Vertus décrites par Moïſe ou trois Traitez de la Charité, de la Juſtice & de la Force.
Traité de la maniere d'établir un Prince.
Livre ſur le Decalogue.
Un des Livres des Loix ſpeciales.
Traité de la Circonciſion.
Deux Livres de la Monarchie.
Traité des Recompenſes des Prêtres.
Traité des Animaux propres pour le Sacrifice, & des differentes ſortes de Victimes.
Deux Fragmens du Traité de la Providence, rapportez par Euſebe.
Traité de la Recompenſe & des peines.
Traité des Imprécations.
Traité ſur la Défenſe de recevoir l'Offrande d'une femme publique.
Traité intitulé: *Que tout Homme vertueux eſt libre.*
Traité de la Vie contemplative, ou l'Hiſtoire des Eſſéens & des Therapeutes.
Traité contre Flaccus.
Hiſtoire de ſon Ambaſſade vers Caligula.
Traité de la Nobleſſe.
Traité de l'Incorruptibilité du Monde.

Ouvrages perdus.

Expoſitions ſur la Loi & les Prophetes, dont Euſebe fait mention.

Cinq Livres de Queſtions & de Solutions ſur l'Exode, dont il eſt fait mention dans Euſebe & dans ſaint Jerôme.

Traité du Tabernacle.

Traité de la Providence.

Traité des Juifs, dont Euſebe fait mention.

Le premier Livre des Songes.

Quelques Livres des Loix ſpeciales.

Traité qui avoit pour Titre : *Des choſes qu'un eſprit ſage déſire & déteſte*, dont Euſebe, ſaint Jerôme & Suidas font mention.

Traité de la Fuite & de l'Invention, ou de la Nature & de l'Invention, dont il eſt fait mention dans Euſebe & dans ſaint Jerôme.

Traité qui avoit pour Titre : *Que tout Pecheur eſt eſclave.*

Traité intitulé *l'Alexandre*, ou de la Raiſon des Bêtes, dont Euſebe fait mention.

Ouvrages ſuppoſez.

Traité du Monde.

Traité des Fêtes.

JOSEPH ſurnommé T. FLAVIUS,

DE LA RACE SACERDOTALE deſcendu des Aſſamonéens.

Né l'an 37. de JESUS-CHRIST. Fleurit

ſous les Empereurs Veſpaſien, Tite & Domitien, & fut ſurnommé Flavius à cauſe du premier. Mort l'an 93. de JESUS-CHRIST.

Ouvrages.

Antiquitez Judaïques ou Hiſtoire des Juifs.
Hiſtoire de la Guerre contre les Romains & de la Priſe de Jeruſalem.
Deux Livres contre Appion.
Traité du Martyre des Maccabées.
Sa Vie par lui-même.

JUSTE

DE TIBERIADE.

Fleurit dans le même temps que Joſeph.

Ouvrages perdus.

Hiſtoire des Juifs.
Quelques Commentaires ſur la Bible.

Fin de la Table des Auteurs & des Ouvrages de l'Ancien Teſtament.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT, ET DE LEURS OUVRAGES.

SAINT MATTHIEU ou LEVI

Fils d'Alphée, Apostre et Evangeliste.

Publicain converti par Nôtre Seigneur, & fait Apôtre. Ecrit son Evangile en Hebreu ou Caldaïque, quelques années aprés l'Ascension de Nôtre Seigneur. *page* 71.

Ouvrage.

EVANGILE, traduit du Caldaïque en Grec.

SAINT MARC,

DISCIPLE ET INTERPRETE DE SAINT PIERRE,

EVANGELISTE.

Compoſe ſon Evangile à Rome en 65. Va dans la Ville d'Alexandrie; & y meurt vers l'an 68. *page* 111.

Ouvrage.

Evangile.

SAINT LUC,

MEDECIN D'ANTIOCHE, GENTIL CONVERTI, DISCIPLE DE SAINT PAUL,

EVANGELISTE.

Ecrit ſon Evangile vers l'an 50. Et les *Actes* à Rome aprés l'an 63. *page* 123. & 150.

Ouvrages.

Evangile.
Actes des Apôtres.

SAINT JEAN

FILS DE ZEBEDE'E,

De la Ville de Bethſaïde en Galilée,

DISCIPLE BIEN-AIME' DE N. SEIGNEUR;

APOSTRE ET EVANGELISTE.

Paſſe dans l'Aſie Mineure, vers l'an 70. Emmené à Rome dans la perſecution de Neron en 95. Relegué à l'Iſle de Pathmos, où il compoſe ſon Apocalypſe. Retourne à Epheſe. Y écrit ſon Evangile en 97. Et y meurt en 101. âgé de plus de 90. ans. *pages* 136. 216. & 232.

Ouvrages.

Evangile.
Trois Epîtres.
Apocalypſe.

S. PAUL, appellé auparavant SAUL,

DE LA TRIBU DE BENJAMIN,

APOSTRE.

Né à Tarſe en Cilicie. Inſtruit par Gamaliel. Converti l'an 35. de JESUS CHRIST. Aprés avoir prêché l'Evangile dans l'Aſie & la Syrie, eſt envoïé à Rome en 61. Y demeure deux ans: Y revient; & y a la tête tranchée en 65. *page* 152.

Ouvrages.

Quatorze Epîtres.
Sçavoir,
L'Epître aux Romains, écrite l'an 57. ou 58.
La premiere aux Corinthiens, écrite en 57. au commencement de l'année.
La ſeconde aux Corinthiens, écrite la même année vers la fin.
L'Epître aux Galates, écrite à la fin de 56. ou au commencement de 57. avant les précedentes.
L'Epître aux Epheſiens, écrite en 62.
L'Epître aux Philippiens, écrite en 61. ou 62.
L'Epître aux Coloſſiens, écrite aprés la précedente en 62.
La premiere & la ſeconde aux Theſſaloniciens, écrite en 52.
La premiere à Timothée, écrite en 60.
La ſeconde à Timothée, écrite en 64.
L'Epître à Tite, écrite en 63.
L'Epître à Philemon, écrite en 61.
L'Epître aux Hebreux, écrite en Hebreu en 53.

SAINT JACQUES LE JUSTE,

FRERE DE NOSTRE SEIGNEUR,

EVESQUE DE JERUSALEM.

Etabli le premier Evêque de Jeruſalem aprés la Mort de JESUS-CHRIST. Martyriſé la 60. année de l'Ere vulgaire. *pag.* 199. *& ſuiv.*

Ouvrage.

Lettre écrite peu de temps avant ſa mort.

SIMON ſurnommé PIERRE

FILS DE JONAS, FRERE D'ANDRE', LE PREMIER DES APOSTRES.

Converti par JESUS-CHRIST. Et Martyriſé à Rome l'an 65. de l'Ere vulgaire. *page* 212.

Ouvrages.

Deux Lettres. La premiere écrite vers l'an 45. de JESUS-CHRIST ; & la ſeconde, vers la fin de ſa vie.

SAINT JUDE,

autrement appellé.

LEBBE'E ou THADDE'E,

FRERE DE SAINT JACQUES LE JUSTE, APOSTRE.

A vêcu fort long-temps. *page* 228.

Ouvrage.

Lettre écrite aprés la mort des autres Apôtres.

SAINT BARNABE'

appellé auparavant

JOSEPH,

LEVITE,

Originaire de l'Iſle de Chypre.

Se joint aux Apôtres aprés la Mort de JESUS-CHRIST. *page* 327.

Ouvrage.

Lettre qui eſt de lui : quoiqu'elle ne ſoit pas Canonique.

Fin de la Table des Auteurs & des Ouvrages du Nouveau Teſtament.

TABLE

DES LIVRES CANONIQUES, apocryphes & perdus, qui appartiennent à l'Ancien Teſtament.

Livres Canoniques reçûs d'un commun conſentement par les Juifs, & par les Chrêtiens.

LEs cinq Livres de Moïſe. *page* 188.
Le Livre de Joſué. *p.* 242.
Le Livre des Juges. *p.* 256.
Le Livre de Samuël, c'eſt à dire le premier & le ſecond des Rois. *p.* 261.
Le troiſiéme & le quatriéme Livre des Rois, *ibid.*
Iſaïe. *p.* 354.
Jeremie. *p.* 358.
Ezechiel *p.* 362.
Les douze petits Prophetes. *p.* 374.
Le Livre de Job. *p.* 304.
Les cent cinquante Pſeaumes. *p.* 314.
Les Proverbes, L'Eccleſiaſte, Le Cantique des Cantiques } de Salomon. *p.* 332.
Daniel. *p.* 364.

Les Paralipomenes. *p.* 260.
Eſdras diviſé en deux Livres parmi nous. *p.* 269.
Ces Livres ainſi diviſez ſont au nombre de vingt-deux.

Voïez le premier Chapitre entier.

Livres reçûs par quelques Juifs, comme Canoniques, & rejettez par d'autres.

Eſther. *p.* 278.
Ruth. *p.* 260.

Livres mis hors du Canon par les Juifs, & par pluſieurs anciens Chrêtiens, & reçûs depuis dans l'Egliſe.

Baruch. *p.* 36.
Tobie. *p.* 379.
Judith. *p.* 278.
La Sageſſe. *p.* 347.
L'Eccleſiaſtique. *p.* 350.
Les deux Livres des Maccabées. *p.* 386.
Le Cantique des trois enfans dans la fournaiſe, } dans Daniel. *p.* 369.
L'Hiſtoire de Suſanne & celle de Bel }

Voïez auſſi le §. IV. & ſuiv. du premier Chapitre. *p.* 20. *& ſuivantes.*

Livres citez dans l'Ancien Teſtament, perdus.

Le Livre des Guerres du Seigneur, *Numb.* 21. *v.* 24.

Le Livre de l'Alliance, *Exod.* 24.
Le Livre des Juſtes, *Joſué* 10. *ch.* 1. 2. *Reg.*
Les Livres de Nathan, de Gad, de Semeïas, d'Addo, d'Ahias & de Jehu, *citez dans les Paralipomenes.*
Les Journaux des actions des Rois de Juda & d'Iſraël, *citez dans les Livres des Rois.*
Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël, *citée dans les Livres des Paralipomenes.*
Un Livre de Samuël, 1. *Paral. c. dernier.*
Les Diſcours d'Oſaï, 2. *Paral. c.* 33.
Les Actions d'Oſias, *Ibid. c.* 26.
Trois mille Paraboles de Salomon, 3. *Reg. c.* 4.
Cinq mille, ou plûtôt, mille cinq Cantiques du même, *Ibidem.*
Pluſieurs autres Volumes du même, *ibid.*
Prophetie de Jeremie, déchirée par Joachim, *chap.* 36. *de Jeremie.*
Autre Prophetie du même ſur la Ville de Babylone, *ibid. chap.* 51.
Memoires ou Deſcriptions du même, 1. *Macc.* 2.
La Prophetie de Jonas, *dans le Livre de Jonas.*
Les Memoires d'Hircan, 1. *Macc. ch. dernier.*
Les Livres de Jaſon, 2. *Macc.* 2.

Voïez le §. VIII. du premier Chap. *p.* 65.

Livres qui ſont hors du Canon, quoiqu'ils ne ſoient pas méchans.

L'Oraiſon du Roi Manaſſés, *à la fin des Bibles.*
Le troiſiéme & le quatriéme Livre d'Eſdras, *ibidem.*

Le troiſiéme & le quatriéme Livre des Maccabées, *dans les Bibles des Septante.*

La Genealogie de Job, & un Diſcours de ſa femme, *à la fin du Texte Grec du Livre de Job.*

Un 151. Pſeaume, *à la fin des Pſeaumes Grecs.*

Diſcours de Salomon, *à la fin de la Sageſſe.*

Préface des Lamentations de Jeremie, *dans la Vulgate & dans le Texte Grec.*

Voiez la page 81.

Autres Livres apocryphes de même nature perdus.

Le Livre d'Enoch, *p.* 83.

Le Livre de l'Aſſomption de Moïſe.

L'Aſſomption, l'Apocalypſe ou les Secrets d'Elie.

Les Secrets de Jeremie.

Voïez la page 85.

Livres ſuppoſez par les Juifs ou par des Heretiques pleins de fables & d'erreurs, qui ſont perdus.

Les Generations ou la création d'Adam.

La Revelation d'Adam.

De la Genealogie, ou des fils & des filles d'Adam.

Le Livre de Magie de Cham.

Livre intitulé *Seth*

L'Aſſomption d'Abraham.

Jetſira, ou de la Création, ſous le nom d'Abraham.

Le Livre des douze Patriarches.
Diſcours de Joſeph & de Jacob.
Prophetie d'Habacuc.
Recueil de Propheties d'Ezechiel.
Prophetie d'Eldad & de Medad.
Un Livre de Jannés & de Mambrés.
Le Livre du Roi Og.
L'Echelle de Jacob.
Et pluſieurs autres.

Voïez la page 85.

VERSIONS DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Verſions Grecques.

Ancienne Verſion de la Bible ou d'une partie ; *incertaine.*
Verſion des Septante, faite ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, *p.* 551.
Verſion d'Aquila, faite l'an 128. de nôtre Ere. *pag.* 601.
Verſion de Symmaque, faite ſous l'Empire de Severe. *p.* 606.
Verſion de Theodotion. *p.* 607.
Cinquiéme & ſixiéme Verſions. *ibid.*
Septiéme ſur les Pſeaumes, & quelques autres Livres. *p.* 607.
Deux autres Verſions ſur les Prophetes. *p.* 608.

Verſions Latines anciennes.

Ancienne Vulgate ou Italique. *p.* 649.
Verſions de ſaint Jerôme. *p.* 648.
Nôtre Vulgate. *ibid. & ſuiv.*

Verſions Samaritaines.

Le Pentateuque Samaritain. *p.* 526.
Verſion du Pentateuque en Samaritain. *p.* 549.

Verſions Chaldaïques.

Paraphraſe Chaldaïque du Pentateuque par Onkelos, faite du temps de Nôtre Seigneur. *pag.* 684.
Paraphraſe de Jonathan ſur les Livres Prophetiques, faite du temps de Nôtre Seigneur. *pag.* 685.
Targum ſur les Livres Hagiographes, attribué à Joſeph l'Aveugle. *p.* 686.
Targum de Jeruſalem. *ibid.*

Verſions Syriaques.

Verſion Syriaque ſur le Texte Hebreu. *p.* 688.
Autre Verſion Syriaque ſur les Hexaples. *ibid.*

Verſions Arabes.

Verſion Arabe de Saadias Gaon, faite vers l'an 900. dont on a publié le Pentateuque. *p* 691.
Verſion Arabe, publiée par Erpenius. *p* 692.
Verſion Arabe, faite par un Chrêtien. *ibid.*
Autres Verſions Arabes, imprimées ou manuſcrites, de pluſieurs Livres de l'Ancien Teſtament. *p.* 693.

Autres Verſions en differentes Langues Orientales.

Voïez la page 694.

Verſion en Langue Cophte de quelques Livres de l'Ancien Teſtament, manuſcrite. *p.* 700.
Verſion des Pſeaumes & du Cantique des Cantiques en Ethiopien. *p.* 701.
Verſion en Perſan. *p.* 702.
Verſion en Armenien par Uſcan. *p.* 703.
Verſions des Moſcovites, Iberiens, Georgiens, &c. *p.* 704.

Nouvelles Verſions Latines de la Bible, faites par les Catholiques.

Verſion de Sanctes Pagninus Dominiquain, *imprimée* en 1527. *p.* 677.
Verſion d'Arias Montanus, ou plûtôt Verſion de Sanctes Pagninus revûë par Arias Montanus, dans les Polyglottes de Philippe II. *p.* 678.
Verſion de Thomas Malvenda Dominiquain. *Ibidem.*
Verſion du Cardinal Caïetan. *p.* 679.
Verſion d'Iſidore Clarius. *ibid.*
Verſion des Pſeaumes par Simeon de Muis. *ibid.*

Par les Proteſtans.

Verſion de Sebaſtien Munſter. *p.* 680.
Verſion de Leon Juda. *ibid.*

Verſion de Sebaſtien Châtillon. *p.* 681.
Verſion de Tremellius & de Junius. *ibid.*
Editions de la Bible par André & Luc Oſiander. *ibid.*

VERSIONS DE LA BIBLE EN LANGUES VULGAIRES.

Verſions en François.

Verſion des Pſeaumes, *du onziéme Siecle, manuſcrite*, p. 713.
Verſion des Pſeaumes, de Maître Pierre de Paris, *du douziéme Siecle, manuſcrite.* p. 714.
Verſion de Guiars des Moulins, *du treiziéme Siecle.* ibid.
Verſion de Nicolas Oreſme, *du quatorziéme Siecle.* ibid.
Verſion de Jacques le Grand, Docteur de Paris, *du quatorziéme Siecle*, p. 715.
Verſion des Docteurs de Louvain, *imprimée par Martin l'Empereur, en* 1530. & 1534. *pag.* 716.
Verſion d'Olivetan Calviniſte, *en* 1535. *p.* 718.
Verſion de Sebaſtien Châtillon Calviniſte, *en* 1555. *p.* 719.
Verſion de Theodore de Beze Calviniſte, *en* 1560. *p.* 718
Verſion de René Benoît, *en* 1566. *p.* 719.
Verſion de Louvin, *en* 1578. *p.* 720.
Verſion de Genéve, *en* 1588. *p.* 719.
Verſion de Pierre Beſſe, *en* 1608. *p.* 721.
Verſion de Pierre Friſon, *en* 1620. *ibid.*

Verſion de Corbin, *en* 1641. *ibid.*
Verſion de Sacy, *de nôtre temps*, ibid.

Verſions en Italien.

Verſion de Nicolas Malhermi, *imprimée en* 1471. *p.* 723.
Verſion d'Antoine Bructioli, *en* 1530. *ibid.*
Verſion de Jean Diodati Calviniſte, *en* 1607. *ibid.*

Verſions en Eſpagnol.

Verſion en Catelan ou Provençal, *manuſcrite*, *p.* 723.
Verſion en Langue de Valence, *perduë*. ibid.
Verſion de Caſſidoré Reyna, *en* 1569. réimprimée avec quelques changemens par les ſoins de Cyprien Valéré, *en* 1602. *p.* 724.

Verſions en Allemand.

Anciennes Verſions Allemandes avant Luther. *p.* 725.
Verſion de Luther. *p.* 726.
Verſion de Jerôme Emſer Catholique. *ibid.*
Verſion de Leon Juda Calviniſte. *ibid.*
Verſion de Paul Eber Calviniſte, *en* 1560. *ibidem.*
Verſion de Jean de Dietemberg Catholique, *en* 1603. *ibid.*
Verſion de Jean Piſcator Calviniſte, *en* 1604. *ibidem.*
Verſion de Gaſpar Ulemberg Catholique, *en* 1626. & 1630. *ibid.*

Verſions en Flamand.

Ancienne Verſion imprimée ſoixante & dix ans avant la ſuivante. *p.* 726. & 727.
Verſion de Nicolas Van Winghe *en* 1548. *ibid.*
Verſion des Docteurs de Louvain, *à Anvers en* 1599. *ibid.*
Verſion des Calviniſtes en Flamand, faite par l'ordre du Synode de Dodrecth, *en* 1637. *p.* 727.
Verſions des Arminiens, *en* 1680. *ibid.*

Verſions en Anglois.

Verſion de Bede en Saxon, *perduë*. p 727.
Fragmens d'autres Verſions Angloiſes. *ibid.*
Ancienne Traduction du Pſeautier en Anglo-Saxon, *imprimée en* 1640. *ibid.*
Traduction de Wiclef en Anglois, *manuſcrite.* ibidem.
Traduction de Tindal & Coverdal, *en* 1526. & 1530. *p.* 728
Autre Verſion Angloiſe de la Bible, *imprimée en France en* 1538. *ibid.*
Verſion de Guſbert Tunſtal, *en* 1541. *ibid.*
Verſion des Calviniſtes en Anglois ſur celle de Genéve, *en* 1560. *ibid.*
La Bible des Evêques faite par Parker, *vers la fin du Siecle précedent.* ibid
Bible du Roi Jacques I. *en* 1612. & 729.
Verſion de la Bible en Anglois, *Catholique.* *p.* 729.
Verſion en Irlandois, *imprimée à Londres en* 1685.

Verſion en Suedois.

Verſion de Laurent Petri Heretique, *à Stockholme en* 1646. *p.* 729.

Verſion en Danois.

Verſion imprimée *en* 1524. *&* 1633. *p.* 729.

Verſions en Iſlandois & en Finlandois.

Verſions imprimées *en* 1648. *p.* 729.

Verſions en Polonois.

Verſion Socinienne, *en* 1563. *p.* 729.
Verſion de Simon Budni, que les Sociniens ont fait imprimer *en* 1572. *p.* 730.
Verſion de la Bible par le Jeſuite Vieki, *imprimée en* 1599. *ibid.*

Verſion en Bohemien.

Imprimée en Allemagne, depuis 1579. juſqu'en 1601. *p.* 730.

Verſions en Hongrois.

Verſion imprimée *en* 1608. *p.* 730.
Verſion de George Caldi Jeſuite, *en* 1616.

Voïez tout le §. I. du Chapitre IX. *page* 710. *& ſuivantes.*

AUTEURS DONT LES OUVRAGES CONCERNENT L'HISTOIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Auteurs vrais.

Philon. *p.* 424.
Joſeph. *p.* 429.
Juſte de Tiberiade. *p.* 430.

Auteurs ſuppoſez ou douteux.

Ariſtée. *p.* 431. *N. T.* & 570. *& ſuiv. A. T.*
Ariſtobule. *p.* 431. *N. T. &* 584. *A. T.*
Joſeph Bengorion. *p.* 431.
Le faux Beroſe. *ibid.*
Manethon. *ibid.*
Metaſthene. *ibid.*
Le Teſtament des douze Patriarches. *ibid.*
Le faux Dorothée. *ibid.*
Zoroaſtre. *p.* 432.
Sanconiathon. *p.* 433.
Philon de Biblos. *ibid.*

Fin de la Table des Livres qui appartiennent à l'Ancien Teſtament.

TABLE

DES LIVRES QUI appartiennent au Nouveau Teſtament.

Livres reconnus pour Canoniques de tous temps, & par tous les Chrêtiens.

LEs quatre Evangiles *p.* 59. *& ſuivantes.*
Les Actes des Apôtres. *p.* 150.
Treize Epîtres de ſaint Paul. *p.* 152.
La premiere Epîtres de ſaint Pierre. *p.* 212.
La premiere de ſaint Jean. *p.* 216.

Voïez auſſi la page 41. & ſuivantes.

Livres dont quelques uns ont douté, mais qui ont été bien-tôt reçûs par toute l'Egliſe comme Canoniques.

Voïez auſſi la page 41. & ſuivantes.

L'Epître aux Hebreux. *p.* 182.
L'Epître de ſaint Jacques. *p.* 197.
La ſeconde de ſaint Pierre. *p.* 213.
La ſeconde & la troiſiéme de ſaint Jean. *p.* 217.

L'Epître de ſaint Jude reçûë un peu plus tard. *p.* 228.
Et l'Apocalypſe qui a été long-temps ſans être reçûë de tout le monde. *p.* 232.
La fin du dernier Chapitre de l'Evangile de ſaint Marc. *p.* 119.
Hiſtoire de l'Ange & de l'Agonie de Nôtre-Seigneur, rapportée dans le Chap. 22. de ſaint Luc. *p.* 132.
L'Hiſtoire de la Femme adultere, rapportée dans l'Evangile de ſaint Jean, Chapitre 8. *p.* 146.
La fin du même Evangile. *p.* 148.
Le Paſſage de la Trinité, tiré du Chap. 5. de la premiere Epître de ſaint Jean. *p.* 220.

Livres apocryphes qui ne ſont pas pleins d'erreurs.

La Lettre de JESUS-CHRIST à Agbare. *p.* 303.
Les Lettres de la Vierge. *p.* 308.
L'Evangile ſelon les Egyptiens. *p.* 309.
L'Evangile ſelon les Hebreux. *ibid.*
Additions aux Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Luc dans le Manuſcrit de Cantbrige. *p.* 92. & 133.
Le Proto-Evangile de ſaint Jacques. *p.* 311.
L'Evangile de Nicodeme. *p.* 312.
Les anciens actes de Paul & de Thecle. *p.* 321.
l'Epître aux Laodicéens. *p.* 173.
Les Lettres de ſaint Paul à Seneque. *p.* 410.
L'Epître de ſaint Barnabé. *p.* 327.

Les Liturgies { de ſaint Pierre. / de ſaint Marc. / de ſaint Jacques. / de ſaint Matthieu. } *p.* 335.

Les Canons & les Conſtitutions des Apôtres. *page* 360.

Le Livre de Prochore. *p.* 374.

Les Livres de ſaint Lin. *ibid.*

Le Livre d'Abdias. *p.* 375.

Les Actes de la Paſſion de ſaint André. *p.* 376.

Livres pleins d'erreurs, & ſuppoſez par les Heretiques, preſque tous perdus.

Les Evangiles { de ſaint Pierre. *p.* 315. / de ſaint Thomas. *p.* 317. / de ſaint Matthias. *ibid.* / de ſaint Barthelemi. *p.* 318. / de Philippe. *ibid.* / de Judas Iſcariote *ibid.* / de Thadée. *ibid.* / de Barnabé. *ibid.*

L'Evangile de Verité des Valentiniens. *p.* 316.

L'Evangile de Perfection des Gnoſtiques. *ibid.*

L'Evangile d'Eve des Gnoſtiques. *p.* 317.

Un Livre de l'Enfance de JESUS-CHRIST. *p.* 318.

Un Livre de la Nativité de Nôtre Seigneur, de la Vierge Marie, & de ſa ſage Femme. *ibid.*

Un Livre des Couches de Marie, & des Interrogations de Marie. *ibid.*

Traité de la Nativité de la Vierge, de l'Heretique Seleucus dans ſaint Jerôme. *ibid.*

Livre apocryphe ſur la Vie de la Vierge, cité par ſaint Gregoire de Nyſſe. *p.* 319. & 320.
Autre Livre apocryphe ſur la Vierge, cité par Fauſte. *p.* 321.
Ecrits de JESUS à Pierre ſur les Miracles. *p.* 322.
Les Actes { de ſaint Pierre. *p.* 323. / de ſaint Paul. *p.* 325. / de ſaint André. *ibid.* / de ſaint Jean. *ibid.* / des Apôtres. *ibid.* / de ſaint Philippe. *ibid.* / de ſaint Thomas. *ibid.*
La Doctrine, les Prédications & l'Itineraire de ſaint Pierre. *p.* 323.
Le Rapt de ſaint Paul. *p.* 325.
La Mémoire des Apôtres. *p.* 326.
Sorts des Apôtres. *ibid.*
L'Itineraire des Apôtres. *ibid.*
Le Livre du Sacerdoce de JESUS-CHRIST. *ibid.*
Le Livre Apoſtolique. *ibid.*
Le Livre de la Mort & Aſſomption de la Vierge. *ibid.*
Les Apocalyſes { de ſaint Pierre. / de ſaint Paul. / de ſaint Thomas. / de ſaint Eſtienne. / du Grand Apôtre. / d'Abraham. / de Seth & de Noric. } *p.* 326. & 327.

VERSIONS DU NOUVEAU TESTAMENT.

Verſions Latines.

Pluſieurs anciennes Verſions Latines. *p.* 287.
Ancienne Italique ou Vulgate. *p.* 288.
Cette Verſion vulgate reformée par ſaint Jerôme. *ibid.*
Verſion des Epîtres de ſaint Paul, par le Févre d'Eſtaples, *en* 1531. *p.* 291.
Verſion du N. Teſtament entiere d'Eraſme, *en* 1516. *ibid.*
Verſion de Sanctes Pagninus, *en* 1528. *page* 292.
Verſion de Laon Juda Heretique, *en* 1548. *ibid.*
Verſion de Sebaſtien Châtillon Heretique. *page.* 293.
Verſion de Theodore de Beze Heretique. *ibidem.*

Voïez le §. IV. du Chap. VII. de l'Anc. Teſt. *p.* 677. *&* le §. I. du Chap. IV. du N. Teſt. *p.* 287.

Verſions Orientales.

Verſion Syriaque. *p.* 294.
Verſions Arabes. *p.* 295.
Verſion Ethiopienne. *p* 296.
Verſion en Perſan. *ibid.*

Verſion Armenienne. *ibid.*
Verſion Copthe. *ibid.*

Voïez le §. IV. *du Chapitre* VIII. *de l'Anc. Teſtament.*

Verſions particulieres du N. T. en Langue Vulgaire.

Hiſtoire de l'Evangile en Langue Teutonique, par Otfroy diſciple de Raban, *imprimée en* 1571. *p.* 713. *A. T.*
Ancienne Verſion Anglo-Saxone des Evangiles. *p.* 727. *A. T. p.* 295. *N. T.*
Verſion en François du Pere Veron, *en* 1647.
Verſion en François de M. de Marolles, *en* 1649.
Verſion de Mons, *en* 1667.
Verſion du Pere Amelotte, *en* 1668.
Verſion du Pere Quesnel.
Verſion de Monſieur de Sacy.
Verſion du N. T. en Italien par le Pere Zacharie, *en* 1542.
Verſion Eſpagnole par François *Enzinas*, dédiée à Charles V.
Autre Verſion Eſpagnole du N. T. *en* 1596.
Verſion de Caſſiodore Reyna, *en* 1615.
Verſions en Iſlandois & Finlandois, *imprimée en* 1602.
Verſion en Moſcovite, *imprimée en* 1581. *page* 297. du N. T.
Verſion en Grec Vulgaire à Genéve, *en* 1638. *page* 297.

Outre les Verſions *jointes à l'Ancien Teſtament, dont il eſt parlé auſſi-bien que de celles où l'on n'a point mis les chiffres des pages, dans le* §. I. du Chap. 9. des Prolog. de l'Anc. Teſt. *page* 710.

Autres Monumens ſuppoſez, favorables à la Religion.

La Lettre d'Agbare à JESUS-CHRIST. *p.* 303.
Les Lettres de Lentulus, & de Pilate touchant JESUS-CHRIST. *p.* 408.
Les Livres des Sibylles. *p.* 378.
Les Livres de Mercure Triſmegiſte. *p.* 405.
Le Livre d'Hyſtape. *ibid.*
Les Lettres de Seneque à ſaint Paul. *p.* 410.
Et le Paſſage de Joſeph touchant JESUS-CHRIST, qui n'eſt pas ſi certainement ſuppoſé. *p.* 414.

Fin de la Table des Livres qui appartiennent au Nouveau Teſtament.

TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT,

dont il eſt parlé par les deux Tomes de Prolegomenes ſur la Bible.

A

ABDIAS Prophete. *page* 376. *A. T.*

ABDIAS Auteur ſuppoſé. 374. *N. T.*

PRESTRES D'ACHAÏE, Auteurs des Actes de la Paſſion de ſaint André. 376. *N. T.*

AGBARE. 303. *N. T.*

AGGE'E. 380. *A. T.*

AMOS. 441. *A. T.*

Faux Actes des APÔTRES. 323. *& ſuiv. N. T.*

Fauſſe Apocalypſe des APÔTRES. 326. & 327. *N. T.*
Canons & Conſtitutions des APÔTRES. 460. *N. T.*
Faux Evangiles des APÔTRES. 315. *& ſuiv. N. T.*
Fauſſes Liturgies des APÔTRES. 335. *N. T.*
Symbole des APÔTRES, 340. *N. T.*
ARISTE'E. 570. *A. T.* 431. *N. T.*
ARISTOBULE. 584. *A. T.* 431. *N. T.*
ASAPH. 318. 319. *A. T.*

B

S. BARNABE'. 327. *N. T.*
BARUCH. 361. *A. T.*
BEROSE. 431. *N. T.*

D

DANIEL. 364. *A. T.*
DAVID. 318. 319. *A. T.*
DOROTHE'E. 431. *N. T.*

E

AUteur du Livre d'ESTHER. 289. *A. T.*
ESDRAS. 169. *A. T.*
EVANGILES ſelon les Hebreux & ſelon les Egyptiens. 309. *N. T.*
EZECHIEL. 362. *A. T.*

G

GAD. 68. & 262. *A. T.*

H

HABACUC. 379. *A. T.*
HYSTAPE. 405. *N. T.*

I

S. JACQUES. 199. & 311. *N. T.*
S. JEAN 136. 216. & 232. *N. T.*
JEREMIE. 358. *A. T.*
JESUS-CHRIST. 303. *N. T.*
JESUS Fils de Sirach. 350. *A. T.*
JOB. 304. *A. T.*
JOEL. 375. *A. T.*
JONAS. 377. *A. T.*
JOSEPH. 414. 429. *N. T.*
JOSEPH BENGORION. 431. *N. T.*
JOSUE'. 242. *A. T.*
ISAÏE. 354. *A. T.*
S. JUDE. 228. *N. T.*
Auteur du Livre de JUDITH. 278. *A. T.*
Auteur du Livre des JUGES. 256. *A. T.*
JUSTE DE TIBERIADE. 430. *N. T.*

L

LENTULUS 408. *N. T.*
S. Lin. 374. *N. T.*
S. LUC. 123. 150. *N. T.*

M

AUteurs des deux Livres des MACCABE'ES. 386. & 388. *A. T.*
MALA-

MALACHIE. 285. *A. T.*
MANETHON. 431. *N. T.*
S. MARC. 111. *N. T.*
LA VIERGE MARIE. 308. *N. T.*
S. MATTHIEU 71. *N. T.*
MERCURE TRISMEGISTE 405. *N. T.*
METASTHENE. 431. *N. T.*
MICHE'E. 378. *A. T.*
MOÏSE. 188. *A. T.*

N

NAHUM. 378. *A. T.*
NATHAN. 68. & 262. *A. T.*
NEHEMIE. 269. *A. T.*
NICODEME. 312. *N. T.*

O

OSE'E. 374. *A. T.*

P

AUteur du Livre des PARALIPOMENES. 266. *A. T.*
S. PAUL. 152. *N. T.*
PHILON L'ANCIEN. 347. *A. T.*
PHILON D'ALEXANDRIE. 424. *N. T.*
PHILON DE BIBLOS. 431. *N. T.*
S. PIERRE. 212. *N. T.*
PILATE. 408. *N. T.*

PRESTRES D'ACHAÏE. 576. *N. T.*
PROCHORE. 374. *N. T.*

R

AUteur du Livre des ROIS. 261. *A. T.*
Auteur du Livre de RUTH. 260. *A. T.*

S

SALOMON. 332. *A. T.*
SAMUEL. 262. *A. T.*
SANCHONIATON. 431. *N. T.*
SENEQUE. 410. *N. T.*
SIBYLLES. 378. *N. T.*
SOPHONIAS. 380. *A. T.*

T

TOBIE. 275. *A. T.*

Z

ZACHARIE. 445. *A. T.*
ZOROASTRE. 431. *N. T.*

Fin de la Table Alphabetique des Auteurs de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

TABLE
DES MATIERES
PRINCIPALES,
Contenuës dans ce ſecond Tome.

A

Abraham. De l'Apocalypſe ſuppoſée d'Abraham. *pag.* 327

Abdias. Auteur ſuppoſé des Vies des Apôtres. 375

Actes des Apôtres Du Livre Canonique des Actes des Apôtres. 150. & 151. Des faux Actes des Apôtres. 322. & *ſuiv* Des faux Actes de la Paſſion de ſaint André. 376. 377.

Hiſtoire de la Femme *Adultere,* rapportée dans l'Evangile de ſaint Jean. De l'antiquité & de la verité de cette Hiſtoire. 90 146 147.

Agbare Roy d'*Edeſſe* Converti à la Religion de J. C. 303. 304. Si cette Hiſtoire eſt veritable. 304. Lettres d'Agbare à J. C. & de J. C. à Agbare ſuppoſées. 304. 305. 306. 307. Image de J. C. envoiée à Agbare, ſuppoſée. 307

Allegorie. En uſage parmi les Juifs & parmi les premiers Chrêtiens. 33.

Denys Amelotte Prêtre de l'Oratoire. Du Recueil qu'il a fait de pluſieurs varietez de Leçons du Nouv. Teſtament Grec conformes à la Vulgate. 258.

S. *André,* Faux Actes de la Paſſion de ſaint André. 325 376. & 377.

Anglo-Saxon. Verſion du N. Teſt. Anglo-Saxone. 296.

Apocalypſe. Qu'elle eſt de l'Apôtre ſaint Jean 232. Sentimens des Anciens touchant l'Apocalypſe, principalement de Caius

& de Denys d'Alexandrie. 43. 48. 49. 233. 234. 235. Refutation des raiſons de Denys d'Alexandrie, pour prouver que l'Apocalypſe n'eſt pas de ſaint Jean. 235. 236. 237 Si elle a été rejettée par les Egliſes Grecques. 238, Quand écrite 239. Sujet de cet Ouvrage. 239. 240. Des fauſſes Apocalypſes. 326. 327.

Apollinaire. Auteur ſuppoſé de l'Hiſtoire d'Apollinaire. 377

Apôtres. Pourquoi choiſis par J. C. 4. Comment inſtruits des veritez de la Religion. 4. 5 & 6. De quelle maniere ils les ont publiées. 7. & *ſuiv.* Qu'on ne peut douter qu'ils n'aïent ſçû & annoncé toutes les veritez que J C. leur avoit revelées. 7 & *ſuiv.* Quils n'ont été ni trompez ni trompeurs. 22. & *ſuiv.* Qu'ils ont été divinement inſpirez 5. & 29. Du Symbole des Apôtres. 340. *juſqu'à* 359. Des Canons des Apôtres. 360. *juſquà* 372. Des Conſtitutions qui leur ſont attribuées. 371. 372. Des Actes des Apôtres 150. 151. Des faux Actes des Apôtres. 322. & *ſuiv.* 376. 377. Fauſſes Liturgies des A. ôtres. 335. & *ſuiv.*

Arabe. Verſions Arabes du N Teſt. 295

Arias Montanus. De ſa Verſion Latine du Nov. Teſt. 292

Armenien. Verſion du N. Teſt. en Armenien. 296.

B

BAPTESME de J. C. Addition à l'Hiſtoire du Baptême de J. C. dans l'Evangile de ſaint Matthieu 102. 103. 104

S. Barnabé. Nom de cet Apôtre. 327. Auteur de la Lettre qui porte ſon nom, 328. & *ſuiv.* Si elle eſt Canonique. 330. Sujet de cette Lettre 333. Editions de cette Lettre. 334

S *Barthelemy* De l'Evangile qui lui eſt attribué. 318

Beroſe. Du vrai & du faux Beroſe. 431. 432

Theodore de Beze. Son Edition du Nouveau Teſtament avec des varietez, 255. De ſa Verſion du N. Teſt. 273

C

CAIUS. A qui la troiſiéme Lettre de ſaint Jean eſt adreſſée. 219

Canon. Du Canon des Livres du Nouveau Teſtament comment dreſſé. 41. & 42. Des differentes Claſſes de Livres Canoniques & apocryphes du Nouv. Teſt. 42. & 43. Quels Livres compris dans les anciens Canons des Livres du Nouv. Teſt. 44. & 45. Comment l'Egliſe a pû mettre dans le Canon des Livres du Nouv. Teſtament des Ecrits dont on a douté d'abord. 50. & *ſuiv.* Quelles conditions neceſſaires afin qu'un Livre ſoit Canonique. 330. 331

Canons des Apôtres. Sentimens des Auteurs ſur les Canons des Apôtres. 360. Qu'ils ne ſont point des Apôtres. 361. 362. Qu'ils ſont anciens. 363. & *ſuiv.* Neuf autres Canons attribuez aux Apôtres ſuppoſez. 372.

Matthieu Caryophile. Recueil de varietez du Texte Grec du Nouv. Teſtament. 256

Epîtres *Catholiques.* Pourquoi auſſi appellées. 196 Pourquoi auſſi Epîtres Canoniques. *ibid.* Leur nombre *ibid.* Du Prologue ſur ces Epîtres. 197. De l'ordre de ces Epîtres. 197. 198. Leur ſujet. 198. 199.

Chapitres. Diviſion du N. Teſt. en Chapitres. 198. & *ſuiv.*

Sebaſtien *Châtillon.* De ſa Verſion du Nouv. Teſtament. 293.

S. *Clement Romain.* Auteur ſuppoſé de l'Hiſtoire de ſaint Clement. 377.

Coſſiens. Epître de ſaint Paul aux Coloſſiens, quand écrite, 173. Sujet de cette Epître 172. & 173.

Conſtitutions Apoſtoliques. Qu'elles ne ſont point des Apôtres. & qu'elles ſont ſuppoſées. 371. 372.

Cophte. Verſions Cophtes du N Teſt. 296.

Corinthiens. Des deux Epîtres de ſaint Paul aux Corinthiens. 163 & *ſuiv.* La premiere, d'où & quand écrite. 163. 164. Occaſion de cette Epître, 164. Sujet de cette Epître 165. S'il y a eu une Lettre precedente de S. Paul aux Corinthiens. 165. & 166. De la ſeconde Epître aux Corinthiens quand écrite. 166. Sujet de cette Epître. 167.

D

DENYS *d'Alexandrie.* Son ſentiment touchant l'Apocalypſe. 48. 49. 233. 234. 235.

Diviſion du N. T. En Titres, Capitules, Sections & Verſets, quand & par qui faite. 298. & *ſuivantes.*

Dorothée. Faux Dorothée. 431.

E

ELECTE ou ELECTE. Dame Chrêtienne, à qui ſaint Jean adreſſe ſa ſeconde Epître. 218

Egyptiens. Ce que les Anciens ont dit de l'Evangile ſelon les Egyptiens. 309. 310.

Enoch. Livre d'Enoch cité dans l'Epître de ſaint Jude. 229. & 231

Epheſiens. Epître de ſaint Paul aux Epheſiens : quand d'où écrite, & à quelle occaſion. 169. Intitulée par quelques uns.

Epître aux Laodicéens. 170 Sujet de cette Epître. 170. 171

Eraſme. Son travail dans la collation des Manuſcrits Grecs du Nouv. Teſtament. 255. Verſion Latine du Nouv. Teſt. de cet Auteur. 291. 292.

S. Eſtienne. De ſes Revelations ſuppoſées. 317

Robert *Eſtienne.* Son Edition du Nouv. Teſtament avec les varietez. 255.

Ethiopien. Verſions Ethiopiennes du Nouv. Teſt. 296.

Evangile. Signification de ce mot. 54. 55. 56. Pourquoi l'on dit l'Evangile ſelon un tel, & non pas l'Evangile d'un tel. 57. 58. Que l'Egliſe n'a jamais reconnu que quatre Evangiles pour Canoniques. 63. 64. 65. Qui ſont ceux qui ont entrepris de l'écrire, dont il eſt parlé dans ſaint Luc. 59. 60. 61. & 62. Des anciens Evangiles. 63. Myſteres & allegories ſur le nombre des quatre Evangeliſtes. 65. 66. Que le nombre des Evangeliſtes ſert de preuve à la verité de l'Evangile. 66. Symboles des quatre Evangeliſtes. 66. & 67. Pourquoi des quatre Evangeliſtes il y en a deux Apôtres témoins oculaires, & deux diſciples des Apôtres. 68. Des contrarietez apparentes des Evangiles. 68. 69. 70. De l'ordre des Evangiles. 70. 71. De l'Evangile de ſaint Matthieu. 71. & *ſuiv.* De l'Evangile des Nazaréens. 90. & *ſuiv.* De l'Evangile de ſaint Marc. 111. & *ſuiv.* De l'Evangile de ſaint

Luc. 123. *& ſuiv.* De l'Evangile de ſaint Jean. 136. *& ſuiv.* Des Evangiles ſelon les Egyptiens, de ſaint Jacques & de Nicodeme. 309. *& ſuiv.* Des faux Evangiles ſuppoſez par les Heretiques. 314. *& ſuiv.*
Ev. De l'Evangile d'Eve ſuppoſez par les Gnoſtiques. 317
Euſebe. Premier Auteur des Sections des Evangiles. 298. Peu exact dans les Citations de Joſeph. 421. 422.

F

LE FEVRE *de la Boderie.* De ſes Editions de la Bible en Langues Orientales. 295
Jacques *Le Fevre* d'Eſtaples. De ſa Verſion des Epîtres de ſaint Paul. 291.

G

GALATES. Epître de ſaint Paul aux Galates, quand & d'où écrite, & à quelle occaſion. 167. *&* 168. Sujet de cette Epître 168. *&* 169.
Genealogie de J. C. Reformée dans l'Evangile de ſaint Luc ſelon l'Evangile de ſaint Matthieu dans le Manuſcrit de Cantbrige. 133
Manuſcrits *Grecs.* & Texte *Grec* du Nouveau Teſtament; voïez *Manuſcrits & Texte.*
Grec vulgaire. Verſion du Nouveau Teſtament en Grec vulgaire. 297

H.

HEBREUX. Epître aux Hebreux : Si elle eſt de ſaint Paul. 182. *& ſuiv.* Preuves qu'elle eſt de lui 189. *& ſuiv.* Pourquoi ſaint Paul n'y a pas mis ſon nom. 57. 183. Sentimens des Anciens touchant cette Epître. 46. 183. *& ſuiv.* A qui adreſſée. 193. 194. D'où & quand écrite. 194. Deſſein & ſujet de cette Epître. 194. 195. Excellence de cette Epître. 195.
Helleniſtes. Qui ſont les Helleniſtes. 284. 285. De la Langue Helleniſtique. 284
Hyſtape. Du Livre qui porte ce nom. 405.

I

S. JACQUES *Frere de Nôtre Seigneur.* Different de ſaint Jacques fils de Zebedée. 192. *&*

200. Surnommé *le Mineur & le Juſte* ibid. De qui fils, & s'il eſt le même que l'Apôtre fils d'Aphée. 200. *juſqu'à* 209 Auteur de l'Epître Canonique. 209. 210. A qui cette Lettre eſt adreſſée. 210. Ce qu'elle contient. 211. De ſon ſtile *ibid.* Par qui des Anciens citée. 47. Du Proto Evangile de ſaint Jacques. 311. 312 Fauſſe Liturgie qui lui eſt attribuée. 338. & 339.

S. Jean l'Evangeliſte. Sa patrie & ſes parens. 136. Sa Vocation, *ibid.* Ses actions ſelon l'Evangile & les Actes 137. 138. 139. Etabliſſement des Egliſes d'Aſie par ſaint Jean. 140 Son Martyre à Rome, & ſon Exil dans l'Iſle de Pathmos. 140. & 141. Sa mort, 141. Quelques-unes de ſes actions rapportées par les Anciens. 142. 143. A quelle occaſion, en quel temps, & par quel motif il a écrit ſon Evangile. 143. 144. 145. Du ſtile de ſon Evangile. 146. De l'Hiſtoire de la Femme adultere rapportée dans ſon Evangile. 146. 147. 148. De la fin de ſon Evangile. 148. 149. De ſes trois Epîtres Canoniques. 216. & *ſuiv.* La premiere à qui adreſſée. *ibid.* Son ſujet 216. 217. Doutes ſur les deux dernieres. *ibid.* Par qui reconnuës 217. 218. Qu'elles ſont de lui. 48. & 218. Leur ſujet 218. 219. Par qui des Anciens citées. 48. De ſon Apocalypſe. 232. & *ſuiv.* De ſes Actes ſuppoſez. 325.

Jeſus Chriſt. De l'addition à l'Hiſtoire du Baptême de J. C. dans l'Evangile de ſaint Matthieu. 102. 103. 104. De l'Hiſtoire de l'Ange & de l'Agonie de Nôtre Seigneur rapportée dans le Chap. 22. de ſaint Luc 132. Des Lettres ſuppoſées de J. C. à Agbare Roi d'Edeſſe. 304. 305. 306. 307. Image de J. C. envoïée à ce Prince ſuppoſée. *ibid.* Des Lettres de Lentulus & de Pilate touchant J. C. 408. Du Paſſage de Joſeph touchant J. C. 414. & *ſuiv.* Des fauſſes Hiſtoires de la Naiſſance ou de l'Enfance de Nôtre Seigneur Suppoſées par les Marcoſiens. 318. 319. Des faux Ecrits de Jesus à Pierre ſur les Miracles. 324

Du Livre ſuppoſé du Socerdoce de J. C. 326.
Inſpiration. De l'Inſpiration des Apôtres. 29. 30. 31. De l'Inſpiration de leurs Ecrits. *ibid.* & 32. Comment on connoît cette Inſpiration. 33. *& ſuiv.*
Joſeph. Sa Vie. 429. Ses Ouvrages 429 430. Paſſage de Joſeph touchant J. C. 414. Par qui cité. 415. Raiſons d'en douter. 415. 416. 417. Réponſe à ces raiſons. 418 Qu'il peut être de Caïus *ibid.* Paſſage du même touchant ſaint Jean Baptiſte. 419. Difficultez ſur ce Paſſage 419. 420 421. Allegué par les Anciens. 421 Interpolation faite au Texte de Joſeph. 422. & 423
Joſeph Bengoiron. Auteur ſuppoſé 431
Leon *Juda*. De [illegible]erſion du Nouv. Teſt. 292.
Judas Iſcariote. Evangile de Judas Iſcariote ſuppoſé par les Gaïanites. 318.
S. *Jude*. Surnommé Labbée ou Thadée. 228. S'il a été envoïé à Edeſſe *ibid* Du temps de ſa mort & du genre de ſon Martyre. *ibid.* De ſon Epître Canonique. 229. *& ſuiv.* Qui ſont ceux qui en ont douté & qui l'on reçûë. 47 48. 229 230. Quand écrite. 230. Son ſujet. 231
Jude de Tiberiade. Ouvrages de cet Auteur perdus. 430

L

LAODICEENS. Lettre aux Laodicéens attribuée à ſaint Paul. 170. 173. S'il en eſt fait mention dans l'Epître aux Coloſſiens. 173. 174. De la Lettre ſuppoſée ſous ce nom 174. Si celle que nous avons eſt la même que les Peres ont citée. 174. 175
Lentulus. Lettre touchant J. C. fauſſement attribuée à Lentulus. 408
S. *Lin*. Paſſion de ſaint Pierre & de ſaint Paul fauſſement attribuée à ſaint Lin. 374 375
Liturgies. Fauſſement attribuées aux Apôtres. 335. *& ſuiv.*
Livres du N. Teſtament. Autorité des Livres du Nouveau Teſtament. 10. *& ſuiv.* Preuves de leur autorité. 12 *& ſuiv.* Que ces Livres ſont de ceux dont ils portent les noms. 13 *& ſuiv.* Qu'ils n'ont point été corrom-

pus. 16. & *ſuiv.* Que ce ne ſont point des fictions ni des Romains. 20. & *ſuiv.* Que les Auteurs de ces Livres n'ont été ni trompez ni trompeurs. 22. Qu'ils ont été divinement inſpirez. 29. Par ou on les diſtingue. 33. & *ſuiv.* Du Canon des Livres du Nouveau Teſt. 41. & *ſuiv.* De la diviſion de ces Livres en Titres, Capitules, Sections & Verſets. 298. & *ſuiv.*

S. *Luc.* Patrie & Profeſſion de ſaint Luc. 123. 124. Compagnon de ſaint Paul. 124. 125. Si c'eſt de lui & de ſon Evangile dont ſaint Paul parle, quand il dit aux Corinthiens, qu'il leur a envoïé un Frere, *Cujus laus eſt in Evangelio per omnes Eccleſias.* 126. & 127. De ſa Prédication & de ſa mort. 127. Deſſein de ſaint Luc dans la compoſition de ſon Evangile. 59. & *ſuiv.* 128. En quel endroit & en quel temps il l'a compoſé. 129. & 130. Du ſtile de ſaint Luc. 130. Retranchemens & addition faits à l'Evangile de ſaint Luc. 131. 132. 133. Differences du Manuſcrit de Cantbrige dans l'Evangile de ſaint Luc. 133. 134. 135. Quand il a compoſé le Livre des Actes 151. De l'Hiſtoire de ce Livre 150. De l'excellence de ce Livre. 151.

M.

MANUSCRISTS *Grecs du Nouveau Teſtament.* Des trois plus anciens Manuſcrits de l'Ancien Teſtament. 258. De celui du Vatican. 258. 259. De celui de Thecle. 259. De celui de Cantbrige 259. & *ſuiv.* Sentimens differens des Auteurs ſur ce dernier. 259. & *ſuiv.* Reflexions & jugement particulier de l'Auteur ſur ce Manuſcrit. 265. 266. Des autres Manuſcrits du Nouv. Teſt. 267. Sources des fautes ſurvenuës aux Manuſcrits Grecs. 267. & *ſuiv.*

S. *Marc.* Diſciple & Interprete de ſaint Pierre. 111. Different de Marc ſurnommé Jean, Compagnon & couſin de Barnabé. 111, & 112. De quelle Nation. 113. S'il a été l'un des ſoixante & douze Diſciples. 112. & 113. De ſa vie & de

ſes actions 114. Quand il a compoſé ſon Evangile 114. 115. 116. En quelle Langue écrit. 116. 117. Qu'il abrege ſaint Matthieu. 118. Des derniers Verſets de ſon Evangile. 119. *& ſuiv.* Addition à ſon Evangile 122. Liturgie qui lui eſt fauſſement attribuée. 338. Auteur ſuppoſé de la vie de ſaint Marc. 377.

Vierge *Marie*. Fauſſe Lettre de la Vierge. 308. Auteurs ſuppoſez de la Nativité de la Vierge. 319. 320. 321. De la Mort & de l'Aſſomption de la Vierge. 326. Et d'autres Ouvrages apocryphes ſous le nom de la Vierge Marie. 319.

S. *Matthias*. De l'Evangile ſuppoſé de ſaint Matthias. 317. Auteur ſuppoſé de la vie. 377.

S. *Matthieu*. Vie de ſaint Matthieu. 71. 72. 73. 74 De qui fils 72. & 78. Du lieu de ſa Prédication & de ſon Martyre. 74. 75. De l'Evangile de ſaint Matthieu. 75. Quand compoſé *ibid.* & 101. En quelle Langue. 76 & *ſuiv.* Du ſort de l'Evangile Hebreu de ſaint Matthieu. 86. 89. 99. De la Verſion Grecque de cet Evangile. 99. & 100. Additions à l'Evangile de ſaint Matthieu. 101. *& ſuiv.* De l'Exemplaire de l'Evangile de ſaint Matthieu porté par ſaint Barthelemi aux Indiens. 87. & 88. D'un autre Exemplaire qui étoit dans la Bibliotheque de Céſarée. 88. De celui qui fut trouvé ſous l'Empire de Zenon. *ibid.* Verſions Hebraïques de l'Evangile de S. Matthieu. 99. Meſſe des Ethiopiens qui lui eſt fauſſement attribuée. 337.

Mercure Triſmegiſte. Hiſtoire de Mercure Triſmegiſte. 405. 406. Des Livres qui portent ſon nom. 406. 407.

N

NAZARENS. Ce que c'eſt que l'Evangile des Nazaréens. 89. 90. Fragmens de cet Evangile. 90 *& ſuiv.*

Nicodeme. Faux Evangile attribué à Nicodeme plein de Fables. 312. 313.

Norie. Des Revelations ſuppoſées de Seth & de Norie. 327.

O

ONESIME. Eſclave de Philemon, converti par ſaint Paul 181 Reçû en grace par ſon Maître à la priere de ſaint Paul. 181. 182. Different de l'Evêque d'Epheſe de ce nom. 182

P

SANCTES PAGNINUS. De ſa Verſion Latine du N Teſt. 252

S *Paul* De ſon nom de Saul. 152. Quand & à quelle occaſion il prit le nom de Paul 156. 157. & 158. *dans la Note* Sa patrie 152 Son éducation. 153 Sa converſion. 153 154. 155. Ses voïages. *ibid & ſuiv* Sa mort 160 Du temps de l'occaſion & du ſujet de ſes quatorze Epîtres. 160 *juſqu'à* 197 Du ſtile de ſaint Paul. 195. Jugement de l'Ouvrage intitulé *le Rapt* ou *l'enlevement* de ſaint Paul. 325. De l'Apocalypſe de ſaint Paul ſuppoſée. 326. 327.

Perfection De l'Evangile de Perfection ſuppoſé par les Gnoſtiques. 316.

Perſan. Verſions du N. Teſt. en Perſan. 296

Philemon Qui il étoit. 181. De l'Epître qui lui eſt adreſſée par ſaint Paul. *ibid.*

S. *Philippe*. De l'Evangile à lui fauſſement attribué par les Gnoſtiques. 316. 317 De ſes Actes ſuppoſez. 325.

Philippiens Epître de ſaint Paul aux Philippiens. 171. Sujet de cette Lettre. *ibid.* Quand écrite. 172.

Philon le Juif. Sa patrie. 424. Son Ambaſſade à Rome. *ibid* Bon mot de Philon. *ibid* Ses Ouvrages. 4 5 *& ſuiv.*

Philon de Biblos Sa Traduction de l'Hiſtoire des Phéniciens attribuée à Sonchoniaton 433. Quand il a fleuri. 433. 434.

S. *Pierre* De ſes Epîtres Canoniques. 2 2. *& ſuiv* Que la premiere eſt écrite de Babylone, & en quelle année. 211. 212. A qui adreſſée *ibid.* Son ſujet, *ibid* Pourquoi l'on a douté de la ſeconde 213 214. Qu'elle eſt de ſaint Pierre 214. 215. A qui adreſſée. 215. De ſon ſtile. *ibid.* Par qui des Apôtres citée. 47- De l'Evangile de ſaint Pierre. 315. Des

Actes de la Prédication, de l'Apocalypſe & du Jugement de S. Pierre. 323. 324. 326. De la Liturgie qui lui eſt fauſſement attribuée. 336 337.

Pilate. S'il a écrit au Senat touchant la Reſurrection de J. C. 408 409. De la Lettre qu'on lui attribuë. 409

Prochore. Vie de ſaint Jean fauſſement attribuée à Prochore. 374

Proto-Evangile de S. Jacques. Livre plein de fables. 311. 312

R

REVELATION. De la Revelation faite par J. C. 1. & 2 De ſon excellence, *ibid.* De quelle maniere elle s'eſt faite. 3. & 4. Comment publiée par les Apôtres 4. & *ſuiv.* Ouvrages ſous le Titre d'*Apocalypſes* ou de *Revelations* ſuppoſez par les Heretiques. 326. & 327.

Romains. Epître de ſaint Paul aux Romains, d'où & quand écrite. 161. Sujet de cette Epître. 162

S

SANCHONIATON. Hiſtoire des Phéniciens ſous ce nom. 433

Sections. Diviſion du Nouveau Teſtament en Sections. 298. & *ſuiv.*

Seneque. Fauſſes Lettres de Seneque à ſaint Paul. 410. 411. Si les Lettres de Seneque citées par les Peres ſont differentes de celles que nous avons. 411. 412. 413.

Seth. De la fauſſe Apocalypſe de Seth & de Norie femme de Noé 327

Sibylles. D'où vient ce nom. 379 Differens ſentimens ſur le nombre des Sibylles. 379. 380. En quoi conſiſte l'Enthouſiaſme des Sibylles. 381. 382. Sort des Livres Sibyllins. 382. 383. 384. Les huit Livres de Vers attribuez aux Sibylles, ſuppoſez 384. 385. Que ce ſont neanmoins ceux que les Peres ont citez. 385. 390. Differences de ces Oracles & de ceux des Sibylles. 386. 387. 388. Quand ſuppoſez. 391. 392. 393. Réponſe aux raiſons de ceux qui les défendent. 393. & *ſuiv.* Refutation du Syſtême de Voſſius touchant les Sibylles. 399. & *ſuiv.* Leurs Oracles rejettez par quelques Anciens. 401. Comment reconnus par les Païens, 402. 403. 404

Symbole des Apôtres. Differens ſentimens ſur le Symbole des Apôtres. 340. Pourquoi ainſi nommé. 341. En quel ſens il eſt des Apôtres. 342. *& ſuiv.* Differences des quatre anciens Symboles repreſentées dans une Table. 358. 359.

Syriaque. Verſions Syriaques du Nouv. Teſt. 294. 295.

T

TESTAMENT. En quel ſens le nom de *Teſtament* convient d'une maniere particuliere à la nouvelle alliance. 53. 54. Diviſion du Nouveau Teſtament en Titres, Chapitres, Sections & Verſets. 56. 57. 298. 299. 300. Faux Teſtament des douze Patriarches. 431

Texte Grec du Nouv. Teſtament De la verité & de la ſincerité du Texte Grec. 241. *& ſuiv.* Fautes qui peuvent s'y être gliſſées. 245. Corrections de ce Texte par Origenes & par Pierius. 246. 247. Pureté du Texte Grec ſelon ſaint Jerôme. 247. *& ſuiv.* Comment il s'eſt depuis conſervé dans ſa pureté. 251. 252. Varietez anciennes de ce Texte. 254. Differens Recueils de ces Varietez. 254 *& ſuiv* Des Manuſcrits du Texte Grec. 258. *& ſuiv.* Sources des Varietez de ce Texte. 267. *& ſuiv.* Des Varietez qui ſe rencontrerent entre le Texte Grec & la Vulgate. 275. Regles pour juger laquelle des Leçons du Texte on doit ſuivre. 279.

Theſſaloniciens Epîtres de ſaint Paul aux Theſſaloniciens, quand écrites, à quelle occaſion & leur ſujet. 175. 176.

S. Thomas, De l'Evangile à lui fauſſement attribué par les Gnoſtiques 317. De ſes Actes ſuppoſez. 325. Des fauſſes Revelations qu'on lui attribuë. 317

Tibere. S'il eſt vrai que Tibere a propoſé au Senat d'honorer J. C. comme Dieu. 409 410.

Timothée. Sa patrie & ſes parens. 17 Sa vie. *ibid.* Lettre que ſaint Paul lui a écrite. *ibid. & ſuiv.*

Tite. Qui il étoit, & par qui converti. 180. De la Lettre que ſaint Paul lui écrit. 180 181.

Titres. Diviſion du Nouv. Teſtament en Titres. 298

299. 300. Si ces Titres ſont des Auteurs ſacrez. 56. & 57.

Tradition. Neceſſité de la Tradition pour connoître les Livres Canoniques du Nouveau Teſtament. 33. *juſqu'à* 41.

Trinité. Du Paſſage de la Trinité qui eſt dans la premiere Epître de ſaint Jean, Chap. 5. ℣. 7. 220. *& ſuiv.*

V

LAURENT VALLE, eſt le premier qui a recherché & conferé les Manuſcrits Grecs du Nouv. Teſtament. 254. Deſſein qu'il avoit de faire une nouvelle Verſion Latine du N. Teſt. 291.

Pierre Faxar Marquis de Los-*Velez*. Recüeil par lui fait der Varietez de pluſieurs Manuſ. Grecs conformes à la Vulgate. 257.

Verité. De l'Evangile de Verité ſuppoſé par les Valentiniens. 316

Verſets. Diviſion du Nouveau Teſtament en Verſets. 298 *& ſuiv.*

Verſions du Nouveau Teſtament. Anciennes Verſions Latines du Nou. Teſt. differentes & fautives. 287. Ancienne Vulgate du N. Teſtament pleine de fautes. 288. Reformée par ſaint Jerôme. 248. 249. 250. 251. 288. Si ſaint Jerôme a reformé tous les endroits de la Verſion Vulgate ſur le Texte Grec. 252. 253. 289. Reformation de ſaint Jerôme déſapprouvée par quelques-uns; & enfin reçûë. 290. Sources des Varietez qui ſe rencontrent dans la Vulgate. 272. 273. 274. Des Varietez qui ſe rencontrent entre le Texte Grec & la Vulgate. 275. Regles pour juger laquelle on doit ſuivre de la Vulgate ou du Texte 279. *& ſuiv.* Nouvelles Verſions Latines du Nouv. Teſtament. 291. *& ſuiv.* Verſions Orientales du Nouv. Teſtament. 294. *& ſuiv.* Des Verſions en Langue Vulgaire. 297.

X

LE CARDINAL XIMENEZ. Reviſion du Nouvean Teſtament Grec ſur pluſieurs Manuſcrits faite par ſon ordre. 255

Z

ZACHARIE. Dont il eſt parlé dans l'Evangile, fils de Joïada ſelon l'Evangile des Nazaréens. 96

Zoroaſtre. Hiſtoire de Zoroaſtre. 432. 433. Ouvrage qui lui eſt fauſſement attribué. 432. 433.
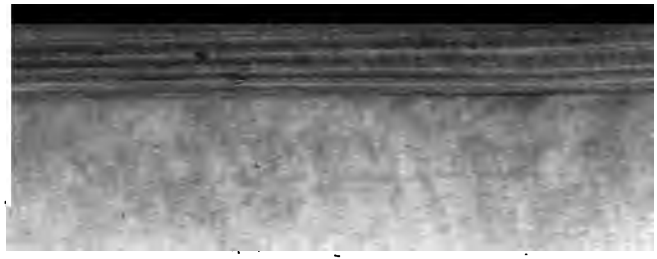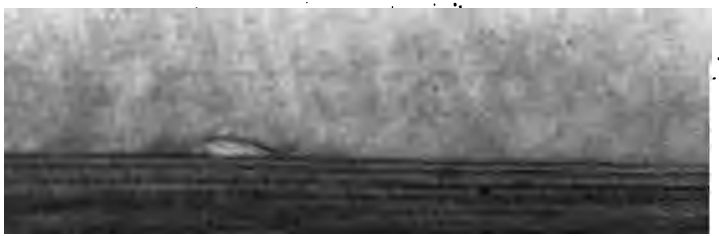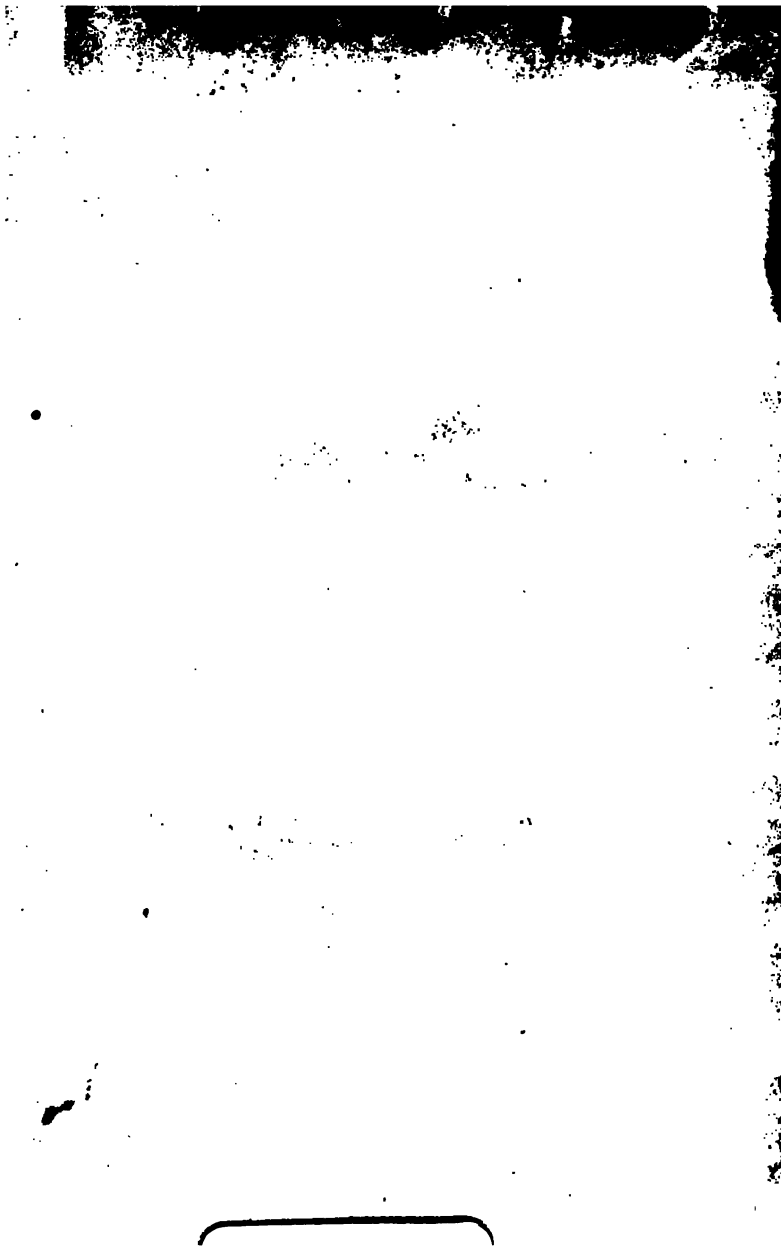
Fin de la Table des Matieres.